

OEUVRES COMPLÈTES

DU BIENHEUREUX

A.-M. DE LIGUORI,

ÉVÊQUE DE SAINTE-AGATHE DES GOTHES,

TRADUITES DE L'ITALIEN EN FRANÇAIS ET MISES EN ORDRE,

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES,

sous la direction

DE MM. LES ABBÉS VIDAL, DELALLE ET BOUSQUET.

OUVRAGE DÉDIÉ A MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

—
TOME VINGTIÈME.

—
OEUVRES DOGMATIQUES.

HISTOIRE DES HÉRÉSIES ET LEUR RÉFUTATION,
OU LE TRIOMPHE DE L'ÉGLISE.

—
TOME I.



PARIS,

PAUL MELLIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 11.

PARENT-DESBARRES,
RUE DE BESSY, 12 ET 14.



LAGNY FRÈRES,
RUE BOURBON-LE-CHATEAU, 1.

1842.

A SON EXCELLENCE

LE MARQUIS

D. BERNARD TANUCCI,

CHEF DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-JEAN, CONSEILLER D'ÉTAT
ET PREMIER SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE S. M. LE ROI DES
DEUX-SICILES, GENTILHOMME DE LA CHAMBRE ET SE-
CRÉTAIRE DE S. M. LA REINE.

MONSEIGNEUR,

Au moment de publier mon histoire des hérésies, je n'ai pas cru pouvoir choisir pour elle un meilleur patron que V. E., à qui les fonctions qui la rapprochent de notre auguste prince, ont permis de le seconder dans son zèle pour l'intérêt de notre sainte religion, contre les incrédules et les erreurs que leurs livres répandent dans le monde. Personne n'ignore les droits de V. E. à l'estime publique, non-seulement par ses vastes connaissances en législation et en politique ou science du gouvernement, ou par son érudition profonde dans tout ce qui constitue le véritable savant, mais encore par la droiture qu'elle a montrée jusqu'à présent dans les nobles fonctions de premier ministre du roi notre maître, soit en ne faisant acception de personne, soit en négligeant son propre intérêt ou ce qu'on appelle respect humain. Chacun aussi connaît les belles qualités qui ornent votre personne et qui vous ont valu des louanges universelles.

On n'oubliera jamais surtout le zèle admirable que vous avez déployé pour conserver dans toute sa pureté notre sainte religion , par tout le royaume, et surtout dans cette capitale qui se vante du titre de Très-Fidèle. Vous avez donné de ce zèle une preuve bien manifeste, lorsque vous avez défendu sous les plus graves peines, l'introduction des livres contre la foi chrétienne, et puni de même les infracteurs de votre règlement, c'est-à-dire, ceux qui ont introduit et vendu des livres de ce genre. Ces motifs (et je me dispense de dire tous les autres , afin de ne pas blesser votre modestie) m'ont porté, en s'unissant à mes sentiments de vénération pour votre personne, à vous dédier ce livre. V. E. daignera ; je l'espère, agréer cet hommage de mon dévouement, et protéger l'ouvrage et l'auteur contre ceux qui, en haine de notre foi, tenteront de les déprimer. Je prie en finissant le Seigneur, de vous accorder de longues années et de vous combler de biens spirituels et temporels, en récompense de votre mérite et pour le bien même de ce royaume. Je suis etc.

ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI,

Evêque de Ste-Agathe de'Goti.

BUT DE L'OUVRAGE.

I. Le dessein et le but de cet ouvrage, c'est de faire voir que l'Église catholique romaine est de toutes les Églises, la seule vraie, et que Dieu en a toujours fait l'objet de sa sollicitude en la rendant constamment victorieuse de ses ennemis, et de leurs persécutions. Tous les chrétiens doivent donc dépendre d'elle comme d'une source unique, ainsi que le dit St.-Irenée, (lib. III. cap. 3. q. 2.) *Omnes à romanâ ecclesiâ necesse est ut pendeant, tanqudm à fonte et capite.* Car c'est l'Église qui fut fondée par Jésus-Christ, et propagée ensuite par les apôtres; et quoique dès le principe elle ait été poursuivie et contrariée, comme les Juifs le dirent à St.-Paul à Rome : *de sectâ hæc, car c'est de ce nom qu'ils se servaient pour désigner la religion chrétienne, notum est nobis quia ubiquè et contradicitur.* (Act. xxviii. 22.) Néanmoins elle se maintient toujours stable, à la différence des églises fausses, qui dans les commencements ont eu beaucoup de prosélites et les ont ensuite perdus, comme on le verra dans l'ouvrage, quand nous parlerons des ariens, des nestoriens, des eutychéens, des Pélagiens et autres semblables. Si quelques sectes sont restées nombreuses, comme celles des Mahométans, des Luthériens et des Calvinistes, il est aisé de se convaincre que ce n'est point l'amour de la vérité qui produit cet effet, mais l'ignorance du peuple ou la licence des mœurs. L'hérésie dit St.-Augus-

tin, n'est jamais accueillie que par ceux qui, s'ils étaient restés dans l'Église, s'y seraient perdus à cause de leur perversité : *Non ex aliis hominibus sunt hæretici, quam ex iis qui si in Ecclesiâ permansissent, propter vitæ turpitudinem, nihilominus ferissent.* (de verâ rel. c. 8.)

II. Notre Église au contraire, bien qu'elle impose à ses enfants des lois contraires aux inclinations d'une nature corrompue, non seulement n'a point succombé aux persécutions, mais encore elle s'est accrue par leur violence; c'est là ce qui fit dire à Tertullien que le sang des martyrs était une semence féconde de laquelle naissaient des chrétiens, toujours d'autant plus nombreux qu'on en faisait périr une plus grande quantité. *Sanguis martyrum semen christianorum; quoties metimur, plures efficitur.* (Apol. c. ult.) Le même Tertullien avait déjà écrit : (cap. 20.) *Christi regnum et nomen ubiquè creditur, ab omnibus gentibus colitur.* Et cela est conforme à ces mots de Pline le jeune dans sa fameuse lettre à Trajan, que, suivant les nouvelles qu'il avait reçues de l'Asie, la religion chrétienne régnait sur toute cette contrée, de sorte que les temples des idoles se trouvaient abandonnés. *In Asiâ propè jam desolata esse templa eorum, eo quòd christiana religio non tantùm civitates sed etiam vicos occupasset.*

III. Cela n'aurait pu certainement arriver, si la main toute-puissante de Dieu n'avait elle-même fondé, au sein de l'idolâtrie, une religion nouvelle, capable de détruire toutes les superstitions, et la croyance invétérée de tant de faux dieux que les Gentils adoraient, de même que leurs pères, leurs magistrats et leur empereurs qui en protégeaient le culte de toute leur puissance; ce qui n'empêcha pas un grand nombre de peuples d'embrasser la foi chrétienne,

passant ainsi d'une loi relâchée et complaisante à une loi dure et austère, qui ordonnait de réprimer l'appétit des sens ; qui, si ce n'eût été Dieu, aurait pu mettre à fin une si grande entreprise ?

IV. L'Église eut donc beaucoup à souffrir de l'idolâtrie, mais elle souffrit plus encore des hérésies nées dans son propre sein, de l'orgueil, de l'ambition ou de la corruption de quelques hommes pervers, qui ne craignirent point de déchirer leur mère. L'Apôtre nomme l'hérésie *cancer* : *serpit ut cancer* (2. Timoth. II. 17.) parce que, semblable à un cancer rongeur, elle infecte l'âme, l'esprit, le cœur, l'intelligence et la volonté. On l'appelle aussi peste, parce qu'elle n'infecte pas seulement la personne qui en est atteinte, mais qu'elle se communique encore à tous ceux qui s'approchent de l'hérétique. En fait, on peut dire que la propagation de cette peste dans le monde a fait plus de mal à l'Église que l'idolâtrie, et cette bonne mère a plus souffert de ses enfants que de ses ennemis. Elle n'en est pas moins restée inébranlable au milieu de toutes les tempêtes que les hérétiques ont suscitées contre elle. Elle sembla chanceler quelque temps par l'hérésie de l'impie Arius ; ce fut lorsque, par les manœuvres frauduleuses des deux évêques Valent et Ursace, les doctrines du concile de Nicée eurent été condamnées. Alors, s'écrie St.-Jérôme, le monde saisi de douleur se regarda comme soumis à l'arianisme. *Et ingemiscens orbis terrarum se arianum esse miratus est.* (Dial. adv. lucif.) L'Église d'Orient parut pareillement opprimée par les hérésies de Nestor, et d'Entychès ; mais quand on lit dans l'histoire les progrès alarmants de l'hérésie, n'est-ce pas une consolante merveille, de voir le frêle vaisseau de l'Église naissante, battu par la tempête et cent fois

sur le point d'être submergé, résister aux dangers et sortir glorieux et triomphant de toutes les épreuves ?

V. *Oportet et hæreses esse*, dit St.-Paul (1. Cor. xi. 19.) *ut et qui probati sunt, manifesti fiant in vobis*. Ce mot *oportet* signifie, suivant St.-Augustin, que de même que l'argent s'épure par le feu et se sépare des matières étrangères, de même l'hérésie est en quelque sorte le creuset où s'éprouvent les saines doctrines du christianisme. Dans leur fol orgueil, les hérétiques s'imaginent qu'eux seuls ont la foi véritable, ils taxent l'Église d'erreur : mais c'est en cela précisément qu'ils se trompent. Ce n'est point par les lumières de notre raison que nous devons juger la foi, car les vérités de la foi sont au-dessus de la raison humaine ; tenons-nous en donc à ce que Dieu a révélé à son Église, et à ce que celle-ci nous enseigne. L'Église, dit l'Apôtre, est la ferme colonne de la vérité. *Ecclesia Dei vivi columna et firmamentum veritatis* (1. Tim. iii. 16.) Et St.-Irenée parlant de l'Église romaine, dit que toutes les autres Églises doivent se réunir à elle, ainsi que tous les chrétiens, parce que c'est dans cette Église que s'est toujours conservée la tradition des apôtres. *Omnes a romanâ Ecclesiâ necesse est ut pendeant tanquàm a fonte et capite. Ad hanc enim Ecclesiam propter potiore[m] principat[um] necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est eos qui sunt undiquè fideles ; in quâ semper ab his, qui sunt ubiquè, consecrata est ea quæ ab apostolis est traditio.* (lib. iii, cap. 3.) Il ajoute au même lieu, que c'est au moyen de cette tradition que, par les évêques de Rome qui se sont succédé, la foi est parvenue pure jusqu'à nous, à la confusion des ennemis du christianisme. *Per Romæ fundatæ Ecclesiæ eam, quam habet ab apostolis, iraditionem et silem per successionem episcoporum pervenientem usquè ad nos, confundimus eos qui, per cæcitate[m] et malam conscien-*

tiam, aliter quàm oportet colligunt. Voulez-vous savoir, dit St.-Augustin, quelle est la véritable Église de Jésus-Christ? Cherchez celle où l'on trouve une suite non interrompue de pontifes qui se succèdent sur le siège de St.-Pierre; c'est là que vous verrez la pierre contre laquelle ne prévaudront pas les portes de l'enfer. *Numerate sacerdotes vel ab ipsâ sede Petri in ordine illo patrum, quis cui successerit videte; ipsa est petra quam non vincunt superbæ inferorum portæ.* (in psalm. cont. Donat.) Dans un autre lieu, le même docteur écrit que cette succession de pontifes ne se voit que dans l'Église. *Tenet me in ipsâ Ecclesiâ ab ipsâ sede Petri usque ad præsentem episcopatum successio sacerdotum.* (epist. fund. c. iv. n. 5.) Et certes, il est bien vrai que cette continuité de succession des apôtres et de leurs disciples forme un caractère distinctif, qui ne se trouve que dans l'Église catholique.

VI. C'est pour quoi le Seigneur a voulu que son Église, dépositaire et conservatrice de la vraie foi, fût unique, et que tous les fidèles reçussent d'elle l'enseignement. Mais, dit St.-Cyprien (lib. de unit. cal.), le démon a inventé les hérésies pour détruire cette unité et par contre-coup la foi chrétienne : *Hæreses invenit, quibus subverteret fidem, scinderet unitatem.* Il a excité les hommes à constituer plusieurs Églises, afin que chacun d'eux s'attachant aux croyances particulières de son église, souvent opposée à l'église voisine, la vraie foi se perdit au milieu de la confusion, née du concours de tant de faux systèmes de croyance, aussi nombreux qu'il y aurait d'Églises, ou pour mieux dire qu'il y aurait d'hommes, comme cela est spécialement arrivé en Angleterre, où il y a autant de religions qu'il y a de familles, et même de personnes. Car dans la même famille chacun suit la religion qui lui

plaît davantago. C'est pour cela, continue St.-Cyprien, que Dieu a ordonné que la vraie foi se conservât dans la seule Eglise catholique romaine; là où il n'y a qu'une seule Eglise, il ne peut y avoir pour tous les fidèles qu'une seule doctrine et une seule foi, toujours uniformes et inaltérables. *Primatus Petro datus, ut una Christi Ecclesia et cathedra una monstretur.* St.-Optat de Milève écrivait dans le même sens à Parménion : (lib. 2.) *Negare non potes scire te in urbe Romæ Petro primò cathedram episcopalem esse collatam... in quâ unâ cathedrâ unitas servaretur.*

VII. Les hérétiques vantent aussi l'unité de leurs Eglises; mais cette unité, dit St.-Augustin, c'est *unitas contra unitatem*. Mais quelle unité, ajoute-t-il, pourront avoir ces Eglises qui se sont séparées de l'Eglise catholique, la seule véritable? Les hérésies s'en sont détachées comme ces rameaux inutiles dont on dégage la vigne; telle est l'Eglise catholique, ferme et à jamais solide sur ses racines. *Ipsa est Ecclesia sancta, Ecclesia una, Ecclesia vera, Ecclesia catholica, contra omnes hæreses pugnans; pugnare potest, expugnari non potest. Hæreses omnes de illâ exierunt, tanquàm sarmenta inutilia de vite præcisa; ipsa autem manet in radice suâ, in vite suâ, in charitate suâ; portæ inferorum non vincunt eam.* (de symb. ad catech. c. 6.) St.-Jérôme écrit aussi que les hérétiques, par cela même qu'ils se sont créés une Eglise séparée de l'Eglise romaine, se sont constitués disciples de l'erreur et du démon, comme l'Apôtre les a nommés : *Attendentes spiritibus erroris, et doctrinis dæmoniorum.* (1. Tim. 41.) Voici les paroles de St.-Jérôme : *Ex hoc ipso quòd postea instituti sunt, eos se esse judicant, quos apostolus futuros prænuñtiavit.*

VIII. Mais, disent les luthériens et les calvinistes, et les donatistes l'avaient dit avant eux, l'Eglise ca-

tholique n'a conservé la vraie foi que jusqu'à un temps déterminé ; suivant les uns , c'est le troisième siècle , suivant les autres , c'est le quatrième ou même le cinquième. Mais ensuite les doctrines se sont corrompues, et d'épouse de Jésus-Christ , l'Eglise est devenue adultère. Mais cette supposition se repousse d'elle-même. Puisque l'Eglise romaine a été fondée par Jésus-Christ , elle n'a pu ni ne peut errer , car le Seigneur lui a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. *Et ego dico tibi quia tu es Petrus , et super hanc petram , etc.* (Matth. xvi. 18.) En tenant donc pour certain que l'Eglise romaine a été l'Eglise véritable , comme en convient l'hérétique Gérard , l'un des premiers ministres de Luther , elle a dû être , elle sera toujours la même , et comme le dit St.-Cyprien , l'épouse de Jésus-Christ ne saurait devenir adultère : *Sponsa Christi adulterari non potest.* Voici au surplus les termes de Gérard (de cœl. cap. xii. sect. 6.) : *Certum quidem est (Ecclesiam romanam) primis quingentis annis veram fuisse , et apostolicam doctrinam tenuisse.*

IX. Les hérétiques , qui , au lieu d'apprendre de la mère commune ce qu'ils doivent croire , prétendent qu'elle reçoit leurs fausses et perverses doctrines , répliquent en disant : l'Ecriture est la source de la vérité , et l'Ecriture est pour nous : mais ils ne veulent pas entendre que le texte sacré , comme le dit un savant auteur , (Danes. gen. temp. not. in epil.) *non in legendo consistant , sed in intelligendo.* Tous les hérétiques prétendent appuyer leurs erreurs sur l'Ecriture. Ils ne songent pas que nous ne devons pas prendre l'Ecriture telle que nous pourrions l'interpréter avec notre raison particulière , qui souvent nous trompe , mais suivant l'explication qu'en donne la sainte Eglise , qui nous a été offerte comme maîtresse de la véritable doctrine , ayant

reçu directement de Dieu l'interprétation du véritable sens des livres sacrés. Cette Eglise, dit l'Apôtre, est celle que Dieu a établie comme colonne et fondement de la vérité : *Scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis.* (1. Timoth. III. 15.) Aussi St.-Léon a écrit que la foi catholique doit peu s'embarrasser des erreurs des hérétiques, qui ne cessent de déclamer contre l'Eglise, depuis qu'ils se sont éloignés de l'Evangile, trompés qu'ils sont par leur vaine science du monde. *Fides igitur catholica oblatrantium hæreticorum spernat errore, qui, munlance sapientiæ vanitate decepti, à veritatibus Evangelio recesserunt.* (S. LÉO. serm. 8. de nat. Dom.)

X. Cela posé, je crois qu'on peut retirer beaucoup d'avantages de la lecture de l'histoire des hérésies. Cette histoire fera ressortir davantage la vérité de notre foi, en montrant qu'elle fut toujours invariable; et si cette lecture fut toujours utile, elle le sera infailliblement bien davantage dans un temps où l'on révoque audacieusement en doute les maximes les plus saintes et les principaux dogmes. Elle nous fera voir de plus la sollicitude que Dieu a toujours montrée pour son Eglise qu'il a soutenue au milieu des orages qui semblaient devoir l'abattre, et en même temps nous y verrons, non sans étonnement, tous ses ennemis rester définitivement confondus. Cette histoire a encore un autre avantage, c'est de conserver en nous l'esprit d'humilité et de soumission à l'Eglise; elle nous porte aussi à rendre grâce à Dieu de nous avoir fait naître dans un pays où règne la vraie foi, en considérant les folles erreurs où sont tombés tant d'hommes instruits, pour avoir refusé de se soumettre aux avis et aux leçons de l'Eglise.

XI. Mais il est temps d'en venir au but de notre

ouvrage. Plus d'un lecteur peut-être croira que je n'ai fait que prendre une peine inutile, après que tant d'écrivains célèbres ont écrit l'histoire des hérésies, tels que Tertullien, St.-Irenée, St.-Epiphane, St.-Augustin, St.-Filâtre, Théodoret, Vincent de Siria, Socrate, Sozomène, Nicéphore et beaucoup d'autres, anciens et modernes ; mais tous ces auteurs ont écrit en beaucoup de volumes, et c'est là ce qui m'a porté à entreprendre ce travail ; j'ai considéré que beaucoup de personnes n'ont pas le temps de lire des ouvrages trop volumineux, que d'autres n'ont pas la possibilité de les acheter. Aussi j'ai cherché à réunir dans un cadre étroit, l'origine et les progrès de toutes les hérésies, afin que sans perte de temps et sans beaucoup de dépense, chacun puisse acquérir une connaissance suffisante des hérésies et des schismes qui ont infesté l'Eglise. J'ai dit sans perte de temps, mais je dois ajouter que je ne serai pas tellement sobre du temps que j'imité certains auteurs qui indiquent à peine les faits et laissent ainsi le lecteur mécontent, ou du moins peu instruit de choses essentielles qu'il faut savoir. J'ai tâché d'être court, mais en même temps j'ai voulu donner à mes lecteurs une connaissance suffisante de chaque hérésie, de celles du moins qui ont fait le plus de bruit dans l'Eglise, pour qu'ils pussent rester satisfaits et parfaitement informés des faits les plus remarquables.

XII. Une chose m'a encore excité à mettre cet ouvrage en lumière ; c'est de voir que les auteurs modernes, ceux mêmes qui ont le mieux apprécié les faits, n'ont parlé des hérésies qu'en écrivant l'histoire universelle de l'Eglise ; tels sont Baronius, Fleury, Natal Alexandre, Tillemont, Orsi, Spondano, Reynald, Graveron et autres ; et comme ils n'ont fait mention

de chaque hérésie que suivant leur ordre de date , c'est-à-dire à chacune des époques où elles ont paru, fait de grands progrès ou succombé à leur tour, le lecteur est obligé de parcourir l'ouvrage entier pour y trouver l'histoire complète de l'hérésie qu'il veut connaître. Quant à moi, je n'ai fait que réunir en un corps les matières éparses qui appartenaient à chaque hérésie en particulier.

XIII. Il y a plus; tous les écrivains que j'ai nommés n'ont pas joint à l'histoire des hérésies la réfutation qu'on peut en faire; je placeraï cette réfutation dans la seconde partie de mon ouvrage. Au surplus, je ne m'attacherai pas à les réfuter toutes, je me bornerai aux principales, à celles qui ont eu le plus de sectaires, comme celles des sabellins, d'Arius, de Pélage, de Macédonius, de Nestor, d'Eutychès, ou celles des monothélites, des iconoclastes, des Grecs et autres semblables. Quant aux autres hérésies, je me contenterai de signaler brièvement les auteurs et leurs erreurs, dont la fausseté se manifeste par leur peu de consistance, ou dont la réfutation se trouve dans celle des hérésies plus célèbres, que j'ai nommées.

XIV. Ainsi, mon cher lecteur, rendons grâce au Seigneur de nous avoir fait naître et élever dans le giron de l'Église catholique. « Bon Dieu! s'écriait St.-François de Sales, vous m'avez comblé de bienfaits, et je vous en remercie; mais quelles actions de grâces seront suffisantes pour la faveur que vous m'avez faite, de m'éclairer des lumières de la foi! O Dieu, disait-il en écrivant à un autre, notre sainte foi me semble si belle que j'en meurs d'amour; et je crois que je dois renfermer ce don précieux dans un cœur tout parfumé de dévotion. » Ste.-Thérèse ne se lassait pas non plus de remercier Dieu de l'avoir fait naître

dans la sainte Église. Sur son lit de mort, elle se consolait en disant : Je meurs fille de la sainte Église ! je meurs fille de la sainte Église ! Ainsi ne nous lassons pas nous-mêmes de remercier Jésus-Christ de la grâce qu'il nous a faite, l'une des plus grandes qu'il ait pu nous faire, en nous choisissant parmi tant de milliers d'hommes qui sont nés et qui meurent infidèles ou hérétiques. *Non fecit taliter omni nationi.* (Ps. cxlvii. 9.) Allons donc, le cœur reconnaissant d'un si grand bienfait, voir le triomphe que la sainte Église a obtenu pendant tant de siècles, sur les hérésies qui ont cherché à l'abattre. Mais avant de commencer, je dois prévenir les hommes instruits que c'est au milieu des travaux de l'épiscopat que j'ai entrepris cet ouvrage ; ce qui ne m'a pas permis d'examiner avec la plus rigoureuse critique tous les faits dont j'ai parlé ; je les ai rapportés tels qu'on les trouve dans les auteurs, sans vouloir prendre parti pour les uns ou pour les autres, lorsqu'ils sont d'avis différents. J'ai cherché pourtant à ne rien tirer que d'auteurs consciencieux et d'une réputation faite ; mais comme il est question dans cet ouvrage d'une infinité de faits et d'événements, il ne sera peut-être pas bien difficile qu'un érudit trouve quelque inexactitude dans tel ou tel fait que j'aurai cité.

HISTOIRE
DES HÉRÉSIES,
ET LEUR RÉFUTATION
OU
LE TRIOMPHE DE L'ÉGLISE.

CHAPITRE PREMIER.

HÉRÉSIES DU PREMIER SIÈCLE DE L'ÉGLISE.

Simon le magicien ; Ménandre ; Cérinte ; Ebion ; Saturnin et
Basilide : les Nicolaïtes.

I. Simon le magicien , (Baron. ann. — Nat. Alex. hist. Eccl. tom. 5. — Hermant. hist. de conc. — Van. Raust. hist. Har..) fut le premier hérétique qui commença à tourmenter l'Eglise. Il naquit dans la Samarie, au canton de *Gitthon* ou *Gilthis*. On l'appela le magicien, parce qu'il faisait usage de certains prestiges, pour tromper le peuple. Aussi les Samaritains le regardaient comme inspiré de Dieu. *Virtus Dei magna.* (Act. viii. 10.) S'étant aperçu que par l'entremise des apôtres Pierre et Jean, le Saint-Esprit se communi-

quait à plusieurs, il offrit de l'argent pour obtenir le pouvoir de donner aussi le Saint-Esprit; c'est de là qu'est venu le nom de simonie, dont on se sert pour désigner tout coupable trafic des choses saintes. Il se rendit à Rome, où on lui érigea une statue, comme St.-Justin le reproche aux Romains dans sa première apologie : *In regiâ vestrâ urbe (Simon) Deus existimatus est, et a vobis tanquàm Deus statuâ honoratus est; quæ statua erecta est in insulâ tiberinâ, intrâ duos pontes, habens hanc romanam inscriptionem : Simoni Deo Sancto.* Samuel Basnage, le P. Pétau, Vales et d'autres nient ce fait; mais Tillemont, Grotius, Fleury, le cardinal Orsi l'affirment sur l'autorité de Tertullien, de St.-Irenée, de St.-Cyrille de Jérusalem, de St.-Augustin, d'Eusèbe et de Théodoret; ce dernier même ajoute que la statue était de bronze. Au reste Simon enseignait beaucoup d'erreurs, qu'on trouve indiquées et en partie réfutées par Natal Alexandre. Voici les principales : Que les anges ont créé le monde; que les âmes après s'être séparées du corps, passent en d'autres corps. Mais si cela était vrai, dit St.-Irenée, les âmes se souviendraient de ce qu'elles ont été, car c'est à l'âme qu'appartiennent toutes les puissances intellectuelles; que l'homme n'a point de libre arbitre et que les bonnes œuvres ne sont point nécessaires pour le salut; erreurs que d'autres ont renouvelées dans ces derniers temps; qu'il était, lui, le Dieu législateur des Juifs, le restaurateur du monde et le Saint-Esprit. Baronius, Fleury et quelques autres, rapportent qu'un jour Simon se fit élever dans les airs par les démons, mais que St.-Pierre et St.-Paul ayant invoqué le nom de Jésus-Christ, ce misérable tomba d'en haut et se cassa les jambes. On le transporta dans un autre lieu; mais ne pouvant supporter

la douleur et surtout la confusion qu'il avait eue, il se précipita lui-même d'un lieu élevé, et qu'il perdit ainsi la vie. Le Basnage qui s'efforce de persuader aux autres que St.-Pierre n'a jamais été à Rome, et qu'il n'y est même jamais venu, traite de fable cette chute de Simon; mais le fait est attesté par St.-Ambroise, St.-Isidore de Pélasa, St.-Augustin, St.-Maxime, St.-Filatre, St.-Cyrille de Jérusalem, Sulpice Sévère, Théodoret et d'autres; la chose est en quelque sorte confirmée par Suétone, qui rapporte qu'un jour où Néron assistait aux jeux publics, un homme tenta de voler, mais qu'étant tombé d'assez haut, il se blessa de telle sorte en tombant, que le sang réjaillit jusqu'au pavillon de l'empereur.

II. Ménandre, qu'on vit paraître vers l'an 73 de Jésus-Christ, était aussi samaritain et disciple de Simon. Il prêchait que *la vertu inconnue* (c'est-à-dire Dieu) l'avait envoyé sur la terre pour le salut des hommes, et que nul ne pourrait être sauvé s'il n'était baptisé par lui. Il ajoutait que son baptême était la vraie résurrection, et que ses disciples seraient immortels, même dans ce monde. (Fleury loc. cit. n. 42. Nat. Alex. id.) Le cardinal Orsi dit que Ménandre fut l'inventeur du système des éoniens, et qu'il disait que Jésus-Christ n'avait exercé qu'en apparence les actes de l'humanité.

III. Cérinte succéda à Ménandre; mais dès la même année 73 il répandit ses erreurs. (Nat. Alex. tom. v. — Fleury tom. 1. — Bert. — Orsi tom. 1.) Il disait que Dieu n'a point créé le monde; que la loi de Moïse était encore nécessaire pour le salut; qu'après la résurrection générale, il y aurait un règne terrestre de Jésus-Christ, que dans Jérusalem les hommes jouiraient pendant mille ans des plaisirs des

sens ; que Jésus-Christ n'était point Dieu. Bernin (Hist. de l'hérésie tom. 1. c. 1.) rapporte de la manière suivante la mort de Cérinte. Un jour qu'il était entré dans la maison des bains , il fut aperçu par l'apôtre St.-Jean qui s'y trouvait avec ses disciples, et qui partit aussitôt en les emmenant. Hâtons-nous de sortir , leur dit-il , de peur que la maison ne s'écroule sur nous. Et en effet à peine furent-ils tous sortis , qu'une secousse subite de tremblement de terre renversa l'édifice, et ensevelit Cérinte vivant sous les ruines. Cet impie disait que Jésus n'était qu'un homme, né comme tous les autres. Lorsqu'il fut baptisé dans le Jourdain, ajoutait Cérinte, le Christ, c'est-à-dire une vertu sous la forme d'une colombe, ou bien un esprit envoyé de Dieu, descendit sur lui pour le remplir de sa connaissance, afin qu'il la communiquât aux hommes ; et qu'après que Jésus eut accompli sa mission, en instruisant les autres et en faisant des miracles, le Christ s'était séparé de Jésus, l'avait livré aux ténèbres et à la mort et s'en était retourné aux lieux d'où il était venu. A quelles impiétés ne conduit pas une imagination déréglée, qui a méprisé les lumières de la foi !

IV. Ebion se vantait d'être disciple de St.-Pierre, mais il ne voulait pas entendre le nom de St.-Paul. Il administrait le baptême et célébrait le Sacrement de l'Eucharistie ; mais c'était seulement avec l'eau dans le calice et le pain azime pour l'autre espèce. Il le faisait dit Eusèbe, chaque dimanche. Quant au baptême des Ebionites, les chrétiens, dit St.-Jérôme, ne le rejetaient pas. Ebion prétendait unir la loi de Moïse à la foi chrétienne. Il n'admettait du Nouveau Testament que l'évangile de St.-Matthieu, mais il en retranchait deux chapitres, et il en corrigeait beau-

coup de passages. D'anciens auteurs rapportent que St.-Jean n'écrivit son évangile que pour l'opposer aux erreurs d'Ebion. Cet impie prétendait au surplus que Jésus était né de Joseph et de Marie comme tous les autres hommes ; qu'il n'était en conséquence qu'un homme , mais qu'ayant ensuite acquis beaucoup de vertu , il mérita d'être choisi comme fils de Dieu. Remarquons ici que Fleury qui rapporte assez au long ce qui concerne Ebion , le place avant Cérinte et Ménandre.

V. Saturnin et Basilide furent tous deux disciples de Ménandre , mais aux hérésies de leur maître ils ajoutèrent leurs propres erreurs. Saturnin était d'Antioche ; de même que Ménandre , il disait qu'il n'y avait qu'un seul Dieu, un seul père inconnu à tous, créateur des anges ; mais c'étaient les anges qui à leur tour avaient créé le monde et les hommes ; que le Dieu des Juifs était un de ces anges révoltés contre le père ; que ce fut pour détruire ce Dieu des Juifs que le Christ apparut sous l'apparence de la figure humaine, car il n'avait point de corps , il condamnait le mariage et la procréation des enfants comme une invention du démon ; il attribuait les prophéties en partie aux anges , en partie au démon et au Dieu des Juifs. Ce fanatique disait encore , au rapport de St.-Augustin (de hæres. 3.), que la vertu suprême, c'est-à-dire le Père , ayant créé les anges , sept de ceux-ci se séparant de lui , créèrent l'homme , parce qu'ayant vu une lumière céleste, ils voulurent la retenir , et que la lumière ayant disparu , ils firent l'homme pour la représenter en disant : *Facimus hominem ad imaginem et similitudinem*. Mais comme cet homme était resté comme un ver incapable d'agir , la vertu suprême eut pitié de son image et l'anima en

lui donnant une parcelle d'elle-même. C'est cette parcelle qui au moment de la mort s'envole vers le ciel. Au reste, il n'y avait suivant Saturnin que les hommes de sa secte qui eussent cette étincelle divine; tous les autres hommes en étaient privés.

VI. Quant à Basilide, dit le même Fleury, il était d'Alexandrie; son système était encore plus absurde que celui de Saturnin. Il disait que le père qu'il nommait *Abradax* avait produit *Nous*, c'est-à-dire l'intelligence, que *Nous* avait produit *Logos*, c'est-à-dire le verbe; que de *Logos* était sortie *Phronesis* la prudence, de *Phronesis* *Sofié* et *Dynamies*; la sagesse et la force. Celles-ci avaient ensuite créé les anges qui avaient formé le premier ciel, d'autres anges qui avaient formé un second ciel, et ainsi de suite jusqu'à trois cent soixante-cinq créations d'anges et de cieux. Il prétendait que le Dieu des Juifs était le chef des anges du second ordre, comme il voulait dominer sur toutes les nations, les autres pères s'étaient ligüés contre lui; et ce fut pour cela que Dieu envoya son fils *Nous* pour délivrer les hommes de la tyrannie des anges, créateur du monde. Il ajoutait que ce *Nous* qui était Jésus-Christ était une vertu non corporelle, qui se revêtissait de la forme qui lui convenait le mieux; que lorsque les Juifs voulurent le crucifier, il prit la forme de Simon le Cyrénéen, et que Simon reçut la sienne, de sorte que ce fut Simon qui fut crucifié, non Jésus; que celui-ci riant de la simplicité des Juifs, se rendit invisible et s'en retourna au ciel. De là, il concluait qu'on ne devrait pas adorer Jésus crucifié, parce que ce serait se rendre sujet aux anges qui auraient créé les corps, ce n'étaient pas là les seules erreurs de Basilide, mais il suffit de ce que nous venons de dire, pour qu'on puisse connaître tout

ce qu'il y avait dans cet homme de fantastique et d'impie. Ces deux hérésiarques, Saturnin et Basilide fuyaient le martyr, aussi savaient-ils dissimuler et cacher leur système des croyants d'après la maxime : Connais les autres, mais ne te laisse point connaître. Le cardinal Orsi dit qu'ils s'adonnaient à la magie, et qu'ils vivaient plongés dans toutes sortes de débauches et d'incontinence, mais qu'ils avaient grand soin de ne pas se laisser observer. Ils répandirent leurs erreurs avant que Ménandre propageât les siennes ; Ménandre avait été pourtant leur maître ; c'est pour cela que nous n'en avons parlé qu'après lui.

VII. Les nicolaïtes admettaient l'usage commun des femmes, bien qu'elles fussent mariées ; et ils consumaient les chairs sacrifiées aux idoles. Ils soutenaient que le père du Jésus-Christ n'était point le créateur du monde ; que les ténèbres s'étaient unies avec le Saint-Esprit, et que de cette union était sorti une certaine matière, qui avait engendré quatre éons. Que de ces quatre éons était sorti l'éon difforme qui avait fait les dieux, les anges, les hommes et sept espèces d'esprits infernaux. Cette hérésie ne dura pas long-temps ; mais on vit plus tard de nouveaux nicolaïtes dans la province de Milan ; ils furent condamnés par le pape Nicolas II. Ils se disaient disciples de Nicolas diacre, qui fut déclaré hérétique suivant St.-Epiphane, St.-Hilaire et St.-Jérôme cités par Naïal Alexandre ; mais Clément d'Alexandrie, Eusèbe, Théodoret, Baronius, d'après St.-Ignace martyr, Orsi d'après St.-Augustin, Fleury et Berti le défendent de ce reproche. (Nat. Alex. tom. v. diss. 9. Baron. Ann. 68. 9. Orsi tom. 1 44. Fleu. t. 1. lit. 2. 21. Berti loc. cit.)

CHAPITRE II.

HÉRÉSIES DU ONZIÈME SIÈCLE.

Carpocrate; Valentin; Épiphane; Prodiges; Tazian; Sévère; Cerdon; Marcion; Apelle; Monton; Catafrigus; Artotiriticus; Pepazianicus; Ascodrogilicus; Pattalorinchiticus; Bardesau; Théodote; Cuojajo; Artemon et Théodote Argentière; Ermogène.

I. Carpocrate était d'Alexandrie et suivant quelques-uns de Samosate, ses sectateurs prirent le nom de *Gnostiques*, c'est-à-dire savants ou illuminés. Carpocrate enseignait que Jésus-Christ était fils de Joseph, né comme les autres hommes, mais se distinguant d'eux par sa vertu; que les anges avaient créé le monde; que pour pouvoir se réunir à Dieu, il fallait s'abandonner tout-à-fait à l'œuvre de la chair, parce que la chair était cet ennemi auquel l'Évangile ordonne de céder; que c'était en dédaignant toutes les lois des mauvais anges que l'on arrive au faite de la perfection. L'âme suivant cet hérésiarque, devait passer en plusieurs corps, jusqu'à ce qu'elle fût suffisamment purifiée. Il donnait à l'homme deux âmes; la première, sans la seconde serait restée sujette des mauvais anges. Les sectaires de Carpocrate se disaient chrétiens, mais ils se distinguaient de la foule par une marque qu'ils se faisaient au lobe inférieur de l'oreille, à l'aide du fer ou du feu. Ils adoraient les images de Pithagore, de Platon et d'autres philosophes de l'antiquité, conjointement avec celle de Jésus-Christ. Carpocrate vivait vers l'an 160.

II. Valentin, qu'on croit originaire de l'Égypte, se sépara de l'Église parce qu'il ne put obtenir un évê-

ché qu'il sollicitait ; il se rendit à Rome vers l'an 141 pour y abjurer ses erreurs, mais il ne tarda pas à y revenir et il y persévéra jusqu'à sa mort. Outre ses contes fabuleux sur la généalogie de ses éons ou Dieux, il niait que Jésus-Christ fût né de la vierge Marie, et il prétendait qu'il avait apporté son corps du ciel. Il admettait dans l'homme un travail continu des esprits qui en agissant sur la chair, rendait licite tout acte qui tendait à satisfaire les sens. Il faisait des hommes trois classes, les charnels, les animaux et les spirituels. Lui et ses disciples étaient de la classe des spirituels, ce qui les dispensait de la nécessité des bonnes œuvres, puisqu'ils se trouvaient déjà parvenus au plus haut degré de la perfection, ainsi qu'à la certitude d'obtenir les biens éternels. C'était donc folie pour ces hommes privilégiés de souffrir aucune contrainte ou d'observer la loi ; quant aux malheureux charnels, ils étaient exclus du salut et prédestinés pour l'enfer.

Remarquons ici que de Valentin et de ses doctrines naquirent trois sectes : celle des sethiens, qui rendaient à Seth un culte particulier, et prétendaient que Jésus-Christ n'était autre que Seth, ou plutôt que Seth était Jésus-Christ même ; celle des caïnites, qui tenaient pour saints ou pour bienheureux tous ceux qui sont condamnés par l'Écriture : Caïn, Coré, les habitants de Sodôme, et principalement Judas Iscariote ; celles des offites qui soutenaient que la sagesse s'était personnifiée avec le serpent ; ils adoraient Jésus-Christ sous la forme de ce reptile ; lorsqu'ils étaient à table, ils y attiraient par des sortilèges un serpent qu'ils caressaient et qu'ils baisaient, tandis que l'animal se levait et se repliait autour du pain qui était sur la table. Ils rompaient ensuite par parcelles ce

pain sanctifié par le serpent-Christ, et ils distribuèrent ses parcelles au peuple.

Valentin eut pour disciples Ptolomée et Secundus, qui ajoutèrent huit dieux ou éons aux trente éons de leur maître ; Héracléon, dont les sectaires invoquaient sur les morts certains noms de princes et les oignaient d'eau et d'huile ; Marc et Colarbazé qui voulaient trouver toute la vérité dans l'alphabet grec, et qui en conséquence appelaient Jésus-Christ *alpha* et *omega*. A ces noms Van-Ranst joint ceux de Florin, qui prétendait que Dieu est l'auteur du péché, et de Blast qui voulait qu'on célébrât la Pâque suivant la coutume des Juifs ; les arcontiques qui repoussaient l'usage des Sacrements ont été aussi comptés au nombre des disciples de Valentin. Tous ces disciples firent d'ailleurs un nouvel évangile et ils ajoutèrent à l'Écriture divers livres, comme les paraboles du Seigneur, des prophéties et des sermons des apôtres qu'ils pouvaient aisément interpréter en leur faveur.

III. Eplphane était fils de Carpocrate. Après avoir défendu les doctrines de son père, il combattit ouvertement la loi de Moïse et principalement les deux derniers préceptes du Décalogue ; il combattit aussi l'Évangile, quoiqu'il prétendit s'y conformer.

IV. Prodiqne disait que pour éviter la mort il est permis de renier la foi ; il rejetait le culte d'un Dieu invisible pour adorer les éléments, le soleil et la lune. Il prohibait comme superstitieuse toute prière à Dieu ; mais il priait les éléments et les planètes, qu'il regardait comme séjour de certains dieux, ou génies, pleins de bienveillance pour l'homme. Ce fut de l'hérésie de Prodiqne, que naquit, selon Natal Alexandre et Théodoret, la secte des adamites, qui dans

leurs églises que St.-Epiphane appelle des lieux de prostitution, se mettaient nus pour prier, afin d'imiter Adam, disaient-ils, dans son état d'innocence ; mais selon le témoignage des auteurs, toutes leurs réunions se terminaient par la licence la plus effrénée.

V. Tazian, né dans l'Assyrie, fut disciple de St.-Justin, martyr. Il fonda la secte des eucratitiens ou chastes et continents. Il enseigna avec Valentin que la matière est incréée et éternelle ; il attribuait la création à Dieu, mais par le moyen d'un éon ou agent inférieur, auquel il donne le nom de désir et de prière, le même que le *fiat lux*, c'était le désir d'avoir la lumière. De même que son maître, il niait la résurrection des morts. La chair humaine lui semblait indigne de pouvoir s'unir au fils de Dieu. Il n'y a point dans l'homme de libre arbitre ; il est naturellement bon et spirituel, ou méchant et charnel par nécessité, suivant que la substance divine lui a été donnée ou refusée dès le principe. Tazian rejetait la loi de Moïse, comme n'ayant pas été instituée par Dieu, mais seulement par cet éon qui a créé les choses visibles. Enfin il condamnait l'usage du mariage, de la chair des animaux et celui du vin. Aussi ne permettait-il d'offrir dans le calice que de l'eau seule. De là vint qu'on désigna ses disciples par le nom de *hydroparastati*, ou *aquarii*, partisans de l'eau. (Orsi tom. II. lib. 4. — Fleury tom. 1. lib. 4. Baron. annal. 174. 3. — Nat. Alex. tom. 6.)

VI. Sévère, disciple de Tazian, adopta toutes les erreurs de son maître, mais avec quelque différence ; car il admettait la loi de Moïse, les prophètes et l'Évangile. Jules Cassien, qui était disciple de Valentin, s'unir avec Tazian et fut le chef de l'hérésie des

doceti, qui soutenaient que Jésus-Christ n'avait pris qu'un corps apparent. Il avait introduit dans son livre un passage d'un faux évangile égyptien, dans lequel Jésus-Christ blâme le mariage. Ensuite commentant la Genèse, il disait que le fruit défendu, c'était le mariage même (Fleury, Orsi. loc. cit.)

VII. Cerdon suivit les doctrines de Simon, de Ménandre et de Saturnin. Il enseigna de plus comme les manichéens, qu'il y avait deux principes ou deux Dieux, l'un bon, l'autre méchant. Il admettait la résurrection des âmes, mais non celle des corps. Il n'adoptait au reste d'autre Évangile que celui de St.-Luc, encore y faisait-il des retranchements.

VIII. Marcion était de Sinope, dans la province de Pont; son père était un évêque catholique. Il passa dans la retraite et la continence les premières années de sa vie; mais son commerce illicite avec une jeune fille irrita son père qui le chassa de l'Église. Il se rendit à Rome, et ne put se faire admettre dans le clergé de cette ville. Eh bien! s'écria-t-il dans son ressentiment, je déchirerai votre Église et j'y jeterai une semence éternelle de division. Il s'unit alors à Cerdon, admit comme lui les deux principes, en se fondant sur ces paroles de St.-Luc, (cap. 6.) *non potest arbor bona*, etc. Le bon principe était suivant lui auteur de tous les biens; père de Jésus-Christ, distributeur de la grâce; l'autre principe était l'auteur du mal, créateur de la matière, et inventeur de la loi. Il niait que le fils de Dieu se fût réellement incarné, parce qu'il lui répugnait de prendre une chair vile et périssable, et de loger son âme dans son corps méprisabile et infect. Outre le bon principe, il reconnaissait un autre Dieu, celui des Juifs, créateur du monde, l'un et l'autre de ces Dieux avaient promis

leur Christ. Celui qui était apparu sous Tibère était le bon ; le second, c'est-à-dire celui des Juifs, n'était pas encore venu. Il rejetait l'Ancien Testament, comme étant l'ouvrage du mauvais principe. Ce n'étaient pas là les seules erreurs de Marcion. Il prétendait que lorsqu'il était descendu aux enfers, Jésus-Christ n'avait sauvé ni Abel, ni Enoch, ni Noé, ni les autres justes de l'Ancien Testament, amis et serviteurs du Dieu des Juifs ; mais qu'il avait sauvé les ennemis de ce Dieu, tels que Caïn, les habitants de Sodôme et les Egyptiens. (Orsi, Fleury, Nat. Alex. Barou. loc. cit. et seq.)

IX. Le disciple le plus célèbre de Marcion, ce fut Apelle ; mais Marcion le bannit de sa communion, pour être tombé dans le péché d'incontinence ; et Apelle, pour se soustraire à ses regards, s'enfuit à Alexandrie. Cet hérétique soutenait entre autres choses ; que Dieu avait fait beaucoup d'anges et de puissances ou géries, et qu'il avait créé en outre une vertu, à laquelle il donnait le nom de *Seigneur*. C'était cette vertu qui avait créé le monde sur le modèle du monde supérieur, sans pouvoir néanmoins atteindre le même degré de perfection, ce qui était cause qu'il s'était repenti de l'avoir créé. (Fleury, loc. cit. n° 35.) Van-Ranst ajoute page 20, qu'Apelle rejetait les prophéties, et qu'il disait que Jésus-Christ avait pris une chair aérienne qu'il avait rendue à son élément après sa résurrection.

X. Montou nâquit, suivant Orsi, (lib. iv. n° 17. tom. 2.) dans Ardaba, village obscur de la Mysie. Sa conduite parut d'abord si régulière, qu'on le regardait comme un saint personnage. Mais ambitieux de dominant, il prêta l'oreille aux suggestions du démon qui parut s'être emparé de lui, et il commença à prêcher

comme un inspiré et de prophétiser contre les traditions de l'Église. Ceux qui l'entendaient parler ainsi, le prenaient les uns pour un homme possédé par le génie de l'erreur, les autres pour un prophète, et ceux-ci se laissaient séduire et l'excitaient à parler, de telle sorte qu'il n'eut bientôt plus de frein. Deux femmes de mœurs dissolues s'unirent à lui, Prisca ou Priscilla, et Maximille. Livrées l'une et l'autre au même esprit d'erreur, elles parlaient comme lui, hors de sens et d'une manière extraordinaire. Montou disait que tant lui, que ses deux prophétesses avaient été remplis de l'esprit de Dieu, au lieu que cet esprit n'avait été communiqué aux autres qu'imparfaitement. Il abusait ainsi de ces mots de l'Apôtre : *Ex parte cognoscimus et ex parte prophetamus*. (Cor. XIII. 9.) Aussi se plaçait-il librement au-dessus des apôtres, disant qu'il avait reçu réellement le Paraclet promis par Jésus-Christ, avec la perfection. Dieu, disait-il encore, avait d'abord voulu sauver le monde par le moyen de Moïse et des prophètes ; mais n'ayant pu y réussir, il s'était incarné, et ce nouveau moyen lui ayant réussi, il était descendu sous la forme du Saint-Esprit en lui, Montou, et ses deux prophétesses. Il avait ordonné beaucoup de jeûnes et trois carêmes dans l'année. Au reste, il défendait de fuir les persécutions et de recevoir les pécheurs ; il condamnait les secondes noces. La mort de Montou, dit Eusèbe, (hist. eccl. lib. v. c. 15.) fut tragique ; il s'étrangla lui-même avec un cordon.

XI. De l'hérésie de Montou sortirent plusieurs hérésies particulières, telles que celles des Catafrigiens, des Artotiriticus, des Pepazianicus, des Ascodrogilicus et des Pattalorinchiticus. Les premiers ainsi nommés, parce qu'ils étaient du pays de Montou,

composaient l'Eucharistie avec de la farine et un peu de sang, qu'ils tiraient du corps d'un enfant par de petites blessures. Si cet enfant venait à mourir, on le tenait pour martyr, s'il recouvrait la santé, il devenait grand-prêtre. (Nat. Alex. art. viii. n° 11. loc. cit.) Les Artotiriticus s'appelaient ainsi parce que, dans le Sacrement de l'Eucharistie, il s'offraient que du pain. Les Pepazianiens prenaient leur nom de Pepaze, village de la Phrygie, où ils tenaient leurs assemblées. Ils donnaient aux femmes les ordres sacrés, ne mettant entre elles et les hommes aucune différence. Les Ascodrogilicus imitaient les Bacchantes, et ils portaient avec eux des outres, qu'ils remplissaient de vin nouveau sur l'autel, abusant ainsi de ce texte de St.-Matthieu : (ix. 17.) *Vinum novum in utres mittunt, et ambo conservantur.* Les Pattlorinchiticus s'appelaient ainsi, à cause de leur habitude de se mettre un baillon à la bouche, afin de garder plus rigoureusement le silence. (Van-Ranst. hist. Har. p. xxiv. Nat. Alex. loc. cit.)

XII. Bardesane Sirius, natif d'Édesse, est encore de ce siècle; sous le règne de Marc-Aurèle il se rendit célèbre par sa doctrine et sa constance à défendre la foi. Il répondit au philosophe Apollonius qui l'engageait à apostasier, qu'il était disposé à donner sa vie pour le maintien de la foi. Il combattit les fables de Valentin, mais élevé à son école, il avait pris quelques-unes de ses erreurs, et il niait principalement la résurrection des morts. *Lugendus tanti viri lapsus*, s'écrie Natal Alexandre, il avait écrit contre tous les hérétiques de son temps, et il était auteur d'un livre spécial intitulé *de fato*, ouvrage de beaucoup de mérite à ce qu'assure St. Jérôme, dans son catalogue des écrivains ecclésiastiques.

XIII. Théodote, corroyeur de son métier et natif de Byzance, et Artémon son ami, disaient comme Cérinte et Ebion que Jésus-Christ n'était qu'un homme. Théodote l'orfèvre ou le banquier se joignit à eux. Il prétendit que Melchisédech était le Christ, et qu'il était lui-même supérieur au Christ en s'appliquant ces mots : *Tu es sacerdos, secundùm ordinem Melchisedech*. Ses sectateurs, dit Fleury, prirent le nom de Melchisedéchiens.

XIV. Hermogène disait que la matière était éternelle et incréée, erreur réfutée par Tertullien, Eusèbe et Lactance. Il ajoutait que les démons devaient un jour se réunir à la matière, et que le corps de Jésus-Christ était dans le soleil. (Fleury. Nat. Alex. loc. cit.)

CHAPITRE III.

HÉRÉSIES DU TROISIÈME SIÈCLE.

Prasæa ; Sabellius ; Paul de Samosate ; Manès ; Tertullien ; Origène ; Novat et Novatien ; Nipote ; les Angéliques et les Apostoliques.

I. Prasæa était Phrygien ; d'abord montaniste, puis ennemi de Montou, il le fit condamner par le pape Zéphirin, auquel il cachait ses propres erreurs. Reconnu hérétique, il se retracta d'abord, et puis il se mit à prêcher ouvertement ses doctrines. Il combattit le mystère de la Trinité, n'admettant en Dieu, qu'il appelait le Père, qu'une seule personne et une seule nature ; cette personne unique était sortie du sein de la vierge, et après sa naissance au moyen de l'incarnation, elle prit le nom de Jésus-Christ. Ainsi selon lui, ce fut le père qui subit la mort. Ce fut là ce qui fit désigner ses disciples par le nom de *Patri-*

passianiens. Tertullien a écrit un livre particulier contre l'erreur de Prasea, relative à la Trinité. Ses disciples les plus renommés, furent Bérille, Noet et Sabellius. Le premier fut évêque de Bostri en Arabie, il prétend que le Christ, avant l'incarnation, n'avait pas de divinité propre, mais que par l'incarnation il eut celle de son père. Natal Alexandre rapporte qu'il fut réfuté par Origène, qui le fit rentrer dans la foi catholique. Noet défendit l'erreur avec beaucoup de force, il prétendit que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne formaient qu'un Dieu unique, en une seule personne. Il fut expulsé de l'Église ainsi que ses disciples, et comme il mourut dans son impiété, les fidèles refusèrent de l'ensevelir. (Nat. Alex. ib. de Van-Ranst. p. 48.) Le plus célèbre fauteur de cette hérésie, fut Sabellius.

II. Sabellius était né à Ptolémaïs dans la Libye; il se montra sur la scène vers l'an 257. Il plaça sous un plus grand jour l'hérésie de son maître; la secte dont il devint le chef fut appelée des Sabelliens. Il niait la distinction des trois personnes dans la Sainte-Trinité, disant que ce n'étaient là que trois noms donnés à Dieu, pour désigner les divins attributs de la divinité; pour expliquer le mystère de la Trinité, il employait la comparaison du soleil, dans lequel il trouvait la lumière, la chaleur et la figure qui comprennent les deux premières. La lumière signifiait le Fils, la chaleur représentait le Saint-Esprit, la figure ou le corps du soleil démontrait le Père, qui dans sa seule personne renfermait le Fils et le Saint-Esprit. On trouvera à la fin de l'ouvrage la réfutation de ce système.

III. Paul de Samosate n'était qu'un pauvre prêtre, qui, devenu évêque d'Antioche, ne tarda pas à s'enrichir par des extorsions sacrilèges et de fausses promesses, ou en vendant la justice. Il était si vain et si

superbe qu'il ne se montrait jamais en public sans une troupe de courtisans, précédé de cent officiers et suivi d'un pareil nombre. Dans ses prédications, il ne cherchait qu'à briller; il maltraitait ceux qui ne le louaient pas non-seulement de parole mais encore par des ecups. Cet insupportable orgueil alla jusqu'au point qu'il permit que des femmes sans pudeur chantaient des hymnes en son honneur dans l'église même. Il fut au reste si dissolu dans ses mœurs, qu'il avait toujours des femmes à sa suite. A tous ces travers, l'impie prélat ajouta le crime d'hérésie. Il enseigna d'abord que Jésus-Christ n'avait commencé d'exister qu'au moment de sa naissance, c'est-à-dire à sa sortie du sein de la vierge, d'où il s'ensuivait qu'il n'était qu'un homme ordinaire. Puis il prétendit qu'il y avait en Jésus-Christ deux personnes, deux fils de Dieu, l'un par filiation et l'autre par adoption. Il nia la Trinité en trois personnes divines, ou s'il admit les noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit, ce fut en niant que le Verbe et le Saint-Esprit eussent une existence propre et personnelle; il ne reconnaissait en effet ni l'un ni l'autre; de sorte qu'il attribuait à une seule personne, c'est-à-dire au père, les actes des autres, comme l'incarnation et la passion. Ses disciples exprimaient leur opinion erronée sur la Trinité dans leur profession de foi, tout comme dans la formule du baptême, mais comme le dit Natal Alexandre, il n'est pas bien certain que Paul ait été lui-même l'auteur de cette innovation.

IV. Manès fut le fondateur de la secte des manichéens, et il se fit nommer ainsi, parce qu'il s'était donné le titre de Paraclet, comme avait fait Montou, et qu'il voulait cacher sa vile condition. Il avait passé sa jeunesse en Perse, dans la servitude. Une vieille

femme lui donna la liberté et lui fit faire des études dont il ne profita guère, car il eut toujours plus d'audace que de savoir. Aussi pensa-t-il bientôt à se faire chef de secte. Il se mit à étudier la magie et la médecine; et pour acquérir de la renommée il entreprit la guérison d'un jeune fils du roi de Perse. Les médecins avaient déjà abandonné le malade; mais les sortilèges de Manès ne réussirent pas mieux que les remèdes des médecins. L'enfant mourut, Manès fut jeté dans une prison, et il n'en sortit qu'à l'aide de la corruption de ses gardes; mais le malheureux, après avoir erré quelque temps, tomba de nouveau dans les mains du roi, qui le fit écorcher vif, avec la pointe d'un roseau. Son corps fut ensuite jeté aux bêtes et sa peau clouée à la porte de la ville. Ainsi, termina sa carrière, l'impie Manès. Il laissa beaucoup de disciples, parmi lesquels se trouva St.-Augustin lui-même pendant sa jeunesse, jusqu'à ce qu'éclairé d'en haut, il devint le plus dangereux adversaire des erreurs qu'il avait soutenues.

V. Leurs erreurs étaient les suivantes: Ils admettaient la pluralité des dieux ou du moins les deux principes du bien et du mal; ils disaient que l'homme avait deux âmes, l'une mauvaise, produite avec le corps par le principe du mal, l'autre ouvrage du premier principe, coéternelle et tenant de sa nature. Ainsi ils attribuaient à l'une de ces âmes tout le bien que l'homme pouvait faire, et à l'autre âme tout le mal dont il se rendait coupable. Ils soutenaient que l'homme n'avait point de liberté, parce que sa volonté venait d'une force à laquelle il ne pouvait résister. Ils niaient que le baptême fût nécessaire pour le salut, aussi ne baptisaient-ils personne. Outre ces erreurs et la vie licencieuse qu'ils menaient, ils avaient la chair des

animaux en horreur, parce qu'elle était produite suivant eux, par le mauvais principe : ils disaient que le corps de Jésus-Christ n'était pas semblable au nôtre. Les manichéens se répandirent par toute la terre, et bien qu'ils eussent été condamnés par plusieurs pontifes, et poursuivis par plusieurs empereurs, notamment par Dioclétien, Gratien, Théodose, Justin, et surtout Justinien, qui les fit brûler vifs dans l'Arménie, leur secte s'est perpétuée jusqu'à l'an 1052, où, dit Baronius, quelques-uns furent trouvés en France sous le règne de Henri I^{er}, qui les fit périr dans les supplices. Nous avons déjà réfuté cette hérésie dans notre livre de la Vérité de la Foi ; (part. III. c. 2. §. 2.) nous y renvoyons le lecteur.

VI. Tertullien, dit Fleury (loc. cit. lib. IV. 47.) naquit à Carthage, d'un centurion de la garde prétoirienne : sa première religion fut le paganisme ; mais vers l'an 197, il se convertit, et il exerça pendant quarante ans les fonctions du sacerdoce ; il mourut dans un âge très-avancé. Il a écrit beaucoup d'ouvrages utiles à l'Église, sur le baptême, la pénitence, l'oraison, l'idolâtrie, l'âme, et sur d'autres matières ; l'un des plus célèbres fut son Apologie pour les chrétiens. Il écrivit aussi contre Marcion, Praxeas et d'autres hérétiques. En un mot, il fut versé dans les sciences comme dans l'histoire ; mais quoique dans son livre des Préceptes il eût traité Montan d'hérétique, il finit par tomber lui-même dans l'hérésie des montanistes, séduit par Proclus de Rome. Il fut expulsé de l'Église, dit Baronius, et le pape Zéphirin l'excommunia, Tertullien était de mœurs austères, d'une continence excessive, s'imposant des jeûnes extraordinaires ; ce fut le mépris que lui inspira par son relâchement le clergé romain, qui le poussa vers les montanistes, dont

les principes étaient très-rigoureux. Aussi disait-il, comme l'établit Natal Alexandre d'après St.-Jérôme, St.-Hilaire, St.-Pacien, St.-Optat et St.-Augustin, que l'Église ne pouvait absoudre l'adultère ; il regardait les secondes noces comme l'adultère même ; il défendait d'éviter le martyre, imposait deux carêmes et donnait aux catholiques le nom de *Psichici*, c'est-à-dire d'animaux. Tertullien enseignait encore, au rapport de Fleury, que l'âme était au corps de figure palpable mais transparente, parce qu'une des prophétesses de Montou l'avait ainsi entendu ou compris dans une vision. Fleury et Natal disent pourtant qu'avant de mourir Tertullien se sépara des montanistes ; toutefois ses doctrines lui survécurent et elles se maintinrent à Carthage pendant deux siècles, jusqu'au temps de St.-Augustin, qui ramena les tertullianistes à la foi catholique.

VII. Origène, égyptien de naissance passa ses premières années à Alexandrie. Ste.-Léonide, martyre, sa mère, le fit élever avec soin dans la connaissance des belles lettres et de l'Écriture. On raconte que son propre père, plein de vénération pour lui, l'embrassait tendrement quand il le voyait endormi, et le baisait sur la poitrine, comme si c'eût été un temple où habitait le Saint-Esprit. Dès l'âge de dix-huit ans, il fut fait catéchiste de l'église d'Alexandrie, et il se concilia si bien l'estime publique dans ce modeste emploi, que les payens eux-mêmes allaient l'écouter. Il eut pour disciple Plutarque, qui fut par la suite un illustre martyr. Au milieu des plus violentes persécutions, il ne manquait jamais d'assister les confesseurs de la foi, méprisant les tourments et la mort. Il avait en horreur les plaisirs des sens ; on dit même que de peur de blesser la chasteté, il se mutila lui-même,

abusant par une mauvaise interprétation, de ces paroles de St.-Matthieu (xix. 12.) *Et sunt eunuchi, qui se ipsos castraverunt propter regnum cœlorum.* Il combattit les Arabes, qui niaient l'immortalité de l'âme ; il convertit Bérille qui ne croyait pas à la divinité de Jésus-Christ, et Ambroise qu'avait gagné l'hérésie des valentiniens. Il était si avide du martyre, que pour l'obtenir il voulut aller trouver son père qui était en prison ; sa mère eut beau lui prendre ses vêtements ; il n'en tenta pas moins de pénétrer dans le cachot, et n'y pouvant réussir, il écrivit à son père d'avoir de la constance et de tout souffrir pour la foi. A dix-huit ans, il était préfet des études à Alexandrie ; là, tandis qu'il commentait l'Écriture, il dictait à la fois à sept copistes et même davantage. Il fit plusieurs éditions de l'Ancien-Testament ; il les appela tetraple, exaple, octaple. Le tetraple, était sur quatre colonnes à chaque page ; la première colonne renfermait la version des septantes ; la seconde, la version d'Aquila ; la troisième, la version de Simmaque, et la quatrième, celle de Théodosion. Les deux colonnes de plus qu'avait l'exaple étaient occupées par le texte hébreu, et la traduction grecque. L'octaple avait huit colonnes. On y voyait de plus qu'à l'exaple, deux éditions données par des hébreux. Le nom d'Origène était devenu si fameux, que les prêtres et les docteurs allaient toujours le consulter. Tant de témoignages de déférence excitèrent peu-à-peu son orgueil, et son orgueil le fit tomber dans beaucoup d'erreurs, parce qu'il voulut interpréter plusieurs textes de l'Écriture dans un sens mystique, au lieu de s'attacher au sens littéral. Il disait que ceux qui adhèrent à la portée extérieure, c'est-à-dire à la lettre de l'Écriture, n'arriveront pas au royaume de Dieu, d'où il suit qu'il faut tâcher de découvrir dans

les termes leur sens caché et mystérieux. Quelques-uns ont voulu le défendre , mais en général on a condamné ses opinions, quoiqu'il ait eu soin de dire en écrivant qu'il les soumettait au lecteur.

VIII. Il fut obligé de se rendre dans l'Achaïe , que plusieurs hérésies agitaient en ce temps-là. Deux évêques de la Palestine qu'il vit en passant , persuadés par ses discours qu'il pourrait être très-utile à l'Église ; lui donnèrent la prêtrise. (Nat. Orsi.) Cela déplut tellement à Démétrius, évêque d'Alexandrie, qu'il le déposa dans un concile, et le sépara de la communion de l'Église ; mais il trouva des amis et des protecteurs dans d'autres évêques qui l'accueillirent dans son malheur. Pendant la persécution de Dèce, dit Orsi d'après Eusèbe (hist. eccl. lib. 6. cap. ult.) il subit un long emprisonnement, durant lequel il fut chargé de chaînes, eut un grand collier de fer, et fut soumis à plusieurs tortures. St.-Denis lui écrivit une épître pour le consoler et l'encourager , ce qui fait supposer, dit avec raison Orsi , malgré l'avis contraire de Dupin , que la sentence prononcée contre lui par Démétrius, avait été rétractée par ses successeurs Héraclée et Denis. Origène ne survécut guère aux tourments qu'il avait endurés ; il mourut à Tyr, l'an 253, dans la soixante-neuvième année de son âge.

IX. Bernin a écrit d'après St.-Épiphane que pour se soustraire aux fureurs d'un éthiopien, Origène renia sa foi et encensa les idoles , ce qui le rendit à la liberté et lui sauva la vie ; toutefois cet écrivain fait entendre qu'il serait possible que les ennemis d'Origène eussent intercalé ce passage dans le livre de St.-Épiphane. Au reste, il ajoute qu'Origène étant parti d'Alexandrie, et se trouvant dans le voisinage de

Jérusalem, fut prié par le peuple et le clergé de monter en chaire, et qu'ayant ouvert le livre des Psaumes pour prendre le texte de son discours, il lut ce passage du psaume 49 : *Peccatori autem dixit Deus : Quarè tu enarras justitias meas et assumis testamentum meum per os tuum ?* Après avoir lu ces paroles, Origène descendit de la chaire, confus et humilié, et se retira sans ajouter un seul mot. Mais ce n'est pas seulement St.-Épiphane qui parle de la chute d'Origène, c'est encore Eusèbe ; et bien que Baronius traite le fait d'apocryphe, (Ann. ccliii. n. 117.) il est cependant attesté par le P. Pétau, Huet, le Page, et Natal Alexandre. Cependant Le Roncaglia prétend que les arguments de Natal, ne sont nullement convaincants, et qu'on peut très-bien soutenir le contraire avec Baronius. Au surplus, qu'Origène ait sauvé son âme ou qu'il l'ait perdue, c'est une chose qu'on ne peut dire. Cependant Baronius rapporte, d'après St.-Siméon Salo, qu'Origène a été vu dans l'enfer. (Eod. ann. dxxxii. 20. et 21.) Ce qui est certain, c'est que sa doctrine a été condamnée d'abord par le pape Anastase, ensuite par le pape Gélase, et en dernier lieu par le V^e concile œcuménique.

X. Suivant ce que j'ai pu recueillir dans Natal, Fleury, Orsi, Hermant et Van-Ranst (et il est bon d'observer que ce dernier, bien qu'il écrive succinctement, laisse peu de chose à désirer, et qu'il se trouve toujours d'accord avec les meilleurs écrivains), il paraît que la fausse doctrine d'Origène se trouve exposée en substance dans son *Periarchon*, c'est-à-dire traité des principes, traduit par Ruffin, qui, dit-il, l'a corrigé le mieux qu'il a pu. Dans ce traité, Origène entreprend de réfuter Valentin, Marcion et Ebion, qui prétendaient que les hommes étaient essentiellement

bons ou essentiellement mauvais ; il répond que Dieu seul est bon et immuable, mais que les créatures sont capables de bien et de mal, suivant qu'elles se servent bien ou mal de leur liberté. Les âmes des hommes, disait-il ensuite, sont de même nature que les esprits célestes ; elles se composent d'esprit et de corps ou matière ; elles ont été toutes créées avant le monde, mais Dieu, pour les punir de leurs fautes, les avait placées dans le soleil, dans la lune et les autres planètes, et même dans les corps humains, comme dans une prison pour un certain temps ; quand la mort les a délivrées de leur esclavage, elles vont au ciel recevoir le prix de leurs mérites, ou dans l'enfer subir la peine de leurs péchés ; mais ni la peine ni la récompense ne sont éternelles, car les bienheureux mêmes peuvent être expulsés du ciel pour quelque faute récente, et d'un autre côté les damnés et les démons mêmes ne seront pas toujours en enfer, car le bienfait de la rédemption universelle doit aussi leur produire quelque résultat avantageux. Il disait encore qu'après ce monde il y en aura plusieurs autres, tout comme avant lui beaucoup d'autres ont existé ; car Dieu, qui n'est jamais oisif, ne peut se passer de monde. Telles furent, du moins en partie, les erreurs d'Origène, erreurs qu'il a puisées dans Platon, Pythagore et les manichéens. Cassiodore dit (dial. 1.) en parlant d'Origène : *Ego miror unum eundemque hominem tam diversum esse a se potuisse, ut in eâ parte quæ probatur, neminem post apostolos habeat æqualem ; in eâ verò quæ jure reprehenditur, nemo deformius doceatur errasse.* Cabassut (not. hist. conc. Const. II. ann. 553.) dit aussi que le pape Gélase, suivant les traces d'Anastase I^{er}, prononça dans un concile à Rome le décret suivant : *Origenis nonnulla opuscula, quæ vir B. Hieronymus non*

repudiat, legenda suscipimus; reliqua autem omnia cum auctore suo dicimus esse renuenda.

XI. L'hérésie d'Origène ne s'éteignit point avec lui; ses disciples continuèrent de troubler l'Eglise, en soutenant et en propageant ses erreurs. Hermant (tom. 1. c. 132.) dit que le pape Anastase ne parvint qu'avec beaucoup de peine à ramener le calme dans l'Eglise, et l'auteur des notes sur Hermant dit, qu'à cette occasion le prêtre Rufin fut séparé de l'Eglise. Au temps de l'empereur Justinien, vers l'an 542, on vit quelques moines origénistes, ayant pour chef le moine Nonnus, disséminer leurs erreurs parmi leurs compagnons, au point que la contagion s'étendit jusqu'à la principale maison de leur ordre. Les novateurs furent expulsés par l'abbé Gélase, mais bientôt après, soutenus par Théodore de Césarée, ils expulsèrent à leur tour l'abbé et tous les moines qui refusèrent leur adhésion. Nonnus ne tarda pas à mourir de mort subite, et son successeur Georges se fit chasser par les siens mêmes, à cause de son inconduite. Les moines catholiques profitèrent de la circonstance pour élever un des leurs à la dignité abbatiale. Bientôt après, le second concile de Constantinople, dans son onzième canon, condamna tous les sectaires d'Origène comme Origène lui-même, et tous ceux qui adhéraient encore à ses doctrines. (Orsi, n. 70.)

XII. Novat fut un prêtre de l'Eglise de Carthage. St.-Cyprien (epist. 52.) le dépeint comme un homme inquiet, turbulent, avare, suspecté par les évêques d'hétérodoxie en matière de foi. Il fut accusé d'avoir dépouillé des orphelins et des veuves, d'avoir privé l'Eglise de sommes qu'il avait reçues pour elle, d'avoir laissé mourir de faim son propre père et de l'avoir laissé ensuite sans sépulture; d'avoir maltraité sa

femme enceinte au point de provoquer un avortement. Il fut aussi cause que le diacre Félicissime fut ordonné prêtre sans licence, et même à l'insu de l'évêque St.-Cyprien; il eut aussi une bonne part à l'établissement du schisme de Novatien, en excitant les habitants à ne point reconnaître le pontife Corneille.

XIII. Novatien fut baptisé dans son lit, à cause d'une maladie grave dont il se trouvait atteint. Mais après son rétablissement, il ne songea pas à compléter les cérémonies du baptême, conformément à ce qui se pratiquait en pareille occasion; il ne reçut pas non plus le saint-crême, quoique ce fût l'usage de l'Église de l'administrer après le baptême; et ce fut pour cela que dans la suite les novatians rejetèrent le Sacrement de la Confirmation. Malgré ces irrégularités, il fut ordonné prêtre, l'évêque lui ayant accordé la dispense de la règle, qui défendait d'admettre à la prêtrise les individus qui avaient été baptisés dans leur lit; aussi le clergé et le peuple ne souscrivirent-ils qu'à regret à son ordination. Au temps des persécutions, il fut invité par les diacres à sortir de la retraite où la crainte l'avait conduit, pour prêter le secours de son ministère aux fidèles qu'on traitait au martyre; il répondit dédaigneusement que la simple prêtrise était au-dessous de ses désirs. Ce qu'il voulait, c'était d'être pape; enorgueilli de quelques applaudissements qu'il avait reçus pour son éloquence, il aspirait au rang suprême. Corneille ayant été élu malgré ses manœuvres, ce fut de séduire trois évêques ignorants, qui l'élevèrent au pontificat; encore ajoute-t-on qu'il les avait mis préalablement dans un état complet d'ivresse. On vit alors dans sa personne le premier anti-pape, et pour la première fois la division se mit dans l'Église romaine. Lorsqu'il administrait le Sacre-

ment de l'Eucharistic, il exigeait qu'on lui fit le serment, *par le sang de Jésus-Christ*, de ne reconnaître que lui et d'abandonner Corneille. (Nat. loc. cit. et Baron. 61 et seq.)

XIV. Voici les principales erreurs de Novat et de Novatien. Ils niaient que l'Église pût user d'indulgence envers ceux qui étaient tombés dans l'idolâtrie au temps des persécutions; qu'elle ne pouvait pas non plus accorder le pardon à ceux qui avaient péché depuis le baptême; ils rejetaient le Sacrement de la Confirmation; comme les montanistes ils condamnaient les secondes noces, et ils excluaient les bigames de la communion, même à l'article de la mort.

XV. Ce siècle vit encore plusieurs autres hérésies. Nipote, évêque égyptien fit revivre vers l'an 284 l'erreur des millénaires, en prenant à la lettre les paroles de l'Apocalypse : que Jésus-Christ devait régner sur la terre pendant mille ans, et que, ce temps passé, les saints et les justes jouiraient de toutes les délices humaines. Les angéliques allaient jusqu'au point de rendre aux anges un culte d'idolâtrie; les anges, selon eux, avaient créé le monde; ils se vantaient aussi de mener une vie angélique. Les apostoliques disaient qu'il n'était point permis de rien posséder en propre, qu'il n'y avait pour les riches aucune espérance de salut; que le mariage était un état illicite; en conséquence, ils rejetaient de leur Église les hommes mariés. Toutes ces doctrines les firent taxer d'hérésie. (Nat. Alex. tom. VII. c. 3. Van-Ranst, p. 47. Berti, tome 1. sect. 3. c. 3.)

CHAPITRE IV.

HÉRÉSIES DU QUATRIÈME SIÈCLE.

Article premier.

Du schisme et de l'hérésie des Donatistes.

Du schisme ; de l'hérésie ; réfutation par St.-Augustin ; circoncellioniens ; conférence ordonnée par Honorius ; mort de St.-Marcellin ; concile de Carthage.

I. Pour bien entendre l'histoire des donatistes, il importe de savoir bien distinguer le schisme de l'hérésie, car les donatistes furent d'abord schismatiques ; ils tombèrent plus tard dans l'hérésie. Dans le schisme ils eurent pour chef le premier Donat ; dans l'hérésie ils obéirent au second Donat, qu'ils ont appelé le Grand, comme nous l'expliquerons plus avant. Au commencement du IV^e siècle, l'évêque de Carthage, Mensurius, fut accusé auprès du tyran Maxence d'avoir recelé chez lui un certain Félix, diacre, auteur d'une lettre mordante contre l'empereur. Mensurius alla se défendre à Rome ; il mourut à son retour. Le peuple élut pour lui succéder le prêtre Cécilien. Celui-ci fut ordonné et sacré par Félix, évêque d'Aptungia, et par d'autres prélats. Les adversaires de Cécilien prétendirent que son ordination était nulle, parce qu'elle avait eu lieu de la part d'évêques qui tous avaient livré les livres saints aux idolâtres, par déférence ou par crainte ; on accusait de plus Cécilien lui-même d'avoir

empêché qu'on n'apportât des secours aux confesseurs emprisonnés pour la foi. Donat, évêque des Maisons-Noires dans la Numidie ; se mit à la tête de la conjuration, dont une femme était le principal mobile. C'était Lucile, dame espagnole, qui se trouvait alors à Carthage. Elle avait été fortement reprise par Cécilien, encore diacre, de l'espèce de culte qu'elle rendait à un défunt, qu'elle regardait comme martyr, mais que l'Église n'avait pas encore reconnu en cette qualité. Lucile brûlait du désir de se venger ; elle était riche, elle gagna plusieurs évêques, et ces évêques, au nombre d'environ soixante-dix, réunis à Secundus, primat de Numidie, déposèrent Cécilien, et élurent à sa place Majorin, ancien serviteur de Lucile ; Majorin fut sacré de la main de Donat.

II. Cependant Cécilien se maintenait sur son siège ; les donatistes eurent alors recours à l'empereur Constantin, qui renvoya le jugement de cette contestation au pape St.-Melchiade ; et celui-ci, vers l'an 315 ou 316, dans un concile composé de dix-neuf évêques, valida l'ordination de Cécilien. Mécontents de cette sentence, les schismatiques s'adressèrent de nouveau à Constantin, qui mit tout en usage pour calmer leur ressentiment, et n'y put réussir. Et comme les donatistes insistaient, il ordonna au proconsul d'Afrique, Elien, d'informer à l'effet de savoir si Félix, qui avait ordonné Cécilien, était réellement coupable du crime qu'on lui imputait, c'est-à-dire d'avoir remis aux idolâtres les livres saints. Les conjurés, instruits de cette décision, gagnèrent à prix d'argent un notaire appelé Jugence, pour déposer contre Félix. Mais quand le notaire fut en présence du proconsul, il déclara que Félix et Cécilien étaient innocents. L'empereur ne s'en tint pas là, et voulut donner aux donatistes une satis-

faction complète; il ordonna qu'un nouveau concile se réunît dans la ville d'Arles, et les deux accusés furent encore déclarés innocents.

III. Cependant les donatistes, loin de se calmer, augmentaient en nombre et en puissance, et comme le dit Fleury, le schisme s'étendit jusqu'à Rome. Malheureusement au schisme se joignit l'hérésie; l'hérésie avait pour fauteur le second Donat, surnommé le Grand, qui, encore tout imprégné de l'hérésie arienne, comme le dit St.-Augustin (de hæres. cap. 69.) avait succédé à Majorin, et s'était ainsi emparé de l'évêché de Carthage. Ce fut alors que cette hérésie nouvelle commença de se répandre en Afrique. Elle consistait toute en un faux principe d'où sortaient plusieurs conséquences erronnées. Ce principe, c'était que l'Eglise ne se compose que des bons, et que les méchants sont hors de l'Eglise, ce qu'on cherchait à prouver par ce texte de St.-Paul, où il est dit que l'Eglise de Jésus-Christ n'a point de tache : *Christus dilexit Ecclesiam, et seipsum tradidit pro eâ... ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam aut rugam, etc.* (Ephes. v. 25. 27.) et par cet autre texte de l'Apocalypse : *Non intrabit in eam aliquid coinquinatum.* (Ap. xxi. 27.) De ce principe on tirait deux conséquences qui, l'une et l'autre étaient hérétiques, savoir : 1°. que l'Eglise romaine avait péri, parce que le pape et les évêques ayant admis à leur communion les deux coupables, Félix et Cécilien, l'Eglise avait été corrompue par eux et souillée par la contagion, et qu'elle n'était restée pure que dans cette partie de l'Afrique, où l'autorité de Donat était reconnue et suivie; pour prouver cette proposition, ils invoquaient les paroles de l'Épouse des Cantiques : *Indica mihi quem diligit anima mea, ubi pascas, ubi cubes in meridie.* (Cant. i. 6.) Les donatistes

appliquaient ce passage à l'Afrique qui se trouve située à la partie méridionale du monde; 2° la seconde conséquence du principe accueilli par les donatistes, c'était que tout baptême administré hors de l'Eglise de Donat, était nul, comme provenant d'une Eglise qui avait déjà péri. Aussi rebaptisaient-ils tous ceux qui n'avaient pas reçu le Sacrement de leurs mains.

IV .Mais ces deux conséquences étaient évidemment mauvaises, puisque la proposition de laquelle on les tirait était fausse. Dans la conférence qui eut lieu dans la suite et dont nous parlerons bientôt, St.-Augustin prouva aux donatistes qu'il n'est point vrai que l'Eglise ne consiste que dans l'union des bons seuls; que les passages de St.-Paul et de St.-Jean où il est parlé de l'Eglise sans tache ne doivent s'entendre que de l'Eglise triomphante, non de l'Eglise militante; car en parlant de celle-ci, le Seigneur a dit en plusieurs endroits qu'elle se compose des bons et des mauvais, puisqu'il la compare tantôt à une aire, où le blé se trouve mêlé avec la paille, tantôt à un champ ensemencé. *Et permundabit aream suam et congregabit triticum suum in horreum, paleas autem comburet igni inextinguibili.* (Matth. III. 12.) *Sinite utraque crescere usque ad messem, et in tempore messis dicam messoribus: Colligite primum zizania et alligate ea in fasciculos ad comburendum; triticum autem congregate in horreum meum.* (Matth. XIII. 30. vide Nat. Alex. tom. 9 diss. 31.)

V. Quand les donatistes furent devenus hérétiques, ils tombèrent dans les plus coupables excès, abattant les autels des catholiques, brisant les vases sacrés, répandant sur le sol le saint chrême, donnant aux chiens les hosties consacrées. Mais remarquons ce que rapporte là-dessus St.-Optat de Milève. (lib. 2. de Donat.) *Idem canes accensi rabie ipsos dominos suos;*


quasi latrones sancti corporis, dente vindicâ tanqudm ignotos et inimicos laniaverunt. Leur cruauté ne s'exerçait pas seulement contre les vivants, ils allaient jusqu'à insulter aux tombeaux et à exhumer les cadavres. Ce fut vers ce temps, dit-on, que des donatistes sortirent les circoncensioniens, qui eurent pour chefs Masside et Fase; on les appelait ainsi, parce que des environs ils accouraient dans l'intérieur des villes. Donat les nommait chefs des saints; ils se vantaient d'être les redresseurs des torts et des injustices. En conséquence, ils donnaient sans motif la liberté aux esclaves, et très-injustement, ils déchargeaient tous les débiteurs de leurs dettes. Cruels et fanatiques, ils allaient toujours armés et par troupes, ils tuaient quiconque refusait de partager leurs croyances. Ce qu'il y avait de plus extraordinaire, c'était de voir souvent leur fanatisme se tourner contre eux-mêmes; tantôt ils s'assommaient volontairement; tantôt ils se précipitaient du haut des rochers; d'autres se jetaient dans le feu, se noyaient, se coupaient la gorge, et avant de se livrer à ces actes de superstitieux désespoir, ils tâchaient d'engager les autres à les imiter; ils mouraient martyrs, disaient-ils; il fallait dire: martyrs du démon. A l'exemple de leurs maris, les femmes donnaient dans les mêmes folies; quelques unes, dit St.-Augustin, près de devenir mères, s'élançaient dans des précipices. Les évêques donatistes blâmaient ces excès; souvent même ils imploraient l'intervention des magistrats, pour préserver ces malheureux de leur propre fureur; mais ils ne pouvaient nier que ce ne fussent là les fruits de leurs maximes, et que ces insensés ne périssent victimes des fausses doctrines dont ils les avaient pénétrés. (Fleury tom. II. lib. 2. Hermant. cap. 81.)

VI. Les empereurs Constantin et Constant, successeurs de Constantin-le-Grand et de Valentinien, cherchèrent, par des lois et des réglemens rigoureux à réprimer l'insolence et l'obstination des donatistes, et leurs soins eurent peu de succès. Toutefois, vers le commencement du V^e siècle, sous le règne d'Honorius, comme les donatistes abusaient plus que jamais de la liberté qu'avaient les hérétiques de manifester et de professer leurs erreurs; les évêques d'Afrique s'adressèrent à l'empereur, pour qu'il réprimât leur licence croissante, et ils l'obtinent. Honorius fit publier la loi, (c'est la 51^e du code Théodosien) qui prohibe l'exercice de toute religion autre que la religion catholique, sous peine de la confiscation des biens et même de la vie; contre quiconque ferait partie de quelque réunion, dont l'objet serait de conférer sur des matières religieuses, ou d'exercer le culte proscrit; et pour ce qui concernait les donatistes, le tribun Marcellin, homme non moins prudent qu'éclairé, reçut l'ordre de se rendre en Afrique, de réunir à Carthage tous les évêques catholiques et donatistes, et d'ouvrir des conférences pour éclaircir l'erreur, faire connaître la vérité et jeter les fondemens d'une paix commune. Les donatistes refusèrent d'abord de paraître à ces conférences; de nouveaux ordres d'Honorius les y contraignirent. Ils se rendirent à Carthage, et la réunion eut lieu aux thermes Gargiliens. Les évêques donatistes étaient au nombre de 279; les catholiques de 286. Pour éviter la confusion, Marcellin ne voulut pas d'une assemblée aussi nombreuse; il ordonna qu'elle se composerait de trente-six évêques seulement, dix-huit de chaque côté. Les schismatiques se montrèrent mécontents des mesures prises par le tribun. Ils ne cherchèrent alors qu'à rendre la confé-

rence illusoire, en posant un grand nombre de questions inutiles, et en évitant de traiter la question essentielle, quelle était la véritable Église. Un jour pourtant, ils s'y trouvèrent engagés sans le vouloir, au point qu'ils ne purent s'empêcher de se plaindre, en disant : Nous voilà insensiblement conduits à nous occuper du fond. Ce fut alors, comme nous l'avons dit plus haut, que St.-Augustin établit clairement que l'Église ne se compose pas seulement des bons comme les donatistes le prétendaient, mais qu'il y a dans l'Église des bons et des méchants, comme on voit dans l'aire le grain mêlé avec la paille. (Orsi n. xviii et 19. ex S. Augustino.) Enfin après de longs débats, Marcellin prononça en faveur des catholiques.

VII. Beaucoup de schismatiques se convertirent ; d'autres s'obstinèrent et en appelèrent à Honorius, qui, loin de leur donner audience, les condamna à une forte amende, menaçant de l'exil les évêques et les prêtres récalcitrants, s'ils persistaient à se tenir séparés de l'Église catholique. Les donatistes furieux, s'en prirent aux catholiques. Ils firent périr Restitute, qui s'était déclaré champion de l'Église, et ils agirent auprès du comte Morin, pour qu'il envoyât St.-Marcellin au supplice, ce qui n'arriva malheureusement que trop ; car le comte Morin, sous prétexte que Marcellin avait trempé dans la révolte d'Héraclien, ce qui n'était point, et quoiqu'il eût donné sa parole à son ami Cécilien de mettre en liberté St.-Marcellin et son frère Aprinsius, arrêté pour la même cause. Le comte Morin fit décapiter les deux frères dans un lieu isolé, s'il faut en croire Orsi (n. xxviii et 29.) qui l'affirme d'après Orose, St.-Jérôme et St.-Augustin. Ainsi Marcellin mourut martyr. Quant à Morin, il

porta la peine de son injustice ; non seulement Honorius le rappela d'Afrique , mais encore il le dépouilla de toutes ses dignités. Dans le 1^{er} concile de Carthage de l'an 348. ou 349 , les évêques catholiques , dit Hermant (cap. 99.) se réunirent en grand nombre , pour rendre grâces au Seigneur de ce que la secte des donatistes venait de s'éteindre , par la réconciliation des évêques schismatiques avec l'Église. Il fut défendu par ce concile , de redonner le baptême à ceux qui l'avaient reçu au nom de la Trinité , contre l'opinion des donatistes , qui prétendaient que tout baptême était nul , s'il avait été donné hors de leur communion. Il fut également défendu d'honorer comme martyrs ceux qui s'étaient suicidés ; on permit seulement de leur donner par compassion la sépulture. Toutefois les donatistes formèrent encore une secte , dit le cardinal Baronius , jusqu'au temps de Grégoire-le-Grand , qui fit les plus grands efforts pour les anéantir. En un mot , ajoute le même écrivain , (an. dxcvi. n. 16 et seq.) on peut dire que ces hérétiques ont ruiné l'Église d'Afrique.



Article 2.

De l'hérésie d'Arius.

§. I.

Principes d'Arius , il est condamné par le concile de Nicée.

VIII. Arius naquit dans la Cyrénaïque. L'espérance d'obtenir quelque charge dans l'Église le conduisit à Alexandrie. Il était versé dans la connaissance des lettres et dans les sciences profanes. Il avait des manières très-affables, mais, dit Baronius, (a. 319.) il était d'une laideur repoussante; il montrait d'ailleurs une grande ambition de renommée et de gloire et beaucoup de goût pour les changements et les innovations. Il fut d'abord attaché à Mélésius, évêque de Lycopolis, dans l'Égypte supérieure, ou Thébaïde. Mélésius, dès le commencement du quatrième siècle, avait élevé un schisme dans l'Église, non qu'il eût avancé ou soutenu des erreurs en matière de foi, mais parce que, déposé pour plusieurs délits par St.-Pierre, évêque d'Alexandrie, il avait usurpé plusieurs privilèges, attachés à l'épiscopat de St.-Pierre. Arius, convaincu que son adhésion au parti de Mélésius ne lui procurerait aucun des avantages qu'il cherchait, se rapprocha de St.-Pierre, qui l'éleva au diaconat; mais celui-ci informé au bout de quelque temps, que le nouveau diacre n'avait pas cessé de communiquer avec Mélésius, l'expulsa d'Alexandrie. Lorsque St.-Pierre fut jeté dans la prison, d'où il ne sortit que pour aller cueillir les palmes du martyre, Arius insista pour être reçu auprès de lui, mais s'il faut en croire

Baronius, (cccx. an. 4 et 5.) Jésus-Christ apparut à St.-Pierre, et lui montrant ses vêtements déchirés ; *Hunc mihi scidit Arius* ; dit-il, *precave omninò ne eum in communionem recipias*. Le P. Noel Alexandre révoque en doute cette vision ; il est juste pourtant de dire que les raisons qu'il donne à l'appui de son opinion , sont loin de paraître convaincantes. Au surplus , cette vision est décrite dans le bréviaire , au 26 décembre , jour de la fête de St.-Pierre. Quant à ce qui concerne Arius, Achille, successeur de St.-Pierre au siège d'Alexandrie , lui conféra la prêtrise, et lui confia même une église paroissiale de la ville. Après la mort d'Achille, Arius se mit sur les rangs, pour obtenir sa dépouille ; mais on lui préféra St.-Alexandre, qui joignait à une conduite irréprochable des connaissances très-étendues. Arius était déjà vieux, dit Fleury, mais l'âge ne le préserva pas de l'envie ; et non seulement il censura les mœurs d'Alexandre, mais encore ses doctrines ; il lui reprochait d'enseigner : que le Verbe, fils de Dieu, était égal au Père, qui l'avait engendré de toute éternité, et qu'il était de la même nature, de la même substance. C'était là, disait Arius, la doctrine erronée de Sabellius. Pour combattre ces erreurs prétendues, il avança des erreurs réelles ; il soutint par exemple : que le Verbe n'était point *ab æterno*, mais que le Père l'avait tiré du néant, et créé comme il avait créé l'homme ; que le Christ ayant l'usage de son libre arbitre, était par cela même sujet au changement, et qu'il aurait pu choisir le vice ; mais qu'ayant embrassé la vertu, et pratiqué de bonnes œuvres, le Père pour l'en récompenser, l'avait fait participer à la nature divine, lui donnant les titres de Fils, de Verbe et de Sagesse. Ces propositions dit Noel Alexandre, sont toutes renfermées dans un

ouvrage d'Arius, intitulé *Thalie*, dans une épître qu'il écrivit à St.-Alexandre, rapportée par St.-Athanasé, et dans l'épître synodique du concile de Nicée à l'église d'Alexandrie, mentionnée par St.-Épiphane, Socrate et Théodoret. Le même écrivain ajoute, d'après St.-Athanasé et Théodoret, qu'Arius enseignait que dans l'incarnation, le Verbe avait pris un corps, mais n'avait pas pris d'âme, parce que sa divinité lui en avait tenu lieu.

IX. Arius avait d'abord usé de circonspection dans l'enseignement de ses doctrines; mais devenu plus audacieux, il commença à les prêcher publiquement dans sa paroisse. St.-Alexandre tâcha de le ramener par de sages remontrances; voyant qu'elles étaient inutiles, il eut recours à des moyens plus violents; et comme les erreurs d'Arius s'étaient propagées, au point que plusieurs évêques s'en trouvaient infectés, principalement Secundus de Ptolémaïs, et Théon de Marmarique, St.-Alexandre convoqua vers l'an 320, un synode à Alexandrie. Cent évêques environ s'y trouvèrent, outre les prêtres; ils venaient de la Lybie et de l'Égypte. Arius y fut appelé, et loin de rétracter ses erreurs, il les soutint audacieusement; ce qui fut cause que les Pères du synode prononcèrent anathème sur lui et sur ses partisans. Le patriarche écrivit ensuite une circulaire à tous les évêques de la chrétienté, pour leur donner avis de la décision du synode. La condamnation prononcée contre Arius ne fit que l'affermir dans son obstination, et il ne chercha qu'à augmenter le nombre de ses prosélytes. Il séduisit beaucoup de personnes des deux sexes, et s'il faut en croire Théodoret, il fit servir ces femmes à ses plaisirs. Il se plaça aussi sous la protection d'Eusèbe de Nicomédie, homme puissant et éclairé, mais pervers; qui après

avoir abandonné l'évêché de Bérïte, s'empara de celui de Nicomédie, protégé par Constance, sœur de l'empereur Constantin. Eusèbe écrivit à St.-Alexandre en faveur d'Arius; mais le patriarche fut inflexible : Arius et ses disciples furent contraints de sortir d'Alexandrie. (Socrat. l. i. cap. 6. Orsi n. 9. Fleury. etc.)

X. Arius se retira dans la Palestine, où il parvint par ses manœuvres, à gagner plusieurs évêques de cette contrée ainsi que des provinces voisines. Eusèbe de Césarée, Aétius de Lidda, Paulin de Tyr, Grégoire de Bérïte, Théodote de Laodicée, Athanase d'Anazarbe, s'inscrivirent parmi ses disciples. Le patriarche informé de ces résultats, se plaignit vivement, et la plupart des évêques, touchés de ses remontrances, s'éloignèrent d'Arius, qui se rendit alors auprès d'Eusèbe de Nicomédie. Ce fut dans la retraite qu'Eusèbe lui procura, qu'il composa son infâme livre de Thalie, qu'il remplit d'une part de pasquinades et de quolibets, et de l'autre de propositions subversives de la foi, afin que le venin de l'hérésie pût s'insinuer dans les âmes, à la faveur de l'amusement offert à l'imagination fascinée des lecteurs. (Sanct. Ath. Apoll. 15.) Eusèbe convoqua un synode dans la Bythinie, tous les évêques fauteurs d'Arius s'y trouvèrent; ils écrivirent au patriarche d'Alexandrie, et ils ne purent rien obtenir.

XI. Ce fut vers ce temps, que Constantin remporta sur Licinius la grande victoire qui assura la paix de l'empire, mais quand il fut près de Nicomédie, il apprit les divisions qui existaient entre Alexandre et Arius, et cette nouvelle lui causa la plus vive douleur. Eusèbe avait été le premier à la porter à l'empereur; il lui avait parlé de la question qu'on agitait, comme d'une chose peu importante, qui ne touchait nulle-

ment au fond de la croyance, et il lui avait fait entendre que la seule chose à faire, c'était d'imposer silence aux deux partis. C'était donc peu de chose, que de mettre en question la divinité de Jésus-Christ. Ce fut toujours l'art des hérétiques de persuader aux autres, que les dogmes qu'ils combattent n'ont rien d'essentiel. L'empereur trompé par Eusèbe, écrivit à St.-Alexandre, pour lui reprocher les troubles qui avaient éclaté dans l'Église, et l'engager à laisser les opinions libres. Cependant, comme ces troubles loin de s'apaiser n'avaient fait que s'accroître, Osius depuis trente ans évêque de Cordoue en Espagne, fut envoyé sur les lieux par St.-Sylvestre, suivant Baronius et Van-Ranst, ou par Constantin, suivant Fleury et Noel Alexandre, d'après Socrate, Eusèbe, Sozomène et Théodoret. C'était un homme sage, éclairé, éprouvé par de longues persécutions au temps de Maximilien. Quand il fut arrivé en Afrique, voyant que le mal était grand, il réunit de concert avec le patriarche un synode d'évêques; Arius et ses partisans furent de nouveau excommuniés, et leurs erreurs condamnées.

XII. Arius, après cette condamnation nouvelle, écrivit à l'empereur pour sa propre défense; mais Constantin qui connaissait alors ses doctrines, lui répondit par une longue lettre, qui même par son ordre fut rendue publique; Arius y était traité de méchant et de fou. Les ariens en conçurent tant de dépit, que dans un accès de fureur ils mutilèrent une statue de Constantin. Excité par ses ministres à venger cette injure, l'empereur dit en riant et se touchant la figure: Je vous assure que je ne me sens aucun mal. (Orsi l. xii. n. 24.) Il défendit toutes poursuites contre les auteurs du fait. Toutefois, s'apercevant que le feu de la

discord ne s'éteignait pas, il résolut d'assembler un concile général à Nicée en Bythinie, afin de trouver un remède au mal qui affligeait l'Église. En conséquence, il invita tous les évêques de la chrétienté à se trouver dans cette ville, et il les indemnisa des frais du voyage. (Fleury l. II. n. 1. Orsi 12. 25.) Les prélats se rendirent volontiers à l'invitation de l'empereur, si bien que dans le courant de l'an 325, il se trouva dans Nicée 318 évêques, à ce qu'assurent Noel Alexandre et St.-Ambroise, contre Eusèbe, qui prétend qu'ils n'étaient que 250. Quelle gloire pour la foi chrétienne, que cette assemblée nombreuse de saints prélats, parmi lesquels on voyait beaucoup de confesseurs et de martyrs : St.-Paphnuce, évêque de la Thébaïde, qui sous Maximin avait perdu l'œil droit et eu le coude-pied gauche brûlé; St.-Paul évêque de Néocésarée, qui, par ordre de Licinius avait été privé de l'usage de ses mains, au moyen d'un fer chaud, qui en avait brûlé tous les nerfs; St.-Potamon évêque d'Héraclée, pareillement privé d'un œil, et beaucoup d'autres ecclésiastiques, que les idolâtres avaient tourmentés ! (Theod. l. I. c. 7. Fleury 11. 2. Orsi 11. 26.)

XIII. Pour seconder les pieuses intentions de l'empereur, St.-Sylvestre autorisa le concile, et comme il ne pouvait s'y rendre à cause de son grand âge, il y envoya deux prêtres romains, Viton et Vincent, en qualité de légats, et Osius évêque de Cordoue, qu'il chargea de le présider et de le régulariser. Tillemont dans son histoire semble douter de ce dernier fait; mais Socrate, Noel Alexandre, Orsi, Fleury et même le protestant Maclaine le regardent comme positif, par le motif qu'on voit en première ligne la signature d'Osius. D'ailleurs, (St.-Ath. apol. de fugâ) donne à ce prélat le titre de chef ou directeur du concile. *In*

quâ synodo ille non dux et antesignanus fuit? Gelais-Cizicène, historien du V^e siècle, parlant de ce concile, s'exprime ainsi : *Ipsè Osius qui Silvestri locum obtinebat, unâ cum Vitone et Vincentio in illo consessu adfuit.* Le synode s'ouvrit dans la grande église de Nicée, le 19 juin 325, ainsi que l'avance le cardinal Orsi, d'après l'opinion la plus commune; le congrès qui se tint dans le palais même de Constantin et en sa présence, n'eut pas lieu à la première session, comme Fleury le prétend, mais à la dernière. On commença par examiner les propositions d'Arius, qu'un ordre de l'empereur avait obligé de se rendre à Nicée; appelé à rendre compte de ses opinions, il développa audacieusement ses doctrines, soutint que le Fils de Dieu n'avait pas toujours été, qu'il était sorti du néant comme les autres hommes, et qu'il était capable de changement, de vertu et de vice. Il ne se trouva dans l'assemblée que vingt-deux évêques fauteurs d'Arius; encore leur nombre se réduisit-il d'abord à cinq et puis à deux; tous les autres saisis d'horreur lorsqu'ils entendirent de tels blasphèmes, se bouchèrent les oreilles pour exprimer leur indignation; toutefois il fut décidé que les propositions d'Arius seraient soigneusement examinées. Ce fut dans cette occasion que St.-Athanasè, que St.-Alexandre, son évêque, avait amené d'Alexandrie, montra son zèle courageux contre les hérétiques, qui, depuis cette époque, le signalèrent à la haine de leur parti, et ne cessèrent de le persécuter durant toute sa vie. On lut au concile une lettre d'Eusèbe de Nicomédie, dans laquelle il montrait des opinions conformes à celles d'Arius. Cette lettre fut déchirée en présence de ce dernier et à sa grande confusion. Malgré cela, les eusébiens continuèrent de défendre les doctrines proscrites;

mais ils se contredisaient les uns les autres, et leurs réponses mêmes pouvaient servir à les réfuter.

XIV. Les catholiques adressèrent diverses questions aux ariens; savoir : s'ils admettaient que le Fils fût en tout semblable au Père; qu'il fût son image; qu'il fût subsistant avec le Père; qu'il fût de toute éternité, immuable, vertu de Dieu et vrai Dieu. Dans les commencements, les ariens montrèrent de l'hésitation; ils ne savaient s'ils devaient admettre tout ou seulement une partie, dans les questions qu'on leur adressait; à la fin les eusébiens répondirent, d'assez mauvaise grâce, qu'on pouvait tout admettre, pour ce qui était de similitude et d'image, puisqu'il est écrit que l'homme est image et gloire de Dieu. *Vir... imago et gloria Dei est.* (1. Cor. xi. 7.) Pour ce qui était de co-existence avec le Père, puisqu'il est écrit : *In ipso enim vivimus, et movemur, et sumus.* (Act. xvii. 18.) qu'on pouvait bien dire qu'il a toujours été, car il est dit de nous : *Semper enim nos qui vivimus in mortem tradimur propter Jesum.* (2. Cor. iv. 11.) ce qui signifie, que nous avons toujours été dans la pensée de Dieu; qu'il est immuable, puisque l'Apôtre a dit que rien ne pouvait nous séparer de l'amour de Dieu : *Neque mors, neque vita poterit nos separare à charitate Dei.* (Rom. viii. 39.) qu'il est vertu de Dieu, puisque ce nom a été donné même aux êtres les plus abjects; vrai Dieu, puisque c'est à cause de ses mérites que le Fils a été fait Dieu, nom qu'au surplus on a souvent donné à l'homme *Ego dixi : dii estis.* (Job x. 34. Fleury, loc. cit.)

XV. Les Pères, voyant par ces réponses, que les ariens savaient toujours tirer de l'Écriture le sens dont ils avaient besoin, résolurent de n'employer à l'avenir que des mots qui ne pussent donner lieu à aucun

doute, à aucune fausse interprétation de la part de leurs adversaires. Ce fut ainsi qu'ils introduisirent le mot *consubstantiel* à la place du mot semblable, dans leur profession ou symbole de la foi, le mot *Omoousion* qu'ils employèrent, signifiant que le Fils n'était pas seulement semblable au Père, mais qu'il était la même chose, la même substance, ainsi qu'il l'a dit lui-même : *Ego et pater unum sumus.* (Jo. x. 30.) Les ariens résistèrent de toutes leurs forces à l'admission du mot consubstantiel, qui ne leur laissait plus aucun subterfuge. Ils firent plusieurs objections, dont nous parlerons dans la réfutation que nous ferons de cette hérésie.

XVI. A la dernière session, l'empereur qui voulait assister à la conclusion du concile, voulut que l'assemblée eût lieu dans une salle de son palais. Il se rendit à cet effet de Nicomédie à Nicée ; à peine arrivé, il reçut de plusieurs évêques des dénonciations contre leurs collègues ; et comme on lui demandait de juger les accusés, il ordonna de jeter au feu tous les actes d'accusation, en adressant aux accusateurs ces paroles mémorables, rapportées par Noël Alexandre (art. iv. § 2.) d'après Rufin. (lib. i. histor. cap. 1.) *Deus vos constituit sacerdotes et potestatem dedit de nobis quoque judicandi ; et ideò nos à vobis rectè judicamur. Vos etenim nobis à Deo dati estis dii, et conveniens non est ut homo judicet deos.* Constantin ne voulut pas s'asseoir sur le siège préparé pour lui, sans y avoir été autorisé par les évêques. Après qu'il eut pris place et tous les évêques après lui, un des assistants, on croit que ce fut Eustache, évêque d'Antioche, prononça debout un discours dans lequel il loua le zèle religieux de l'empereur, et rendit grâces au ciel pour les victoires qu'il avait remportées. Constantin à son tour prit la pa-

role; et témoigna la satisfaction qu'il éprouvait de voir l'union qui régnait parmi les Pères; il leur recommanda de la conserver. Il permit ensuite à chacun de parler, et en les entendant discuter les points en litige, il louait les défenseurs de la foi, et blâmait la témérité de leurs adversaires. Ensuite les Pères dressèrent leur symbole, qu'ils arrêtèrent dans les termes suivants, comme le dit Cabassus. (Not. conc. pag. 88. ex S. Athan. Socrat. Rufin et Theod.) *Credimus in unum Deum Patrem omnipotentem, omnium visibilium et invisibilium factorem; et in unum Dominum Jesum Christum filium Dei, ex Patre natum unigenitum, Deum ex Deo, lumen de lumine, Deum verum ex Deo vero; natum non factum; consubstantialem Patri; per quem omnia facti sunt in cælo et in terrâ; qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit et incarnatus est, et homo factus: passus est et resurrexit tertiâ die, et ascendit in cælos; et iterum venturus est judicare vivos et mortuos; et in Spiritum Sanctum.* Ce symbole fut composé par Osirus, comme le dit St.-Athanasie, (hist. Arian. n. 42.) et récité dans le synode; successivement anathème fut prononcé contre quiconque soutenait que le Fils de Dieu *erat aliquandò, quandò non erat; et antequàm nasceretur non erat; et quia ex iis quæ non sunt factus est; aut ex aliâ substantiâ vel essentiâ dicunt esse; vel creatum, vel mutabilem, vel convertibilem filium Dei.* Baronius prétend que le concile voulut qu'on ajoutât à l'hymne : *Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto*, les mots suivants : *Sicut erat in principio et nunc et semper, et in secula seculorum. Amen.*

XVII. Les évêques opposants furent d'abord vingt-deux, puis dix-sept, suivant Sozomène, (l. 1. cap. 28) mais de ceux-ci, douze effrayés par les menaces de Constantin, et craignant la déposition et l'exil, se ré-

tractèrent; les seuls qui persistèrent, furent les évêques de Nicomédie, de Nicée, de Chalcedoine, de Marmarique et de Ptolémaïs; encore les trois premiers finirent-ils par donner leur adhésion. Théon de Marmarique et Secundus de Ptolémaïs souffrirent la déposition et l'exil. Si ces deux prélats furent téméraires, ils eurent au moins plus de sincérité que leurs confrères, qui par la suite devinrent ardens persécuteurs des catholiques; parmi eux se fit surtout remarquer Eusèbe de Césarée, qui, dans une épître adressée à ses diocésains, s'excuse d'avoir signé la formule du symbole approuvé par le synode, en disant qu'il l'avait fait pour ne point empêcher la paix de s'établir; qu'au surplus le concile avait approuvé la formule proposée par Eusèbe de Nicomédie, ce qui était tout-à-fait contraire à la vérité, puisque la lettre qui la contenait avait été publiquement lacérée; que le mot *consubstantiel* n'avait été ajouté que par ordre de l'empereur, ce qui n'était pas moins faux, puisqu'il ne fut ajouté qu'après mûre délibération, et en quelque sorte comme une pierre de touche, pour distinguer les catholiques des ariens; que les Pères en recevant ce mot, n'avaient pas voulu dire autre chose, si ce n'est que le Fils procédait du Père, et non que le Fils fût partie de la même substance; que ces autres mots *natum non factum*, signifiaient seulement que le Fils n'avait pas été fait comme les autres créatures, qui furent ensuite formées par lui, mais qu'il était d'une nature plus éminente; qu'enfin si le concile avait anathématisé ceux qui disaient que le Fils avait été tiré du néant, et qu'il n'était pas avant d'avoir été engendré, c'était parce que ces expressions n'avaient pas été employées dans l'Écriture, et d'un autre côté parce que le Fils, bien que non-existant avant d'être engen-

dré, n'en était pas moins dans la puissance du Père, qui fut toujours le créateur de toutes les choses. C'est d'après les termes de cette lettre, que St.-Jérôme, (epist. ad Ctesiphon.) s'exprime ainsi : *Eusebium fuisse arianum nemo est qui nesciat*. Les Pères du VII^e synode, session VI, ont dit de même : *Quis ignorat quod Eusebius Pamphili in reprobum sensum traditus, ejusdem opinionis fuerit cum his qui Arii impietatem secuti sunt?* Valésius, il est vrai, prétend que les Pères ne s'exprimèrent ainsi qu'incidemment, mais on répond à Valésius, (Jucnin. theol. tom. III. a. 4.) que le synode ne se prononça de la sorte qu'après s'être autorisé de plusieurs passages d'Eusèbe.

XVIII. Arius, bien qu'abandonné de tous, à l'exception des deux évêques récalcitrants de Marmarique et de Ptolémaïs, continua de défendre ses doctrines, ce qui le fit excommunier par le concile et reléguer par Constantin dans l'Illyrie. Les écrits d'Arius et principalement son détestable livre de Thalie, furent pareillement condamnés par les évêques et par l'empereur, qui ordonna par un édit dont les dispositions s'étendaient à tout l'empire, que les ouvrages d'Arius fussent partout livrés aux flammes; et prononça contre les contrevenants la peine de mort. (Fleury tom. II. 11. 24. Orsi tom. 5. 12. 42.)

XIX. Après avoir ainsi condamné les doctrines d'Arius, le concile suspendit l'évêque de Lycopolis, Mélése, et le dépouilla principalement du droit de conférer les ordres; il permit pourtant que les disciples de Mélése fussent admis à la communion de l'Église, en abjurant le schisme et les doctrines de leur maître. (Noel Alex. a. IV. 2.)

XX. Quant à la question qu'on agitait encore en Asie au sujet du jour de la célébration de la Pâque,

le concile défendit de célébrer cette fête à l'avenir, suivant le rite judaïque, au 14^e jour de la lune, mais suivant l'usage de Rome, au premier dimanche qui suit la quatorzième lunaison postérieure à l'équinoxe. Les Pères déclarèrent au surplus, que ce n'était pas là un article de foi, mais seulement un point de discipline, au lieu qu'en parlant de la foi à l'occasion de l'hérésie d'Arius, ils dirent : Ainsi le croit l'Église, au lieu qu'en ce qui concerne la Pâque, ils se contentèrent de ces mots : Nous avons ordonné etc. Ce décret n'éprouva point d'opposition, ainsi que l'empereur l'affirme dans son édit sus-mentionné ; toute l'Église s'y soumit. (Euseb. hist. l. III. c. 28. Sozat. 1. 9.) On croit que ce fut à cette occasion que le concile adopta le cycle de dix-neuf ans, inventé par Méton, astronome athénien, afin de pouvoir fixer régulièrement les lunaisons de chaque année, attendu qu'au bout de dix-neuf ans, elles reviennent toutes dans le même ordre. (Orsi t. v. 12. 42.)

XXI. Le concile fit vingt canons pour la discipline de l'Église ; disons ici quelques mots des principaux. Le premier excluait du sacerdoce ou déposait ceux qui s'étaient volontairement mutilés ; cette disposition se dirigeait autant contre l'hérésie de Valésius, qui n'admettait au rang des prosélytes que des eunuques, que contre ceux qui auraient cru permis, par amour pour la chasteté, d'imiter Origène. (Orsi ibid. 43.) Par le troisième, il fut défendu à tous les clercs d'habiter avec d'autres femmes que leurs mères, leurs sœurs ou tantes, ou telles du moins qu'elles ne pussent faire naître le moindre soupçon. Le concile voulait établir le célibat des évêques, des prêtres, des diacres, et même des sous-diacres, suivant Sozomène ; mais il en fut dissuadé par St.-Paphnuce, qui

soutint avec force qu'il suffisait que le mariage fût prohibé à tous ceux qui auraient reçu les ordres sacrés, mais qu'il serait trop dur d'obliger ceux qui déjà se trouvaient mariés, à se séparer de leurs femmes. Ce fut sur ces observations, dit Socrate, (l. 1. c. 11.) que le concile revint de sa détermination, laissant à chacun la liberté de garder sa femme ou de s'en séparer, selon l'inspiration de sa conscience. Mais, suivant le cardinal Orsi, qui s'appuie sur l'autorité de St.-Épiphane, contemporain du concile et de St.-Jérôme, né peu de temps après, le fait attesté par Socrate est au moins douteux, puisque ces deux saints docteurs affirment, qu'on n'admettait aux ordres que les hommes non mariés ou ceux qui se séparaient de leurs femmes. Il fut réglé par le IV^e canon que le sacre des évêques eût lieu à l'avenir en présence de tous les évêques de la même province, ou du moins par trois de ces évêques, nantis du consentement des autres, sauf le droit toujours subsistant du métropolitain, de confirmer ou de rejeter. (Orsi ibid. 45.) Il est dit dans le VI^e canon qu'on doit conserver leurs privilèges aux sièges des patriarches, principalement au siège d'Alexandrie, à cause de sa juridiction sur tous les évêques de l'Égypte, de la Lybie, et de la Pentapole, à l'exemple de l'évêque de Rome, qui a une juridiction semblable sur toutes les églises de son patriarcat. Noel Alexandre démontre dans une dissertation spéciale, que ce canon ne porte aucun obstacle à la suprématie du pontife romain; il rapporte entre autres preuves, le VI^e du concile de Chalcedoine, où il est dit : *Ecclesia romana semper habuit primatum*. Noel ajoute ensuite ces mots : *Id luculentius ex eo confirmatur quòd post sanctitum canonem, romanus episcopus, et de personis aliorum patriarcharum et de sententiis ab ipsis latis judicium tulit; nec*

ipsum, eam ob rem usurpatæ auctoritatis violatiquè niceni canonis secti cœarguit aliquis.

XXII. Enfin les Pères écrivirent à toutes les églises une lettre synodale pour leur donner avis de la condamnation d'Arius et de la décision prise relativement à la fixation de la fête de Pâque. Ainsi se termina le concile, mais avant que les évêques se séparassent Constantin voulut les réunir tous à sa table; et il fit placer auprès de lui ceux qui avaient souffert pour la foi, ne se lassant pas de baiser respectueusement les cicatrices de leurs blessures. Il distribua ensuite des largesses à ses convives et il ne les congédia qu'après leur avoir fortement recommandé la concorde. (Orsi l. XII. n. 53.) Eusèbe et Téogni évêques de Nicomédie et de Nicée, furent relégués dans les Gaules et remplacés par Ansion et Orestus. (Exod. 54.) Mais peu de temps s'était écoulé, lorsque les évêques de leur parti firent bien voir qu'ils n'avaient accepté que par force les décisions du concile.

§. II.

Événements jusqu'à la mort de Constantin.

XXIII. La mort de St.-Alexandre, arrivée l'an 326, donna lieu à l'élection de St.-Athanasie pour remplir le siège patriarcal d'Alexandrie. Il avait été choisi par les évêques, aux acclamations de la population entière; mais le saint personnage voulut se soustraire à l'honneur qu'il recevait; ses amis l'arrachèrent à sa retraite, et le ramenèrent à son église d'Alexandrie, au grand déplaisir des ariens qui, ne pouvant faire

autrement, se vengèrent par des calomnies. Dans le même temps, Eusèbe et Téogaï firent agir auprès de Constantin, et ils envoyèrent aux principaux évêques de l'Orient une feinte rétractation. Réintégrés dans leurs évêchés, ils travaillèrent de tout leur pouvoir à rétablir les affaires d'Arius. Eusèbe réussit même dans un conciliabule tenu dans Antioche à faire déposer St.-Eustache, évêque de cette ville, et l'un de ses plus grands adversaires, sur la fausse accusation d'adultère, qui n'avait d'autres preuves que la déclaration d'une femme perdue. La calomnie, il est vrai, ne tarda pas à se découvrir, parce que cette femme étant tombée malade, confessa les coupables manœuvres qu'on avait employées pour obtenir son témoignage. (Theod. l. 1. t. 22.) St.-Eustache n'en fut pas moins déposé, banni et successivement remplacé par Paulin de Tyr, Eularius et Eusèbe de Césarée, qui depuis long-temps s'était introduit frauduleusement dans l'église d'Antioche. Toutefois, Eusèbe refusa sa nouvelle dignité; il entra dans ses vues de rester à Césarée; on lui subrogea Ephron, puis Flacille, tous deux ariens. Beaucoup de catholiques d'Antioche évitèrent toute communication avec ces évêques intrus. D'un autre côté, Eusèbe de Nicomédie fit rentrer Arius en grâce avec Constantin; il parvint même à ménager son retour à Alexandrie par le moyen d'un prêtre arien, qui avait acquis la confiance de Constance, sœur de l'empereur, et qui engagea cette princesse à demander avant de mourir à son frère la grâce d'Arius. L'empereur ayant répondu qu'il pardonnerait, si Arius voulait se soumettre au décret du concile de Nicée. Arius fut mandé à Constantinople, où il présenta à l'empereur une profession de foi, dans laquelle il disait croire, selon l'Écriture, que Jésus-Christ était Fils de

Dieu, produit avant les siècles, Verbe par qui toutes choses ont été faites. Constantin se paya de cette déclaration, croyant qu'Arius était de bonne foi ; mais il ne prit pas garde que, dans sa profession de foi, Arius avait omis le mot *consubstantiel*, et que ces autres mots qu'il croyait selon l'Écriture, n'étaient qu'un prétexte qu'il s'était ménagé pour pouvoir interpréter à sa guise les termes très-clairs de l'Écriture, qui prouvent la divinité de Jésus-Christ. Cependant Constantin ne voulut le recevoir dans sa communion qu'après avoir pris l'avis des évêques. Il chargea donc le concile qui se tenait à Tyr, duquel nous parlerons bientôt, d'examiner la profession de foi d'Arius, et de constater s'il s'était amendé lui-même. Le parti d'Eusèbe était très-considérable à Tyr ; aussi Arius y fut-il accueilli favorablement, et il fut admis sans difficulté à la communion avec tous ses partisans.

XXIV. Venons-en maintenant au conciliabule de Tyr, où les Eusébiens parvinrent à faire chasser Athanase du siège d'Alexandrie. Mais avant de parler de cette injuste déposition, il est bon de dire que les ariens travaillaient depuis long-temps à consommer la ruine du saint patriarche, par d'infâmes calomnies, qu'on rapporta comme des faits avérés à l'empereur ; on l'accusait principalement d'avoir violé une vierge, d'avoir tué Arsène, évêque d'Ipsète, dans la Thébàide ; d'avoir détruit un autel, et brisé un calice consacré. Ces mêmes griefs furent reproduits au conciliabule de Tyr. (Orsi, lib. XII. n. 91 et seq.) Constantin avait fait bâtir à Jérusalem la grande église de la Résurrection, sur la demande d'Hélène, sa mère. Il envoya l'ordre à tous les évêques des environs de s'y rendre, pour assister à la consécration solennelle de cette église. Eusèbe de Nicomédie lui suggéra à cette occasion de

réunir tous ces évêques en concile avant la cérémonie, afin de rétablir la paix générale. L'empereur, qui aimait la paix, y consentit, et la ville de Tyr fut choisie pour lieu du congrès; ce lieu étant jugé commode pour tous les évêques qui devaient se rendre à Jérusalem. Eusèbe, qui avait conseillé cette mesure, fit appeler à Tyr tous les évêques de son parti. Sur environ soixante qui s'y trouvèrent, il n'y eut d'abord qu'un très-petit nombre de catholiques. St-Athanase y vint plus tard avec plusieurs évêques d'Égypte, parmi lesquels on comptait Paphnuc et Potamon. Le patriarche avait long-temps hésité, parce qu'il prévoyait l'orage qui allait fondre sur lui; mais il fut contraint d'obéir aux ordres de l'empereur, qui alla jusqu'à le menacer de l'exil. (Socrat. l. 1. n. 28.) Eusèbe obtint de plus que le comte Flavius assistât au concile, sous prétexte d'y maintenir le bon ordre, mais réellement pour opprimer le patriarche et ses amis; car Flavius était arien, et il arrivait avec sa troupe, dans l'intention de sévir contre quiconque repousserait les doctrines d'Eusèbe.

XXV. L'unique synode commença, et St-Athanase qui, par sa dignité, aurait eu droit à la première place, fut obligé de rester debout comme un criminel à qui l'on impute plusieurs délits. St.-Potamon, indigné, s'emporta contre Eusèbe de Césarée, qu'il voyait assis derrière les juges; réponds-moi, Eusèbe, s'écria-t-il; nous avons été ensemble dans la même prison; j'ai perdu mon œil droit pour la défense de la foi, et toi tu es sorti sain et sauf, sans avoir donné aucune preuve de constance. Comment cela s'est-il fait? N'as-tu pas cédé pour obtenir cette faveur à la volonté du tyran? Eusèbe, irrité par cette apostrophe injurieuse, ne chercha point à se justifier; il se contenta de rom-

pre la conférence pour ce jour-là. Quand elle fut reprise, St.-Athanasé déclara qu'il ne voulait pas être jugé par ses adversaires, mais on n'eut aucun égard à ses exceptions. Ses premiers accusateurs furent deux évêques du parti de Mélése; les principaux griefs se réduisirent au viol de la jeune vierge, au meurtre d'Arsène, et à la destruction de l'autel et du calice. Cette dernière accusation n'offrait pas aux ariens l'ombre même d'une preuve, et il leur était impossible d'établir que le patriarche eût donné l'ordre de renverser l'autel et de briser le calice; aussi se rejetèrent-ils sur les deux autres chefs, et surtout sur le premier. Ils firent comparaître devant le synode la femme accusatrice, et cette femme, vile prostituée, eut l'audace de soutenir la délation; mais l'imposture fut bientôt découverte. Un prêtre d'Athanasé, nommé Timothée, s'avança vers cette femme et lui dit: Comment oses-tu soutenir que je t'ai violée? Oui, répondit cette déhontée, qui prit Timothée pour Athanasé, qu'elle ne connaissait pas, oui, c'est vous qui m'avez ravi l'honneur. Ce fut par ce moyen, qu'avait suggéré à Athanasé la connaissance qu'on lui avait donnée des manœuvres employées contre lui, que la vérité fut découverte sur ce premier point. Il en fut de même du second, pour la preuve duquel les ariens exhibaient une main, qu'ils prétendaient qu'Athanasé lui-même avait détaché du cadavre d'Arsène. Voici comment le fait s'était passé. Le saint patriarche avait été depuis long-temps accusé de ce meurtre, et Arsène, d'abord complice des accusateurs, s'était caché pour faire croire à sa mort; mais ensuite s'étant réconcilié avec le patriarche, il se rendit secrètement à Tyr, et au jour du jugement il se présenta au concile. Au moment où les accusateurs d'Athanasé montraient la

main prétendue d'Arsène, Athanase leur demanda s'ils avaient connu l'évêque d'Ipsète, et comme ils répondirent affirmativement, Arsène se montra. Les accusateurs persistèrent; ils prétendirent qu'il lui avait coupé une main; Arsène alors fit voir ses deux mains. Les eusébiens ne sachant plus que dire, prétendirent que l'apparition d'Arsène était l'effet d'un sortilège et qu'Athanase était magicien. Ensuite ils l'accusèrent d'avoir emprisonné, torturé, déposé plusieurs évêques pour les obliger de communiquer avec lui. En un mot, St.-Athanase fut condamné et déposé. (Noel Alex. t. viii. c. 3. a. 4.; Hermant, t. 1. c. 92.; Fleury, l. 11. 48 et seq.) Athanase forma son recours devant l'empereur; il lui dénonça les manœuvres pratiquées contre lui au concile de Tyr. Constantin écrivit aux évêques qui étaient encore rassemblés à Jérusalem, et leur reprocha d'avoir obscurci la vérité, ou de l'avoir empêchée de se montrer; il leur ordonna de se rendre à Constantinople pour y donner compte de leur conduite. Les eusébiens obéirent; mais abandonnant le dernier chef d'accusation, de même que le meurtre d'Arsène, ils dirent à Constantin qu'Athanase avait l'intention d'arrêter le transport accoutumé des blés d'Alexandrie à Constantinople. L'empereur ajouta foi entière à cette calomnie, et bien qu'Athanase se fût pleinement disculpé sur tout le reste, il s'emporta contre le patriarche au point que, sans vouloir l'entendre, il l'exila; il avait même été sur le point de le condamner à mort.

XXVI. Plusieurs années après, en 336, il se tint à Constantinople un autre concile, dans lequel St.-Alexandre, alors évêque de cette ville, voyant le crédit croissant des eusébiens, fit de vains efforts pour les empêcher d'y dominer par leur influence. Là fut

discutée la cause de Marcellus d'Ancyre, qui, au concile de Tyr, avait défendu St.-Athanasé, et qu'ensuite on avait accusé d'avoir propagé des hérésies dans son livre contre le sophiste Astérius, qui avait composé un écrit plein des maximes d'Arius. Marcellus fut excommunié, déposé et remplacé par Basile, partisan d'Arius. Au reste, le grand but des ariens dans ce concile, c'était de rétablir en entier Arius et ses doctrines. Après avoir été admis dans Jérusalem à la communion des évêques, Arius s'était rendu à Alexandrie, où il espérait être reçu de même en l'absence d'Athanasé, déjà exilé par l'empereur; mais les catholiques d'Alexandrie refusèrent de communiquer avec lui; ce qui occasionna des troubles, parce qu'il y avait dans cette ville beaucoup de partisans de cet hérésiarque. L'empereur averti de ce qui se passait, appela Arius à Constantinople. On dit que ce furent les eusébiens eux-mêmes qui sollicitèrent cet ordre, dans l'intention de faire recevoir Arius à la communion dans l'Église de la cité impériale. St.-Alexandre s'opposa de toutes ses forces à ce projet. Les eusébiens le menacèrent de le faire déposer. St.-Jacob, évêque de Nisibe, qui se trouvait en ce moment à Constantinople, dit qu'il n'y avait de remède au mal que dans la prière et la pénitence. St.-Alexandre, touché de ce sage avis, cessa de disputer et de prêcher, et s'enfermant dans l'église de la Paix, il resta seul en prières pendant plusieurs nuits.

XXVII. Les eusébiens persuadèrent à l'empereur que les doctrines d'Arius étaient celles de l'Église; il fut donc décidé que le dimanche suivant Arius serait reçu à la communion; cependant, la veille du jour fixé, Constantin voulant s'assurer par lui-même des croyances d'Arius, le fit amener en sa présence et lui demanda s'il tenait la foi de Nicée; il ajouta qu'il exi-

geait de lui sa profession de foi écrite, accompagnée du serment. Arius fit ce qu'on lui demandait, mais on prétend qu'au moment de jurer, il avait placé sous son bras un autre écrit auquel il rapportait mentalement son serment. (Orsi, l. XII. n. 122, et les auteurs qu'il cite.) Quoiqu'il en soit, l'empereur, rassuré par ce serment, dit à l'évêque Alexandre qu'il était juste d'aider un homme qui voulait se sauver. St.-Alexandre tâcha de le détromper, mais voyant que la résistance à ses ordres ne faisait que l'irriter, il se tut et se retira. Il rencontra pour lors Eusèbe de Nicomédie, qui lui dit : Si vous ne recevez point Arius, demain je le ferai entrer avec moi dans l'église. St.-Alexandre alla s'enfermer aussitôt dans l'église avec deux personnes et la face contre terre, les yeux pleins de larmes, mon Dieu, s'écria-t-il, ou tirez-moi de ce monde, ou tirez-en Arius, afin qu'il ne ruine pas votre Église. Pendant que St.-Alexandre priait, les eusébiens promenaient Arius par la ville en triomphe : lui-même comptait sur son prochain rétablissement ; mais à peine fut-il arrivé près de la place publique, que la divine vengeance l'atteignit ; frappé de quelque subite épouvante qui bouleversa ses entrailles, il fut contraint de s'arrêter et de demander un lieu où il pût satisfaire un besoin naturel ; on lui en indiqua un derrière la place même, et ses serviteurs se hâtèrent de l'y conduire. Il entra, laissant l'un d'eux à la porte. Baronius, Fleury, Hermant, Orsi, Noël Alexandre rapportent que son mal fut si violent qu'il rendit les intestins, la rate et le foie, avec un déluge de sang : son âme coupable s'exhala avec sa vie. Comme il tardait à sortir, ses amis accoururent, on ouvrit la porte et on l'aperçut gisant sur le sol dans ce misérable état. Cela arriva la même année 336.

XXVIII. Constantin mourut l'année suivante. Vers la 64^e de son âge , il tomba malade et des bains lui furent ordonnés. Comme ceux qu'il prenait à Constantinople ne produisirent aucun effet , les médecins lui conseillèrent de se rendre à *Heléno polis* ; mais comme le mal s'aggravait de plus en plus , il prit la route de *Nicomédie*, où, sentant sa mort prochaine, il voulut recevoir le baptême dans l'église de *St.-Lucien*. (*Socrat. t. i. cap. 39.*) Ici s'élève la question de savoir où et en quel temps Constantin a été baptisé, Suivant *Eusèbe* (*in vit. Const. l. iv. c. 61*), il ne reçut le baptême que peu d'heures avant sa mort à *Nicomédie*; d'autres historiens prétendent qu'il l'avait reçu à Rome dès l'an 324 , de la main du pape *Sylvestre*, cette opinion est longuement discutée et défendue par le cardinal *Baronius*, dans ses annales 324. (32. et seq.) Beaucoup d'autorités sont citées par cet écrivain , de même que par *Schelstrate* (*in antiq. p. 11. diss. 3. c. 6.*), qui partage le sentiment de *Baronius*, mais la première opinion est beaucoup plus générale; outre l'autorité d'*Eusèbe*, elle a pour elle celle de *Socrate*, de *Sozomène*, de *Théodoret*, de *St.-Jérôme*, de *Fleury*, d'*Orsi*, et en particulier de *Noel Alexandre*, qui répond à tous les arguments de *Baronius* et qui cite à l'appui, *St.-Ambroise*, *St.-Isidore*, *Papebrock* et le *P. Maurini*. D'après le témoignage de ceux-ci, il paraît que Constantin se trouvant très-malade à *Nicomédie*, voulut recevoir dans l'Église même de *St.-Lucien* et des mains de l'évêque, l'imposition des mains , cérémonie qui précédait le baptême , et dont on faisait usage alors pour tous les catéchumènes. Transporté de là à un château voisin de *Nicomédie*, il appela les évêques et les pria de lui con-

férer le Sacrement de Baptême. Après l'avoir reçu , dit Eusèbe , se trouvant tout consolé , il s'écria : C'est maintenant que je me crois réellement heureux. Ses officiers survinrent , exprimant par leurs larmes l'intérêt qu'ils prenaient à sa conservation. La véritable vie , leur dit-il alors , je la possède , et je ne désire plus rien maintenant , si ce n'est d'aller jouir de mon Dieu. St.-Jérôme , parlant dans sa chronique de la mort de ce prince , dit que : *In arianum dogma declinavit*. Toutefois dans les ménologes grecs , la fête de Constantin se trouve marquée au 21 mai , comme nous l'apprend Noel Alexandre , qui , dans une dissertation spéciale , prouve ou cherche à prouver que Constantin mourut en vrai catholique. Il cite St.-Ambroise , St.-Epiphane , St.-Athanasie , le concile de Rimini. (épit. synod. à l'emp. Cons.) Orsi ajoute qu'on ne doit rien préjuger contre la foi de Constantin , de cette circonstance qu'il fut baptisé par Eusèbe , ni croire qu'il eut aucun penchant pour les doctrines d'Arius , puisqu'il est évident qu'il avait eu la plus grande et la plus constante vénération pour le concile de Nicée ; on ajoute qu'il avait résolu de rappeler de l'exil St.-Athanasie , malgré l'opposition d'Eusèbe de Nicomédie. Sozomène assure qu'il l'ordonna dans son testament , et que ce fut pour cela que lorsque Constantin le jeune le rappela dans Alexandrie , il déclara qu'il ne faisait en cela , que suivre la volonté de son père. Tous les autres évêques catholiques , dit le même Athanasie (hist. ari. ad mou. n° 8.) furent replacés dans le même temps sur leurs sièges.

XXIX. Ce prince mourut très-peu de temps après , dans le courant de la même année 337 , aux fêtes de la pentecôte , et il laissa l'empire divisé entre ses enfants et ses neveux , Dieu permit que par le prédécès

de Constantin le jeune, et de Constant, l'empire se réunit de nouveau sur la tête de Constance; Dieu le permit, disons-nous, et ce fut sans doute pour éprouver son Église qui, sous le règne de Constance eut à souffrir de longues persécutions, Constantin le jeune et Constant l'avaient protégée.

§. III.

Persécutions de l'empereur Constance contre les catholiques.

XXX. Le patriarche de Constantinople, St.-Alexandre, mourut trois ans après Constantin, dans la 98^e année de son âge. On élut à sa place Paul de Thessalonique; mais Constance qui s'était publiquement déclaré arien et qui était absent de Constantinople au moment de l'élection, témoigna hautement à son retour son mécontentement. Il prétendit que Paul était indigne de l'épiscopat, et s'unissant avec le parti arien, il fit tenir un concile où Paul fut remplacé par Eusèbe de Nicomédie. Dans le même temps un autre concile eut lieu dans Alexandrie; il se composait d'environ cent évêques, fournis par l'Égypte, la Libye, la Thébaïde et la Pentapole. Il y fut question de la condamnation de St.-Athanasie, qu'on déclara innocent de toutes les calomnies dont l'avaient chargé les eusébiens. Comme par représailles, l'année suivante, 341, Eusèbe de Nicomédie et ses amis rassemblèrent dans Antioche 90 évêques, sous prétexte de solenniser la dédicace de la grande église, commencée par Constantin et terminée par Constance. Athanasie

fut déposé de nouveau, et l'on envoya pour le remplacer Grégoire de Cappadoce, infecté d'arianisme.

XXXI. Six ans après, un nouveau concile, tenu à Sardique, ville de l'Illyrie et métropole de la Dacie, et composé d'un grand nombre d'évêques, confirma le symbole de Nicée, et remplaça sur son siège le patriarche Athanase. Pierre de Marca dit que ce ne fut qu'un conciliabule, mais Baronius et beaucoup d'autres soutiennent que le concile de Sardique fut général. St.-Athanase lui-même, dans son histoire de l'arianisme, n° 15, dit que les évêques étaient au nombre de 270; mais comme la plus grande partie de ces prélats étaient de l'Orient et par conséquent suspects d'eusébianisme, et que ces prélats se retirèrent pour n'être pas obligés d'assister au concile, il ne resta guère à Sardique qu'une centaine d'évêques. Mais on ne peut douter que le concile n'ait été œcuménique, puisque la convocation fut générale, comme cela résulte de la circulaire, et que d'autre part l'assemblée fut présidée par Osius, assisté de deux prêtres romains, Archimède et Philossène, légats du pape Jules, comme cela s'était déjà fait au concile de Nicée. Les ariens voyant qu'à Sardique ils allaient être l'objet d'accusations bien fondées, demandaient que tous ceux qui avaient été condamnés dans leurs propres synodes fussent exclus de l'assemblée, sans quoi ils se tiraient eux-mêmes; et comme leur demande fut rejetée à l'unanimité, ils se retirèrent en effet et ils allèrent se réunir à Philippopolis. Là ils forgèrent une formule ou profession de foi, adaptée à leurs opinions erronnées, et puis ils l'attribuèrent au concile de Sardique; de son côté, le concile déposa huit évêques eusébiens, en disant qu'il était juste de séparer de l'Église ceux qui voulaient séparer le Fils de Dieu son de Père.

XXXII. Constance, après ce concile, parut moins hostile aux catholiques; il permit à leurs évêques de retourner à leurs églises, et fit dans Antioche un accueil assez gracieux au patriarche Athanase, que les évêques d'Égypte et la population d'Alexandrie reçurent avec de vifs transports de joie. Cependant les ariens reconquirent la faveur de Constance au point que le pape Libère, qui avait succédé en 342 à St. Jules, comme le dit St.-Hilaire, ayant écrit à ce prince pour le prier de convoquer un syndode dans Aquilée, Constance se montra très-offensé de ce message. Le pape se plaignait dans sa lettre de ce que les ariens avaient tenté de le surprendre, pour qu'il condamnât Athanase, ce qu'il n'avait pu faire, parce qu'il avait reçu la protestation de quatre-vingts évêques qui défendaient le patriarche; et que d'ailleurs le concile de Sardique l'avait déclaré innocent. Comme dans ce moment Constance était à Arles, Libère lui envoya deux légats pour le prier de rendre la paix à l'Église; mais avant que ces légats arrivassent, un synode convoqué par l'empereur à Arles, avait déjà condamné Athanase, et l'empereur, par un édit déjà publié, avait prononcé la peine de l'exil contre tous les évêques qui refuseraient de signer la condamnation. Les deux légats sommés eux-mêmes de donner leur signature, la refusèrent d'abord; mais vaincus par la crainte, ils obéirent et ils promirent de ne plus communiquer avec Athanase

V

XXXIII. L'empereur voulant abattre entièrement le parti catholique, -assembla un nouveau concile à Milan. Ce concile était au surplus demandé par le pape lui-même, dans l'espérance qu'il pourrait réconcilier les deux partis et les attacher à la profession de foi du concile de Nicée, mais les ariens agissaient

dans un autre but ; ils voulaient la condamnation d'Athanase , reconnue et confirmée par tous les évêques. En 355 , plus de trois cents prélats se trouvèrent réunis à Milan. St.-Eusèbe de Vercelli y avait été appelé ; le saint , qui ne voyait que trop le crédit des ariens , ne s'y serait point rendu , s'il n'en avait été sollicité par les légats même du pape, Lucifer Pancrace et Hilaire diacre. Dès que St.-Eusèbe fut arrivé, les ariens l'entourèrent pour le presser de souscrire la condamnation d'Athanase. Eusèbe répondit qu'il fallait d'abord que tous signassent les décisions du concile de Nicée , et qu'on pourrait ensuite s'occuper du reste. St.-Denis , évêque de Milan, se montra d'abord disposé à signer , mais Valent de Murci lui arracha la plume et le papier des mains ; signer ainsi, lui dit-il, c'est ne rien faire. La population de Milan informée de l'espèce de violence qu'on faisait à la foi de ses évêques, laissa éclater des murmures ; l'empereur qui en craignit les effets pour les ariens , fit transférer les séances du concile de l'église dans son palais. Là il ordonna positivement aux évêques d'accepter purement et simplement l'édit qu'il avait rendu sur cette matière ; cet édit renfermait tout le venin de l'hérésie arienne. Il manda particulièrement devant lui Lucifer, St.-Eusèbe et St.-Denis ; il leur proposa de signer la condamnation d'Athanase. Ils s'y refusèrent, en disant qu'un tel procédé serait contraire aux lois de l'Église. La loi que vous devez suivre, répliqua l'empereur, c'est ma volonté ; obéissez ou partez pour l'exil. Les trois évêques lui représentèrent avec force qu'il aurait à rendre compte à Dieu de la violence qu'il pourrait leur faire ; ce qui excita le courroux de Constance à un tel point, qu'après les avoir menacés de son épée, il ordonna qu'on les conduisit au supplice ; s'étant ensuite

apaisé, il révoqua la sentence de mort, et se contenta de les exiler. Ce nouvel ordre fut exécuté sur le champ, et les trois évêques chargés de liens furent conduits, sous une nombreuse escorte de soldats, du lieu des séances du concile à celui de leur exil, où ils eurent à souffrir toute sorte de mauvais traitements de la part des hérétiques. Dans le même temps, Hilaire l'un des légats du pape, fut cruellement flagellé, et les ariens aigrissaient les douleurs de ce supplice par des sarcasmes et des reproches. Ausence fut élevé par l'empereur au poste que laissait vacant l'exil de St.-Denis. Libère reçut ensuite l'ordre de se rendre à Milan sans retard. Lorsqu'il fut arrivé, Constance le somma de signer la formule de condamnation, et sur son refus, il lui donna trois jours pour se préparer à partir pour l'exil. Libère fut en effet relégué à Berca, dans la Thrace; l'arien Démophile était évêque de cette ville.

XXXIV. Le principal appui de la cause des catholiques, après Libère, était l'espagnol Osius, recommandable par la pureté de ses doctrines autant que par l'irréprochabilité de ses mœurs. Depuis 60 ans il occupait le siège de Cordoue, et durant les persécutions de Maximilien il avait constamment confessé la foi du Christ. Constance le fit amener devant lui, il l'invita à communiquer avec les ariens et à condamner Athanase. Osius répondit avec force que sa conscience ne lui permettait pas d'obéir. L'empereur se contenta d'abord, et il le renvoya, mais dès le lendemain il lui écrivit une lettre menaçante. « Si vous êtes dans l'intention de me persécuter, lui répondit le digne évêque, vous me trouverez prêt à répandre mon sang plutôt que de trahir la vérité; vous pouvez donc vous épargner la peine de m'écrire encore sur de tels

sujets : craignez le souverain juge et gardez-vous de vouloir vous mêler des affaires de l'Église. Dieu vous a donné l'empire de la terre ; mais c'est à nous qu'il a donné le gouvernement de son Église. » Constance fit encore une tentative pour vaincre la résistance d'Osius, alors centenaire , et n'ayant pu y réussir , il l'exila à Sirmich, dans la basse Hongrie. (Orsi, tom. vi. l. 14. n° 30. 43. Fleury l. 13. n° 17. et seq. Athan. hist. ar. n° 44.)

XXXV. Mais voyons comment Osius et Libère , vaincus par les tortures , tombèrent l'un et l'autre dans l'espèce d'apostasie qu'ils reprochaient aux ariens. On attribue à Potame , évêque de Lisborne la chute d'Osius. Potame, avait d'abord été zélé défenseur de la foi ; mais gagné par les libéralités de Constance, il s'était uni aux eusébiens. Osius , poussé par son zèle ne l'avait pas épargné , et il l'avait dénoncé à l'Espagne entière comme un impie. Potame se vengea en excitant l'empereur à l'exiler à Sirmich ; il lui conseilla ensuite de lui faire subir les traitements, qui à la fin l'amènèrent à prévariquer. Le misérable vieillard, affaibli par les années et les souffrances , fustigé jusqu'à voir ses chairs déchirées , soumis à d'âpres tortures, finit par manquer de courage ; il signa la seconde formule de Sirmich, par laquelle il condamnait Athanase et acceptait à la fois la communion des ariens. Sozomène rapporte qu'Eudose avait vu la lettre d'Osius, dans laquelle ce dernier déclarait désapprouver les mots *consubstantiel* ou de *semblable substance*. Il lui fut permis de retourner en Espagne. Grégoire , évêque d'Elvire , ne voulut pas communiquer avec lui. Deux écrivains, Faustus et Marcellin, disent qu'Osius fit une mort malheureuse ; mais St.-Athanase, (hist. ar. n. 45.) qui mérite plus

de confiance , assure qu'Osius en mourant déclara qu'il avait été vaincu par la violence des tortures , qu'il anathématisa l'hérésie des ariens et qu'il exhorta tous les assistants à l'avoir en horreur. St.-Augustin, (lib. contra Par. c. 5.) affirme aussi qu'Osius mourut dans la communica de l'Église.

XXXVI. Venons maintenant à la chute de Libère. Nous avons dit qu'Osius avait signé la seconde formule de Sirmich , avant d'aller plus loin , disons en quoi consistaient les trois formules de foi de Sirmich. Noel Alexandre, prétend qu'il ne se fit à Sirmich qu'une seule formule et que les autres ont été faites ailleurs ; mais Baronius et le plus grand nombre des écrivains conviennent que toutes trois sont sorties des concilia-bules qui se tinrent dans cette ville. Ce qui n'est point vraisemblable , c'est que les trois formules aient été faites dans le même concile, comme le dit Socrate. Quand Libère eut souscrit une de ces formules, les ariens se vantèrent , (Orsi , eod. n. 71.) qu'il avait adopté leur profession de foi ; Orsi fait au surplus les plus grands efforts pour laver Libère, et il suppose qu'il fut remis en liberté et renvoyé à Rome , conformément à la promesse faite par Constance aux dames romaines, ou pour apaiser les troubles qui avaient éclaté dans cette ville ; mais suivant l'opinion la plus commune, Libère se rendit coupable d'erreurs, mais il ne tomba pas dans l'hérésie. Il s'agit pour cela de voir quelle fut des trois formules celle que souscrivit le pontife.

XXXVII. La première formule fut faite à Sirmich , l'an 351, à l'époque où fut condamné Fotin , évêque de cette ville, lequel ne se contentait pas de refuser à Jésus-Christ la consubstantialité avec le Père , mais qui niait encore sa divinité, disant avec Cérinte,

Ebion, et Paul de Samosate, que le fils de Dieu n'était pas antérieurement à Marie. Fotin avait été déjà condamné par le concile de Sardique, mais il avait obtenu de l'empereur que son appel fût reçu au concile de Sirmich. Là, sa doctrine fut de nouveau condamnée, même par les ariens. La formule écrite en grec se rapportait par deux points à l'hérésie d'Arius, comme le dit Noël Alexandre, d'après St.-Athanasie et St.-Hilaire. Voici ces deux articles, tels que cet écrivain les a traduits. *Eos qui dicunt : ex non ente, aut ex alio subsistente, et non ex Deo filium exstitisse, aut quod tempus aut ætas fuit quando ille non erat, alienos à se censet sancta et catholica Ecclesia.—Si quis Christum Deum, Filium Dei antè secula, administrumque ad universitatis opificium fuisse neget; sed ex quo tempore à Mariâ genitus est, Christum, et Filium appellatum fuisse, et principium suæ divinitatis tum accepisse dicat, anathema esto.* Ainsi, dans cette formule on reconnaissait que le Fils avait existé avec Dieu de toute éternité, et que sa divinité était pareillement éternelle. St.-Athanasie la regardait, il est vrai, comme arienne et impie, mais St.-Hilaire l'exposait comme catholique. La vérité est que, considérée en elle-même, cette formule est catholique, mais que, provenant des ariens, elle était arienne.

XXXVIII. La seconde formule fut également faite à Sirmich, en 357. Elle est écrite en latin et signée par Potame et par Osius; elle est purement arienne, car elle réprovoe les mots *consubstantiel* et *semblable en substance*, comme étrangers à l'Écriture-Sainte. Voici les termes de cette seconde formule, tels que les rapporte le même Noël, d'après St.-Hilaire : *Ceterùm nullam harum vocum mentionem de tere fieri, quod de iis nihil sit scriptum in sacris litteris, et quod illæ hominum intellectum transcendant.* On ajouta plusieurs propositions

blasphématoires, c'est-à-dire, que le Père était sans aucun doute plus grand que le Fils en honneur, en dignité, en divinité, et que le Fils était subordonné au Père, de même que toutes les choses que le Père avait subordonnées au Fils. *Nulli verò ambiguum Patrem majorem esse honore, dignitate, deitate atque ideò ipso nomine paterno... Filium verò Patri cum omnibus quæ illi Pater subjecit subjectum esse.* St.-Hilaire traite cette formule de blasphématoire, et dans son livre des synodes, il en parle sous ce titre : *Exemplum blasphemix apud Sirmium per Osium et Potanium conscriptæ.*

XXXIX. La troisième formule a été également faite à Sirmich, huit ans après la première ; elle est écrite en latin : c'est celle que Valent et Orsace présentèrent au concile de Rimini, comme nous l'assure St.-Athanasie dans son livre des synodes. On y condamne le terme de substance, mais on dit que le Fils est semblable au Père en toutes choses : Voici de quelle manière : *Vocabulum porrò substantiæ quia simplicius à Patribus positum est et à populis ignoratur et scandalum affert, eò quod in scripturis non contineatur, placuit ut de medio tolleretur. Filium autem Patri per omnia similem dicimus quemadmodum sacræ litteræ dicunt et docent.* Ainsi, dans la première formule, on proscribit le mot *consubstantiel*, mais on admet celui de substance ; dans la seconde, on omet ces deux mots, et même celui de *semblable* ; dans la troisième, on rétablit ce dernier, mais non les deux autres.

XL. Revenons à Libère. Constance avait promis aux matrones romaines de leur rendre le pontife, mais il avait aussi promis aux eusébiens de ne le délivrer, qu'après qu'il aurait communiqué avec eux. L'empereur ordonna donc à Démophile évêque, de Bérée, lieu de l'exil de Libère, de travailler conjointement

avec Fortunatien , évêque d'Aquilée, qui avait aussi prévariqué, à triompher par tous les moyens, de la résistance de Libère et de l'induire à signer la formule et à condamner Athanase. Il y avait déjà trois ans que l'exil durait. La solitude, le mépris qu'on lui montrait et surtout le chagrin de voir l'anti-pape Félix, son ancien diacre, sur le siège de Rome, rendaient sa position si malheureuse, qu'il finit par faire tout ce qu'on voulut.

XLI. On demande quelle fut des trois formules celle qu'il signa ? Valérius prétend que c'est la troisième ; mais cette opinion n'est point soutenable, car cette dernière formule n'a été faite que l'an 359, et Libère était déjà de retour à Rome à cette époque, dit St.-Athanase, (Apud Tournely Theol. tom. II. p. 5. page 119.) d'autres, tels que Blondel et Petau, pensent qu'il signa la seconde, toute arienne, et cette opinion est celle des hérétiques, qui en tirent cette conséquence : que l'Église catholique peut faillir. (Blondel. de primatu page XLVIII, et Petau in observ. S. Epiph. page 316.) Le protestant Dande nomme parmi les évêques qui passèrent dans le parti arien, le pape Libère, signataire de la formule ; il ajoute que c'est là un point constant parmi tous les historiens, d'où il conclut qu'on ne peut nier que l'Église romaine ne soit faillible. *Inter quos etiam omnium historicorum consensu Liberius romanus episcopus recensetur, ne quis romanam Ecclesiam errare posse neget.* Mais l'opinion commune, ou du moins la plus suivie des catholiques et l'on peut dire la plus probable, celle de Baronius, de Noël Alexandre, de Graveson, de Fleury, de Juvenin, de Tournely, de Bernin, d'Orsi, d'Hermant, et du savant Selvage dans ses notes sur l'histoire de Mosheim, c'est que Libère signa la première for-

maule. Ita communiter sentiant auctores catholici, dit le cardinal Gotti. Cette opinion peut s'appuyer sur plusieurs motifs. Premièrement la formule souscrite par Libère a été faite au temps de la condamnation de Fotin; et c'est incontestablement la première, non la seconde; en second lieu, la formule signée par Libère, et que Démophile lui avait présentée, comme le prouve Juvenin par la lettre de Libère, et les fragments de St.-Hilaire, ne fut point l'ouvrage des anomées ou ariens purs, mais des sémi-ariens, tels qu'étaient Démophile lui-même, Orsace, Basile, d'Ancyre, Valent, et d'autres qui admettaient que le Fils était de la substance du Père, bien qu'ils ne voulussent pas se servir du mot de *consubstantiel*, pour ne pas avoir l'air d'adopter la décision du concile de Nicée. Et tout cela n'était exprimé que dans la première formule, non dans la seconde, où les mots de substance et de similitude furent supprimés. Les évêques ci-dessus nommés, désapprouvèrent la seconde dans un synode spécial, convoqué à Ancyre. Peu importe que la formule souscrite par Libère le fût aussi par les anomées, car ces derniers furent contraints à le faire par l'empereur qui, ainsi que le dit Socrate, favorisait ouvertement les sémi-ariens. Suivant Sozomène il paraît encore, que dans sa lettre écrite aux sémi-ariens, Libère déclara regarder comme étrangers à l'Église ceux qui *Filium secundum substantiam et per omnia Patri similem non esse assererent*. Il résulte de là que Libère souscrivit la formule où il n'était pas question de consubstantialité, mais seulement de substantialité et de similitude.

XLII. Inutile encore de dire que St.-Hilaire appelle *perfidia* la formule signée par Libère; *perfidiam apud Sirmium descriptam*; car Ncel suppose que ces paroles,

de même que les anathèmes prononcés contre le pontife par St.-Hilaire dans ses fragments, ont été ajoutés long-temps après par d'autres; puisque St.-Hilaire écrivit ces fragments après le retour de Libère à Rome, et que Libère nia constamment qu'il eût approuvé la formule présentée au concile de Rimini. D'autres, tels que Juvenin, répondent que St.-Hilaire appelle perfidie la première formule, à cause du sens détourné et pervers que les ariens y attachaient, puisqu'en parlant de la formule en elle-même, il l'avait trouvée catholique. On oppose encore ce passage de St.-Jérôme dans sa chronique : *Liberius tædio victus, exilii in hæreticam pravitatem subscribens, Romam quasi victor intravit.* Mais, suivant Noel, St.-Jérôme ne s'exprime ainsi que parce que Libère avait communiqué avec les hérétiques; or, communiquer avec les hérétiques, c'est une erreur, non une hérésie. On ajoute que St.-Jérôme n'écrivit ces mots, que parce que les hérétiques avaient répandu le bruit qu'en souscrivant la formule, Libère n'avait pas seulement réprouvé la consubstantialité, mais encore la similitude du Fils avec le Père. Au surplus, on n'entend nullement par là justifier la faute de Libère, soit pour avoir condamné Athanase, soit pour ses communications avec les ariens. Libère, au reste, refusa plus tard de signer la formule de Rimini, ce qui l'obligea de prendre la fuite et de se tenir caché dans un cimetière jusqu'à la mort de Constance.

XLIII. Quand Libère rentra dans Rome, l'an 358, ou suivant Baronius l'an 359, il fut reçu par le peuple et par le clergé avec de grandes démonstrations de joie. (Orsi, tom. vi. l. 14. 72.) Toutefois, Baronius prétend que beaucoup de romains se prononcèrent contre lui, à cause de sa chute, et qu'ils adhérèrent à Félix II, qui, bien que d'abord schismatique et irrè-

gulièrement ordonné par trois évêques ariens, bien qu'arien lui-même, dans les premiers temps, s'était cependant uni aux catholiques et avait excommunié l'empereur, de sorte qu'on s'était accoutumé à regarder Félix comme légitime pontife, et Libère comme déchu du pontificat. Baronius ajoute que Félix fut conduit par les agents de l'empereur dans la ville de Céri, à 17 milles de Rome, et qu'il y fut décapité. Marcellin, cité par Fleury, dit que Félix vécut encore huit ans après le retour de Libère; mais Sozomène réduit ces huit ans à peu de jours. Au reste, le pape Benoit XIX, parlant de St.-Félix, s'exprime ainsi : *Nec verò de Felicis sanctitate et martyrio ulla amplius superest dubitatio, cum tantùm inter eruditos dubitetur utrùm martyr fuerit, quòd gladio necatus sit, an quòd multa pro Christo pertulerit.* (De cap. SS. tom. iv. p. 2. c. 27.) Baronius ajoute qu'au temps de Grégoire XIII on douta s'il fallait effacer le nom de Félix II du martyrologe, et il confesse qu'il fut de cette opinion, en considérant l'intrusion de Félix au siège pontifical; mais on retrouva par hasard sous terre, dit-il, un cercueil de marbre, renfermant d'un côté des reliques de saints martyrs, et de l'autre le corps de St.-Félix, avec cette inscription : *Corpus S. Felicis papæ et martyris, qui damnavit Constantium.* Cette découverte eut lieu le 19 juillet 1582, justement la veille de la fête du saint; aussi laissa-t-on son nom au martyrologe, là où il se trouvait. Noel Alexandre réfute Baronius, en disant que Félix ne fut jamais véritablement pape; mais d'autres auteurs soutiennent fortement le contraire, et ils prouvent que le nom de St.-Félix, inscrit au martyrologe, ne peut s'entendre que de Félix II, non de Félix I^{er}.

XLIV. Revenons aux ariens. Au temps de la chute

d'Osîus et de Libère, ils se divisèrent en plusieurs sectes. On donna le nom d'anomées à ceux qui tenaient le parti d'Acacius, d'Eudosse, d'Eunomius et d'Aétius : ils étaient ariens purs, rejetant la consubstantialité du Fils avec le Père et même la similitude. Ceux qui suivaient l'école d'Orsace et de Valente, retinrent le nom d'ariens, quoiqu'ils n'eussent pas adopté toutes les maximes d'Arius, ceux qui s'unirent à Basile d'Ancyre, et à Eustache de Sébaste furent appelés sémi-ariens; ils condamnaient les blasphèmes d'Arius; mais ils n'admettaient pas la consubstantialité des personnes divines.

XLV. Nous avons à parler maintenant du célèbre et funeste concile de Rimini, où, dit St.-Jérôme, fut condamnée la doctrine de Nicée, où le monde fut menacé de devenir arien. *Damnatio Nicenæ fidei conclamata fuit, et ingemiscens orbis terrarum se arianum esse miratus est.* (dial. adv. Lucif.) Les troubles qui agitaient l'Église rendirent nécessaire la tenue de deux conciles, l'un à Rimini, ville de l'Illyrie, et l'autre à Séleucie, dans l'Orient. Le premier fut celui de Rimini, en 359. On y vit concourir des évêques de l'Illyrie, de l'Italie, de l'Afrique, de l'Espagne, de la Gaule, de la Bretagne; ils s'y trouvèrent au nombre de plus de quatre cents, sur lesquels on n'en comptait guère que quatre-vingt qui fussent ariens. Dès qu'on commença de traiter les matières de la foi, Orsace, Valent et les autres chefs du parti arien présentèrent un écrit dont il fallait, dirent-ils, que tous se contentassent, et dans lequel se trouvait expliquée la dernière formule du concile de Sirmich, qui rejetait le mot de substance, bien qu'il y fût dit que le Fils était en tout semblable au Père. Les évêques catholiques répondirent unanimement que toute formule nouvelle était inutile, puis-

qu'on devait se borner à celle du concile de Nicée. Il fut donc décidé par un premier décret qu'il ne fallait ni ajouter au symbole de Nicée, ni en rien retrancher, et que le nom de substance devait être maintenu. La doctrine d'Arius fut de nouveau condamnée par dix anathèmes prononcés contre les erreurs d'Arius, de Sabellius et de Fotin. Tous les catholiques signèrent le décret; mais Valent et les autres chefs ariens n'ayant pas voulu donner leur signature, furent jugés hérétiques et déposés par un acte formel. Orsace, Valent, Caius et Germinius subirent la condamnation.

XLVI. Dix évêques furent envoyés par le concile à l'empereur, porteurs de la lettre synodale; les Pères l'informaient qu'ils avaient décidé que la formule de Nicée devait être maintenue dans son intégrité et qu'ils plaignaient Orsace et Valent qui, d'après l'écrit qu'ils avaient présenté, semblaient vouloir établir une autre foi. Les dix envoyés partirent et les ariens en envoyèrent à leur tour dix autres avec Orsace et Valent. Ceux-ci arrivèrent avant les catholiques, et prévinièrent l'empereur en lui présentant la formule de Sirmich, repoussée par le concile de Rimini. Aussi quand les dix envoyés du concile arrivèrent, Constance refusa de leur donner audience; il se contenta d'écrire au concile, assez long-temps après, qu'il devait se rendre à l'armée et qu'il avait ordonné aux envoyés de l'attendre à Andrinople, où à son retour il déciderait la question. Les Pères lui écrivirent de nouveau, en déclarant qu'ils ne s'écarteraient jamais du jugement qu'ils avaient rendu; qu'en conséquence ils le priaient de leur permettre de se retirer. Quand l'empereur fut arrivé à Andrinople, les envoyés furent conduits à une petite ville voisine, nommée Nizza ou Nicée; là ils commencèrent à traiter avec les ariens contre l'ordre

formel du concile qui le leur avait défendu, et ces derniers par séduction ou par menaces, les entraînaient à souscrire une formule pire que la troisième de Sirmich, puisqu'en parlant de la similitude du Fils avec le Père, on avait retranché après le mot semblable, ceux-ci : *en toutes choses*; ils les engagèrent pareillement à rétracter la déposition d'Orsace et de ses compagnons, ce à quoi ils consentirent.

XLVII. Les envoyés reprirent ensuite la route de Rimini; Constance enjoignit au préfet Taurus, de ne permettre la séparation du synode qu'après que tous les évêques auraient signé la formule de Nizza, et d'envoyer en exil les évêques récalcitrants à concurrence de quinze. Il écrivit en même temps aux Pères du concile pour leur défendre de parler davantage de substance et de consubstantialité. Orsace et Valent retournèrent pareillement à Rimini, et comme leur parti se trouvait maintenant le plus fort, ils se mirent en possession de l'église, et de là ils écrivirent à l'empereur qu'ils lui avaient obéi en supprimant les mots proscrits. Les catholiques donnèrent d'abord de leur côté des marques de leur constance, en refusant la communion à leurs envoyés, qui cherchèrent à s'excuser en alléguant la violence qu'on leur avait faite à la cour de l'empereur; mais peu-à-peu la fatigue, l'ennui, l'obsession, la crainte, triomphèrent de leurs résistances et tous signèrent la formule qu'avaient déjà souscrite leurs députés.

XLVIII. On ne peut nier que les évêques catholiques de Rimini n'aient été coupables d'une grave erreur, mais on peut dire que ce fut moins par mauvaise foi que parce qu'ils ne surent pas voir les pièges que les ariens dressaient autour d'eux. Ils étaient incertains, indécis s'ils signeraient ou s'ils ne signeraient

pas la formule ; or tandis qu'ils étaient réunis dans l'église et qu'ils prenaient connaissance des erreurs qu'on attribuait à Valent , rédacteur de la formule , il se présenta au milieu d'eux , en disant qu'il n'était pas arien , et pour le prouver , il leur dit : Anathème contre celui qui dira que Jésus-Christ n'est point Fils de Dieu , engendré du Père avant les siècles ; anathème contre celui qui dira qu'il n'est point semblable au Père , conformément à l'Écriture sainte , ou qui dira qu'il est créature comme les autres ; (remarquez que Valent prétendait que Jésus-Christ était créature , mais plus parfaite seulement que les autres) qui dira qu'il fut un temps où il n'était pas , de manière à placer quelque autre chose avant lui. (c'était ici une autre subterfuge) Tous les évêques répondirent anathème , et persuadés que Valent n'était pas arien , ils se laissèrent aller à donner leur signature. Ce fut ainsi , qu'après s'être ouvert sous les plus glorieux auspices , le concile de Rimini se termina d'une manière fatale. Les évêques , dit St.-Jérôme , ne tardèrent pas à s'apercevoir de leur erreur ; car le concile ne fut pas plutôt dissous , que les ariens chantèrent victoire , disant que le mot *substantiel* avait été aboli , et avec lui le symbole de Nicée , et que s'il avait été dit que le Fils n'était pas créature , cela signifiait seulement qu'il n'était pas créature comme les autres , mais d'un genre plus noble et plus élevé. Ce fut alors que St.-Jérôme dit que le monde en gémissant s'étonna d'être devenu arien. Du reste , Noel Alexandre prouve avec St.-Jérôme , St.-Ambroise et d'autres docteurs , et par de solides raisonnements que les évêques de Rimini restèrent purs de toute tache contre la foi , en signant une formule qui en apparence n'avait rien de suspect d'hérésie. L'autre concile se tint dans le même

temps à Séleucie, et beaucoup d'ariens s'y rendirent, mais on se sépara sans rien conclure, parce que les évêques se divisèrent en deux partis également forts, ce qui empêcha de prendre aucune résolution. (Voy. Noel, Orsi, Fleury, St.-Athanasie, loc. cit.)

XLIX. Les ariens ne s'en tinrent pas encore pour satisfaits de ce qu'ils avaient obtenu à Rimini; ils s'assemblèrent en 361 dans Antioche, et ils composèrent une autre formule, où ils dirent que le Fils était en tout dissemblable au Père, non seulement par rapport à la substance, mais encore selon la volonté; ils ajoutèrent, comme Arius l'avait prétendu, qu'il avait été tiré du néant. Fleury compte jusqu'à seize formules forgées par les ariens. Cependant Libère qui avait signé dans l'exil la première formule de Sirmich, refusa constamment de signer celle de Rimini, ce qui le contraignit, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à se sauver dans un cimetière, où St.-Damase et quelques autres membres de son clergé allaient le trouver. Il ne sortit de cette retraite qu'après la mort de Constance, arrivée l'an 361. St.-Grégoire de Nazianze rapporte que l'empereur sentant sa mort s'approcher, se repentit mais inutilement de trois choses : d'avoir répandu le sang de ses parents, d'avoir élevé Julien au rang de César, et d'avoir été cause de tant de troubles dans l'Église. Du reste quel qu'ait été son repentir, il mourut dans les bras des ariens, qu'il avait protégés, après avoir reçu le baptême des mains d'Ezoje, qu'il avait fait depuis peu sacrer évêque d'Antioche. La mort de Constance rendit pour quelque temps la paix à l'Église, et mit fin aux synodes, ce qui fait dire à St.-Jérôme : *la bête morte, le calme revient.* (Orsi tom. vi. l. 74. n. 116.)

L. Après la mort de Constance l'empire tomba aux mains de l'impie Julien l'apostat, qui, professant ouvertement l'idolâtrie, suscita contre l'Église une persécution violente, moins pour favoriser les ariens, qu'en haïsse de la religion chrétienne. Mais avant de parler des orages que l'arianisme suscita encore contre l'Église, il est bon de connaître le schisme occasionné par le misérable Lucifer, évêque de Cagliari, lequel, après avoir enduré mille fatigues, et défendu avec courage l'Église catholique contre ses ennemis, emporté par le ressentiment que lui causa le refus de St.-Eusèbe, (en 362) d'approuver l'ordination qu'il avait faite de Paulin, comme évêque d'Antioche, se sépara injustement de la communion, non seulement de St.-Eusèbe, mais encore de St.-Athanase et du pape Libère, donnant ainsi naissance à un nouveau schisme. Il s'était retiré dans son dépit en Sardaigne, où il mourut huit ans après, sans laisser aucune marque de son retour à l'unité de l'Église; mais quelques uns de ses sectaires lui survécurent, ajoutant à leur schisme l'erreur de rebaptiser ceux qui avaient été baptisés par les ariens.

Il est pourtant nécessaire de dire ici que Dom Calmet, dans son histoire sacrée et profane, (liv. LXV. n. 110) dit que l'église de Cagliari chôme depuis ce temps la fête de Lucifer, le vingt mai de chaque année comme celle d'un bienheureux et d'un saint. Benoît XIV dans son ouvrage (de sanct. can. t. I. l. 1. c. 40.) rapporte que deux archevêques sardes, ayant écrit *pro et contra* la sainteté de Lucifer, l'inquisition romaine fit cesser la controverse en 1641, en établissant de graves peines contre les contrevenants, et enjoignit de continuer à rendre à Lucifer le même culte qu'au paravant. Les bollandistes défendent fortement ce dé-

cret de l'inquisition ; mais Noel Alexandre, (s. iv. c. 3. art. 13.) et Baillet (in vit. Lucif. ad diem 20 maii.) soutiennent que le Lucifer que vénère l'église de Cagliari, n'est pas le même que celui dont nous parlons, mais un autre Lucifer qui mourut martyr pendant la persécution des Vandales. Quoi qu'il en soit, pour moi je m'en rapporte à Benoît XIV, qui dit d'abord qu'on ne peut dire avec certitude si Lucifer peut ou non être rangé parmi les bienheureux, et qui ajoute qu'Urbain VIII avait défendu de disputer pour ou contre la sainteté de Lucifer, et ordonné que les choses continuassent sur le même pied qu'auparavant.

§. IV.

Persécutions de Valent, de Genseric, de Huneric et des autres princes ariens.

LI. Après la mort de Constance, l'autorité suprême passa aux mains de Julien l'apostat, qui commença par rendre les évêques catholiques à leurs églises, mais qui, bientôt après, persécuta cruellement non seulement les évêques, mais encore tous les fidèles, non comme catholiques, mais comme chrétiens ; car il s'était déclaré l'ennemi de Jésus-Christ. Il mourut en 363, dans la guerre contre les Perses. On raconte qu'au milieu de la mêlée il s'aperçut que les ennemis commençaient de plier, qu'alors pour animer les siens il parcourait les rangs en élevant les deux bras ; qu'une flèche lancée par un cavalier perse lui traversa un bras, pénétra dans les côtes et lui déchira le foie,

qu'ils s'efforça de retirer le fer, mais que, les forces venant à lui manquer, il se renversa sur son cheval. On ajoute qu'on le transporta dans un lieu où on pût panser sa blessure, et que les remèdes qu'on lui appliqua sur le champ, parurent si efficaces qu'il demanda ses armes et son cheval pour rentrer au champ de bataille, mais les forces l'ayant tout-à-fait abandonné, il fut obligé de rester où il se trouvait. Il expira la nuit du même jour vingt-six juin, dans sa trente-deuxième année, après un règne de vingt mois depuis la mort de Constance. Théodoret et Sozomène disent que lorsque Julien se sentit blessé, il porta la main à sa blessure et jeta de son sang vers le ciel, en s'écriant: Galiléen tu as vaincu! Théodoret rapporte encore que St.-Saba, anachorète, se lamentant à cause des dangers que courait l'Église par l'inimitié de Julien, se montra tout d'un coup l'air calme et serein, et que ses disciples surpris de ce changement lui en ayant demandé la raison, il leur répondit: Il n'est plus le sanglier qui dévastait la vigne du Seigneur. Quand on apprit la nouvelle de la mort de Julien, on vérifia qu'elle était arrivée au moment même où le pieux vieillard l'avait annoncée. (Theod. l. III. c. 24. Philot. p. 779.) On croit que le cavalier dont la main lança la flèche fatale fut St.-Mercure, qui souffrit le martyre dans la Cappadoce, cent ans avant la première persécution de Dèce. (Orsi hist. t. III. l. 7. n. 42.)

LII. Aussitôt après la mort de Julien, l'armée élut Jovien, qui avait servi dans la garde de l'empereur, et qu'on aimait à cause de son extérieur imposant et de sa bravoure souvent éprouvée. Quand son élection eut été reconnue, il déclara qu'étant chrétien, il ne pouvait pas commander à des idolâtres, une armée ne pouvant vaincre ses ennemis qu'avec le secours de

Dieu. Les soldats répondirent par acclamation qu'ils étaient chrétiens. Satisfait de cette réponse, Jovien accorda aux Perses une trêve de trente ans, et depuis ce moment il s'occupa de faire fleurir la religion, et il rendit la paix à l'Église, qu'il défendit tant contre les ariens que contre les sémi-ariens. Malheureusement Jovien mourut, après huit mois de règne. On attribue communément sa mort, dit St.-Jérôme, à l'imprudence qu'il commit de passer la nuit dans une pièce où l'on avait allumé un grand feu de charbon pour en sécher les murs, qui avaient été enduits ou crépis depuis peu; ce qui priva l'Église d'un de ses zélés défenseurs.

LIII. Valentinien fut choisi par l'armée en 364 pour succéder à Jovien. Il était fils de Gratien, préfet du prétoire, et Julieu l'avait exilé parce qu'il était chrétien. Comme l'empire était à cette époque assailli de toutes parts par des essaims de barbares, les soldats le prièrent de se donner un collègue; il désigna son frère Valert auquel il donna l'Orient, réservant pour lui l'Occident où ilsut maintenir une paix profonde. Valert ne l'imita pas et il persécuta cruellement les catholiques comme nous le verrons bientôt.

LIV. Le pape Libère mourut l'an 366; après avoir eu la consolation de recevoir la députation d'un grand nombre d'évêques de l'Orient, qui voulaient se réunir à l'Église catholique. Libère avait exercé le pontificat pendant 14 ans; malgré le tort qu'il avait eu de signer la formule de Sirmich, St.-Épiphane, St.-Basile et St.-Ambroise l'ont appelé pape d'heureuse mémoire. Le cardinal, Orsi, (tome VII. I. 16. 32. et sequ.) dit que dans plusieurs martyrologes des Grecs et des Cophtes, il est révééré comme un saint. Son nom, dit Sardinus, (vit. port. page 105), se trouve dans les

martyrologes de Bède et de Vandelbert. Libère eut pour successeur St.-Damase, homme d'un grand savoir, lequel eut beaucoup à souffrir du schisme d'Orsin, communément appelé Orsicin, qui se fit sacrer pape.

LV. Parlons maintenant de l'empereur Valent, qui excéda Constance en rigueur. Séduit par Eudoxe, évêque arien, il ne put devenir protecteur des ariens sans que les catholiques fussent persécutés. Avant de marcher contre les Goths il voulut être baptisé; il le fut des mains de ce même Eudoxe qui lui fit promettre avec serment de bannir les catholiques et leurs défenseurs de tous ses états. Valent ne garda que trop fidèlement ce serment impie. Forts de la faveur impériale, les ariens s'attachèrent à maltraiter les catholiques autant qu'ils le purent; ceux-ci députèrent quatre-vingts ecclésiastiques, recommandables par leur piété, à l'empereur Valent, qui se trouvait alors à Nicomédie, afin qu'il mît un frein à la violence de leurs ennemis. Le prince irrité contre ces ambassadeurs, ordonna secrètement à Modeste, préfet du prétoire, de les faire mourir; ce que Modeste exécuta ponctuellement; seulement pour ne pas exciter les murmures du peuple, il répandit le bruit qu'il envoyait ces malheureux en exil. On les fit tous monter dans un bateau, et quand le bateau fut en pleine mer, les matelots, suivant leurs ordres secrets, y mirent le feu, et se sauvèrent eux-mêmes dans une chaloupe; mais le Seigneur permit qu'un vent frais s'étant levé au même instant, le bâtiment fut poussé sur le rivage, où il acheva de se consumer.

LVI. Valent exila ensuite beaucoup d'ecclésiastiques de l'église d'Édesse; il voulut aussi y envoyer St.-Basile, mais la main de Dieu l'en empêcha; quand

il voulut écrire et signer l'ordre la plume se rompit dans ses mains, et comme il voulut insister son bras se dessécha. Il poursuivit aussi les catholiques, disciples de St.-Mélèse; après avoir été chassés de l'église, les fidèles se réunirent au pied d'une montagne; là, ils louaient Dieu, exposés à la pluie, à la neige et aux ardeurs du soleil; Valent ne les souffrit pas même en ce lieu. Il y eut peu de cités qui n'eussent pas à gémir de la perte de leurs pasteurs. St.-Grégoire de Nicée peint la désolation de plusieurs provinces, occasionnée par ce prince. Près d'Antioche, il fit torturer beaucoup de catholiques, un grand nombre furent joyés; d'autres furent exilés en l'alestine, en Arabie, en Lybie et dans beaucoup d'autres provinces. (S.-Greg. Niss. l. r. adv. Eunom. Socr. l. 4. c. 17.)

LVII. Ce fut vers ce temps que les saints solitaires de la Syrie et de l'Égypte eurent à subir un genre nouveau de persécution; par leurs vertus et souvent aussi par les miracles que Dieu faisait pour eux, ils cherchaient à maintenir les peuples dans la foi, ce qui les avait rendus odieux à l'empereur. Pour renverser ces soutiens de la religion catholique, il les contraignit par un édit à s'enrôler dans ses troupes. Les ariens eurent alors la liberté de se déchaîner librement contre ces innocents, et surtout contre les moines de St.-Basile. Fontone évêque intrus de Nicopolis, fit subir aux catholiques d'horribles violences; Lucius, usurpateur du siège d'Alexandrie, surpassa Fontone : il s'était ouvert la voie à force de cruautés, ce fut par le même moyen qu'il chercha à se maintenir à son poste. A peine l'édit de Valent eut-il été publié, que sortant d'Alexandrie avec trois mille soldats, il se rendit au désert de Nitrie. Il y trouva un très-grand nombre d'anachorètes et de religieux, préparés non à combattre

pour leur défense, mais à mourir pour Jésus-Christ, et il en fit périr des congrégations entières. Toutefois cinq mille environ trouvèrent le moyen de fuir ou de se cacher. Lucius fatigué de meurtre et de violence, travailla de toutes ses forces à faire reléguer dans une ile marécageuse de l'Égypte les principaux chefs de ces solitaires, Isidore, Héraclide, Macaire d'Alexandrie et Macaire d'Égypte. Les habitants de cette ile étaient idolâtres; quand les SS. Pères y furent arrivés, on jeta devant eux une petite fille possédée du démon. Celui-ci commença aussitôt à crier : Serviteurs du Dieu suprême, pourquoi venez-vous nous chasser de ce lieu, dont nous sommes en possession depuis si longtemps. Les saints, par leurs prières, mirent les démons en fuite, et rendirent la jeune fille à ses parents, saine et délivrée de l'obsession du malin esprit. Cet accident remplit tous les insulaires de joie et en même temps de confiance dans les solitaires, de sorte qu'ils renversèrent le temple de leurs idoles, et qu'ils en élevèrent un autre en l'honneur du vrai Dieu. Quand la nouvelle de cet événement fut parvenue à Alexandrie, le peuple se mit à déclamer contre l'impiété de l'évêque Lucius, qui, disait-il, faisait la guerre à Dieu, non aux hommes. La crainte agissant alors sur Lucius, il permit aux solitaires de retourner dans leur désert.

LVIII. L'an 378, le jour de la vengeance divine arriva pour Valent. Pendant que les Goths venaient l'insulter jusqu'aux portes de Constantinople, au lieu de marcher à leur rencontre, il s'adonnait nonchalamment au plaisir. Les habitants blessés de cette indolence, commencèrent à se plaindre et à murmurer. Il sortit alors de la ville, pour se mettre à la tête des troupes. Il rencontra sur son chemin, dit Théodoret, (l. iv. c. 34.) un saint moine nommé Isaac, qui lui dit:

Où allez-vous, empereur ? après avoir fait la guerre à Dieu, cessez de faire cette guerre impie, et Dieu fera cesser celle que vous font les Goths. Mais si vous ne croyez point à mes paroles, vous éprouverez la vengeance de Dieu ; vous perdrez votre armée et vous ne reviendrez pas. Je reviendrai, répondit Valent irrité, et tu paieras de ta tête ton insolence. En finissant de parler, Valent donna l'ordre de l'arrêter. La prédiction de l'anachorète ne tarda pas à s'accomplir. Dès que Valent fut arrivé à l'armée, Fritigeine, général ou prince des Goths, lui envoya des ambassadeurs pour lui demander la paix, avec la permission de s'établir avec les siens dans la Thrace. Valent ne voulut rien entendre ; il fallut en venir aux mains. L'attaque commença de la part de Bacurius, prince des Ibères, et bientôt l'action devint générale. Les Goths firent des Romains un tel carnage que depuis la bataille de Cannes on n'avait rien vu de semblable. Quand la nuit fut venue, Valent, pour mieux dérober sa fuite aux ennemis, se mêla avec quelques soldats. Atteint par une flèche, il tomba de cheval. Les siens le transportèrent dans la maison d'un paysan, située sur la grande route. Peu de temps après arriva une troupe de Goths ; ils venaient piller et saccager la maison, sans savoir quelles personnes s'y trouvaient. Comme ils ne purent en ouvrir la porte, ils y mirent le feu ; le malheureux Valent fut brûlé vivant, la quinzième année de son règne ; il avait alors 50 ans. Juste jugement de Dieu ! dit Orose. Les Goths avaient prié Valent de leur envoyer quelques évêques pour les instruire dans la religion catholique, et Valent leur envoya des ariens, qui infectèrent ces peuples de leurs doctrines impies ; ces mêmes Goths servirent d'instrument aux vengeances divines, lui rendant ainsi le

mal pour le mal. La mort de Valent laissa Gratien maître de tout l'empire : ce bon prince rendit la liberté aux catholiques d'Orient et la paix à l'Église.

LIX. Parlons maintenant de la persécution que l'arien Genseric, roi des Vandales, fit subir aux catholiques d'Afrique. Ce fut vers l'an 437, dit St.-Prosper dans sa chronique, que ce prince commença à persécuter les catholiques, afin de pouvoir établir sans obstacle l'arianisme sur toute l'Afrique. Après avoir pris Carthage, il fit aux fidèles une guerre opiniâtre, dépouilla les églises, enleva les vases sacrés, chassa les évêques de leurs sièges et fit un grand nombre de martyrs. Après la mort de St.-Deogratias, il ne fut plus permis aux catholiques d'élire un autre évêque de Carthage, ni aux évêques de conférer les ordres sacrés; de telle sorte, que de 164 évêques qu'il y avait dans cette contrée, il n'en restait que trois au bout de trente ans, encore deux de ces trois derniers furent-ils bannis, et le troisième s'enfuit à Edesse. Le cardinal Orsi ajoute que le nombre des martyrs fut très-considérable; il parle particulièrement de quatre frères, esclaves d'un officier de Genseric, lesquels ne pouvant chez leur maître servir Dieu comme ils le désiraient, s'enfuirent à un monastère voisin de Trabacca; mais l'officier vandale les y découvrit; et les ramena chez lui, où il les chargea de chaînes et les accabla de mauvais traitements. Genseric informé de l'événement, au lieu de modérer la cruauté de leur patron, l'excita à sévir contre eux. L'officier les fit alors battre de verges, et ce fut avec tant d'excès, que ces saints martyrs eurent les os et les entrailles à nu. Ce supplice se renouvela plusieurs fois, parce que le lendemain du jour où il avait eu lieu, les quatre frères se trouvaient miraculeusement guéris. Ils furent alors renfermés

dans d'étroits cachots, les pieds pris dans les entailles d'une grosse pièce de bois; (1) mais un jour cet instrument de torture se trouva brisé, comme s'il eût été de bois pourri. Genseric fit alors partir les quatre frères pour un pays éloigné, situé au milieu des déserts habités par des payens. Les quatre frères n'y furent pas plutôt arrivés, que, devenus apôtres de la foi, ils convertirent une grande partie de ces barbares. Mais comme il n'y avait point de prêtres qui pussent administrer les Sacraments, l'un d'eux se rendit à Rome et obtint du pape un prêtre qui en baptisa un grand nombre. Alors Genseric ordonna qu'ils fussent attachés par les pieds derrière un char, et trainés ainsi par la campagne, jusqu'à ce qu'ils expirassent dans ce supplice. Cet ordre fut exécuté. Les nouveaux convertis pleuraient de compassion pour ces innocents. Ceux-ci ne cessèrent au contraire de prier et de louer Dieu. Leur fête est placée au martyrologe romain le 14^e jour du mois d'octobre. (Bar. a. CCCCLVI. Orsi, t. 15. l. 34. 28 ad 31.)

LX. Genseric devenant de plus en plus hostile à l'Église, donna à un certain Proculus le pouvoir de contraindre tous les évêques à remettre les livres saints et les vases sacrés, afin qu'en les privant de ces moyens de défense, il fût plus facile de leur faire abandonner la foi catholique. Comme les évêques résistèrent, les Vandales prirent tout de force, et ils se firent des vêtements des ornements de l'autel. Mais Proculus ne tarda pas à éprouver la vengeance divine; il mourut en peu de temps, et, dans un accès de rage, dit-on, il dévora sa propre langue. Les ariens entrant alors dans les églises, fouillèrent souvent aux pieds le

(1) Les ceps.

corps et le sang de Jésus-Christ. Mais les catholiques privés de leurs églises, se réunirent secrètement en des lieux écartés. Les ariens en furent informés, et un de leurs prêtres suivi de gens armés y assaillit les catholiques. Les soldats entrèrent les uns dans l'enceinte Pépée à la main, les autres montèrent sur les toits, d'où ils tuèrent avec leurs flèches beaucoup de catholiques. Quelques uns de ces derniers parvinrent à fuir, mais Genseric les fit poursuivre, et tous périrent par divers supplices.

LXI. Genseric publia ensuite un édit qui bannissait de son palais et de celui de ses fils quiconque n'était pas arien. Ce fut alors que, suivant Victor Vitans, cité par Orsi^c, numéro 34, on vit se distinguer par sa constance un certain Armogaste, qui était au service de Théodoric, un des fils de Genseric. Théodoric mit tout en usage pour le faire apostasier, les promesses, les menaces, les tortures les plus cruelles ; et comme Armogaste ne se démentait pas, et qu'on ne pouvait vaincre sa résistance, Théodoric ordonna qu'il fût décapité. Mais ensuite, afin que les catholiques ne pussent le considérer et l'honorer comme martyr, il le condamna à bêcher la terre, et ensuite à garder un troupeau de vaches. Un jour qu'Armogaste se trouvait sous un arbre, occupé à ce vil emploi, il pria un chrétien de ses amis, nommé Félix, de l'enterrer au pied de cet arbre après sa mort. Armogaste mourut peu de jours après, et Félix, pour remplir sa promesse, se mit à creuser la terre au lieu indiqué, et il trouva sous la terre un beau sépulcre de marbre, et il y plaça le corps de son ami. Le nom de St.-Armogaste se trouve au martyrologe romain sous la date du 29 mars, conjointement avec celui d'Archimin et celui de Sature, qui l'un et l'autre eurent le même sort. On avait pa-

reillement employé avec Archimin tous les moyens possibles pour le faire prévariquer ; et comme on ne put parvenir à l'ébranler, Genseric ordonna qu'on lui tranchât la tête ; mais avec cette condition secrète, que si, au moment du supplice, il montrait de la crainte, le supplice eût lieu ; que si au contraire il montrait de la fermeté, le coup fût suspendu, afin que les catholiques n'en fissent pas un martyr ; Archimin se montra intrépide, ce qui lui sauva la vie. Sature était au service de Huneric, fils aîné du roi : ce fut en vain qu'on le menaça de lui ôter tous ses biens s'il n'embrassait l'arianisme ; il résista aux menaces, et, ce qui était plus difficile, aux larmes de sa femme, qui alla un jour le trouver avec tous ses fils, et se jeta avec eux à ses pieds, en le conjurant d'avoir pitié d'eux et d'elle. Si vous m'aimiez, lui répondit Sature, vous ne voudriez pas me précipiter dans l'enfer. Qu'on fasse de moi ce qu'on voudra ; j'aurai toujours sous les yeux ce précepte du Seigneur : que celui-là ne saurait être son disciple, qui ne se tiendra pas toujours prêt à tout quitter pour l'amour de lui. Enfin Genseric mourut l'an 477, après un règne d'environ cinquante ans sur les Vandales et de quarante-neuf seulement sur l'Afrique. Il laissa la couronne à son fils Huneric et à ses descendants mâles, par ordre de primogéniture. (Fleury, t. v l. 3. n. 2.)

LXII. Dans les commencements de son règne, Huneric montra quelque douceur ; mais ensuite il devint cruel ; il le fut d'abord envers ses parents ; (Orsi, r. xcv. Noel, t. 10. c. 1.) il fit décapiter son frère Théodoric et un jeune fils de celui-ci. Il aurait fait le même traitement à son second frère Gentou, si la mort n'était venue soustraire ce dernier au supplice. Les catholiques eurent leur tour. Il ordonna d'abord

au saint évêque Eugène de cesser de prêcher, et de fermer son église à tout le monde. Eugène répondit qu'il ne pouvait défendre l'entrée de son église à qui que ce fût, puisque l'église est un lieu ouvert à tous. A cette réponse Huneric fit poster à la porte de l'église des bourreaux armés de massues dentelées, avec lesquelles ils enfouçaient le chapeau sur la tête de ceux qui entraient dans l'église. Les coups dont ils les frappaient, étaient quelquefois si violents, que plusieurs catholiques en perdirent la vie. Ensuite il envoya les nobles travailler aux champs; parmi ces nobles il y en avait un dont les mains étaient paralysées; les prières de ses compagnons lui en rendirent l'usage. Il défendit ensuite par un édit, à tous autres qu'aux ariens l'entrée de son palais et l'exercice des emplois publics. Ceux qui refusèrent d'embrasser la religion du prince, furent dépouillés de tous leurs biens et relégués en Sicile et en Sardaigne. Les biens des évêques furent dévolus au fisc après leur mort; nul ne pouvait remplacer un évêque qu'il ne payât cinq cents sous d'or. Il fit ensuite subir aux jeunes vierges plusieurs genres de tortures, pour leur faire dire qu'elles avaient eu un commerce illicite avec les évêques et les prêtres catholiques. Un grand nombre périrent dans les tourments, d'autres restèrent estropiés le reste de leur vie. (Orsi , n. 97).

LXIII. Huneric exila pareillement dans le désert des évêques des prêtres des diacres et d'autres catholiques, au nombre de 4976, il y avait parmi eux beaucoup de vieillards infirmes. L'évêque Félix était paralytique depuis 44 ans; il en avait perdu le sentiment et même la parole. Les autres évêques ne sachant comment l'emmener avec eux, firent prier le roi de le laisser à Carthage; le roi répondit que s'il

ne pouvait aller à cheval, on n'avait qu'à le traîner. On fut obligé de le porter en travers sur un mulet, comme un morceau de bois. Au commencement du voyage, les exilés eurent d'abord quelque liberté, mais ensuite on les traita fort rigoureusement. On les enferma dans une étroite prison, où ils n'étaient visités de personne. Ils étaient les uns sur les autres, ne pouvant même s'éloigner pour satisfaire à leurs besoins naturels, ce qui produisit bientôt une infection pire que les tortures. Tous ces saints personnages, dit Victor, étaient plongés jusqu'au genou dans cette fange puante; ils devaient là s'asseoir, dormir, manger la faible ration d'orge qu'on leur donnait comme s'ils eussent été des chevaux. On les tira enfin de ce cloaque pour les conduire au lieu de leur exil. Les vieillards et les infirmes qui pouvaient se traîner à peine étaient contraints de marcher à grands coups de pierre ou avec la pointe des lances; mais plus on les tourmentait ainsi, plus ces malheureux s'affaiblissaient. Quand ils ne purent plus marcher, on les attacha par les pieds et on les traîna ainsi comme des cadavres. Le plus grand nombre le devinrent en effet avant d'arriver au terme du voyage.

LXIV. En 488, suivant Fleury et Noel Alexandre, Hunéric voulant détruire tous les catholiques d'Afrique, ordonna des conférences entre les catholiques et les ariens. Les évêques de l'Afrique s'y trouvèrent de même que tous ceux des îles sujetes aux Vandales; mais le patriarche des ariens, Cyrille, craignant que cette conférence n'entraînât la ruine de sa secte, eut l'art de l'empêcher. Pendant que tous les évêques étaient à Carthage, Hunéric envoya des ordres secrets dans toutes les provinces pour qu'à un jour marqué toutes les Églises fussent fermées. Les biens de ces Églises,

de même que ceux des évêques catholiques furent donnés aux évêques ariens, d'après les dispositions contre les hérétiques, contenues dans les décrets impériaux. Quand cette spoliation fut commencée, les évêques furent chassés de Carthage, et défenses furent faites à tous de leur donner asile ni secours d'aucune espèce, sous peine, pour les contrevenants, d'être brûlés dans leurs maisons avec leur famille. (Noel, Fleury, Orsi. Graves. hist. ecci. t. III. coll. 1.) Hunéric mourut l'année suivante, après s'être souillé du sang d'un nombre infini de catholiques. Sa fin fut digne d'une telle vie. Il périt, dévoré de vers, les intestins sortant de son corps, et déchirant ses chairs de ses dents, aussi il ne put être inhumé tout entier, on l'ensevelit en lambeaux. Son règne avait duré 8 ans. Il n'eut pas la consolation de laisser la couronne à son fils Hildéric, bien que pour la lui assurer il eût fait périr ses frères; elle passa suivant le testament de Genseric à Gontamond fils de Genton, auquel en 496 succéda Trasemond qui, 8 ans plus tard, entreprit de ruiner entièrement le catholicisme en Afrique, et qui envoya en exil 224 évêques, parmi lesquels se trouvait le glorieux St.-Fulgence. Trasemond mourut l'an 523, il eut pour successeur Hildéric, prince *subdilis affabilis*, et *totus ad mansuetudinem natus*, (Procop. lib 1. de bel. vand.) Hildéric rappela St.-Fulgence de l'exil, de même que les autres évêques, et il permit à tous les catholiques d'exercer librement leur religion; mais en 530, Hildéric fut détrôné par l'arien Glimée. L'empereur Justinien, voulant venger l'injure faite à son ami Hildéric, fit la guerre à Glimée, et trois ans après son général Bélisaire recouvra Carthage et les principales villes. Toute l'Afrique rentra bientôt sous la domination romaine, les ariens furent expulsés à leur

tour et les catholiques réintégrés dans la possession de leurs églises.

LXV. Après la mort d'Hunéric, les ariens firent subir aux catholiques de nouvelles persécutions. Théodoric roi d'Italie, fils de Théodémir, roi des Ostrogoths, fut aussi arien, et il persécuta les catholiques jusqu'à sa mort qui arriva l'an 526. Ce prince eut le bonheur d'avoir près de lui des ministres probes et éclairés, parmi lesquels on compte Boèce, homme d'un grand mérite, et chrétien zélé. Mais cédant ensuite aux suggestions de l'envie, il fit emprisonner ce digne ministre et après lui avoir fait subir une longue captivité, il le livra aux bourreaux, en 524. Boèce était alors âgé de 55 ans. Ce fut aussi par l'effet de dénonciations calomnieuses que Théodoric fit mourir dans les tourments Simmaque, gendre de Boèce, et le saint pontife Jean, que pendant tant de siècles l'Église a honoré comme un martyr. Quelques écrivains ont imputé à Jean d'avoir induit l'empereur Justin à restituer aux ariens toutes leurs églises; d'autres le nient. Le cardinal Orsi prétend que toutes les circonstances de cette histoire sont très-obscurcs, l'anonyme de Valésius dit que le pape ne demanda pas pour les ariens la restitution de toutes leurs églises, mais seulement de celles qui leur appartenaient et qui n'avaient pas été consacrées au culte catholique, et cela pour que Théodoric satisfait de la restitution de ces églises, n'entreprit pas d'expulser les catholiques de celles qu'ils possédaient pour les donner aux ariens, comme on le craignait; mais Noel Alexandre, Baronius, Orsi, Jean-Laurent Bosti, (sect. vi. c. 1. page 170) assurent que le pape ne fit à l'empereur aucune demande de ce genre, ce qui est suffisamment prouvé par son épître 11^e aux évêques d'I-

talie dans laquelle il attesta qu'il a consacré dans l'Orient et fait restituer aux catholiques toutes leurs églises. Ce fut pour cela qu'à son retour en Italie il fut emprisonné par ordre de Théodoric, qui le laissa mourir dans la captivité, le 27 mai 526.

LXVI. Non content de tant de tyrannie, il ordonna par un édit du 26 août de la même année que les ariens prissent toutes les églises des catholiques; mais Dieu eut pitié des fidèles, le tyran mourut presque subitement : une affreuse dissenterie le réduisit en trois jours à l'extrémité, et le jour même où son édit devait être exécuté, Théodoric termina son règne et sa vie. C'est probablement de ce flux de ventre que veut parler un historien contemporain, Procope, (lib. 1. de bell. Goth.) Pendant qu'il faisait son repas du soir, on servit sur sa table un grand poisson. Théodoric en examinant la tête du poisson, crut voir la tête de Simmaque; cette tête le regardait l'œil plein de courroux. Plein d'une indicible terreur il s'alla mettre au lit, et il n'en sortit plus. Il parla à son médecin Epidius de ce qu'il avait cru voir, et il exprima des regrets amers pour le traitement qu'il avait fait subir à Boèce et à Simmaque. St.-Grégoire rapporte, (dialog. l. iv. c. 30.) qu'un saint solitaire de l'île de Lipari avait vu Théodoric, au moment de sa mort, entre le pape St.-Jean et Simmaque, nu-pieds, dépouillé de tous ses ornements, précipité par eux dans le gouffre du volcan.

LXVII. Léovigilde, roi des Visigoths d'Espagne, fut aussi arien; il avait eu deux fils de sa première femme, Erménégilde et Récarède; il se remaria avec Gosvinde, veuve d'un autre roi Visigoth. Erménégilde épousa Ingonde, qui étant catholique, ne voulut pas être rebaptisé par les ariens; comme l'exigeait sa belle-mère

Gosvinde qui, ne pouvant vaincre sa résistance, la saisit un jour par les cheveux, la renversa sur le sol et la frappa de ses pieds jusqu'à la mettre en sang. Ensuite elle lui arracha ses vêtements et la plongea de force dans un bassin plein d'eau. Ingonde n'en resta pas moins ferme dans la foi et elle convertit même son mari Herménégilde. Ce fut pour le roi un motif de persécution contre les catholiques. Un grand nombre subirent l'exil et la confiscation, d'autres furent emprisonnés et moururent de faim, de misère ou de la main du bourreau, les Églises se virent privées de leurs évêques et de leurs revenus. Herménégilde lui-même fut mis en prison, et son père lui ayant envoyé un évêque arien, qu'il repoussa en le traitant d'hérétique, il excita par là son courroux à un tel point que ce père dénaturé le fit périr dans sa prison. Ce triste événement eut lieu en 586. (Fleury, tom. v. l. 34. n. 54.) Herménégilde gagna ainsi la couronne du martyr.

LXVIII. Le barbare Léovigilde ne survécut que de quelques mois à son fils qu'il se repentit d'avoir immolé. Il reconnut même, dit St.-Grégoire, (loc. cit. n. 31.) la vérité de la religion catholique sans qu'il pût se résoudre à l'embrasser, à cause de la crainte que ses sujets lui inspiraient. Mais Fleury cite un grand nombre d'écrivains qui disent que Léovigilde, avant de mourir, passa sept jours dans les larmes et qu'il abjura ses erreurs. Récarède, qui hérita de sa couronne, se fit catholique et reçut des catholiques le Sacrement de la Confirmation. Ce prince eut tant de zèle pour la religion qu'il venait d'embrasser qu'il porta les évêques ariens et la nation des Visigoths à suivre son exemple. Le commencement de son règne fut donc pour l'Espagne la fin de l'arianisme qui s'y

était introduit au commencement du cinquième siècle et s'y était maintenu 180 ans. Le catholicisme avait été rétabli auparavant en Afrique ; ce fut vers l'an 535 , lorsque Justinien s'en fut rendu maître par le moyen de Bélisaire. Dans les Gaules , l'arianisme des Bourguignons s'éteignit aussi en 516 , après la mort du roi Gondebald , et sous le règne de son fils Sigismond , qui avait été converti l'année précédente par l'évêque de Vienne , St.-Avitus. (Fleury Eod. n. 30.) Enfin les Lombards , dans l'Italie , abandonnèrent l'arianisme en 660 sous le règne d'Arimbert. (Danes. gen. temp. not. page 237.) *Sic funesta illa hydra , dit en finissant cet écrivain , tot malorum fecunda parens , tum quidem extincta est ; sed post annos ferè 90 , circa annum 1530 , reviviscere cepit in Poloniâ et Transylvania per novos arianos et antitrinitarios , qui de malo in pejus ruentes , priscis illis arianis longè deteriores facti sunt , et cum deïstis atque socianis confundantur.*

Article 3.

De l'hérésie de Macédonius et de plusieurs autres.

LIX. Arius avait blasphémé contre le Fils de Dieu , Macedonius , non moins téméraire , blasphéma contre l'esprit saint. Il avait été d'abord arien , et il fut appelé au conciliabule de Tyr comme légat de l'empereur Constantin. Les ariens l'ayant fait monter sur le siège de Constantinople , d'où ils avaient expulsé le pasteur légitime , Paul , ils le sacrèrent évêque de cette ville. Son intrusion , dit Socrate , (lib. II. cap. 12.) causa beaucoup d'horreur malgré son entrée triomphale sur un char superbe où était assis avec lui le

préfet impérial , entouré de soldats armés, spectacle étrange qui avait attiré un tel concours de peuple que le cortège dut se frayer un passage de vive force ; et soit qu'il en eut donné l'ordre, soit que les soldats se laissassent entraîner par leurs habitudes, ils commencèrent à frapper avec la hampe de leurs lances, puis avec le fer ; bientôt ils tuèrent tous ceux que leurs coups pouvaient atteindre. Le nouvel évêque arriva sur ces cadavres à son église ; on compta, dit-on, 3150 morts. Macédonius , arrivé au pouvoir sous d'aussi sanglants auspices, se montra vindicatif et cruel ; il commença par persécuter les amis de Paul, son compétiteur. Les uns furent fustigés, d'autres exilés ou dépouillés de leurs biens ; il en fit marquer quelques uns sur le front avec un fer chaud , afin qu'ils fussent à jamais notés d'infamie. Quelques auteurs ajoutent qu'après avoir exilé Paul à Cucuse, il donna l'ordre de l'étrangler.

LXX. Sous le nom de fauteurs ou partisans de Paul furent compris tous les défenseurs de la foi établie par le concile de Nicée. L'impie Macédonius leur fit subir plusieurs genres de torture , pour les obliger à communiquer avec lui et à recevoir de sa main les Sacrements de l'Église. Il en vint au point, dit Socrate, (l. II. cap. 30.) de leur faire ouvrir la bouche au moyen de tenailles de bois, afin d'y introduire l'hostie consacrée, peine plus dure pour ces saints fidèles que la mort même. Il faisait aussi saisir les enfants, qu'on fustigeait impitoyablement, en présence de leurs mères ; celles-ci étaient à leur tour exposées aux plus cruelles tortures, beaucoup d'entre elles furent horriblement mutilées. Et comme si c'eût été trop peu pour un tyran que de s'acharner contre les personnes, il étendit sa rage jusque sur les édifices

sacrés qu'il fit abattre, et dont il fit ensuite réduire les ruines en poudre.

LXXI. A tant d'excès sacrilèges il en joignit encore un ; ce fut le dernier qu'il commit sur le siège de Constantinople, car il eut pour lui un fâcheux résultat. Il avait eu l'audace d'exhumer le corps de Constantin pour le transférer d'un tombeau à un autre ; cet attentat irrita l'empereur Constance, au point qu'il le déposa ignominieusement et le chassa de son église. Tant que Macédonius conserva l'épiscopat, ses excès se bornèrent à en faire un très-mauvais évêque et un hérétique semi-arien ; mais dès qu'il fut tombé de son siège, il eut l'ambition diabolique de paraître grand par son impiété, en devenant chef d'une secte nouvelle. (Orsi, l. xiv, n. 105. Bernin, sec. iv. c. 7. Fleury, l. xiv. n. 30) et dans l'année 360, voyant que les hérésiarques qui l'avaient précédé s'étaient déclarés les uns contre le Père, les autres contre le Fils, il voulut s'en prendre à la troisième personne de la Trinité, c'est-à-dire au Saint-Esprit. En conséquence il nia que le Saint-Esprit fût Dieu ; il accorda seulement que c'était une créature semblable aux anges, bien que d'une nature plus élevée.

LXXII. Lambert Danes, cité par Gotti, (cap. XLVIII. §. 1. n. 6.) rapporte que Macédonius déposé en 360, fut exilé dans un lieu éloigné, où il vieillit et mourut, recevant ainsi le prix de sa scélératesse. Mais sa mort ne mit pas un terme à son hérésie ; il laissa plusieurs disciples dont le principal fut Marantonius, évêque de Nicomédie, connu par une vie exempte de reproche et jouissant d'une grande considération. Cette hérésie pénétra dans un grand nombre de monastères, et même parmi les habitans de Constantinople ; mais elle n'eut ni évêque, ni église qu'après que les ariens

dominèrent, et sous le règne d'Arcadius. Les Macédoniens s'étendirent principalement dans la Thrace, la Bythynie, l'Hellespont et la ville de Cysique. Ils avaient en général de bonnes mœurs, et ils vivaient assujétis à un régime qui ressemblait à la discipline monastique. On les appelait communément *Pneumatomaci*, c'est-à-dire ennemis du Saint-Esprit. (Noel Alex. loco citato. Bernin, tom. 1. sect. 4. c. 7. Fleury, Orsi, eod.)

LXXIII. L'hérésie de Macédonius fut d'abord condamnée dans plusieurs conciles particuliers, en 362, dans le concile d'Alexandrie, après le retour de St.-Athanasie, en 367 dans un concile d'Illyrie, plus tard dans un concile tenu à Rome, par le pape St.-Damase, en 373 dans un autre concile convoqué à Rome par le même pontife, contre Appollinaire, dont nous parlerons bientôt. En 381, Macédonius fut de nouveau condamné par le concile de Constantinople, où se trouvèrent cent-cinquante évêques, tous de l'Orient, concile qu'on a désigné sous le nom de premier de Constantinople, devenu général par l'autorité de St.-Damase; enfin, il le fut l'année suivante par un autre concile, tenu à Rome, et composé d'évêques de l'Occident. *Orientalis duntaxat Ecclesiæ concilium, illud fecit*, dit Noel Alexandre (ibid §. 2.) *nec œcumenicum nisi ex post facto, quatenus Occidentalis Ecclesia in romanâ synodo sub Damaso congregatâ in eundem cum Orientali sententiam et damnationem hæresæon conspiravit.* Graveson dit de même : *Concilium istud constantinopolitanum evasit postea œcumenicum, hanc illi dignitatem et auctoritatem Domaso papâ, totaque Occidentali Ecclesiâ tribuentibus.* L'auteur anonyme du livre, (Apparat. brev. ad Théol. et Jus. can. page 2.) dit aussi que ce concile est tenu pour général parce qu'il suivit en tout

la marche qui avait été réglée par le concile de Rome, auquel furent convoqués par Damase tous les évêques réunis à Constantinople, et parce que tout ce qui avait été décidé touchant les matières de foi par ce concile, fut confirmé par le concile, de Rome de l'an 382. Les Pères du concile dans leur épître à St.-Damase, s'exprimèrent de la sorte : *Jam verò, quoniam vos, quo fraternam charitatem vestram ergà nos declararetis, concilio voluntate ac nutu Dei Romæ coacto, nos veluti membra propria per Dei amantissimi imperatoris litteras accersivistis.* Le lecteur trouvera dans notre second volume, la réfutation de l'hérésie de Macédonius.

LXXIV. Le concile de Constantinople ne se borna pas à la condamnation de Macédonius, il prononça aussi celle d'Apollinaire et d'Eunomius. Maxime Cynique, qui avait envahi le siège de Constantinople, fut déposé par les Pères, et cet important évêché fut confié à St.-Grégoire de Nazianze ; mais comme par amour pour la paix, Grégoire n'accepta pas sa nomination et il se démit de l'épiscopat : Nettarius fut choisi par le même concile pour le remplacer. Enfin ce concile confirma quelques canons relatifs à la discipline de l'Église et le symbole de Nicée ; on y discuta plusieurs termes relatifs au mystère de l'Incarnation à cause des apollinaires et de quelques autres hérétiques, et on y fit pour les macédoniens une explication plus ample de l'article qui concernait le Saint-Esprit. Relativement à l'Incarnation, le symbole de Nicée se bornait aux termes suivants : *Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit, et incarnatus est, et homo factus ; Passus est et resurrexit tertiâ die, et ascendit in cœlos, et iterùm venturus est judicare vivos et mortuos, et in Spiritum Sanctum, etc.* Le symbole de Cous-

Constantinople est ainsi conçu : *Descendit de cœlis et incarnatus est de Spiritu Sancto, ex Mariâ Virgine, et Homo factus est. Crucifixus etiam pro nobis sub Pontio Pilatô, passus et sepultus est; tertiâ die resurrexit à mortuis secundùm scripturas, etc. Et in Spiritum Sanctum Dominum et vivificantem, ex Patre procedentem, et cum Patre et Filio coadorandum et conglorificandum, qui locutus est per prophetas, etc.* (Cabass. not. concil. page cxxxvi. Orsi, tom. VIII. l. 18 n. 71. Fleury, Noel Alex.) Nicéphore rapporte, (l. XII. c. 13.) que ce fut St.-Grégoire de Nicée qui étendit en ces termes la déclaration du concile : *Et in Spiritum Sanctum Dominum, etc.*, et qu'aussitôt les Pères du concile donnèrent leur approbation : *Omnes RR. episcopi clamaverunt : Hæc omnium fides ; hæc orthodoxorum fides ; omnes sic credimus.*

LXXV. Parlons maintenant d'Apollinaire, qui fut condamné par le même concile de Constantinople. Apollinaire était évêque de Laodicée ; il avait enseigné l'Écriture Sainte à St.-Jérôme. Il créa une hérésie nouvelle relativement à la personne de Jésus-Christ : son erreur consistait, dit Noel Alexandre, d'après St.-Épiphane, St.-Léon, St.-Augustin et Socrate, en ce qu'il supposait que la nature humaine de Jésus-Christ était divisée ; que Jésus-Christ n'avait point d'âme, et que c'était le Verbe même qui lui en tenait lieu. Il adoucit plus tard cette proposition en disant que ce n'était point toute l'âme qui avait manqué à Jésus-Christ ; qu'il avait cette partie de l'âme sensitive avec laquelle nous voyons et nous sentons, de même que tous les autres animaux, mais qu'il n'avait pas cette partie de l'âme qui nous rend raisonnables, c'est-à-dire l'intelligence ; il ajoutait que le Verbe tenait lieu de l'intelligence dans la personne de Jésus-Christ. Cette erreur provenait de la

fausse philosophie de Platon, qui voulait que l'homme se composât de trois substances, le corps, l'âme et l'intelligence.

LXXVI. Les disciples d'Appollinaire ajoutaient trois erreurs à celle de leur maître. Le corps de Jésus-Christ engendré de Marie, disaient-ils, était consubstantiel, à la divinité du Verbe, d'où il résulte que la divinité du Verbe était capable de souffrir et que réellement elle avait souffert les douleurs et la mort. Cependant Eraniste, l'un d'eux, prétendait que la nature divine n'avait pas souffert en soi, mais dans la chair, comme l'âme qui souffre des douleurs de corps, parce qu'elle est attachée à ce corps; mais en cela même il se trompait, parce que sans l'âme le corps ne souffre point, et que lorsque le corps est blessé, c'est réellement l'âme qui souffre *en soi*, à cause de sa conjonction avec le corps. Suivant ces hérésiarques, c'était la nature divine qui avait réellement souffert des tourments endurés par la chair, consubstantielle avec la divinité. Ils soutenaient en second lieu que le Verbe divin ne s'était pas incarné dans le sein de la Vierge, mais que c'était du ciel qu'il avait apporté sa chair. Ils accusaient les catholiques qui soutenaient que Jésus avait reçu son corps de Marie, de vouloir établir, non une trinité, mais une quaternité, c'est-à-dire, outre les trois personnes, une quatrième substance, tout-à-fait différente des trois premières, telle que la personne du Christ, Dieu et Homme. Enfin ils prétendaient que la substance divine du Verbe s'était convertie en chair. Ces trois erreurs, dit Noël, ne sont point d'Appollinaire : elles appartiennent à ses disciples. Du reste, Appollinaire erra aussi sur la Trinité, en disant qu'il y avait en elle trois degrés de dignité, que le Saint-Esprit était

grand, le Fils plus grand, le Père très-grand. Apollinaire partageait d'ailleurs l'erreur des millénaires, et il voulait qu'on rétablît les rites judaïques Fleury et Orsi, parlent aussi de cette hérésie.

LXXVII. L'hérésie d'Apollinaire, spécialement en ce qui concernait le mystère de l'Incarnation, fut d'abord condamnée en 362, par St.-Athanasie au concile d'Alexandrie; onze ans après elle le fut au concile de Rome, par St.-Damase. Ce fut dans cette même année de 373, que, suivant le Bernin, (tom. 1. sec. 4. c. 8.) Apollinaire termina sa carrière, devenu le jouet de la populace, et même des enfants. L'auteur cité par St.-Grégoire de Nyse, (serm. de St.-Éphrem.) rapporte qu'Apollinaire, parvenu à la décrépitude, confia le livre qui renfermait sa doctrine à une femme d'Antioche, qu'il comptait au nombre de ses prosélytes. St.-Éphrem Syrus, qui se trouvait dans cette ville, instruit de cette circonstance, obtint de cette femme communication de ce livre; quand le livre fut dans ses mains il en colla les feuillets l'un à l'autre avec de la colle très-forte, et après l'avoir refermé il le rendit à la femme; s'étant abouché ensuite avec Apollinaire, il se mit à discuter avec lui sur les matières contenues dans le livre, en présence de plusieurs personnes. Apollinaire, dont les années avaient affaibli les facultés intellectuelles, dit que son livre contenait la réponse à toutes les objections de son antagoniste; là-dessus il l'envoya chercher; mais quand il voulut dérouler le premier feuillet, il trouva toutes les feuilles adhérentes et formant une seule masse; il tâcha de les séparer, mais après y avoir pris une peine inutile, il jeta le livre par terre avec rage, et se retira précipitamment, poursuivi par les huées de la populace. On dit que ce misérable vieillard fut si sensible à cet événement

qu'il en tomba malade et qu'il en mourut. L'hérésie d'Apollinaire fut aussi condamnée dans le I^{er} concile de Constantinople, et le second œcuménique, comme cela résulte des termes suivans de la lettre synodale : *Nos præterea doctrinam dominicæ incarnationis integram et perfectam tenemus ; neque dispensationem carnis Christi, vel animæ, vel mentis expertam vel imperfectam esse asserimus ; sed agnoscimus Verbum Dei antè secula omnino perfectum hominem in novissimis diebus pro nostrâ salute factum esse.* (Noel Alex. t. VIII. c. 3. a. 1/4.)

LXXVIII. La secte d'Apollinaire donna naissance à la secte des *antidicomarianites*, c'est-à dire ennemis de la Vierge Marie, lesquels disaient avec Elvidius, que Marie n'était pas restée vierge, et qu'après la naissance de Jésus-Christ elle avait eu des enfans de St.-Joseph. St.-Épiphane ayant appris que cette doctrine erronée se répandait dans l'Arabie, écrivit aux fidèles de cette province une longue lettre, qui en contenait la réfutation. Dans le même temps et dans le même pays, on vit aussi naître une erreur tout-à-fait contraire à la précédente ; c'était que la Vierge devait être regardée comme une divinité. Les partisans de cette opinion prirent le nom de *collyridiens*, parce que le culte qu'ils rendaient à la Vierge, consistait à lui offrir des gâteaux ou échaudés, qu'on appelle en grec *collyrides*. Cette superstition était venue de la Thrace et de la Scythie Supérieure, d'où elle avait passé en Arabie. Presque toutes les femmes étaient imbues de cette erreur. A certains jours de l'année les femmes plaçaient sur un char un siège carré, recouvert d'une toile, et offraient à la Vierge un pain qu'elles répartissaient ensuite entre elles. St.-Épiphane, combattant cette pratique superstitieuse, prouve que les femmes n'ont jamais pu avoir

part au sacerdoce, et que d'ailleurs ce culte était une pure idolâtrie, ne s'adressant qu'à Marie, qui, bien que parfaite, n'était que simple créature, qu'il ne fallait pas honorer comme on honore la divinité par de semblables oblations. (Fleury, tom. III. l. 17. n. 26. Orsi, tom. 7. l. 17. n. 50.)

LXXIX. Aérius avait l'ambition d'être évêque d'Antioche, et voyant qu'Eustache l'emportait sur lui, il en conçut une jalousie extrême. Eustache fit tous ses efforts pour le calmer; il l'ordonna prêtre et lui confia la direction de son hospice; et comme Aérius ne cessait de murmurer contre lui, il l'avertit, le flatta, le menaça: tout fut inutile. Aérius se mit alors à prêcher des erreurs, et bientôt ses disciples, expulsés de toutes les églises et même des villes et des villages, se réunirent dans les bois, dans les cavernes et même dans la campagne ouverte, de sorte que plus d'une fois leurs conventicules avaient lieu sur la neige. Cette hérésie née en 370, n'eut pas une longue durée. Aérius était arien, mais il eut aussi ses opinions particulières, qui se réduisaient à trois points principaux: qu'il n'y a aucune différence entre les évêques et les prêtres; qu'il est inutile de prier pour les morts; qu'il était pareillement inutile de jeûner et d'observer les fêtes, même celle de Pâque, parce que ce n'étaient là que des pratiques du judaïsme. (Noel Alex. eod. a. xv. Fleury, n. 36.)

LXXX. Dans le même quatrième siècle, on vit encore des messaliens. C'étaient des moines vagabonds, qui faisaient profession d'abandonner le monde. On les appelait en syriaque massalini ou messalini, en grec enchites, c'est-à-dire *prieurs*, gens qui prient, parce qu'ils faisaient consister dans la seule prière l'essence de la religion. Il y en avait de deux sortes;

les uns étaient païens et n'avaient rien à démêler avec les chrétiens ni avec les Hébreux. Quoiqu'ils reconnussent plusieurs dieux, ils n'en adoraient pourtant qu'un seul, qu'ils appelaient tout-puissant. On peut croire que ce sont les mêmes que ceux qu'on nommait *ipsisteri* ou adorateurs du Très-Haut. Leurs temples n'étaient pas autre chose que de grands enclos découverts, où ils se réunissaient de très-grand matin, à la lueur d'un grand nombre de lampes, pour chanter des hymnes en l'honneur de Dieu, ce qui les fit appeler par les Grecs *eusemiti*. Ceux qui portaient le nom de chrétiens, commencèrent à se montrer sous le règne de Constance, mais leur origine est très-incertaine. Ils arrivèrent de la Mésopotamie, et ils n'étaient pas encore à Antioche, lorsque St.-Épiphane écrivit son traité des hérésies, vers l'an 376. St.-Épiphane dit que ces hommes péchaient par simplicité, et pour avoir pris trop à la lettre ce précepte de Jésus-Christ, de renoncer à tout pour le suivre. Et à la vérité, ils abandonnaient tout, mais ils menaient ensuite une vie oisive et vagabonde, demandant l'aumône, vivant pêle-mêle avec les femmes, couchant ensemble sur les grandes routes, refusant tout travail des mains, ne jeûnant jamais, commençant à manger à huit ou neuf heures du matin.

LXXXI. Voici en quoi consistaient leurs erreurs. Chaque homme, disaient-ils, a depuis sa naissance un démon qui le pousse au mal, et contre lequel on ne peut se défendre que par la prière; la prière a aussi la vertu d'extirper le péché. Les Sacrements sont une chose indifférente, l'Eucharistie ne fait ni bien ni mal, le Baptême n'enlève le péché que comme un rasoir enlève la barbe, sans emporter la racine. On

chasse le démon domestique en se mouchant et en crachant. Quand l'homme s'est purifié de cette manière, il voit sortir de sa bouche une truie avec ses pourceaux, et il y voit entrer ensuite une flamme qui ne brûle pas. L'erreur principale de ces eusemites, c'était de prendre à la lettre le précepte de prier continuellement, ce qu'ils faisaient avec excès, au point de commettre les plus grandes folies. Ils dormaient presque tout le jour, et puis ils prétendaient avoir eu des révélations; ils se vantaient de voir de leurs yeux la Ste.-Trinité et de recevoir visiblement le St.-Esprit. Pendant qu'ils priaient, ils se lançaient en l'air avec violence, afin disaient-ils, de secouer leur démon, et ils faisaient d'autres folies, qui leur valurent le nom d'enthousiastes. Ils disaient que la science et la vertu des hommes pouvaient arriver au point d'égaliser la science et la vertu de Dieu, et que ceux qui avaient atteint ce degré de perfection ne pouvaient plus pécher, même par ignorance. Du reste ils ne se séparaient point de la communion des fidèles, mais ils cachaient soigneusement leur hérésie, et ils n'hésitaient pas à l'abjurer quand ils en étaient convaincus. Ils eurent pour chef un certain Adelphe, natif de la Mésopotamie, circonstance qui leur valut le nom d'adelphiens. Les messaliens furent condamnés vers l'an 387, dans un concile, par Flavien évêque d'Antioche, et dans un autre concile par St.-Amphiloque, évêque d'Iconium, métropole de la Pamphilie. Enfin le I^{er} concile d'Ephèse, particulièrement dans sa dernière session, condamna les messaliens, et l'an 428 l'empereur Théodose les proscrivit entièrement. Toutefois cette hérésie infecta pendant très-long temps l'Orient; car en 1018, au temps de l'empereur Alexis-Commène, elle donna naissance à celle des bongimi-

les, qui, en langue bulgare signifie *aimés de Dieu*. Cette dernière eut pour fondateur un certain Basile, médecin ou moine, qui après avoir prêché ses doctrines pendant cinquante-deux ans, fut par ordre de cet empereur brûlé vivant avec tous ses disciples. Entre autres blasphèmes de cet hérétique, hérités des messaliens et des manichéens, on remarquait les suivants : qu'on ne devait pas faire d'autres prières que le *Pater noster*, qui était, suivant lui, la véritable Eucharistie ; qu'on devait aussi prier le démon pour qu'il ne nous nuisît pas ; qu'il ne fallait pas prier dans l'église, parce que le Seigneur a dit : *tu autem, cum oras, intra in cubiculum tuum*. Il niait en outre la vérité des livres de Moïse et l'existence de la Trinité ; ajoutant que ce n'était pas le Fils de Dieu, mais l'archange Michel, qui s'était incarné. Ces propositions et d'autres semblables, l'avaient fait regarder non seulement comme un homme sans foi, mais encore comme un homme privé de raison. (Graves. hist. eccl. t. III. colloq. 2. Noel Alex. t. 8. cap. 4. Gotti, ver. rel. t. 2. cap. 88. etc.)

LXXXII. Vers l'an 380, on découvrit dans l'Occident l'hérésie des priscillianites, dont le premier auteur fut un certain Marc, natif de Memphis, manichéen, lequel étant allé en Espagne, eut d'abord pour disciples une femme nommée Agape, et ensuite un maître d'école, nommé Elpidius. Ces deux premiers sectaires entraînent Priscillien, de qui la secte reçut ensuite le nom. Ce Priscillien était un homme riche, doué de beaucoup d'éloquence, mais il était orgueilleux, vain, plein de présomption, à cause des connaissances qu'il avait acquises. Ses discours persuasifs firent goûter ses doctrines à beaucoup de nobles et de plébéiens, principalement aux femmes,

Cette hérésie avait gagné une grande partie de l'Espagne, et même elle comptait parmi ses défenseurs plusieurs évêques, tels qu'Instance et Salvien. C'était au fond la même doctrine que celle des manichéens, mais elle offrait le mélange des erreurs des gnostiques et de plusieurs autres. Suivant les priscilliens, les âmes étaient de la même substance que Dieu, et elles descendaient de leur propre mouvement sur la terre, traversant les sept cieux pour combattre contre le mauvais principe. Les hommes étaient soumis à l'influence de certaines constellations, et leur corps dépendait des douze signes du zodiaque, savoir : la tête, du bélier, le cou, du taureau, les épaules, des gémeaux, etc. Les priscilliens ne reconnaissaient d'ailleurs la Trinité qu'à la manière de Sabellius, c'est-à-dire qu'ils regardaient le Père, le Fils, et le St.-Esprit, comme la même chose, sans aucune distinction de personnes. Ils ne rejetaient pas comme les manichéens le vieux Testament, mais ils expliquaient tout par des allégories, et ils ajoutaient aux livres canoniques beaucoup de livres apocryphes. Ils s'abstenaient de manger de la chair, qu'ils regardaient comme un aliment immonde, et ils obligeaient les époux à se séparer, parce que selon eux le mariage était l'œuvre du démon, ce qui ne les empêchait pas de se réunir la nuit, sans distinction de sexe et de se livrer aux plus condamnables excès ; à la vérité, ils ne convenaient pas de ce qui se passait dans ces réunions, et quand on les pressait sur cet article, ils niaient tout, d'après leur maxime contenue dans un vers latin : *jura, perjura, secretum prodere noli*. Ils jeûnaient le dimanche, le jour de pâque et le jour de Noël ; mais ces deux derniers jours, ils se tenaient cachés, pour ne point paraître à l'église, en haine de l'œuvre de la

chair; car ils croyaient que Jésus-Christ n'était mort et ressuscité qu'en apparence. Ils furent condamnés par le concile de Sarragosse, par St.-Damase et par divers synodes particuliers. Priscillien lui-même fut condamné à mort, en 383, sur la demande d'Isace, évêque d'Ossobone, par Evodius, préfet du prétoire du tyran Maxime. (Noel Alex., Fleury, Orsi, loc. cit.)

LXXXIII. Il y eut dans le quatrième siècle une secte d'hérétiques, dont parle St.-Augustin, et qui marchaient toujours nu-pieds, prétendant que tout chrétien devait en faire autant.

LXXXIV. Audée, chef des audiens, naquit dans la Mésopotamie. Ses mœurs étaient régulières; il fut d'abord grand partisan de la discipline ecclésiastique, mais ensuite il se sépara de l'Eglise, pour devenir chef de secte. Il célébrait la Pâque à la manière des Hébreux. Il croyait que la ressemblance de l'homme avec Dieu se rapportait uniquement au corps; il se foudait sur ce passage de la Genèse, qu'il interprétait grossièrement : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram*; ce qui fit croire qu'il était anthropomorphte. Noel Alexandre prétend que les audiens n'avaient d'autre tort que de s'être séparé de l'Eglise, et qu'ils avaient conservé la foi chrétienne; mais le P. Pétau soutient l'accusation d'anthropomorphisme : les audiens suivant lui, attribuaient à Dieu à la lettre tous les membres corporels dont l'Écriture ne parle que mystiquement. Audée enseigna aussi d'autres erreurs, relativement à l'administration du Sacrement de la Pénitence. Il mourut chez les Goths en 370.

CHAPITRE V.

DES HÉRÉSIES DU CINQUIÈME SIÈCLE.

Article premier.

Des hérésies d'Elvidius , de Jovinien et de Vigilantius

I. Elvidius fut disciple de l'arien Aussensius , que l'empereur Constance plaça sur le siège épiscopal de Milan, quand il en eut expulsé St.-Denis : *Homo turbulentus, sibi laicus et sacerdos*. C'est dans ces termes qu'en parle St.-Jérôme. On ignore au reste s'il fut prêtre ; Noel Alexandre nous dit que ce fut un pauvre villageois ignorant , sachant à peine lire. Il commença de répandre ses doctrines en 382. Il soutenait que Marie, après avoir mis Jésus au monde , avait eu d'autres enfants de St.-Joseph ; il citait Tertullien , comme auteur de cette hérésie dont St.-Jérôme le lave. Elvidius fut réfuté par le même docteur ainsi que par St.-Ambroise et St.-Épiphane. Il s'appuyait sur trois arguments qu'il fondait sur divers textes de l'Évangile. Le premier était celui de St.-Matthieu. *Antequàm convenirent, inventa est (Maria) in utero habens de spiritu sancto.* (Matth. 1. 18.) Puisqu'il est dit *antequàm convenirent*, disait Elvidius en arguant, il faut conclure que *posted convenerunt*. Il faut réunir à ce texte cet autre passage de St.-Matthieu v. 25 et (Joseph) *non cognoscebat eam, donec peperit filium suum primogenitum.* Donc ajoutait Elvidius , *posted cognovit*. St.-Jérôme , avant de répondre s'écrie : *Doleam-ne an rideam?* Ensuite

après avoir relevé la puérité de cet argument, il s'exprime ainsi : Si l'on disait qu'Elvidius est mort avant de faire pénitence , cela voudrait-il dire qu'il a fait pénitence après sa mort ? Enfin il rapporte plusieurs passages de l'Écriture, qui renferment la réfutation d'Elvidius. Le Seigneur dit aux apôtres : *Ecce ego vobiscum sum, usque ad consummationem seculi.* (Mat. xxviii. 20.) Faudra-t-il dire, dit St.-Jérôme, que Jésus-Christ, ne sera plus avec les élus après la fin du monde ? St.-Paul a dit de Jésus-Christ. *Oportet enim illum regnare, donec ponet omnes inimicos sub pedibus ejus.* (Cor. xv. 25.) Disons-nous que le Seigneur ne régnera plus dès qu'il aura soumis ses ennemis ? La Genèse dit en parlant du corbeau ; *non revertetur, donec siccarentur aquæ.* (Gen. viii. 7.) Faudra-t-il croire que le corbeau revint à l'arche quand les eaux furent écoulées ? Allons, dit St.-Jérôme ; quelle manière d'argumenter que celle-là. Dans ces divers textes l'Écriture, ne parle pas de ce qui se fera , mais de ce qui s'est fait. *Quod autem dicitur : antequàm convenerunt, non sequitur ut postea convenirent ; sed scriptura quod factum non sit ostendit.* (St.-Hieron. l. 1. comm. in St.-Matth.) Le second passage employé par Elvidius : *Et non cognoscebat eam, etc,* ne lui est pas plus favorable. Le Seigneur ordonna, dit St.-Jérôme, que pour chaque premier né il fût payé un certain prix pour le racheter un mois après sa naissance , *ut pro hominis primogenito pretium accipias.... et redimi faciat, cujus redemptio erit post unum mensem.* (num. xviii. 15. 16.) Or qu'aurait dit Elvidius, s'il eût été à la place de celui qui devait payer le prix. *Quid me in unius mensis stringis articulo ? Quid primogenitum voces, quem an fratres loquuntur ignoro ? Expecta donec nascatur secundus.* Mais ici l'Écriture déclare elle-même ce qu'elle entend par

primogenitum : *Quidquid primum erumpit è vulvâ.* On lit dans l'Exode : *Percussit Dominus omne primogenitum in terrâ Ægypti.* (Exod. xii. 29.) Là certainement, par premier né on entend le premier né unique. Elvidius tire son troisième argument d'un texte de St.-Luc, qui prouve que Jésus avait des frères : *Venerunt autem ad illum mater et fratres ejus.* (Luc, viii. 19.) Mais St.-Jérôme prouve à son tour que dans beaucoup d'endroits de l'Écriture le mot de frères s'applique aux fils de la tante, sœur de la mère. Ces frères dont parle St.-Luc sont, suivant St.-Jacques et St.-Jean, les fils d'une autre Marie, sœur de la Sainte-Vierge.

II. Jovinien était moine. Après avoir passé ses premières années dans les austérités de la vie monastique, jeûnant, vivant de pain et d'eau, marchant nu-pieds, travaillant de ses propres mains ; il sortit de son monastère, qui était à Milan, et se rendit à Rome où, dit St.-Ambroise, il commença d'abord à semer ses erreurs. Lorsqu'il fût tombé dans l'impiété, il abandonna le régime qu'il avait suivi, porta des chaussures, du linge de toile, arrangea ses cheveux, fréquenta les tavernes, joua, rechercha les aliments succulents, les vins exquis ; et malgré tout cela il se vantait d'être moine, et il gardait le célibat pour éviter les charges du mariage. En prêchant une doctrine large et commode, favorable aux sens, il ne pouvait manquer d'avoir à Rome beaucoup de disciples des deux sexes, des gens qui, après avoir vécu saintement, se livraient au relâchement le plus absolu. Jovinien fut d'abord condamné à Rome, en 390, dans un concile convoqué par le pape Sirique, et peu de temps après dans un autre concile célébré par St.-Ambroise à Milan. Enfin exilé d'abord par l'empereur Théodose, puis relégué par Honorius à Poas, sur la côte de la Dalmatie, il

mourut misérablement vers l'an 412. (Noel Alex. to. viii. c. 3. Orsi. to. 9. l. 20. Fleury, tc. 3. l. 19.) Suivant lui, le célibat et le mariage avaient le même mérite; les individus baptisés ne pouvaient plus pécher; il y avait autant de mérite à manger qu'à jeûner, pourvu qu'on rendît grâce à Dieu; tous ont dans le ciel une récompense égale; tous les péchés sont égaux en gravité; Marie ne resta point vierge après l'enfantement. Cette dernière erreur a été embrassée plus tard par Incmar, Wiclef, Bucer, Pierre, martyr, Molina et même Samuel Basnage. (Ad an. v. ante. Dom. n. 23.) Mais ce blasphème a été spécialement réfuté par St.-Jérôme, et condamné dans un concile par St.-Ambroise. Le dogme que Marie fut toujours vierge, dit le P. Pétau, (Theol. Domg. tom. vi. l. 14. c. 3.) n'est pas contestable : *Omnes patres uno ore profitentur ut catholicæ fidei decreto fixum.* De même que Jésus-Christ entra dans la maison, quoique fermée, où se trouvaient les apôtres, de même, *per natiuitatem suam clauso exiit utero virginis.* Le concile général d'Ephèse approuva l'épître de Théodote d'Ancyre, où, parlant de la Vierge, il dit : *Partus ostendit matrem et virginitati non nocuit.* Le concile de Latran célébré en 649, sous Martin I^{er} dit dans son 3^e canon : *Si quis non confitetur Dei genitricem semper Virginem, condemnatus sit.* La même décision fut rendue par le VI^e concile général de Constantinople de 692, et par le XI^e de Tolède de 675. (coll. conc. t. 1.) Elle a été suivie par St.-Grégoire de Nisse, St.-Isidor de Peluse, St.-Procle, St.-Jean-Chrysostôme, St.-Jean de Damas, St.-Augustin, St.-Ambroise, et une infinité d'autres cités au long par le P. Pétau. (loc. cit.) C'est dans ce sens qu'a été entendu ce passage d'Ezéchiel : *Porta hæc clausa erit et non aperietur.* (xliv. 2.) Ainsi l'ont écrit St.-Léon, le

pape Ormide et Pélage I^{er}; ainsi encore a l'expliqué le concile de Latran dans ses remontrances à l'empereur Marcien.

III. Mais écoutons Basnage soutenant le contraire. Il se fonde principalement sur le passage d'Isaïe : *Ecce virgo concipiet et pariet filium*, (VII. 14.) texte cité par St.-Matthieu lorsqu'il parle (I. 23.) de l'incarnation du Verbe divin. Le prophète, dit Basnage, nous apprend que Marie conçut vierge, mais il ne prétend pas qu'elle ait enfanté toujours vierge. Quel argument! Parce que le texte n'exprime pas que Marie enfanta vierge, on conclut qu'elle ne fut point vierge en ce moment? Comment se fait-il donc que les Pères sans exception ont expliqué ce texte dans un autre sens, le seul véritable? Basnage continue, et ce nouvel argument lui semble insurmontable. C'est St.-Luc qui parle. *Et postquam impleti fuissent dies purgationis Mariæ secundum legem Moysi, adduxerunt Christum Hierosolymam, ut sisterent eum Domino, prout scriptum est in lege: Omnis masculus aperiens vulvam, sanctum Domino vocabitur.* (II. 22.) Eh bien, dit Basnage (et qu'on remarque avec quelle témérité il rejette l'opinion des Pères, comme étant contraire à l'Écriture.) *Hodiè quidem latè regnat ea sententia, non tamen consentit scripturæ, aut veterum opinioni*, ensuite il ajoute : *Plana est Lucæ narratio : et cum impleti etc. Imposita igitur et Mariæ fuit lex perperarum, ut non scandali vitandi modò, sed implendi quoque officii causa, coacta sit à communi disciplina offerre pro purificatione suâ sacrificium. Impleri quidem purificationis Mariæ dies non poterant, si nihil habuit purificandum.* Tout l'argument consiste donc à dire que Marie n'aurait pas dû se purifier s'il n'y avait rien eu à purifier en elle. Basnage avait emprunté cette doctrine, ou plutôt ce blasphème à Ori-

gène. *Hic*, c'est-à-dire Origène, écrivent les Pères de St.-Maur; *hic Mariam purgatione indignissime audacissime laterat*. Et c'est avec raison qu'on traite Origène de blasphémateur, car tous les Pères on dit avec St.-Basilé. *Virgo hæc legi purificationis nequaquam erat obnoxia*. Et la raison que le même St.-Basilé en donne, (in cap. vii. Isaïe n. 201.) est bien évidente : *Scriptum est enim : (Levit. xii. 2.) Mulier quæ conceperit semen, et peperit masculum, immunda erit septem diebus; hæc autem (Maria) cum facta sit Emmanuelis mater, sine semine, pura, et intemerata est, imò postquam effecta est mater, adhuc virgo permansit*. Melancthon, Agricola et d'autres luthériens cités par Canisius (lib. iv. c. 10. de Virg. Deip.) ont dit que Marie n'avait pas besoin de purification. Le contraire, dit St.-Cyrille au rapport du même auteur, est une hérésie manifeste. Toutefois Basnage ne se montre point convaincu, et il cite encore St.-Fulgence, qui dit : *Vulvam matris omnipotentia Filii nascentis aperuit*. Mais le même St.-Fulgence écrit ailleurs : *Solius ejus mater virgo permansit immaculata post partum*. Mais comment entendre ces mots, *vulvam aperuit*. Ils s'entendent comme les explique St.-Grégoire de Nisse : *Solius ille haud ante patefactam virginalem aperuit vulvam*. St.-Ambroise, (in St.-Luc. l. ii. n. 57.) dit de même : *Hic (Christus) solus aperuit sibi vulvam*. Le même saint, écrivant contre Jovinien sur les mystères, s'exprime ainsi : *Quid hic quæris naturæ ordinem in Christi corpore, cum præter naturam sit Jesus partus eæ Virgine?* Basnage cite encore un prétendu passage de St.-Jérôme, passage qui ne se retrouve pas; ce que St.-Jérôme a dit bien certainement, le voici : *Solus Christus clausus portas vulvæ virginæ aperuit, quæ tamen clausæ jugiter permanserunt*. (Di alog. cont. Pelag. n. 4.) Ainsi les mêmes Pères

dont Basnage invoque l'autorité sont ceux qui le condamnent le plus expressément.

IV. Venons-en à Vigilance. Ce fut un homme de condition vile, sorti du pays de Comminges, au pied des Pyrénées. Après avoir long-temps exercé le métier de cabaretier et marchand de vin, il s'appliqua à l'étude et à quelques exercices de piété, ce qui lui valut la bienveillance de St.-Paulin de Nole, qui lui donna des lettres de recommandation pour St.-Jérôme, lorsqu'il entreprit le voyage de la Terre-Sainte. St.-Jérôme devina le dérèglement des mœurs de Vigilance, mais par égard pour la recommandation de Paulin, il ne le traita pas comme il l'aurait fait sans cette circonstance. Vigilance s'étant aperçu que St.-Jérôme lisait les livres d'Origène, eut l'audace de le désigner comme origéniste. Le Saint lui répondit, (epist. LXXX. en 397.) que s'il lisait les livres d'Origène ce n'était pas pour adopter et suivre toutes les opinions qu'ils renferment; mais pour en extraire ce qu'ils contiennent de bon; en finissant il l'exhortait à s'instruire et à se taire. Sept ans après, vers l'an 404, le prêtre Répurius écrivit à St.-Jérôme que Vigilance commençait à dogmatiser; qu'il parlait contre les reliques des martyrs et contre les assemblées nocturnes dans les églises. Au bout de quelques temps, St.-Jérôme ayant lu le livre de Vigilance, répondit fortement mais brièvement, parce que le moine Sisinne, qui lui avait apporté ce livre, était pressé de s'en retourner en Egypte. Les erreurs réfutées par St.-Jérôme sont les suivantes: Vigilance, de même que Jovinien, blâme le célibat, il condamne le culte rendu aux reliques des martyrs comme une idolâtrie; le luminaire qu'on fait brûler en leur honneur est une pratique païenne; les fidèles après la mort de leurs amis ne peuvent

plus prier pour eux, d'après un passage du livre apocryphe d'Esdras; les assemblées de nuit dans l'église doivent être défendues; il blâme l'usage d'envoyer des aumônes à Jérusalem; la vie monastique est inutile aux autres. La doctrine de Vigilance ne fut condamnée par aucun concile, parce qu'elle eut très-peu de prosélytes et qu'elle s'éteignit promptement. (Fleury, Orsi, Noël Alex. loc. cit.)

Article 2.

De l'hérésie de Pélage.

V. Pélage naquit dans la Grande-Bretagne de parents obscurs, et il ne reçut qu'une éducation très-limitée. Il embrassa la profession monastique comme frère, lui n'ayant pas d'autre ambition que celle de devenir moine. Il demeura long-temps à Rome, où il acquit une grande réputation de vertu; il eut St.-Paulin pour ami, St.-Augustin lui accorda son estime, quelques ouvrages qu'il composa lui valurent une certaine réputation de science: c'étaient un traité sur la Trinité, et un recueil de passages de l'Écriture, relatifs à la morale chrétienne. Mais durant son séjour à Rome, il tomba dans l'hérésie touchant la grâce, par suite de ses relations avec un prêtre syrien nommé Ruffin, distinct de Ruffin d'Aquilée qui disputa contre St.-Jérôme, cette erreur était déjà répandue dans l'Orient, car l'évêque Théodore enseignait publiquement la même doctrine que Pélage, et cette doctrine descendait évidemment des principes d'Origène. (Fleury, t. iv. 1. 23. n. 1.) Ruffin étant arrivé à Rome vers l'an 400 sous le pape Anastase, fut le premier

qui fit connaître cette hérésie, et comme il était plein de ruse, n'osant pas la publier lui-même de peur de se rendre odieux, il la fit publier par Pélage, et celui-ci, vers l'an 405, commença de disputer contre la grâce de Jésus-Christ. Un évêque ayant un jour rapporté les paroles de St.-Augustin dans ses confessions : *Domine da nobis quod jubes et jube quod vis*, Pélage s'éleva contre cette proposition et contre celui qui l'avait énoncée. Pélage au surplus savait très-bien dissimuler ses erreurs, et il ne les mettait en avant que par l'organe de ses disciples, pour voir comment elles seraient reçues, et les approuver ou les condamner suivant l'événement; à la fin il se mit lui-même à les prêcher ouvertement. Voyons en quoi ces erreurs consistent.

VI. Premièrement, il soutenait qu'Adam et Ève avaient été créés mortels et que leur péché n'avait pu nuire qu'à eux, non à leur race; que les enfants naissent dans le même état où était Adam avant son péché; que les enfants qui meurent sans baptême n'entrent point dans le ciel, mais qu'ils ont la vie éternelle (St.-August. l. de Gest. Pelag. c. xxxiv. et 35.) Mais l'erreur principale de Pélage et de ses sectaires concernait la grâce et le libre arbitre. Il disait que l'homme avec les forces naturelles de son libre arbitre est capable d'accomplir tous les préceptes divins, de surmonter les tentations et les passions et d'arriver à la perfection sans le secours de la grâce. Quand Pélage commença de répandre ses erreurs, dit St.-Augustin, erreurs tellement pernicieuses qu'elles tendent à détruire tout le système de notre foi, les catholiques en eurent horreur; ce qui obligea Pélage et ses disciples à user de subterfuge pour pallier ou adoucir leurs doctrines. Voici ses propres pa-

roies rapportées par St.-Augustin : *Liberam arbitrium sufficiens est ut justus sine non sim gratiâ dico*. Mais les catholiques répondaient qu'il fallait distinguer la grâce du libre arbitre. Pélagé répliqua par un autre subterfuge : que par le mot de grâce il entendait les lois ou la doctrine que le Seigneur employait pour nous apprendre à bien vivre. *Aiunt*, ajoute St.-Augustin , *hominem Deus creavit cum libero arbitrio, et dando præcepta docet, quemalmodum homini sit vivendum; et in eo utiquè adjuvat, quòd docendo aufert ignorantiam*. Les catholiques insistaient ; si la grâce, disent-ils, consistait seulement dans la loi donnée aux hommes, la passion de Jésus-Christ, eût été inutile. Les pélagiens disaient à leur tour que la grâce de Jésus-Christ, c'était le bon exemple qu'il avait donné durant sa vie, pour que nous l'imitassions ; de même qu'Adam nous a nuï par le mauvais exemple, Jésus nous a aidés par l'exemple contraire. *Nobis in eo Christum ad non peccandum præbuisse adjutorium, quia ipse piè vivendo reliquit exemplum*. St.-Augustin repoussa cette objection. La grâce de l'exemple de Jésus-Christ, dit-il, ne peut pas se distinguer de la doctrine, car le Seigneur instruisait par la doctrine et par l'exemple. Les pélagiens, vaincus sur tous ces points, avaient recours à un quatrième subterfuge ; la grâce du pardon des péchés. *Dicunt etiam*, continue St.-Augustin, *gratiam Dei ad hoc tantum valere ut peccata præterita dimittantur, non ut futura vitantur*. Ainsi, selon eux, la venue de Jésus-Christ n'a pas été inutile, puisque la grâce du pardon sert à remettre les péchés commis, et l'exemple du Christ à faire éviter les péchés futurs. Les pélagiens admettaient aussi la grâce intérieure des lumières, mais il est bon d'observer avec le saint docteur qu'ils n'admettaient ces lumières que *ex parte objecti*, c'est-

à-dire qu'ils entendaient par là la grâce intérieure de connaître le mérite des bonnes actions et la difformité des mauvaises; mais non *ex parte intellectûs*, de manière que cette grâce donne à l'homme la force d'embrasser la vertu et de fuir le mal. Enfin Pélage admettait, par un dernier subterfuge, la grâce intérieure, non-seulement de la part de l'objet, mais encore du côté de la puissance humaine, affermie par la grâce pour faire le bien; mais il ne la considérait pas comme nécessaire; seulement, selon lui, elle nous aidait à faire le bien plus facilement. *Propterea gratiam dari, ut quod à Deo præcipitur, facilius impleatur.... quòd etiam, sine illâ, et si minus facile, fieri tamen quod divinitûs præcipitur.* (St.-Aug. Eod.) Mais la foi nous enseigne que la grâce n'est pas seulement utile, mais qu'elle est nécessaire pour que nous puissions faire le bien et fuir le mal.

VII. L'hérésie de Pélage s'étendit rapidement. Céleste fut son principal disciple. C'était un homme de noble origine, qui, après avoir exercé pendant quelque temps la profession d'avocat, entra dans un monastère; là il s'unit avec Pélage et il nia comme lui le péché originel, avec moins de réserve et plus de résolution. Ils sortirent tous deux de Rome peu de temps avant que cette ville tombât au pouvoir des Goths, vers l'an 409. Ils passèrent ensemble comme on le croit, en Sicile et en Afrique, où Céleste tâcha de se faire ordonner prêtre; mais lorsqu'on découvrit l'hérésie qu'il enseignait, un concile convoqué à Carthage par l'évêque Aurélius, le condamna et l'excommunia. Il appela de cette sentence au siège apostolique, mais au lieu de se rendre à Rome pour y soutenir son appel, il prit le chemin d'Éphèse, où il obtint par surprise la dignité du sacerdoce. Mais ses

erreurs ne tardèrent pas à se montrer et il fut chassé de cette ville avec tous ses disciples. Malgré cela, il alla au bout de cinq ans, suivre son appel à Rome, et il ne fit qu'y subir une condamnation nouvelle, comme nous le verrons bientôt.

VIII. Au lieu de profiter pour s'amender de la condamnation de Céleste, Pélage s'obstina dans ses erreurs, et il commença de les répandre ouvertement. Ce fut vers ce temps qu'on vit en Afrique la noble vierge Démétriade, de l'ancienne famille romaine des Anicius, se soustraire à un riche mariage que ses parents lui proposaient, renoncer à sa famille et au monde, consacrer à Dieu sa virginité et se couvrir de vêtements grossiers, comme dit St.-Jérôme. (epist. 8. ad Demet.) Ce même saint, St.-Augustin et même St.-Innocent, pape, applaudirent au dévouement de Démétriade et la félicitèrent sur le choix qu'elle venait de faire. Pélage voulut aussi lui écrire une lettre dans laquelle, en même temps qu'il la louait de sa résolution, il cherchait à lui insinuer son venin. *In his meritis cæteris preferenda es, quæ nisi ex te, et in te esse non possunt.* St. Augustin ne se méprit pas au sens perfide de ces paroles, *nisi in te*, dit-il, (epist. 143) *optimè dictum est*, mais pour ce qui est des premiers mots, *nisi ex te hoc omninò virus est*. C'était là une des erreurs de Pélage, que l'homme tire de lui-même tout le bien qu'il fait sans le secours de la grâce. En même temps, St.-Jérôme, ayant entendu parler de la lettre de Pélage, écrivit de son côté à Démétriade pour l'avertir de se tenir en garde contre la doctrine de Pélage; et il entreprit aussitôt de combattre ses erreurs dans plusieurs ouvrages, spécialement par son livre des dialogues d'Atticus et de Cléobule. St.-Augustin de son côté employa six années à réfuter cet hérésiarque, par divers

livres , tels que les traités *de naturâ et gratiâ ; de gratiâ Christi ; de peccato originali.*

IX. Pélage s'étant vu mal accueilli en Afrique , prit la route de la Palestine ; il eut l'art de se faire écouter par Jean , évêque de Jérusalem , qui dans un conciliabule tenu par son clergé , au lieu de condamner Pélage et sa doctrine , comme il l'aurait dû faire , se contenta d'imposer silence aux deux partis. (Orsi , l. xxv. n. 3. Fleury , l. 23.) Dans un autre concile , assemblé à Diospolis , ville de la Palestine , en 415 , et dans lequel figurent quatorze évêques , il réussit à tromper ces prélats , en feignant d'adopter des propositions contraires à sa doctrine , et à obtenir d'eux d'être admis à leur communion. Voici les propositions qu'il admit : » Adam ne serait point mort s'il n'avait point péché. Le péché d'Adam s'est communiqué à tout le genre humain. Les enfans ne naissent pas tels qu'était Adam avant de pécher. De même que tous meurent en Adam , comme dit l'Apôtre , de même tous vivent en Jésus-Christ. Les enfans non baptisés ne peuvent obtenir la vie éternelle. Dieu nous donne le secours nécessaire pour que nous puissions faire le bien , comme le dit St.-Paul , (l. Timoth. vi. 17.) c'est Dieu qui donne la grâce pour faire de bonnes œuvres , et cette grâce nous est accordée selon nos mérites , Dieu nous donne la grâce par sa miséricorde. Les fils de Dieu sont ceux qui chaque jour disent : *Dimitte nobis peccata nostra* , ce qu'ils ne pourraient dire s'ils étaient tout-à-fait exempts de péché. Nous avons le libre arbitre , mais ce libre arbitre a besoin du secours divin. La victoire sur les tentations ne vient pas de nous , mais de la grâce de Dieu. Dieu n'accorde pas le pardon des péchés selon les mérites de celui qui le lui demande , mais selon sa divine miséricorde. » Pélage

confessa toutes ces vérités ; mais les évêques , il faut en convenir , montrèrent peu de prudence , en justifiant sa personne tout en condamnant les doctrines , ce qui lui servit dans la suite à publier ses erreurs avec moins de réserve. Aussi en parlant de ce concile de Diospolis , St.-Jérôme l'appelle un misérable synode. (epist. 79.) Et le pape St.-Innocent , bien qu'il sût que Pélage avait abjuré ses erreurs , soupçonnant la sincérité de sa profession de foi , refusa de l'admettre à sa communion. Pélage en effet , libre de la contrainte que les évêques lui avaient imposée , reprit ses habitudes , et , donnant mille formes aux vérités qu'il avait confessées , principalement en ce qui touchait l'article de la grâce nécessaire , il soutenait , ainsi que le remarque St.-Augustin , (de hæres. c. 88.) qu'avec la grâce divine on peut faire le bien plus facilement , mais que le bien en lui-même dépendait de notre libre arbitre ; il appelait cette grâce grâce de possibilité , dénomination erronée , contre laquelle St.-Augustin s'élève en ces termes : *Deus cooperando in nobis perficit quod operando incipit ; sine illo enim vel operante ut velimus , vel cooperante cum volumus , ad bonæ pietatis opera nihil valemus.* Pélage espérant d'ailleurs que les actes du concile de Diospolis resteraient à jamais ignorés , écrivit contre les dialogues de St.-Jérôme quatre livres intitulés : Du libre arbitre.

X. Les choses ne se passèrent pas aussi tranquillement en Afrique que dans la Palestine ; car l'année suivante l'évêque Aurélius assembla un autre concile à Carthage. Céleste y fut condamné de même que Pélage , et les Pères décidèrent d'écrire une lettre synodale au pape St.-Innocent , pour qu'il confirmât leur décret. A la même époque un autre concile de 61 évêques de la Numidie se tenait à Milève , et la même

décision y fut prise. En 417, le pape répondit aux deux lettres synodales, il confirma toute la doctrine des deux conciles, relativement à la grâce, condamna Pélage, Céleste et tous leurs partisans, et les rétrancha de la communion de l'Eglise. D'un autre côté cinq évêques qui lui avaient pareillement écrit contre Pélage, reçurent de lui une réponse du même genre, où il disait entre autres choses qu'il n'avait rien trouvé qui lui plût dans le livre de Pélage, et que presque tout lui en avait déplu. Ce fut alors que St.-Augustin, (serm. cxxx. n. 20.) dit, en voyant la réponse du pape : *Jàm de hâc causâ duo concilia missa sunt ad sedem apostolicam ; inde etiam rescripta venerunt ; causa finita est.*

XI. Remarquons en outre que St.-Prosper rapporte que le pape Innocent avait été le premier à condamner l'hérésie de Pélage.

. . . . *Pestem subeuntem prima recidit
Sedes Romæ Petri , quæ pastoralis honoris
Facta caput mundi , quidquid non possidet armis
Religione tenet.*

Mais comment St.-Prosper peut-il dire qu'Innocent fut le premier à condamner cette hérésie, puisqu'elle avait été déjà condamnée à Carthage, en 412 et en 416, et à Milève à cette dernière époque ? Graveson, (tom. III. coll. 2.) répond que ces conciles crurent devoir en référer au siège apostolique pour la condamnation de Pélage et de Céleste : *Unde ab Innocentio papâ (ce sont les termes de Graveson) tanquàm à Christi vicario et supremo totius Ecclesie capite ultimam illius causæ definitionem expectabant.* C'est pour cela que St.-Prosper attribue au pape la première condamnation. Garnier, (ap. Danes. temp. Noël p. 240.) dit au

reste, que l'hérésie de Pélage a été condamnée par 24 conciles et enfin par le concile général d'Éphèse de l'an 431; parce que jusqu'à ce dernier temps les pélagiens ne cessèrent d'infecter et de troubler l'Église

XII. Pélage et Céleste, informés de la sentence fulminée contre eux, écrivirent à Innocent une lettre pleine d'équivoques et de mensonges, dans laquelle ils appelaient à son tribunal suprême de la condamnation prononcée par les évêques d'Afrique. Innocent mourut sur ces entrefaites, et eut pour successeur St.-Sosime. Céleste accourut aussitôt à Rome pour tâcher de gagner la faveur du nouveau pape, qui, dans les premiers moments, fut indécis sur ce qu'il devait faire. Mais les évêques d'Afrique se hâtèrent de le prévenir que l'affaire était jugée par son prédécesseur, et ils lui firent entendre qu'il ne pouvait porter atteinte à un jugement consommé. St.-Sosime, ainsi informé, montra l'intention d'examiner l'affaire de près. Céleste alors partit de Rome précipitamment ou pour mieux dire s'enfuit, et Sosime alors convaincu de la mauvaise foi de Céleste et de son ami, n'hésita pas à condamner leur doctrine.

XIII. L'auteur du dictionnaire portatif, au mot Pélage, dit que Pélage, après la condamnation prononcée par Sosime, et le décret d'exil rendu contre lui par l'empereur Honorius, se retira dans la Palestine où il avait été accueilli long-temps auparavant, mais ayant trop mis à découvert ses idées impies il en fut aussi chassé. On ne sait ensuite ce qu'il devint, s'il passa de suite en Angleterre; mais cela est probable qu'il s'en retourna en Angleterre, où il répandit ses doctrines. Les évêques de la Gaule, sur la demande

du clergé anglais , envoyèrent St.-Germain-d'Auxerre pour réfuter l'hérésie qui menaçait d'envahir la contrée. Une chose digne de remarque, c'est que l'hérésie de Pélage ne se soutint pas long-temps , et que personne n'osa s'en déclarer protecteur , à la réserve de Julien , fils et successeur de Mémorius à l'évêché de Capoue. Julien avait des talents ; mais la vivacité de son imagination et son inconstance naturelle l'entraînèrent à sa perte ; il se déclara ouvertement le défenseur de l'hérésie de Pélage. Son nom est devenu fameux par la querelle qu'il soutint contre St-Augustin , qui , de son ami qu'il était , fut contraint de se déclarer son adversaire pour l'intérêt de la religion , et même de le poursuivre comme hérétique. Julien , chassé de l'Italie , se retira dans l'Orient , et après une longue carrière vagabonde à travers un grand nombre de pays , il fut obligé pour vivre de se faire maître d'école. On dit qu'il finit sa misérable vie dans la Sicile , au temps de l'empereur Valentinien. (Herm. t. 1. c. 124.) On trouvera dans la seconde partie de l'ouvrage la réfutation de l'hérésie de Pélage.

XIV. Beaucoup d'années s'étaient écoulées depuis que St.-Augustin avait heureusement commencé de combattre les pélagiens , lorsqu'au sein même de l'Eglise , on vit se former contre le saint docteur une sorte de conjuration , où entrèrent beaucoup de personnages recommandables par leur science et leur piété ; vers l'an 428 , ces nouveaux ennemis se déclarèrent semi-pélagiens. Il avaient pour chef Jean Casien , natif de la Petite Scythie , comme l'affirme Gennade. Il avait passé une partie de sa vie dans le monastère de Bethléem. De là il se rendit à Rome , puis à Marseille où il fonda deux monastères , l'un d'hommes l'autre de femmes , auxquels il donna les

règles qu'il avait observées lui-même ou qu'il avait vu observer dans les monastères de la Palestine et de l'Égypte. Ces règles sont contenues dans les quatre premiers livres de son traité des Institutions monastiques. Mais son plus grand soin ce fut d'établir et de mettre en lumière ses opinions erronnées sur la nécessité de la grâce; et pour leur donner plus de poids, il les mit dans la bouche de Chérémon, solitaire de Panéphis, en Égypte, qu'il présenta comme très-versé dans les disputes relatives à la grâce, disputes, dit Orsi, (tom. XII. l. 17 n. 59.) dont il n'avait jamais été encore question lorsque Cassien fut en Égypte; il était même impossible alors de prévoir que de telles dissensions troubleraient un jour le repos de l'Église. Chérémon fut ainsi constitué juge en quelque sorte entre St.-Augustin et Pélage, et il les condamna l'un et l'autre; le premier, pour avoir attribué trop d'efficacité à la grâce, jusqu'à regarder comme venant d'elle le premier mouvement de l'homme vers le bien; le second, pour avoir trop donné au libre arbitre, en liant la nécessité de la grâce pour faire de bonnes œuvres. Cassien crut avoir trouvé le moyen de concilier les catholiques avec les pélagiens; mais il n'avait fait que repousser une erreur par une autre erreur. Son système pourtant fut embrassé par plusieurs personnes pieuses de la Gaule, spécialement à Marseille. Le venin s'introduisait doucement dans les cœurs, caché sous beaucoup de vérités que le livre de Cassien renferme. Les semi-pélagiens admettaient donc la nécessité de la grâce, mais ils erraient gravement lorsqu'ils disaient que le salut est souvent notre propre ouvrage sans la coopération de la grâce. A cette erreur ils en ajoutaient d'autres; ils disaient par exemple que la persévérance et l'avantage d'être admis au nombre

des élus, pouvaient s'obtenir par les seules forces naturelles et nos propres mérites. Ils disaient encore que certains enfants meurent les uns avant les autres après le baptême, par l'effet de prévision divine du bien ou du mal qu'ils auraient fait s'ils avaient vécu.

XV. Cassien mourut vers l'an 433, en odeur de sainteté; mais les semi-pélagiens avaient été condamnés l'année précédente sur la demande de St.-Prosper et de St.-Hilaire par le pape Célestin I^{er}, dans sa lettre aux évêques d'Italie. Ils le furent aussi en 529 par Félix IV, dans les deux synodes d'Orange et de Valence; et ces deux conciles, comme Noel l'affirme, ont été confirmés par le pape Boniface II. L'erreur des semi-pélagiens, trouvera sa propre réfutation dans celle que nous ferons des pélagiens.

XVI. En 417, selon Prosper de Tyr, ou même deux ans plutôt, selon Sigebert, naquit l'hérésie des prédestinatifs, qui disaient que les bonnes œuvres étaient tout-à-fait inutiles aux réprouvés, et que de même les prédestinés pour le salut éternel ne se faisaient aucun tort par le péché, ainsi que le rapporte Sigebert. (Chron. ann. 415) *Asserebant nec piè viventibus prodesse honorum operum laborem, si à Deo damnationem præsciti essent, nec impiis obesse, etiamsi improbè viverent, si à Deo prædestinati fuissent ad vitam.* Noel Alexandre nous apprend qu'un certain prêtre nommé Lucide, étant tombé dans les erreurs des prédestinatifs et que ses erreurs ayant été reconnues, Fauste de Ries l'obligea de se retracter d'après les décisions du concile d'Arles de l'an 475. Lucide obéit et retracta les erreurs suivantes : 1^o *Laborem humanæ obedientiæ divinæ gratiæ non esse jungendum.* 2^o *Qui dicit, post primi hominis lapsum ex toto arbitrium voluntatis extinctam.* 3^o *Qui dicit quod Christus Dominus mortem non*

pro omnium salute susceperit. 4° Qui dicit quòd præscientia Dei hominem violenter compellat ad mortem, vel quòd Dei pereunt voluntate, qui pereunt. 5° Qui dicit quòd post acceptum legitimè baptismum, in Adam moriatur quicumque deliquerit. 6° Qui dicit, alios deputatos ad mortem, alios ad vitam prædestinatos. Cette hérésie ou si l'on veut ces erreurs, furent condamnées en 475 par le concile de Lion. Du reste il a été mis en question parmi les savants si cette hérésie de la prédestination avait ou non existé ; Orsi, Berté, Cabassus et beaucoup d'autres le nient, mais Tournely, Baronius, Spondanus, Sirmond, Graveson, le cardinal de Noris disent le contraire, et Noël Alexandre regarde comme plus probable cette dernière opinion.

XVII. Un moine bénédictin Allemand du IX^e siècle, nommé Goteschalch, fut accusé de partager les erreurs de Lucide. C'était au surplus un homme d'un esprit inquiet et turbulent. Il partit pour Rome sans permission de ses chefs, par un motif de piété, et s'attribuant de même le droit de prêcher, il dissémina ses doctrines en beaucoup de lieux, il fut condamné en 848, dans un synode tenu à Mayence par l'archevêque de cette ville, qui l'envoya à Inemar, archevêque de Reims, son supérieur. Celui-ci, le fit condamner de nouveau, dans un concile, le priva de la dignité sacerdotale et après l'avoir obligé de jeter de sa main son manuscrit au feu, le fit renfermer étroitement dans le monastère de Haut-Villiers de son diocèse. Deux conciles tenus en 849 et en 853 condamnèrent de nouveaux Goteschalch et établirent contre lui quatre propositions dont nous parlerons ensuite. Inemar s'étant trouvé par hasard à Haut-Villiers au moment où Goteschalch luttait contre la mort, il lui envoya une

formule pour qu'il la signât s'il voulait recevoir l'absolution et le viatique. Gotescalch rejeta la formule avec dédain. Incmar repartit sans faire d'autre tentative, mais il écrivit aux moines de traiter Gotescalch comme il les en avait prévénus de vive voix en cas de conversion, de lui refuser les Sacrements et la sépulture ecclésiastique s'il persistait dans ses erreurs. Ce fut ce dernier cas qui arriva.

XVIII. On imputait à Gotescalch trois erreurs relevées par Van-Ranst (sect. ix. p. 153.) : 1° *Sicut Deus quosdam ad vitam æternam prædestinavit, sic etiam alios ad mortem æternam, prædestinavit cogitque homines interire.* 2° *Deus non vult omnes homines salvos fieri, sed eos dumtaxat qui salvantur.* 3° *Christus tantum pro electorum salute mortuus est, non autem pro redemptione omnium hominum.* Ces trois propositions se trouvent aussi mentionnées dans la lettre d'Incmar à Nicolas I^{er}, rapportée par Tournely. (t. v. p. 1. disp. 4. theol. comp.) *Dicit quod et veteres prædestinationi dixerunt, quoniam sicut Deus quosdam ad vitam æternam, ita quosdam prædestinavit ad mortem æternam.* Raban ajoute à cette première proposition dans sa lettre synodale à Incmar, ces autres paroles, rapportées par le même Incmar. *Et tales sint in hoc mundo quidam qui propter prædestinationem Dei, quæ eos cogat in mortem ire, non possent à peccato se corrigere; quasi Deus fecisset eos à principio incorrigibiles esse, penæ obnoxios in interitum ire.* 2° *Dicit quod non vult Deus omnes homines salvos fieri, sed tantum eos qui salvantur.* 3° *Dicit quod non pro omnium salute D. N. Jesus-Christus sit crucifixus et mortuus, sed tantum pro his qui salvantur.* Les quatre propositions établies dans le second concile de Quercy contre Gotescalch sont les suivantes : (Gotti t. II. vict. adv. hæ. c. 84. §. 2.) 1° Il n'y a qu'une sorte de prédestination, celle qui conduit à la vie éternelle.

2° Le libre arbitre de l'homme s'amende au moyen de la grâce. 3° Dieu veut que tous les hommes soient sauvés. 4° Jésus-Christ a souffert pour tous les hommes.

XIX. Quand au jugement qu'on peut porter relativement à la croyance de Gotescalch, plusieurs écrivains modernes, tels que Chrétien, Lupus, le Berti, Contenson et même le Roncaille la défendent en expliquant ainsi ses trois propositions. On peut entendre ce qu'il dit de la prédestination à la mort par prédestination au châtimeut par la prévision que Dieu a du péché. On peut dire de même sur les propositions que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes, qu'il ne le veut pas efficacement, et que Jésus-Christ n'est pas mort non plus efficacement pour tous. Mais d'après Tournely, tous les docteurs catholiques antérieurs à Jansénius à l'exception d'un fort petit nombre, tels que Prudence, évêque de Troyes, Pandale évêque de Lion et Lupus abbé de Ferrières, ont condamné Gotescalch comme hérétique, et ce n'est pas sans raison que beaucoup d'auteurs modernes d'un grand poids sont du même sentiment, tels sont Sirmond, le cardinal de Noris, Tournely, Mabillon, le cardinal Gotti et Noel Alexandre. Quant à nous, il nous semble que si Gotescalch a voulu parler dans le sens que l'ont dit ses défenseurs il n'est pas hérétique, mais il n'en est pas moins coupable pour ne s'être pas suffisamment expliqué; et comme le dit très-bien VanRanst, les propositions dont il s'agit prises telles qu'elles sont, ne peuvent pas se soustraire à l'imputation d'hérésie. Du reste, faute de s'être expliqué dans le sens de ses défenseurs de même que par son opiniâtreté à résister aux volontés de ses supérieurs, et par la mort qu'il a faite, on peut justement douter de son salut et de la pureté de sa foi.

*Article 3.**De l'hérésie de Nestor.*

XX. A peine l'hérésie de Pélage avait-elle été condamnée par les conciles d'Afrique que l'Eglise fut obligée de se réunir de nouveau pour s'opposer à l'hérésie de Nestor, qui eut la témérité de s'élever contre la Ste.-Vierge, qu'il appelait non mère de Dieu, mais mère du Christ, qui, selon ce blasphémateur, n'était lui-même qu'un homme, comme l'avait déjà dit Ebion, Paul de Samosate et Fotin, en soutenant que le verbe n'était pas uni à Jésus-Christ hypostatiquement, mais seulement d'une manière extrinsèque, c'est-à-dire que Dieu habitait en lui comme dans son temple. Nestor naquit à Germanicie, petite ville de la Syrie ; il était neveu de Paul de Samosate, comme dit Suidas cité par Baronius ; il fut élevé au monastère de St.-Euprèpe, au faubourg d'Anthioché. Théodote lui conféra la prêtrise, et le chargea d'expliquer en qualité de cathéchiste la doctrine chrétienne aux fidèles, et de la défendre contre les hérétiques. Et il est vrai de dire que Nestor montra d'abord beaucoup de zèle contre les hérétiques, dont l'Orient était alors infecté : les ariens, les appollinaires et les origénistes, et qu'il se montrait grand admirateur de St.-Jean Chrisostome qu'il voulait imiter. Il se distingua si bien par son éloquence et son apparente piété qu'il fut placé sur le siège de Constantinople à la place de Sisinnius, l'an 427, suivant le P. Noel Alexandre, ou l'année suivante, selon Herment et le cardinal Orsi ; au fond il en était

de sa piété comme de son éloquence qui n'était bonne qu'à lui attirer des applaudissements. Au surplus sa promotion fut légitime et même glorieuse pour lui, car après la mort du patriarche Sisinnius, il se forma dans Constantinople plusieurs partis pour le choix de son successeur, et Théodose le jeune, alors empereur, sachant que les avis étaient divisés, voulut choisir lui-même son évêque; et afin que personne n'eût à se plaindre de son choix, il fit venir Nestor d'Antioche, et le fit sacré évêque de Constantinople, à la satisfaction générale. On dit qu'à son premier sermon, Nestor se tournant vers l'empereur s'écria : Donnez-moi, seigneur, le monde purgé d'hérétiques, et je vous donnerai le ciel; exterminiez avec moi l'hérésie et j'exterminerai avec vous les hordes perses.

XXI. Théodose espérait que le nouveau patriarche suivrait les traces de son prédécesseur Jean Chrysostôme, mais il fut trompé dans son attente. Les vertus de Nestor n'étaient que des vertus de pharisien; sous un masque d'humilité extérieure il cachait un grand fond d'orgueil. Dans les commencements il laissa voir du zèle; il poursuivit avec force les ariens, les novatiens et les quartadécimatiens; mais il avait en cela un but caché; il voulait, dit un écrivain cité par Noël (tom. x. c. 3. art. 12.), s'ouvrir la voie pour arriver à prêcher ses propres doctrines? *Omnihus hæresibus bellum indicit ut uni suæ hæresi aditum patefaceret.* En fait, il avait amené d'Antioche un prêtre nommé Anastase qui se chargea un jour de dire en prêchant que l'on ne devait pas appeler Marie mère de Dieu, puisque Marie n'était qu'une créature et qu'il n'était pas possible qu'une créature donnât naissance à un Dieu; le peuple scandalisé accourut vers son évêque pour qu'il punît ce blasphème, et Nestor ne craignit pas d'approuver ce

qu'Anastase avait dit. Peu de jours après, il eut lui-même l'impudente audace de monter en chaire et de défendre la proposition dont on se plaignait. Dans ce sermon que St.-Cyrille appelle un résumé de tout les blasphèmes, il traita d'ignorants et d'aveugles les catholiques qui s'étaient scandalisés des paroles d'Anastase. Eh quoi ! s'écria-t-il, Dieu aurait une mère ! Il faudra donc excuser les Gentils qui donnent des mères à leurs Dieux ? Il était donc insensé, l'Apôtre qui, en parlant de la divinité du Christ, déclare qu'elle n'a ni père ni mère ni généalogie ? Non ; Marie n'a point enfanté un Dieu. Celui qui naît de la chair est tout chair ; celui qui naît de l'esprit est tout esprit. La créature n'a pu engendrer le créateur ; elle a pu engendrer un homme que Dieu a choisi pour en faire l'instrument de ses desseins.

XXII. Ce fut toujours une astucieuse habitude des hérétiques de taxer d'hérésie les catholiques en ce qui concerne les dogmes, afin de soutenir leurs erreurs. Arius les appelait Sabelliens, parce qu'ils disaient que le Fils de Dieu était Dieu comme le Père ; Pélage les appelait Manichéens, parce qu'ils reconnaissaient la nécessité de la grâce ; Eutychès les appelait Nestoriens, parce qu'ils distinguaient en Jésus-Christ deux natures distinctes, la nature divine et la nature humaine ; de même Nestor les appelait ariens et appollinaires, parce qu'ils reconnaissaient en lui une seule personne, vrai Dieu et vrai homme. A ses premiers blasphèmes Nestor en ajouta beaucoup d'autres tant dans ce sermon que dans ceux qui suivirent ; le but constant de ses efforts c'était de renverser l'ancienne doctrine de l'Eglise, en la confondant avec les erreurs d'Arius et d'Appollinaire, mais ces innovations excitèrent une telle rumeur dans Constantinople ; qu'en voyant son

pasteur changé en loup dévorant le peuple , menaça de le mettre en pièces et de le jeter à la mer. Nestor avait des partisans ; ceux-ci étaient , il est vrai , en petit nombre , mais ils avaient du crédit à la cour , et les magistrats les soutenaient , ce qui exposa souvent l'Eglise à de sanglantes contestations. Un jour pourtant que Nestor en prêchant blâmait les deux générations du Verbe, l'une éternelle et l'autre temporelle, un individu eut le courage de lui dire en face : Ce qui est vrai , c'est que le même Verbe qui avant les siècles naquit du Père , est né ensuite d'une vierge selon la chair. Nestor irrité de ces paroles chargea cet homme d'injures , le traitant de misérable et de scélérat ; et comme il ne put se venger par le fait de cet homme qui était homme de lettres, avocat et agent du prince(1), il exhala sa rage aux dépens de quelques pauvres moines archimandrites, qui étaient venus lui demander s'il était vrai qu'il eût dit que Marie n'avait mis au monde qu'un homme , ce qui, ajoutaient-ils , était contraire à la foi. Nestor , sans leur répondre , les fit enfermer dans les prisons de l'Eglise, où les ministres de sa fureur , après les avoir dépouillés de leurs vêtements, les attachèrent à un pieu et les fustigèrent cruellement.

XXIII. Les sermons de Nestor se répandirent par toutes les provinces de l'Orient et de l'Occident, de même que dans les monastères de l'Égypte. St.-Cyrille, évêque d'Alexandrie craignant que l'erreur ne prit racine dans son vaste diocèse, écrivit une épître à tous les moines d'Égypte , pour les exhorter à ne point s'engager dans les questions de controverse; en même

(1) Cet homme devint par la suite évêque de Dorilée , et nous le verrons dans l'article suivant antagoniste d'Eutychès.

temps, il leur rappelait les vrais principes de la foi. Cette lettre parvint à Constantinople, et beaucoup de magistrats en rendirent grâce à Cyrille; mais Nestor en conçut un violent dépit, et il fit répondre au patriarche d'Alexandrie par un certain Fosius; ce qui ne l'empêcha pas de chercher tous les moyens de se venger de Cyrille qui, de son côté, pénétrant ses intentions, lui écrivit en ces termes: « Ces dissensions n'ont point commencé à l'occasion de ma lettre, mais elles sont nées de certains écrits qui se sont répandus, qu'ils soient ou non votre ouvrage. Ces écrits ont causé tant de désordres que j'ai été contraint d'y porter remède; vous n'avez donc pas raison de vous plaindre de moi, vous qui plutôt avez à vous imputer tout ce qui arrive. Corrigez vos discours, faites cesser le scandale et donnez à la Sainte-Vierge le nom de mère de Dieu: soyez au surplus assuré que je suis disposé à tout souffrir jusqu'à la mort, pour la foi de Jésus-Christ. » Nestor répondit par des expressions assez vagues qui déguisaient mal ses ressentiments. « L'expérience fera voir, lui disait-il, quels seront les fruits de ces discussions. Quant à moi, je suis plein de patience et de charité, quoique vous n'en ayez guère usé envers moi, pour ne pas dire autre chose. » Cette réponse fit connaître à St.-Cyrille qu'il n'y avait rien à espérer de Nestor, et les événements postérieurs prouvèrent qu'il ne se trompait pas.

XXIV. Il y avait alors à Constantinople un évêque appelé Dorothee, si grand admirateur de Nestor que, se trouvant un jour dans une assemblée où Nestor était aussi, il se mit à crier: Si quelqu'un dit que Marie est mère de Dieu, qu'il soit excommunié. A ces mots, le peuple indigné sortit de l'église, disant qu'il ne voulait plus communiquer avec de tels impies qui pré-

tendaient excommunier tous les évêques tous les saints et tous les fidèles qui avaient pensé ou pensaient autrement qu'eux, c'est-à-dire toute l'Eglise. On ne pouvait douter que Nestor n'approuvât l'anathème prononcé par Dorothee, puisque non-seulement il garda le silence, mais encore qu'il l'admit aux Sacraments. Mais quelques-uns de ses prêtres, après l'avoir publiquement averti plusieurs fois dans leurs assemblées, voyant qu'il ne changeait point, se séparèrent de sa communion. Nestor leur défendit de prêcher, de même qu'à tous ceux qui auraient déjà prêché contre le nouveau dogme, de sorte que le peuple, privé des instructions auxquelles il était accoutumé, se plaignit en disant : Nous avons un empereur mais nous n'avons pas d'évêque. Il y eut des hommes qui osèrent reprendre Nestor dans l'église même; pour prix de leur zèle, il furent maltraités et mis en prison. Un moine voyant un jour Nestor près d'entrer dans l'église, voulut lui fermer la passage en le traitant d'hérétique, et le malheureux moine, remis aux mains des magistrats, fut publiquement flagellé et puis envoyé en exil.

XXV. St -Cyrille tenta d'écrire encore à Nestor ; mais apprenant que son hérésie s'accréditait dans Constantinople, parce qu'elle était favorisée par la cour, composa divers traités qu'il adressa soit à l'empereur Théodose, soit aux princesses ses sœurs. Il écrivit aussi au pape St.-Célestin pour lui rendre compte de tout ce qui était arrivé et lui faire sentir la nécessité de s'opposer à Nestor. En même temps ce dernier écrivait de son côté au même Célestia une longue épître, où il parlait de ses longs travaux contre les hérétiques. Il demandait pourquoi certains évêques, partisans de Pélage, avaient été privés de leurs

sièges ; quant à lui , il avait accueilli ces évêques à Constantinople , puisque les pélagiens n'étaient pas compris dans le décret de Théodose contre les hérétiques. Il se plaignait aussi de ce que quelques-uns appelaient la vierge mère de Dieu , tandis qu'elle n'était que mère du Christ , comme il l'avait établi dans quelques écrits qu'il lui envoyait. Après avoir pris connaissance des deux lettres, St.-Célestin réunit un concile à Rome en 430. Les écrits de Nestor y furent condamnés , lui-même fut déposé, si dans les dix jours qui suivraient la notification des décisions du concile il n'avait retracté ses erreurs en public. Cyrille fut chargé par le pape de l'exécution de la sentence.

XXVI. Pour s'acquitter de la commission qui lui était donnée , Cyrille convoqua dans Alexandrie un concile composé de tous les évêques d'Égypte ; ensuite , au nom de ce concile , il écrivit à Nestor une lettre synodale , qui devait servir de troisième et dernier avertissement. Il y était dit qu'après les dix jours de la notification , les Pères du concile ne voulaient plus communiquer avec lui , et qu'il ne serait plus regardé par eux comme évêque. Cette lettre se terminait par une profession de foi que suivaient douze anathèmes célèbres , prononcés contre les hérésies de Nestor. Ces anathèmes lancés contre ceux qui nient la maternité de la Vierge , comme mère du Verbe incarné , ou la divinité de Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme par l'union hypostatique de la personne du Verbe avec l'humanité , sont exprimés fort au long dans cette lettre.

XXVII. Cyrille l'envoya par quatre évêques d'Égypte , chargés par d'autres de deux lettres , une pour le peuple de Constantinople , une pour les abbés des monastères. Les évêques étaient en outre chargés d'une qua-

trième lettre du pape Célestin à Nestor. Les envoyés de Cyrille arrivèrent à Constantinople le 7 décembre 430 et ils notifièrent aussitôt à Nestor la sentence du pape ; mais les dix jours se passèrent sans que Nestor répondit. De son côté l'empereur, avant l'arrivée des quatre évêques, avait ordonné la convocation d'un concile général, sur la demande que lui avaient faite les moines maltraités par Nestor, et sur celle de Nestor lui-même, qui comptait sur les évêques de son parti et sur la faveur de la cour. St.-Cyrille écrivit à St.-Célestin pour lui demander quelle conduite il faudrait tenir envers Nestor. Le pape répondit que, bien que le délai porté par la sentence fût expiré, il fallait suspendre la déposition, pour donner à Nestor tout le temps de s'amender et de rentrer en lui-même. Les légats firent plus tard valoir cette condescendance du pape autant qu'ils blâmèrent avec force l'obstination de Nestor.

XXVIII. St.-Célestin ne pouvant se rendre au concile en personne y envoya les deux évêques Arcades et Projet, et le prêtre Philippe, et les chargea de le remplacer conjointement avec Cyrille, qui devait en outre présider l'assemblée. Il leur avait ordonné de ne point permettre que sa sentence contre Nestor fût mise en question, et de faire au contraire tous leur efforts pour la mettre à exécution. Il écrivit dans le même sens aux Pères du concile. Tout réussit selon les vœux du pape. Aussitôt après avoir célébré la pâque, les évêques se mirent en route pour se rendre à Ephèse où le concile devait avoir lieu. Nestor fut un des premiers qui arrivèrent ; il était suivi de ses partisans ; peu de temps après arriva St.-Cyrille, amenant 50 évêques Egyptiens, auxquels ne tardèrent pas à se joindre plus de deux cents prélats, la plupart métro-

politains, tous versés dans les matières théologiques. On ne peut douter que Cyrille n'ait présidé ce concile d'Ephèse comme vicaire du pape, puisqu'il est ainsi désigné dans plusieurs actes du concile, depuis la venue des envoyés du pape, comme cela se voit dans le procès-verbal de la session IV, où il précède ces envoyés, qui eux-mêmes sont signés avant tous les autres Pères et dans celui de la session I^{re} où on lit en termes exprès qu'il tient la place de l'archevêque de Rome. *Procul igitur ablutunt à vero qui negant Cyrillum tanquam vicarium Cælestini papæ præfuisse concilio ephesino.* (Graves. tom. III. sect. 2. coll. 4.) St.-Cyrille fixa donc comme président la première session du synode pour le 22 juin dans l'église de Ste.-Marie la plus grande d'Ephèse. Le jour d'avant, quatre évêques furent envoyés à Nestor pour le sommer de comparaître le lendemain devant le concile. Nestor répondit qu'il comparaitrait, s'il jugeait que sa présence fût nécessaire ; mais le même jour, c'est-à-dire le 21 juin, veille de celui qui était marqué pour la session, il fit présenter une protestation signée par 68 évêques, contre l'ouverture du concile faite avant l'arrivée de tous les évêques qu'on attendait, ce qui n'empêcha pas Cyrille et les siens de se réunir le lendemain.

XXIX. Le concile s'ouvrit en effet : le comte Candidien, délégué de l'empereur, s'employa pour ajourner la session ; mais les Pères informés que la mission de Candidien se bornait à maintenir le bon ordre, persistèrent dans leur intention d'ouvrir le concile, de sorte que Candidien n'y mit plus d'obstacle. Toutefois avant de commencer ils envoyèrent une seconde et même une troisième sommation à Nestor, comme cela est ordonné par les canons ; mais les évêques chargés de ces sommations furent repoussés et même

maltraités par les soldats que Nestor entretenait autour de lui pour sa sûreté. Les Pères n'hésitèrent plus à commencer la I^{re} session. On lut la lettre de Cyrille à Nestor, et la réponse de Nestor à Cyrille et, tous d'une voix, les Pères s'écrièrent : *Quicumque Nestorem non anathematizat, anathema sit. Hunc recta fides anathematizat. Quicumque cum Nestorio communicat, anathema sit. Omnes Nestorii epistolas, et dogmata, anathematizamus.* On lut ensuite la lettre de St.-Célestin qui contenait l'ordre de déposition de Nestor, et cette sentence fut publiée par le concile qui énonce au surplus que les Pères ont examiné avec soin les doctrines impies extraites de ses sermons et autres écrits. Les Pères finissent par ces mots. « Contraints par les saints canons et par la lettre de N. S. Père et collègue Célestin, évêque de l'Église romaine, ce n'est pas sans douleur que nous en sommes venus à prononcer contre vous cette triste sentence. En conséquence Notre-Seigneur Jésus-Christ auquel vous avez insulté par vos blasphèmes, vous prive par l'organe de ce saint concile de la dignité épiscopale, et vous déclare exclus de toute assemblée et de tout collège de prêtres. » Cette sentence fut signée par 188 évêques. La session dura depuis le matin jusqu'à la nuit ; (Ep. Cyr. tom. 3. col. c.) quoiqu'on se trouvât alors aux jours les plus longs et qu'à cette époque de l'année le soleil ne se couche à Ephèse qu'à 7 heures du soir. Les habitants passèrent toute la journée dans l'attente. Lorsqu'ils apprirent que Nestor et ses doctrines avaient été condamnés, Nestor déposé, et la Sainte-Vierge déclarée mère de Dieu, ils se mirent tous d'une voix à bénir le concile et à louer Dieu qui avait abattu l'ennemi de Marie et de la foi. Quand les évêques sortirent de l'église, le peuple les accompagna avec

des torches allumées jusqu'à leurs domiciles, et les femmes brûlaient des parfums devant eux. Toute la ville fut spontanément illuminée en signe de l'allégresse publique. (Fleury et Orsi. loc. cit.)

XXX. La sentence fut notifiée le jour suivant à Nestor avec une lettre ainsi conçue : *S. synodus in Ephesinorum metropoli coacta, Nestorio, novo Judæ. — Agnosce, te propter nimios conciones tuas, obstinatumque adversus sacros canones contumaciam 22 mensis junii jam decurrentis secundum ecclesiasticarum sanctionum decreta à S. synodo exautoratum, atque adeo ab omni ecclesiasticæ dignitatis gradu amotum esse.* La sentence fut en outre publiée le même jour dans Ephèse à son de trompe et même affichée sur les places publiques, mais Candidien la fit arracher et bientôt parut un édit qui déclarait nulle la session du concile. Il écrivit à Théodose que la décision avait été le résultat d'une violente cabale. Le perfide Nestor tint le même langage, se plaignant amèrement des injustices qu'on lui avait faites et demandant un autre concile général duquel seraient exclus les évêques ses ennemis. (Orsi li. xxix. n. 23. et seq.)

XXXI. Toutefois, beaucoup d'évêques du parti de Nestor, et qui avaient signé la protestation, convaincus de l'impiété de Nestor et de la justice des décisions du concile, adhérèrent à la condamnation. Mais quand on comptait que tout serait fini, une autre tempête s'éleva, suscitée par Jean, évêque d'Antioche, qui, avec une quarantaine d'évêques schismatiques, soit pour complaire à Chrysaphe, premier ministre de l'empereur, soit par affection pour Nestor, ancien habitant d'Antioche, tint un conciliabule dans la même ville d'Ephèse, condamna et déposa St.-Cyrille et St.-Memnon, évêque d'Ephèse, et excommunia tous

les évêques du synode pour avoir méprisé, disait-il, et foulé aux pieds les ordres de l'empereur. Mais St.-Cyrille et ses collègues ne firent aucun cas de ces téméraires entreprises; et le concile, au contraire, usant de son autocratie, fit citer l'évêque d'Antioche, comme chef de ce conciliabule, à comparaitre pour rendre compte de sa conduite; et comme le cité ne comparut point, il fut, ainsi que tous ses collègues, mis hors de la communion de l'Eglise, jusqu'à ce qu'il aurait reconnu sa faute; et dans le cas de persistance la sentence finale devait être prononcée suivant les canons; mais en 433, Jean et les autres évêques récalcitrants souscrivirent à la condamnation de Nestor, et St.-Cyrille les reçut dans sa communion; ce qui rétablit la paix entre les deux métropoles d'Alexandrie et d'Antioche.

XXXII. Mais revenons au concile, et voyons ce qui eut lieu aux sessions suivantes, dont nous avons difféfé de parler, afin de réunir tout ce que concernait le conciliabule d'Antioche. Quelque temps après la session première, les trois légats de St.-Célestin, Philippe, Arcade et Projet arrivèrent, tant au nom du souverain pontife, qu'en celui des évêques de l'Occident. La seconde session se tint au palais épiscopal d'Ephèse; les légats y prirent la première place. Ils voulurent d'abord qu'on lût la lettre du pape au concile. Tous les Pères déclarèrent par acclamation qu'ils partageaient les sentiments du pontife. Philippe leur rendit grâce en ces termes : Par ces acclamations, vous vous montrez unis à votre chef comme ses saints membres, vous donnez bien à connaître que vous savez que l'apôtre St.-Pierre est le chef des apôtres et l'arbitre de la foi. Projet demanda ensuite que le concile s'occupât de l'affaire mentionnée dans la lettre

de St.-Célestin. Ferme, évêque de Césarée de Cappadoce, répondit que le synode se conformant aux lettres antérieures du pontife à St.-Cyrille, et aux églises de Constantinople et d'Antioche, avait déjà prononcé la condamnation par contumace contre Nestor; le jour suivant, on lut en conséquence tous les actes du concile, et la sentence de déposition. Le prêtre Philippe leur dit alors : Personne ne doute que le bienheureux Pierre ne soit le chef des apôtres, la colonne de la foi et le fondement de l'Église catholique, qu'il n'ait reçu de Jésus-Christ les clefs de son royaume, et qu'il n'exerce encore aujourd'hui ses prérogatives par le ministère de ses successeurs. En conséquence, comme le bienheureux Célestin, qui tient la place de St.-Pierre, nous a députés à ce saint concile pour l'y représenter, nous déclarons en son nom confirmer le décret rendu par le synode contre l'impie Nestor; nous déclarons ce dernier déchu du sacerdoce et hors de la communion de l'Église catholique, et puisqu'il a méprisé la correction, qu'il ait le sort de celui dont il est écrit : *Et episcopatum ejus accipiat alter*. Les deux évêques Arcade et Projet répétèrent le même langage; le concile ordonna par suite que tous les actes de la seconde session fussent liés à ceux de la première, afin qu'il prouvât le consentement et l'adhésion de tous les Pères aux mêmes actes. Les légats apposèrent à la fin leurs signatures.

XXXIII. Après cela, le concile écrivit à l'empereur une lettre synodale où il lui fit part de la sentence rendue contre Nestor et ses amis, conformément à ce qui avait été déjà réglé par le pape Célestin, et de la confirmation de la sentence par les légats du pape, agissant tant au nom du pontife qu'en celui du concile célébré à Rome par les évêques d'Occident. Une

autre lettre fut adressée au pape lui-même pour lui donner avis de tout ce qui s'était fait , tant contre Nestor que contre Jean , patriarche d'Antioche , ainsi que de la condamnation prononcée contre les pélagiens et les célestiens , et de la tentative qu'avaient faite les évêques pélagiens , pour soulever l'Orient et obtenir un concile œcuménique. On ajoutait que les Pères , après avoir lu les actes relatifs à la déposition de ces évêques , avaient jugé convenable de maintenir les décrets pontificaux rendus contre eux. Le cardinal Orsi (l. xxix. n. 52.) dit qu'il règne beaucoup de confusion dans ce qui concerne le concile d'Ephèse ; au surplus , on ne doute point que les pélagiens n'aient été condamnés dans ce concile comme hérétiques. Ce fut encore dans ce synode que fut proscrit le symbole composé par Théodore de Mopsueste , et qu'il fut défendu d'en employer un autre que celui du concile de Nicée. Cela , dit au surplus le cardinal Orsi , n'empêche pas l'Église , lorsqu'elle condamne une hérésie qui n'avait pas été condamnée par le concile de Nicée , de faire tout ce qui peut conduire à la découverte de la vérité , comme le fit d'abord le concile de Constantinople , et comme l'ont fait depuis d'autres conciles depuis celui d'Ephèse. Ce concile condamna encore l'hérésie des messaliens , comme il est dit plus haut (art. iii. chap. 4. n° 88.) et anathème fut prononcé contre leur livre intitulé *l'Ascétique*. (Bar. ann. ccccxxxi. n° 104.)

XXXIV. Après avoir terminé toutes les affaires du concile , les Pères écrivirent à Théodose pour qu'il leur permit de retourner à leurs Églises ; mais cette lettre , de même que toutes celles qu'ils avaient écrites antérieurement fut interceptée par les ordres de Candilien , qui avait placé des gardes sur tous les passages. Quant aux lettres de Jean d'Antioche et de ses

évêques, pleines de calomnies et de mensonges, elles étaient depuis long-temps parvenues à Constantinople; et l'empereur, fortement prévenu par elles contre les Pères du concile, et irrité qu'ils ne lui eussent pas écrit, envoya l'ordre précis d'annuler tout ce qui avait été fait; en exécution de cet ordre, Pallade, qui en était le porteur, défendit aux Pères de quitter Ephèse. Ceux-ci restèrent confondus en se voyant calomniés, et empêchés de faire connaître à l'empereur toute la vérité dans la cause de Nestor et du patriarche d'Antioche. Ils eurent alors la pensée d'envoyer un homme sûr, en habit de mendiant, portant dans le creux d'un roseau, tel que ceux dont se servaient communément les pèlerins, en guise de bâton, un double de toutes les lettres qui avaient été postérieurement écrites à l'empereur. A l'arrivée de ce messager, tous les gens de bien de la ville, et en particulier St.-Dalmace, qui depuis 48 ans n'était pas sorti de son monastère, se rendirent processionnellement au palais impérial, pour plaider devant Théodose la cause des catholiques. César, lui dit St.-Dalmace, imposez silence à l'imposture; qu'une fois au moins la juste cause des catholiques puisse prévaloir devant vous. Il fit ensuite le détail des actes du concile, et il parla de l'insolence des schismatiques. Théodose, touché de ce qu'il entendait, révoqua les ordres qu'il avait donnés, mais il voulut entendre lui-même St.-Cyrille et Jean d'Antioche; en conséquence, il ordonna que l'un et l'autre envoyassent leurs délégués à Constantinople.

XXXV. Les envoyés du concile arrivèrent; mais tandis que les choses commençaient à se calmer, un nouvel orage vint à surgir. Le comte Irénée, fauteur des schismatiques, arriva d'Ephèse. Il dit à l'empereur que Cyrille et Mennon n'étaient pas moins hérés-

tiques que Nestor; et que pour la tranquillité de l'Église d'Orient, il n'y avait qu'un moyen à prendre : c'était de déposer ces trois évêques. Dans le même temps, Acau, évêque de Berca, homme juste et respectable, mais trompé par Paul, évêque d'Emesse, qui s'était jeté dans le parti de Jean, écrivit à l'empereur contre Cyrille et Mennon, ce qui engagea Théodose à envoyer à Ephèse le comte Jean, son aumônier, afin de concilier les deux partis. Le comte, arrivé à Ephèse, fit d'abord mettre en prison Nestor, Mennon et Cyrille. Les Pères du concile se hâtèrent de réclamer de l'empereur la liberté de leurs deux évêques. Cependant, le mauvais état des affaires publiques, la perte d'une armée romaine taillée en pièces par les Goths d'Afrique, les clamours du clergé de Constantinople, les heureux efforts de Ste.-Pulchérie, qui fit connaître à son frère les manœuvres des nestoriens, la conviction que celui-ci acquit de l'impiété des schismatiques, tout se réunit pour amener la prompte solution de ces tristes discussions. Théodose fit rendre la liberté à Cyrille et à Mennon, et confirmant la déposition de Nestor, il lui ordonna de se retirer à son ancien couvent de St.-Euprèpe, dans l'espérance qu'il rentrerait en lui-même; mais comme au lieu de s'amender il pervertissait les moines, il fut relégué dans un des oasis de la Lybie, d'où il fut transporté plus tard, selon Fleury (tom. iv. l. 26. n° 34.) à Panopolis, et successivement à Elephantine, et, dans un lieu voisin de Panopolis; le malheureux mourut enfin surchargé d'années et d'infirmités. Quelques écrivains ont dit que dans un moment de désespoir il se brisa la tête; d'autres prétendent que la terre s'ouvrit sous ses pieds et l'engloutit; d'autres encore le font mourir d'un cancer qui lui rongea la langue, peine digne d'une langue

qui avait proféré tant de blasphèmes contre Jésus-Christ et la divine Marie.

XXXVI. Nestor fut remplacé au siège de Constantinople par Maximien, religieux d'une foi pure. Le comte Irénée perdit sa dignité. En 435 l'empereur publia un édit très-rigoureux contre les nestoriens; il voulut qu'on les désignât à l'avenir par le nom de simoniens, et il leur défendit d'avoir des conventicules en ville ni hors de la ville, sous peine de confiscation, contre quiconque leur procurerait les moyens de se réunir. Les livres de Nestor sur les matières religieuses furent pareillement prohibés. Danès (temp. not. p. 247.) dit que l'hérésie de Nestor ne périt pas avec lui, et qu'elle se répandit par tout l'Orient, jusque dans l'Inde; il prétend qu'elle dure encore.

XXXVII. Il est bon de dire ici que les nestoriens, voyant que leur chef était condamné par le concile et par l'empereur, se mirent à répandre les écrits de Théodore et de Diodore, morts l'un et l'autre dans la communion de l'Église, avec une grande réputation de sainteté dans tout l'Orient. Les nestoriens prétendaient que Nestor n'avait pas dit autre chose que ce qu'avaient dit avant lui ces deux évêques, et qu'il n'avait fait que suivre les anciennes doctrines. Pour propager la connaissance de ces livres, ils les traduisirent en plusieurs langues. D'un autre côté, plusieurs évêques catholiques et pleins de ferveur, tels que Théodore d'Ancyre, Acace de Meretina, et Rabbola d'Edesse combattirent ces livres, et St.-Cyrille publia plusieurs traités avec une explication du symbole de Nicée, se rapportant principalement au mystère de l'incarnation.

XXXVIII. Il faut remarquer encore que Théodoret, rétabli sur son siège après le concile de Chalcé-

doine, adhéra à la condamnation de Nestor et de ses ouvrages. Il en fut de même de l'évêque Iba. Les nestoriciens tirèrent parti de cette double réhabilitation; ils prétendirent que le concile de Chalcedoine avait approuvé leur doctrine, et par là ils séduisirent beaucoup de personnes. Mais le Seigneur permit qu'ils trouvassent un adversaire en Théodore, évêque de Césarée, qui porta l'empereur Justinien à faire condamner les écrits de Théodoret et d'Iba contre St.-Cyrille. Justinien prononça en effet cette condamnation, dans laquelle fut compris Théodore de Mopsueste, et il la fit confirmer par le pape Vigile, qui, informé de la vérité, approuva tout ce qui avait été fait par le cinquième concile général et le deuxième de Constantinople, tenu en 533, comme nous le dirons au long au chapitre vi, n° 14 et sequ. La condamnation de ces livres empêcha la propagation du nestorianisme; malgré cela, le secours de ces livres n'a point manqué à ceux qui, en Orient comme en Occident, ont cherché à faire revivre l'infâme doctrine de Nestor.

XXXIX. Il y a eu surtout en Espagne deux prélats, Félix, évêque d'Urgel, et Elisband, archevêque de Tolède, qui soutenaient que Jésus-Christ, selon la nature humaine, n'était pas fils naturel de Dieu, mais qu'il était seulement son fils adoptif ou nuncupatif, c'est-à-dire qu'il n'en avait que le nom. Cette erreur est de l'an 780. Elisband la répandit dans les Asturies et la Galice, et Félix dans une partie de la Septimanie, ou la Gaule Narbonnaise. Elisband attira dans son parti Ascaric, archevêque de Braga, et quelques évêques de Cordoue. Il y en eut qui s'élevèrent contre cette erreur, notamment Paulin, patriarche d'Aquilée, bon prêtre et ancien religieux des montagnes des Asturies, et son disciple Etérius, évêque d'Osma; mais

leur plus grand adversaire ce fut Alcius, qui écrivit sept livres contre Félix et quatre contre Elispand. Félix fut d'abord condamné à Narbonne, en 788, ensuite à Ratisbonne, en 792, et successivement à Francfort-sur-le-Rhin, dans le synode tenu par les évêques de France, l'an 794, on y condamna ses opinions, dit Noel, avec la réserve suivante : *Reservato per omnia juris privilegio summi pontificis Domini et patris nostri Adriani, primæ sedis beatissimi papæ*. Finalement en 799, l'erreur fut condamnée deux fois à Rome, sous Adrien et sous Léon III. Félix abjura ses doctrines au concile de Ratisbonne, de 792 ; mais, soit inconstance, soit défaut de sincérité dans sa conversion, il retomba dans ses erreurs qu'il dissémina de nouveau, mais en 799, convaincu par Alcain au synode d'Aix-la-Chapelle, il confessa sa faute, et donna même des signes certains de son retour à l'unité de l'Église ; mais on trouva après sa mort un papier écrit de sa main, qui rendit problématiques et sa conversion et son salut. Il n'en fut pas ainsi d'Elispand. Celui-ci, après avoir long-temps résisté, finit par rentrer dans l'Église romaine, et il mourut dans la communion catholique, comme l'affirment tous les auteurs cités par Noel Alexandre (c. II. a. 3. tom. 12. sec. 8.)

XL. Quand on a vu Nestor condamné par un concile général, où assistèrent tant d'évêques, avec tant de solennité, et dont les décisions ont été acceptées par toute l'Église, peut-on croire que Nestor ait trouvé des défenseurs qui soutiennent que la condamnation fut injuste ? Mais de tels défenseurs ne peuvent être que des hérétiques, dont la grande étude a toujours été de contester l'autorité des conciles et celle du pape, afin de pouvoir soutenir leurs erreurs sans obstacle. Au reste, pour compléter l'histoire de Nestor,

il est bon de savoir quels sont ces défenseurs et de quelle manière ils le défendent. Le premier de ces défenseurs est Calvin, et après lui son disciple Albertin, Egide, Gaillard, Jean Crojo, David de Rodon. En 1645 se joignit à ces derniers un écrivain calviniste, qui publia un livre sans nom d'auteur, pour démontrer que Nestor ne devait pas être classé parmi les hérétiques, mais parmi les Pères de l'Église, et qu'il fallait le vénérer comme un martyr; on doit, suivant cet auteur, regarder au contraire comme eutychéens les Pères du concile d'Ephèse, de même que Cyrille, Grégoire Thaumaturge, Denis d'Alexandrie, Athanase, Jean Chrysostôme, Hilaire, qui en font tautd'éloges. Ce livre fut réfuté par le savant P. Pétau. en 1646, dans le 6^e livre de ses œuvres de théologie dogmatique. En dernier lieu, Samuel Basnage dans ses *Annales*, (ad an. ccccxliv. n. 13.) a recherché l'honneur de s'unir à Calvin et aux autres mécréants que nous avons nommés, dans le patronage qu'ils ont prêté à Calvin, et il a eu l'audace de dire que le concile d'Ephèse a rempli le monde de larmes : *infelicem sanè synodi ephesinæ exitum, qui terrarum orbem lacrymis... implevit.*

XLI. Écoutons maintenant Basnage. Le concile d'Ephèse, dit-il, ne fut point général, mais particulier, car les évêques du concile ne voulurent attendre ni les légats du pape ni les évêques de l'Orient. Pour ce qui est des légats, nous avons vu numéro 28, qu'ils arrivèrent quelques jours après la première session, et qu'ils confirmèrent tout ce qui s'était fait; et depuis le premier moment, le concile avait été présidé par St.-Cyrille, qui avait déjà mandat spécial du pape. Quant aux évêques d'Orient, il est vrai que tous n'y assistèrent pas dans les commencements, puisque 89 évêques s'étant séparés des autres, tiurent avec le

patriarche d'Antioche un conciliabule qui déposa St.-Cyrille; mais peu de jours après, ces quatre-vingt-neuf opposants se trouvèrent réduits à 37, parmi lesquels se trouvaient les évêques pélagiens, et d'autres qui avaient été déjà déposés; les autres ayant reconnu la vérité, s'unirent aux Pères du concile, si bien que Théodoret, qui avait d'abord pris le parti de Jean d'Antioche, et qui écrivait à André de Saitosate : *Pars maxima Israelis consentit inimicis; pauci verò sunt salvi; ac sustinent pro pietate certamen*, de même que d'autres évêques et Jean d'Antioche lui-même finirent par adhérer au concile, qui fut ensuite reconnu comme œcuménique par toute l'Eglise. Comment donc se fait-il que Basnage lui refuse cette qualité?

XLII. Basnage traite de fausse la supposition que fait Noel Alexandre, que Nestor prétendait qu'il y avait deux personnes en Jésus-Christ, et que Marie n'était pas mère de Dieu. Nestor dit-il, ne fut condamné que parce qu'on ne l'entendit pas. Et comment le prouve-t-il? Il le prouve, en ce qui touche la maternité de la Vierge, en disant que dans une lettre à Jean d'Antioche, Nestor s'exprimait ainsi : *circa evangelii voces volentibus concessi ut pater genetricem vel paritricem Dei Virginiaem nominarent*, paroles que Nestor entendait à sa manière. Mais pourquoi nous arrêterions-nous à chercher l'interprétation de paroles aussi obscures et aussi équivoques, quand nous l'entendons déclarer lui-même très-nettement que Marie n'est point mère de Dieu? *Habet matrem Deus?* disait-il, *ergò excusabilis est gentilitas? Maria non peperit Deum, peperit hominem deitatis instrumentum*. C'étaient là ses propres termes; Basnage en convient; il rapporte même que les moines de Basile l'archimandrite, exposèrent dans leur requête à l'empereur Théodose que

Nestor disait : *Mariam nihil aliud peperisse quàm hominem : nihil rursùm ex carne nasci posse nisi carnem.* Ils demandoient que dans un concile œcuménique on laissât intact le fondement de la foi chrétienne, c'est-à-dire, que le Verbe incarné dans le sein de Marie est mort pour racheter les hommes. D'un autre côté, dans la lettre de Nestor au pape, St.-Célestin nous l'entendons se plaindre et se lamenter de ce que les clercs blasphèment ouvertement : *apertè blasphemant Deum Verbum tanquàm originis initium de christotocho virgine sumpsisse... Sed hanc virginem christotochon ausi sunt cum modo quodam theotochon dicere, cum SS. illi Patres per Nicæam nihil ampliùs de Virgine dixissent, nisi quia Jesus Christus incarnatus est ex Spiritu Sancto de Mariâ virgine.* Il ajoute que le mot *theotochon* ferri potest propter inseparabile templum Dei Verbi ex ipsâ, non quia ipsa mater sit Verbi Dei; nemo enim antiquiorem se parit. Ce qui fit dire à St.-Célestin répondant à Nestor : *Suscepimus epistolas tuas apertam blasphemiam continentes.* Le pontife ajoute que cette vérité, que le Fils unique de Dieu est né de Marie, *nobis totius spem vitæ salutis que promittit.*

XLIII. Voyons maintenant ce que dit Nestor de Jésus-Christ. Il dit qu'aucune nature ne peut subsister sans sa propre substance; et de là, venait son erreur, qui consistait à donner à Jésus-Christ deux personnes, l'une divine et l'autre humaine. Le Verbe divin, disait-il, s'était uni au Christ, après que celui-ci avait été fait homme, formé de sa propre substance : *Si Christus perfectus Deus, idemque perfectus homo intelligitur, ubi naturæ et perfectio, si hominis natura non subsistit?* Il disait de plus, que l'union des deux natures selon la grâce, ou selon la dignité, ou si l'on

vent l'honneur de la filiation accordé à la personne du Christ. Aussi n'appelait-il pas cette union de son nom propre d'union, mais il l'appelait proximité, cohabitation. Ainsi Nestor admettait deux natures unies, ou pour mieux dire conjointes, mais il rejetait l'unité réelle des personnes; par deux natures il entendait deux personnalités; aussi ne supportait-il pas qu'en parlant de Jésus-Christ on dit que Dieu est né, qu'il a souffert ou qu'il est mort. Dans sa lettre écrite à St.-Cyrille, il dit, selon Basnage lui-même : *Verum propter hanc appropriationem divino Verbo adscribere nativitatem, passionem, mortem, id, mi frater, mentis est aut ethnicorum aut certè insani Apollinarii*. Ces paroles prouvent que Nestor ne pensait pas que les deux natures fussent réunies en une seule personne. De là vient que lorsque le prêtre Athanase prêcha pour la première fois au peuple, il dit : *Mariam nemo Deiparam vocat; fieri non potest ut ex homine nascatur Deus*. Et le peuple scandalisé, ayant eu recours à Nestor, celui-ci montant en chaire, dit : *Ego illum qui bimestris et trimestris factus est, nunquàm Deum appellaverim*. Aussi n'appelait-il pas Jésus-Christ Dieu, mais temple ou séjour de Dieu. *Rectum evangelicæque traditioni consentaneum est*, disait-il à St.-Cyrille, *ut Christi corpus divinitatis templum esse fateamur, illudque nexu usquè ad eò sublimi divinoque ipsi conjunctum, ut dicamus divinam naturam ea sibi vindicare quæ corporis alioquin sunt propria*. Voilà les propres termes de Nestor; et certes il ne pouvait pas mieux dire, comme il le prétendait, que Jésus-Christ n'était qu'un temple de Dieu, tellement conjoint à Dieu par le moyen de la grâce, qu'on pouvait dire que la nature divine s'était approprié les qualités qui n'appartiennent qu'à l'humanité. Comment donc Basnage, qui convient que ces paroles sont de

Nestor, peut-il dire qu'il a parlé comme un catholique : *sensus pius est et hoc catholicè dictum*? Comment dit-il que le concile d'Ephèse en condamnant Nestor *lacrymis terrarum orbem implevit*? Puisque Sixte III, St.-Léon le Grand, un autre concile général, le V^e concile, et avec eux mille docteurs, mille savants, ont reconnu le concile d'Ephèse comme œcuménique, et qu'ils ont tous déclaré Nestor hérétique? Mais il convenait à Basnage de suivre Calvin et ses sectateurs. Il ne faut que lire sur ce point la 82^e note de Selvaye, sur l'histoire ecclésiastique de Mesheim, (t. II. p. 719.) et les belles réflexions qu'il y fait, avec les notices qu'il donne sur Luther et d'autres hérétiques modernes, qui ont cherché à décrier St.-Cyrille et le concile d'Ephèse. La tâche commune à tous les hérétiques, c'est d'énervier autant qu'ils le peuvent l'autorité des conciles, afin de n'avoir à craindre ni obstacles à la propagation de leurs doctrines, ni condamnations pour les avoir soutenues. Mais j'observe que c'est le démon, qui par le moyen de ces hommes qu'on peut appeler ses suppôts, tâche de décrier le concile d'Ephèse, afin de soustraire à nos regards cette grande preuve de l'amour immense que nous a montré notre Dieu en voulant se faire homme et mourir pour l'amour de nous. Si les hommes n'aiment point Dieu, c'est qu'ils oublient que Dieu est mort pour l'amour d'eux, et le démon travaille de toutes ses forces pour que rien ne vienne nous rappeler ce que nous oublions.

Article 4.

De l'hérésie d'Eutychès.

§. I.

Du synode convoqué par St.-Flavien et du conciliabule d'Ephèse, appelé *Latrocinium*.

XLIV. L'hérésie d'Eutychès naquit vers l'an 448, dix-huit ans après le concile d'Ephèse. (Noel Alex. tom. x. cap. 3. art. 13. Baron. an. 448. n. 19. Hermant. tom. 1. cap. 155. Fleury, t. 4. l. 27. n. 23.) Eutychès fut moine, prêtre et abbé d'un monastère de 300 religieux, aux environs de Constantinople. Il avait fortement combattu contre Nestor son archevêque, et il l'avait accusé au concile d'Ephèse, où il se rendit en personne pour témoigner contre lui, si bien que les amis de St.-Cyrille le regardaient comme un des plus fermes défenseurs de la foi. St.-Léon ayant reçu de lui une lettre, dans laquelle il lui annonçait que le nestorianisme recommençait à se montrer, lui répondit en le louant de son zèle, et il l'exhorta à veiller de plus fort à la défense de l'Eglise; croyant le voir écrire contre les nestoriens; mais par nestoriens Eutychès entendait les catholiques. Eusèbe évêque de Dorilée en Phrygie, avait été aussi un ardent adversaire de Nestor; nous l'avons déjà vu, (art. III. n. 20.) encore simple laïque, lui reprocher publiquement ses erreurs. La conformité de sentiments l'avait rendu ami d'Eutychès; mais en conversant avec lui, il s'était aperçu qu'Eutychès allait beaucoup trop loin, et qu'aux hérésies qu'il combattait il substituait d'autres

hérésies. Pendant quelque temps il travailla à le ramener à la raison; mais ne pouvant triompher de son obstination, il renonça non seulement à son amitié, mais encore il se crut obligé de devenir son accusateur. Déjà les Orientaux avaient dénoncé à Théodore les erreurs d'Eutychès; mais celui-ci sut si bien parer le coup, que d'accusé il put devenir accusateur. Les évêques de l'Orient publiaient à grands cris qu'Eutychès était infecté des erreurs d'Apollinaire; mais comme cette accusation n'était qu'une vieille calomnie qu'on opposait aux adversaires de Nestor, et particulièrement à ceux qui soutenaient les anathèmes prononcés par St.-Cyrille. Les dénonciations de ces évêques, anciens défenseurs de Nestor, promoteurs actuels des doctrines de Théodore de Mopsueste, n'obtinrent point de crédit et ne firent aucun tort à Eutychès. Aussi ne craignit-il rien tant qu'il n'eût qu'à se défendre contre les évêques de l'Orient, mais les choses changèrent d'aspect lorsqu'Eusèbe de Dorilée entra dans les rangs des accusateurs; et qu'après plusieurs avis infructueusement donnés, il l'eut dénoncé à Flavien, archevêque de Constantinople.

XLV. St.-Flavien voulait éviter le scandaleux éclat d'un jugement public, et la condamnation d'un homme qui jouissait d'un grand crédit à la cour. Consacré à Dieu depuis son enfance, il avait vieilli dans l'état monastique et dans la solitude, et n'était sorti de son monastère que pour défendre conjointement avec St.-Damase le concile d'Ephèse. Éloigné par penchant des mesures de rigueur, il exhorta Eutychès à mettre plus de réserve dans sa conduite. Flavien avait d'ailleurs quelque raison pour le ménager: Eutychès était le protégé de l'eunuque Chrysaphe, qui l'avait tenu sur les fonts, et Chrysaphe était

le favori de l'empereur. D'un autre côté Eutychès était étroitement lié avec Dioscore, patriarche d'Alexandrie, et comme ils étaient tous deux ennemis des évêques d'Orient, connus pour nestoriens, accuser Eutychès c'était en quelque sorte se ranger du côté des nestoriens, contre le parti de la cour et de Dioscore, ce qui pouvait amener de grands troubles dans l'Eglise. Mais aucune considération ne fut capable d'arrêter le zèle d'Eusèbe, de sorte que Flavien fut obligé de recevoir l'accusation, et de donner à la justice un libre cours.

XLVI. St.-Flavien avait convoqué un synode pour régler quelques différends survenus entre Florent de Sardes, métropolitain de la Lidie, et deux évêques de la même province. Aussitôt que cette cause eut été jugée, l'évêque de Dorilée se leva, et présenta au concile un écrit dont il demanda qu'il fût fait lecture. Dans cet écrit, Eusèbe accusait Eutychès de blasphémer contre Jésus-Christ et de parler avec mépris des saints Pères. Il pria le concile de citer Eutychès à comparaître devant lui pour rendre compte de ses paroles; il offrait de le convaincre d'hérésie, seul moyen de ramener au bien ceux qui s'étaient déjà laissé pervertir. La lecture finie, Flavien pria Eusèbe de voir Eutychès en particulier pour tâcher de le réduire. Eusèbe répondit qu'il l'avait déjà fait plus d'une fois, et toujours sans succès; il persista donc à demander qu'Eutychès fût promptement cité, afin que ses doctrines ne s'étendissent pas davantage. St.-Flavien insista, mais Eusèbe fut inflexible, et le synode obligé de recevoir l'accusation envoya un prêtre et un diacre à Eutychès pour le sommer de venir se justifier devant le concile, à sa première session. A l'ouverture de cette session, on lut plusieurs pièces relatives à l'affaire

de Nestor et de Jean d'Antioche, après quoi St.-Flavien déclara que sa profession de foi était que Jésus-Christ était Dieu parfait et homme parfait, composé de corps et d'âme, consubstantiel avec le Père selon la divinité, et consubstantiel avec sa mère touchant l'humanité; que de l'union de ces deux natures divine et humaine, en une seule hypostase ou personne, est résulté depuis l'incarnation du Verbe, un seul Jésus-Christ. Tous les évêques furent de ce sentiment. Il y eut plusieurs sessions; Eutychès fut chaque fois sommé de comparaître, mais il s'y refusa toujours, alléguant qu'il était malade.

XLVII. A la septième session pourtant Eutychès se rendit au concile, mais ce fut sous l'escorte d'une troupe nombreuse de soldats, de moines, d'officiers du préfet du prétoire, qui ne voulaient le laisser entrer au concile qu'autant que les Pères promettaient de le leur rendre. Après Eutychès entra le grand silencieux (1), qui présenta aux Pères un ordre de l'empereur de faire intervenir au concile Florent Patrice, pour la conservation de la foi. Quand ce dernier fut arrivé, on fit avancer au milieu de l'assemblée l'accusateur Eusèbe et l'accusé, l'un et l'autre debout. On lut la lettre de St.-Cyrille aux évêques d'Orient, dans laquelle était exprimée la distinction des deux natures. Eutychès ne convient pas de cela, dit alors Eusèbe, il enseigne le contraire. Après la lecture des pièces, St.-Flavien dit à Eutychès : Vous avez entendu votre accusateur; répondez : Confessez-vous l'union des deux natures en Jésus-Christ? Eutychès répondit affirmativement. Alors Eusèbe reprit : Mais confessez-vous

(1) On appelait ainsi chez les romains un officier chargé de faire faire silence.

les deux natures après l'incarnation ? Jésus-Christ est-il consubstantiel avec nous selon la chair, ou non ? Eutychès, se retournant vers Flavien : Je ne suis pas venu, dit-il, pour disputer, mais pour déclarer ce que je pense. Voilà ma profession de foi écrite, ajouta-t-il, en montrant un papier ; faites-la lire. Comme on l'invita à lire lui-même, il reprit en ces termes : Voici ce que je crois. J'adore le Père avec le Fils, le Fils avec le Père, et l'Esprit avec le Père et le Fils. Je confesse que le Fils est venu, qu'il a pris chair humaine de la Vierge, et qu'il s'est fait homme parfait pour notre salut. Flavien lui fit de nouveau la question s'il confessait que Jésus-Christ eût deux natures. Je ne l'ai pas dit jusqu'à présent, dit Eutychès ; mais maintenant j'en conviens. Vous dites qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, demanda pour lors Florent Patrice. Dites-vous aussi que Jésus-Christ est consubstantiel à nous ? J'ai lu dans St.-Cyrille et dans St.-Athanasie, répliqua Eutychès, que Jésus-Christ eut deux natures. Je confesse donc avec eux que Notre Seigneur a eu deux natures avant l'incarnation ; mais depuis l'union, ils ne parlent plus de ces deux natures ; sinon, faites lire St.-Athanasie, vous verrez qu'il ne dit pas deux natures. Eutychès en parlant ainsi ne s'apercevait pas qu'il proférait deux hérésies évidentes, comme St.-Léon le fait remarquer dans sa lettre. La première proposition était évidemment hérétique, car elle ne pouvait se soutenir pour le temps antérieur à l'incarnation qu'en embrassant l'opinion d'Origène, qui prétendait que toutes les âmes des hommes avaient été créées avant la formation du monde, et qu'elles étaient successivement envoyées sur la terre pour s'unir aux corps humains. La seconde proposition : que le Christ, depuis l'union, était d'une seule nature, ne renfermait

pas une hérésie moins patente ; car si, comme Eutychès le disait, la nature humaine avait été absorbée par la nature divine, et confondue avec elle, il en résulterait que ce serait la divinité de Jésus-Christ qui aurait souffert la mort, et dans ce cas la passion et la mort de Jésus ne seraient plus qu'une fiction.

XLVIII. Après qu'Eutychès eut répondu, Basile de Séleucie lui dit : Si vous n'admettez pas deux natures depuis l'union, vous admettez donc confusion et mélange. Florent ajouta : Celui qui ne confesse pas qu'il existe deux natures en Jésus-Christ est dans l'erreur. Alors les évêques du concile s'écrièrent : La foi ne doit pas être forcée. Il ne se rend pas : à quoi servent vos remontrances ? St.-Flavien, du consentement unanime des Pères, prononça aussitôt la sentence en ces termes : Eutychès, prêtre et archimandrite, est pleinement convaincu, autant par ses actions passées que par ses déclarations présentes, d'être tombé dans les erreurs de Valentin et d'Apollinaire, et de n'avoir eu aucun égard à nos représentations. Partant, déplorant son aveuglement et gémissant sur sa perte totale, nous déclarons au nom de Jésus-Christ, contre lequel il a blasphémé, qu'il demeure privé de tout grade sacerdotal, de notre communion et du gouvernement de son monastère ; nous déclarons en outre que tous ceux qui communiqueront avec lui seront excommuniés. Voici les paroles du décret, rapportées par Noël Alexandre : *Per omnia Eutyches, quondam præbyter et archimandrita, Valentini et Apollinaris perversitatibus comperitus est ægrotare, et eorum blasphemias incommutabiliter sequi ; qui nec nostram reveritus persuasionem atque doctrinam, rectis noluit consentire dogmatibus. Unde, illacrymati et gementes perfectam ejus perditionem, decrevimus per D. N. J.-C. quem blasphematus est, extraneum eum esse*

ab omni officio sacerdotali, et à nostrâ communionè, et primatu monasterii; scientibus hoc omnibus qui cum eo eandè colloquantur aut eum convenerint, quoniam rei erunt et ipsi pœnæ excommunicationis. Cette sentence fut signée par trente-deux évêques et vingt-trois abbés, sur lesquels dix-huit étaient prêtres, quatre laïques, et le vingt-troisième diacre. La séance terminée, Eutychès dit à demi-voix à Florent Patrice qu'il appelait de la sentence du concile au saint évêque de Rome, et aux évêques d'Alexandrie, de Jérusalem et de Thessalonique. Florent communiqua ce qu'il venait d'entendre à Flavien; et ces mots, à peine articulés, permirent à Eutychès de se vanter de son appel au pape, auquel plus tard il écrivit, comme nous le verrons.

XLIX. Cet appel prétendu n'empêcha pas Flavien de publier la sentence rendue contre Eutychès; mais d'un autre côté, il donna l'occasion à Eutychès de répandre mille calomnies contre le synode, qu'il accusait d'avoir foulé aux pieds toutes les règles de la justice. Flavien fit publier dans tous les monastères la sentence approuvée par les archimandrites; mais les moines d'Eutychès aimèrent mieux se séparer de la communion de l'Eglise que de celle de leur maître impie, et quelques-uns d'entre eux étant tombés malades, moururent sans recevoir les Sacrements. Eutychès se plaignit beaucoup de ce que Flavien avait fait signer la sentence par les chefs des autres monastères. C'était, disait-il, une innovation odieuse; mais c'était aussi une chose nouvelle qu'un abbé se fût déclaré chef d'une secte nouvelle, et qu'il eût semé ses erreurs dans tous les monastères. Il se plaignait encore de ce que Flavien avait fait enlever ses protestations placardées contre le concile, comme s'il avait été fondé à

tâcher de soulever le peuple contre le concile, et à défendre par des libelles sa prétendue innocence.

L. Eutychès écrivit d'abord à St.-Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne, se plaignant amèrement du jugement rendu contre lui par Flavien. Il cherchait ainsi à capter la bienveillance de ce saint évêque, qui avait beaucoup de crédit sur l'esprit de l'empereur Valentinien et de sa mère Placidie, qui, l'un et l'autre, résidaient souvent à Ravenne. St.-Pierre lui répondit que n'ayant reçu aucune lettre de St.-Flavien et ignorant les raisons que ce dernier pouvait avoir, il ne pouvait porter aucun jugement; il l'exhortait au surplus à s'en tenir à l'opinion du pape St.-Léon. *In omnibus autem, lui disait-il, hortamur te, frater honorabilis, ut his, quæ a B. papâ scripta sunt obedienter attendas; quoniam B. Petrus, qui in propria sede vivit et præsidet, præstat quærentibus fideli veritatem.* On peut lire cette lettre tout entière dans Bernin, (tom. 1. page 510.) et dans Pierre Annat (appa. ad theol. lib. 1. de scrip. eccl. art. 39.) Eutychès et St.-Flavien écrivirent chacun de leur côté au pape, le premier pour se plaindre du tort qu'on lui avait fait au synode de Constantinople, le second pour lui faire part des justes motifs qu'il avait eus pour excommunier et déposer Eutychès. Comme le pape avait d'abord reçu la lettre d'Eutychès, il se hâta de demander à Flavien des renseignements et des détails sur tout ce qui s'était passé, afin de pouvoir rétablir, disait-il, la paix dans l'Église, conformément au vœu de l'empereur, ne pouvant comprendre sur la seule lettre d'Eutychès pour quelle raison il avait été retranché de la communion, ajoutant qu'il serait aisé au surplus de tout concilier, puisqu'Eutychès paraissait disposé à se rétracter, si son erreur lui était démontrée. Flavien répondit au pape,

en lui rendant compte de tout ; il ajouta qu'Entychès, au lieu de s'amender, faisait tous ses efforts pour troubler l'église de Constantinople, tant par des libelles injurieux que par des demandes en révision adressées à l'empereur, qui réellement, le 8 avril de l'an 449, fit célébrer à Constantinople un second synode, où Flavian fut tenu de présenter sa profession de foi, qu'il fit comme il l'avait déjà faite au synode antérieur, et qui la termina en excommuniant qui-conque divisait Jésus-Christ en deux personnes. Au surplus rien ne fut terminé dans cette assemblée.

LI. Cependant Dioscore, patriarche d'Alexandrie, sur les instances d'Entychès et excité par son protecteur Chrysaphe, écrivit à l'empereur pour qu'il ordonnât la convocation d'un concile général ; ce qu'il obtint par l'intermédiaire de Chrysaphe. Mais avant de poursuivre ce récit, donnons une idée de la perversité de ce Dioscore, dont nous aurons bientôt à rapporter les nombreuses iniquités. Dioscore cachait sa méchanceté sous les dehors de la piété et de la vertu, dehors qu'il avait pris pour obtenir l'épiscopat. Il était avare, impudique et violent jusqu'à la fureur. Dès qu'il se vit sur le siège d'Alexandrie, il n'eut plus de frein. Il maltraita les ecclésiastiques qui avaient eu la faveur de St.-Cyrille, il en dépouilla d'autres de leurs biens, il en emprisonna, il en exila. Il entretenait dans son palais des femmes du monde avec lesquelles il ne rougissait pas de se baigner publiquement, au grand scandale d'Alexandrie. Il poursuivit les neveux de Cyrille, qu'il réduisit à la misère et à la nécessité de s'expatrier, tandis qu'il faisait ostentation des richesses qu'il avait usurpées. Il fut accusé de plusieurs homicides et d'avoir fait naître la famine en Egypte. On raconte qu'une dame ayant légué

son bien aux hôpitaux et à certains monastères, il le distribua à des comédiens et à des femmes publiques. Hermant ajoute qu'il suivait les erreurs des origénistes et des ariens. Voilà quel était le protecteur d'Eutychès.

LII. Théodose convoqua dans Ephèse, pour le 1^{er} août 449. Le concile, qui s'y réunit en effet le 8 de ce mois, et il envoya au patriarche Dioscore le diplôme de président, avec le droit d'introduire au concile les évêques qu'il jugerait convenables pour juger la cause d'Eutychès. Jamais peut-être on ne vit autant d'injustices que dans ce synode, présidé par Dioscore, et justement appelé par les auteurs *Latrocinium Ephesinum*, le brigandage d'Ephèse. L'impie Dioscore s'abandonnant à son naturel féroce, usa d'horribles violences envers les évêques catholiques et même envers les deux légats du pape St.-Léon, Hilaire diacre de l'église romaine et Jules évêque de Pouzzoles, lesquels voyant que le Saint-Siège, était exclus de la présidence dont Dioscore s'était déjà emparé, aimèrent mieux prendre la dernière place sans prendre la qualité de légats que de voir l'autorité du pape méconnue. Ce fut là ce que reprocha vivement à Dioscore le légat Lucrèce, au concile de Chalcédoine, en le sommant de rendre compte de l'audace qu'il avait eue d'ouvrir un synode à Ephèse, sans l'autorisation du Saint-Siège, ce qui, ajouta Lucrèce, n'avait jamais été fait ni tenté, et il n'aurait pu tenir ce langage si Jules et Hilaire avaient été reçus au concile comme légats du pape. Toutefois, ils ne laissèrent pas de demander à plusieurs reprises qu'il fût fait lecture de la lettre de St.-Léon; mais Dioscore s'y opposa constamment. Il ne permit pas d'avantage qu'on examinât aucune question de foi ou de croyance, anathématisant qui-

conque prétendrait discuter sur ses matières déjà réglées, disait-il, par les conciles de Nicée et d'Ephèse, parce qu'on ne pouvait se permettre aucune innovation outre ce qui avait été établi par ces deux conciles.

LIII. Dioscore voulut qu'Eutychès lût sa profession de foi. Là l'impie hérétique anathématisait Apollinaire, Nestor et tous ceux qui disaient que la chair de Jésus-Christ était descendue du ciel. A ces mots Basile de Séleucie interrompit la lecture pour demander à Eutychès comment il entendait que le Verbe avait pris chair humaine; mais Eutychès ne répondit rien, et les chefs du synode ne l'obligèrent pas à répondre comme ils auraient dû le faire, puisque c'était là le point principal en discussion; car si la nature divine avait détruit par l'incarnation la nature humaine, ou que les deux natures se fussent confondues comme les eutychéens le prétendaient comment pourrait-on dire que le Verbe divin a pris la chair humaine? Sans attendre la réponse d'Eutychès, on continua la lecture de la lettre par laquelle ce dernier, se plaignant de ses persécuteurs, demandait qu'ils fussent punis. St.-Flavien observa qu'il convenait d'entendre l'accusateur d'Eutychès, Eusèbe de Dorilée; mais on répondit à Flavien que d'après le rescrit de l'empereur la parole ne pouvait être accordée à ceux qui avaient été juges d'Eutychès.

LIV. Ensuite on lut tous les actes du synode que Flavien avaient présidés, les deux lettres de St.-Cyrille à Nestor et à Jean d'Antioche, lettre où l'auteur avait approuvé l'expression des deux natures. Eustache de Bérée, partisan d'Eutychès, dit alors au concile que dans une autre lettre à Acare de Mélière et à Valérien d'Iconium St.-Cyrille ne disait pas deux natures, mais

une nature du Verbe divin incarné; d'où il voulait conclure que Cyrille avait les mêmes opinions qu'Éutychès. Mais ce n'était là qu'une atroce calomnie; car en mille lieux de ses ouvrages le saint patriarche avait parlé des deux natures du Verbe fait homme. Parler ici d'une nature dans le Verbe incarné, c'était reconnaître l'union en Jésus-Christ de deux natures distinctes, ce qui fut ensuite relevé au concile de Chalcédoine, où il fut dit que les paroles de Cyrille et de Flaviens avaient été entendues en ce sens. Et ce fut pour cela qu'un anathème fut alors prononcé contre quiconque dirait une nature, avec l'intention de nier que la chair de Jésus-Christ fût consubstantielle avec nous. Après cela on lut les suffrages des évêques du concile d'Éphèse et les motifs qu'ils avaient donnés. Quand on lut celui de Basile de Séleucie, qu'il fallait reconnaître deux natures en Jésus-Christ, tous les Égyptiens, de même que les moines sectateurs de Barsuma, se mirent à crier : Qu'on mette en pièce celui qui parle de deux natures ; c'est un hérétique nestorien. Quand on lut qu'Éusèbe de Dorilée avait pressé Éutychès de confesser les deux natures en Jésus-Christ, les cris redoublèrent : Éusèbe au feu ! Qu'il soit brûlé vivant. Comme il veut diviser Jésus-Christ, qu'il soit divisé en deux parts. Après quoi les évêques ou du moins tous ceux de l'Égypte prononcèrent anathème contre quiconque parlerait de deux natures. Dioscore certain alors de la pluralité des suffrages, voulut que chaque évêque exprimât le sien à haute voix. Ce fut de cette manière qu'Éutychès triomphant fut rétabli dans sa dignité, et que ses moines furent relevés de l'excommunication.

LV. Dioscore n'était pas encore satisfait ; son but principal était de faire déposer Flaviens et Éusèbe de

Dorilée. En conséquence , il fit lire le décret du synode d'Ephèse qui prohibe , sous peine d'anathème et de déposition de faire usage d'un autre symbole que de celui de Nicée. Le concile avait eu par là l'intention de proscrire le symbole de Théodore de Mopsueste où, comme dit Rabbula, évêque d'Edesse, on enseignait que la Vierge n'était pas véritablement mère de Dieu; que l'homme n'a pas été uni au Verbe selon la substance, mais par la bonne volonté; qu'il faut adorer Jésus-Christ, mais seulement comme image de Dieu; que la chair de Jésus-Christ ne nous aide en rien. De plus Toéodore niait le péché originel. Ce fut pour cela que Julien et ses compagnons pélagiens, chassés de l'Italie par Célestin, allèrent trouver Théodore, qui les accueillit très-bien, comme le dit Mario-Marcator. Cassien dans son livre de (incar. contra Nestor. c. 11. et 3.) dit que les pélagiens enseignaient la même erreur que Nestor et Théodore, c'est-à-dire que le Christ n'était qu'un homme, et que par là il pouvait exister des hommes exempts du péché originel, d'où ils inféraient que les autres hommes peuvent, s'il le veulent, vivre sans péché. Revenons à notre sujet : l'intention du concile fut de condamner le symbole de l'impie Théodore, comme cela a été déclaré par le concile œcuménique V, qui a condamné *les trois chapitres*, comme nous les verrons dans notre chapitre VI, et avec les écrits de Théodore la personne même de cet hérétique, mais le concile d'Ephèse ne défend pas d'employer d'autres paroles que celle du concile de Nicée, quand ces paroles servent à expliquer d'une manière encore plus claire un dogme dont quelque hérésie nouvelle obscurcit le sens par une mauvaise interprétation. Cependant Dioscore, pour obtenir la condamnation de Flavien et

d'Eusèbe, fit lire le décret mentionné du concile d'Ephèse. Il fit ensuite appeler les notaires ou secrétaires, et sans autre forme de procès, sans donner le temps à Flavien de déduire sa défense, il fit lire par l'un de ces notaires la sentence de déposition de Flavien et d'Eusèbe, sur le motif que ces deux prélats avaient introduit, en matière de foi, des termes nouveaux, étrangers au symbole de Nicée. Flavien remit aux légats du pape, un acte d'appel contre cette inique sentence. Beaucoup d'évêques, scandalisés d'une telle injustice, tâchèrent d'adoucir Dioscore; il y en eut même qui se jettèrent à ses pieds, embrassèrent ses genoux, le conjurèrent de renoncer à cette condamnation; mais Dioscore fut inexorable, il répondit qu'il se laisserait plutôt couper la langue que de révoquer la sentence; et comme malgré cela, ces évêques persistaient, il se leva de son siège et d'un ton irrité, il s'écria : Eh quoi ! vous aussi jetez des cris séditieux ? Où sont donc les comtes ? A ces mots les comtes entrèrent dans l'église, avec un grand nombre de soldats, auxquels se réunirent les partisans de Dioscore et les moines de Barsuma, ce qui produisit beaucoup de confusion et de tumulte. Plusieurs évêques cherchèrent à se sauver, mais les portes étaient fermées et gardées. Pour comble d'iniquité, Dioscore exigea que tous les évêques signassent la sentence; ceux qui montraient de la répugnance étaient menacés de la déposition, de l'exil et même de la mort, comme fauteurs de l'hérésie de Nestor. De tous côtés en entendait crier : Mettez en pièces ceux qui disent deux natures. Les soldats armés de bâtons et d'épées forçaient les évêques à signer; des menaces ils en vinrent aux coups et aux blessures avec effusion de sang. Après la clôture du synode, les évêques signataires

disaient publiquement : Ce n'est pas nous , ce sont les soldats qui ont déposé Flavien ; mais cette excuse , était insuffisante. Un chrétien , un évêque surtout ne doit jamais , par crainte , condamner un innocent ni trahir la vérité.

LVI. L'appel de Flavien irrita si fort le perfide Dioscore que non content de l'avoir déposé et exilé , il en vint au point de mettre la main sur le saint évêque , devenant ainsi son bourreau , ou tout au moins contribuant à sa mort ; car , emporté par son aveugle fureur , il lui porta des coups de poing sur la face , et après l'avoir renversé par terre , il le frapa du pied sur le ventre et sur l'estomac. Les autres bourreaux de Flavien furent Thimotée , Élure et Pierre Mongo , qui plus tard occupèrent indignement le siège d'Alexandrie , et l'impie Barsuma , qui ne cessait de crier dans le synode contre Flavien : Tuez-le , tuez-le. Aussi , au concile de Chalcédoine , où Barsuma parut aussi , on entendit plusieurs voix crier : Hors d'ici , l'homicide Barsuma ; aux bêtes le meurtrier. Toutefois Flavien ne mourut pas au lieu même du concile , mais ayant été conduit en prison , ainsi maltraité et le lendemain ayant été livré aux soldats qui devaient le traîner au lieu de son exil , il mourut le troisième jour , épuisé de fatigue et de douleur près d'Épipa , ville de la Lydie. Tel est le récit d'Orsi , de Fleury et d'Hermant. Aussi les Pères du concile de Calcédoine n'eurent aucune répugnance à lui donner le titre de martyr. Ce qui sauva Eusèbe de Dorilée , ce fut de n'avoir pas été admis à cet impie synode. Du reste , quoiqu'il eût été déposé et condamné à l'exil , il trouva le moyen de se sauver à Rome , où St.-Léon le reçut dans sa communion , et le retint jusqu'au concile de Calcédoine , où il se rendit. En attendant , Dioscore ne cessa de ful-

miner des anathèmes et des condamnations contre tout évêques qu'il soupçonnait d'être opposé aux doctrines d'Eutychès. De ce nombre fut Théodoret, évêque de Cyr, qui, bien qu'absent fut condamné comme hérétique, parce que dans ses écrits il s'était élevé contre la force des anathèmes prononcés par St.-Cyrille; mais pour démontrer l'injustice de cette sentence, il suffit de savoir qui fut Théodoret.

LVII. Si Théodoret, dit le cardinal Orsi, n'avait pas eu le malheur des'opposer pendant quelque temps à St.-Cyrille, qui fut le grand défenseur de la foi contre Nestor, son nom ne serait pas aujourd'hui moins vénéré que celui des Basile, des Chrysostome, des Grégoire, auxquels il ne fut pas inférieur en science et en vertu. Il naquit dans la cité d'Antioche, vers la fin du quatrième siècle, de parents nobles et riches. Après leur mort, il vendit tous les biens dont il avait hérité, en distribua le prix entier aux pauvres, sans en rien réserver, se retira dans un monastère, donna la plus grande partie de son temps à l'oraison et employa le reste à l'étude des sciences théologiques, et même des lettres humaines. Il eut pour maître Théodore de Mopsueste, de qui nous avons déjà signalé les mauvaises doctrines. Mais Théodoret est bien éloigné de les avoir adoptées. Tiré de la solitude et devenu évêque de Cyr, ville dont le territoire avait peu d'étendue mais dont la population était nombreuse, il mit tous ses soins à exciter la piété, et à purger le diocèse des hérésies; il extirpa celle de Marcion de huit bourgades considérables. Il avait d'abord refusé l'épiscopat pour ne pas quitter sa douce retraite, mais à la fin il accepta, dans l'intérêt des âmes dont il devait être le pasteur.

LVIII. Quand Cyrille eut publié ses anathèmes,

Théodoret montra des sentiments qui semblaient plus favorables à Nestor qu'au patriarche d'Alexandrie ; celui-ci fit tous ses efforts pour le ramener. Il reconnaissait bien un seul Christ, il donnait à la Vierge le nom de mère de Dieu ; toutefois, par sa manière de raisonner , il paraissait incliner à diviser le Christ en deux personnes , et à donner à Marie le titre de mère de Dieu dans le sens de Nestor , c'est-à-dire mère de celui qui est temple de Dieu. Malgré cela, St.-Cyrille rendit justice à Théodoret, en disant que bien que ses expressions fussent dures , sa croyance ne laissait pas d'être orthodoxe ; aussi écrivait-il qu'il ne voulait pas inquiéter Théodoret, puisque Théodoret confessait que Dieu n'était pas séparé de la nature humaine et que l'homme n'était pas privé de la divinité , et qu'il appelait le Christ Dieu et homme ; mais Théodoret se trouvant à Antioche au moment où arrivèrent les lettres de St.-Cyrille et du pape St.-Célestin, s'unit avec le patriarche d'Antioche , pour écrire à Nestor et l'engager à ne plus troubler la paix de l'Eglise, en refusant à Marie le titre de mère de Dieu, parce que c'était là une chose qu'on ne pouvait nier sans altérer la vérité de l'incarnation du Verbe. Il n'est pas douteux que Théodoret passa les bornes qu'il aurait dû ne point franchir, lorsqu'il écrivit contre ces anathèmes et contre le conciliabule d'Ephèse , en défense de Théodore et de Nestor. Aussi les livres qu'il publia à cette occasion furent condamnés au concile II de Constantinople ; mais il faut dire que l'erreur de Théodoret ne consista pas tant à soutenir les doctrines de Nestor qu'à persuader que Cyrille suivait les erreurs d'Appollinaire , de sorte que lorsque Théodoret lut la lettre de Cyrille à Acace de Berca , dans laquelle le saint patriarche se défendait contre l'imputation ca-

l'omnieuse d'être fauteur de la doctrine d'Appollinaire, et déclarait positivement qu'il croyait que le corps de Jésus-Christ était pourvu d'un âme raisonnable, qu'il détestait la confusion des deux natures et qu'il tenait pour impossible la nature du Verbe, lequel a souffert, mais a souffert selon la chair; alors Théodoret, persuadé que Cyrille avait cessé de penser avec Appollinaire que les deux natures se confondaient, se réjouit et dit que Cyrille suivait la doctrine des Pères; il lui écrivit en conséquence une lettre pleine de bienveillance. Cyrille lui répondit sur le même ton, et depuis ce temps il y eut entre eux un commerce de lettres amicales.

LIX. Théodoret écrivit ensuite son livre intitulé, *l'Eraniste*, contre les eutychéens. Les calomnies d'Eutychès auprès de l'empereur lui attirèrent la disgrâce de celui-ci; ensuite il fut déposé par Dioscore: il appela de la sentence à St.-Léon, et il se retira à son ancien monastère, près d'Apamée. Marcien le rappela de l'exil et St.-Léon le déclara innocent et le replaça sur le siège de Cyr; enfin au concile de Chalcédoine ayant anathématisé publiquement Nestor, et quiconque ne donnait pas à Marie le nom de mère de Dieu, ou qui faisait de Jésus-Christ deux personnes, il fut accueilli de tous les Pères et déclaré digne de reprendre l'épiscopat. On croit que Théodoret vécut jusqu'en 458, et que sur la fin de sa vie il composa son traité des *fables hérétiques*.

LX. Revenons à l'unique synode d'Ephèse. La plus grande partie des évêques avait signé la condamnation de St.-Flavin, ceux qui refusèrent absolument leur signature furent envoyés en exil par Dioscore; mais ces évêques, conjointement avec Hilaire, légat du pape, eurent le courage de protester contre un conciliabule,

qui en aucune manière ne pouvait être approuvé par le pape , ni préjudicier au symbole des apôtres. Ils ajoutèrent qu'aucune crainte n'aurait pu les porter à se séparer de la foi qu'ils avaient toujours professée. Cependant Dioscore tout joyeux reprit en triomphe le chemin d'Alexandrie. Là , il devint si insolent et si téméraire qu'il poussa la démente jusqu'à excommunier le pape St.-Léon, et, par séduction ou par menaces, il obligea dix évêques des environs , qui l'avaient accompagné, à signer cet acte d'excommunication. Ces évêques , dit-on n'obéirent qu'en gémissant ; mais s'il faut en croire le diacre d'Alexandrie, Théodore, dans son rapport au synode de Chalcedoine, rapport cité par Orsi, (tom. xiv. l. 32. n. 97.) Dioscore mourut à la suite de cet acte de furieuse démente, dans la ville de Nicée , loin de l'Egypte.

LXI. Quand St.-Léon eut reçu avis de ce nouvel excès, il écrivit à Théodore pour lui peindre l'état de misère auquel Dioscore réduisait la religion ; mais cela ne servit de rien , parce que l'empereur prévenu par ses courtisans en faveur d'Eutyochès, ne tint aucun compte ni des prières du pape , ni des avis de la sage Pulcherie, de sorte qu'au lieu de condamner les attentats des eutychéens , il rétablit Eutyochès dans ses honneurs , condamna la mémoire de Flavien et approuva tout ce qui s'était fait à Ephèse. Il répondit à St.-Léon que dans le concile on avait tout pesé , tout examiné, suivant les règles de la justice et de la foi ; que les hommes indignes du sacerdoce en avaient été privés, et qu'on avait rétabli dans leurs honneurs ceux qui le méritaient. Dieu semble quelquefois négliger la garde de son troupeau , mais jamais il ne l'abandonne. Peu de temps après cette réponse de Théodose à St.-Léon , Dieu retira le premier de ce

monde, l'an 450, dans la cinquante-neuvième année de son âge, mais avant de mourir dit Orsy, touché des remontrances de sa sainte sœur, ce prince laissa voir qu'il se repentait d'avoir favorisé le parti d'Eutychès. Comme il n'avait point d'enfants, ce fut sa sœur Pulchérie qui lui succéda, et celle-ci, par sa sagesse et sa piété, répara promptement les désordres occasionnés par la facilité de son frère à écouter les suggestions de ses courtisans. Quoique cette princesse fût très-digne de régner seule, ses sujets exigèrent qu'elle se mariât pour leur donner un empereur ; mais comme elle était avancée en âge et que depuis long-temps elle avait fait vœu de chasteté, vœu qu'elle voulait garder jusqu'à la mort, elle jeta les yeux sur le sénateur Marcien, dont elle connaissait la probité et le dévouement, pour l'associer à l'empire en lui donnant le titre d'époux. Marcien n'avait été qu'un simple soldat ; mais par ses talents et sa prudence il s'était élevé à la dignité sénatoriale.

§. II.

Du concile de Chalcédoine.

LXII. Marcien fut proclamé empereur le 24 août de l'an 450, et bien convaincu que c'était à Dieu seul qu'il devait son élévation, il ne fut pas plutôt sur le trône, qu'il s'occupa des moyens de bannir l'hérésie de ses états. Il écrivit en conséquence au pape Léon, pour le prier de convoquer un concile, qu'il présiderait en personne ou tout au moins par ses légats, afin d'apaiser tous les troubles qui désolaient l'Église. L'impératrice Pulchérie écrivit de son côté au pontife,

pour lui annoncer que le corps de St.-Flavien avait été transporté à Constantinople, et que tous les exilés avaient été rappelés. Elle le pria en finissant de contribuer pour sa part à la célébration du concile. Le pape se réjouit beaucoup de ce que la Providence lui faisait obtenir ce qu'il avait si long-temps et toujours vainement sollicité de Théodose; seulement il pria l'empereur de vouloir bien renvoyer à quelque temps l'ouverture du concile, parce que les Huns, sous la conduite de leur roi Attila, occupaient toute le Gaule, ce qui exposerait les évêques à trop de dangers, s'ils devaient entreprendre leur voyage à travers leurs bandes sauvages. Mais à peine les Francs eurent-ils défait les barbares, que Léon fit tous ses efforts pour hâter la formation et la tenue du concile; et il ne tarda pas à envoyer cinq légats à Constantinople; Pascadin, évêque de Lilibée, en Sicile, Julien de Cos, Lucence d'Ascoli, Basile, Boniface; ces quatre derniers prêtres de l'Eglise romaine. L'empereur avait paru d'abord désirer que le concile s'assemblât à Nicée, mais ensuite il consentit à ce qu'il fût célébré à Chalcedoine. Ce concile, qui tint ses sessions dans le cours de l'an 451, s'assembla dans la grande basilique dédiée à Ste.-Euphémie, vierge et martyre. Près de six cents évêques s'y rendirent, comme St.-Léon l'atteste, (epist. 52.) mais Libérat et Marcellin, (in chron.) portent ce nombre à 630, et Nicéphore à 636. (Noel Alex. t. x. c. 4. a. 13.)

LXIII. La première session eut lieu le 8 octobre, et la première chose dont on s'occupa fut l'examen de la conduite de l'impie Dioscore. Il se rendit au synode avec l'espoir que son parti reprendrait son ancien ascendant; cet espoir se fondait sur ce que beaucoup d'évêques avaient adhéré au conciliabule d'Ephèse.

Pascasin se levant aussitôt, dit que d'après les ordres du pape, Dioscore ne devait pas siéger dans le concile, mais qu'il devait seulement y paraître comme accusé, pour y subir jugement; et comme il le vit assis parmi les évêques, il s'adressa aux officiers de l'empereur pour qu'ils lui ordonnassent de sortir, sans quoi il se retirerait lui-même avec ses collègues. Les ministres impériaux voulurent connaître le motif qu'avait Pascasin. Lucent répondit que Dioscore avait à se défendre contre l'imputation d'avoir assemblé un synode sans l'autorisation du siège apostolique : *Quia synodum ausus est facere sine auctoritate sedis apostolicæ, quod nunquam licuit, nunquam factum est.* (Act. 1. con. Chal.) Ainsi Dioscore fut contraint de passer au milieu de la salle; Eusèbe de Dorilée vint se placer à côté de lui, en qualité d'accusateur, relativement à la sentence rendue contre St.-Flavien et contre lui-même. Il demanda qu'on lût les actes du conciliabule d'Ephèse. La lecture commença par la lettre de Théodose, contenant l'ordre de convocation du concile; Théodoret qu'on avait d'abord exclus à raison de ses écrits contre Cyrille, et qui avait été rétabli ensuite dans l'épiscopat par St.-Léon et Marcien, fut introduit au concile pour en faire partie. Sa présence ayant excité des murmures, les officiers de l'empereur le firent asseoir au milieu de l'assemblée comme accusateur; mais après qu'il eut prononcé anathème contre Nestor et souscrit la déclaration et la lettre du pape, il fut réhabilité par ses collègues. On lut ensuite les actes du *latrocinium* d'Ephèse et la profession de foi de St.-Flavien; les commissaires de Marcien demandèrent au concile, si elle était catholique; les légats répondirent affirmativement, puisqu'elle était conforme

à la déclaration de St.-Léon. Alors beaucoup d'évêques qui siégeaient du côté de Dioscore passèrent du côté opposé. Dioscore n'en persista pas moins à soutenir l'erreur d'Eutychès, disant que depuis l'union on ne peut plus dire deux natures, mais seulement une nature du Verbe incarné. Après que la lecture eut été terminée, les commissaires déclarèrent que l'innocence de Flavien et d'Eusèbe de Dorilée venait d'être incontestablement établie; qu'en conséquence ceux qui les avaient déposés devaient être soumis à la même peine de déposition; ainsi finit la I^{re} session.

LXIV. Dans la II^e qui eut lieu le surlendemain dix octobre. et qui roula sur la profession de foi qu'il s'agissait de faire, on lut les deux symboles de Nicée et de Constantinople, la lettre de St.-Léon et les deux lettres de St.-Cyrille, après quoi les évêques dirent : Nous croyons tous ainsi : Pierre a parlé par la bouche de Léon. Anathème à qui ne croit comme lui. On lut ensuite la requête d'Eusèbe, relativement aux injustices qu'il avait souffertes de la part de Dioscore; celui-ci ne se trouva pas dans l'église; trois évêques furent chargés de le citer à comparaître; et comme sous de faux prétextes il refusa de comparaître, même sur la troisième sommation, les légats, au nom du souverain pontife, l'excommunièrent et le déclarèrent déchu de l'épiscopat. Tous les évêques confirmèrent la sentence, tant par leurs signatures que par leurs acclamations; Marcien et Pulchérie la ratifièrent. Pendant ce temps, quelques moines se présentèrent au concile; c'étaient des partisans d'Eutychès; on voyait parmi eux Carose, Dorothee et Maxime, et le fameux Barsuma, que les évêques accueillirent par ce cri : Chassez, chassez le meurtrier de Flavien. Ces moines eurent l'audace de demander que Dioscore de

même que les autres évêques venus avec lui de l'Égypte fussent admis à faire partie du concile; ils ajoutèrent que si leur demande était rejetée, ils se sépareraient de la communion du synode. On leur répondit qu'en ce cas ils seraient déposés, et que s'ils continuaient de troubler l'Église, ils seraient punis comme séditeux, par la puissance séculière. Comme ils persistèrent, le concile se contenta de leur accorder un mois de délai, pour qu'ils eussent le temps de rentrer en eux-mêmes; ce délai passé, ils seraient punis comme ils le méritaient.

LXV. Cela fait, les évêques souscrivirent la lettre dogmatique de St.-Léon, et pour déterminer la déclaration à faire contre l'hérésie d'Eutychès, on lut au concile une formule composée par Anatole, patriarche de Constantinople, et par quelques autres évêques; mais elle ne fut pas approuvée par les légats, parce qu'il y était dit que le Christ avait deux natures, au lieu de dire qu'il était en deux natures. Les évêques opposants, qui prétendaient qu'il ne fallait rien ajouter aux anciens symboles, se laissèrent convaincre par cet argument : Dioscore admettait l'expression que le Christ est de deux natures; il niait qu'il fût en deux natures; St.-Léon, au contraire, dit que les deux natures s'unissent en Jésus-Christ sans confusion, mais d'une manière indivisible; lequel voulez-vous donc suivre, Dioscore ou Léon? Tous alors s'écrièrent : Léon a fait la plus juste exposition de la foi; nous pensons comme lui; quiconque pense autrement est eutychéen. Les juges alors dirent qu'il fallait ajouter à la définition ces mots : Selon la décision de notre S. Père, il y a dans Jésus-Christ deux natures, unies d'une manière indivisible, mais sans quelles soient confondues. Et en effet, les clameurs ayant

cessé, on adopta cette formule, en disant que les Pères avaient pris pour règle de leur définition les deux symboles de Nicée et de Constantinople, sur lesquels s'était modelé celui d'Ephèse, présidé par le pape Célestin et par Cyrille. On ajouta, que bien qu'il suffît de ces deux symboles pour la pleine et entière connaissance de la foi, néanmoins, comme les inventeurs des hérésies nouvelles avaient adopté des termes nouveaux, et que, corrompant le mystère de l'incarnation, les uns ont refusé à la Vierge le titre de mère de Dieu, les autres ont pensé que la nature humaine et la nature divine ne faisaient qu'une seule nature, ce qui rendrait la nature divine du Christ susceptible de souffrance; le concile confirmait le symbole des 318 Pères de Nicée et des 150 Pères de Constantinople; et que, de même que le concile de Constantinople avait ajouté quelques mots au symbole de Nicée, non qu'il y eût quelque défaut dans ce symbole, mais seulement pour mieux expliquer sa pensée, touchant le Saint-Esprit, contre ceux qui refusaient de reconnaître sa divinité, de même et avec des intentions semblables, le concile de Chalcedoine, pour mieux réfuter ceux qui veulent corrompre le mystère de l'incarnation, en disant que Marie n'a mis au monde qu'un pur homme, ou en niant que le Christ soit en deux natures, admettait, outre lesdits deux symboles, la lettre synodale du B. Cyrille, de même que la lettre de St.-Flavien contre l'erreur d'Eutychès, attendu que cette lettre est tout-à-fait conforme à la lettre de St. Léon, qui condamne, savoir : ceux qui divisent le Fils unique en deux fils ou deux personnes; ceux qui attribuent la passion à la nature divine; ceux qui font de la chair et de la divinité une seule nature; ceux qui disent que la chair du Christ est de subs-

tance céleste ou de toute autre substance que la chair humaine, ou qui prétendent qu'il y avait en Jésus-Christ deux natures avant l'union, et une seule depuis que l'union a eu lieu. En conséquence il résultait des déclarations du concile qu'il faut confesser que notre unique Seigneur Jésus-Christ, est en deux natures, sans division, sans changement et sans confusion; qu'il n'y a aucune différence à faire, à raison de l'union, chaque nature conservant sa propriété, et toutes deux concourant en une seule personne et une seule substance, de manière que Jésus-Christ n'est pas divisé en deux personnes, mais qu'il est toujours le même fils unique, Dieu Verbe. Le concile défendit en outre d'enseigner et maintenir tout autre doctrine, ou de composer tout autre symbole à l'usage des cathécumènes, renouvelant sur ce point les prohibitions du concile d'Éphèse, nonobstant l'abus introduit par Dioscore. Quand la lecture de la définition ci-dessus fut terminée, elle fut adoptée d'abord par les légats, ensuite par les métropolitains et successivement par tous les Pères.

LXVI. Cela définitivement réglé, le concile passa à d'autres matières, et spécialement dans la session 16, qui fut la dernière. On confirma par le canon 28, en faveur d'Anatole, patriarche de Constantinople, le droit d'ordonner les métropolitains du Pont, de l'Asie et de la Thrace, qui étaient auparavant soumis à la juridiction du patriarche d'Antioche. Ce privilège avait été antérieurement concédé à l'évêque de Constantinople par le concile de cette ville des 150 évêques, sous le règne de Théodose-le-Grand, sur le motif que Constantinople étant devenue le siège de l'empire et la seconde Rome, elle devait être décorée de la primatie d'honneur après celle de Rome, d'autant que la ville

de Constantinople se trouvait déjà en possession depuis plus d'un demi-siècle. Le légat Pascasin, qui était évêque de Lilibée, forma opposition à l'adoption de ce canon, sur le motif qu'il était contraire aux anciens canons de l'Eglise, notamment au canon VI du concile de Nicée, qui préfère les Eglises d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem à celle de Constantinople; mais nonobstant cette opposition, les Pères persistèrent dans la détermination qu'ils avaient prise.

LXVII Les Pères écrivirent ensuite à St.-Léon, pour l'informer de tout ce qui s'était passé et lui demander la confirmation de leurs décrets. Dans cette lettre synodale, ils reconnaissent le souverain pontife en qualité de fidèle interprète de St.-Pierre, et de président du concile, comme la tête préside sur les membres. Ils mentionnent la sentence fulminée contre l'obstiné Dioscore, et la réunion des évêques dissidents, tout ce qui a eu lieu avec l'assistance, des vicaires pontificaux. Ils rendent ensuite compte de quelques autres dispositions qu'ils ont prises, et pour lesquelles ils espèrent la confirmation; ils terminent par ce qui concerne la primatie de Constantinople. Marcién et Pulchérie d'une part, et Anatole de l'autre écrivirent très-instamment au pape sur ce dernier article; mais St.-Léon, malgré tout le désir qu'il avait d'obliger Pulchérie et l'empereur, ne voulut pas consentir à la violation des canons du concile de Nicée, et il répondit que le privilège devait être conservé à l'église d'Antioche.

LXVIII. Avant de passer outre disons quelques mots sur la manière dont finirent Eutychès et Dioscore. Eutychès fut banni dès l'an 450, par ordre de l'empereur, et relégué dans un lieu peu distant de Constantinople. St.-Léon, informé par Julien de Cos que, dans sa retraite il continuait à répandre ses

erreurs et d'en infecter les fidèles , écrivit à Marcien et à Pulchérie pour leur demander qu'il fût transféré au fond d'un désert ; ce qui eut lieu. Eutychès mourut là comme il avait vécu , dans l'obstination et l'impénitence. Quant à Dioscore il fut relégué à Gangres , dans la Paphlagonie et il y mourut le 4 septembre 454 , dans les mêmes sentiments d'impiété qu'il avait toujours montrés ; il laissa quelques écrits en faveur de l'hérésie d'Eutychès ; l'empereur Marcien les condamna aux flammes.

LXIX. Eutychès et Dioscore ont eu des sectateurs qui , durant plusieurs siècles ont inquiété l'Eglise ; on a vu des suppôts de satan qui , excitant les autres , ont en plusieurs occasions causé de grands dommages. A peine le concile de Chalcédoine eut-il terminé ses sessions , que certains moines de la Palestine qui n'avaient pas voulu se soumettre à ses décrets , soulevèrent d'autres moines en disant que le concile avait adhéré aux doctrines de Nestor , en obligeant les fidèles à adorer deux personnes en Jésus-Christ , puisqu'il avait établi en principe qu'il y avait en lui deux natures. A la tête de ces moines on voyait un certain Théodose , qui avait été expulsé par son évêque de son monastère , pour cause d'inconduite , mais qui portait encore l'habit de son ordre. Il réussit à faire entrer dans son parti beaucoup de moines de la Palestine ; il était soutenu par Eudoxie , veuve de l'empereur Théodose , laquelle s'était retirée dans cette contrée. J'ai dit beaucoup de moines et non tous ; car parmi ces solitaires , on en voyait un grand nombre , dit Evagrius , (l. II. c. 5.) qui menaient une sainte vie , ce qui ne permet pas de croire que tous eussent suivi le parti de Théodose. Quant Juvenal retourna du concile à son évêché de Jérusalem , il tenta , mais en vain ,

de ramener ces insensés. Loin de s'amender sur les avertissements du prélat, il eurent l'audace de vouloir le contraindre à anathématiser le concile et St.-Léon; et comme l'évêque leur opposa une vive résistance, ils ameutèrent la populace et les malfaiteurs, et par leur secours se rendirent maîtres de Jérusalem. Ils brûlèrent plusieurs maisons, tuèrent quelques personnes, ouvrirent les prisons, fermèrent les portes de la ville pour que Juvenal ne pût se sauver, et finirent par élire leur chef Théodose évêque de Jérusalem.

LXX. Théodose, élevé par de tels moyens à l'épiscopat, voulut se défaire de son rival; et il donna l'ordre à un scélérat de le tuer; mais Juvenal eut le bonheur de se sauver à Constantinople; le meurtrier n'ayant pu remplir la commission dont il s'était chargé, tua St.-Savérien, évêque de Scitopoli, dont il est fait mention au martyrologe romain, à la date du 21 février. Théodose chercha à s'affermir sur son siège usurpé en poursuivant tous ceux qui s'opposaient à sa tyrannie, en les faisant torturer, en brûlant leurs maisons. Il fit périr un diacre, nommé Athanase, dans les supplices, et son corps, coupé en lambeaux, fut jeté aux chiens. Le même martyrologe fait mention de ce diacre au 5 juillet. Il voulut ensuite visiter le diocèse, accompagné de ses moines et de ses satellites, qui partout où ils passaient se livraient à tous les excès. Il chassa de leur sièges plusieurs évêques, en immola quelques-uns, en remplaça d'autres. Du nombre des évêques qu'il ordonna furent Théodote évêque de Joppé, et Pierre d'Ibeira évêque de Mayence. Ce fut un de ces derniers qui ordonna l'impie Élire, qui plus tard usurpa le siège d'Alexandrie. Marcien informée de la tyrannie de Théodose, voulut apaiser la sédition sans effusion de sang; il offrit le

pardonné à ceux qui rentreraient dans le devoir; cette mesure réussit et Théodose se voyant abandonné prit le parti de s'enfuir. Après avoir erré en plusieurs lieux il se rendit au monastère de St.-Sinaï, où on refusa de le recevoir; il alla se cacher dans les déserts de l'Arabie. Son usurpation avait duré vingt mois, depuis la fin de l'an 451 jusqu'au mois d'août de 453, époque à laquelle Juvenal reentra en possession de son siège.

LXXI. Vers ce temps-là, c'est-à-dire en 453, mourut Ste.-Pulchérie. Les savants modernes conviennent de l'année de sa mort, mais non du jour où elle arriva. Du reste les Grecs, dans leurs ménologies, et les Latins, dans leurs martyrologes, placent sa fête au 10 septembre. St.-Léon, dans sa quatre-vingt-dixième épître, a fait son éloge en disant qu'elle eut la puissance, la doctrine et la volonté de servir Dieu. C'est à cette sainte impératrice qu'il attribue le triomphe de la foi contre les hérésies de Nestor et d'Eutychès. Elle conserva sa chasteté dans le mariage, et son exemple porta ses sœurs à consacrer à Dieu leur virginité. Elle fonda beaucoup d'hôpitaux, de monastères et d'églises, spécialement en l'honneur de la Vierge Marie; ce fut pour cela que l'Église ne tarda pas à lui rendre un culte. Quatre ans plus tard, en 457, Marcien suivit au tombeau sa vertueuse épouse, qu'il avait dignement imitée. St.-Léon n'hésita pas à le nommer prince de sainte mémoire, et les Grecs célèbrent encore sa fête le 17 février. On a déjà vu combien il fut toujours pieux et zélé défenseur de la foi contre ses ennemis.

LXXI. Parlons maintenant des principaux sectateurs d'Eutychès. Un autre héros d'iniquité fut le prêtre Timothée Elure, qui, avant de recevoir la prêtrise, avait porté, par faux dehors de piété, l'habit monasti-

que. Il était dévoré d'ambition, et il n'eut pas plus tôt appris que Dioscore avait été déposé qu'il prétendit à sa dépouille; et comme on avait donné St.-Proter pour successeur à Dioscore, il se mit à déclamer avec fureur contre le concile de Chalcédoine. Quatre ou cinq évêques et quelques moines, infectés comme lui des erreurs d'Apollinaire, se réunirent à lui, et tous ensemble se séparèrent de la communion de St.-Proter. Marcien, informé de ce schisme, tenta sans succès de l'éteindre; St.-Proter ayant convoqué en synode tous les évêques de l'Egypte, condamna Elure et son compagnon Pierre Mungo, de même que les moines et les évêques de son parti. Toutefois, St.-Proter eut à se garder d'Elure, tout exilé qu'il était, même durant la vie de Marcien; mais à peine celui-ci eut-il cessé de vivre qu'Elure, sans s'embarrasser davantage du décret qui l'exilait, fit revivre ses prétentions; de retour en Egypte, il tâcha d'expulser Proter de l'église d'Alexandrie. Il se tenait caché dans un monastère d'Alexandrie, et là, pour attirer les moines à son parti, il rôdait la nuit dans les cellules, et contrefaisant sa voix, il se donnait pour un ange envoyé du ciel, pour leur dire de se séparer de Proter, et d'élire pour leur patriarche Timothée Elure. Quand par ces manœuvres il se fut créé des sectateurs, il les envoya par la ville, avec ordre d'exciter le peuple contre Proter et contre le concile de Chalcédoine. Il se montra bientôt lui-même, et voyant le peuple soulevé, il se rendit à l'église métropolitaine, accompagné de ses évêques schismatiques, de Pierre Mungo, de ses moines et de tous ses complices, se fit proclamer évêque d'Alexandrie et ordonner immédiatement par deux évêques de son parti. Aussitôt après il se mit à ordonner des prêtres, des diacres, et même des évêques dans les égli-

ses d'Égypte, avec ordre d'expulser ceux qui avaient été ordonnés par Proter, s'ils ne voulaient entrer dans son parti.

LXXIII. Cependant le comte Denis, commandant des troupes de la province, accourut à Alexandrie, et trouvant que Timothée en était sorti, il l'empêcha d'y rentrer. Les partisans de Timothée irrités, se mirent aussitôt à la recherche de Proter, dans l'intention de lui ôter la vie; c'était un vendredi saint, 29 mars 457. Proter, averti par le tumulte, se retira dans le baptistère de l'église; les schismatiques, sans égard pour la sainteté du jour et du lieu, ni pour la vieillesse du saint évêque, entrèrent dans le baptistère, et trouvant Proter en oraison; ils le tuèrent d'un coup d'épée. Non contents de ce meurtre, ils attachèrent le corps à une corde et le traînèrent à une rue, où ils l'exposèrent à la vue du peuple, en criant : voilà Proter ! Ils promenèrent ensuite le cadavre par la ville, le mirent en pièces, lui arrachèrent les entrailles, brûlèrent ses membres et en jetèrent les cendres au vent. Elure, qui était probablement l'auteur de cette tragédie, devenu plus superbe par le succès, fit faire des prières publiques pour la mort de Proter ; il défendit qu'on fit pour lui aucune cérémonie religieuse, et pour démontrer sa haine contre le saint évêque, il fit détruire ou brûler tous les sièges sur lesquels Proter s'était assis, et laver avec de l'eau de mer les autels où il avait célébré; ensuite il poursuivit toute sa famille, dont il ravit les biens; fit effacer partout le nom de Proter, auquel il substitua le sien et celui de Dioscore : mais il ne put empêcher que plus tard toutes les églises n'aient vénéré Proter comme un saint martyr. Elure continua d'exercer toutes les fonctions de l'épiscopat, distribuant à ses partisans les biens de l'Église. Il ana-

thématisa le concile de Chalcédoine, avec tous ceux qui le reconnaissaient, et en particulier le souverain pontife St.-Léon, Anatole et d'autres évêques catholiques, qui tous, suivant lui, avaient approuvé les erreurs de Nestor. Il poursuivit parcellément tous les monastères d'hommes et de femmes qui adhéraient au concile. Dans les commencements, il ne compta dans son parti que très-peu d'évêques; mais il ne tarda pas à en ordonner un grand nombre, qu'il envoya dans toutes les Églises, avec charge d'en chasser les évêques catholiques. Nous verrons au n° 76 la fin tragique d'Elure.

LXXIV. Marcien avait eu pour successeur à l'empire Léon, qui, marchant sur ses traces, s'opposa de toutes ses forces à l'hérésie, et principalement à celle des eutychéens. Il publia dans l'Orient un édit confirmatif de tous ceux qui avaient été publiés par ses prédécesseurs et principalement par Marcien, pour la défense du concile de Chalcédoine. Voyant que les sectateurs d'Eutychès étaient les plus nombreux et les plus dangereux pour la foi, il jugea convenable de prendre le parti que certaines personnes lui suggéraient d'assembler un nouveau synode, pour mettre fin à toutes les controverses. Il écrivit au pape qu'il lui semblait prudent de soumettre à un nouvel examen les décisions du concile de Chalcédoine, pour donner en quelque sorte satisfaction aux contradicteurs. Mais le pontife, en lui répondant, le conjura, au nom de l'Église entière, de ne point permettre qu'on révoquât en doute l'autorité du concile, ni qu'on soumit à un second examen ce qui n'avait été décidé qu'avec tant de circonspection et de réserve; car, ajoutait St.-Léon, il se trouve toujours des hommes disposés à décriser les décisions des synodes, l'art des hérétiques ayant été

dans tous les temps de faire examiner de nouveau les points décidés et de remettre en question les choses le moins contestées, afin d'obscurcir la vérité. L'empereur, touché de ces raisons, renonça, pour le moment du moins, à l'idée de convoquer un nouveau concile; mais l'année suivante il revint à la charge; il alléguait que beaucoup d'eutychéens cherchaient de bonne foi à s'instruire, et qu'ils se montraient prêts à rétracter leurs erreurs, si on les leur démontrait; et il pria le pape d'autoriser des conférences entre les catholiques et les eutychéens, conférences où il interviendrait par ses légats. Le pape lui répondit que, dans l'intérêt de la religion, il enverrait des légats; mais il le pria de nouveau de rejeter tout-à-fait le projet d'ouvrir des conférences, parce que le but unique des hérétiques c'était de rendre incertaines les choses déjà établies.

LXV. Le pape envoya des légats pour qu'ils engageassent l'empereur à chasser au plus tôt l'impie Elure de la ville d'Alexandrie, qu'il remplissait de scandale par ses odieuses poursuites contre les catholiques. Les légats réussirent. L'empereur rendit contre l'usurpateur un édit dont il confia l'exécution à Stila, commandant des forces militaires en Egypte. Elure était relégué par l'édit à Gangres dans la Paphlagonie. C'était en ce lieu que Dioscore avait terminé sa carrière, mais comme Elure continuait à semer des troubles, l'empereur le confina dans le Péloponèse, où il fut retenu jusqu'à l'an 476, que Basilius usurpa l'empire. Elure avant de partir pour le lieu de son exil, obtint par ses amis la permission de se rendre à Constantinople; là, feignant la plus grande piété, il tâcha de se faire réintégrer, au siège d'Alexandrie. St.-Léon informé de ses démarches écrivit à l'empereur que

lors-même que la profession de foi d'Elure serait sincère, il s'était conduit jusque là d'une manière si horriblement scandaleuse qu'il s'était rendu à jamais indigne de l'épiscopat. L'empereur alors ordonna que l'entrée d'Alexandrie fût interdite à Elure, et qu'on procédât à l'élection d'un autre évêque; ce qui eut lieu immédiatement. Timothée, surnommé Salofacial, réunit les suffrages du clergé et du peuple; bien différent d'Elure, il avait une foi pure et des mœurs sans taches.

LXXVI. L'empereur Léon mourut en 474, il eut pour successeur son neveu Léon le jeune, qui suivit de près son oncle au tombeau, et laissa le trône à Zénon, son père. Le règne de celui-ci fut d'abord très-court, Basilique, beau-frère de Léon-Auguste, et général de l'armée, s'empara de la pourpre en 476. Il était arien : il rappela Elure de l'exil où il avait déjà passé dix-huit ans, et il l'envoya à Alexandrie reprendre possession de son siège. Toutefois Zénon étant remonté sur le trône au bout de dix-huit mois, par les soins de ceux là même qui l'en avaient fait descendre, Basilique fut relégué dans la Cappadoce, et enfermé avec sa femme Zénoïde et son fils, dans une tour, où on les laissa, dit-on, mourir de faim. Zénon ordonna aussi qu'Elure fût ramené au lieu de son exil. Mais ayant ouï dire qu'il était déjà très-vieux, il lui permit de mourir à Alexandrie, il voulut pourtant qu'on lui ôtât le gouvernement de l'Eglise pour le rendre à Salofacial. Mais quand l'ordre de Zénon arriva Elure était déjà mort, le malheureux, craignant d'être chassé d'Alexandrie, abrégé ses jours par le poison. Ses sectateurs dirent qu'il avait prédit sa mort; ce qui certainement n'était pas chose difficile, puisqu'il se la donna volontairement.

LXXVII. Ce fut pendant cette période de troubles , en l'année 459 , que mourut ce grand saint qui fut la merveille du monde , St.-Simon Stylite. Quelques écrivains ont tourné en ridicule la vie de ce saint , et principalement l'hérétique Mosheim et Archibald Macclain, son commentateur. Il disent que St.-Simon, pour se rapprocher du ciel avec son corps , s'était logé sur des colonnes ; ils appellent l'histoire de ce saint un beau roman , une fiction des auteurs ecclésiastiques. Mais le savant docteur Jules Selvage fait voir dans ses notes , (not. 75.) que la vie de Simon ne fut point une folie, mais un prodige de sainteté, attesté, comme le dit le cardinal Orsy, par une foule d'écrivains anciens et modernes, tels qu'Evrage, Théodoret, St.-Auzence, St.-Eutyme, Fleury, le savant chanoine Mazzochi et beaucoup d'autres de sorte que le doute est téméraire. Il est bon par conséquent de dire ici quelques mots sur la vie de ce saint, qui fut un grand défenseur de la foi catholiques contre les Eutychéens. St.-Simon naquit au village de Sisan. sur la frontière de la Syrie et de l'Arabie. A l'âge de treize ans , il gardait les troupeaux de son père ; mais comme depuis cette époque il était décidé à vivre pour Dieu seul , il visita plusieurs monastères. Mais trouvant que la vie que menaient les moines n'était pas encore assez austère , il résolut de vivre seul sur une colonne ou pilier de maçonnerie , poussé par quelque inspiration divine. Il changea plusieurs fois de colonne , la dernière sur laquelle il est resté trente ans, jusqu'à sa mort, exposé au soleil , au vent et à la neige , avait quarante coudée de hauteur, elle était si pointue à son extrémité qu'à peine y avait-il de la place pour la personne du saint ; il ne mangeait qu'une fois par semaine, et pendant le cours de l'an-

née il avait plusieurs carêmes où il ne prenait aucun aliment. Son unique occupation était de prier. Outre tous ses autres exercices de piété, il faisait chaque jour plus de mille genuflexions, de manière à toucher ses pieds avec sa tête, ce qui lui occasionna une plaie au ventre et la dislocation de trois vertèbres du dos. De plus, il se forma à une de ses jambes un ulcère douloureux, d'où jaillissait beaucoup de sang. Les saints moines de l'Égypte, craignant qu'une vie si pénitente ne cachât quelque idée de démence, voulurent éprouver sa vocation; ils lui envoyèrent l'ordre de descendre de la colonne par obéissance. A ce mot d'obéissance, le saint se mit en devoir de descendre; alors le messager lui dit : Non Simon, ne descends point; il est aisé maintenant de voir que c'est la volonté de Dieu que tu vives sur cette colonne. Je passe sous silence beaucoup de choses touchant la vertu et la pénitence de ce saint; mais la plus grande merveille ce fut de voir des milliers de pécheurs, d'hérétiques d'infidèles même se convertir à la voix de cet homme sans instruction, prêchant du haut de sa colonne. De toutes les parties de la terre on accourait près de lui. Il arrachait les uns aux ténèbres du paganisme, il conduisait les autres de la fange du vice à une vie sainte, il en sauva beaucoup de l'eutychéisme qui, dans ce temps là infectait l'Église. Entre autres choses il écrivit une lettre très-forte à l'empereur Théodose, pour l'engager à prendre la défense du concile de Chalcédoine.

LXXVIII. Si la vie de St.-Simon fut admirable, la sainteté de sa mort ne fut pas moins prodigieuse; elle arriva l'an 449, et elle lui avait été révélée quarante ans auparavant. Il y eut avant sa mort un terrible tremblement de terre à Antioche. Les malheureux

habitants de cette ville se rendirent au pied du saint, pour le prier de demander à Dieu qu'il les épargnât ; et l'on serait tenté de croire que Dieu n'avait réuni autant de personnes autour de la colonne que pour les rendre témoins et admirateurs de cette belle mort et rendre plus glorieuse la pompe de ses funérailles. Sa dernière maladie dura cinq jours ; le dernier jour, c'était le 2 septembre, il recommanda à Dieu tous ses disciples qui étaient présents ; ensuite il fit trois génuflexions et leva trois fois la tête vers le ciel, comme s'il eût été en extase. Alors le peuple qui était accouru pour assister à ses derniers moments, le pria de lui donner sa bénédiction. Le saint ayant successivement jeté les yeux sur les quatre points de l'horizon, leva la main, recommanda les assistants à Dieu et les bénit. Ensuite levant de nouveau les yeux au ciel, il se frappa trois fois la poitrine, puis il posa sa tête sur l'épaule d'un de ses disciples, et rendit le dernier soupir. Son corps fut transporté à Antioche ; le trajet était de quatre mille ; le cercueil fut porté par des évêques et des prêtres ; d'innombrables flambeaux, brûlaient à l'entour, l'encens fumait de tous côtés. Martin, évêque d'Antioche, et plusieurs autres évêques accompagnaient le convoi. Le général Ardabure l'escortait à la tête de six mille soldats ; vingt-un comtes, des tribuns et des magistrats de la cité suivaient le général. Le corps fut déposé dans la grande église commencée par Constantin et terminée par Constance ; Simon fut le premier qu'on y ensevelit. On construisit ensuite, près de sa colonne, une magnifique église dont Evagre fait la description. St.-Simon eut un imitateur, dans St.-Daniel, qui passa aussi sa vie sur une colonne, et fut grand défenseur de l'Église contre les partisans d'Eutychès. Ce sont là des miracles que la

seule foi catholique a pu produire, et qu'on n'a jamais vu dans aucune secte hérétique, de telles plantes ne sauraient naître dans une terre maudite de Dieu; elles n'ont pu prendre racine et se développer que dans l'église ou l'on professe la vraie foi.

LXXIX. Revenons aux impies champions de l'hérésie eutychéenne. Après la mort de Timothée Elure, les évêques hérétiques de la contrée élurent à sa place, de leur propre autorité, Pierre Mongo ou Moggos, c'est-à-dire bègue. Ce Pierre le Bègue avait été archidiaque. Il fut ordonné la nuit par un évêque schismatique. L'empereur Zénon, informé du fait, écrivit à Antémus, gouverneur de l'Égypte, et lui ordonna de punir l'évêque qui avait sacré le Mongo, et d'expulser immédiatement ce dernier du siège d'Alexandrie, pour y faire remonter Timothée Salofacial, ce qui fut exécuté. Après la mort de Timothée, arrivé en 482, il fallut lui nommer un successeur. Le choix tomba d'abord sur Jean Talaja; mais l'évêque de Constantinople, Acace, ennemi particulier de Talaja, s'employa de tout son pouvoir auprès de l'empereur pour faire rétracter la nomination du nouvel évêque et réintégrer Pierre Mongo. Tout réussit comme il le désirait; il représenta que Mongo était cher au peuple d'Alexandrie, et qu'en le plaçant sur ce siège, il serait possible de réunir toutes les Eglises du patriarcat. L'empereur accueillit cette pensée. Il écrivit au pape Simplicie pour le rétablissement de Mongo. Le pape refusa son consentement, et l'empereur irrité envoya l'ordre à Pergame, duc d'Égypte, et à Apollinus gouverneur d'Alexandrie d'expulser Jean de son siège et d'y faire monter Pierre Mongo.

§. III.

De l'Énotique ou édit d'union de l'empereur Zenon.

LXXX. Acace, soutenu par les amis de Mongo, porta l'empereur à promulguer son fameux énotique, en grec *hénoticon*, c'est-à-dire édit d'union. Il était convenu qu'en montant sur le siège d'Alexandrie, Pierre souscrirait à cet édit, qui fut envoyé à tous les évêques et à toute la population d'Alexandrie, de l'Égypte, de la Libye et de la Pentapole. Cet édit portait en substance les dispositions suivantes. « Les abbés et autres vénérables personnes, voulant faire cesser les funestes effets de la division des Eglises, nous ont demandé d'en ordonner la réunion, afin que les fidèles ne soient plus exposés à rester privés des Sacrements, comme cela n'arrive que trop souvent. C'est pourquoi nous vous faisons savoir que nous ne recevons pas d'autre symbole que celui des 318 Pères de Nicée, confirmé par les 150 Pères de Constantinople et suivi par les Pères d'Éphèse, qui ont condamné Nestor et Eutychès. Nous recevons pareillement les 12 articles de Cyrille, et nous confessons que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu, fils unique de Dieu, qui s'est incarné en réalité, est consubstantiel au Père, suivant sa divinité et consubstantiel à nous, suivant son humanité; qu'il est le même qui est descendu du ciel et s'est incarné, par le Saint-Esprit, de la Vierge Marie, mère de Dieu; qu'il est un seul fils et non deux.

(Remarquons ici que Noel Alexandre a écrit, *ex Spiritu Sancto, de Mariâ Virgine*; et il vaudrait mieux dire, comme on le dit au concile I^{er} de Constantinople, *de Spiritu Sancto, ex Mariâ Virgine*, comme nous l'avons noté. (chap. iv. n. 74.) Nous disons qu'il est le même fils de Dieu qui a fait des miracles et qui a volontairement souffert dans sa chair. Et nous n'approuvons pas ceux qui divisent et confondent les natures, ou qui n'admettent qu'une simple apparence d'incarnation. Mais nous excommunions quiconque croit ou a cru autrement qu'à Chalcedoine ou dans tout autre concile, et principalement Nestor, Eutychès et leurs sectateurs. Réunissez-vous donc à l'Eglise notre mère spirituelle; car elle partage tous nos sentiments. » C'est ainsi que Fleury rapporte le texte de l'édit (tom. iv. l. 29. n. 53.) et ce texte est conforme à celui de Noel Alexandre (tom. x. l. 3. a. 15.) Le cardinal Baronius réproouve cet énotique de Zénon comme hérétique; mais c'est avec raison que Noel soutient qu'il ne mérite pas la note d'hérésie, puisque, loin d'autoriser l'hérésie d'Eutychès, il la combat et la condamne; mais ensuite il ajoute : *Non diffiteor tamen henoticon Zenonis causæ fidei nocuisse, et fovisse hæresim Eutychianam silendo cum de S. Leonis epistolâ tum de synodi Chalcedonensis definitione, tum deniquè de vocabulis; ex duabus et in duabus naturis, quæ catholicæ fidei contrâ Eutychianam perfidiam nota singularis erant.*

VIII. Revenons à Pierre Mongo. Assis sur le siège d'Alexandrie, il reçut l'énotique de Zénon, et il le fit recevoir non-seulement par tous ceux de son parti, mais encore par tous ceux qui étaient du parti de St.-Proter, avec lesquels il ne refusa pas de communiquer, pour ne point se rendre suspect. A l'occasion

d'une fête qu'on célébrait dans Alexandrie, il parla au peuple dans l'Eglise, et fit lire publiquement l'énotique. Mais en même temps il eut l'audace d'excommunier le concile de Chalcédoine et d'anathématiser la lettre de St.-Léon; de faire ôter les noms de St.-Proter et de Timothée Salofacial, et d'y substituer ceux de Dioscore et d'Élure. En un mot, digne émule de ce dernier, Pierre Mongo, après avoir persécuté les catholiques de mille manière, cessa de vivre en 490.

LXXXII. Nous avons encore à parler d'un prêtre, eutychéen perfide, qui, vers l'an 469, occasionna de grands troubles dans l'Eglise d'Antioche. Ce fut Pierre Foulon, qui avait d'abord pris l'habit monastique dans un monastère de la Bithynie, vis-à-vis Constantinople, et qui s'occupait à laver des draps, ce qui lui fit donner le nom de foulon. On ne tarda pas à découvrir qu'il rejetait le concile de Chalcédoine et qu'il soutenait l'hérésie d'Eutychès; on l'expulsa du monastère et on le suspendit des fonctions sacerdotales. Il se rendit à Constantinople, où, par de grands dehors de piété, il se concilia la faveur des grands et particulièrement celle de Zénon, gendre de l'empereur Léon. S'étant rendu avec ce prince à Antioche, il jeta les yeux sur l'évêché de cette ville, et il obtint de Zénon une promesse de protection. Dès ce moment, il se mit à calomnier l'évêque Martyre qu'il accusa de nestorianisme. Ensuite il vint à bout, par le moyen de ses amis, d'exciter une émeute sérieuse, et il persuada à Zénon que pour calmer les esprits, il fallait expulser Martyre de son siège. Ce fut par ce moyen qu'il parvint à l'épiscopat. A peine eut-il réussi, qu'à cette partie de la messe ou il est dit : *Sanctus, Sanctus,*

Sanctus, il ajouta ces mots : *Qui crucifixus es pro nobis*, afin de donner à entendre que c'était la divinité même qui avait été crucifiée en la personne de Jésus-Christ. Martyre eut recours à l'empereur à Constantinople. Le Foulon s'y rendit aussi, porteur d'une accusation pleine de calomnie contre lui. Mais Léon, condamnant l'usurpateur, renvoya Martyre à son église, dans les termes les plus honorables; mais voyant qu'il existait un parti puissant, dévoué à son audacieux rival, et désespérant après d'inutiles efforts de pouvoir ramener les esprits, il résolut de se retirer et il dit un jour du haut de la chaire : Je me réserve la prêtrise; mais je renonce à un peuple désobéissant et à un clergé insoumis. Foulon voyant alors le siège vacant s'en empara de nouveau, et se fit reconnaître patriarche d'Antioche. St.-Gennade ayant appris ce qui s'était passé, informa l'empereur de tout; et celui-ci lança contre Foulon un ordre d'exil. Foulon averti à temps, prévint par la fuite l'exécution de la sentence.

LXXXIII. Lorsque Basilique eut usurpé la couronne sur son beau-frère Zénon, qui avait été élevé à l'empire après la mort de Léon, Foulon fut rétabli sur le siège épiscopal d'Antioche; mais à la restauration de Zénon, Foulon fut déposé par un concile, et remplacé par Jean, évêque d'Apamée. Au bout de trois mois Jean fut chassé d'Antioche; il eut pour successeur Étienne, et celui-ci déplut tant aux hérétiques qu'ayant un jour envahi son église, ils le tuèrent inhumainement, après quoi ils allèrent jeter son corps dans l'Oronte. Un jour Étienne fut élu, et Pierre Foulon exilé aux frontières de l'empire, mais trompant la vigilance de ses gardes, Foulon se sauva. Il fut rétabli une troisième fois vers l'an 484. Du consentement

même d'Acace , qui l'avait bien souvent condamné. Il ne jouit pas long-temps de ce retour de faveurs ; il mourut en 488. Ainsi, avant la fin du V^e siècle, la justice divine s'était exercée contre les principaux chefs ou fauteurs de l'hérésie eutychéenne , Acace étant mort un an après Foulon , Mongo en 490, et Zénon l'année suivante.

LXXXIV. Mais il est bon de parler ici de cet Acace, afin que les aspirants à l'épiscopat apprennent à se tenir sur leurs gardes en réfléchissant à la mort malheureuse de ce misérable prélat. En 472 Acace remplaça sur le siège de Constantinople le saint évêque Gennade. Ce fut un grand malheur pour l'Église; non qu'Acace fût infecté des erreurs d'Eutychès, mais parce qu'il fut grand protecteur des eutychéens, et que par sa mauvaise conduite il fit naître un schisme qui ne s'éteignit que trente ans après sa mort. Il avait été accusé devant le pontife Felix de beaucoup de torts graves , notamment de communiquer avec l'impie Mongo, qui avait anathématisé le concile de Chalcedoine et la lettre de St.-Léon. Le pape l'avertit , mais ce fut sans succès; Félix l'excommunia et Acace passa le reste de sa vie hors de la communion de l'Église catholique. A la mort de ce coupable prélat l'Église d'Orient se trouvait dans l'état le plus déplorable. Toutes les églises étaient régies par des hérétiques ou par des hommes qui communiquaient avec les hérétiques ou qui tout au moins vivaient séparés de la communion de Rome ; et tout le mal venait de la protection qu'Acace avait toujours accordée aux ennemis de l'Église.

Au moment où j'écris. Je tremble moi-même en me voyant évêque, quand je considère que beaucoup d'hommes, pour être parvenus à cette dignité, ont prévarié au point de s'éloigner de Dieu et de perdre leurs âmes, des hommes qui, s'ils fussent restés dans leur obscurité, auraient pu aisément se sauver. Je fais ici abstraction de cette question, si celui qui aspire à l'épiscopat, s'est mis ou non en état de péché mortel; mais ce que je ne puis concevoir, c'est qu'un homme qui désire sincèrement travailler à son salut, puisse postuler un évêché et se jeter ainsi volontairement au milieu des écueils où tant d'évêques périssent.



CHAPITRE VI.

HÉRÉSIES DU SIXIÈME SIÈCLE.

Article premier.

Les acéphales, qui se divisent ensuite en plusieurs branches.

Disposition du nouvel empereur Anastase fatale à l'Église
 Persécution d'Anastase, sa mort; Les acéphales. Sévère, leur chef; Secte des jacobites; Des agnoètes; Des trithéistes; Des corruptibles; Justinien tombe et meurt dans cette hérésie; Bons et mauvais actes de cet empereur. Question et obstination des moines acémètes.

I. Après la mort de Zénon, les catholiques espéraient voir la paix rétablie; mais en 491, Anastase monta sur le trône et exerça contre eux une persécution plus terrible et plus soutenue. Avant d'être élevé à l'empire, il passait pour avoir de la religion. Lorsqu'il y fut parvenu, trouvant toutes les églises divisées en différentes factions, les évêques d'Occident séparés de la communion des Orientaux, ceux-ci mêmes séparés entr'eux, pour s'opposer aux innovations, comme il disait (Orsi t. xvi. 36. n. 67. 68.), il ordonna que toutes les églises resteraient dans l'état où elles se trouvaient, et fit sortir de leurs villes les évêques remuants et novateurs. Cette résolution eût été bonne si toute l'Église avait été réunie sous la bannière de la

vraie foi; mais, comme il y en avait un grand nombre qui rejetait le concile de Chalcédoine, vouloir s'opposer au retour, c'était perpétuer les dissensions; et en effet les dissensions furent perpétuées.

Quelqu'ait été l'apparence de religion qu'Anastase ait fait voir lorsqu'il n'était que simple officier, Euphémus, alors patriarche de Constantinople, qui avait pénétré jusqu'au fond de son âme, le regarda comme souillé des doctrines hérétiques. Il s'opposa donc de toutes sa puissance à son élévation, (Evagr. l. III. 32. Orsi t. 16. 36. 67. cum Théodoret.) et n'y consentit enfin qu'à condition qu'Anastase ferait serment et écrirait de sa main la promesse de défendre le concile de Chalcédoine. Anastase se soumit à tout; mais serment et promesse furent inutiles; il aurait voulu qu'on en perdît le souvenir, et il fit enlever des archives de l'église la charte qu'il avait donnée, disant qu'elle était injurieuse à l'empire et que la simple parole d'un prince méritait toute confiance. Alors il protégea l'hérésie, poursuivit les catholiques, et le patriarche Ephemius fut déposé par ses ordres (Orsi n. 112.) Parmi tous les hérétiques, les eutychéens, qui étaient alors le fléau de l'Église, furent l'objet de ses prédilections; mais on ne peut pas dire qu'il suivit réellement la doctrine d'Eutichès, il était plutôt de la secte des hésitants ou des tolérants, qui admettaient toutes les religions, la catholique exceptée. Il mourut le 9 de juillet 518, à l'âge de quatre-vingt-huit ans au moins, après avoir, pendant les vingt-sept années de son règne, persécuté l'Église du Christ. Sa mort fut malheureuse, dit Cyrille de Scythopolis, dans la vie de St.-Saba. (Orsi t. XVI. 37. 21. t. 17. 38. 34. Fleury t. v. l. 31. 33.) Ce saint, écrit-il, alla trouver au lieu de son exil Elic, patriarche de Jérusalem. Ils prenaient

ensemble leur repas à l'heure de none, mais le neuf de juillet, le patriarche ne parut qu'à minuit. — Mangez, dit-il, car je ne veux et ne puis rien prendre. — Alors il apprit à Saba qu'Anastase venait de mourir et qu'il devait le suivre dans dix jours, pour s'expliquer avec lui devant le tribunal de Dieu. En effet, le saint alla se reposer dans le Seigneur le vingt du même mois, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. C'est le quatre juillet que le martyrologe romain fait mémoire de St.-Elie et du patriarche d'Antioche, St.-Flavien, qui sous Anastase mourut aussi en exil pour la défense du concile de Chalcédoine (Orsi xix. l. 42 89.)

II. C'était la nuit du neuf au dix de juillet : un orage épouvantable mugissait avec fureur autour du palais impérial. Épouvanté par le bruit éclatant de la foudre et le feu des éclairs qui sillonnaient l'espace, plus épouvanté peut-être par les cris de sa conscience et les remords de ses iniquités, à la voix terrible du juge suprême, Anastase fuyait d'un lieu de son palais dans un autre, et toujours hors de lui-même, il entre dans un de ses appartements et y tombe sans vie. Les uns veulent qu'il soit mort de peur, les autres frappé par la foudre. Ainsi se termina la vie d'un empereur, qui avait pendant vingt ans persécuté l'église de Dieu.

Le jour même de ce tragique événement, on proclama empereur Justin, (Orsi l. xix. t. 39. 37.) le fils d'un laboureur. Plein de respect pour le Saint-Siège, il prouva son amour pour la foi et la justice, son désir de rendre à l'Église la paix et son unité, en faisant à l'hérésie une guerre continuelle. Son règne ne dura que neuf ans, après lesquels Justinien monta sur le trône. Nous reviendrons à cette glorieuse époque. A Justinien succéda Justin II, son neveu, prince faible qui devint bientôt cruel et inique; mais il conserva

le dépôt de la foi et mourut en donnant des signes d'une piété vraiment chrétienne. (Orsi t. XIX. l. 43. 67. 68.)

III. Les hérésies, qui ont infecté l'Eglise pendant le sixième siècle, sont presque toutes des branches de l'eutychéanisme. Les plus ardents persécuteurs des catholiques étaient les acéphales, tous eutychéens. On les appela monophysites, parce qu'ils enseignaient qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une seule nature. Ils se séparèrent ensuite de Pierre Mongo, faux évêque d'Alexandrie, et comme il ne voulurent se ranger ni sous la bannière du pseudo-patriarche, ni rentrer au giron de l'Eglise, ils furent appelés acéphales, le parti sans chef. (Van-Ranst hist. sec. v.) Pourtant ils en eurent un dans Sévère de Sozopolis en Pisi-die. D'abord véritable enfant du paganisme, auquel il resta probablement toujours attaché de cœur, Sévère alla étudier les lois à Bérythe, où il fut convaincu de magie et de superstition idolâtrique. Bientôt, pour éviter les châtimens que méritait sa vie infâme, il s'enveloppa du manteau de la religion chrétienne. Il reçut le baptême à Tripolis en Phénicie, et huit jours n'étaient pas encore écoulés qu'il abandonna la communion catholique pour se jeter dans le parti de ceux qui s'étaient séparés de Mongo. Alors il combattit non-seulement contre le concile de Chalcedoine, mais encore contre l'énotique de l'empereur Zénon.

Sévère avait des mœurs corrompues; mais pour gagner l'estime, et faire des prosélites parmi les moines, il prit le froc dans le monastère de l'abbé Néfarius en Egypte. L'hérétique ne fit pas fortune : le loup fut reconnu et chassé du troupeau. Il porta ses pas à Constantinople, où il se mit à la tête de deux cents

moines et d'une foule d'autres égarés , avec lesquels il commettait toutes sortes d'iniquités, foulant les lois aux pieds et méprisant les juges.

Anastase, qui voulait anéantir l'autorité de Chalcedoine, fermait les yeux sur les horreurs de Sévère et de ses satellites. Soutenu de la faveur impériale, l'impie eut l'audace de faire chasser de Constantinople Macédonius, son évêque, et d'élever à sa place Timothée, trésorier de l'église, qui fit chanter publiquement le trisagion de Pierre-le-Foulon, marqué au coin de la doctrine d'Eutychès. Timothée ne fut pas ingrat, il avait le bras de l'Empereur : Flavien fut chassé d'Antioche, et Sévère fut choisi pour son successeur. Le jour même de son entrée, il anathématisa le concile de Chalcedoine et la lettre de St.-Léon. (Orsi t. xvi. 37. 62. cum Evagr. l. 3. §3. — Idem n. 63. 71. 72.)

IV. Ces acéphales se divisèrent ensuite en plusieurs sectes ; les jacobites, qui prirent leur nom d'un Jacques Baradée ou Zanzale, moine syrien, disciple de Sévère. Il prêcha l'hérésie en Arménie, dans la Mésopotamie ; et dès lors les catholiques syriens qui admettaient le concile de Chalcedoine, furent appelés impériaux ou melchites, dont la signification est la même dans la langue syriaque. Ils suivaient la religion du palais, ou plutôt celle des empereurs, qui avaient reconnu le concile de Chalcedoine.

Les jacobites suivaient l'hérésie eutychéenne, qui supposait que la divinité avait souffert. A cette erreur ils en ajoutaient encore plusieurs autres. En Arménie, ils niaient que le Christ ait réellement pris sa chair dans le sein de Marie et prétendaient qu'elle n'avait été que le temple du Sauveur, changé en chair. A leur messe ils ne mettaient pas l'eau dans le vin ; célé-

braient la Pâque comme les Juifs, ne se prosternaient devant la croix qu'après son baptême : le signe du chrétien, ils ne le faisaient qu'avec un seul doigt, pour rappeler l'unité de nature; ils faisaient des jeûnes particuliers, et les samedis et dimanches de carême ils mangeaient du fromage et des œufs. (Gotti ver. Relig. t. II. 76.)

V. Les agnostes ou ignorants, pour traduire les mots grecs, avaient pour chef un diacre d'Alexandrie, nommé Témistius. Cet eutychéen disait que Jésus-Christ, après l'union ou confusion des deux natures, avait ignoré beaucoup de choses, le jour du jugement, par exemple; et ils le prouvaient par ces paroles de St.-Marc : *De die autem illâ, vel horâ, nemo sit, neque angeli in cœlo, neque Filius, nisi Pater.* (XIII. 32.) Ils prétendaient qu'il avait cette ignorance, comme il éprouvait la faim, la soif, et les douleurs de la vie. (Fleury, t. v. l. 33. 2. Noël Alex. t. XI. 3. 3. Gotti, loc. cit. n. 9.) St.-Grégoire a répondu à cet agnoste que c'était en tant qu'homme, abstraction faite de la divinité, que Jésus-Christ avait ignoré le jour du jugement : *Incarnatus Unigenitus in naturâ quidem humanitatis novit diem et horam judicii, sed tamen hunc non ex naturâ humanitatis novit. Quia Deus homo factus diem et horam judicii per deitatis suæ potentiam novit.* (St.-Grég. l. x. ep. 39. 41.)

VI. Il y eut aussi des trithéistes. Celui qui marchait à leur tête s'appelait Jean, grammairien d'Alexandrie, surnommé Philoponos, ou le laborieux. Il disait aux catholiques qu'ils devaient reconnaître deux personnes ou hypostases en Jésus-Christ, puisqu'ils admettaient en lui deux natures. On lui répondit que autre est la nature, autre est la personne; car si la nature et l'hypostase étaient une même chose, il faudrait dire

qu'il y a trois natures dans la Trinité, puisqu'il y a trois personnes. Philoponos tira la conséquence, reconnu dans la Trinité trois natures différentes et admit trois dieux dans sa théologie : c'est l'origine du nom que l'on a donné à ses sectateurs (Fleury et Noel Alex. loc. cit. Berti brev. hist. t. 1. 6.) Philoponos écrivit encore contre la résurrection des morts. Au reste, il professait la religion chrétienne et la défendit contre Proclus de Lycis, philosophe platonicien, qui vivait de son temps. (Photius, bibl. n. XXI. Nicéph. I xviii. 47, 48.)

VII. Il sortit encore de la fange de l'eutychéanisme deux autres sectes, celle des corruptibles ou corrupticoles, et celle des incorruptibles. Les premiers avaient pour chef un moine appelé Théodose, qui attribuait au Christ un corps corruptible. Leur erreur ne consistait pas à dire que le Verbe avait pris dans le Christ un corps sujet par sa nature à la corruption, à la faim, à la soif et aux souffrances ; mais à soutenir qu'il y était (Gotti loc. cit. 76.) forcé par la nécessité, comme tous les hommes, de sorte qu'il lui était impossible de s'en affranchir, quand il l'aurait voulu. La vérité catholique consiste à croire que le Verbe se soumit dans le Christ aux infirmités de la nature humaine, à la faim, à la fatigue, aux douleurs, à la mort, non par nécessité comme nous, pauvres pécheurs, fils du pécheur Adam ; mais spontanément et par cette immense charité qui lui a fait prendre la ressemblance de la chair du péché, comme dit l'Apôtre, afin de condamner et de punir le péché dans la chair. C'est aussi ce que dit St.-Thomas (St.-Thom. p. 11. q. 15. a.4.) Si notre Sauveur a voulu prendre le triste apanage de l'âme humaine, la tristesse, la crainte, l'ennui, ces passions ne sont pas en lui, comme chez nous, en

révolte contre la raison ; elles lui sont soumises comme à leur reine. Aussi sont-elles appelées dans Jésus-Christ *propassionnes* : la passion complète, dit l'ange de l'école, domine la raison ; la propassion reste au lieu de sa naissance et ne s'élève pas plus haut.

VIII. Julien d'Halicarnasse était à la tête des incorrupticoles, qui furent aussi appelés phantasiastes. Ils disaient que le corps de Jésus-Christ était par sa nature incorruptible, exempt de toutes passions, qu'il ne souffrit jamais ni la faim, ni la soif, ni la fatigue, ni aucunes douleurs. Cette doctrine est en opposition avec l'Évangile : *Cùm jejunasset... postea esuruit* (Math. iv. 2.) *Jesus ergo fatigatus ex itinere sedebat*, etc. (Joan. iv. 6.) Le dogme eutychéen d'une nature unique et impassible était en harmonie avec la doctrine des incorrupticoles (Gotti loc. cit. ex liberat. in brevia. c. 20.) Julien écrivit pour sa défense, Thémistius se fit le champion du parti contraire, et leurs débats excitèrent des troubles parmi le peuple d'Alexandrie ; il y eut des meurtres et des incendies pour épisodes (Id. ib.)

IX. C'est dans cette secte que mourut l'empereur Justinien. Qui aurait cru qu'un prince qui montra tant de zèle contre les hérétiques et contre les eutychéens en particulier, serait mort, comme beaucoup d'auteurs le veulent, au sein de l'hérésie, dans cette atmosphère de pestilence dont il avait horreur en poursuivant les prosélytes de la doctrine d'Eutychès ? Orsi et l'historien français trouvent la cause de sa ruine dans cette misérable passion de vouloir apporter ses édits d'empereur au milieu des affaires de la religion, que Dieu a confiées aux rois de son Eglise. Il admit dans sa plus intime confiance Théodore, évêque de Césarée, ennemi secret du concile de Chalcédoine et fauteur des acéphales. Or cet indigne

ministre lui persuada, en 564, de lancer un édit, dans lequel il disait que le corps de Jésus-Christ était incorruptible, qu'après avoir été formé dans le sein de la Vierge, il n'était plus susceptible d'aucune altération ou passion humaine, bien qu'innocente, comme la faim et la soif; de sorte qu'avant sa mort il mangeait comme après sa résurrection, sans avoir besoin de nourriture. Si le corps de Jésus-Christ n'a pas éprouvé de passions naturelles, il n'a donc pas souffert sur le chemin de la vie, et suspendu à la croix qui en fut la borne; toutes ses douleurs n'étaient donc qu'une simple apparence de douleurs. Or il faudrait regarder comme un mensonge ce qu'Isaïe disait du Rédempteur : *Verè languores nostros ipse tulit et dolores nostros ipse portavit.* (Isaïe LIII. 5.) Comme un mensonge ce que St.-Pierre a écrit : *Qui peccata nostra ipse pertulit in corpore suo super lignum.* (1. 2. 24.) Comme un mensonge ce qu'a dit le Christ lui-même : *Tristis est anima mea usque ad mortem.* (Matth. xxvi. 38.) Comme un mensonge les paroles qu'il laissa tomber de sa croix au milieu de ses douleurs mortelles : *Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?* (Matth. xxvii. 46.) Enfin le christianisme serait un grand mensonge si le fils de Dieu avait été insensible à toutes les souffrances de l'esprit et du corps. O ingratitude humaine ! le Verbe a quitté le trône de son Père, afin de mourir de douleur sur un gibet infâme pour l'amour des hommes, et les hommes disent qu'il n'a souffert qu'en apparence ! Passons. Justinien voulut que tous les évêques reçussent cette doctrine; il s'efforça surtout de gagner six évêques d'Afrique. Ils résistèrent; l'empereur les fit enfermer à Constantinople, chacun dans un monastère particulier. (Fleury, loc. cit.) St.-Eutychius, patriarche de cette ville, se dé-

clara en faveur des opprimés, et voulut attirer Justinien au parti de la vérité. Il fut chassé de son siège, qu'il vit occupé par un nouvel évêque. Tous les patriarches et un grand nombre d'autres évêques refusèrent de souscrire à l'édit impérial. (Evag. l. iv. 33.) Ensuite les évêque d'Orient, priés de se soumettre, firent réponse qu'ils suivraient l'exemple d'Anastase, patriarche d'Antioche. Justinien fit donc tous ses efforts pour l'attirer à lui; mais il furent inutiles. Anastase répondit par une lettre savante que, selon la doctrine des Pères, le corps de Jésus-Christ était susceptible des passions naturelles et innocentes. Et quand il apprit que l'empereur voulait l'envoyer en exil, il composa un discours pour annoncer son départ à son troupeau; mais il ne fut pas rendu public: Justinien mourut, avant d'avoir commis cette injustice. C'était à minuit le 13 de novembre 566. Il avait quatre-vingt quatre ans, dont trente-neuf et huit mois avaient formé son règne. (Fleury, loc. cit. l. 11.)

X. Le cardinal Baronius dit que Justinien mourut trop tôt pour lui, mais à temps pour l'empire, qui sous ce prince allait se mourant. Dieu vengait les évêques outragés et arrêta ainsi l'incendie qui allait consumer l'Église. La justice divine, selon Evagre et Nicéphore, arrêta la main de l'empereur au moment où elle allait chasser en exil le patriarche d'Antioche et d'autres prêtres catholiques. Evagre, auteur contemporain, ne fait pas difficulté de dire, ajoute le cardinal, que Justinien, après avoir rempli le monde et l'Église de tumultes et de confusions, reçut la juste punition de ses crimes et le coup du juge de l'éternité. Allez, maudit! — Baronius dit qu'il ne faut pas s'étonner de ne point trouver le nom de Justinien parmi ceux des hérétiques, et de voir un concile et plusieurs Pon-

tifes lui donner le titre de catholique pieux; sa profession de foi ne fut jamais soutenue par des écrits rendus publics. Au reste, tant d'évêques condamnés à l'exil, tant de cruautés exercées contre une foule d'innocents, ses injustices sans nombre et les spoliations qu'il faisait sans scrupule, en font moins un hérétique qu'un homme injuste et sacrilège.

XI Outre ces sectes d'acéphales, le sixième siècle vit encore celle des moines acémètes, rejeton de l'hérésie nestorienne. Du temps du pape Ormisdas, les moines de Scythie voulurent soutenir que la croyance à l'incarnation d'une personne de la Trinité était un article nécessaire à la foi. Ils allèrent à Rome pour le faire approuver du souverain Pontife (Orsi t. xvii. l. 39. n. 123.); mais il ne voulut pas se rendre à leurs vœux, craignant qu'ils ne cachassent sous l'écorce de leur proposition un ferment de l'hérésie eutychéenne, ou qu'ils ne prétendissent discréditer le concile de Chacédoine et la lettre de St.-Léon, en les montrant comme n'ayant pas dans leur formule donné l'expression précise pour condamner les deux hérésies de Nestorius et d'Eutychès. D'ailleurs cette proposition était généralement reconnue par les Églises d'Orient comme une signe spécial en face l'hérésie de Nestorius et elle n'était combattue que par les acémètes, qui sous les règnes de Zénon et d'Anastase s'étaient fortement opposés à l'hérésie d'Eutychès. Mais dans le feu des discussions, ils déclinerent peu à peu vers le nestorianisme, ne nièrent pas seulement l'incarnation d'une personne de la Trinité, mais encore les souffrances du Fils de Dieu fait homme et la maternité divine de la Vierge Marie. (Orsi l. citato.)

XII. Quoi qu'il en soit, l'empereur Justinien entreprit de soutenir la proposition défendue par les moi-

nes de Scythie. Il écrivit à Jean II, qui était alors sur le siège apostolique, pour lui demander d'y souscrire et il chargea de sa lettre deux évêques, Hypatius d'Éphèse et Demetrius de Philippes. A cette nouvelle, les acémètes envoyèrent à Rome deux de leurs moines, Cyrus et Eulogius, chargés de défendre leur cause commune (Fleury t. v. l. 32. 35. — Orsi *ibid.* n. 24.) Le pape Jean fit examiner la question avec le plus de scrupule possible. On sait qu'Anatole, diacre de l'Église de Rome, en écrivit en Afrique à Ferrand, homme d'une science profonde et dont la vie était celle d'un saint qui avait autrefois douté si cette proposition devait ou ne devait pas être admise. Il l'examina de nouveau avec beaucoup d'attention et répondit qu'elle pouvait être admise sans hésitation, disant entre autre raison, comme St.-Paul : *Attendite vobis et universo gregi, in quo vos Spiritus Sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo.* Bien entendu que l'Apôtre parle du sang de Dieu fait-homme, né selon la chair dans le sein de la Vierge, et que ce Dieu n'est, ni le Père, ni le Saint-Esprit, mais le Fils, comme l'Écriture le dit dans plusieurs passages : *Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret.* (Joan. III. 16.) — *Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum.* (Rom. VIII. 3. c. 2.) si donc on dit que Dieu a répandu son sang, on peut aussi bien dire qu'une personne de la Trinité l'a répandu et a souffert dans la chair. Lors donc que le pontife eut examiné le point soumis à son examen, il répondit à l'empereur et approuva authentiquement cette proposition : Une personne de la Trinité a souffert dans la chair. Il voulut ensuite la faire accepter par les acémètes venus à Rome; mais ils s'y refusèrent obstinément, et Jean fut obligé de

les séparer de la communion de l'Église. (Fleury t. v. 32. n. 39. — Gotti t. 2. l. cit. c. 77. — Orsi l. cit. n. 123.) Au reste la lettre du pape sur la question n'est pas contraire à celle d'Ormisdas. Car ce dernier ne condamna pas la proposition , mais seulement refusa de l'approuver pour de justes motifs : *Nedum*, dit Roncaglia, *intempestiva produisset definitio periculum esset, quod aliqui ab Ecclesie unitate scinderetur* (Ronc. Noel, ap. Noel. Alex. t. xi. 3. 2.)

Article 2.

Les trois chapitres.

Condamnation des trois chapitres de Théodore, d'Ibas, et de Théodoret ; Défense pour Vigile ; On répond aux objections d'un hérétique qui voudrait prouver que les deux conciles ont été opposés l'un à l'autre.

XIII. L'affaire des trois chapitres eut encore lieu pendant le sixième siècle. On comprenait sous cette dénomination les écrits de Théodore de Mopsueste, dans lesquels il semblait enseigner positivement l'hérésie de Nestorius, comme nous l'avons dit dans le chapitre cinquième, la lettre d'Ibas à Maris de Perse, dans laquelle St.-Cyrille était confondu avec Nestorius, et qui louait Theodore de Mopsueste ; enfin les écrits de Théodoret, évêque, de Cyr, contre les anathèmes de St.-Cyrille. Cette affaire bouleversa terriblement l'Église, mais elle fut assoupie, lorsque les trois chapitres furent condamnés, en 553, par le cinquième concile général. L'empereur Justinien fit

condamner la personne et les écrits de Théodore, la lettre d'Ibas à Maris de Perse, et les écrits de Théodore contre St.-Cyrille. Cette condamnation fut enfin approuvée par le pape Vigile, dans sa célèbre constitution. (Dānes l'emp. not. p. 255.) Dānes dit à ce sujet en parlant de Vigile : *Celebrationi hujus synodi obnixus fuit Vigilius, sed impedire non valens, prævidensque quādam exitiale secuturum esset schisma, si obsistere pergeret, tandem assensum præbuit, suumque inter œcumenicas locum habuit, ex quo romanæ sedis assentione firmata fuit.*

XIV. La conduite de Vigile et son inconstance dans les jugemens qu'il porta dans l'affaire des trois chapitres a été attaquée par quelques personnes. Le cardinal de Noris prend sa défense avec Pierre de Marca, et après avoir rapporté ses variations différentes, il dit que son inconstance est plutôt prudence que faiblesse; voici ces paroles : « Fuit Vigilius pontificiæ auctoritatis usque ad principis contemptum tenacissimus assertor, ut ex rebus ab eo gestis inclaruit. Animi inconstantia, mutandæque sententiæ facilitas vitio eidem vertitur; nam in causâ trium capitulorum varius atque à seipso diversus non semel apparuit. Initio quidem, cum adhuc in Sicilia esset, tria capitula defendebat; at illa se damnaturam dudum Theodoræ Augustæ promiserat, si Victori fides est. Cum Byzantium advenisset, ob damnata tria capitula Mennam sacris interdixit; ut paulo post Mennæ conciliatus eadem et ipse in judicato damnavit. Deinde post triennium à sententiâ judicati discedens, emissio novo constituto, eadem damnari posse negavit sed paucis mensibus in hac sententiâ stetit; nam datâ ad Eutychem epistolâ vim constituti infregit, atque ad synodum accedens tria capitula præscripsit. Vir doctissimus Petrus de Marca (lib. III. de concordia

sacerdotii et imperii , cap. 13.) hanc Vigiliî inconstantiam à doctis prudentiam appellari testatur , quam ipse dispensationem vocat , quâ nunc juris et canonum rigore agebat , nunc illorum remissione fidei , ac publicæ quietis studio. (de Noris Diss. hist. de syn. v. c. 8. »)

XV. Pierre de Merca dit donc que les souverains Pontifes ont toujours , dans les questions de discipline , et quand il y avait nécessité , tantôt fait usage de la rigueur des canons , tantôt de l'indulgence que les Grecs appellent *économie* et les Latins *dispense* , afin de maintenir l'union parmi les fidèles et la paix dans l'Église. C'est précisément cette prudence qui a dirigé la conduite de Vigile dans l'affaire des trois chapitres. Au reste , remarque le cardinal Orsi , cette dernière constitution ou ce dernier jugement fut par Vigile proposé à l'Église comme décret péremptoire et prononcé *ex cathedrâ* , comme disent les théologiens. D'abord le souverain Pontife ne voulut pas condamner les trois chapitres parce qu'il craignait de donner aux Nestoriens une raison de discréditer le concile de Chalcédoine ; mais quand il s'aperçut que cette tolérance engageait d'un côté les eutychéens à combattre plus hardiment contre le concile de Chalcédoine , qu'ils prétendaient faussement avoir approuvé les trois chapitres , et que de l'autre les Nestoriens abusaient du même concile en faveur de leur doctrine , Vigile sentit la nécessité de condamner enfin définitivement les trois fameux articles. Ils le furent en effet , comme ils l'avaient été par les Pères du concile de Constantinople , qui fut regardé comme œcuménique , dit Tournely , (Tournely theol. comp. t. III. append. 2. de concil. Const. II.) approuvé par Vigile et ses successeurs Pélage II , Léon II et d'autres encore. C'est ce

que rapporte Photius lui-même, comme le remarque le cardinal Orsi.

XVI Mais, dit l'hérétique Archibal Maclaine, glossateur de Mosheim, (Mosheim hist. eccl. Centur vi. part. 2. c. 3.) comment donc le concile de Chalcédoine a-t-il loué la foi de Théodoret et d'Ibas, approuvé leurs écrits, et que d'un autre côté ils aient été condamnés par le concile de Constantinople ? Et puis il ajoute : La décision du concile de Constantinople, en opposition avec celle de Chalcédoine, prouve que les conciles, comme les docteurs ne sont pas toujours d'accord entre eux. — Ainsi Maclaine prétend que les conciles généraux de l'Église catholique sont faillibles, parce qu'il croira voir une opposition entre Constantinople et Chalcédoine. Mais il est faux, comme le remarque l'annotateur Selvage, que les trois chapitres aient été approuvés par le concile de Chalcédoine, ils ne furent ni approuvés ni rejetés. Tournely le prouve dans le passage que nous avons indiqué plus haut. Ce concile suspendit seulement leur condamnation, pour ne pas accroître les troubles excités alors dans l'Église par la tourbe nestorienne. Voici ce qu'écrivit Pierre de Marca, soutenu de l'autorité de St.-Cyrille : « *Cyrillus prudenter docet, sæpè defleendum à tenore regularum dispensationis causá ; et ut evenire solet periclitantibus in mari, qui jacturam faciunt aliquarum mercium ut reliquæ serventur..... prudentia hujus œcumeniæ causa usum à synodo Ephesinâ usurpatum ostendit idem Cyrillus in epistola ad Proclum constantinopolitanum. Etenim impietatem quidem hæreticam damnavit synodus, sed à nomine Theodori damnando temperavit œcumeniæ causá, ne plerique viri ejus auctoritate moti in alia omnia abriperentur, et ab Ecclesia potiùs quàm à*

Theodoriani nominis communione, recederent. (De Marca de con. sac. et imp. l. III. 13. »)

XVII. Dans le même concile furent condamnés, dit Juenin (Juenin. theol. t. I. dess. 4.) les livres d'Origène, et spécialement les erreurs suivantes : Les âmes ont été créées avant d'être unies aux corps, et elles l'ont été pour leur punition. — Le ciel, le soleil, la lune, les étoiles et les eaux supérieures sont certaines vertus animées et raisonnables. — A la résurrection générale, les corps des hommes apparaîtront sous une forme sphérique; les peines des damnés et des démons ne dureront pas éternellement. — Jésus-Christ, dans les siècles futurs, sera crucifié par les démons et ses bourreaux seront les esprits malins répandus dans le ciel.

Juenin remarque que la condamnation de ces folies n'est pas clairement désignée dans les actes du second concile de Constantinople, comme on le voit dans l'édition de Labbé. Le cardinal de Noris démontre que ces origénismes furent atteints par ce concile. Garnier prétend de son côté que leur condamnation eût lieu dans un autre concile, tenu dans la même ville, sous Mennas.

CHAPITRE VII.

HÉRÉSIES DU SEPTIÈME SIÈCLE

Article premier.

De l'islamisme.

Naissance de Mahomet, principes d'une fausse religion ; Le Koran rempli de blasphèmes et d'inepties.

I. Le septième siècle vit naître la secte impie du prophète de la Mecque. L'histoire de Mahomet se trouve déjà dans mon ouvrage sur la Vérité de la Religion ; pourtant il est nécessaire que cette nouvelle époque ait tous ses caractères : un croquis rapide nous la rappellerà donc. (Ver. della Fede, part. III. c. 4. nota.)

Mahomet, le fondateur de cette secte homicide, qui envahit la plus grande partie du monde chrétien, naquit en Arabie, d'une famille illustre, en 568. (Fleury, t. VII. l. 38. n. 1.) Après la mort de son père, son oncle lui donna le goût du commerce et des caravannes ; et à vingt-huit ans, il se vit à la tête de celles d'une riche veuve, appelée Khadigia (Noël Alex. t. XII. c. 12.), dont il devint le mari, après avoir été en quelque sorte le commis-voyageur. Élevé dans l'idolâtrie Mahomet devenu homme, voulut changer de religion, et forma le projet d'enlever tous les Arabes au culte idolâtrique, pour les ramener, comme il disait, à l'antique religion d'Adam, de Noé et des

prophètes, parmi lesquels il comptait Jésus-Christ. Long-temps il feignit d'avoir des entretiens familiers avec l'archange Gabriel dans la grotte d'Hira, à quelque distance de la Mecque. Il s'y retirait très-souvent.

A l'âge de quarante ans, c'était l'année de Jésus-Christ 608 (Fleury, l. citato.), Mahomet franchit la barrière, et se donna pour un prophète inspiré de Dieu. Ses premiers prosélytes furent ses parents et les gens attachés à sa maison, et bientôt il prêcha publiquement à la Mecque contre l'idolâtrie de ses compatriotes. Ses premiers essais ne furent pas heureux; on laissait le novateur prêcher dans le désert, où l'on demandait qu'il prouvât sa mission par quelque miracle. Il répondait que Dieu ne l'avait pas envoyé pour faire des miracles, mais seulement pour annoncer la vérité. L'imposteur cependant se vante, dans son Koran d'en avoir fait un; il est tant soit peu ridicule. Un morceau de la lune, dit-il, tomba dans ma manche, et j'ai su le remettre à sa place. — C'est depuis que le croissant sert d'emblème à l'empire de Mahomet. Mahomet, craignant d'être attaqué par les habitants de la Mecque, se retranchait à Médine, et faisait environner la ville d'un large fossé. Les pionniers, en creusant, trouvèrent un grand rocher d'une pierre très-dure. Le prophète commanda qu'on lui apportât de l'eau. Il en prit dans sa bouche, et tandis qu'il s'en gargarisait le palais et les cavités de ses joues enflées, il invoquait Dieu par une prière mentale; ensuite il jeta l'eau sur le rocher et dit ces paroles : « Par celui qui m'a envoyé, que ce rocher soit tellement imbibé de cette liqueur, qu'il se dissolve de lui-même en un sable très-menu, sans qu'il soit besoin d'y appliquer le pic ou le hoyeau. » Il avait à peine achevé que la pierre était en poudre.

Mahomet fit bien d'autres miracles : il multiplia les dattes de la fille de Bashir , bénit le festin de Giaber , fils d'Abdolah , sut qu'on avait mis dans ses bottes une vipère , ferma d'un mot la bouche des serpents , fendit une pierre et il en sortit un chameau.

Il y eût bien d'autres merveilles sur le compte de Mahomet.

Le prophète avait publié qu'il avait reçu de Dieu l'ordre de n'obliger personne à recevoir sa religion ; mais quand il se vit poursuivi par les Mecquois , il déclara que Dieu lui avait commandé de poursuivre les infidèles les armes à la main , et de répandre sa doctrine à la suite de ses armées. Dès lors il fut toujours en guerre. Il se rendit ensuite maître de la Mecque , où il établit le siège de sa secte , et il ne perdit pas l'espérance de voir avant sa mort toutes les tribus arabes rangées sous ses bannières.

II. Les Mahométans ont aussi leurs Écritures sacrées , c'est le Koran , Al-Koran , œuvre de Mahomet , dit-on , et d'un moine appelé Sergius. C'est un mélange de préceptes de la loi judaïque et chrétienne , avec une foule de rêves et de fausses révélations , à l'usage de ses dévots. Il reconnaissait la mission de Moïse et celle de Jésus-Christ , admettait plusieurs passages de notre Écriture sainte ; mais il disait que sa loi perfectionnait et réformait celle des Juifs et des chrétiens , tandis qu'en réalité il la mettait en lambeaux et la souillait.

Toutes les sectes divisées entre elles s'accordaient toutefois sur deux points généraux , l'unité de Dieu et l'état éternel de bonheur ou de malheur après la mort. Mahomet les réunit toutes en admettant ces deux dogmes. Elles étaient prosrites , le prophète les reçut et son sabre fit le reste. Mahomet croyait à l'existence

d'un Dieu, mais il le dégradait par des choses indignes de lui, religieusement consignées dans le Koran, et que nous avons autrefois recueillies dans notre ouvrage de la Vérité de la Religion. Il disait que tout juif ou chrétien peut se sauver, en quittant sa loi pour suivre la sienne. Les infidèles, selon lui, seront pour toujours en enfer; mais ceux qui croiront en un seul Dieu n'y resteront que quelque temps, au plus mille ans, après lesquels ils iront tous à la maison de la paix, le lieu des félicités. Mais quel est-il ce paradis du prophète? Tel qu'il le fallait aux mœurs des Arabes voluptueux, un lieu de plaisirs grossiers et tout sensuels. Je laisse les autres inepties que l'on rencontre à chaque page du Koran; c'est assez de les avoir transcrites une fois.

III. Les Mahométans se rasent la tête et ne laissent à son sommet qu'une touffe de cheveux, dans l'espérance qu'elle sera utile à Mahomet pour les tirer de l'enfer, s'il arrivait qu'ils y tombassent. La loi du prophète permet la pluralité des femmes; on peut en avoir jusqu'à quatre; il recommande que l'on en prenne au moins une, et permet qu'on la répudie pour en prendre une autre, que l'on peut également renvoyer.

Il défend ensuite toute discussion sur les matières religieuses; le Koran doit être lu dans un silence respectueux et cru sans raisonnement. Invention infernale! C'est le moyen de continuer le meurtre des milliers d'âmes qui subissent le joug de l'islamisme, et de perpétuer l'ignorance qui le favorise.

Enfin, après neuf ans de règne et soixante-trois de vie, Mahomet mourut; c'était en 634, la neuvième année de son hégyre. Il avait fait la conquête de pres-

que toute l'Arabie et étendu sa puissance à quatre cents lieues de Médine, au Levant et au Midi.

Son successeur fut Abou-Bekr, un de ses premiers disciples. Il continua le cours des conquêtes commencées par le prophète. Vinrent ensuite les autres chefs de la secte appelés califes. Ils ruinèrent l'empire des Perses, firent la conquête de la Syrie et de l'Égypte. (Fleury. t. vi. l. 36. 4.)

Article 2.

Hérésies des monothélites (1).

Monothélisme et ses chefs Sergius et Cyrus ; Sophronius leur adversaire ; Lettre de Sergius au pape Honorius, réponse de ce dernier ; Défense d'Honorius ; Honorius se trompe, mais ne tombe dans aucune hérésie contre la foi ; Hectèse d'Héraclius, ensuite condamnée par Jean IV ; Type de l'empereur Constant ; Condamnation de Paul et de Pyrrhus ; Discussion entre St.-Maxime et Pyrrhus ; Cruauté de Constant, sa mort violente ; Condamnation des monothélites dans le sixième concile ; Honorius y fut condamné comme négligant à réprimer les hérétiques, mais non comme hérétique.

IV. C'est en 622, ou douze ans plus tard, d'après l'historien français, que commença l'hérésie des monothélites. (Baron. an. DCXXII. 4. — Noel Alex. t. XII. c. 1. — Fleury, t. vi. l. 37. 41.)

Quelques évêques, qui avaient reçu le concile de Chalcédoine, bien qu'ils reconnussent deux natures en Jésus-Christ, prétendirent qu'en vertu de l'unité

(1) C'est un nouvel anneau de la chaîne des hérésies. On voulut expliquer comment deux natures ne composaient qu'une personne, quoiqu'elles fussent distinguées. On crut dissoudre cette difficulté

de personne, il ne devait avoir en lui qu'une seule opération. (Fleury, l. cit.) Noël Alexandre dit que le père de cette erreur fut Sergius, patriarche de Constantinople; il communiqua cette fausse doctrine à Théodore, évêque de Faran, en Arabie, et celui-ci lui répondit que c'était sa manière de penser. Vers le même temps, l'empereur Héraclius se trouvant à Hiéropolis, dans la Syrie supérieure, reçut la visite d'Athanase, patriarche des jacobites, homme profondément rusé, auquel il promit le patriarcat d'Antioche, s'il voulait reconnaître le concile de Chalcedoine. Athanase feignit d'y consentir, confessa les deux natures, et demanda à l'empereur si, dans la supposition de deux natures, il fallait admettre dans la personne du Christ une ou deux volontés, une ou deux actions. Héraclius, dans son embarras, écrivit à Sergius de Constantinople, consulta encore l'évêque Cyrus, et l'un et l'autre lui persuadèrent qu'en vertu de l'unité de personnes, il ne devait y avoir qu'une seule volonté et une action unique. Cette fausse opinion était de la couleur d'Athanase, partisan de la doctrine d'Eutychès : ne reconnaître qu'une seule action c'était ne professer qu'une seule nature, et conséquemment rentrer dans son système de prédilection. Sergius, Théodore, évêque de Faran, Athanase et Cyrus firent donc ensemble société de doctrine. Après la mort de Georges, patriarche d'Alexandrie,

en supposant que la nature humaine était réellement distinguée de la nature divine, mais qu'elle lui était tellement unie, qu'elle n'avait pas d'action propre; que la volonté humaine était absolument passive, et le monothélisme naquit. (*monos unique, thelô vouloir.*)

NOTE DU TRAD.

le dernier des quatre fut nommé à ce siège, et ensuite Athanase fut élu patriarche d'Antioche. Ainsi, des quatre patriarches, trois avaient embrassé la doctrine hérétique d'une seule volonté dans Jésus-Christ; le seul Sophronius de Jérusalem soutenait le parti de la foi et combattait courageusement pour l'orthodoxie. Il est facile de voir pourquoi cette nouvelle doctrine fut ensuite appelée monothélisme, expression formée de deux mots grecs : *μονός*, seul, et *θέλησις*, volonté (Fleury, l. cit. — Van-Ranst, sec. vi. p. 135. — Hermant. hist. t. I. 235.)

V. Quand Cyrus se vit sur le siège d'Alexandrie, il parvint à réunir les théodosiens, qui étaient en grand nombre et formaient une des sectes eutychéennes. Cet acte d'union fut fait en 633. Il contenait de nouveaux articles, mais le venin ne se trouvait qu'au septième. On y disait que le Christ est le même Fils qui produit les opérations divines et humaines, par la seule action théandrique ou *deivirile*, divine et humaine tout à la fois, de sorte que la distinction n'a lieu qu'au moyen de notre intelligence. (epit. Cyri. p. DCCCCLII. ap. Fleury, loc. cit. n. 42.) Ces articles furent soumis à l'examen du moine Sophronius, par le patriarche d'Alexandrie. Pendant que la lecture s'en faisait, le moine se jette aux pieds de Cyrus et le conjure de ne pas les publier, parce qu'ils contenaient évidemment la doctrine d'Apollinaire. Mais Cyrus fut sourd aux instances de Sophronius, qu'il venait de prendre pour juge, et publia l'acte d'union. Voyant qu'il n'avait pas été entendu à Alexandrie, le moine partit pour Constantinople, et alla trouver Sergius. Mais le patriarche, le plus chaud partisan du monothélisme, ne voulut pas le recevoir, et approuva

la doctrine de Cyrus, sous prétexte de réunir les hérétiques égyptiens. (Fleury, loc. cit.)

VI. Pendant cette même année 633, Sophronius qui avait quitté Constantinople pour retourner en Orient, y fut élu patriarche de Jérusalem. A cette nouvelle, Sergius, blessé jusqu'au cœur, se hâta d'écrire à Honorius; et en effet le souverain pontife reçut une longue épître, pleine d'artifices et de mensonges. Il lui disait faussement qu'il n'avait jamais entendu parler de la question des deux volontés avant d'avoir reçu la lettre de l'évêque Cyrus; il parlait ensuite d'un prétendu écrit de Menas, autrefois évêque de Constantinople, tandis qu'il avait été composé pour soutenir le monothélisme. Il assure que quelques Pères ont enseigné une seule action dans le Christ et qu'aucun d'eux n'a jamais parlé de deux actions. Il dit encore avec aussi peu de vérité, que Sophronius, nouveau patriarche de Jérusalem, s'est engagé avec lui à ne pas traiter une semblable matière. Le pape, surpris dans les pièges de Sergius, le loua d'avoir rejeté cette nouveauté des deux actions, qui pouvaient être un scandale pour les simples et ajouta : « Confessons une seule volonté dans le Christ, parce que la divinité n'a pas pris notre péché, mais notre nature, telle qu'elle était avant d'avoir été corrompue par le péché. Nous ne voyons pas que l'Écriture ou les conciles parlent d'une ou de deux actions. Nous savons qu'il n'y a qu'un seul acteur, agissant par la divinité et l'humanité; mais doit-on pour cela dire qu'il y a une ou deux actions, peu nous importe, laissons ces chicanes aux écoles des philosophes. Nous devons rejeter ces expressions nouvelles de deux volontés, dans la crainte que les simples nous confondent avec les nes-

toriens ou avec les sectateurs d'Eutychès, si nous reconnaissons en Jésus-Christ une seule opération. »

VII. Cette déclaration a été regardée par les hérétiques et quelques écrivains orthodoxes comme l'écueil d'Honorius, une preuve de monothélisme. Ils sont certainement dans l'erreur ; car lorsqu'il a parlé d'une seule volonté, il avait en vue Jésus-Christ considéré comme homme, et alors il eut raison de nier l'existence de deux volontés contraires, c'est le sens catholique. Le Sauveur n'est pas comme nous, en qui l'esprit et la chair sont toujours en opposition l'un à l'autre. Tel est le sens de la lettre que nous venons de lire : « Nous confessons une seule volonté dans Jésus-Christ, parce que la divinité n'a pas pris notre péché, mais notre nature, telle qu'elle était avant d'avoir été corrompue par le péché. » C'est précisément ce qu'écrivit Jean IV, dans l'apologie qu'il fit en faveur d'Honorius à l'empereur Constantin II : « Quelques personnes admettaient en Jésus-Christ deux volontés contraires. Honorius répondit que le Rédempteur Dieu et homme parfaits, venu pour réparer la nature humaine, fut conçu et naquit sans péché ; qu'il n'eut donc jamais deux volontés contraires ; que la volonté de sa chair ne se révolta jamais contre celle de son esprit, comme dans nous, héritiers du crime de notre premier père. » D'où il conclut qu'ils se sont trompés, ceux qui ont pensé qu'Honorius avait cru qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une seule volonté, résultat de la nature divine et de la nature humaine. (Fleury, l. cit. n. xxxviii. 25.) La défense du souverain pontife a encore été prise par St.-Maxime, dans son dialogue avec Pyrrhus, et par Anastase le bibliothécaire. (Noel Alex. t. xii. diss. 2^e Prop. 3. — Anast. præfat. ad Joan. diacon.) Graveson abonde

dans le même sens et ajoute , que de même que les eutychéens se prévalurent de la proposition de St.-Cyrille , qui disait , dans sa dispute avec les nestoriens , et dans le sens catholique , que la nature du Verbe incarné était une , ainsi les monothélites , pour soutenir leur erreur , interprétèrent dans leur sens l'unité de volonté dont parlait Honorius , en opposition aux deux volontés de l'esprit et de la chair , qui n'existaient point dans Jésus-Christ , comme dans nous .

VIII. Cependant nous ne nions pas qu'Honorius ait été coupable en imposant silence à qui parlait d'une ou de deux volontés ; quand il s'agit d'erreur , c'est la favoriser que de se taire . Une erreur naît-elle , il faut l'amener au grand jour et la terrasser : ici est la faute d'Honorius . Au reste il est indubitable qu'il n'embrassa jamais l'hérésie des monothélites , quoiqu'en disent ses adversaires , et spécialement Guillaume Cave . *Laterem lavant , operam oleumque perdunt , quotquot Honorium ob hæresim monotheliticam... hâc labe eximere al-laborant* . Ce qui est absolument faux , comme le prouve clairement le savant P. Noël Alexandre . Non , dit-il , le VI^e concile général que vous nommez , n'a pas condamné le pape Honorius , comme coupable de monothélisme , mais bien pour son indulgence envers les sectateurs de cette hérésie ; c'est ce que dit ensuite Léon II , qui est appelé *optimus concilii interpres* . Dans sa lettre à Constantin pour la confirmation du concile , après avoir énuméré les hérétiques condamnés , Théodoret de Farau , Cyrus d'Alexandrie , Sergius , Pyr-rius , Paul et Pierre , qui avaient occupé le siège de Constantinople , il anathématise il est vrai le pape Honorius , non pour avoir adopté le faux dogme des hérétiques , mais pour n'avoir pas voulu qu'on en fit justice : *Qui hanc apostolicam Ecclesiam non apostolicæ*

traditionis doctrinâ lastravit, sed profanâ proditiōne immaculatam maculari permisit. Il écrivit dans le même sens aux évêques d'Espagne; il leur déclare qu'on a condamné Théodore, Cyrus et les autres, *cum Honorio, qui flammam hæretici dogmatis, non ut decuit apostolicam auctoritatem incipientem extinxit, sed negligendo confovit.* Après d'autres documents, qui ont rapport à cette controverse, le P. Noel ajoute : *Concludamus itaque, Honorium à sextâ synodo damnatum fuisse, non ut hæreticum, sed ut hæreticorum fautorem, utque reum negligentiae in illis coercendis; et justè fuisse damnatum, quia eâdem culpâ erroris fautores ac auctores ipsi tenentur.* D'ailleurs, dit-il encore, quelque erronée que soient les propositions renfermées dans les lettres d'Honorius, l'auteur les ayant écrites comme docteur privé, la foi du siège apostolique reste intacte, c'est l'opinion de la Sorbonne. Mais ce que nous avons rapporté de sa lettre à Sergius, fait voir combien il était éloigné du monothélisme.

IX. Après la mort d'Honorius, arrivée en 638, l'hérésie des monothélites acquit de la force, par la promulgation de l'ectèse de l'empereur Héraclius. C'était un édit composé par Sergius lui-même, et donné sous le nom de l'empereur, en 639. Il contenait l'ectèse, ou pour parler français, l'exposition de la foi, relativement au mode d'action dans Jésus-Christ. Après la confession de foi sur la Trinité, il y est parlé de l'incarnation, et les deux natures sont parfaitement distinguées dans l'unité de personne. Ensuite viennent ces mots : « Nous attribuons au Verbe incarné toutes les opérations du Christ, divines et humaines, et nous défendons d'enseigner et de dire qu'il y a une ou deux actions dans Jésus-Christ, mais plutôt, selon la doctrine des conciles œcuméni-

ques, disons qu'il y a un seul et même Jésus-Christ, qui opère les choses divines et humaines, et que tous ses actes procèdent du même Verbe incarné, sans division ou confusion. Si l'expression d'une seule volonté a été employée par quelques Pères, elle en a choqué quelques autres, qui ont craint qu'on ne s'en prévalût pour détruire les deux natures unies en Jésus-Christ. D'un autre côté, les deux actions scandalisent un grand nombre de fidèles, qui voient un terme qui n'a été employé par aucun des principaux docteurs de l'Eglise. D'ailleurs, en admettant deux volontés contraires en Jésus-Christ, il semble que c'est la même chose que de reconnaître deux personnes. Lorsque l'infâme Nestorius enseignait le dogme de deux fils, il n'eut pas la hardiesse de parler de deux volontés; il n'en reconnaissait qu'une dans les deux personnes de son invention. Comment donc les catholiques, qui ne reconnaissent qu'un seul Jésus-Christ, peuvent-ils admettre en lui deux volontés, et encore opposées l'une à l'autre? Suivant donc toujours la doctrine des SS. Pères, confessons donc en Jésus-Christ une seule volonté, et croyons que la chair animée par une âme raisonnable, n'a jamais fait d'elle-même un mouvement contraire à l'esprit du Verbe, qui lui était uni hypostatiquement. »

Telle fut la célèbre ectèse d'Héraclius, confirmée ensuite par Sergius, son auteur, dans un conciliabule de Constantinople. Dans les premières lignes, on défend la question de l'unité ou de la duellité des actions. C'est un piège pour prendre les simples; car on finit par proclamer formellement le dogme d'une *seule volonté*, la véritable hérésie des *monothélites*. (Noël Alex. t. XII. 2. -- Fleury, t. 6. 38. 21.) Cette ectèse fut envoyée au pape Sévérin, mais soit qu'il ne l'ait pas re-

que, ou qu'il fût mort, quand elle arriva, on ne trouve pas qu'elle ait été condamnée par lui. Elle le fut ensuite par le pape Jean IV. (Fleury, l. cit. n. 22.)

X. Grâce à la perversité de Pyrrhus et de Paul, successeurs de Sergius au patriarcat de Constantinople, l'hérésie des monothélites ne fut pas abattue par l'ectèse. Après avoir long-temps joué le rôle de catholique, Paul jeta le masque, et l'an 648 il engagea l'empereur Constant à publier un édit, connu sous le nom de type, sorte de *formule*, qui imposait aux deux partis. On rapportait d'abord les raisons des uns et des autres, puis on ajoutait : « En conséquence nous défendons à tous les catholiques nos sujets, de discuter à l'avenir la question de l'unité ou de la dualité des actions ou des volontés, sans préjudice de tout ce que les Pères approuvés ont dit sur l'incarnation du Verbe. Nous voulons que l'on s'en tienne aux saintes Écritures, aux cinq conciles œcuméniques et aux simples passages des Pères, dont la doctrine est la règle de l'Église, sans aucune addition, retranchement ou explication étrangère en faveur de quelque opinion privée. Les choses resteront ce qu'elles étaient avant la querelle et comme si elle n'avait jamais existé. Seront déposés les évêques ou clercs qui oseront contrevenir à ce décret; les moines seront excommuniés, puis chassés de leur retraite; les personnes constitués en dignité seront privées de leurs charges; les simples particuliers, de leurs biens et les autres punis corporellement et bannis. »

Tel est le type de Constant.

XI. Il faut remarquer qu'après la mort de Sergius, Pyrrhus fut placé dans la chaire de Constantinople. Il la quitta bientôt de lui-même, par suite de ses démêlés avec le peuple, et l'éconôme de la grande église

de la ville impériale fut élu à sa place, et fit asseoir avec lui dans sa chaire l'hérétique opinion de Sergius et de Pyrrhus. Lettres et légats, le pape Théodore mit tout en usage pour le ramener à la foi catholique; mais ses démarches furent inutiles, et fut obligé enfin de le déposer par une sentence revêtue de son autorité. (Fleury, t. vi. 38. 24. — Anast. in Theodor. concil. Ist. sec. 2.) On croit qu'elle fut prononcée dans ce même concile, où Théodore condamna Pyrrhus; car Pyrrhus après sa rétractation faite à Rome aux pieds de ce saint pontife, comme il avait promis de la faire à St.-Maxime, lors de leur entrevue en Afrique, il vint à Ravenne, où il tomba de nouveau dans le monothélisme. Il est probable qu'il se laissa gagner par l'exarque, qui lui donnait à ce prix l'espérance de rentrer dans l'église de Constantinople. Ce qui arriva en effet en 655. (Fleury, t. vi. 39. 12.) C'est alors que le souverain pontife Théodore prononça contre Pyrrhus l'anathème et la sentence de déposition, en présence d'évêques et du clergé de Rome, réunis en concile particulier. Il se fit apporter le calice qui contenait le sang de Jésus-Christ, il y porta sa plume et signa de ce sang la funeste sentence. (Hermant. t. I. 238. — Fleury, t. 6. 38. 46. — Noel Alex. I. cit.)

XII. Puisque nous avons indiqué la discussion que Pyrrhus eût en Afrique avec l'abbé St.-Maxime, au sujet de la question des volontés ou des actions en Jésus-Christ, montrons avec quelle force le savant abbé réfuta son adversaire. Pyrrhus disait : Si Jésus-Christ est un, il voulait donc comme veut une seule personne, et il n'avait conséquemment qu'une seule volonté. — Maxime répondit : Dites-moi, Pyrrhus, Jésus-Christ est certainement un, mais est-il à la fois Dieu et homme? — Qui le nie? Il est vrai Dieu et

vrai homme. — Si donc, reprit le saint, Jésus est vrai Dieu et vrai homme, il voulait et comme Dieu et comme homme en deux manières, et non en une seule, malgré l'unité de personne. Car le Christ étant de deux natures, devait vouloir et opérer selon les deux natures, puisque ni l'une ni l'autre n'était privée de volonté ou d'action. Or si Jésus-Christ voulait et opérait conformément à ses natures, comme il en avait deux, il est nécessaire de dire qu'il avait deux volontés naturelles et deux actions essentielles. Ensuite, comme les deux natures s'accordent avec son unité, ainsi les volontés et les actions parallèles aux deux natures ne peuvent la diviser. — Pyrrhus répliqua : Il est impossible de nier que, autant il y a de volontés, autant il y a de personnes. — Vous dites, Pyrrhus, qu'autant il y a de volontés, autant il y a de personnes qui veulent; mais si votre proposition était juste, ou pour dire réciproquement; autant il y a de personnes, autant il y a de volontés. Or il faudrait dire, comme Sabellius, qu'en Dieu il n'y a qu'une seule personne, puisqu'en lui, dans les trois personnes divines il n'y a qu'une seule volonté; ou bien encore, comme Arius, qu'il y a trois personnes, trois volontés, trois natures, puisque selon la doctrine des Pères, le nombre des volontés proclame celui des natures. Il n'est donc pas vrai, continue Maxime, que la pluralité de volontés entraîne celle des personnes, et il faut croire qu'en Jésus-Christ, où se trouvent réunies deux natures, il y a plusieurs volontés, malgré l'unité d'hypostase. — Pyrrhus fit encore quelques autres objections; mais St.-Maxime les réduisit en poudre à mesure qu'elles naissaient, et son adversaire enfin convaincu, terrassé, avoua que l'abbé avait raison. C'est alors qu'il promit d'aller à Rome se jeter aux

pieds du pape. Il y vint, présenta sa rétractation; mais il retomba bientôt dans son erreur: nous l'avons dit avant cette digression. (Fleury, t. vi. l. 38. 36 ad 40.)

XIII. Revenons au type de Constant. Il fut condamné avec toute la doctrine des monothélites par le souverain pontife Martin, dans le concile qu'il tint à Rome. Ce saint évêque fut dès lors en butte à la haine et aux persécutions de l'empereur, qui l'envoya en exil en Chersonèse, où il mourut en 654. (Danes temp. not. p. 258.) Mais après avoir exercé toutes sortes de cruautés contre le pape et d'autres saints évêques, en 668, la main de la justice divine le frappa à Syracuse, le principal théâtre de ses injustices. Il avait régné vingt-sept ans. Ses propres serviteurs conspirèrent contre lui. Tandis qu'il prenait le bain, celui qui le servait lui lança à la tête le vaisseau dont il faisait usage, et prit la fuite. Constant tomba sans vie. Les gardes qui l'attendaient au dehors, inquiets de le voir tarder, entrèrent dans le bain, ils trouvèrent l'empereur baigné dans son sang. (Fleury, t. vi. l. 39. n. 42.) Avant d'avoir abrégé les jours de St.-Maxime, il avait déjà fait assassiner son frère Théodose, à qui le peuple marquait beaucoup d'amitié, après avoir obligé Paul, patriarche de Constantinople à l'admettre au diaconat. Ce fratricide rapporté par le cardinal Gotti, au milieu de son tableau des cruautés de Constant, est confirmé par Noel Alexandre, Théophraste, Cédrenus, Paul diacre et d'autres encore. (Gotti vict. adv. hœr. lxxviii. 4. --- Noel Alex. t. 12. 5.) Ils rapportent que durant les courts instants de sommeil qu'il pouvait goûter, il voyait toujours l'image du malheureux Théodose, revêtu de ses habits de diacre, dans ce même appareil avec lequel il lui avait autrefois présenté la sainte eucharistie, lui offrant

alors une coupe pleine de son sang, et lui disant sans cesse : « Bois, mon frère, bois. » La voix plaintive de son frère cruellement égorgé le poursuivit tout le reste de sa vie.

XIV. A la mort de Constant, la scène changea ; Constantin-le-Barbu, son fils, monta sur le trône impérial. C'était un prince religieux et ami de la justice. Pendant l'année 680, ses soins et ses sollicitudes réunirent à Constantinople le sixième concile général, (Noël Alex. t. XII. 2. — Hermant c. 240. — Fleury t. 6. 4. 11. — Berti t. 1. sect. 7. c. 2.) que présidèrent les légats du pape Agathon. Noël Alexandre dit que ces historiens ne s'accordent pas sur le nombre des évêques qui y assistèrent. Théophane et Cédrenus en indiquent deux cent quatre-vingt-neuf; Photius n'en compte que cent soixante-dix, et dans la dernière action du concile, il ne se trouve que cent soixante-six souscriptions.

Ce concile fut heureusement terminé. Dix-huit actions fixèrent ses travaux. La dernière était dirigée contre l'hérésie des monothélites : *Das naturales voluntates in Christo, et duas naturales operationes indivisè, inconvertibiliter, inseparabiliter, inconfusè secundùm patrum doctrinam... prædicamus.* Cette définition fut souscrite par tous les Pères. (Tournely Theol. comp. t. 3. in append.) Lorsque le concile fut terminé par le zèle des prélats qu'animait l'autorité de l'empereur, dont ils exaltèrent la foi par les titres glorieux de restaurateur de la religion, le pape Léon II en confirma les décisions et les actes, car Agathon était mort pendant la tenue du concile. Graveson dit qu'il le confirma de son autorité apostolique et qu'il le mit au nombre des conciles généraux, dont cinq avaient déjà leur sanction.

XV. Remarquons en passant que le cardinal Baroni-
nius suspecte l'authenticité des actes de ce concile. Il
croit qu'ils ne nous sont pas parvenus dans leur inté-
grité, mais altérés pour la méchanceté de Théodore,
alors évêque de Constantinople. Le but du cardinal
était de laver le pape Honorius de l'accusation d'hé-
résie; mais son opinion, dit un savant historien ec-
clésiastique, n'a pas trouvé de prosélytes dans ce siècle:
Viris eruditis nostræ ætatis minimè probatur. Chrétien
Loup, Noël Alexandre, Antoine Pagi, François
Combefis et Garnier prouvent invinciblement la vé-
rité de ces actes. Graveson (Graveson hist. eccle.
t. III. coll. 4. — Baron. ap. Graves.) ajoute que quel-
ques auteurs, d'après Bellarmin, disent pour excuser
Honorius que les Pères du concile se trompèrent dans
l'examen et le jugement d'Honorius. — *Verùm*, ré-
pond l'auteur précédemment cité, *hic modus excusandi
Honorium meritò non placet, quia creditu ad modum dif-
ficile est, Patres non solùm sextæ synodi, sed et omnes
episcopos conciliorum generalium VII et VIII, in quibus
itidem Honorium damnatum legimus, errasse in ferendo de
doctrinâ Honorii judicio. Ne, igitur à regiâ viâ recedere
videar, concludo Honorium à monothelitarum hæresi jure
quidem optimo vindicari debere, eum tamen justâ de causâ
à sextâ synodo generali damnatum, non quod impegisset
in hæresim, sed quòd ejus fautor esset, et in illâ repri-
mendâ negligentæ reus.*

C'est aussi le sentiment de Danes (Danes Temp.
not. p. 259.) La lettre privée d'Honorius au syrien,
patriarche de Constantinople, n'offre réellement rien
d'évidemment hérétique, mais il est digne de cen-
sure par la timidité et l'ambiguïté de ses expressions
qui pouvaient plaire et flatter, lorsqu'il devait par
devoir écraser l'hérésie naissante. — Hermant dit aussi

qu'Hororius fut condamné par le concile , parce que s'étant laissé surprendre par les artifices de Sergius, il n'avait pas soutenu les intérêts de l'Église avec toute la constance qu'elle avait droit d'exiger de lui. (Hermant t. 5.)

Après tout , on frémit à la vue de tant de prélats qui ont aveuglément suivi cette hérésie et s'y sont attachés avec obstination. Au sein du concile même, Macaire , patriarche d'Alexandrie , fut interrogé par l'empereur et les Pères pour savoir s'il reconnaissait les deux volontés naturelles en Jésus-Christ, et ses deux actions naturelles. Il répondit avec autant d'audace que d'imprudence : Mieux vaut être coupé en morceaux ou jeté dans la mer ! *Non dico duas naturales voluntates , aut duas operationes naturales in incarnationis D. N. Jesu-Christi , nec si membratim incidar , et mittar in mari.* — Le concile fit aussitôt justice de l'impie patriarche. Il fut excommunié et déposé (Noel Alex. t. XII. 1. 4.)

Pourtant , continue Noël Alexandre , l'hérésie des monothélites vécut encore après sa condamnation , parmi les Chaldéens , qui n'abjurèrent que sous le pontificat de Paul V , au commencement du dix-septième siècle. Elle fut encore recueillie par les maronites et les Arméniens, parmi lesquels naquit , en 653 , une nouvelle secte , dont les sectateurs furent appelés pauliciens. Leur chef était Paul de Samosate , qui trois siècles avant celui-ci , avait été favori de la fameuse Zénobie. Il admettait les deux principes des manichéens, niait la divine maternité de la Vierge et enseignait encore d'autres erreurs , que Noël a pris la peine d'énumérer. (Noel Alex. t. XII. 2. 12. etc.)

Avant de terminer ce chapitre , il n'est pas inutile de considérer l'acharnement de l'enfer à arracher les

hommes à la reconnaissance et à l'amour qu'ils doivent à Jésus, notre Rédempteur. L'esprit de ténèbres travaille à répandre sur la terre chrétienne des hommes pervers chargés par lui de publier des hérésies, qui toutes ont pour but de détruire la foi en l'Incarnation de Jésus-Christ, et à enlever l'amour que nous devons avoir pour Jésus-Christ, qui a voulu par son incarnation, ses souffrances et sa mort, sauver le genre humain. Telles furent les hérésies de Sabellius, de Photin, d'Arius, de Nestorius, d'Eutychès et des monothélites. Les uns ont fait de Jésus-Christ un personnage fantastique, les autres lui ont enlevé sa divinité, d'autres son humanité; mais dans tous ses travaux l'Eglise est toujours restée victorieuse.

CHAPITRE VIII.

HÉRÉSIES DU HUITIÈME SIÈCLE.

Les iconoclastes.

Principes des iconoclastes ; St.-Germain s'oppose à l'empereur Léon ; il quitte le siège de Constantinople ; Anastase prend sa place ; Résistance des femmes ; Cruauté de Léon ; Léon cherche à tuer le pape , son adversaire ; Lettre du pape ; Concile tenu à Rome pour les images ; L'empereur continue ses persécutions ; Mort de Léon ; Constantin Copronyme , son successeur , et mort de l'impie patriarche Anastase ; Conciliabule tenu par Constantin ; Martyrs pour la cause des images ; Autres tyrannies de Constantin , sa mort terrible ; Léon IV lui succède et à celui-ci son fils Constantin ; L'impératrice Irène demande un concile au nom de son fils ; Sédition contre le concile ; Célébration du concile , il définit le culte des images ; Condamnation de ce concile par le synode de Francfort ; Persécutions renouvelées par les iconoclastes.

I. Les payens , les Juifs, les marcionites et les manichéens avaient déjà fait la guerre aux saintes images, comme l'atteste le concile VIII, dans sa première et cinquième action. Cette guerre fut ensuite renouvelée sous l'empereur Léon l'Isaurien, en 723. Sarantapech, officier de l'armée juive, persuada au calife Jézid de détruire toutes les images sacrées des églises et des provinces chrétiennes, en lui promettant un règne long et heureux. Trompé par cette fausse promesse, le prince arabe fit publier un édit par lequel toutes les images devaient être enlevées. Les chrétiens refusè-

rent d'obéir, et Dieu frappa le calife six mois après son injuste et ignorante ordonnance. Bientôt la persécution reprit son activité. Des mains des Juifs elle passa entre celles des chrétiens eux-mêmes, par l'œuvre d'un évêque de Phrygie, Constantin, que pour sa perfidie ses oncles avaient chassé de son siège. Il gagna la faveur de Léon l'Isaurien et en fit un instrument de destruction pour les saintes images. (Noel Alex. t. XII. sect. 8. — Hermant t. 1. 283. — Fleury t. 6. l. 42. — Baron. 723. 17. — 726. 3.)

II. La dixième année de son règne, l'empereur dit un jour devant le peuple qu'il ne fallait pas adorer les images. On se révolte et l'Isaurien modifie son opinion en disant qu'elles devaient être placées assez haut pour que les mains ne pussent les atteindre. (Noel Alexandre l. cit. — Fleury, l. cit.) A ce projet manifeste d'abolir toutes les images s'opposa courageusement, St.-Germain, patriarche de Constantinople : Il est prêt à donner sa vie pour défendre les images, dont le culte n'a jamais été rejeté par l'Eglise. Il écrit plusieurs lettres aux évêques du parti de Léon, afin de leur faire connaître la vérité. Il écrit encore au pape Grégoire II, qui approuva son zèle dans une longue épître, où il exposait la doctrine de l'Eglise catholique sur le culte des saintes images, qu'elle a toujours approuvé. (Fleury t. vi. l. 42. 3.)

III. L'empereur cependant continuait ses persécutions; son injustice révolte les peuples de la Grèce et des Cyclades. Ils prennent les armes, et sous prétexte de religion, ils s'avancent portant en triomphe un certain Cosme, qu'ils veulent couronner empereur. Agallien, Etienne et le triomphateur sont à la tête des révoltés; mais leur entreprise ne réussit pas; ils furent taillés en pièces sous les murs de Constantino-

ple. Agallien se précipita dans la mer, Cosme et Etienne furent faits prisonniers et mis à mort. Cette victoire anima l'ardeur de Léon à poursuivre le cours de ses persécutions contre les catholiques. Il appela St.-Germain, le patriarche de la ville impériale; il voulait le gagner à son parti. Mais le saint lui dit franchement que celui qui veut faire disparaître les images, est le précurseur de l'Antechrist, et la ruine du mystère de l'incarnation. Il lui rappela ensuite la promesse qu'il avait faite en montant sur le trône, de ne rien changer qui fût établi par la tradition de l'Eglise.

L'empereur était inébranlable dans son opinion et attendait que le patriarche proférât quelques paroles injurieuses contre sa majesté, afin de le faire déposer comme séditieux. Il était excité par Anastase, un disciple du patriarche, qu'il avait abandonné à la promesse d'occuper bientôt dans la chaire de Constantinople la place de Germain. Le saint s'étant aperçu de la perversité d'Anastase voulut le ramener au bercail, et lui montrer que la faveur de la cour n'est que passagère. Un jour, entre autres, que Germain entrait chez l'empereur, Anastase, qui le suivait, mit le pied sur la robe du saint. — Ne vous hâtez pas tant, dit ce dernier, vous entrez bientôt dans l'hippodrome (1). — En effet Anastase y parut quinze ans plus tard, lorsque l'empereur Constantin, après l'avoir placé sur le siège de la ville des empereurs, lui fit crever les yeux et monter un âne, dont il regardait la queue. C'est dans cette position qu'il le fit promener dans l'hippodrome. Malgré cet indigne traitement; il

(1) Hippodrome, *ippodromos*, lieu destiné aux courses de chevaux.

fut conservé dans sa chaire, parce qu'il était l'ennemi des saintes images.

Léon nourrissait sa haine contre le saint patriarche, et devenait toujours de plus en plus cruel envers les défenseurs des images, et tous les catholiques eurent à gémir de ses injustices; car non-seulement il persécutait ceux qui respectaient les images des saints; mais encore ceux qui vénéraient leurs reliques. Il ne savait ou ne voulait pas distinguer le culte relatif du culte absolu. (Fleury t. vi. l. 42. n. 4.)

IV. Au commencement de l'année 730, l'empereur convoqua un concile, (Theop. an. x. p. 340. ap. Fleury l. cit. — Baron. an. 734. n. 42.) dans lequel il fit un décret contre les images et voulut obliger le patriarche à lui donner son approbation. Le saint refusa courageusement, quitta de lui-même la chaire de Constantinople et dit en ôtant son pallium : Il m'est impossible de faire des innovations contre la foi, sans un concile œcuménique, et il se retira. L'empereur furieux envoya des gens armés au palais épiscopal. Ils frappèrent le patriarche, le chassèrent et lui firent mille outrages, sans respect pour son caractère et ses quatre-vingts ans. Le vieillard se retira sous le toit paternel, pour y vivre dans la solitude, laissant la désolation dans l'église de Constantinople qu'il avait gouvernée pendant quatorze ans. Il termina dans sa retraite sa glorieuse et sainte carrière. L'Eglise honore sa mémoire le douze de mai. (Fleury l. cit.)

V. Quelques jours après que St.-Germain eut été chassé, Anastase fut élevé au patriarcat de Constantinople et ce fut au milieu d'une troupe armée qu'il prit possession de sa nouvelle dignité. L'impie usurpateur donna toute puissance sur l'Eglise à l'empereur qui l'avait élevé. Léon se voyant autorisé par

son patriarche , employa la force pour faire exécuter son décret contre les images. Il y avait dans le vestibule du palais impérial de Constantinople, une image de Jésus-Christ sur la croix , que le peuple avait en grande vénération , parce qu'on disait que le grand Constantia l'avait fait faire en mémoire de celle qui lui apparut et qui devait lui donner la victoire. L'empereur voulut commencer ses exploits par cette image révéree : il ordonna à un de ses gardes d'aller l'abattre. Des femmes qui étaient présentes supplient Jovin de ne pas commettre ce sacrilège. L'exécuteur des ordres de Léon est sourd aux prières, il monte sur une échelle et donne trois coups de hache sur la figure du Christ. Alors les femmes tirent l'échelle : Jovin est renversé , et mis en lambeaux. Toutefois le crucifix fut jeté à terre et réduit en cendres. L'empereur fit mettre à sa place une simple croix, avec une inscription qui indiquait sa glorieuse expédition. Les iconoclastes honoraient la croix , et ne renversaient que les images , qui avaient figure humaine. — Les femmes qui avaient tué Jovin allèrent au palais de l'évêque et lui jetèrent des pierres, en disant : Infâme ennemi de la vérité, tu as donc usurpé le sacerdoce pour fouler aux pieds les choses saintes ? — Anastase outragé courut chez l'empereur et obtint que ces femmes fussent livrées à la mort. En effet elles furent condamnées à perdre la tête , et avec elles dix autres personnes, que l'Eglise Grecque honore comme martyrs, le neuvième jour du mois d'août. (Fleury t. vi. l. 42. 5.)

VI. Léon , ignorant soldat d'Isaurie, persécuta spécialement les hommes instruits et ferma les cours des lettres sacrées , qui n'avaient pas été interrompus depuis le grand Constantin. Il y avait à Constantinople, tout près du palais impérial, une bibliothèque fondée

par les empereurs ; elle contenait plus de trente mille volumes. Le bibliothécaire, homme de grand mérite, avait sous ses ordres douze professeurs qui enseignaient gratuitement les sciences sacrées et profanes. On avait pour eux tant de vénération que les empereurs eux-mêmes ne se permettaient pas de rien faire d'extraordinaire sans leur demander conseil. Léon employa toute son autorité, menaces et promesses, pour ployer leur volonté à son caprice destructeur et impie. Enfin désespérant de la victoire, il fit entourer la bibliothèque de fascines et de bois secs, et brûla, dans sa barbarie, et les livres et tous ceux qui étaient préposés à leur garde. Il força ensuite tous les habitans de Constantinople, par ses violences ou ses flatteries, à enlever toutes les images des saints, de la Vierge et de Jésus-Christ, quelque part qu'elles fussent et à les brûler au milieu de la ville. Il fit barbouiller toutes les églises, sur les murs desquelles on avait peint des figures qui avaient rapport à quelque histoire religieuse. Beaucoup de personnes refusèrent d'obéir, les unes eurent la tête tranchée, les autres quelque membre mutilé. Alors les laïques eurent leurs martyrs, comme le clergé et les monastères. (Baron. an. DCCLIV. n. 37. — Fleury l. c. n. 5. cumn. Anast. in Greg. II. et Theod. 4. 13. etc.)

VII. Quand on apprit en Italie cette terrible persécution, les images de l'empereur furent renversées et foulées aux pieds. (Fleury. l. cit. n. 6.) Léon envoya dans la vieille Rome son décret contre les images et menaça le pape Grégoire II de le faire déposer s'il s'opposait à ses volontés. Le souverain pontife voyant l'impiété des ordres de Constantinople, se prépara à résister à l'empereur comme à un ennemi de l'Eglise, et écrivit à tous les fidèles pour les

préservé de cette nouvelle erreur. Les peuples de la Pentapole et l'armée de Venise rejetèrent le décret impérial, déclarèrent qu'ils voulaient combattre pour la défense de Rome et de son Eglise, et anathématisèrent Paul, exarque de Ravenne, l'empereur qui l'avait envoyé et tous ceux qui lui obéissaient. Des chefs furent élus pour diriger leurs forces. Enfin toute l'Italie, d'un commun accord résolut de faire un nouvel empereur et de le conduire à Constantinople. Le pape, qui espérait que Léon retirerai son décret, chercha tous les moyens de s'opposer à la résolution de l'armée. Cependant Exilarat, duc de Naples, et son fils Adrien, maître de la Campanie, persuadèrent au peuple de leur province d'obéir à l'empereur et de faire mourir Grégoire; mais les Romains s'emparèrent du père et du fils et ils furent mis à mort. Pierre, duc de Rome fut ensuite chassé de la ville, parce que le bruit courut qu'il avait écrit contre le pape à la cour de Constantinople.

A Ravenne on se divisa : les uns adhéraient au parti de l'empereur, les autres étaient pour le pape. On en vint aux mains, Paul exarque de Ravenne fut tué.

Cependant les Lombards faisaient de grands progrès : ils prenaient la place de l'Émilie et celle d'Auxume dans la Pentapole. Ils s'emparèrent même de Ravenne. Grégoire II écrivit au duc de Venise, ou plutôt de la province de Ravenne, appelée Venicie, de s'unir à l'exarque qui était à Venise et de faire rendre à l'empereur la ville de Ravenne. Léon de son côté, employa toutes les ressources d'une âme ulcérée, envoya à Naples, l'eunuque Euty chius, qui chargea un de ses officiers d'aller à Rome et de faire égorger le pape et les principaux de la ville. Le projet fut décou-

vert et les Romains voulaient mettre à mort Euty chius ; mais le pape Grégoire s'y opposa encore. L'ingrat Patrice fit promettre de grosses sommes d'argent aux ducs des Lombards, s'ils voulaient abandonner la cause du souverain pontife. Ceux-ci, connaissant la perversité de l'eunuque, firent cause commune avec les Romains et jurèrent avec eux de défendre le pape. (Fleury, t. vi. l. 42. n. 6.)

VIII. Anastase, le nouveau patriarche de Constantinople, envoya sa lettre synodale à Grégoire II ; mais elle n'y fut pas reçue comme un article de foi. Le pape jugea convenable de ne pas reconnaître pour collaborateur dans la maison de Dieu un homme qui soutenait l'hérésie des iconoclastes, et l'avertit que s'il ne revenait pas à la foi catholique, les fonctions sacerdotales lui seraient interdites. (Théoloph. an xiii. p. 343. et Fleury, l. cit. n. 7.) Grégoire ne vécut pas long-temps après cet acte d'un véritable défenseur de la foi des apôtres, il mourut dans le mois de février de l'année 731. Grégoire III fut son successeur immédiat. Dès le commencement de son pontificat, il écrivit à l'empereur Léon, pour répondre à une lettre qu'il lui avait déjà adressée, ou qui l'avait peut-être été à son successeur. « Vous professez dans vos lettres, lui dit-il, notre sainte religion dans toute sa pureté ; vous dites malédiction à quiconque ose s'opposer aux décisions des Pères. Qui donc maintenant vous oblige à revenir sur vos pas, après avoir suivi la droite voie pendant l'espace de dix années. Pendant toute cette période de votre vie, vous n'avez jamais parlé des saintes images, et vous dites maintenant que ceux qui les adorent sont des idolâtres ? Vous donnez des ordres pour les briser, et vous ne craignez pas le jugement de Dieu, vous qui scandalisez les fidèles et

même les infidèles ? Pourquoi donc , empereur et le premier des chrétiens, n'avez-vous pas pris conseil a ant d'agir ? Des hommes instruits vous auraient fait connaître pourquoi Dieu défendit d'adorer les idoles que les mains des hommes avaient faites. Les Pères , nos maîtres dans la foi , les six conciles généraux nous ont laissé la tradition de vénérer les images sacrées, et vous ne respectez pas leur témoignage ?.. Nous vous en supplions , rabaissez votre présomption excessive. » Il lui parle ensuite de la doctrine de l'Eglise sur le culte des images et termine ainsi : « Vous croyez nous faire peur en nous disant : J'irai à Rome briser les images de St.-Pierre, et j'emmènerai le pape Grégoire , chargé de chaînes , comme Martin le fut par Constance. Sachez donc que les papes sont les arbitres de la paix entre l'Orient et l'Occident : vos menaces ne les épouvèntent pas. (Fleury, t. vi. l. 42. 7. 8.)

IX. Grégoire écrivit encore à la cour de Constantinople, mais aucunes des lettres ne parvinrent à l'empereur, par la faute du prêtre George , qui n'eut pas le courage de les lui présenter. Le pape punit la lâcheté du prêtre et le renvoya, chargé des mêmes lettres, à la cour de Constantinople. L'empereur fit retenir en Sicile les lettres et le porteur pendant une année entière , et ne lui permit pas de venir dans la ville impériale .(idem. l. cit. n° 9.) L'injure faite au pape dans ses lettres et son légat, le prêtre George, décida le successeur de St.-Pierre à convoquer un concile à Rome en 732. (Anast. in Greg. III. n. 8 19. ap. Fleury , l. 43. n. 16.) Quatre-vingt-treize évêques y assistèrent , tout le clergé de Rome , les consuls , les nobles et le reste du peuple. On ordonna dans ce concile que quiconque mépriserait le culte des saintes images serait exclu de la communion de l'Eglise. Ce décret fut se-

lennellement souscrit par tous ceux qui étaient présents. Le pape écrivit encore à l'empereur ; mais ses lettres furent également arrêtées et le porteur mis en prison. Une année après, on lui ealeva de force ses lettres ; des menaces on passa aux mauvais traitements, et puis on le renvoya vers le pape, son maître. L'Italie toute entière fit une supplique à l'empereur pour l'engager à rétablir le culte des images ; mais elle fut encore surprise par Sergius, gouverneur de Sicile, qui retint les porteurs pendant huit mois, après lesquels il les renvoya chargés d'outrages. Grégoire écrivit encore et à l'empereur et au patriarche Anastase ; mais ses tentatives furent toujours sans effet. Bien plus, Léon irrité contre le souverain pontife arma une flotte destinée pour une expédition contre l'Italie ; mais elle fit naufrage dans la mer Adriatique. Sa fureur en devint plus grande, et il confisqua au profit de son trésor les richesses des églises qui étaient en Orient dans les provinces qui lui étaient soumises. Il continua ses persécutions contre tous ceux qui honoraient les images ; mais il ne leur donnait plus la mort, pour qu'ils ne fussent pas regardés comme martyrs. Il les mettait dans des cachots, les faisait souffrir et les envoyait enfin en exil. (Fleury, t. vi. l. 42 n. 16. 17.)

X. C'est alors que St.-Jean Damascène éprouva les cruels effets de la persécution. Le saint défendait dans la Syrie l'honneur des images. Léon voulut le perdre par une infâme calomnie : il l'accusa de trahison devant le prince des Sarrazins, appelé Hiocham, et, au moyen d'une lettre supposée, il excita tellement l'indignation du calife contre son ministre, que son procès fut fait et le saint condamné à avoir la main droite coupée. Son innocence fut bientôt reconnue, ajoute

une pieuse chronique : Jean, animé d'une foi vive, se présenta devant l'image de la Vierge, dont il avait si généreusement défendu le culte, et pria dévotement la bienheureuse mère de notre Seigneur Jésus-Christ de lui rendre la main que l'arabe lui avait fait couper. Et le miracle s'opéra, car le saint de Damas devait l'employer à écrire les gloires de Marie (Hermant, t. 1. c. 287. — Gotti, t. 2. c. 80.) Noel Alexandre dit que ce que l'on rapporte de St.-Jean Damascène se lit tout au long dans le livre du bienheureux St.-Jean de Jérusalem.

XI. Enfin Dieu se vengea des crimes de l'Isaurien : des fléaux désolèrent son empire de tous côtés, la peste et la famine ravageaient les villes et les campagnes, tandis que les Sarrazins bouleversaient toutes les provinces de l'Asie. L'empereur mourut accablé par les souffrances, en 741, laissant l'empire à son fils Constantiu Copronyme, qui surpassa son père en impiété. Ses mœurs étaient infâmes, et il n'avait aucun principe religieux. Il ne fut pas seulement l'héritier de la fureur de son père contre les images et les reliques des saints; il défendit encore de prier ces soldats hors de la carrière, qui se reposent dans le sein de la divinité. Ce monstre se rendit tellement odieux à ses sujets, qu'Artabarde, son parent et préteur d'Arménie, se fit proclamer empereur. Ce prince, élevé dans la religion catholique, rétablit le culte des images et donna de belles espérances à la religion; mais il fut bientôt après vaincu par Constantin, qui prit Constantinople, où il s'était réfugié avec ses deux fils, Nicéphore et Nicet. Il leur fit crever les yeux. Le faux patriarche Anastase, par un juste châtement du ciel, fut promené par la ville, monté sur un âne, le visage tourné vers la queue, et on le frappait de verges d'une

manière violente. Mais, comme Constantin ne pouvait trouver un homme plus scélérat qu'Anastase, il le rétablit sur le siège de Constantinople. Il n'en fut pas long-temps en jouissance, une colique terrible l'enleva de ce monde, qu'il quitta sans donner le moindre signe de repentir (Hermant, t. 1. c. 289.— Baron. an. 763. n° 19.)

XII. L'empereur devint de jour en jour plus ardent persécuteur du culte des images, et voulut que l'autorité ecclésiastique justifiait sa conduite impie. En 754, dit Danes, il convoqua un concile général à Constantinople. Trois cent trente-huit évêques s'y trouvèrent, mais on n'y vit pas les légats du sacré pontife de Rome, ni les évêques des autres sièges patriarchaux. Ceux qui présidèrent dans les premières séances furent Théodore, évêque d'Ephèse, et Pallas ou Pastilla, évêque de Perge; mais l'empereur mit à leur place un moine appelé Constantin, soumis à toutes les volontés de son maître, personnage odieux, que ses crimes et ses scandales avaient fait chasser d'un évêché. Dans ce conciliabule, que l'on eut l'audace d'appeler septième concile général, on condamna comme une idolâtrie tout honneur rendu aux images des saints. On anathématisa en même temps ceux qui approuvaient le recours à l'intercession des saints et de la Vierge Marie. On ne voit aucune décision contre les reliques, ni contre la croix, que ces hérétiques avaient eu grande vénération, puisqu'ils obligeaient à jurer sur elle de recevoir les décrets de leur concile et de se déclarer contre le culte des images. Ainsi, l'esprit de contradiction est le propre caractère de l'hérésie.

La rage de Constantin à persécuter les catholiques allait toujours croissant. Un grand nombre d'évêques

et de solitaires, qui avaient abandonné leurs cellules pour défendre l'Église, reçurent la couronne du martyr. Il faut principalement remarquer St.-André Colybite, qui eut le courage de reprocher à Constantin Copronyme son impiété, l'appelant nouveau Valens, autre Julien; il mourut sous les verges en 761. Le martyrologe romain honore sa mémoire le dix-sept d'octobre (Fleury, t. vi. l. 43. 32.) Un abbé Paul fut arrêté par Lardotire, gouverneur de l'île de Théophane, et placé entre l'image de Jésus-Christ d'un côté, et un instrument de supplice appelé catapulte, de l'autre. « Paul, dit au saint le gouverneur, mettez le pied sur cette image, ou vous alicz souffrir le supplice de la catapulte.—O Jésus, mon Seigneur! répondit St.-Paul, Dieu me garde de marcher sur votre sainte image. » Et se jetant à terre, il adorait dans son image le Sauveur du genre humain. Le gouverneur entra en colère, le fit dépouiller, étendre sur l'instrument de supplice, percer de clous et suspendre la tête en bas, et les bourreaux allumèrent un grand feu sous le martyr, qui expira dans les flammes (Fleury, l. cit. n° 46.) St.-Étienne, abbé, du Mont-d'Auxence, fut envoyé en exil dans l'île de Proconèse, voisine de l'Hellespont. Il y resta deux ans, après lesquels il fut ramené à Constantinople et jeté dans une prison, les fers aux pieds et aux mains. Il eut la consolation d'y trouver trois cent quarante-deux moines de différentes provinces, tous mutilés pour n'avoir pas voulu souscrire au décret contre les images. Les uns avaient les yeux crévés, on avait coupé aux autres les mains, le nez ou les oreilles; à d'autres encore les verges avaient mis les chairs en lambeaux. Après quarante jours environ des officiers de l'empereur se présentèrent à la porte des prisonniers, et crièrent avec fureur aux

gardes : Donnez-nous Étienne d'Auxence. Le saint se présenta courageusement devant eux : Me voici , dit-il , c'est moi que vous cherchez. — Ils le renversèrent contre terre , attachèrent des cordes aux fers qu'il portait aux pieds et le traînèrent par les rues , l'accablant de pierres et de coups de bâton. Arrivé en face de l'oratoire de St.-Théodore martyr , près de la première porte du prétoire , Étienne leva un peu la tête et se recommanda au saint martyr. Alors un des bourreaux , Philomathe : Voyez-vous ce malheureux , dit-il , il voudrait mourir en martyr. — Et en même temps il frappa de son bâton la tête du saint , qui tomba sous le coup. L'homicide fut atteint par la justice divine. Ils continuèrent cependant dans leur rage à traîner le corps d'Étienne. Son sang marquait leur passage et ses membres tombaient en lambeaux. Si les hommes de l'empereur découvraient quelqu'un qui refusât d'outrager le corps du saint , on l'accusait d'être ennemi de l'empereur. Enfin le cadavre tout sanglant fut jeté dans une fosse , qui avait été destinée par Constantin aux coupables et aux payens. Ceci arriva pendant l'année 767. (Fleury t. vi. l. 43. 36. — n. 8.)

XIV. Les temples ne furent pas à couvert des violences de Copronyme : Ses soldats y commirent une infinité de sacrilèges. Lorsque le décret du concilia-bule fut publié dans les provinces , les hérétiques se mirent à barbouiller , à dégrader , à faire tomber les murailles peintes et à brûler images et encadrements. (id. n. 8.) En un mot on voyait un prince chrétien plus barbare et plus impie que les empereurs idolâtres.

En 770 , Michel , gouverneur de Natolie , par ordre de Constantin , fit venir à Éphèse tous les religieux des provinces de la Thrace et les rassemblant dans

une vaste plaine, il leur dit : Que celui qui veut obéir à l'empereur s'habilte en blanc et prenne de suite une femme. Les rebelles auront les yeux crevés et seront envoyés en exil dans l'île de Chypre. On procéda sur le champ à l'examen. Il y eut des apostats mais un grand nombre préféra les souffrances du martyr.

L'année suivante, le même gouverneur fit vendre tous les monastères d'hommes et de femmes, les vases sacrés, les troupeaux et tous les biens qu'ils possédaient, et le prix fut versé dans le trésor impérial. Il brûla tous les livres des moines, leurs tableaux, les reliquaires, et ceux qui les possédaient furent punis, comme coupables d'idolâtrie. Quelques-uns furent passés au fil de l'épée; d'autres moururent sous le bâton; ceux-ci perdirent la vue; à ceux-là, on mettait le feu à la barbe sur laquelle on avait versé de l'huile et répandu de la cire fondue, et l'exil venait après les souffrances. Malgré tant de fureur contre les images et ceux qui les vénéraient, Constantin ne put venir à bout de ses sacrilèges prétentions. Dieu l'arrêta en 775, et il succomba dans les douleurs d'une affreuse maladie; nouvel Antiochus, il était digne de sortir de ce monde comme le profanateur du temple de Jérusalem (Hermant. t. 1. c. 2 99. 300.) Fleury, (Fleury l. XLIV. 16.) rapporte que Constantin, ayant vu la couronne de pierres précieuses, dont Héraclius avait fait don à la grande Eglise de Constantinople, s'en empara et la mit sur sa tête. Bientôt, dit-il, Copronyme fut couvert de tumeurs inflammatoires, une fièvre violente survint et il mourut au milieu des douleurs. Van-Ranst ajoute (Van-Ranst sec. VIII. p. 147.) qu'il mourut dévoré par un feu intérieur, disant qu'il était puni des outrages qu'il avait faits aux images de la divine mère, la Vierge Marie.

XV. A Constantin Copronyme succéda son fils Léon IV, surnommé Cazare. Pour affermir son autorité, il feignit d'abord d'être catholique et voulut que l'on honorât avec grand respect la mère de Dieu. Il permit aux religieux, dispersés par les persécutions, de rentrer dans leurs monastères et leur marqua beaucoup de bienveillance. Il rendit aux Eglises des pasteurs catholiques et la paix parut rétablie. Mais quand il se vit affermi sur son trône, il jeta le masque et renouvela les persécutions avec la furie paternelle. Il soupçonna son épouse, l'impératrice Irène, d'honorer les images en secret. Il la chassa de sa présence et ne voulut plus la voir. Le règne de ce prince fut de courte durée : attaqué de la maladie qui avait enlevé son père, il mourut après avoir régné cinq ans à peine.

Constantin son fils avait été associé à sa puissance, mais comme il n'avait encore que dix ans, Irène sa mère prit les rênes du gouvernement et sa piété donna une nouvelle vigueur à la religion catholique. Paul était alors patriarche de Constantinople. Il voulut, pendant une maladie, se retirer dans la solitude d'un monastère, et déclara à l'impératrice que c'était contre sa conscience et pour plaire à l'empereur qu'il avait condamné les images. Comme ce prélat était un homme de mérite, Irène voulut l'obliger à reprendre le gouvernement de son Eglise. Paul fut innébranlable, il voulait, disait-il, pleurer sa faute le reste de ses jours (Herm. t. 1. 304. 305.)

XVI. Taraise qui avait été premier secrétaire sous Constantin et Irène, fut d'un consentement unanime, élevé sur le siège patriarcal. Mais se voyant isolé, séparé de la communion des autres, il ne voulut accepter qu'à condition que l'on assemblerait un concile

général pour réunir toutes les Eglises dans la même croyance. La condition est acceptée et Taraise est à peine patriarche qu'il envoie sa profession de foi au souverain pontife Adrien. L'impératrice écrit au successeur de St.-Pierre, au nom de son fils et en son propre nom ; elle le prie de consentir à la convocation d'un concile général, et d'y assister en personne, afin de rétablir l'ancienne tradition de l'Eglise sur le culte des images. Elle termina en lui demandant au moins ses légats, s'il lui est impossible de venir lui-même. — Employez, lui répondit le pontife, tous les moyens qui sont en votre puissance pour que les Grecs honorent les images comme les Romains les honorent : C'est la tradition des Pères. S'il vous est impossible de rétablir leur culte sans un concile, il faut qu'en présence des légats on réprouve le conciliabule de l'empereur Léon. — Il demanda enfin que l'empereur, Irène sa mère, le patriarche et tout le sénat lui fissent serment que les discussions du concile ne seraient dominées par aucune violence, et tout se passerait dans la plus entière liberté (Fleury t. vi. l. 44. n. 25.)

XVII. Le pape envoya deux légats à Constantinople, Pierre, archiprêtre de l'Eglise romaine, et l'abbé du monastère de St.-Saba, qui portait le même nom que le premier. Ils arrivèrent pendant que l'empereur et Irène étaient en Thrace. Les évêques briseurs d'images, qui étaient en grand nombre, et la foule de leurs partisans laïques en devinrent plus audacieux et disaient tout haut qu'il fallait soutenir, la condamnation des images et s'opposer à la tenue d'un nouveau concile. L'empereur et sa mère revinrent à Constantinople et l'ouverture du concile fut fixée au premier jour du mois d'août : elle devait avoir lieu dans l'Eglise des apôtres. Mais le soir du dernier jour de

juillet , les soldats se rassemblèrent au baptistère de cette église et crièrent qu'ils ne voulaient point de concile. Le patriarche en fit donner avis à l'impératrice , et malgré le tumulte , on crut qu'il ne fallait pas différer l'assemblée. Elle eut lieu en effet le jour suivant.

Quand les évêques furent réunis , et pendant qu'on faisait lecture des lettres synodales , arrivèrent des soldats excités par les évêques schismatiques. Ils firent du bruit aux portes et dirent à haute voix qu'ils ne souffriraient pas qu'on révoquât ce qui avait été arrêté sous le règne de Constantin. Ils entrèrent ensuite dans l'église l'épée au poing , menaçant de tuer le patriarche et les évêques. L'impératrice fit paraître les soldats de sa garde pour modérer leur ardeur , mais ce fut inutile. Cependant les évêques séditieux chantaient victoire. Le patriarche ne laissa pas d'entrer au sanctuaire avec les évêques catholiques , et il y célébra les saints mystères sans donner aucun signe de crainte. Irène envoya dire qu'il fallait se retirer pour éviter les violences de la sédition. Chacun se retira et le tumulte fut apaisé. Le mois suivant , l'impératrice fit venir de Thrace un renfort de nouvelles troupes , et chassa de la ville , avec leurs amis , toutes celles qui avaient servi sous Constantin ; car elles étaient imbues de ses erreurs. (Fleury t. vi. l. 44. 28.)

XVIII. Après ces dispositions contre les soldats et les chefs de la sédition , le mois de mai de l'année suivante 787 , elle fit convoquer de nouveau tous les évêques , afin de tenir le concile à Nicée en Bythinie. En effet , le vingt-quatre de septembre , il fut ouvert dans l'église de Stc.-Sophie , par trois cent cinquante évêques , les légats du siège apostolique , ceux des trois chaires patriarcales , une foule de

moines et d'archimandrites. Ce furent les envoyés ou représentants du pape Adrien qui présidèrent ; car dans les actes ils sont nommés avant le patriarche Taraise et les autres légats d'Antioche , de Jérusalem et d'Alexandrie. C'est donc faussement , remarque Graveson , que Photius met Taraise à la tête de ce septième concile , comme dans les autres assemblées œcuménique , il ne marque pas de donner la primauté à l'évêque de Constantinople.

Ce dernier concile eut sept sessions. Dans la première on lut le mémoire de plusieurs évêques qui condamnaient l'hérésie des iconoclastes et exprimaient leur douleur d'avoir adhéré au conciliabule de Copronyme. Leur cause fut examinée , on leur accorda le pardon et ils furent rétablis dans leurs dignités ; mais on différa l'absolution des évêques , qui avaient longtemps vécu dans l'hérésie. Dans les deux suivantes, on fit lecture des lettres d'Adrien à l'empereur et au patriarche de Constantinople , de celles de Taraise aux autres patriarches et des leurs propres. On rendit leurs sièges à beaucoup d'évêques. Dans la quatrième et la cinquième , on apporte le témoignage de l'Écriture et des Pères en faveur du culte des images , et il fut montré que les iconoclastes avaient pris leur erreur aux payens , aux Juifs , aux manichéens et aux sarrasins. Dans les deux dernières , on refuta chapitre (Fleury t. vi. l. 44. n. 29.) par chapitre tout ce qui avait été défini par le concile de Constantinople et l'on rétablit le culte des saintes images. --- Le cardinal Gotti (Gotti ver. rel. ecol. t. II. 80.) rapporte le texte du décret , nous n'en extrairons que les parties essentielles : « *Sequentes catholicæ traditionem Ecclesiæ , definimus , sicut figuram pretiosæ crucis , ita sanctas imagines proponendas , in ecclesiis et in*

parietibus, domibus et in viis tam D. N. Jesu Christi, quam sanctæ Dei genitricis, angelorum et omnium sanctorum. Quautò enim frequentius per imaginalem formationem videntur, tantò qui has contemplantur, alacrius dirigantur ad primitivorum eorum memoriam, et ad honorariam his adorationem tribuendam; non tamen ad veram latriam, quæ secundum fidem est, quæque solam divinam naturam decet, impertiendam. Imaginis enim honor ad primitivum transit, et qui adorat imaginem, adorat in eâ depicti subsistentiam, idest personam. » — « Anathema his, qui audent aliter sapere, aut docere, vel projicere aliquid ex his, quæ Ecclesiæ deputata, sive evangelium, sive figuram crucis, sive imaginalem picturam, vel sanctas reliquias martyris, » Les décisions du concile furent adoptées par tous les évêques.

XIX. Lorsque ces actes furent parvenus en France, les évêques du royaume réunis à Francfort les rejetèrent, comme ils le furent encore par Charlemagne, dans les livres carolins qu'il avait composés, ou plus vraisemblablement qui furent publiées sous son nom en 790. C'est trop par de précipitation peut-être qu'ils tombèrent dans l'erreur; Selvage, dans ses notes sur l'histoire de Mosheim, dit qu'ils crurent que les Pères de Nicée avaient accordé le culte de latrie aux images des saints. Voici le canon de ce concile de Francfort, il confirme l'opinion du célèbre annotateur : « Allata est in medium quæstio de novâ Græcorum synodo, quam de adorandis imaginibus Constantinopoli fecerunt, in quâ scriptum est ut, qui imaginibus sanctorum, ità ut Deificæ Trinitati servitium, aut adorationem non impenderent, anathema judicarentur. Qui suprâ sanctissimi Patres nostri om-

nimodis adorationem ruentes contempserunt, atque consentientes condemnauerunt. » — Danès pense que les Pères de Francfort ont jugé le concile Grec d'après une version infidèle des actes. Au reste, nous l'avons déjà dit, il est clair que le concile de Nicée, dans le culte qu'il approuvait, n'entendait pas celui de latrie, mais seulement un honneur rendu aux images : *Ad honorariam his adorationem tribuendam, non tamen ad veram latriam, quæ secundum fidem est, quæque solam divinam naturam decet, impertiendam.*

XX. D'ailleurs, dit Graveson, les évêques français ne voulurent pas reconnaître l'œcuménicité du concile de Nicée, qu'ils ne regardaient que comme une assemblée de Grecs, n'étant en effet presque composée que d'évêques orientaux, et ne paraissant pas confirmée comme à l'ordinaire, par une lettre du pape à l'empereur et à toute l'Eglise. Mais ajoute Danès, *rebus plenius elucidatis, sine nullo aperto dissidioris tota transacta est.* Cependant le neuvième siècle vit encore plusieurs empereurs orientaux prendre le parti des briseurs d'images, renouveler la persécution contre les catholiques; tels furent Nicéphore, Léon-l'Arménien, Michel-le-Bègue et Théophile qui les surpassa tous en cruauté. Mais il mourut en 842, et l'impératrice Théodora, femme pieuse et zélée catholique, gouverna l'empire au nom de son fils Michel, rendit la paix à l'Eglise et les iconoclastes enfin cessèrent d'agiter les provinces orientales. Toutefois pendant le douzième siècle, cette erreur commença à paraître en Occident. Les petrobrusiens parurent les premiers en 1126, puis les (1) henriciens

(1) Un traducteur, au lieu d'*Henriciens* vient d'écrire *Erriciens*. Il n'a pas pensé qu'en italien *Henri* se dit *Errico*. Il n'a pas pensé

et les albigeois. Après deux cents ans elle reparut dans les partisans de Wicleff, chez les hussites en Bohême, et à Vittemberg à l'école de Carlostad, en dépit de Luther. Enfin les disciples de Zuingle et de Calvin furent les dignes rivaux des Léons et des Copronimes. — *Hi*, dit Danès, *si talibus gloriantur auctoribus, nos eos sanè illis minimè invidèbimus; quin etiam per nos licebit, ut iisdem adjungant judæos et sarracenos, a quibus furor iste sumpsit exordium.*

Voyez ce que nous avons dit sur la vénération des saintes images, dans notre ouvrage dogmatique sur le concile de Trente; on y trouve tout ce qui a rapport à cette matière et leur culte y est prouvé par la tradition, l'autorité des Pères et l'histoire ancienne; et les objections des hérétiques y sont réfutées.

non plus que le président de *Thou* est appelé par l'auteur *Tuano*, et il l'a traduit par *Touan*.

NOTE DU TRAD.

CHAPITRE IX.

HÉRÉSIES DU NEUVIÈME SIÈCLE.

Article premier.

Schisme des Grecs commencé par Photius.

C'est dans ce siècle que Godescalque fut accusé de prédestinationisme : nous en avons parlé au chapitre cinq. Passons donc au schisme des Grecs , sur lequel il est nécessaire de s'étendre.

I. Sous le règne de l'empereur Michel , l'Eglise de Constantinople était gouvernée par St.-Ignace, grand prélat et fils de l'empereur Michel-Curopalate. Lorsque son père fut obligé de déposer le sceptre , il fut relégué dans un monastère et élevé au milieu des austérités de la vie monastique. Ils crut en vertus et en mérites et après la mort de Méthodius, évêque de Constantinople , il fut élevé au patriarcat d'un consentement unanime. Mais son courage à défendre la foi et les droits de sa chaire lui suscitèrent des ennemis parmi lesquels se distinguent trois hommes indignes, qui s'acharnèrent contre lui; c'étaient Bardas, oncle de l'empereur, Photius et Grégoire Asbestas , évêque de Syracuse. Bardas, voulant dominer seul sous le règne de Michel son neveu , avait fait égorger ou éloigner de la cour tous ceux qui lui faisaient ombre. Il était encore frère de l'impératrice Théodora, mais, comme elle ne se pliait pas à tous ses désirs, il

la fit enfermer dans un monastère et commença ses persécutions contre St.-Ignace qui ne voulait pas donner le voile à Théodora. (Hermant t. 1. 344.) Mais sa fureur devint plus grande, lorsque le patriarche lui parla du scandale de sa conduite : Bardas avait répudié sa femme et vivait publiquement avec sa nièce, qui était veuve. Un jour, bravant les remontrances de l'évêque, il se présenta à l'église pour participer au saint sacrifice, et le saint lui refusa la communion. Bardas le menaça de le passer au fil de l'épée, et dès lors il résolut de le rendre odieux à l'empereur. Enfin le vingt-trois novembre 858, il le fit chasser du palais patriarcal et reléguer dans l'île de Térébinthe, (Van-Ranst p. 1. 162.) où il envoya ensuite plusieurs évêques, des patrices et les juges les plus distingués, pour forcer St.-Ignace à renoncer à son évêché. Leur voyage ayant été inutile, Bardas promit la chaire de Constantinople à chacun des évêques, s'ils voulaient déposer le saint prélat. Ils consentirent lâchement, eux qui avaient juré de ne le pas déposer sans une condamnation canonique. Mais leurs espérances furent trompées; car Bardas assura à chacun d'eux que l'empereur leur donnerait l'évêché; mais il les prévint qu'il était convenable que par modestie ils n'acceptassent pas, lorsque la proposition leur serait faite. En effet, l'empereur envoya aux évêques leur nomination; chacun d'eux refusa, et tous furent trompés dans leur attente. (Fleury t. vii. l. 50. n. 2.)

II. Celui que la cour élit pour patriarche de Constantinople fut l'unique Photius, d'une illustre origine, mais dont l'impiété et l'ambition étaient sans bornes. La nature l'avait doué d'heureuses dispositions et il aimait tellement l'étude qu'il passait des nuits entières appliqué au travail. Ses richesses favorisèrent

encore son goût pour les sciences , il pouvait se procurer tous les livres qu'il désirait. Ses progrès furent rapides et il devint l'homme le plus savant qu'on eût encore vu. Il était grammairien, poète , orateur , critique , philologue , mathématicien , philosophe , médecin , astronome , et les sciences profanes ne l'avaient pas entièrement enlevé aux études ecclésiastiques ; mais quand il fut élevé sur le siège patriarcal, ses efforts se portèrent vers les matières religieuses, et il s'y distingua encore par ses succès. Simple laïque , il avait à la cour de hauts emplois. Il fut grand écuyer , capitaine des gardes , ambassadeur en Perse et premier secrétaire d'état. Après tout , il était schismatique , parce qu'il était attaché à Grégoire de Syracuse, dont la conduite avait été plusieurs fois censurée. Aussi, lorsque St.-Ignace fut désigné pour le siège de Constantinople, le nouvel évêque ne voulut pas que Grégoire assistât à son ordination. Grégoire outré de dépit , jeta le flambeau qu'il tenait pour la cérémonie , accabla d'injures le saint patriarche et dit publiquement que ce n'était pas un pasteur, mais un loup que l'on mettait à la tête du troupeau. Alors il ramassa des partisans et fit un schisme. Enfin Ignace fut forcé, en 854, de juger Grégoire dans un concile et de lui enlever son évêché. (Fleury l. cit n. 3)

Noel Alexandre dit que St.-Ignace étendait sa puissance jusque sur la chaire de Syracuse, parce que la Sicile faisait alors partie de l'empire d'Orient. L'Eglise de cette province était donc soumise à la juridiction du patriarcat de Constantinople. Mais pour que la sentence prononcée contre Grégoire fût plus forte, le saint en demanda la confirmation au pape Benoît III. Il fit de nouveau examiner la cause de l'évêque de Syracuse et il fut condamné, comme l'atteste Nicolas I^{er},

dans son épître sixième à Photius et dans celle qu'il adressa au clergé de Constantinople. (Noë Alexandre t. XIII. diss. 4.)

III. Tel était Grégoire. Photius, dont l'élection n'avait pas été faite selon les lois de l'Église, mais par la seule autorité de Bardas, fut d'abord rejeté par tous les évêques, qui, d'un consentement unanime, élurent un autre patriarche. Ils restèrent quelque temps fermes dans cette résolution, mais Bardas en triompha peu-à-peu. Cinq lui furent rebelles; mais entraînés par le torrent et persuadés par les représentations, de leurs collaborateurs, ils se rendirent, à condition que Photius jurerait qu'il renoncerait au schisme de Grégoire, qu'il recevrait Ignace à sa communion, qu'il le respecterait comme un père, et qu'il ne ferait rien contre son sentiment. Photius promit tout, se fit ensuite ordonner par le même Grégoire et prit possession de la chaire de Constantinople. (Noë Alexandre l. cit. — Fleury t. VII. l. 50. 3. — Bayon. an. 858. n. 52.)

IV. Mais six mois étaient à peine écoulés depuis l'élevation de Photius, que méprisant serments et promesses, il commença une persécution contre St.-Ignace, et tous ses adhérents. Les uns furent déchirés de verges, et, envers les autres, il employa les dons et les promesses, pour avoir des signatures dont il pourrait faire ensuite usage pour perdre le saint. Mais comme il ne pouvait parvenir à son but, ils accusèrent Bardas et lui de tramer sourdement une conspiration contre l'état. Des magistrats et des hommes d'armes allèrent aussitôt dans l'île de Térébinthe, où était St.-Ignace, et cherchèrent par toutes les subtilités de la chicane à prouver l'accusation; les tourments furent même employés. Tous leurs efforts furent inu-

tiles ; ils ne trouvèrent pas de preuve. En désespoir de cause ils emmenèrent Ignace dans une autre île , où il eut une étable pour hôtel. Ils le transférèrent ensuite dans un bourg voisin de Constantinople. C'est dans ce lieu que le saint patriarche eut les fers aux pieds , fut jeté dans une étroite prison , où le capitaine des gardes lui mit la figure en sang à force de soufflets. Les bourreaux voulaient que Ignace dît et écrivit de sa propre main qu'il renonçât volontairement au patriarcat de Constantinople. A la nouvelle de cette barbare violence, les évêques de la province se réunirent dans l'église de la Paix et déclarèrent Photius déposé, le frappant d'anathème avec tous ceux qui le reconnaissaient pour patriarche. L'usurpateur de son côté, soutenu par Bardas convoqua le sien dans l'église des Apôtres et le saint y fut déposé et anathématisé. Un grand nombre d'évêques reprochèrent à Photius son injustice ; ils furent aussi déposés et eurent l'honneur d'être les compagnons d'Ignace, dans les souffrances de la prison. Enfin au mois d'août de l'année 859 , le saint fut exilé à Mytilène, dans l'île de Lesbos ; on chassa de la ville impériale tous ses partisans, après leur avoir fait éprouver des traitements cruels et avoir coupé la langue à un d'eux, qui avait osé blâmer l'injustice du procédé. (Baron. an 859, n. 54. — Fleury, l. cit. n. 3. 3. — Noel Alexandre l. cit.)

V. Photius voyant qu'il devenait odieux à beaucoup de personnes envoya quelques-uns de ses amis au pape Nicolas, pour le prier d'envoyer ses légats en Orient pour porter le dernier coup à l'hérésie des iconoclastes. Ce n'était qu'un prétexte, il voulait confirmer par leur présence la déposition du saint patriarche. L'empereur écrivit de même à Rome pour

soutenir les prétentions de son favori. (Fleury l. cit. n. 4. cum. Anast. in Nicol. IV.) L'ambassadeur impérial et les députés de Photius arrivèrent à Rome. Le souverain pontife envoya, pour l'affaire des iconoclastes, les légats Rodoald, évêque de Porto, et Zacharie d'Anagna. Ils avaient ordre de prendre dans une réunion synodale toutes les dispositions nécessaires à l'exécution du septième concile, et, comme il n'avait reçu aucune lettre de St.-Ignace et aucuns envoyés de sa part, les partisans de Photius ayant tout intercepté, ils devaient faire une enquête juridique et dresser un procès-verbal. Arrivés à Constantinople, les légats, pendant trois mois, furent sous la surveillance de l'empereur Michel et de l'impie Photius, ils ne pouvaient parler qu'avec les personnes qui leur étaient envoyées, dans la crainte qu'ils n'apprirent la vérité sur la déposition du saint patriarche. Ensuite on leur fit savoir que s'ils ne se soumettaient pas à la volonté de l'empereur, ils seraient envoyés en exil, où ils mourraient de faim et de tourments. (Noel Alexandre t. XIII. diss. 4. — Ex epist. 6. Nicol. — Nicol. epist. 9.) Les envoyés de Rome résistèrent d'abord et cédèrent, après huit mois à l'injustice de Michel et de son cher Photius. Quelques temps après, l'usurpateur convoqua un concile à Constantinople. Les légats s'y trouvèrent avec trois cent dix-huit évêques, mais, dit Noel Alexandre, ils n'en avaient que le nom. Cette assemblée n'avait pas le caractère œcuménique, puisque l'empereur était le président et que tout se faisait selon ses désirs et ceux que son indigne favori. (Noel Alexandre, lo. cit.)

VI. Lorsque le concile fut assemblé, l'on envoya dire à Ignace de venir défendre sa cause. Le saint se revêtit de ses ornemens pontificaux et se dirigea vers

le lieu de l'assemblée, au milieu de beaucoup d'évêques, de prêtres, de moines et de laïques. Mais il rencontra le patrice Jean, qui le somma au nom de l'empereur et sous peine de mort, de ne paraître que sous le froc d'un moine. St.-Ignace se soumit et arriva dans l'église des Apôtres, où le concile était convoqué. On le sépara de ceux qui l'accompagnaient, et il fut placé seul en face de Michel, qui le chargea d'injures. Le saint ayant obtenu de lui la permission de parler, demanda aux légats de Nicolas pourquoi ils étaient venus au concile de Constantinople. — Pour juger votre cause, dirent-ils. — Le souverain pontife ne vous a-t-il pas remis des lettres pour moi ? — Ils répondirent qu'ils n'en avaient point, parce qu'ils n'étaient plus considéré comme patriarche de Constantinople ; qu'il avait été déposé par le concile de six provinces et qu'eux mêmes devaient être ses juges. Chassez donc d'abord l'adultère, reprit le saint patriarche, c'est Photius. Et si vous ne pouvez le chasser, ne soyez pas mes juges. — Les légats ajoutèrent que la volonté de l'empereur était qu'ils le fussent. Ignace ne les recusa pas moins, et en appela au pape, alléguant le quatrième canon du concile de Sardes : *Si quis episcopus fuerit depositus, dicatque se habere defensionem, non prius sufficiatur in loco ejus, alius, quam de eo romanæ Ecclesiæ pontifex decernat.*

VII. Pourtant on entendit soixante et douze faux témoins, emportés à force d'argent. Ils déposèrent que le saint avait gouverné l'Eglise tyranniquement, qu'il y avait été placé par la puissance séculière, et ils concluaient qu'il devait être déposé selon ce canon apostolique : *Si quis episcopus, secularibus potestatibus usus, per ipsas Ecclesiam obtineat, deponatur.* — Les légats et les évêques du conciliabule, excepté Théodule d'Ancire,

qui eut horreur de l'injustice, déposèrent St -Ignace et crièrent tous : *Indigne ! Indigne !* (Baron. an DCCLXI. n. 1. — Noel Alex. l. cit. — Berniu. sec 9. 9. ex nicetâ in vit St.-Ignacii.) Il fut ensuite mis entre les mains des bourreaux qui avaient ordre de le faire souffrir jusqu'à ce qu'il souscrivit sa déposition. Ils le mirent d'abord dans une prison, où il fut tourmenté par la faim pendant quinze jours, puis ils le suspendirent par les pieds dans une espèce de puits, le tombeau de Copronyme, et de dessus le bord ils agitaient violemment le saint patriarche, qui allait frapper de la tête et ensenglanter les parois de marbre. Alors que le malheureux évêque était sans force et respirant à peine, un valet du bourreau Photius lui prit la main et lui fit faire une croix sur une feuille de papier. Elle fut donnée à l'impie et cruel usurpateur, qui écrivit de sa main les lignes suivantes : « Je , Ignace, indigne évêque de Constantinople , confesse avoir été illégitimement élu ; j'ai usurpé le trône de l'Eglise et je l'ai gouvernée tyranniquement. » Cette violence atroce ne put donner du repos à l'âme de Photius. Bardas et lui chargèrent des soldats d'arrêter le saint qui, sorti de prison, se trouvait alors chez sa mère. Mais il eut le bonheur d'échapper à leur poursuite , caché sous les haillons d'un pauvre, et portant sur ses épaules un bâton , au bout duquel deux panniers étaient suspendus. Six courriers furent envoyés sur ses traces avec ordre de le tuer où ils le trouveraient; mais Dieu veilla sur son serviteur. Alors pendant quarante jours des tremblements de terre frappèrent de stupeur la ville impériale. Michel et Bardas permirent enfin à Ignace de retourner dans son monastère et il y vécut en paix (Noel Alexandre l. cit. — Fleury t. vii. c. 50, n. 12. 13. 14.) jusqu'à une nouvelle attaque,

VIII. Cependant les légats retournèrent à Rome chargés des présents de Photius et dirent verbalement au pape que Ignace avait été déposé par le concile et l'élection de Photius confirmée. Deux jours après, arriva Léon secrétaire de l'empereur qui présenta au souverain pontife une lettre de son maître, qui défendait la cause de l'usurpateur et les actes du conciliabule. Nicolas s'aperçut de la trahison de ses légats. Aussitôt tous les évêques qui se trouvaient à Rome furent convoqués, avec tout le clergé de la ville, et en présence du secrétaire impérial Nicolas déclara qu'il n'avait pas envoyé ses légats à Constantinople pour la déposition d'Ignace, ni pour la promotion de Photius; qu'il n'avait jamais consenti et ne consentirait jamais ni à l'une ni à l'autre. (Nicol. epist. xiv. 9. 4.) Il écrivit ensuite à l'empereur, à Photius, à tous les fidèles d'Orient et ordonna aux trois autres patriarches, au nom de la chaire apostolique, de se conformer à son sentiment sur Ignace et Photius, et de donner à sa lettre la plus grande publicité possible. Photius ne tint pas compte de la lettre de Rome; il fit venir à Constantinople un moine appelé Eustrate. On lui avait appris à dire qu'Ignace l'avait chargé de porter au pape une lettre ou était exposée la persécution qu'il avait soufferte, que le pape n'avait pas seulement daigné la regarder et qu'il lui en avait donné un autre pour Photius, dans laquelle il l'assurait de son amitié. Photius porta ces deux lettres à l'empereur et à Bardas; mais la chose examinée de près parut ce qu'elle était; une véritable imposture fabriquée par l'usurpateur. Bardas dans son indignation fit battre de verges le moine Eustrate. (Fleury l. cit n. xv. 18. 19. Noel Alexandre t. 13. Dist. 14. 6.)

IX. Mais les légats qui avaient trahi l'Eglise ro-

maine étaient coupables. Le pape convoqua les évêques de plusieurs provinces, et tint un concile, d'abord dans l'église de St.-Pierre, ensuite dans celle de Latran; c'était les premiers jours de l'année 863. Un seul des légats, Zacharie y parut; Rodoald se trouvait alors en France. Il avoua qu'il avait, contre les ordres du souverain pontife, consenti à la déposition de St.-Ignace: il fut excommunié et déposé. L'année suivante dans un autre concile tenu encore dans l'église de Latran, le même décret fut porté contre l'évêque Rodoald, avec menace d'anathème s'il venait à communiquer avec Photius ou à s'opposer à St.-Ignace. Photius dans le précédent fut privé de toutes fonctions et honneurs sacerdotaux, comme coupable de délits nombreux, spécialement pour avoir fait choix de Grégoire, schismatique, évêque de Syracuse, pour lui donner les ordres et le sacrer patriarche de Constantinople; pour avoir usurpé le siège de St.-Ignace, l'avoir déposé et anathématisé dans un concile; pour avoir engagé les légats du Saint-Siège à transgresser les ordres du pontife apostolique, envoyé en exil les évêques qui n'avaient pas voulu communiquer avec lui, et enfin pour s'être fait et être encore le persécuteur de l'Eglise. Il était dit en outre que si Photius ne quittait pas la chaire patriarcale, s'opposait à ce que St.-Ignace y montât, que s'il exerçait jamais quelques fonctions ecclésiastiques, il était anathématisé de fait, et exclus de la communion à tout jamais, excepté pourtant à l'article de la mort. L'évêque de Syracuse fut frappé de la même condamnation pour avoir eu l'audace, après sa déposition, d'exercer les fonctions sacerdotales et de sacrer évêque l'impie Photius. Enfin on déclara que le saint patriarche n'avait jamais été déposé de son siège, et que tout clerc ou laïque

qui s'opposerait à lui serait ou déposé ou anathématisé. (Baroa. an. DCLXIII. II, 3. — Fleury, t. 7. l. 50. n. 19. 26.)

X. Lorsque l'empereur Michel apprit le décret du concile de Rome, il écrivit au pape Nicolas une lettre pleine d'injures, le menaçant de sa colère s'il ne révoquait pas sa sentence. (Nicol. epist. VII. 70.) Le souverain pontife répondit que les empereurs païens étaient princes et pontifes tout à la fois, mais que depuis la venue de Jésus-Christ les deux puissances étaient divisées, comme les affaires du temps le sont de celles de l'éternité. Noel Alexandre remarque ce passage de la lettre : « Patet profectò sedis apostolicæ, cujus auctoritas major non est, judicium à nemine fore retractandum, neque cuiquam de ejus liceat judicare judicio; siquidem ad illam de quâlibet mundi parte canones appellari voluerunt, ab illâ autem nemo sit appellare permissus. » Au reste Nicolas disait que si Photius et Ignace venaient à Rome, ou s'ils y envoyaient leurs députés, leur cause serait de nouveau examinée. (Fleury, l. cit. n. XLII. — Noel Alex. l. cit.)

Bientôt l'empereur se mit en marche pour aller prendre l'île de Crète. C'est alors que son oncle Bardas s'étant rendu suspect de haute trahison, sa mort fut résolue. Bardas se trouvait dans la tente de l'empereur, et quand il vit les soldats y entrer l'épée à la main, il se jeta aux pieds de son neveu, implorant sa pitié. On le traîna dehors, il fut mis en pièces et les soldats élevèrent sur une lance comme un trophée un lambeau de son cadavre. Ainsi se termina la carrière du perfide Bardas : c'était en 866. Après cet événement, l'empereur retourna à Constantinople, où il déclara maître des offices Basile-le-Macédonien, qui avait eu

grande part à la mort de l'ambitieux; et comme Michel ne se sentait pas capable de porter seul le fardeau de l'empire, il le partagea avec Basile et le couronna solennellement. (Fleury, l. cit. n. 42.)

XI. Après la perte de son protecteur, Photius ne se laissa pas abattre; il chercha à conserver la faveur de Michel et à gagner celle de Basile. Après le coup frappé par la cour de Rome, un grand nombre de personnes abandonnèrent l'usurpateur. Alors il eut recours à la persécution; aux uns il enleva leurs dignités, il fit mettre les autres en prison; les moines du Mont-Olympe furent chassés et leurs cellules brûlées. (Fleury, l. cit. n. 42.) Le treize de novembre de l'an 866, le pape envoya trois légats à Constantinople pour calmer l'empereur et apaiser la discorde qu'avait occasionnée Photius. Arrivés en Bulgarie, ils furent arrêtés par un officier de l'empereur, qui les traita indignement et leur dit que son maître n'avait que faire de leur présence. Ils retournèrent donc sur leurs pas, quand ils virent que telles étaient les dispositions de Michel. (Noel Alex. t. XIII. diss. 4. — Fleury, n. 52 53.)

Photius avait établi une nouvelle onction dans son église. Elle fut rejetée par quelques autres légats romains, envoyés par Nicolas aux Bulgares. A cette nouvelle, l'usurpateur forme le projet de se venger du pape : il assemble donc un concile, qu'il appelle œcuménique, en donne la présidence à Michel et à Basile avec les envoyés des trois sièges patriarcaux et plusieurs évêques de la juridiction constantino-politaine. Des accusateurs y parurent pour déposer contre Nicolas. Photius les reçut, la cause fut examinée, et le pape condamné pour de prétendus crimes, déposé et excommunié avec tous ceux qui le reconnaîtraient. Il

y eut vingt-un évêques qui adoptèrent cette sacrilège sentence, et Photius eut soin de la fortifier d'un millier de fausses signatures. (Baron. an. DCLXIII. n. 43. — Noel Alex.) Après avoir outragé à ce point l'autorité du siège apostolique, devenu plus insolent, il envoya une lettre circulaire de sa façon au patriarche d'Alexandrie. Il y condamnait plusieurs points de la doctrine de l'Église romaine, le jeûne du samedi, le célibat des prêtres, il avait surtout horreur du dogme de la procession du Saint-Esprit, que l'on enseignait à Rome comme aujourd'hui *ex Patre Filioque procedens*. (Feury, t. 7. l. 50. n. 55, 56.) Baronius ajoute (Baron. an. 869. n. 49.) que Photius enseignait encore que l'homme avait deux âmes.

Il obtint de l'empereur la permission de convoquer un autre conciliabule et il y déposa de nouveau et ex-
 communia encore le successeur de St.-Pierre (Noel. Alex. l. cit. — Graves. t. III. 9.)

XII. Michel ne pouvait plus supporter Basile, son associé à l'empire, il résolut de s'en défaire; mais il fut prévenu par le macédonien, qui le fit tuer par ses propres gardes, tandis qu'il était pris de vin. Basile seul maître de la puissance chassa Photius de l'église de Constantinople et le relégua au loin dans la cellule d'un monastère (Baron. an. 867. 92. — Nic. in vitâ S. Ign. p. 1226.) Le lendemain la galère impériale alla chercher dans son fle le patriarche Iguace. Il fut reçu avec grand honneur et reprit solennellement possession de l'église de Constantinople. (Fleury, t. 7. l. 51. n. 1. 2.) Pour Photius, il reçut ordre de rendre sur-le-champ tous les papiers signés de la main de l'empereur, comme il en avait déjà été prié. Il répondit qu'ayant quitté subitement le palais impérial, tous les papiers y étaient restés.

Pendant qu'il disait ces mots à l'officier que Basile avait envoyé, on vit les domestiques de Photius se hâter de cacher plusieurs paquets scellés avec du plomb. Ils furent saisis, portés à l'empereur et l'on trouva entre autres choses, un cahier d'une superbe écriture, qui contenait les actes d'un concile projeté contre St.-Ignace, et une lettre synodale contre le pape Nicolas; elle était pleine d'injures et de calomnies. (Noel Alex. l. cit. — Fleury, l. cit.) Basile fit ensuite connaître à Nicolas l'expulsion de Photius et le rappel du saint patriarche; mais la lettre arriva en 868, et Adrien II avait succédé à Nicolas, qui était mort depuis quelque temps. Le nouveau pontife répandit qu'il avait épousé tous les sentiments de son prédécesseur dans l'affaire d'Ignace et de Photius. (Fleury, l. cit. n. 18.) La même année il condamna, dans un concile à Rome, l'impie assemblée de Photius. Le cahier calomniateur fut jeté dans les flammes; mais avant l'exécution, on le lança contre terre, en disant cet anathème : *Tu maledictus Consiantinopoli, sis Romæ iterùm maledictus!* (Baron. an. DCCCLXVIII. n. 38. — Noel Alex. loc. cit. — Fleury, l. cit. n. 19.)

*Article 2.***Condamnation des erreurs des Grecs en trois conciles généraux.**

Huitième concile œcuménique contre Photius sous le pape Adrien et l'empereur Basile ; Photius gagne Basile , et mort de saint Ignace ; Photius de nouveau sur le siège patriarcal ; Conciliabule de Photius rejeté par le pape ; Mort de Photius ; Le patriarche Cérularius renouvelle et augmente les erreurs de son prédécesseur ; Grégoire X, à la demande de l'empereur Michel , convoque un concile à Lyon ; Profession de foi de Michel , approuvée par le concile ; Les Grecs acceptent les décisions du concile ; Nouvelle rupture ; Concile de Florence sous Eugène IV, on y traite encore des affaires d'Orient et l'on fixe le dogme de la procession du Saint-Esprit ; Consécration des azymes ; Peines du purgatoire ; De la gloire des Saints ; De la primauté du pape ; Instruction donnée aux arméniens , aux jacobites et aux Éthiopiens ; Les Grecs retombent dans le schisme.

XIII. Adrien fit convoquer un concile général à Constantinople : c'était en 869, sous le règne de Basile-le-Macédonien. Trois légats de Rome y furent députés, Donat évêque d'Ostie, Étienne de Néri et Marin qui fut ensuite pape : il était alors un des sept diacres de l'église de Rome. Ils partirent donc pour Constantinople, où l'empereur les reçut avec de grandes marques de respect : il envoya au-devant d'eux jusqu'à la porte de la ville tout le clergé revêtu de ses ornements, et toutes les compagnies des officiers de son palais. Ils furent ensuite admis en sa présence,

traités avec distinction et la révérence due à leur dignité. Ils présentèrent leurs lettres à Michel, qui les baisa en disant : Nous et tous les évêques d'Orient attendions depuis deux années le jugement de l'Eglise romaine notre mère. Nous vous prions donc de vous appliquer efficacement à rétablir parmi nous la paix et l'union. On désigna le jour pour l'ouverture du concile.

XIV. Il fut présidé par les légats au nom du pape. Il est vrai que dans les actions huitième et dixième Basile et ses fils, Constantin et Léon, sont appelés les présidents de l'assemblée ; mais, dit Noël Alexandre, c'est un honneur et non un droit : *Præfuisse dicitur imperator, non auctoritate sed honore, quem ipsi detulit synodus, ut Ecclesieæ protectori, non ut causarum ecclesiasticarum judici.* La première session eut lieu le cinq d'octobre 869. Elle fut suivie de huit autres, qui se prolongèrent jusqu'à la fin de février de l'année suivante. Dans la cinquième session apparurent les évêques et les prêtres schismatiques : on leur fit grâce et ils furent admis à la communion. Photius vint aussi : les légats lui demandèrent s'il reconnaissait les décisions du pape Nicolas et ce qui avait été déterminé par son successeur. Le coupable garda le silence aux questions réitérées qui lui furent faites. (Baron. an. DCCCLXIX. n. 28.) Enfin pressé de répondre : Dieu, dit-il, entend mes paroles sans que je parle. — Votre silence, reprirent les légats, ne vous sauvera pas de la condamnation. — Et Jésus aussi, ajouta Photius, fut condamné dans son silence. — Les légats dirent que si Photius voulait se réconcilier avec l'Eglise, il devait avouer ses fautes et les torts qu'il avait eus envers Ignace, promettant de le regarder à l'avenir comme son pasteur. L'impie gardait toujours le silence. —

Photius, dit le patrice Baanes, la confusion vous a fait perdre la tête, le concile vous donne le temps de penser à vous ; allez, et vous serez ensuite rappelé. Photius reparut à la septième session, il avait le bâton à la main ; mais on le lui enleva : c'est le loup dans le bercail, disait-on : il n'en est pas le pasteur. On lui demanda s'il était disposé à abjurer ses erreurs. Il répondit qu'il ne reconnaissait pas les légats pour ses juges. Enfin d'autres réponses hautaines données aux demandes qui lui furent adressées, le concile prononça cet anathème : « Anathème à l'usurpateur Photius, au tyran, au schismatique, au nouveau Judas, à l'inventeur de dogmes impies... ! » On frappa de la même sentence Grégoire de Syracuse et tous leurs sectateurs obstinément attachés à leurs chefs. (Baron. an. DCCCLXII. n. 37 — Fleury, t. 7. l. 51. n. 29. etc.)

XV. Dans ce concile, on fit différents canons jusqu'au nombre du vingt-sept. Toutes les ordinations de Photius furent déclarées invalides, toutes les Eglises et les autels par lui consacrés devaient l'être de nouveau. On déposa tous les évêques ou clercs qui resteraient dans le parti de Photius et l'on anathématisa quiconque soutiendrait avec lui qu'il y avait deux âmes dans l'homme ; et aucun évêque ne devait être sacré par l'ordre du prince, sous peine de déposition. (Noël Alexandre par. xxii. — Fleury l. 51. n. 55.) Toutes les œuvres de Photius furent jetées au feu en en pleine assemblée, et l'on reconnut l'autorité des sept conciles généraux précédens. Ainsi se termina ce dernier, que confirma le pape Adrien, d'après la requête des Pères, qui lui écrivirent en ces termes : *Universalis hujus synodi consonantiam veluti propriam confirma... Ut per magisterium vestrum etiam aliis unicersis Ecclesiis suscipiatur veritatis verbum, et justitiæ decretum.*

Il faut remarquer ce que dit Nicéas, que les Pères du concile scélèrent leur décret du sang de Jésus-Christ. (Nicéas apud Fleury l. cit. n. 46.)

Les légats du pape reprirent la route de Rome; mais par la faute de l'empereur Basile qui les avait par un dépit abandonnés aux incertitudes et aux périls du voyage, ils tombèrent entre les mains des Esclavons, qui leur enlevèrent tout ce qu'ils possédaient et l'original des actes du concile, signé de tous les Pères. Ils furent délivrés par l'entremise du pape et de l'empereur, et arrivèrent à Rome le vingt-deux de décembre de la même année 870. Les actes y arrivèrent ensuite par un autre voie et le souverain pontife put confirmer les décisions de Constantinople. (Hermant. t. i. c. 347.) Or voici la cause du ressentiment de l'empereur et de sa colère contre les légats : Les ambassadeurs du roi des Bulgares et les envoyés des chaires patriarcales d'Orient prétendaient que les Bulgares n'étaient pas sujets de l'Eglise de Rome, mais de celle de Constantinople. Les légats du souverain pontife ne voulurent pas reconnaître ces prétentions. (Fleury t. vii. l. 51. n. 44. 49.)

XVI. Photius cependant ne cessait d'attaquer le concile. Il écrivit plusieurs lettres à ses amis, toutes dans le même but. Il disait à un moine appelé Théodose : « Pourquoi vous étonnez-vous que les condamnés fassent le procès aux innocents ? L'exemple n'est pas unique : Caïphe et Pilate jugeaient, et Jésus mon Dieu était le coupable. Il lui citait encore St.-Étienne, St.-Jacques, St.-Paul et une foule de martyrs qui parurent devant des juges infâmes et dignes de mille morts. Dieu, ajoutait-il, arrange tout pour le mieux. D'ailleurs, disent encore Noel et Fleury, Photius pendant les dix années de son exil ne cessa de tramer

la mort du saint patriarche , et de tenter toutes les voies pour remonter au siège d'où il avait été si justement chassé. Partant , il trouva le moyen de gagner l'amitié de l'empereur Basile : il écrit sur une vieille feuille, en anciens caractères d'Alexandrie une généalogie et une prédiction sur le nom de *Beclas* , qu'il donnait au père de Basile. Cette composition apocryphe donnait à entendre que l'empereur descendait de Thiridate , roi des Arméniens , et que le règne de Basile serait plus long et plus heureux que celui de tous ses prédécesseurs. Or on sait que le père de l'empereur était de basse origine. Au reste il incorpora cette fable dans un vieux volume qu'il fit mettre dans la bibliothèque impériale, et, par le moyen d'un de ses partisans , aussi fourbe que lui , et confident de l'empereur , le bruit se répandit au palais que Photius seul pouvait donner l'explication de cette antique écriture. Basile envoya chercher le savant dans son exil. Il vint à la cour et c'est alors que l'imposteur, qui s'était acquis la bienveillance du prince , voulait que St.-Ignace lui accordât la liberté d'exercer les fonctions épiscopales. Le saint fut inébranlable, disant que Photius, excommunié par le concile, ne pouvait sans un nouveau concile rentrer dans aucunes de ses anciennes attributions. Toutefois Photius faisait toujours des ordinations et se montrait partout évêque. (Noel Alexandre l. cit. xxv. — Baron. an DCCCLXXVIII. n. 53. — Fleury t. 8. l. 53. n. 1. etc. Van-Ranst. p. 154.) Cependant Ignace passa de ce monde à l'éternité. Il avait quatre-vingts ans et c'était l'année de Jésus-Christ 878. On soupçonna fortement Photius d'être l'auteur de sa mort, disent Noel et Van-Ranst. Fleury rapporte que Hilien , métropolitain de Néocésarée , écrivit positivement au pape

Étienne que Photius avait fait mourir le patriarche par quelques-uns de ses suppôts. L'Église grecque et latine honorent St.-Ignace le vingt-trois de novembre.

XVII. St.-Ignace était mort depuis trois jours à peine que l'impie avait déjà été replacé sur le siège de Constantinople. Alors exil, verges et prisons furent tour-à-tour employés pour punir les amis et ses serviteurs du saint patriarche. Il rappela quelques évêques déposés, et ceux qui refusaient de partager sa communion pour se soumettre au concile, il les confiait à un certain Léon, son parent, qui en vainquait plusieurs par les souffrances ; un plus grand nombre restèrent fidèles à la foi et furent livrés à la mort. (Noel Alexandre I. cit. 25. Photius employa mille fraudes pour s'établir dans son patriarcat avec l'autorité pontificale. Il envoya une lettre à Jean VIII, qui occupait alors la chaire de St.-Pierre, et il lui disait que violence lui avait été faite pour l'élever sur le trône de l'Église de Constantinople. Il avait fait signer cette épître par les métropolitains d'Orient, sous je ne sais quel faux prétexte de son imagination. Il envoya encore une autre lettre qu'il prêtait à Ignace, qui était déjà mort et au nom d'autres évêques : ils priaient le pape de reconnaître Photius. A ces mensonges il joignit les lettres qu'il put arracher à Basile en sa faveur (Fleury I. cit n. 3. 7. — Noel Alexandre eod. 25.) Ces lettres arrivèrent à Rome en 879. Le pape vivement sollicité par l'empereur, lui répondit que pour le bien de l'Église et l'amour de la paix, oubliant les décrets synodaux, il recevrait Photius à sa communion, s'il donnait des signes de repentir en présence de ses légats et du concile qui se convoquerait à Constantinople. Il y envoya donc le cardinal Pierre pour le représen-

ner à la tête du concile. Baronius , Noel Alexandre et Fleury blâment cette condescendance du pape , et sa défense est prise par Pierre de Marca. Jean, dit-il , était pressé par l'empereur et soutenu de l'autorité des pontifes Léon , Gélase et Félix , ainsi que par le concile d'Afrique , qui avaient donné l'exemple de tempérer les règles dans les temps mauvais. Il crut que le bien de l'Eglise lui faisait un devoir de céder à la nécessité. Ainsi, et du consentement des autres patriarches , Photius fut rétabli sur le siège de la ville impériale. (Baron. t. x. an 879. — Noel Alexandre , t. 13. diss. 4: — Fleury t. 8. l. 53. n. 7. — De Marca, de concord. sac. et imp. l. 3. c. 14.)

XVII. Pour venir à bout de ses desseins, Photius pria le cardinal envoyé par le pape à Constantinople de lui remettre les lettres dont il était chargé, sous le prétexte d'en faire une traduction grecque; et par ce moyen, dit Baronius, il put retrancher, ajouter tout ce qui lui faisait plaisir. Ainsi les lettres du pape furent falsifiées. C'est avec cette fraude que fut célébré le concile, que les Grecs regardent comme le huitième œcuménique, mais à dire vrai, c'était un conciliabule de quatre-cent quatre-vingt évêques, tous partisans de Photius, qui présidait et dirigeait toutes les opérations selon ses desirs, contre le sentiment des légats et du pape. Ce conciliabule fut terminé après cinq actions et l'impie Photius rétabli au nom du pape dans la chaire de Constantinople.

XIX. Lorsque Jean, le souverain pontife, eut appris tout ce qui s'était passé, il envoya, comme le dit Noel Alexandre, à Constantinople, Marin, son nouveau légat, afin qu'en vertu de l'autorité apostolique il annullât ce qui avait été fait par la perversité grecque. Marin s'acquitta de sa commission avec courage

et confirma , au nom du pape, la condamnation de Photius , prononcée par le concile général. Cet acte déplut à l'empereur et Marin fût mis en prison et il y resta trente jours. Le souverain Pontife n'en reconnut pas moins les décrets portés contre Photius par ses prédécesseurs Nicolas I^{er} et Adrien II , et lança de nouveau contre lui une solennelle excommunication. Le cardinal Gotti ajoute (Gotti ver. rel. t. II. 85. 1.) que cette sentence de Jean VIII fut après la mort de l'empereur Basile, arrivée en 886, mise à exécution par son fils et successeur Léon VI, surnommé le sage. Fleury rapporte (Fleury I. LIII. n. 51.) que ce prince envoya deux de ses principaux officiers à l'Eglise de Ste-Sophie. Ils montèrent à la tribune, firent publiquement lecture des indignités de Photius , le chassèrent du siège patriarcal et le conduisirent en exil dans le monastère des Arméniens, où il termina sa vie scélérate. Mais on n'en connaît ni l'époque , ni les circonstances. Cependant Cédrenus dit dans ses annales que l'empereur fit crever les yeux à Photius soupçonné de rébellion, et Noel ajoute que le malheureux mourut séparé de la communion de l'Eglise , obstinément attaché à son schisme.

Le même auteur croit qu'après la mort de l'impie le schisme cessa pour recommencer ensuite ; Danès (Noel Alexandre id. XXIX. — Danès temp. not p. 271.) veut au contraire qu'il se soit continué sans interruption et que sous Nicolas Chrysoberg , patriarche de Constantinople , en 981, il ait pris plus de force encore quatre ans après, pendant le patriarcat de Sergius, qui envoya aux évêques d'Orient la lettre encyclique de Photius contre le pape ; et le onzième siècle vit le mal aller toujours croissant. C'est alors que parut Michel Cérulaire , issu de no-

ble famille , esprit remuant et superbe. L'empereur Michel-le-Paphlagonien, le fit enfermer dans un monastère, à la suite d'une conspiration tramée contre sa puissance. Le Célulaire ne quitta sa retraite que sous Constantin-Monomaque, et l'an 1043 , au mépris des canons , il s'éleva sur le trône patriarcal de Constantinople ; mais craignant avec justice que son attentat ne fut puni par la verge du pape, il travailla de toutes ses puissances à faire croître les semences de division entre Rome et Constantinople. Il entra en campagne contre les Latins par une lettre adressée à Jean, évêque de Trani, dans le Pouille. Il accusait l'Eglise romaine d'enseigner que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; que les âmes sorties du Purgatoire jouissent d'une pleine béatitude, même avant la resurrection générale; que le pape est le premier pasteur de toute l'Eglise, et que l'on doit consacrer avec le pain azyme. Les Latins, disait-il, se rangent avec les Juifs, qui célébraient leur pàque avec du pain sans levain. Comme si l'on ne savait pas que Jésus-Christ célébra la pàque le premier jour des azy- mes, temps auquel, selon l'ordre de Dieu (Exod. c. 12.) il était défendu aux Juifs d'avoir dans leur maison du pain levé : *Septem diebus azyma comeditis, in die primo non erit fermentatum in domibus vestris... à primo die ad diem septimum.* D'ailleurs il est prouvé par la tradition depuis St.-Pierre, dit Chrétien Loup, que notre Sauveur fit usage de l'azyme. (Christ. Lup. p. III. conc. diss. de act. St.-Léon VII.) Telle a été la croyance de l'Occident, dès les premiers siècles et il s'y est toujours conforiné, excepté pendant un court espace de temps, pour éviter le scandale et montrer que les chrétiens ne communiaient pas avec la synagogue. Il est vrai que les Grecs ont toujours fait usage de

pain levé ; mais la foi n'est nullement outragée ; jamais une Eglise n'a reproché la coutume d'une autre ; mais le Cérulaire en fit une hérésie qu'il reprocha à l'Eglise latine.

XX. Le pape Léon , pour éteindre l'incendie qui s'avancait toujours de plus en plus, envoya en Orient Humbert , évêque de Forêt-Blanche , le cardinal archidiaque de Rome et l'archevêque Pierre. Ils remirent à Constantin-Monomaque une lettre du successeur de St.-Pierre , dans laquelle il menaçait le Cérulaire d'excommunication , s'il persistait à condamner l'usage de l'Eglise romaine dans la célébration de la messe. La question fut examinée à Constantinople et la coutume latine justifiée ; mais Michel-le-Cérulaire ne voulut pas entrer en conférence avec les légats, il n'était au contraire appliqué qu'à verser sur eux un déluge de calomnies. Dans le désespoir de réussir, un jour dans l'Eglise de Ste-Sophie , après la messe , ils déposèrent publiquement sur l'autel la feuille d'excommunication contre l'impie patriarche. Furieux , il enlève des registres le nom du pape , use de représailles en excommuniant les légats et fait semer en Orient et par l'Italie des calomnies et des injures contre l'Eglise romaine. Il passa le reste de ses jours attaché obstinément au schisme. L'empereur Isaac Comnène le déposséda du siège patriarcal et l'enleva en exil , où il mourut (Bernin. t. III. sec. 11. c. 6. — Van-Ranst sect. 10. p. 171. — Berti t. 2. sec. 11. ch. 3.)

XXI. Mais au lieu de cesser, le schisme conserva toute sa force, et bien qu'au XI^e siècle et dans le suivant beaucoup d'églises grecques conservassent la communion de l'Eglise romaine, la division alla toujours croissant jusqu'à la prise de Constantinople par

les princes latins. Mais sous Beaudoin, le premier d'entre eux et sous les monarques français, depuis 1204, jusqu'en 1261, il y eut un moment de trêve dans la guerre des deux Eglises. Lorsque Michel Paléologue prit Constantinople, les Grecs revinrent à leur schisme, auquel ils paraissaient avoir renoncé. Pourtant l'empereur Michel envoya vers Grégoire X le moine Jean II, chargé de lui remettre des lettres dans lesquels il lui parlait de son intention de vouloir, avec ses sujets, revenir à l'Eglise romaine et professer la même foi. Le roi de France, saint Louis, reçut aussi un message de l'empereur grec, qui le priait de travailler à rétablir la concorde entre l'Eglise grecque et latine. Le pape, désirant vivement cette réunion, envoya quatre religieux franciscains à la cour de Constantinople, afin de conclure cette paix, et dans le même temps, pendant l'année 1272, il publia un concile général qui devait se célébrer à Lyon deux ans après. On devait y traiter avec les princes l'affaire de la conquête de la Terre-Sainte, faire quelque réforme dans la discipline et spécialement opérer la réunion des grecs et des latins. Les religieux de Rome portèrent donc à l'empereur la formule de foi qu'il devait accepter, ainsi que les évêques grecs, et le pape engageait Michel à se trouver au concile, ou à y envoyer ses orateurs. Le patriarche de Constantinople et les autres prélats grecs reçurent aussi leur lettre de convocation.

XXII. A l'époque fixée le concile s'assembla dans la ville de Lyon. Il s'y trouva avec les patriarches latins deux patriarches grecs, Pantaléon de Constantinople et Opition d'Antioche, et un grand nombre d'évêques grecs, de sorte que l'on vit une réunion de cinq cents évêque, soixante et dix abbés et mille pré-

lats inférieurs. St.-Bonaventure occupait la première place après Grégoire X, qui assista au concile et donna au saint la charge de proposer les matières des délibérations. Le pape avait aussi convoqué St.-Thomas d'Aquin, mais il mourut en route dans le monastère de Fosse-Neuve. Les cours de France d'Angleterre et de Sicile y eurent aussi leurs orateurs. Plusieurs historiens, tels que Tritemius et Platin, veulent que l'empereur Michel soit aussi venu à Lyon; mais Noel Alexandre prouve par de puissantes raisons qu'ils n'y envoya qu'une députation. Car, dit-il, on lut au concile une lettre de l'empereur et elle fut approuvée; les orateurs grecs jurèrent au nom de l'empereur et lorsque la dernière session eut été terminée, Grégoire écrivit à Michel pour lui faire savoir toutes les décisions qui avaient été prises. Or toutes ces particularités prouvent clairement que l'empereur n'était pas au concile.

XXIII. Dans la quatrième session, on fit lecture de la lettre de l'empereur Michel Paléologue, dans laquelle il recevait la profession de foi qui lui avait été présentée par le pape Grégoire. Il déclarait que, selon la foi de l'Eglise romaine, il croyait que le Saint-Esprit procédait du Père et du Fils, il admettait l'existence des peines du purgatoire, la validité du Sacrement eucharistique fait avec l'azyme; enfin il terminait en confessant la primauté du pontife de Rome. Voici les termes de sa lettre, d'après Noel Alexandre et Raynald. (Noel Alexandre l. cit. n. II. — Raynald an 1274. n. 14.) : « Ipsa quoque S. romana Ecclesia summum et plenum primatum et principatum super universam Ecclesiam catholicam obtinet; quem se ab ipso Domino in B. Petro apostolorum principe, cujus rom. pontifex est successor, cum potastis pleni-

tudine recepit, veraciter recognoscit. Et sicut præ ceteris tenetur fidei veritatem defendere sic et si quæ de fide subortæ fuerint questiones, suo debent iudicio definiri. Ad quem potest gravatus quilibet super negotiis ad Ecclesiasticum forum pertinentibus appellare; et in omnibus causis ad examen Ecclesiasticum spectantibus, ad ipsius potest iudicium recurri; et idem omnes Ecclesiæ, subjectæ ipsorum prælati obedientiam et reverentiam sibi dant. Ad hanc autem sic plenitudo potestatis constitit, quod Ecclesias ceteras ad sollicitudinis partem admittit; quarum multas et patriarchales præcipuè, diversis privilegiis eadem Ecclesia romana honoravit, sua tamen observata prærogativa, tum in generalibus conciliis, tum in aliquibus aliis, semper salva supra scripta fidei veritate, prout plenè lecta est, et fideliter exposita. »

-- « Primatum quoque ejusdem S. Romanæ Ecclesiæ, ad ipsius S. Ecclesiæ obedientiam spontaneam venientes, confitemur et recognoscimus, acceptamus et spontè suscipimus. » — L'empereur terminait en demandant au pape qu'il fût permis à l'Eglise grecque de reciter le symbole tel qu'il existait avant le schisme; d'observer les rites qui ne sont pas contraires à la foi ou aux préceptes divins, et qui ne sont pas en opposition avec l'Ancien et le Nouveau Testament, la doctrine des conciles généraux et des SS. Pères reçue par les conciles célébrés sous la puissance de l'Eglise romaine.

On lut ensuite les lettres des autres prélats grecs, qui se soumettaient à l'autorité de l'Eglise latine et se soumettaient pour le spirituel à l'obéissance qu'avant le schisme leurs pères prêtaient au siège apostolique.

XXIV. Après la lecture de ces lettres, Georges

Acropolyte , grand logothète de l'empereur , renonça au schisme au nom de Michel , faisant profession de la foi de l'Eglise romaine , et reconnaissant la primauté du souverain pontife. Il promit ensuite avec serment que l'empereur ne violerait jamais ses promesses de foi et d'obéissance. Les légats des évêques grecs suivirent son exemple , et quand le concile eut approuvé et accepté leur profession de foi , on fit une constitution synodale dans laquelle on lit : « *Fideli ac devotâ professione fatemur quod Spiritus Sanctus æternaliter ex Patre et Filio , non tanquàm ex duabus spirationibus sed unicâ spiratione , procedit. Hoc professa est hactenus , hoc firmiter tenet et docet sacrosancta romana Ecclesia , mater omnium fidelium et magistra , hoc habet orthodoxorum Patrum atque doctorum latinorum pariter et græcorum incommutabilis et vera sententia. Sed quia nonnulli , propter irrefragabilis præmissæ ignorantiam veritatis , in errores varios sunt prolapsi , nos hujusmodi erroribus viam præcludere cupientes , sacro approbante concilio , damnamus et reprobamus omnes qui negare præsumpserint , æternaliter Spiritum Sanctum ex Patre et Filio procedere ; sive etiam temerario causâ asserere , quod Spiritus Sanctus ex Patre et Filio tanquàm ex duobus principiis , et non tanquam ex uno procedat. »*

Après le concile , Grégoire renvoya les Grecs chargés de présents et écrivit à l'empereur Michel , et à son fils Adronic une lettre de félicitation. L'empereur satisfait , voyant que Joseph , patriarche de Constantinople , continuait à s'opposer à l'union des Eglises , le força de renoncer à sa dignité et de se retirer dans un monastère. Il fit donner sa chaire à Jean Veccus ; punit par la prison , l'exil et la mort même les ecclésiastiques et les grands qui s'opposaient à l'union.

(Noël Alexandre l. cit a. II. II. 6. ex Niceph. l. 5. et aliis.)

XXV. En 1274, sous le pape Jean XXI, deux conciles furent célébrés à Constantinople. Le patriarche Veccus et les autres évêques grecs y reconnurent la formule catholique donnée par l'église de Rome. L'empereur Michel et son fils écrivirent au souverain pontife qu'ils avaient adopté tout ce qui était de foi et de la doctrine de l'Eglise romaine. Mais en 1278, le même empereur écrivait encore à Rome; c'était alors Nicolas III qui occupait le trône pontifical. Il lui disait qu'il avait employé toutes ses puissances à effectuer la réunion des Eglises d'Orient et d'Occident; qu'il ne voyait depuis que troubles, séditions, et qu'il courait risques de disparaître dans l'incendie. Il finissait par prier le pape de ne pas s'attrister, s'il le voyait céder aux exigences des temps. Dès lors les Grecs, à quelques exceptions près, se séparèrent de l'Eglise romaine. Martin IV, successeur de Nicolas III, excommunia l'empereur Michel Paléologue, comme fauteur du schisme et de l'hérésie des Grecs, défendant à tous rois, princes, seigneurs et autres, de quelque condition qu'ils soient, et à toutes les villes et communautés, de faire avec lui, tant qu'il restera excommunié, aucune société ou confédération. Noël Alexandre, soutenu de deux auteurs, dit que le pape excommunia Michel à la persuasion de Charles de Sicile, qui espérait que l'empereur sous le poids de la sentence pontificale, serait plus facile à renverser du trône; mais le Père Roncaglia prétend que l'excommunication frappée l'année suivante, prouve qu'en poursuivant Paléologue, le pape ne voyait en lui qu'un homme qui s'était séparé de l'Eglise, après

s'être uni solennellement à elle. (Noël Alexandret. xvii. Diss. 7. a. 2. per totum.)

XXVI. Cent soixante ans après le concile de Lyon, en 1439, à la vue des Turcs, qui avaient déjà conquis une partie de l'empire et menaçaient d'exterminer le reste, les Grecs épouvantés des vengeances célestes, montrèrent le désir de se rattacher à l'Eglise romaine. Eugène IV, qui désirait ardemment cette réunion, convoqua un concile général. Il se tint d'abord à Ferrare, puis à Florence, parce que la peste ravageait la première ville. L'empereur, les patriarches et les autres évêques grecs y furent appelés. Jean-Paléologue se rendit à l'invitation du pape et vint en Italie avec le patriarche de Constantinople, deux métropolitains, Basile Bessarion, archevêque de Nicée et Marc d'Ephèse. Il se trouva encore au concile beaucoup d'autres prélats grecs. Sept cents personnes étaient en outre dans la ville de Florence, avec cent soixante évêques Latins. Le sujet des discussions fut le même que celui du concile de Lyon : on parla long-temps du *Filioque*, ajouté par les Latins au symbole, pour expliquer que le Saint-Esprit procède et du Père et du Fils, comme seul principe. L'archevêque d'Ephèse fut le plus vigoureux adversaire de la doctrine de l'Eglise romaine. Il disait qu'il n'était pas permis de faire des additions aux antiques symboles. Les Latins répondaient que Dieu n'avait pas restreint aux premiers siècles l'infailibilité de son Eglise, mais qu'il avait promis d'être avec elle jusqu'à la fin des siècles : *Et ecce ego vobiscum sum... usque ad consummationem seculi.* (Matth. xxviii. 20.) Le mot consubstantiel n'a-t-il pas été ajouté par le concile de Nicée pour enlever tout subterfuge aux ariens et exprimer que le Verbe est de la même substance que le Père

et égal à lui? Les conciles d'Ephèse et de Chalcédoine n'ont-ils pas ajouté dans le symbole de Nicée qu'il y avait deux natures en Jésus-Christ, la nature divine et la nature humaine? Il fallait expliquer que le Sauveur est vrai Dieu et vrai homme, aux nestoriens qui ne voyaient en lui qu'un homme, et aux eutychéens, qui croyaient que dans l'Incarnation du Christ la divinité avait absorbé l'humanité toute entière. Non, concluaient-ils, l'expression *Filioque* n'a pas été ajoutée comme une critique aux anciens symboles, mais seulement comme une explication plus claire d'une vérité de foi. Déclarer une vérité, ce n'est pas faire une addition, mais une explication, un éclaircissement. On dressa donc la définition suivante : « *Definimus, ut hæc fidei veritas ab omnibus christianis credatur, quòd Spiritus Sanctus ex Patre et Filio æternaliter est, et essentiam suam, suumque esse subsistens habet ex Patre simul et Filio, et ex utroque, æternaliter tamquàm ab uno principio et unicà spiratione procedit, declarantes quod id quod SS. Patres dicunt ex Patre per Filium procedere Spiritum Sanctum, ad hanc intelligentiam tendit, ut per hoc significetur, Filium quoque esse secundùm Græcos quidem causam, secundùm latinos verò principium substantiæ Spiritus Sancti, sicut et Patrem. Et quoniam omnia quæ Patris sunt, Pater ipse unigenito Filio suo gignendo dedit, præter eas Patrem, hoc ipsum quod Spiritus Sanctus procedit ex Filio, ipse Filius à Patre æternaliter habet, à quo etiam æternaliter genitus est. Definimus insuper, explicationem verborum *Filioque*, veritatis declarandæ gratiâ et imminente tunc necessitate, ac rationabiliter symbolo fuisse appositam. »*

XXVII. On passa ensuite à la question de savoir si

l'on consacrait valablement avec le pain azyme. Les deux partis furent bientôt d'accord, il n'y a pas de doute que le pain de froment ne soit la matière essentielle de l'Eucharistie; qu'il soit ensuite azyme ou fermenté c'est une affaire de discipline. On décida donc que chaque prêtre se conformerait à l'usage de son Eglise, en Orient et en Occident : *Item in azymo sive fermentato pane triticeo corpus Christi veraciter confici; sacerdotisque in altero ipsum Domini corpus conficere debere, unumquemque scilicet juxta suæ Ecclesiæ sive occidentalis, sive orientalis consuetudinem.*

XXVIII. Le purgatoire et l'état de béatitude dont jouissent les âmes avant la résurrection générale, fut ensuite l'objet de l'attention du concile; mais les discussions ne furent pas longues; parce que les grecs ne nient pas l'existence du purgatoire, ils disent seulement que les péchés s'y expient par la peine de tristesse, mais non par le feu. Le concile dit que les âmes étaient purifiées des taches de leurs péchés dans l'autre vie par des peines qui peuvent être rachetées par les prières des fidèles, et spécialement par le saint sacrifice de la messe. On ne spécifiait pas le genre de peine que les âmes souffraient, et tous furent contents.

Le concile de Trente dans sa vingt-cinquième session fit un décret sur le purgatoire, analogue à celui-ci, bien que plusieurs Pères, St.-Ambroise, St.-Augustin, St.-Grégoire, Bède, et l'angélique St.-Thomas aient pensé autrement, puisqu'ils parlent positivement de la peine du feu. Ils se fondent sur un passage de St.-Paul dans sa première lettre aux Corinthiens. Or voici le texte de la définition de Florence : « *Item diffinimus, si verè pœnitentes in Dei charitate decesserint, antequam dignis pœnitentiæ*

fructibus de commissis satisfecerint, et omissis, eorum animas pœnis purgatoriis post mortem purgari, et ut à pœnis hujusmodi releventur, prodesse eis fidelium vivorum suffragia, missarum scilicet sacrificia, orationes et elemosynas; et alia pietatis officia secundùm Ecclesiæ instituta. »

XXIX. Les Grecs souscrivirent encore volontiers à ce que le concile décida relativement à cette question : Les âmes lavées de leurs fautes avant la résurrection générale, jouissent-elles de la claire vue de Dieu? Voici le texte : « Illas animas etiam, quæ post contractam peccati maculam, vel in suis corporibus, vel eisdem exutæ corporibus, prout superius dictum est, sunt purgatæ, in cœlum mox recipi et intueri clarè ipsum Deum trinum et unum, sicuti est, pro meritorum tamen diversitate, alium alio perfectiùs; illorum autem animas, qui in actuali peccato vel solo originali decedunt, mox in infernum descendere, pœnis tamen disparibus puniendas.) Au reste les théologiens pensent généralement que la résurrection des corps apportera à la béatitude des âmes un surcroit de bonheur et de gloire. St.-Bernard a dit : *Stola prima ipsa est felicitas et requies animarum, secunda verò immortalitas et gloria corporum.*

XXX. Mais la primauté du pontife romain fut un grand sujet de contestation. Marc, l'archevêque d'Éphèse, resta jusqu'à la fin du concile attaché à son sens, et nous le verrons, de retour en Orient, pervertir les Grecs ses compatriotes. Pourtant ils confessaient que le pape était le chef de l'Église. Mais ils modifiaient son autorité, qui ne pouvait, selon eux, recevoir les appels des jugements portés par les quatre patriarches orientaux, ni sans leur assentiment convoquer un concile général. Les débats sur cet article furent si

vifs et si constants, qu'on allait perdre tout espoir de réconciliation, lorsque l'archevêque de Nicée, Basile Bessarion trouva le moyen de réunir les combattants par cette formule : *salvis privilegiis et juribus Græcorum*. Les Grecs l'acceptèrent, parce qu'elle maintenait leurs privilèges; d'un autre côté, c'était faire acte de soumission à l'Eglise romaine; car l'expression de *privilege* suppose une concession faite par une puissance supérieure, et reconnaît l'autorité du souverain pontife sur toutes les églises. On rédigea donc le procès verbal en ces termes : « *Diffinimus sanctam apostolicam sedem et romanum pontificem in universum orbem tenere primatum, et ipsum pontificem successorem esse B. Petri, principis apostolorum, et eorum Patrem ac doctorem existere; et ipsi in B. Petro pascerdi, regendi ac gubernandi universalem Ecclesiam à D. N. Jesu Christo plenam potestatem esse traditam, quemadmodum etiam in gestis œcumenicorum conciliorum et in sacris canonibus continetur. Renovantes insuper ordinem traditum in canonibus ceterorum venerabilium patriarcharum, ut patriarcha constantinopolitanus secundus sit post SS. romanum pontificem, tertius verò Alexandrinus, quartus autem Antiochenus et quintus Hierosolymitanus, salvis videlicet privilegiis omnibus et juribus eorum.* »

XXXI. Les Arméniens que le pape avait aussi convoqués, parce que leur pays était aussi en proie à l'hérésie, arrivèrent à Florence avant la clôture du concile. Les quatre députés de leur patriarche furent accueillis avec bonté par le souverain pontife; et comme l'ignorance des Arméniens était grande, il jugea convenable de leur donner en abrégé la doctrine de l'Eglise catholique, qu'ils jureraient de reconnaître et qu'ils porteraient ensuite en Arménie, pour distri-

buer aux peuples. Cette instruction ou ce décret fut reconnu par les Arméniens. On le lit dans Bernin et le cardinal Justinien. (card. Justin. in conc. Flor. par. III. — Bernin, t. 4. se c. 5, 6.)

Les jacobites répondirent aussi à l'invitation que leur avait faite le pape, par le moyen de l'abbé de St.-Antoine, envoyé par le patriarche arménien. L'empereur d'Éthiopie, connu sous le nom de Prêtre-Jean, ne fit pas exception : on vit venir ses arabassadeurs et se soumettre à l'autorité de l'Eglise romaine. Ils reçurent leur feuille d'instruction, (Raynald. an. MCCCXLII. n. 1 2.) et le concile fut transféré de Florence à Rome.

Toutefois l'union des deux Eglises grecque et latine ne fut pas de longue durée. A peine les Grecs furent-ils de retour en Orient qu'ils se séparèrent de nouveau de l'Eglise romaine, grâce surtout à l'indigne archevêque d'Ephèse; mais la justice divine se fit bientôt sentir : en 1453, Mahomet II prit d'assaut la ville de Constantinople, qui fut saccagée. Les Turcs massacrèrent sans pitié tout ce qu'ils rencontrèrent; les autels furent renversés, les monastères profanés et les citoyens dépouillés de leurs richesses.

Ainsi tomba le trône d'Orient, après avoir brillé avec éclat pendant plus de onze siècles.

Depuis lors les Grecs se sont endormis dans leurs erreurs, esclaves malheureux du conquérant de la ville impériale. Cette cité florissante, qui donna au monde les Athanase, les Chrysostôme, les Grégoire, les Basile et tant d'autres savants docteurs, la voici donc gisante, avilie, mourante! Les vertus et la science sont étouffées sous la corruption et les ténèbres. Enfin l'Eglise grecque, après avoir été la mère des saints et des docteurs, séparée du siège apostolique,

est tombée des cieux sous les fers des soldats turcs et dans une déplorable barbarie. (Hermant. t. II. c. 201. — Bert. Brev. hist. t. 2. sec. 15. 5.)

CHAPITRE X.

HÉRÉSIES QUI ONT PARU DU ONZIÈME AU QUINZIÈME SIÈCLE.

Le dixième siècle (1) n'est remarquable par la naissance d'aucune nouvelle hérésie. Toutefois, dit le savant Pierre-Louis-Danès, les ténèbres de l'ignorance couvrirent l'Occident, et de grandes dissensions s'y

(1) Pendant ce siècle, il se forma dans l'Occident un nombre infini d'états, qui faisaient sans cesse effort pour s'agrandir ou pour se défendre contre les états voisins, contre les Normands, les Sarrazins, les Bulgares, qui pénétraient de tous côtés en France, en Italie, en Angleterre.

Une guerre aussi générale et aussi continuelle avait rempli l'Europe de désordres. Toutefois les vérités de la religion n'avaient pas été anéanties dans les esprits. Des hommes vertueux profitèrent de ces précieux restes de lumière et prêchèrent sur l'enfer et le paradis aux peuples ignorants, dont les idées étaient toujours matérielles. Alors on vit le diable et son cortège infernal, on le peignit, on le sculpta. Nous le voyons encore sur nos vieilles cathédrales. Dieu était un homme infiniment puissant, assis sur un trône d'or, environné d'anges qui n'étaient que des hommes habillés de blanc. Tout se passait au ciel comme sur la terre, et l'on disait que St.-Michel chantait tous les lundis la messe dans le paradis.

Dès les siècles d'ignorance profonde comme celui-ci, on n'est pas hérétiques, on n'est que superstitieux. NOTE DU TRAD.

élevèrent : il y eut des intrusions jusque sur le siège apostolique. Graveson ajoute que la Providence divine veillait sur l'Église au milieu de ce cahos ; car parmi tant de fléaux qui l'affligèrent, elle n'eut pas de nouveau schisme à déplorer. (Danès, génér. temp. v. p. 275.— Graveson. hist. eccl. t. III sec. 10 collog. 2).

Article premier.

HÉRÉSIES DU ONZIÈME SIÈCLE.

Étienne et Lisoye brûlés ; Nouveaux nicolaïtes et les incestueux ; Bérenger, son hérésie ; condamnations et rechutes ; Sa conversion et sa mort.

I. Après la défaite de l'armée de Chrisochir, les débris de la secte des Manichéens s'étaient dispersés en Italie et établis en Lombardie, d'où ils passèrent dans les différents états de l'Europe. La première hérésie de ce siècle est une branche du Manichéisme, ou pour mieux dire, une masse d'erreurs qui constituent un véritable athéisme. Elle parut d'abord en France, à Orléans, où elle avait été apportée par une Italienne, qui en infecta plusieurs personnes, et entre autres deux ecclésiastiques, Étienne et Lisoye, qui passèrent pour savants et remplis de piété. Ils regardaient comme des rêveries tout ce que dit l'Écriture de la Sainte Trinité et de la création du monde : le ciel et la terre, selon leur doctrine, ont toujours existés, n'ont jamais eu de commencement. Ils niaient l'incarnation la passion de Jésus-Christ et conséquem-

ment la vertu du baptême, ils condamnaient le mariage; les bonnes œuvres n'ont pas plus de récompense que les mauvaises de punition; ils brûlaient un enfant huit jours après sa naissance et en conservaient les cendres, comme un viatique pour les malades. Ces fous d'une nouvelle espèce furent traduits devant le tribunal de Robert, roi de France, qui vint sur le théâtre de ces cruautés, accompagné de la reine et de beaucoup d'évêques. Arefast, seigneur normand, avait raison : Étienne et Lisoye firent l'aveu de leurs dogmes, et s'y attachèrent obstinément. Le concile interdit les impies, le roi les fit conduire hors de la ville et ils furent brûlés dans une chaumière avec quelques prosélytes qu'ils avaient faits (Fleury t. VIII. l. 58. n. 53, ad 55. — Graves. t. III. sec. 11. — Gotti ver. rel. t. II. c. 86. — Berti XI. — Ven-Banst).

II. Ce siècle vit les nouveaux Nicolaïtes, prêtres et clercs majeurs, qui prétendaient n'être pas tenus à la continence; et les Incestueux, qui enseignaient que le mariage n'était pas défendu au quatrième degré. (Van-Ranst. sec. XI. — Berti brev. hist. XI). Mais la fameuse hérésie de Bérenger domine toutes les autres. Combien grande est la miséricorde divine! cet hérétique, après plusieurs retractations et rechutes, mourut enfin dans le sein de l'Église, avec le repentir de ses erreurs.

III. Bérenger naquit à Tours, au commencement de ce siècle ou à la fin de l'autre. Il commença ses études aux écoles de St. Martin; puis il alla les continuer à Chartres, sous Fulbert, qui en était l'évêque. Un écrivain dit, en parlant de l'orgueil de Bérenger, que n'étant que simple élève, il faisait peu de cas des opinions de son maître et méprisait ce que ses con-

disciples pouvaient dire. D'ailleurs comprenant peu les secrets de la haute philosophie, il ne cherchait qu'à briller par la bizarrerie des interprétations. Fulbert, connaissant la pétulance de son esprit, et son penchant pour les nouveautés, lui recommanda souvent de s'attacher aux Pères et de rejeter les nouvelles doctrines. De retour dans sa ville natale, il fut reçu par le chapitre de St.-Martin, qui le mit à la tête de ses élèves. L'écolâtre ajouta le titre de trésorier de l'église à celui de maître, et alla ensuite à Angers, où son disciple, l'évêque Brunon le fit archidiacre. C'est ici qu'en 1047, selon Noël et Graveson, que Bérenger commença à répandre son hérésie, sous la protection de l'évêque, dit Baronius, en opposition avec Noël Alexandre (N. Alex. t. xiv seè. 11. — Graves. t. III. sec. xi. — N. Alex. t. xiv, diss. 1. ar. 4) Le tourangeau se déclara d'abord contre le mariage, puis contre le baptême des enfants; il combattit encore d'autres vérités de foi; mais il rejeta ensuite toutes ces erreurs pour nier la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Radbert-Paschase, en 831, avait écrit un traité orthodoxe du corps et du sang de Jésus-Christ. Jean Scot se fit le chef d'une opposition et on le regarde comme le premier qui ait nié la présence de Jésus-Christ dans le Sacrement de l'autel. Or Bérenger entra dans la même carrière et le cardinal Gotti veut qu'il soit le père de cette hérésie, car il fit de si nombreux disciples que l'Église fut obligée de convoquer plusieurs conciles pour l'extirper. (Gotti ver. reli. t. II. 87. — Fleury t. VIII. 59. — Graveson loco citato).

IV. Bérenger fut premièrement condamné à Rome, sous le pape St.-Léon IX, dans un concile que l'hérésiarque appelle concile de vanité; puis à Verceil, la

même année, avec le livre de Jean Scot; à Paris, sous le règne de Henri I; et Victor II, successeur de St.-Léon, condamna encore Bérenger dans un autre concile, tenu à Florence, en 1055. Mais alors Bérenger fut convaincu d'erreur par Lanfranc, dans un concile tenu à Tours: il abjura et promit de ne plus se séparer de la foi de l'Église catholique; mais c'était un langage des lèvres, le cœur n'abandonnait pas la doctrine impie. Quatre ans après, sous Nicolas II, Bérenger fut donc appelé à Rome devant cent-treize évêques. Il fit la profession de foi que l'on exigea de lui, jura de nouveau d'y être fidèle, et en plein concile jeta dans les flammes ses livres et ceux de Jean Scot. Vaines démonstrations! De retour en France, Bérenger revint à son vomissement, et écrivit, au mépris de l'Église romaine, un livre pour soutenir son hérésie. Le successeur de Nicolas, Alexandre II, lui écrivit des lettres paternelles pour le rappeler à la vérité catholique, mais il le trouva plein d'orgueil et plus que jamais attaché à son sens. Maurille, archevêque de Rouen, dans un concile tenu en 1063 excommunia le tourengé avec tous ses sectateurs. Cette sentence fut confirmée à Poitiers treize ans plus tard; enfin en 1079, Grégoire VII voulut apporter au mal un dernier remède: cent-cinquante évêques sont convoqués à Rome, le dogme catholique est reconnu de nouveau et Bérenger convaincu fait la profession de foi suivante: « Confiteor panem et vinum, quæ ponuntur in altari, per mysterium sacræ orationis et verba nostri Redemptoris, substantialiter converti in veram carnem et sanguinem Jesu Christi...., non tantum per signum et virtutem sacramenti, sed virtute substantiæ etc. » (Fleury t. ix. 62. 60. — Noël Alex. l. cit. — Gotti l. cit.).

V. Béranger revint dans sa patrie et aussitôt un nouvel écrit réfuta sa nouvelle profession de foi. (Mabillon. præf. II. sec. 6. n. 31). Enfin l'année suivante, il eut la grâce d'une conversion véritable : un concile fut tenu à Bordeaux, l'auteur de l'écrit en reprouva la doctrine, confirma celle qu'il avait jurée à Rome, et passa les neuf dernières années de sa vie dans le sein de l'Eglise. Le vieil hérésiarque se retira dans l'île de St.-Côme, près Tours, afin d'y pleurer ses péchés avant de paraître devant Dieu. Il mourut à quatre-vingt-dix ans environs (Fleury t. IX. l. 63. 40). Guillaume de Molmesbury rapporte que Béranger se rappelant à l'heure de la mort les prosélytes qu'il avait faits, disait dans une terrible incertitude : « Hodie apparebit mihi Dominus meus Jesus Christus, propter pœnitentiam ut spero ad gloriam, vel propter alios ut timeo ad pœnam. » St.-Antonin, Vincent de Beauvais, Mabillon, Antoine Paggi, Graveson, Noel Alexandre et autres ont dit que le repentir de Béranger fut sincère et constant le reste de ses jours, différent des autres hérésiarques, qui presque tous sont morts éloignés de l'Eglise.

Article 2.

HÉRÉSIES DU DOUZIÈME SIÈCLE (1).

Pierre de Bruys ; Henri et ses disciples ; leur condamnation ; Pierre Abélard ; ses erreurs sur la Trinité ; sa condamnation ; sa conversion et sa mort ; ses erreurs particulières ; Arnaud de Brescia ; ses erreurs et sa condamnation ; il excite une sédition à Rome ; il est brûlé vif ; Gilbert de la Porreea ; ses erreurs ; sa rétractation ; Folmar, Tanchelin et l'abbé Joachim ; les apostoliques et les bogomiles ; Pierre Vaud et ses sectateurs, qui portèrent différents noms ; vaudois, pauvres de Lyon, etc. ; leurs erreurs et leur condamnation.

VI. C'est au douzième siècle que parurent les pétrobrusiens. Leur chef Pierre de Bruys était d'abord entré dans un monastère, mais ensuite le désir de la liberté le fit apostasier, jeter le froc, et la province d'Arles le reçut dans sa fuite. C'est là et dans les environs, qu'en 1118 il commença à prêcher ses erreurs, que l'abbé de Cluny, Pierre-le-Vénérable, réduisit à cinq. (Bibl. Clun. pag. 1120.) Il ne voulait

(1) Nous ne sommes plus au temps où l'on écrivait de longues dissertations pour savoir s'il fallait écrire *Jésus* avec une aspiration, et si *Chérubin* était du neutre ou du masculin. Les sciences et les arts étaient cultivés dans l'Orient, des académies s'élevèrent partout dans nos contrées occidentales, comme chez les Arabes. Aristote est roi, il a connu toutes les vérités, il n'est tombé dans aucune erreur.

Les contestations des papes et des souverains, celles des ordres religieux, et la manie de vouloir tout expliquer par la raison, attirèrent notre attention. Une époque nouvelle commence. On pressent Luther et Calvin.

NOTE DU TRAD.

pas que les enfants fussent baptisés avant l'âge de raison. Il ruinait les autels, les églises et défendait d'honorer la croix. Il rejetait la messe et le sacrement de l'eucharistie, toutes les prières et surtout celles pour les morts.

Graveson dit qu'il est très-vraisemblable que ces erreurs furent condamnées par le troisième canon du concile de Tolède, en 1119, sous la présidence du pape Calixte II. Elles le furent encore vingt ans plus tard, sous Innocent II, par le second concile de Latran. Quelques auteurs ont cru que Pierre de Bruys était de la secte des manichéens ; mais Noel Alexandre et le cardinal Gotti ne sont pas de cette opinion, parce qu'il baptisait avec l'eau, mangeait de la chair, et respectait l'Ancien et le Nouveau Testament, toutes choses en opposition avec la doctrine manichéenne. Or voici la triste fin de cet hérétique : un vendredi-saint, de Bruys fit grande provision de croix à St.-Gilles, au diocèse de Nîmes, y mit le feu et fit cuire grande quantité de viande qu'il distribua à ses prosélytes. Outrés de ces excès et scandalisés de ses erreurs, l'archevêque d'Arles et les catholiques du village le brûlèrent vif, dans les flammes qu'il avait allumées, et le firent passer des feux de ce monde à ceux de l'éternité. (Gotti, l. cit. n. x. l. 69. n. 24. — Noel Alex. l. cit. et Graves. l. cit.)

VII. Après la mort de Pierre de Bruys, l'hermite Henri, italien selon les uns, provençal selon les autres, en 1140 augmenta la secte pétrobrusienne, mais non sans y ajouter de nouvelles erreurs. Il avait une grande réputation de sainteté et de science, à la faveur de laquelle il semait au loin sa doctrine. Elle fructifia spécialement dans le diocèse du Mans ; mais avant d'y aller lui-même, il y envoya deux de ses

disciples, qui se mirent en route, ayant en main le bâton pétrobrusien, surmonté d'une croix de fer. Henri obtint pour eux de l'évêque Hildebert, la permission de prêcher dans la ville. Lui-même vint ensuite et parut en chaire avec son éloquence entraînante. On courut en foule aux sermons de l'hypocrite. Bientôt le peuple entre en fureur contre le clergé; les prêtres, les chanoines et les clercs sont regardés comme des excommuniés, on refuse de rien vendre à leurs domestiques, on veut abattre leurs maisons, piller leurs biens, les lapider ou les pendre; mais la puissance des grands s'opposa aux ravages des fanatiques. L'évêque lui-même ne fut pas à l'abri de leurs insultes; mais il l'obligea bientôt à quitter son diocèse, et accueillit deux des disciples d'Henri, qui avaient abjuré les erreurs de leur maître. Noël Alex. loc. cit. — Fleury l. cit. n. 24.) Chassé du Mans, il alla d'abord à Poitiers, puis à Bordeaux et à Toulouse, où il répandit avec plus de succès l'impiété de sa doctrine. St.-Bernard dans une de ses lettres, 241, fait la description de ses ravages: ses paroles excitaient l'enthousiasme des peuples, ils méprisaient les prêtres, profanaient les églises, les fêtes, les sacrements et toutes les choses saintes. On mourait sans confession et sans viatique, et l'on refusait le baptême aux enfants. Le même saint ajoute que l'argent qu'on lui apportait après ses prédications, il allait le jeter sur les tables de jeu, ou le prodiguait pour de plus honteux usages encore: souvent, en descendant de chaire, il allait passer la nuit avec des femmes. La tourbe hérétique allant toujours croissant à Toulouse, le pape Eugène III y envoya son légat, le cardinal Albérico, évêque d'Ostie, qui se fit accompagner de l'évêque de Chartres et de St.-Bernard, dont la puissance fit

beaucoup de conversions. Il écrivait aux toulousains en 1147, (ep. 242.) : *Gratias agimus Deo, quia non fuit otiosus adventus noster apud vos; et mora quidem brevis apud vos, sed non infructuosa.*

VIII. Albéric frappa d'excommunication tous ceux qui fréquenteraient les henriciens et leurs fauteurs. St.-Bernard avait promis à l'hérétique de l'admettre au nombre de ses moines de Clairvaux, s'il voulait y faire pénitence; (Fleury n. 25.) mais Henri fuyait toujours le saint. Toutefois l'abbé de Clairvaux veillait toujours, et partout où l'hermite défroqué semait a zizanie, le saint apparaissait, prêchant la parole de Dieu. Enfin l'hérétique fut arrêté et mis dans les prisons de l'archevêque de Toulouse. Noel Alexandre dit qu'il fut ensuite remis entre les mains du légat apostolique, qui le condamna probablement à une prison perpétuelle, pour qu'il ne fût plus une pierre d'achoppement pour les enfants de l'Eglise. (Noel Alex. loc. cit.)

IX. En 1079 était né Pierre Abélard, au village de Palais, à trois lieues de Nantes. Il enseigna d'abord la philosophie et ensuite la théologie avec distinction; mais son amour pour Héloïse, nièce de Fulbert, chanoine de Paris, fut si malheureux qu'il alla se cacher loin du monde, sous le froc de l'abbaye de St.-Denis. Il avait alors environ quarante ans. (Noel Alex. l. cit.) Il en sortit quelque temps après, pour aller se fixer dans les terres du comte de Champagne, où il fonda une école qui devint célèbre. Il fit ensuite paraître un livre sur le mystère de la trinité. Différentes erreurs y étaient répandues. Aussi fut-il condamné par le légat du pape, l'évêque de Palestine, dans un concile de Soissons, tenu pendant l'année 1121. Abélard y fut appelé et obligé de jeter au feu de ses propres mains

le livre qu'il avait composé, et fut mis sous la puissance de l'abbé de St.-Médard de Soissons, pour le renfermer dans un monastère. (Fleury l. cit. n. XXI. — Noel Alex. t. 15. diss. 7. ar. 7.)

X. Pourtant Abélard continua pendant dix-huit ans à professer la théologie et à composer des ouvrages infectés de ses erreurs. St.-Bernard l'apprit et voulut l'engager à rétracter sans honte sa fausse doctrine. Le docteur fit des promesses et ne les tint pas; puis, sachant qu'un concile devait avoir lieu à Sens, il alla trouver l'archevêque, se plaignit de ce que le saint abbé disait en secret du mal de lui, et le pria d'appeler Bernard au concile, où il était disposé à défendre son livre contre les attaques de son adversaire. Le saint refusa d'abord, puis vainquit sa répugnance et vint au concile le jour indiqué, presque sans armes, comme s'il n'eût pas dû combattre. C'était le deuxième de juin, 1140. Bernard produisit le livre d'Abélard, avec les erreurs qu'il y avait trouvées. Le scolâtre ne voulut pas répondre, et prévoyant que le concile allait le condamner, avant que sa sentence fut prononcée il en appela au souverain pontife et quitta l'assemblée. Les évêques, par respect pour son appel, se contentèrent de condamner les propositions hérétiques, et ne notèrent point sa personne. Ils firent ensuite savoir au pape Innocent II ce qui s'était passé au concile, et le prièrent de confirmer de son autorité la condamnation qu'ils avaient portée, et de frapper ceux qui voudraient se faire les défenseurs de la doctrine d'Abélard. (Fleury t. x. lib. 68. n. 61, 62. — Noel Alex. l. cit. n. 8.) St.-Bernard écrivit aussi au souverain pontife, et non seulement les écrits, mais encore la personne du docteur furent condamnés. Abélard, comme hérétique, devait garder un silence

perpétuel, et l'excommunication fut prononcée contre tous ceux qui oseraient prendre sa défense. (Fleury l. cit. Noel Alex. l. cit.)

XI. Abélard s'était déjà mis en route pour Rome, afin d'y poursuivre son appel, mais arrivé à Cluny, il eut une conférence avec Pierre-le-Vénéral et l'abbé de Cîteaux, qui venait d'arriver pour réconcilier l'écolâtre avec St.-Bernard. Les deux abbés combattirent ensemble pour vaincre le rébelle; enfin ils triomphèrent, lui persuadant d'aller trouver Bernard et d'abjurer les erreurs qui avaient été désignées dans son livre. Abélard se soumit, alla trouver le saint, qui était à Cîteaux, fit la paix, reconnut qu'il avait tort et revint à Cluny où il apprit que le pape avait confirmé la sentence prononcée par le concile. Sa conversion fut alors terminée, il abandonna la chicane et résolut de rester à Cluny le reste de ses jours. L'abbé l'y reçut avec plaisir, sauf opposition de la part de Rome. Abélard écrivit donc au pape, obtint ce qu'il désirait, et vécut au monastère de Pierre-le-Vénéral pendant deux années, portant le froc de l'ordre, édifiant les religieux et leur faisant des lectures. Mais les infirmités arrivèrent, on l'envoya prendre l'air au prieuré de St.-Marcel, près de Châlons-sur-Saône. Il y mourut le vingt-un d'avril, 1142, à l'âge de soixante-trois ans, avec la foi d'un véritable enfant de l'Eglise. (Noel Alex. l. cit. ar. XII. — Fleury l. cit.)

XII. Voici les erreurs qui lui sont attribuées : Les noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit sont impropres; ils ne font qu'exprimer la plénitude du souverain bien; — le Père a la toute-puissance, le Fils une certaine puissance et le Saint-Esprit n'en a aucune; — le Fils est de la substance du Père, mais le Saint,

Esprit n'est pas de leur substance; — nous pouvons faire le bien sans le secours de la grâce; — Jésus-Christ comme Dieu et homme, n'est pas une troisième personne de la trinité; — les hommes dans le péché originel ne portent pas la coupe, mais la peine seule; — on ne pèche ni par désir, ni par délectation, ni par ignorance. (Fleury n. LXI. — Noel Alex. ar. 5. ex ep. S. Bern.) Abélard, ajoute Graveson, dit dans son apologie que c'est par ignorance ou par méchanceté que ces erreurs lui ont été attribuées, et Bérenger disciple d'Abélard et évêque de Poitiers, fit encore une apologie en faveur de son maître. Quoiqu'il en soit, mieux vaut s'en rapporter au saint abbé de Clairvaux, aux évêques du concile et à Innocent III, qui furent ses juges et le condamnèrent. Bien qu'il soit certain, disent Graveson et Noel Alexandre, qu'Abélard ait été l'auteur des propositions indiquées, on ne peut pourtant pas l'appeler hérétique, puisqu'il reconnut ses erreurs et les abjura. (Gotti ver. rel. t. II. 90. — Baron. an. 1140 n. 11.) « Hoc certum est, écrit le cardinal Gotti, in rebus fidei exponendis, suspectum Abaelardum se reddidisse ut modò arianus, modò sabellianus, modò macedonianus, modò pelagianus, modò novarum hæresium conditor meritò videretur; omnium tamen maculam finali retractatione abster-sit. »

XIII. Mais Abélard eut des disciples : Arnaud de Brescia vint d'Italie étudier à son école, et remporta dans sa patrie les erreurs de son maître. De retour à Brescia, il prit l'habit de moine et le masque de la sainteté, et en 1138, (Noel Alex. t. XIV. sec. 3. ar. 8.) il prêcha et dogmatisa contre les vérités de la religion. Plein de paroles et pauvre en raisons, amateur des opinions nouvelles, Arnaud ne parlait pas en catho-

lique de la sainte eucharistie, ni du baptême des enfants; il déclamaient contre les moines, les clercs, les évêques et le pape. Il mettait aux enfers les religieux et les clercs qui avaient des immeubles, sans épargner les évêques, seigneurs et feudataires. Le clergé devait selon ses expressions, vivre des dîmes et des offrandes du peuple. Les discours d'Arnaud avaient jeté tant de mépris sur le clergé de Brescia et d'autres villes encore, que les prêtres étaient poursuivis et outragés. Son évêque et d'autres encore l'accusèrent en 1139, au concile de Latran, et le pape Innocent II, qui présidait, condamna l'élève parisien et lui imposa silence pour toujours. (Fleury t. x. l. 68. 55. — Gotti l. cit. — Noel Alex. l. cit.)

Arnaud se voyant condamné prit la fuite et vint se fixer à Zurich, dans le diocèse de Constance. Il y fit de grands ravages, parce qu'il était soutenu par de hauts personnages, et que sa vie austère lui conciliait l'estime publique et faisait passer sa doctrine. St.-Bernard à cette nouvelle écrivit à l'évêque de Zurich, (St.-Bern. ep. 195.) pour lui dénoncer l'homme pernicieux et l'engager à l'enfermer quelque part, d'après l'ordre du souverain pontife. Si vous vous contentez de le chasser de votre diocèse, disait-il, il ira semer l'erreur sur un autre terrain. Il écrivit encore à Guide, légat du pape, parce que l'on disait qu'Arnaud s'était retiré près de lui, pour être à couvert sous son autorité.

XIV. En 1145, la première année du pontificat d'Eugène III, Arnaud se rendit à Rome, où il fomenta la sédition. Il disait partout qu'il fallait rétablir la dignité du sénat et l'ordre des chevaliers, que le gouvernement de Rome n'appartenait pas au pape, qui ne devait y avoir qu'une juridiction ecclésiastique. Les Romains soulevés par ses déclamations, prirent

en horreur le préfet de Rome, outragèrent des nobles et des cardinaux, et allèrent jusqu'à raser leurs maisons. (Noël Alex. l. cit. — Fleury t. x. l. 69. 10. — Gotti l. cit.) Arnaud soufflait toujours le feu de la discorde et prêchait la révolte, lorsqu'il fut arrêté par Gérard, cardinal de St.-Nicolas. Mais il lui fut enlevé par les vicomtes de Campanie, et tomba sous la puissance de Frédéric-Barberousse, alors roi des Romains. Trois cardinaux furent envoyés à sa rencontre par le pape Adrien IV, à quelque distance de la ville pontificale, et le prièrent, au nom du souverain pontife, de leur rendre Arnaud. Frédéric le remit entre les mains de la députation sacrée, qui l'envoya à Rome, où, selon le jugement qui avait été prononcé par la justice, il fut brûlé et l'on jeta ses cendres dans le Tibre. C'est en 1155 qu'arriva la mort d'Arnaud, que Van-Ranst appelle le perturbateur de Rome et de l'univers. (Van-Ranst, hist. p. 198. — Fleury, t. x. l. 70., n. 1. — Noël. Alex. et Gotti, locis cit.).

XV. Gilbert de Poirée, doit aussi occuper une place sur la scène. Il naquit à Poitiers, dont il fut d'abord chanoine et ensuite évêque, en 1141. Gilbert se mit à travailler sur la philosophie et s'attacha tellement aux subtilités de la dialectique, et à l'étude de la théologie scholastique, qui commençait alors à être en vigueur, qu'il voulut soumettre les mystères de la Foi à l'examen de la raison du philosophe, et il tomba dans l'erreur. D'abord il prétendait que l'essence divine n'est pas Dieu, que la propriété des personnes et les personnes elles-mêmes ne se confondent pas, que la nature divine ne s'est pas incarnée, mais la seule personne du Fils. Il voulait ensuite que personne ne méritât que Jésus-Christ et

que ceux-là seuls fussent baptisés qui étaient prédestinés à la gloire.

C'est en 1145 qu'il fut accusé de ces erreurs. Eugène III, ordonna aux accusateurs de soumettre leurs dépositions aux conciles de Paris. St.-Bernard y assista et fit tous ses efforts pour dévoiler les erreurs de Gilbert ; mais l'affaire ne se termina que l'année suivante , au concile de Reims, en présence du Pape, qui condamna les propositions dangereuses. Gilbert se soumit humblement à l'autorité du pape, abjura ses erreurs, rendit son amitié à ses deux archidiacres qui l'avaient accusé, et revint dans son diocèse avec honneur. (Noel Alex. t. xiv. 12. — Graves. hist. eccl. t. 3. — Fleury t. 10. 69. 23.)

XVI. Ce ne sont pas les seuls hérétiques qui se montrèrent dans ce siècle. Folmare, attaché à l'Eglise de Trieffstein en Franconie, disait que dans l'Eucharistie, sous l'espèce du vin l'on ne recevait que le sang de Jésus-Christ, et la chair seulement sous l'espèce du pain. Bien plus, il ne voulait pas que ce fût le Fils de l'Homme que l'on reçût au banquet eucharistique, mais seulement la chair du Fils de l'Homme. Toutefois Folmare reconnut ses erreurs, abjura et fit connaître sa rétractation aux évêques de Bavière et d'Autriche. (Noel Alexandre t. xiv. l. cit.)

Tanchelin prêchait que le Sacrement de l'Eucharistie est inutile au salut, que le ministère des évêques et des prêtres n'est qu'une vanité, qui n'est certainement pas d'institution divine. La ville d'Anvers fut infectée de ces erreurs, auxquelles l'arracha St.-Norbet, fondateur des chanoines réguliers de Prémontré, et archevêque de Magdebourg (Noel Alex. cit. l.)

Joachim, abbé de Calabre, écrivit contre Pierre

Lombard un petit livre dans lequel il niait que les trois personnes divines et la nature divine fussent une même chose : « In trinitatis myterio, disait-il, essentia generat essentiam », voulant faire entendre que chaque personne avait une essence particulière. C'était renouveler le trithéisme de Jean Philopon, l'eutychéen, qui trouvait trois natures dans la Trinité, par la confusion, qu'il en faisait avec les personnes. Son livre fut condamné dans le quatrième concile de Latran, sous Innocent III, en 1215, quatorze ans après la mort de Joachim, qui avait soumis ses écrits au jugement de l'Église. Aussi Honorius III, ne voulut-il pas que cet auteur fut regardé comme hérétique. (Graveson t. III. sec. 12. — Fleury t. 11. 77. 46. — Berti sec 12. — Van-Ranst p. 214.)

Les apostoliques étaient des gens corrompus qui avaient aussi leurs erreurs. Ils prétendaient, par exemple, que les cérémonies du mariage sont inutiles, puisque Dieu a fait la femme pour l'homme. D'autres faisaient vœu de continence, et puis n'étaient rien moins que continents (Noel Alexandre l. cit. art. 11.)

XVII. C'est encore dans ce siècle que surgirent les bulgares bogomiles, dont nous avons parlé au chapitre IV, après l'hérésie des messaliens. Enfin les vaudois, qu'il ne faut pas faire passer si rapidement. Pierre Wald, Valdo ou Vaud, chef de la secte de vaudois, commença ses déclamations hérétiques en 1160, à Lyon, où il fut témoin de la mort subite d'une personne de distinction. Il en fut si sensiblement touché qu'il résolut sur le champ de distribuer tous ses biens aux pauvres, pour mener une vie pauvre et pénitente. Il eut d'abord quelques disciples et le nombre de ses imitateurs devint ensuite considérable.

Wald se souvenait de ses études; il se mit à expliquer à ses disciples le Nouveau Testament et leur enseigna des dogmes contraires à la doctrine catholique. Le clergé fit opposition, mais le pauvre orgueilleux se retourna vers ses sectateurs et leur disait que les prêtres étaient des ignorants et des hommes de mœurs corrompues, qui portaient envie à leur science et à la pureté de leur vie. C'est ainsi qu'est rapportée l'origine des vaudois par Fleury, Noel Alexandre et le cardinal Gotti (Fleury t. xi. l. 73. 55. — Noel Alexandre tom. 14. 4. — Gotti tom. 2. 93.) Cependant le Père Graveson offre quelque variante dans la narration. Wald entendit lire le passage de St.-Matthieu, où le Seigneur conseille de vendre tous ses biens, et de les donner aux pauvres. Il les vendit en effet et les donna, voulant donner à son siècle un nouvel exemple de la vie apostolique. Le même auteur ajoute que Jean de Lyon, ayant vu mourir subitement un haut personnage, vendit son patrimoine et marcha sur les traces de Pierre Wald. Leurs compagnons devinrent nombreux et la secte de ces hérétiques fit de si grandes conquêtes en peu de temps, que dans le seul diocèse de Poitiers elle comptait quarante et une écoles, qui furent le berceau de plusieurs autres sectes. Elles sont énumérées par Rainier (Rainer. opuscul. de hæ.) qui avait vécu parmi les vaudois pendant dix-sept ans, et ensuite quitta leurs erreurs pour rentrer au giron de l'Eglise et se faire dominicain. Ces sectes formèrent différentes branches, qui prirent le nom d'un chef ou du pays qu'ils occupaient : les vaudois de Walde, les lyonnais ou pauvres de Lyon, les picards, les lombards, les Bohémiens, les bulgares, les arnaudites, les joséphistes et les lollardiens. D'autres prirent le masque de l'in-

nocence et de la *pureté*, et se firent appeler *cathares*, ou bons-hommes, enfin il y eut des sabotaires ou savataires, parce qu'ils ne célébraient pas les samedis ou les jours de fêtes, ou parce qu'ils portaient une espèce de chaussure ou sandale sur laquelle une croix était indiquée. (Grav. l. c. et Noel Alex. l. c.)

XVIII. Les vaudois tombèrent dans beaucoup d'erreurs que rapporte Rainier dans le P. Noel ; mais il suffit d'indiquer les principales. Ils disaient que l'Eglise romaine tomba dès le temps du pape St-Sylvestre, lorsqu'elle eut pour la première fois des biens temporels. Ils en concluaient que la véritable Eglise était la leur, puisqu'à l'exemple des Apôtres, et d'après le commandement de l'Evangile, ils n'avaient voulu rien posséder. Le pape était à leurs yeux le chef de toutes les erreurs, les évêques des scribes, et les religieux des pharisiens. Ils prétendaient qu'on ne devait pas obéir aux évêques, mais à Dieu seul ; que la dîme est une tyrannie dont était pure la primitive Eglise ; ils n'admettaient que deux sacrements : le Baptême et l'Eucharistie, et le premier encore était inutile aux enfants. Ils disaient que par le péché mortel le prêtre perdait le pouvoir de consacrer et d'absoudre, et qu'un laïque vertueux peut dire avec efficacité : allez, vos péchés vous sont remis. Ils condamnaient les Indulgences, les dispenses, les jeûnes et toutes les cérémonies de l'Eglise romaine. Ils avaient en horreur les saintes images et le signe de la croix, soutenaient qu'il n'y avait pas d'autres péchés que les mortels, et qu'il n'est jamais permis de jurer, pas même en justice.

Les vaudois furent d'abord condamnés par Alexandre III, en 1163, dans le concile de Tours ; en 1175 et 76 dans celui de Lombes ; en 1178 à Toulouse, en

présence du cardinal Pierre, légat du Saint-Siège, en 1179, dans un concile œcuménique, le troisième de Latran, et dans le quatrième en 1215. Enfin la constitution de Grégoire IX frappa d'anathème tous les hérétiques que nous venons de passer en revue. (cap. ex communicamus xv. de hæc. — Noel Alex. l. cit. 7.)

Article 3.

HÉRÉSIES DU TREIZIÈME SIÈCLE (1).

Les albigeois et leurs erreurs; leurs mœurs corrompues; leur opiniâtreté; ils font un anti-pape; St.-Dominique; croisade sous le commandement du comte de Montfort; sa victoire; mort glorieuse du comte et destruction des albigeois; sentence du concile de Latran contre les hérétiques; Amalric; son hérésie; les additions et la condamnation de ses disciples; Guillaume de Saint-Amour et ses erreurs; les flagellants; les fraticelles; leur doctrine condamnée par Jean XXII.

XIX. Les hérétiques qui parurent au treizième siècle dans le diocèse d'Alby et ensuite à Toulouse sont issues de la famille des vaudois (Noel Alexandre t. xvi. 3. 1. — Graveson. t. 3. sec. 12.) Graveson dit que cette secte réunissait les horreurs de tous les autres. Avant l'élevation d'Innocent III au trône po-

(1) Ce siècle est la continuation de l'autre, la philosophie des Grecs et des Arabes est toujours sur le pinacle, les idées protestantes paraissent aller grandissant.

tifical, cette hérésie s'était déjà montrée, mais en 1198 ses puissances devinrent si grandes qu'un auteur contemporain a dit : « Cujus vires erant tam validæ, ut omne triticum fidei gentis illius versum videretur in solum erroris (Cæsar. Heisteberg dial. mirac. dist. 5.) » Les erreurs des albigeois ont été rapportées par Spondanus. Ils recevaient le Nouveau Testament et n'admettaient de l'Ancien que ce qui en avait été cité par Jésus-Christ et les apôtres. Tous les docteurs catholiques étaient leurs ennemis, et quand on leur demandait compte de leur religion, ils répondaient qu'ils n'étaient pas tenus de répondre. Ils reconnaissaient deux Dieux, l'un bon, auteur du Nouveau Testament et créateur des seules choses invisibles; l'autre mauvais, auteur de l'Ancien Testament, créateur de l'homme et des choses visibles. Ils soutenaient que le baptême est inutile aux enfants et qu'un prêtre indigne ne peut consacrer; que le mariage est un état de honte dans lequel il est impossible de faire son salut, et il se plongeait dans des infamies les plus abominables! Ils ne voulaient pas qu'on obéît aux évêques et aux prêtres qui n'ont pas les qualités requises pour l'apostolat, parce qu'ils n'ont aucune puissance dans les sacrements et les autres choses sacrées, et ils défendaient de leur payer les dîmes. Ils s'opposaient à ce qu'on dédiât des Eglises aux saints ou à Dieu, prêchaient que les fidèles n'étaient pas tenu à prier, à faire des aumônes aux pauvres ou aux Eglises, à confesser leurs péchés à un prêtre et à faire pénitence.

Outre ces erreurs, Noel Alexandre en indique encore de nouvelles dont voici les principales : « Les personnages de l'Ancien Testament sont tous damnés; Jean-Baptiste est un démon, l'Eglise romaine est la

prostituée de l'Apocalypse, la résurrection de la chair un mepsonge et les sacrements de l'Eucharistie, de l'Extrême-Onction, de l'Ordre et la messe de pures superstitions; nos âmes sont ces esprits rebelles qui sont tombés des cieux. » Ils niaient encore le purgatoire et ne voyaient dans la vierge Marie qu'une femme infâme.

XX. Pour leurs mœurs, elles étaient corrompues au-delà de toute expression. Il suffit pour en avoir une idée de lire ce qu'en a dit Lucas de Tuy en Galice d'après quelques albigeois convertis qui devaient en savoir quelque chose. (Luc. Tudens. l. iii. adv. albig. c. 5.) Les homicides, les fraudes, les vols et usures étaient parmi eux des œuvres qu'ils faisaient sans scrupule. Il n'y a pas d'impudicités, pas d'abominations dont ils ne se souillaient; le fils abusait de sa mère, le frère de son frère et le père de ses filles. Les vieillards étaient des blasphémateurs et des cœurs de bronze, les jeunes hommes prêts à tous les crimes, les enfants, sans pères, certains impudiques avant le temps, et les petits à la mamelle y suçaient avec le lait le poison de l'erreur; les femmes, le front haut et sans pudeur, vagabondaient de maison en maison, cherchant conquêtes pour elles et prosélytes pour la secte albigeoise.

Lorsqu'ils furent assiégés dans Béziers par les catholiques, ces hérétiques montrèrent assez jusqu'où pouvait aller leur impiété: « Super volumen sacri Evangelii mingentes, dit César, de muro illud contra christianos projecerunt, et sagittis post illud missis, clamaverunt: Ecce lex vestra, miseri! » (Cæsar. l. v. de dæmon. c. 21.)

XXI. Les Albigeois travaillaient à répandre leur erreurs non seulement par la voie de la persuasion;

mais encore par la force des armes. Or pour abattre cette hydre, la puissance du prince vint aider la prédication Pierre de Château-Neuf et Radulf, moines de Cîteaux, avec leur abbé, soutenus de la légation apostolique d'Innocent III, furent les premiers à s'opposer aux progrès de l'hérésie. Le célèbre évêque d'Osma se fit le compagnon de leur entreprise, et tous ensemble, sans suite, sans ressources pécuniaires, comme de véritables apôtres, marchèrent à l'ennemi la croix à la main. Ils eurent une conférence avec les albigeois à Mont-Réal, dans le diocèse de Carcassone. C'est dans la première entrevue que pendant quinze jours, en présence des juges, les docteurs catholiques soutinrent les efforts des champions de l'hérésie. Enfin ces derniers furent vaincus ; mais les juges leurs amis suspendirent la sentence, et ne voulurent pas donner les actes de la discussion.

Les prédicateurs restèrent dans la ville pour sauver du déluge quelques pauvres, dont ils avaient pris les haillons et la misère. L'abbé de Cîteaux avec douze religieux de son ordre, l'évêque d'Osma avec d'autres religieux se répandirent de côté et d'autres pour annoncer la vérité aux faibles et combattre les hérétiques.

A Pamiers, l'évêque espagnol et d'autres prélats eurent une nouvelle conférence avec les albigeois. Mais ces impies furent battus si complètement que le juge un noble de la ville, couvert de confusion, abjura l'hérésie et combattit courageusement pour la foi catholique (Gotti ver. rel. t. II. 94. — Noël Alexandre t. 16. 3.) D'un autre côté, Pierre de Castelman, enfant de Cîteaux et légat apostolique, alla trouver Raymond, comte de Toulouse, le principal défenseur des hérétiques qui l'avait appelé, après avoir été par

lui frappé d'excommunication. Ce seigneur voulait, disait-il, se laver des accusations portées contre lui. Mais vaines paroles ! leur entrevue ne fut rien moins qu'une justification, et le comte en congédiant le légat lui fit des menaces qui respiration la vengeance. Deux de ses domestique suivirent l'homme apostolique et l'un deux le frappa de sa lance au passage du Rhone. Pierre se voyant blessé à mort lui dit plusieurs fois « Puisse Dieu vous pardonner, comme je vous pardonne. » Et il mourut quelque temps après. Le pape Innocent lui donna le titre de martyr, excommunia l'assassin et ses complices, et ordonna aux évêques de Narbonne, d'Arles et d'autres villes encore d'excommunier de nouveau le comte de Toulouse (Fleury tom. xi. 76. 36. — Gotti l. cit. Noel Alex. l. cit.)

XXII. Quelque années après les hérétiques créèrent un antipape. Ce fut Barthélocée, habitant des frontières de la Bulgarie et de la Dalmatie. Il prit pour vicaire un homme de son nom, dont la résidence était dans le territoire de Toulouse. C'est lui qui mettait en circulation les lettres que le faux pape lui envoyait avec ce titre : « Barthélocée, serviteur des serviteurs de la sainte religion, à N. N... salut. Ce vicaire faisait des évêques et avait la prétention de gouverner l'Eglise (Parisiens, hist. angl. an 1223.) Mais Dieu vint au secours de son épouse outragée ; l'antipape quitta le monde bientôt après. (Fleury tom. xi. l. 78. 60. — Gotti l. cit. — Noel Alexandre l. cit)

XXIII. On ne peut, en parlant des albigeois, passer sous silence l'homme apostolique qu'on peut justement appeler la massue de l'hérésie. St.-Dominique, dit Graveson, combattit contre elle pendant neuf ou

au moins pendant sept années entières. L'ordre des Frères-Prêcheurs est une armée qu'il forma dans le temps mauvais, pour enlever les hommes à l'erreur et les ramener au giron de l'Eglise catholique. Il fut le compagnon de l'évêque d'Osma dans la conférence qu'il eut avec les hérétiques, les attaqua avec courage dans ses discours comme par ses écrits et la grâce de Dieu brilla sur son serviteur, au rapport du moine de Veaux-de-Cernai, témoin oculaire des événements de la guerre des albigeois, dont il a écrit l'histoire curieuse et intéressante.

XXIV. Pourtant les Albigeois furent sourds et aveugles, et leur force grandissait sous la protection de quelques puissants, de Raymon, comte de Toulouse. Le pape Innocent III fut donc obligé pour arrêter le cours de leurs brigandages d'implorer le secours des princes catholiques. Il écrivit à Philippe, roi de France, aux grands, aux évêques et aux fidèles de ce royaume pour les engager à prendre les armes pour marcher contre les hérétiques. Il permit à ceux qui prendraient la croix contre l'ennemi, l'indulgence qui fut accordée aux croisés de la Terre-Sainte. La bulle fut publiée en 1210. Aussitôt une foule de catholiques français et autres s'enrôlent pour la nouvelle croisade sous le commandement du comte Simon de Montfort. Les albigeois avaient rassemblé une armée de cent mille hommes et leurs adversaires n'en avaient que mille deux cents. On conseillait à Montfort de ne pas risquer la bataille il répondit avec assurance : « Nous sommes nombreux, puisque nous combattons pour Dieu et Dieu pour nous ! » Il fit donc trois corps de sa petite armée, et feignant de vouloir marcher sur Toulouse, il tombe vigoureusement sur l'avant-garde ennemie, qui ploya d'abord et prit bientôt la fuite.

Encouragé par ce succès, le général réunit ses trois corps et sans perdre de temps tombe sur l'armée, ennemie, où se trouvait le roi d'Arragon. Montfort rompt les rangs, l'œil fixé sur le prince espagnol, et arrive jusqu'à lui. Le roi lui porte un coup de lance que le comte pare d'une main, tandis que de l'autre il saisit son royal adversaire, le renverse de cheval et le roi d'Arragon est tué par un soldat. Sa mort frappa de stupeur l'armée qu'il commandait, le désordre se met dans les rangs, l'ennemi se mit à fuir; vingt mille arragonnais et albigeois tombèrent sur le champ de bataille. Les catholiques ne perdirent que quelques hommes. Ce prodigieux succès est attesté par les lettres qu'écrivirent les prélats français à toutes les églises chrétiennes. (Noel Alexandre l. cit. — Gotti l. cit. — Bernin. tom. III. 4. 13. — Graves. tom. 4. 13. 3. — Rainald en 1213. 60.)

XXV. Après un exploit si glorieux pour lui et la cause qu'il défendait, le comte de Montfort, nouveau Machabée, fut tué pendant le second siège de Toulouse. On était venu l'avertir que les ennemis se tenaient cachés dans les fossés de la forteresse, Montfort prend ses armes et va se prosterner devant l'autel, où il entend la messe et se recommande à Dieu. Cependant on vint lui dire que les Toulousains attaquaient les gardes des machines. — Laissez-moi entendre la messe, dit-il, et voir mon Sauveur. — Un autre courrier arrive : ses soldats sont sur le point d'être mis en pièces. Le comte adore l'hostie sainte, lève les mains au ciel en disant : « Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace, quia viderunt oculi mei salutare tuum. » — « Marchons, ajouta-t-il, et mourons, s'il le faut, pour celui qui a voulu être victime pour nous ! » Sa

présence ranima ses soldats ; mais s'étant retiré vers les machines, il fut frappé à la tête d'un violent coup de pierre et il eut à peine le temps de se recommander à Dieu et à sa bienheureuse mère. C'était le vingt-cinq de juin de l'an 1218. (Fleury tom. xi. 78. 18. — Noel Alex. et Gotti l. cit.)

Après la mort de cet illustre champion du Seigneur, de ce valeureux martyr de Jésus-Christ, comme l'appelle Pierre de Veaux-de-Cernai, (Petr. Vall. sern. hist. albig. c. 86.) Louis VIII, roi de France, continua la guerre contre les albigois, et, en 1226, après trois mois de siège il leur prit Avignon, et plusieurs autres places encore. St.-Louis porta aussi ses armes contre eux à la persuasion de Grégoire IX, il leur enleva la ville de Toulouse; et le jeune comte Raymond digne fils de son père, que la mort avait surpris, subit les conditions de paix que prescrivirent le roi de France et le légat apostolique. Par la principale, il devait travailler à extirper de son comté l'hérésie des albigois. Privée de tout secours, elle s'éteignit peu à peu, dit Graveson, bien que Noel Alexandre et le cardinal Gotti prétendent qu'il en resta encore quelques débris. (Grav. l. cit. — Noel Alex. — Gotti l. c.)

XXVI. Après avoir été condamnés dans différents conciles particuliers, à Montilly, à Avignon, à Montpellier, à Paris, à Narbonne, ces hérétiques le furent encore par un concile œcuménique, le quatrième de Latran, que présidait le pape Innocent III. Voici ce que l'on opposa aux erreurs albigeoises. « Unum universorum principium, creator omnium invisibilium, et visibilium, spiritualium et corporalium suâ omnipotenti virtute simul ab initio temporis utramque de nihilo

condidit creaturam, spirituaïem et corporalem, angelicam videlicet et mundanam, ac deinde humanam quasi communem ex spiritu et corpore constitutam. Diabolus enim et dæmones alii à Deo quidem naturâ creati sunt boni, sed per seipsi facti sunt mali; homo verò diaboli suggestionem peccavit. Hæc sancta Trinitas, secundum communem essentiam individua, et secundum proprietates personales discreta, per Moïsem et sanctos prophetas, aliosque famulos suos, juxtâ ordinatissimam dispositionem temporum, doctrinam humano generi tribuit salutarem. Et tandem unigenitus Dei Filius Jesus-Christus à totâ Trinitate communiter incarnatus, ex Mariâ semper *Virgine Spiritûs Sancti cooperatione conceptus*, verus homo factus, ex animâ rationali et humanâ carne compositus, unâ in duabus naturis personâ, viam vitæ manifestius demonstravit, qui cùm secundum divinitatem sit immortalis et impassibilis, idem ipse secundum humanitatem factus est passibilis et mortalis. Quin etiam pro salute humani generis in ligno crucis passus et mortuus, descendit ad inferos, et resurrexit à mortuis et ascendit in cælum; sed descendit in animâ resurrexit in carne, ascenditque pariter in utroque; venturus in fine seculi judicare vivos et mortuos, et redditurus singulis secundum opera sua, tam reprobis quàm electis. Quia omnes cum suis propriis corporibus resurgent, quæ nunc gestant, ut recipiant secundum merita sua, sive bona fuerint, sive mala; illi cum diabolo pœnam perpetuam, et isti cum Christo gloriam sempiternam. Una verò est fidelium universalis Ecclesia, extrâ quam nullus omninò salvatur. In quâ idem ipse sacerdos et sacrificium Jesus-Christus, cujus corpus et sanguis in sacramento altaris sub speciebus panis et vini veraciter con-

tinetur, transubstantialis hanc in corpus et vino in sanguinem, potestate divinâ, ut ad perficiendum mysterium unitatis accipiamus ipsi de suo, quod accepit ipse de nostro. Et hoc utique sacramentum nemo potest conficere, nisi sacerdos qui fuerit ritè ordinatus secundum claves Ecclesiæ, quas ipse concessit apostolis, et eorum successoribus, Jesus-Christus. Sacramentum verò baptismi, quod ad invocationem individux Trinitatis, Patris et Filii et Spiritûs Sancti, consecratur in aquâ tam parvulis quàm adultis, in formâ Ecclesiæ à quocumque ritè collatum, proficit ad salutem. Et si post susceptionem baptismi quisquam prolapsus fuerit in peccatum, per veram pœnitentiam semper potest reparari. Non solùm autem virgines et continentes, verùm etiam conjugati per fidem rectam et operationem bonam placentes Deo ad æternam inerentur beatitudinem pervenire. (Noel Alexandre t. xvi. 3. 5. Gotti t. 2. 94.)

XXVII. Passons à un autre tableau. Amauri était un clerc, natif de Ville-Bène, dans le pays Chartrain. Il étudia à Paris et s'adonna d'abord à l'étude de la logique qu'il enseigna avec les belles lettres. De cette étude aristotélicienne et toute de raison, il passa à celle de l'Écriture-Sainte et de la théologie, dans laquelle il apporta l'indépendance philosophique et ses prétentions particulières.

Il eut la hardiesse d'enseigner que tout chrétien doit croire qu'il est un membre *naturel* de Jésus-Christ, et que sans cette foi personne ne peut se sauver. Cette hérésie fut condamnée à Paris en 1204. Amauri ne se soumit pas, en appela au pape Innocent III et partit pour Rome; mais le souverain pontife confirma la sentence de Paris et obligea le

clerc de Ville-Bène à faire une rétractation publique de ses erreurs. Amauri fit son acte de soumission en 1207, mais il était blessé jusqu'au cœur, il mourut de chagrin et de dépit.

Les disciples ajoutèrent de nouvelles erreurs à la doctrine du maître. La religion, selon eux, avait trois époques correspondantes aux personnes divines. La puissance du Père ne dura que le temps de la loi mosaïque, celle du Fils avait pour elle les douze cents ans qui se sont écoulés jusqu'à eux, et la loi de l'Esprit-Saint commençait immédiatement. Plus de sacrements, plus de secours pour se sauver, la seule grâce de l'Esprit, sans rien autre, doit suffire pour le salut. Ils disaient encore que par la vertu de la charité les péchés ne sont plus des péchés, lorsqu'on les commet par amour; et, sous ce prétexte, il n'y a impudicité dont ils ne se souillassent. Pour eux le corps de Jésus-Christ est dans l'hostie consacrée comme dans tout autre pain, et Dieu nous a parlé aussi bien par la bouche d'Ovide que par celle de St.-Augustin. Ils niaient la résurrection, le paradis, l'enfer, et prétendaient que le paradis était dans ceux qui pensaient comme eux, et l'enfer dans ceux qui avaient sur la conscience un péché mortel. (Fleury tom. xi. 66. 59. — Noel Alex. t. 16. 3. — Grav. t. 4. sec. 13. colloq. 3.)

Raoul de Nemours et un autre prêtre cherchèrent les hérétiques dans plusieurs diocèses de France. Ils les trouvèrent, les uns étaient prêtres, les autres clercs ou laïques. Hommes et femmes furent conduits à l'évêque de Paris qui les fit enfermer. En 1209, les évêques et les docteurs se rassemblèrent en concile, et les coupables parurent devant eux. Il y en eut qui se rétractèrent, mais ceux qui restèrent attachés à leurs erreurs furent dégradés et livrés à la puissance du roi, qui

les fit brûler hors de la ville. En même temps on exhuma les restes d'Amauri et ils furent jetés dans des latrines. Les livres de la métaphysique d'Aristote qui avaient provoqué cette hérésie furent condamnés aux flammes; il était défendu sous peine d'excommunication, de les lire ou de les posséder. Le même concile condamna encore les livres de David de Dinant, qui enseignait que Dieu était la matière première. Il fut réfuté par St.-Thomas en 1215. (St.-Thomas 1. p. q. 3. art. 8.) Enfin le quatrième concile de Latran frappa la doctrine d'Amauri. (Fleury, Noel, Grav. l. cit.)

XXVIII. Une petite ville de Franche - Comté, Saint-Amour eut aussi son illustration. Guillaume naquit dans cette ville, eut un canonicat à Beauvais et prit le bonnet de docteur de Sorbonne. Il composa un livre intitulé : *De periculis, adversus mendicantes ordines*, dans lequel il attaqua les religieux mendiants. Il prétendait que ce n'était pas une œuvre de perfection d'imiter la pauvreté du Sauveur et de mendier comme les religieux qu'il indiquait, que la perfection consistait à tout laisser pour vivre du travail des mains, ou entrer dans un monastère, qui se charge du matériel de la vie; que les religieux mendiants sont en opposition avec l'Écriture-Sainte, et qu'il ne leur est pas permis d'ouvrir des chaires publiques, ni d'entendre les confessions des laïques. Le livre de Guillaume de Saint-Amour fut condamné par Alexandre IV, en 1252, et brûlé publiquement. L'année suivante, et il lui fut défendu d'entrer en France et ce génie inquiet et turbulent, mourut tristement dans son exil quelques années après. (Fleury to. XII. l. 84. n. 30. — Noel Alexandre t. 16. 3. 7. — Berti brev. hist. sec. 13.)

XXIX. En 1274 naquirent les flagellants, sectateurs d'une superstition inouïe, qui prit naissance chez les Pérusiens, vint à Rome et se répandit dans toute l'Italie. Ce pays était alors plongé dans toutes sortes de crimes et de vices, une dévotion d'un nouveau genre devint à la mode : jeunes, vieux, riches et pauvres, femmes de toutes conditions, dans la crainte des jugements de Dieu, faisaient des processions par les rues, les épaules découvertes, et chacun, le fouet à la main, se *flagellait* jusqu'au sang, et criaient miséricorde. L'hiver, la nuit, ils se rassemblaient par mille, précédés de prêtres, de croix et de bannières, et faisant à qui mieux mieux leurs exécutions sanglantes. On en vit quelques fois jusqu'à douze mille que le même zèle réunissait : les villes et les campagnes retentissaient des cris que jetaient ces troupes de pénitents.

Cette bizarre dévotion produisit d'abord un grand changement dans les mœurs ; les amis se réconciliaient, les voleurs rendaient ce qu'ils avaient pris et tous revenaient à Dieu. On dit que ces pénitents se fustigeaient deux fois par jour, pendant un peu plus d'un mois, en l'honneur des trente-trois années de la vie de Jésus-Christ, et ils chantaient, pendant l'acte douloureux, quelques cantiques qui avaient rapport à la passion du Sauveur.

De l'Italie la pénitence des flagellants passa en Allemagne, en Pologne et dans d'autres royaumes encore. Enfin cette expiation que n'approuvaient ni le pape, ni les évêques, dégénéra bientôt en superstition, puis en hérésie. Les flagellants prêchèrent qu'il était impossible de se sauver sans avoir, au moins pendant un mois, subi leur pénitence ; ils se confessaient les uns les autres, bien qu'ils fussent laïques et se donnaient

l'absolution. Ils prétendirent encore que le sang qu'ils répandaient n'était pas inutile aux damnés.

Le pape Clément VI condamna cette secte, écrivit aux évêques d'Allemagne, de Pologne, de Suisse, d'Angleterre et de France, quelles profondes racines elle avait jetées!—Il écrivit aussi aux princes séculiers, pour les engager à dissiper cette race d'hypocrites, à rompre leurs assemblées et à arrêter les chefs du parti. (Noel Alexandre tom. xvi. 13. — Fleury tom. 12. l. 84 62.)

XXX. Le même siècle vit encore une autre secte de faux dévots, celles des fraticelles ou frérots. Pierre de Marcérata et Pierre de Fossombrone, deux italiens, Franciscains apostats, abusèrent de la bonne foi de Célestin V et obtinrent de lui la permission de vivre en ermites et de pratiquer dans la solitude la règle de St.-François, dans toute sa rigueur. Mais Boniface VIII s'aperçut que les ermites étaient des hérétiques fainéants et vagabonds, qui semaient l'erreur en tous lieux et faisaient de jour en jour de nouvelles conquêtes. Il les condamna; mais leur nombre se multipliait en dépit de la sentence de Rome, et ils répandaient toujours leur fausse doctrine. Jean XXIII, en 1318, publia une bulle contre les rebelles et leurs erreurs y étaient condamnées : « *Primus error, dit Noel Alexandre, duas fingit Ecclesias, unam carnalem, effluentem deliciis, sceleribus maculatam, cui romanum pontificem aliosque praelatos dominari asserunt, aliam spiritualem virtute decoram, paupertate succinctam, in qua ipsi soli, eorumque complices continentur, cui etiam ipsi spiritualis vitæ merito principantur. Secundus error, venerabiles Ecclesias, sacerdotes, aliosque ministros sic jurisdictionis et ordinis clamitat auctoritate desertos, ut nec sententias ferre nec sa-*

cramenta conficere, nec populum intruere valeant; filios fingentes, omni Ecclesiasticâ potestate privatos, quos à suâ perfidiâ viderunt alienos, quia apud ipsos solos, ut somniant, sicut spiritualis vitæ sanctitas, sic auctoritas perseverat. Tertius error tandem istorum est, ut Evangelium Christi in se solis hoc tempore asserant esse completum, quod hactenus abjectum fuerat, imò prorsus extinctum. (Noel Alexandre I. citato art. 10.)

Article 4.

HÉRÉSIES DU QUATORZIÈME SIÈCLE. (1)

Les béghards, et les béguines, leurs erreurs condamnées par Clément V; Marsille de Padoue et Jean de Céruse, leurs erreurs condamnées comme hérétiques par Jean XXII; Wiclef, commencement de ses erreurs; Jean Vallée. Mort de l'archevêque de Cantorbéry; Les quarante-cinq articles de Wiclef condamnés par le concile de Constance; Mort de Wiclef.

XXXI. C'est dans ce siècle qu'apparurent les béghards et les béguines, au sein de la Germanie. (Van-Ranst, hist. r. p 221.) Van-Ranst distingue ceux-ci des religieux du tiers-ordre de St.-François et de ces

(1) Les papes avaient élevé leurs prétentions trop haut en voulant disposer de toutes les couronnes de la terre. Béghards, frérois et autres qu'on brûlait, s'unirent aux restes des albigeois, et formèrent les lollards. Leur haine contre les papes et leurs propositions opposées à la cour de Rome étaient un système pour se concilier la faveur des princes. Luther approche toujours.

NOTE DU TRAD.

filles dévotes qui s'établirent dans les Pays-Bas et les provinces voisines. Celles-ci ne faisaient point de vœux et devaient leur origine à Ste.-Begga, fille d'un Penin, ou à Lambert Begnius, prêtre vertueux, qui vécut en 1170; les autres étaient de pieux moines, qui n'eussent pas été flattés d'être confondus avec ces indignes béghards, dont la secte renfermait des femmes qui n'étaient point de saintes religieuses. On ne sait pas l'origine du nom de ces impies; au reste ils faisaient secte commune avec les fraticelles et les autres hérétiques, sectateurs de Gérard Ségarelle et de Dulcin dont les erreurs leur allumèrent un bûcher.

La doctrine des béghards et des béguines était aussi extravagante qu'impie. Ils disaient : « Homo in hac vitâ potest talem perfectionis gradum assequi, ut reddatur penitus impeccabilis, nec amplius in gratiâ proficere queat. Jejunare non oportet hominem, nec orare, postquam gradum perfectionis hujus fuerit assecutus; quia tùm sensualitas est itâ perfectè spiritui et rationi subjecta, ut possit homo liberè corpori concedere quidquid placet. Illi qui sunt in prædicto gradu perfectionis, non sunt humanæ subjecti obedientiæ, nec ad aliqua præcepta Ecclesiæ obligantur. Homo potest itâ finalem beatitudinem secundùm omnem gradum perfectionis in præsentis assequi, sicut eam in vitâ beatâ obtinebit. Quælibet Intellectualis natura in seipsâ est beata, nec anima indiget lumine gloriæ ad Deum videndum. In actibus virtutum se exercere est hominis imperfecti; quia anima perfecti dimittit à se virtutes. Mulieris osculum cùm ad hoc natura non inclinet, est mortale peccatum; actus autem carnalis, cùm ad hoc natura inclinet, peccatum non est, maximè cùm tentatur

exercens. In elevatione corporis Christi non debet hujusmodi perfectus homo ei reverentiam exhibere ; foret enim imperfectio , si ab altitudine suæ contemplationis ad cogitationem Eucharistiæ , seu humanitatis Christi , descenderet. » Il est bon de remarquer en passant que les quiétistes modernes ont adopté quelques unes de ces propositions. Enfin ces hérétiques furent condamnés par Clément V, dans un concile général tenu à Vienne en Dauphiné, en 1311. (Hermant t. II. c. 139. — Van-Ranst p. 238. 24. — Noel Alex. t. 10. 15. l. c. art. 11.)

XXXII. Alors surgirent aussi deux autres hérétiques, Marsille Ménandrin de Padoue , et Jean Sanduo de Péruse. Le premier fit paraître un livre avec le titre de défenseur de la paix et le second écrivit dans le même sens. Des erreurs répandues dans leurs ouvrages furent condamnées par Jean XXII et réfutées par un grand nombre de savants écrivains, cités par Noel Alexandre, qui rapporte ainsi les hérésies qu'ils ont combattues : (Noel Alexandre t. XVI. §. art. 12.)

Christum Dominum , quandò solvit tributum Cæsari id ex obligatione , non ex pietate fecisse. Christum in cœlos ascendendum nullum in Ecclesiâ visibile caput constituisse , nullum vicarium reliquisse ; nec S. Petrum plus auctoritatis quàm apostolos reliquos accepisse. Ad imperatorem , spectare pontifices instituere , deturbare , ac punire. Imperatorem , sede vacante , Ecclesiam regere posse. Sacerdotes omnes , adhuc episcopos et pontifices ex institutione Christi esse æqualis auctoritatis et jurisdictionis ; nisi imperator unum amplio rem alio potestatem habere velit. Totam Ecclesiam simul junctam nullum hominem punitione coactivâ coercere posse. Excommunicationis vel interdicti ferre sententiam nulli episcopo , aut

ipsorum collegio licere absque auctoritate principis. Non minus episcopi communiter aut diversim excommunicare possunt pontificem, quàm illos pontifex communione privare potest. Matrimoniorum humanâ duntaxat, non divinâ lege prohibitorum, dispensatio ad principem spectare. Penès principem esse iudicium coactivum de capacitate promovendorum ad sacros nec ordines; episcopos fas esse quemquam absque ipsius auctoritate promovere etc.

Cette doctrine annonce le protestantisme ; mais passons à Wicief ; c'est le gonfalonier de tous les hérétiques de la réformation prétendue.

XXXIII. Wicief; ou plutôt Jean de Wicief, naquit à Wiclif, dans la province d'York. Il fut curé de Lutworth, dans le diocèse de Lincoln, se distingua par sa science dans la théologie scholastique qu'il enseignait publiquement en qualité de professeur royal, dans l'université d'Oxford, et passant pour excellent prédicateur, son auditoire était toujours nombreux. Alors sa vie était austère, il portait des haillons et allait pieds nus. Cependant l'évêché de Wighorn ou Winton vint à vaquer. Le professeur prit ses mesures et crut que la mitre ne pouvait lui échapper; mais il se trompait. (Varillas hist. circà relig. t. 1 l. 1. — Gotti ver. rel t. 2. c. 104. — Noël Alexandre t. 16. sec. 14. c. 8. — Grav. t. 4. 15. — Van-Ranst his. hæ. — ernin. tom. 3. 14. 8.) Edouard III mourut, et comme son fils aîné n'existait déjà plus, Richard, le petit-fils du roi, monta sur le trône. C'était un enfant de onze ans, et les rênes du gouvernement restèrent entre les mains du duc de Lancastre, le second des fils du roi Richard. Ce prince était aussi irréligieux que sa barbarie était atroce. Wicief avait pris en haine le clergé anglais et la cour de Rome, il fut protégé par le duc

de Lancastre et se mita répandre le venin de sa doctrine. (Noel Alexandre. — Gotti l. cit.) Grégoire XI vivait encore, il se plaignit à l'archevêque de Cantorbéry et à l'évêque de Londres, de leur indifférence à étouffer la nouvelle hérésie, il envoya des lettres pressantes au roi et à l'université d'Oxonne (Gotti ibid n. 3. — Noel Alexandre ib. — Graveson l. cit.) Les prélats et les docteurs assemblèrent un concile, Wicief fut cité à comparaitre devant eux et à rendre compte de sa doctrine. Il parut devant le concile, cacha ses erreurs sous le voile d'une explication détournée, et l'hypocrite ne fut pas condamné. Toutefois on lui imposa silence, comme à un imprudent qui ne voyait pas les conséquences d'une proposition. (Noel Alexandre l. cit. — Gotti ibid et Grav. l. c.)

XXXIV. Un homme s'enrôla sous le drapeau de Wicief. C'était un mauvais prêtre, qui s'était échappé de la prison où ses délits l'avaient fait mettre par son évêque. Il alla trouver Wicief, qui le serra sur son cœur et lui confia le soin de prêcher sa doctrine. Le disciple chéri se mit à crier bien haut qu'il fallait faire justice des magistrats et des nobles. Il allait partout semant sa doctrine anarchique, et bientôt il eut ramassé une bande de deux-cent-mille personnes, qui voulaient passer le niveau sur toutes les têtes. Les séditionnaires voulurent parler au roi, l'archevêque de Cantorbéry leur fit refuser audience. C'était Simon de Subéry ou Subéris, excellent ecclésiastique, mais qui ne s'était opposé que faiblement aux progrès de Wicief. Quand les rebelles apprirent qu'il était cause de la réception qui leur avait été faite, ils résolurent de le faire mourir, et envoyèrent immédiatement des assassins au palais épiscopal. Ils trouvèrent l'évêque à genoux et recommandant son âme au Seigneur. Avant

de mourir, il leur adressa cependant des paroles de paix, cherchant à calmer leur fureur; mais pendant qu'il parlait. Jean Starling, le bourreau désigné par la troupe, lui dit de se taire et de se préparer à la mort. L'évêque dit qu'il était un pécheur digne du supplice et tendit la tête à l'assassin. Soit que le glaive ne fût pas tranchant, ou que la main qui le tenait ne fût point habile, la tête ne tomba pas. Le bourreau frappa un second coup, puis un troisième, jusqu'à sept, ce ne fut que le huitième qui fit rouler la tête du malheureux archevêque. (Gotti l. cit. n. v. — Van-Ranst dict. n. 241. — Bernin t. 3. c. 9.) Bernin rapporte d'après Walsingham que l'assassin fut aussitôt saisi d'un esprit de vertige, qu'après son forfait il courait les rues le glaive sur la poitrine, criant qu'il avait avec sa lame égorgé l'archevêque, et qu'il allait à Londres, chercher sa récompense. Il eut en effet celle qu'il méritait : les juges le condamnèrent à mort. En même temps Vallée ou Ballay expirait sur le gibet, avec quelques uns de ses complices.

XXXVI. L'archevêque Simon eut pour successeur Guillaume de Courtenay, qui, dans un autre concile de Londres, condamna vingt-quatre propositions de Wicief, et dix autres spécialement comme hérétiques, les mêmes qui furent aussi condamnées par l'Université de Paris, par Jean XXIII, dans un concile convoqué à Rome, et enfin en 1415 à Constance. La huitième session de ce dernier condamna quarante-cinq articles de Wicief, la plupart comme hérétiques, le reste comme erronnés, téméraires... — Les voici comme ils sont rapportés par Noel Alexandre et d'autres historiens encore. (Noel Alex. t. xvi. sec. 14. 3. — Gotti id. — Van-Ranst. p. 241.) « *Substantia panis materialis et similiter substantia vini materialis rema-*

nent in Sacramento altaris. Accidentia panis non manent sine subjecto in eodem sacramento. Christus non est in eodem sacramento idemque et realiter in propria presentia corporali. Si episcopus vel sacerdos existat in peccato mortali, non ordinat, non consecrat, non conficit, non baptizat. Non est fundatum in scripturâ quod Christus missam ordinaverit. Deus debet obedire diabolo. Si homo fuerit debite contritus, omnis confessio exterior est superflua et inutilis. Si papa sit præscitus et malus, et per consequens membrum diaboli non habet potestatem super fideles. Post Urbanum VI non est aliquis recipiendus in papam, sed vivendum est more Græcorum sub legibus propriis. Contrâ Scripturam sacram est quod viri ecclesiastici habeant possessiones. Nulus prælatus debet excommunicare aliquem, nisi prius sciat eum excommunicatum à Deo; et qui aliter excommunicat, fit ex hoc hæreticus, vel excommunicatus. Prælatus excommunicans clericum, qui appellavit ad regem, vel ad concilium regni, eo ipso traditor est regis et regni. Illi qui dimittunt prædicare, sive audire verbum Dei propter excommunicationem hominum, sunt excommunicati, et in Dei iudicio traditores Christi habentur. Licet alicui diacono vel presbytero prædicare absque auctoritate sedis apostolicæ, sive episcopi catholici. Nullus est dominus civilis, nullus est prælatus, nullus est episcopus, dum est in peccato mortale. Domini temporales possunt ad arbitrium suum auferre bona temporalia ab Ecclesiâ, possessionatis habitualiter delinquentibus. Populares possunt ad suum libitum dominos delinquentes corrigere. Decimæ sunt puræ eleemosynæ et possunt parochiani, propter peccata suorum prælatorum ad libitum suum eas auferre. Speciales orationes applicatæ uni per-

sonæ per prælatos, vel religicos, non magis prosunt eidem quàm generales, ceteris paribus. Conferens eleemosynam fratribus est excommunicatus ipso facto. Si quis ingreditur religionem privatam qualemcumque, tam possessionatorum quàm mendicantem, redditur ineptior et inhabilior ad observationem mandatorum Dei. Sancti instituendo religiones privatas, sic instituendo peccaverunt. Religiosi viventes in religionibus privatis non sunt de religione christianâ. Fratres tenentur per labores manuum victum acquirere, et non per mendicitatem. Omnes sunt simeniaci, qui se obligant orare pro aliis, eis in temporalibus subvenientibus. Oratio præsciti nulli valet. Omnia de necessitate absoluta eveniunt. Confirmatio juvenum, clericorum ordinaratio, locorum consecratio reservantur papæ et episcopis propter cupiditatem lucri temporalis et honoris. Universitates, studia, collegia, graduationes et magisteria in eisdem, sunt vanâ à gentilitate introducta, et tantum prosunt Ecclesiæ, sicut diabolus. Excommunicatio papæ vel cujuscumque prælati non est timenda, quia est censura Antichristi. Peccant fundantes claustra et ingredientes sunt viri diabolici. Ditare clerum est contra regulam Christi. Silvester papa et Constantinus imperator erraverunt Ecclesiam dotando. Omnes Dei ordine mendicantium sunt hæretici, et dantes eis eleemosynam sunt excommunicati. Ingredientes aliquem religionem aut aliquem ordinem eo ipso inhabiles sunt ad observanda divina præcepta, et per consequens ad perveniendum ad regna cælorum, nisi apostolaverint ab eisdem. Papa cum omnibus clericis possessionem habentibus sunt hæretici, eo quòd possessiones habent, et consentientes eis, omnes videlicet Domini seculares et ceteri laici. Ecclesia romana est synogoga

satanæ, nec papa est proximus et immediatus vicarius Christi. Decretales epistolæ sunt apocryphæ, et seducunt à fide Christi, et clerici sunt stulti qui student eis. Imperator et Domini seculares sunt seducti à diabolo, ut Ecclesiam dotarent bonis temporalibus. Electio papæ à cardinalibus, à diabolo est introducta. Non est de necessitate salutis credere romanam Ecclesiam esse supremam inter alias Ecclesias. Fatuum est credere indulgentiis papæ et episcoporum. Jura-menta illicita sunt quæ fiunt ad corroborandum contractus et commercia civilia. Augustinus, Benedictus et Bernardus damnati sunt, nisi pœniterint de hoc quòd habuerunt possessiones, et instituerunt, et intraverunt religiones; et sic à papá usquè ad ultimum religiosum omnes sunt hæretici. Omnes religiones indifferenter introductæ sunt à diabolo. »

XXXVI. Il est à remarquer que Wicief, le patriarche des modernes hérétiques s'est spécialement attaqué au Sacrement de l'Eucharistie, comme on peut le voir par les trois premières des propositions condamnées. Les autres novateurs ont marché sur les traces de Jean; tous ont combattu, les uns d'une manière les autres d'une autre, le dogme enseigné par l'Eglise sur le Sacrement de l'Autel.

XXXVII. Il est temps de voir comment mourut ce chef de l'anarchie religieuse. En 1385, il avait préparé un discours pour la fête de St.-Thomas de Cantorbéry. L'éloge n'y paraissait point; mais le blâme et le mépris débordaient de toutes parts. Dieu voulut enfin arrêter le cours de tant de crimes : le jour de St.-Silvestre Wicief fut frappé d'une terrible paralysie. De mortelles convulsions l'assaillirent, sa bouche blasphématrice faisait horreur à voir, ses lèvres contractées ne pouvaient plus proférer de paroles, et l'impie

mourut dans le désespoir, au rapport de Walsingham, (Walsing. ap. Bern. t. III. 9. — Van-Ranst. p. 241. Varillas. t. 4. l. 1. et Gotti loco citato.)

XXXVIII. Le roi Richard défendit la lecture des livres de Wicief et ordonna qu'ils fussent jetés dans les flammes. Le principal de ses ouvrages, celui où le poison est répandu plus abondamment, c'est le Triologue entre la Vérité, le Mensonge et la Sagesse, qu'il a nommées Atithie, Pseudos et Phronésis. De savants auteurs ont réfuté ses écrits, mais personne n'a mieux réussi que lui-même, par ses contradictions multipliées; caractère propre et ordinaire des têtes hérétiques. (Gravson t. IV. 15. — Bernia t. 3. c. 9.) L'académie d'Oxford a condamné deux-cent-soixante propositions de Wicief; mais le concile de Constance dit que toutes ses erreurs sont contenues dans les cent-quarante-cinq qu'il a condamnées.

Article 5.

HÉRÉSIES DU QUINZIÈME SIÈCLE (1).

Hérésie de Jean Huss et Jérôme de Prague.

Ce qu'était Jean Huss, les commencements de son hérésie; Sa condamnation dans un concile; Résumé de ses erreurs; Concile de Constance, où Jean Huss est forcé de venir; Il arrive à Constance et cherche à s'échapper; Il se présente au concile et refuse de se rétracter; Sa condamnation, son supplice; Jérôme de Prague meurt aussi sur le bûcher; Guerre des hussites; leur défaite et leur conversion.

XXXIX. L'hérésie de Wicléf parut en Bohême, au commencement du quinzième siècle, alors que régnait Wenceslas, fils de l'empereur Charles IV. L'Université de Prague florissait; mais les savants professeurs qui étaient à sa tête, n'agissaient pas en hom-

(1) L'orage grossit toujours, les esprits fermentent, une réforme est urgente, les saints l'ont reconnu. Voyez Bossuet au commencement de son Histoire des Variations.

Les uns voulaient tout soumettre à la puissance du pape et de l'Eglise; les autres les mettaient à nu et leur liaient pieds et poings; d'autres enfin, voulaient renfermer le pouvoir du pape et du clergé dans de justes bornes, réformer ses abus et ses mœurs. — Alexandre VI est là, gisant dans la fange! — Il fallait adopter le dernier de ces trois sentiments; mais la passion ferma les yeux aux hommes, et plus tard nous entendrons de hauts personnages dire ouvertement qu'ils se feraient catholiques si leurs ennemis se faisaient protestants.

NOTE DU TRAD.

mes sensés. Ils étaient de quatre nations, bohémiens, saxons, bavarois et polonais; ils jouissaient des mêmes privilèges et ils étaient stimulés les uns et les autres par le désir de se voir au moins égaux, sinon surpasser leurs collaborateurs étrangers. Aussi avaient-ils plus souvent à cœur de lutter entre eux, que de verser l'instruction dans l'esprit de leurs élèves. Les choses en étaient arrivées à ce point, lorsque Jean Huss, l'un des professeurs qui représentaient la Bohême, obtint de la cour, que dans les décisions des controverses, son pays aurait autant de puissance que les trois autres ensemble. Ce nouveau règlement fit quitter Prague aux professeurs germains, qui allèrent ailleurs fonder une nouvelle académie, qui fut celle de Leipsick. Celle de Bohême resta presque entièrement soumise à la verge de Jean. (Coclæus hist. Huss. — Æneas Sylv. hist. Bohem. c. xxxv. — Bernin, t. 4. sec. 15. — Graves. l. 4. colloq. 3. p. 75. — Gotti ver. rel. c. 105.) Il naquit dans un petit village de Bohême, de parents de la lie du peuple, dont le nom n'est pas même connu. Il fit les premiers pas dans la carrière des lettres, en accompagnant à l'école le fils d'un jeune seigneur : c'est le récit de Varillas. (Varillas t. 1. l. 1. p. 25.) Son talent l'éleva peu à peu, il fut reçu docteur à Prague, et bientôt il fit de son Université une assemblée d'hérétiques.

Quand les Allemands furent partis, Jean Huss eut sous sa férule toute l'Université. Alors arriva dans la ville un disciple de Wicief, Pierre Payne, échappé de la Grande-Bretagne avec les livres du rêveur anglais, son maître, et commença à en répandre la doctrine. Jean Huss lut les livres de Wicief, y trouva une foule de propositions nouvelles qui lui plurent, malgré le venin de l'hérésie qu'elles recelaient, voulant par l'ap

pas de la nouveauté s'attirer un plus grand nombre d'auditeurs. Il n'osa pas d'abord s'en faire le panégyriste et en donner des leçons publiques, attendu que quelque temps avant il avait souscrit leur condamnation, qui avait été prononcée par l'Université; (Noel Alex. sec. xiv. 3.) mais jetait çà et là furtivement quelques unes de ses idées d'emprunt, sans paraître y faire d'abord beaucoup d'attention, puis se glissant insensiblement, il vint à répandre le poison de Jean de Wiclef, non seulement parmi les élèves de l'Université, mais encore parmi le peuple du haut de la chaire de vérité. Il professa un jour dans l'église de St.-Matthieu à Prague toute l'estime qu'il faisait des livres de l'hérésiarque anglais, en souhaitant de jouir après sa mort de la gloire céleste qui couronnait au ciel celui qui les avait composés.

XL. Il traduisit en bohémien quelques uns des livres de son saint, et entr'autres le Trialogue, le plus infecté de tous ses écrits. Beaucoup de clercs de mœurs scandaleuses se firent ses prosélytes, et quelques docteurs indignés de voir les dignités ecclésiastiques passer aux mains de nobles moins instruits qu'eux dans les lettres. Parmi ces docteurs, il faut compter Jérôme de Prague, qui avait, avec Jean Huss, en 1408, condamné les propositions de Wiclef. Il apostasia, se fit le compagnon de Jean et ne rougit pas d'appeler injuste la condamnation qui avait été faite par le concile de Constance. L'archevêque de Prague, Sbinck convoqua les plus célèbres docteurs, et condamna les propositions de Huss. L'hérétique furieux voulut soulever le peuple contre le concile; il fut excommunié et on envoya au pape Alexandre V la condamnation qui venait d'être frappée. Tout fut inutile, Huss en appela au pape mal informé, comme il

disait. Cependant l'archevêque mourut, et la Bohême garda dans son sein la foule toujours croissante de nouveaux hérétiques. Jacobel de Mise, curé de Prague et Pierre de Dresde se laissèrent séduire par un docteur saxon, et prêchèrent contre la prétendue erreur de l'Eglise de ne donner la communion au peuple que sous la seule espèce du pain. Ils ajoutaient que tous ceux qui avaient ainsi communié, ne pouvaient être sauvés. Jean Huss et ses sectateurs applaudirent, et bientôt les hussites de Bohême furent puissants, plus opiniâtres que jamais; les armes mêmes venaient s'émousser devant l'opinion.

XLI. Noel Alexandre parle de trente propositions de Jean Huss, mais il nous suffit d'en connaître la substance : (Noel Alex. sec. xv. c. 2. a. 1. 2.) « L'Eglise n'est composée que des élus; Pierre n'est et n'a jamais été le chef de l'Eglise catholique; les puissances civiles et ecclésiastiques perdent leur vertu respective par le péché mortel; et le pape ne fait pas exception; l'obéissance ecclésiastique est une invention des prêtres; tout ce que fait l'homme vicieux est mauvais, et tout ce que fait l'homme vertueux est bon; les bons prêtres ne peuvent être chassés de la chaire par l'excommunication; il n'y a d'ailleurs point de censures ecclésiastiques; la condamnation des quarante-cinq articles est injuste; il n'y a pas besoin de chef pour gouverner l'Eglise, puisque les apôtres et les prêtres leurs successeurs l'ont gouvernée avant qu'on ait fait un trône à Rome. » Tel est le résumé des articles de Jean Huss. Au reste Van-Ranst remarque, et il le prouve par des citations, que cet hérétique admettait le dogme de la présence réelle, puisque, dans la quinzième session, accusé d'avoir enseigné que la substance du pain restait après la consécration, il

répondit qu'il ne l'avait jamais cru ni enseigné. Il reconnaissait la confession sacramentelle avec ses trois parties , l'Extrême-Onction et tous les autres sacrements , les prières pour les morts , l'invocation des saints et leur intercession. Ainsi les luthériens et les calvinistes sont inconséquents, puisque leur oracle, celui dont ils invoquent le témoignage, celui qu'ils recueillent comme la vérité, l'origine et un des premiers flambeaux de leur secte , reconnaît les dogmes de l'Eglise catholique.

XLII. L'opiniâtreté de Jean Huss le conduisit à la mort. En 1413, le pape condamna, dans un concile de Rome, Wiclef et ses erreurs. Jean se mit alors à déchirer la réputation des Pères de ce concile et le souverain pontife se vit obligé de le suspendre de toutes fonctions ecclésiastiques , d'autant plus qu'il ne s'était pas rendu à Rome , où il avait été cité. L'année suivante un concile œcuménique se rassembla dans la ville de Constance. On y vit vingt-neuf cardinaux , quatre patriarches , deux cent-sept évêques ; et l'empereur Sigismond y assista en personne. (Labbé t. 12. concilior) Jean Huss fut cité au concile par l'empereur , afin qu'il y défendît sa cause ; mais il ne voulut pas quitter Prague avant d'avoir reçu de la cour un sauf-conduit. Quand il l'eut , il se mit en route , fermement persuadé qu'arrivé à Constance il tiendrait tête aux prélats et qu'il leur ferait changer d'opinion. S'il n'en venait pas à bout , il se fiait sur la feuille impériale et ne craignait rien de son obstination ; comme si l'empereur avait voulu par sa lettre lui assurer l'impunité et le garantir de l'atteinte de la puissance ecclésiastique ! Jean Huss se faisait illusion et n'avait pas vu ou pas voulu comprendre le sens de son sauf-conduit, qui pourtant indi-

quait que sûreté lui était promise, s'il obéissait au concile après avoir été entendu], mais non s'il continuait envers et contre tous à soutenir ses hérésies. C'est donc injustement que les luthériens ont dit que notre Eglise avait peur maxime : *Non esse servandam fidem hæreticis*. Aussi ne voulurent-ils pas assister au concile de Trente. Notre Eglise a une doctrine plus belle que celle qui lui est prêtée, elle croit que l'on doit être fidèle à sa parole, celui qui l'a reçue fût-il juif ou idolâtre. Au concile de Bâle le sauf-conduit des hussites fut-il violé ? Pourtant les hérétiques ne firent aucune rétractation.

XLIII. Arrivé à Constance, Jean Huss afficha son sauf-conduit à la porte de l'église et faisait à qui voulait l'entendre l'éloge de Wiclef et semait partout ses odienses maximes. En dépit de l'excommunication de son évêque, il disait la messe dans une chapelle. L'archevêque l'apprit, lui fit défense de célébrer et à ses ouailles d'assister à la messe de l'hérétique (*Coclaeus hist. Huss. l. II. — Varillas l. c. — Gotti l. c.*) Jean eut peur quand il vit l'orage qui se préparait, les accusations qui allaient tomber sur sa tête et l'ordre du concile de ne pas s'éloigner de Constance. Il voulut prendre la fuite, prit les habits d'un paysan et se cacha dans un char de foin, mais par malheur pour lui, il s'était fié à un homme qui avait été chargé de veiller sur lui. Quand Huss fut sur son char, il le dénonça et le consul le fit arrêter. C'était le troisième dimanche de carême. Quand il fut découvert, on lui demanda raison de son costume et de l'habitation qu'il avait choisie. Il répondit qu'il avait voulu se garantir du froid. — On le mit sur un cheval pour le conduire en prison, on lui fit remarquer que le sauf-conduit ne l'assurait pas contre le résultat de ses opinions

hérétiques; et il lui fut signifié qu'il eut à se justifier, ou à révoquer sa doctrine. (Gotti l. cit 3.) A ces mots Jean est frappé de terreur, jette les yeux autour de lui, et s'élançe de la selle de son cheval parmi les bohémiens qui l'accompagnaient. Mais il fut arrêté par les ministres de la justice et enfermé dans un monastère, puis dans une prison plus sûre, afin de rendre inutiles ses continuelles tentatives de s'échapper. (Gotti, *ibid.* — Ranst. — Varill. l. e. — Bernin. hist. t. iv. Rainald. an 1415. 32.)

XLIV. C'est dans cette prison que Jean Huss était, lorsqu'il fut sommé de venir se justifier devant le concile. Les quarante-cinq articles de Wicief furent condamnés, ce qui n'était pas capable de ressurer son admirateur. Le concile fit ensuite l'examen des preuves dirigées contre le professeur de Prague, accusé d'avoir adopté des erreurs, de les avoir prêchées et produites dans ses livres. On rédigea la formule d'abjuration que Jean devait faire, s'il voulait se rétracter. Le concile ne se contenta pas d'un rétractation verbale, il exigea qu'elle fût écrite en langue bohémienne et signée. L'accusé refusa de se soumettre à cette formalité, et présenta une feuille, par laquelle il déclarait ne pouvoir en conscience retracter toutes les erreurs qui lui étaient imputées; mais les Pères ne voulurent pas la recevoir. Le cardinal de Cambray fit tous ses efforts pour l'engager à ne faire nulle exception, puisque tous les articles avaient été prouvés; il lui promit même que le concile aurait pour lui toute l'indulgence possible. Alors Jean Huss répondit avec humilité qu'il n'était pas opiniâtre, qu'il était venu pour se soumettre et qu'il adoplait la doctrine du concile. A ces mots on lui offrit une plume, pour qu'il rédigeât sa rétractation en langue bohémienne, mais

il répondit qu'il craignait de mentir en la faisant. L'empereur voulut aussi adresser la parole à l'opiniâtre professeur et l'exciter à se soumettre. Ce fut inutile. Le concile fixa donc le six du mois de juillet pour terminer l'affaire. Cependant on eut la charité de lui envoyer quarante évêques et quatre seigneurs bohémiens, pour chercher à le persuader et toutes ses réponses furent ambiguës et indéçises.

XLV. Quand l'époque fut arrivée, Jean Huss fut amené dans l'Eglise du concile : on lui demanda s'il anathématisait les erreurs de Wiclef. Il fit un long discours pour dire que sa conscience ne le lui permettait pas. Alors on prononça la sentence contre lui : il fut déclaré coupable des erreurs à lui imputées et d'être obstinément attaché à elles. Le concile le dégrada du sacerdoce et le livra au bras séculier. Pendant la lecture de sa sentence, Jean Huss se tint silencieux, espérant qu'après qu'elle serait faite, il pourrait parler à son aise ; mais on lui imposa silence lorsqu'il ouvrit la bouche. On lui mit aussitôt les insignes sacerdotaux, dont on le dépouilla immédiatement : on plaça sur sa tête une mitre de papier, haute d'une coudée, sur laquelle on avait écrit ces mots : *Voici l'hérésiarque*. Le duc Louis de Bavière le livra aux ministres de la justice. On le rasa sur la place en face du bûcher, et il fut attaché au poteau. Avant de mettre le feu le duc de Bavière lui demanda encore sa rétractation. Il répondit que l'Ecriture disait qu'il fallait obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Le duc se retira, le bourreau mit la flamme au bûcher, et on entendit l'hypocrite s'écrier : *Jesu Christe, Fili Dei vivi, miserere mei!* Ces mots furent mis sur ses livres par la vaine gloire ; le bohémien voulait montrer qu'il mou-

rait martyr. L'esprit des ténèbres a ses martyrs aussi et leur donne une coupable constance , mais, dit St.-Augustin, « martyrem non fecit pœua sed causa. » Un tourbillon de flamme et de fumée l'étouffèrent aussitôt. Quand il fut consumé, ses cendres furent recueillies et jetées dans le lac. Ainsi se termina la carrière du malheureux Jean Huss. (Varillas l. c. — Gotti l. c. — Van-Ranst.)

XLVI. Jérôme de Prague le compagnon de Jean Huss dans ses combats contre l'Eglise , fut jaloux de le suivre au bûcher et de partager sa damnation éternelle. Disciple du professeur de l'Université bohémienne , il partagea les travaux de son infernale mission en semant commé lui les rêveries de leur école perverse, d'abord par les livres de Wicief et ensuite par ceux de Jean Huss. Il vint à Constance défendre son maître et son ami; il fut découvert , arrêté et forcé comme lui de comparaître devant le concile; mais Jean Huss , était mort depuis une année, lorsque la cause de son élève fut jugée. Il fut prouvé, dit Rainald, qui rapporte les actes, qu'il avait prêché les hérésies de Wicief et de Huss , commis un grand nombre de délits, et excité des séditions dans différentes villes et plusieurs royaumes. L'année précédente, en 1414, lorsqu'il parut devant le concile, il avoua qu'il était dans l'erreur et ne fit nulle difficulté d'abjurer ses hérésies , selon la formule qui lui fut présentée par les Pères. Mais il se repentit bientôt de ce qu'il venait de faire et dit à ses amis qu'il ne s'était pas retracté du fond du cœur, qu'il avait eu peur des flammes, et qu'il ne cesserait jusqu'à la mort de prêcher et de défendre sa doctrine chérie.

En 1415 il fut de nouveau découvert et obligé de se présenter au concile. Le patriarche de Constantino-

ple le somma de défendre sa cause , de se purger de l'accusation portée contre lui. Jérôme répondit hardiment qu'il avait abjuré dans la crainte d'être mis au feu , qu'il regardait comme vrais toutes les propositions de Wicléf et qu'il voulait expier dans les flammes le crime de sa rétractation. Les Pères lui donnèrent le temps de la reflexion ; enfin , dans la vingt-cinquième séance après une forte allocution faite par l'évêque de Lodi , Jérôme toujours inébranlable fut déclaré hérétique obstiné et livré aux mains du magistrat qui le fit conduire au bûcher. On l'engagea encore à reconnaître ses erreurs , il répondit qu'il n'avait rien qui troublât sa conscience. Arrivé au lieu du supplice , il jeta de lui-même ses habits à terre , on l'attacha au poteau et le feu fut mis au bûcher. Il ne mourut pas si promptement que son maître , mais il mourut comme lui , sans donner le moindre signe de repentir. (Varill. l. 1. pag. 51. — Gotti c. 105. — Ber. t. 4. c4.)

XLVII. La mort horriblement tragique de Jean Huss et de Jérôme de Prague n'étouffa pas l'hydre de l'hérésie. Les hussites, plus animés que jamais , rendus furieux par le supplice de leurs chefs , se réunirent en Bohême , pillèrent les églises , se rendirent maîtres des biens des monastères et tendirent des embûches à leur roi Wenceslas. Ils ne consommèrent pas leur parricide projet ; ils s'en repentirent , mais Wenceslas mourut avant qu'ils l'eussent exécuté. Alors ils mirent à leur tête Zisca et déclarèrent la guerre à empereur Sigésmond , qui occupait le trône de Bohême , comme frère de Wenceslas. Le général hérétique gagna quatre batailles sur les impériaux et chassa Sigésmond de la Bohême. Zisca avait perdu ses deux yeux dans différentes rencontres , et n'en

commandait pas moins l'armée rébelle, qui triomphait sous son chef aveugle. Mais il mourut de la peste, en recommandant de faire un tambour de sa peau, pour épouvanter encore ses ennemis, quand il ne serait plus.

Après la mort de Zisca, le parti se divisa en deux factions, les erphelins et les thalborites, opposés dans leur doctrine, mais réunis dans leur haine pour l'Eglise; ils brûlaient les prêtres catholiques ou les coupaient en deux.

Lorsque le concile de Bâle fut convoqué, les hussites obtinrent un sauf-conduit, et y envoyèrent leurs députés pour faire la paix, mais l'on ne s'accorda pas et l'on courut aux armes avec plus d'acharnement. Les rebelles, retirés en Bohême, ramassèrent une armée d'hérétiques, mirent le siège devant Prague, mais ils furent mis en déroute par un noble bohémien, nommé Ménard. Sigismond remonta sur le trône; les hussites acceptèrent les propositions de paix, abjurèrent leurs erreurs, promirent de se soumettre à l'autorité de pape, qui, le 5 de juillet 1436, les censura, sous le poids desquelles ils étaient. (Van-Ranst p. 283. et Bernin l. c.)



CHAPITRE XL

HÉRÉSIES DU SEIZIÈME SIÈCLE.

Article premier.

Hérésies de Luther (1).

§. I.

Commencement et progrès de l'hérésie de Luther.

Érasme de Rotterdam, appelé par quelques personnes le précurseur de Luther; Son mérite en littérature; Sa doctrine sans être hérétique n'est pas digne d'éloge; Commencements de Luther; Son alliance avec le diable, qui lui persuade d'abolir la messe privée; Il entre dans l'ordre de St.-Augustin; Doctrine de Luther, ses mœurs; Publication des indulgences et conclusions de Luther; Il est appelé à Rome et s'excuse; Le pape envoie en Allemagne son légat le cardinal Gaétan; Son entrevue avec Luther; Il résiste et en appelle au pape; Conférences d'Éckius avec les hérétiques; Bulle de Léon X, qui condamne les erreurs de Luther; L'hérétique brûle ensuite la bulle et les décrets.

I. Le seizième siècle est la sentine des hérésies anciennes et modernes. Le fameux Luther en est le principal personnage; son précurseur, disent quelques écrivains, fut Erasme de Rotterdam. Celui-ci pondit

(1) Le dénouement est arrivé, et les hommes sages l'avaient

les œufs , l'autre les fit éclore ; c'est le sentiment de l'Allemagne (Gotti ver. rel. c. 108.) Erasme nâquit à Rotterdam, du commerce illégitime d'un bourgeois de Gouda, nommé Pierre Gheraeds, avec la fille d'un médecin. Il porta d'abord le nom de son père, qu'il changea pour celui d'Erasme, qui signifie en grec Didier, Desiderius. A dix-sept ans, il se fit chanoine régulier de St.-Augustin, mais il se repentit ensuite d'avoir fait ses vœux. Fatigué de la règle qu'il s'était imposée. il revint à la vie séculière, après avoir obtenu du pape une dispense qui le déliait de ses vœux. Il était distingué dans les lettres grecques et latines, et son siècle l'eût élevé bien haut, s'il s'était entièrement adonné à leur étude; mais il se mêla de théologie, il voulut expliquer les Écritures, censurer les Pères de l'Église; et Noel Alexandre a dit, en parlant du fils de Gheraeds : « Quò plures edidit libros, eò frequentiores cumulavit errores. » Il voyagea pour perfectionner ses talents, et parut avec distinction dans plusieurs académies, qui lui accordèrent le titre d'homme de lettres distingué; mais sa foi parut au moins suspecte à quelques personnes, tant il est obscur et embrouillé quand il parle de dogme! Aussi des novateurs ses amis se sont plus d'une fois fortifiés de l'autorité d'Erasme, quelque effort qu'il fit pour s'en défendre et en dépit de sa lettre au cardinal Compegio. (Noel Alexandr t. xix. sec. 15. c. 5. ar. 1. n. 12.)

II. Il y avait alors en Allemagne guerre ouverte

prévu. L'hérésie s'avance la tête levée, et se fait précéder de la bannière des princes, ou plutôt les princes se servent de l'hérésie comme d'une arme pour tuer leurs ennemis. Jetez un coup d'œil sur tous les états qui se firent protestants et osez dire que ce soit par amour de la vérité.

NOTE DU TRAD.

entre les rhéteurs et les théologiens, qui d'ailleurs n'étaient pas fort commus en Allemagne. Les rhéteurs reprochaient aux théologiens leur ignorance et la barbarie de leurs expressions, et ceux-ci apposaient à leurs adversaires les termes impropres et profanes dont ils se servaient pour expliquer les saints mystères. Erasme se mit à la tête des rhéteurs, se rit d'abord des expressions des théologiens, et bientôt il attaqua leurs arguments. Il accusa leur théologie de judaïsme et prétendait que sans l'érudition et la connaissance des langues, il n'y avait pas de véritable science ecclésiastique. Erasme a été regardé comme hérétique par quelques auteurs. Victorius a dit : « *Hæreticus ille omnium pestilentissimus Erasmus, omnia ad libitum aut exposuit, aut vitiavit.* » Albert Pie, prince de Carpi, homme savant, qui travailla à réfuter les erreurs d'Erasme, assure qu'il appelait idolâtre ceux qui invoquaient les saints et la Vierge Marie, méprisait les monastères et les religieux qu'il appelait histrions et trompeurs, et condamnait les vœux et les règles monastiques. Il voulait que les évêques et les prêtres se mariassent; il se moquait des indulgences, du pape, des reliques des saints, des jeûnes, des fêtes et même de la confession auriculaire, disant : la foi suffit pour justifier. (Victor in scholis. ad epist.—Hier. ep. xxx.—Ragnald. l. c.—Bernin.—Albert Pie. l. 20.) Il mettait en doute l'autorité des Ecritures et des conciles. (Albert l. xi. et 12.) D'ailleurs dans la préface d'un de ses livres, Erasme a osé dire que c'était une témérité d'appeler Dieu le Saint-Esprit : « *Audemus Spiritum Sanctum appellare Deum, quod veteres ausi non sunt.* » Ncel Alexandre rapporte que la Faculté de Paris, en 1527, condamna plusieurs propositions des livres d'Erasme, qu'au temps du con-

cile de Trente les cardinaux chargés de rapporter au souverain pontife les abus à réformer, lui dirent : « Solent legi in scholâ colloquia Erasmi, in quibus multa sunt, quæ rudes informant ad impietatem. » Ils conjurèrent le pape d'en défendre la lecture dans les écoles. Le même historien ajoute qu'Erasme eut l'estime de plusieurs pontifes, qui l'engagèrent à venir à Rome, à combattre la doctrine de Luther, et que Paul III lui proposa le chapeau de cardinal, et Bernin dit qu'il ne mourut pas en bon catholique, mais toute fois sans être attaché à l'hérésie, puisqu'il soumit ses écrits au jugement de l'Eglise. Verillas veut qu'Erasme soit resté ferme dans la foi, quelque effort qu'ait fait Luther pour le gagner à sa cause. Il mourut à Bâle en 1536, à l'âge de soixante-dix-sept ans. (Erasm. adv. Hilar. l. xii. dans Bernin l. cit. — Noel Alexandre cit. art. 1. n. 12. — Varill. tom. 4. lic. 7.)

III. Tandis que l'Allemagne était agitée par les rhéteurs et les théologiens, en 1513, arriva le bref de Léon X, et c'est ici qu'il faut parler de Luther.

Martin Luther naquit de parents pauvres, en 1483, à Eisleben, dans le comté de Mansfeld. Une chronique dit que le diable, entra chez sa mère sous les haillons d'un fripier, qui eut commerce avec elle, et qu'elle mit au monde une créature maudite. Le cardinal Gotti croit que le caustique Erasme eut cette pensée dans une de ses lettres. Quoiqu'il en soit, Luther n'eut pas honte de dire, dans un discours au peuple, que le diable (1) et lui se reconnaissent parfaitement et

(1) Thomas Moore trouve beaucoup de ressemblance entre Simon-le-magicien qu'il appelle *Aro-hérétic*, et Luther le « *Aro-*

qu'ils avaient mangé plus d'une fois ensemble. (Gottiver. rel. tom. II. c. 108. — Baron. en 1517 n. 56. — Varil. hist. tom. 1. l. 3. — Hermant. hist. du concile tom. 2. c. 227.) Dans son livre intitulé : *De missâ privatâ*, il nous fait part de la discussion qu'il eut avec son infernal adversaire, qui vint à bout de lui persuader qu'il fallait abolir les messes basses. Mais les paroles qu'il met dans la bouche du diable ne sont pas de force à entraîner conviction : « Luther, lui dit son charmant compagnon, depuis quinze ans tu dis des messes basses : que serais-ce si tu avais adoré du pain et du vin ? n'aurais-tu pas été idolâtre ? — Luther répondit : « J'ai été fait prêtre par mon évêque et j'ai tout fait par obéissance. — Les Turcs et les gentils font aussi tout par obéissance, reprit le diable. Et si ton ordination était fautive ? » — Voilà les puissantes raisons qui triomphèrent de Luther. — Mais cet ami n'était pas fort aimable ; il lui joua à Wittemberg un tour qui n'était pas des plus plaisants. Martin, par ses exorcismes, voulait le chasser du corps d'une jeune fille ; le galant entra en fureur et se mit aux trousses de Luther. Luther de courir vers la porte pour ne se laisser pas emporter par le

parent of the protestant reformation : « One of his first steps, for instance, in settling himself up against Christ, was to take a young female companion to be the enlivener of his ministry, — declaring (with beyond Luther) that he himself was the incarnot Power, and his mistress the incarnate Wisdom of God. Another point in wich it may be said thas the two Reformers by both wit « the nether empire » Simon Magus being well known to have had demons for his familiars, and the famous conference between Luther and his Devil, on the subject of the Mass, being as is well known, one of the most events of thas great Reformer's life.

NOTE DU TRAD.

diabie. La porte avait été fermée par l'Esprit. Luther se précipite vers une embrasure pour sauter par la fenêtre, mais le malin avait encore fermé la fenêtre. Par bonheur que celui qui accompagnait Luther avait une hache. Trois coups firent voler la porte en éclats, et Luther et son compagnon libérateur s'enfuirent à toutes jambes. (Staph. resp. cont. Jac. smidelin. p. cōiv. — Varillas. l. c. l. 14. p. 31.)

IV. Si Luther n'est fils du diable que dans un conte, au moins est-il certain qu'il était son ami, puisqu'il fit la conquête de tant d'âmes pour son épouvantable empire.

Martin s'appela d'abord Luder, qui était le nom de sa famille; mais comme il avait une signification peu honnête, il le changea en Luther. Il s'était adonné à l'étude des lettres dès ses jeunes années, il vint ensuite à Erfurt en Thuringe, dont l'école le reçut maître en philosophie; il avait alors vingt ans. Pendant le cours de ses études de droit et de philosophie, il se promenait à la campagne, avec un de ses amis, qui fut frappé de la foudre à ses côtés. Luther eut peur, fit vœu de prendre l'habit monastique, (1) et entra dans l'ordre

(1) Voulez-vous avoir une idée des saintes aspirations de l'apôtre révérend de la réforme? lisez la prière qu'il écrivit à la fin d'une bible que l'on conserve au Vatican. Voici le texte rapporté par son historien Juncker :

O Gott, durch deine güte
 Bescher uns kleider und hüte;
 Auch montel und roecke;
 Fette kœlber und boecke;
 Ochsen, schaffe und rinder.
 Viele weiber, wenig kinder.
 Schlechte speise und tranck
 Machen einem dar jahr lang.

des ermites de St.-Augustin au monastère d'Erfurt : c'est lui qui nous l'apprend : « Neque enim libens fiebam monachus, sed terrore mortis subitæ vivi. » Belles dispositions ! Ceci arriva en 1504, Luther avait vingt-deux ans. Grand étonnement pour sa famille et ses amis, qui jusque là n'avaient pas remarqué en lui le moindre germe de piété. (Luther præf. ad lib. de vot. mon.)

V. Lorsqu'il eut revêtu le froc et pris les ordres, ses supérieurs lui ordonnèrent, selon leurs règles, de faire acte d'humilité en allant demander l'aumône. Luther refusa d'obéir, et en 1408, il quitta son monastère et la chaire qu'il avait à l'académie d'Erfurt, au grand plaisir des autres professeurs, qui ne pouvaient plus supporter ses façons hautaines. Il se rendit à Wittenberg, où le duc Frédéric, électeur de Saxe, le fit lecteur de philosophie de la nouvelle Université qu'il venait d'établir. Il fut chargé des affaires de son ordre auprès de la cour de Rome, fit le voyage et sa mission heureusement remplie il revint à sa chaire de Wittenberg. Alors André Carlostad, doyen de l'Université, lui donna le bonnet de docteur en théologie. Il avait alors trente-trois ans. L'électeur, qui l'aimait beaucoup, en fut ravi et voulut faire les frais en doctorat (Hermant hist. des concil. t. I. — Noel Alexandre t. 19. ar. 11. — Van-Ranst hist. hæc. — Gotti.) Martin était un homme habitué aux sub-

En voici la traduction : « Mon Dieu, par votre bonté pourvoyez-nous d'habits, de chapeaux, de capotes et de manteaux ; de veaux bien gras, de cabris, de bœufs, de moutons et de génisses ; de beaucoup de femmes et de peu d'enfans. Bien boire et bien manger est le vrai moyen de ne pas s'ennuyer. »

tilités, d'une imagination forte et d'un esprit philosophiques nourri par l'étude de la théologie et des SS. Pères; mais comme le dit Noel Alexandre, on voyait dès lors en lui la réunion de tous les vices, l'orgueil, l'ambition, une ardeur impétueuse, un penchant à la révolte, aux calomnies et aux impudicités. (1) Il y avait d'ailleurs de l'éloquence dans sa manière de s'exprimer, un style brûlant, mais barbare et à périodes tronquées et indépendantes. Il avait tant d'estime de lui-même qu'il avait du mépris pour les écrivains les plus distingués de l'Eglise. Il se vantait d'avoir la vraie science des choses, et avait la sottise prétention de réfuter la doctrine de St.-Thomas, cette doctrine qui a été si louée par les Pères du concile de Trente.

VI. Léon X, pensant à délivrer la Terre-Sainte, dit Herman, ou voulant, selon d'autres écrivains plus

(1) Luther disait : « *Ut non est in meis viribus situm ut vir non sim, tam non est mei juris ut absque muliere sim.* » (colloq. mensal.) Voyez aussi son sermon « de Matrimonio. » Voici une chanson à boire qui dit qu'il faut être fou pour n'aimer pas le vin, les femmes et les chansons. Le poète allemand attribue à Martin Luther les trois derniers vers :

D'rum stasset an,
Und singet dann
Was Martin Luther sprecht:
Chor. Wer nicht labet Wein, Weibemd, Gesang,
Der bleibet ein Nazz sein Lefenlang,
Und Narren sind wer nicht.

Les quelques vers cités p. 730 ont été trouvés sur une bible où Luther les avait jetés. C'est une prière dans laquelle il demande à Dieu du vin en abondance, une bonne redingotte et des femmes à foison. Le saint homme que l'apôtre de la réforme!

NOTE DU TRAD.

communément suivis , terminer la superbe Eglise de St.-Pierre , commencée sous Jules II , chargea le cardinal Albert , archevêque et électeur de Mayence , de publier le bref qui accordait des indulgences à quiconque ferait son offrande au Saint-Siège. L'archevêque choisit Jean Tetzul pour les prêcher. C'était un dominicain , homme de talent , qui avait été choisi quelque temps auparavant par les chevaliers teutoniques , pour prêcher aussi des indulgences qu'ils avaient obtenues pour la guerre contre les Moscovites. Jean-Staupitz , vicaire-général des augustins , fâché de ce que la publication n'avait pas été confiée à son ordre , profita de la faveur du duc de Saxe , et chargea Luther de prêcher contre l'abus des indulgences. Le religieux augustin fit d'abord ce qui lui était ordonné , déclama contre les abus , et l'on ne peut douter qu'il n'y en ait réellement eu ; il s'en glisse dans les choses les plus saintes. Bientôt Luther franchit la barrière , il s'éleva contre la validité des indulgences et écrivit à l'archevêque de Mayence une longue épître , dans laquelle il exagérait les propositions catholiques , affirmant que l'on persuadait au peuple ignorant qu'on était assuré d'aller au ciel aussitôt qu'on aurait payé l'argent nécessaire pour les gagner. Il terminait sa lettre par quatre-vingt-quinze conclusions , pour prouver combien était obscure et incertaine la doctrine des indulgences.

Il ne se contenta pas de les écrire au prélat , il les fit afficher aux portes de l'Eglise de Wittemberg , les répandit par l'Allemagne , au moyen de la presse , et en fit des thèses que ses élèves soutenaient en public , dans l'université nouvelle.

Tetzul répondit et se fit à Francfort le défenseur de

la doctrine véritable et déclara hérétiques les déclarations du professeur de Wittemberg.

Luther à cette nouvelle leva audacieusement la tête et le prédicateur de Francfort connut le style furibond de son adversaire. C'est de cette première dispute que jaillirent les premières étincelles de l'incendie qui ravagea d'abord l'Allemagne, puis les provinces voisines du Dannemarck, de la Norvège de la Suisse et s'étendit ensuite jusque dans les dernières provinces du nord. (Hermant, ccxxviii. — Van-Ranst 299. — Gotti c. 108.)

VII. En 1518, Luther envoya ces conclusions au souverain pontife, dans un livre intitulé : *Rationes disputationum de indulgentiarum virtute*. — Il disait dans la préface : « B. Pater, prostratum me pedibus tuæ B. offero cum omnibus quæ sum et habeo : vivifica, occide, voca, revoca, reproba, ut placuerit. Vocem tuam vocem Christi in te præsentis et loquentis agnoscam; si mortem merui, mori non recusabo, (Ap. Van-Ranst.) » — Belles paroles, jetées en avant de son livre pour tromper le pape. Le cardinal Gotti remarque que, dans la même lettre, Luther faisait profession de ne suivre que le sens des Saintes Écritures et ne combattait que les opinions de l'école (Gotti l. c.)

Léon X reçut les lettres de Martin de Wittemberg et celles de Tetzel : vit alors tout le venin de l'humble professeur, et l'appela à Rome pour se défendre. Luther refusa d'y aller, alléguant la faiblesse de sa santé, la longueur du voyage et la pauvreté du religieux. Il ajoutait encore que les juges de Rome lui étaient suspects. L'université de Wittemberg et l'électeur de Saxe écrivirent à Rome en faveur de leur ami, et prièrent le pape de nommer des ju-

ges en Allemagne. Léon redouta de conférer la cause catholique à des juges d'un pays où Luther avait déjà de puissants protecteurs, pourtant il y envoya son légat *à latere*, Thomas Vio, connu sous le nom de cardinal Gaétan, avec le pouvoir d'absoudre des censures le professeur Martin, s'il se soumettait; de l'excommunier s'il persistait dans ses opinions (Noel Alexandre tom. xix, a 11. — Gotti l. cit. — Hermant, tom. 2. c. 229.) et de s'assurer de sa personne.

VIII. Le cardinal vint à Augsbourg, où il cita Luther, qui s'y rendit. Rejetez les propositions que vous avez soutenues, lui dit le cardinal, cessez de les prêcher et n'ayez jamais que la doctrine approuvée par l'Eglise Romaine. Luther répondit qu'il n'avait rien avancé de contraire à ses dogmes. Gaétan lui reprocha d'avoir nié le trésor des mérites de Jésus-Christ et des saints, que le souverain pontife dispense dans les indulgences, comme il est dit dans la bulle *Unigenitus* de Clément VI. Il lui reprocha encore d'avoir dit qu'il suffisait de croire que l'on a le fruit des sacrements pour l'avoir en effet. Luther ajouta quelques mots; mais le légat l'interrompit en lui disant qu'il n'avait que faire de se mesurer avec lui, qu'il était venu pour lui ordonner de se soumettre. (Hermant c. 230.) Alors le moine eut peur, surtout quand il réfléchit qu'il était à Ausbourg, dans une ville toute catholique, sans aucune permission ou sauf-conduit de l'empereur Maximilien. Noel Alexandre assure le contraire : « Fide à Cesare accepta Augusto, coram legato comparuit. » Mais Hermant, Gotti, Van-Ranst, Varillas et beaucoup d'autres écrivains sont d'une opinion contraire et s'étonnent de l'imprudence de Luther, qui s'était hasardé sans sauf-conduit. Quoiqu'il en soit Luther, parut le lendemain devant le

légat accompagné d'un notaire public, de quatre sénateurs d'Ausgbourg, et présenta une protestation signée de sa main; dans laquelle il disait : « Se colere et sequi S. Romanam Ecclesiam in omnibus suis dictis et factis, præsentibus, præteritis et futuris; quid contra dictum fuisset vel foret, pro non dicto haberi et habere velle. » Le cardinal qui savait qu'il avait écrit un grand nombre de propositions qui n'étaient rien moins que catholiques, insista pour qu'il en fit une rétractation. Il croyait déjà à l'heureux succès de sa mission, quand tout-à-coup, il perdit tout espoir : Luther affirma qu'il n'avait rien dit, rien écrit qui fût en opposition avec la Sainte-Écriture, les Pères ou les conciles, les décrétales et la raison; il ajouta que ses propositions étaient vraies et lui tout disposé à les défendre; qu'il consentait toutefois à s'en rapporter au jugement des accadémies impériales de Bâle, de Fribourg et de Louvain, sans en excepter celle de Paris (Noël Alex. art. xi. 4. 1. — Gotti c. 108. 3. 10.)

IX. Le cardinal Guétan revenait toujours aux premières paroles qu'il avait dites à Martin de Wittemberg. Luther demanda du temps pour répondre par écrit et le lendemain il reparut avec un cahier dans lequel il avait dirigé plusieurs propositions contre les indulgences, les mérites des saints et les bonnes œuvres, le tout flanqué de quelques mauvaises raisons, que le légat n'eut pas de peine à pulvériser. Ensuite le prélat lui dit d'un ton résolu de ne plus se présenter devant lui s'il ne voulait pas faire la rétractation qui lui était demandée. Alors Luther quitta Ausgbourg et écrivit au cardinal qu'il ne pouvait pas se retracter contre l'Écriture et la raison, mais qu'il voulait se soumettre à l'autorité de l'Église et ne plus parler

d'indulgences, pourvu que ses adversaires en fissent autant (Van-Ranst p. 382.)

Le cardinal ne répondit point. Luther redoutant sa sentence en appela du légat au pape lui-même, et fit afficher son appel aux portes de toutes les Eglises. Van-Ranst blâme la conduite de Gaétan, qui savait que le rebelle était plein de ruses, véritable Protée, sachant prendre toutes sortes de formes. Ne devait-il pas s'assurer de sa personne? Il aurait sauvé le monde d'un affreux incendie, arrêté à sa source, un torrent faible encore mais d'autant plus terrible qu'il flatte d'avantage la liberté des sens.

Voici comme le moine allemand parle dans ses livres de cette entrevue; il en plaisante, s'en moque : « Ibi novam audivi linguam latinam, scilicet quod veritatem docere idem sit quod Ecclesiam perturbare; Christum verò negare esse Ecclesiam exaltare. » — Il en avait appelé du légat au pape, il en appela bientôt du saint-siège au futur concile. (Van-Ranst, p. 302. — Luther, t. I. oper. p. 206. — Gotti.)

X. Le légat, voyant l'obstination de Luther, écrivit à l'électeur Frédéric que le religieux était un hérétique indigne de sa protection, qu'il devait l'envoyer à Rome ou le chasser de ses états. L'électeur reçut la lettre et la fit parvenir aussitôt à Luther lui-même, qui, échappé des mains de Gaétan, se mit à aboyer contre le pape, l'appelant tyran et Antéchrist : « Pacem recusavit, disait-il orgueilleusement, bellum habeat; videbimus, uter prior læsus sit futurus papa, an Lutherus. » Ainsi, disait-il bien haut. Mais l'épître du légat à Frédéric le tourmentait beaucoup. Il écrivit donc à son protecteur qu'il était innocent de toute erreur contre la foi, et il le conjurait de lui continuer ses bonnes grâces. (Gotti, c. 108. — Van-Ranst, p. 302.

— Noel Al. l. cit. — Hermant, c. 229.) L'électeur avait pris Luther sous sa protection, dit Hermant, autant par amour pour la nouvelle Université, sa fille, à laquelle le professeur avait donné de la réputation, qu'à cause de la haine qu'il nourrissait contre l'électeur de Mayence, Albert, qui s'était déclaré contre Luther. (Hermant, c. 229.—Noel Alex.—Van-Ranst.—Gotti, locis citatis.) Bientôt le moine orgueilleux et rebelle perdit son protecteur; étant à la chasse, il fut frappé d'une apoplexie, accompagnée d'horribles convulsions. Luther et Mélancton vinrent à franc-étrier auprès du lit du malade, pour l'aider à bien ou mal mourir; mais ils ne purent avoir de Frédéric une seule parole; il avait tout-à-fait perdu l'usage des sens. Pendant son agonie, ses membres étaient agités d'une manière épouvantable, et la douleur lui faisait jeter des cris comme les rugissements d'un lion. Le malheureux électeur mourut sans sacrements, et sans donner aucun signe de repentir.

XI. Le neuf de novembre 1518, Léon X publia une bulle sur la validité des indulgences, dans laquelle il disait que le souverain pontife seul avait le droit de puiser indéfiniment dans le trésor des mérites de Jésus-Christ, que c'était un article de foi positif, et que celui qui n'y croirait pas serait séparé de la communion de l'Église. C'est alors que se fit connaître Eckius, pro-chancelier d'Ingolstad, homme d'un grand savoir, qui, l'année suivante, eut avec Luther une conférence à Leipsick, dans le palais d'un excellent catholique, le duc Georges, oncle de l'électeur Frédéric. Après avoir agité différentes questions, ils se soumi-
rent au jugement des académies d'Erfurt et de Paris. Cette dernière, après avoir pris connaissance des écrits des deux champions, reconnut la doctrine d'Eckius,

rejeta celle de Luther et condamna cent-quatre de ses propositions. L'auteur piqué au vif, déchaîna sa colère contre les juges parisiens.

La même année il y eut encore une conférence entre les mêmes adversaires ; mais Luther avait à ses côtés Carlostad , qui commença l'engagement avec Eckius. Ils agitèrent long-temps les questions du libre-arbitre, de la grâce et des bonnes œuvres. Quand Carlostad fut fatigué, Luther prit sa place, et les discussions roulèrent sur le purgatoire, le pouvoir d'absoudre, les cas réservés, la primauté du pape et les indulgences. Pendant ce combat Luther, pressé par la force de la vérité, fut moins hérétique que plus tard : il confessait l'autorité souveraine du pontife de Rome, tout en ajoutant qu'elle n'était que de droit humain ; il admettait le purgatoire ; il ne rejetait pas absolument les indulgences. il n'en condamnait que les abus. En même temps les Universités de Louvain et de Cologne condamnèrent plusieurs articles de Luther. (Van-Ranst, p. 303. — Varillas, l. III. p. 48.)

XII. L'empereur Maximilien I^{er} mourut en 1519. Il y eut après lui un interrègne de six mois, pendant lesquels Luther fit de nombreuses conquêtes à Wittemberg. Une foule de jeunes gens se firent ses sectateurs et se répandirent ensuite dans toute la Saxe ; des professeurs apportaient dans leurs chaires la nouvelle doctrine ; des prêtres et des moines devinrent luthériens. Léon X, voyant les progrès de l'hérésie et la tourbe du professeur de Wittemberg aller toujours croissant, le 17 juillet 1520, publia à Rome la bulle *Exurge Domine*, dans laquelle il condamna comme hérétiques les quarante et une erreurs principales de Luther (voyez le paragraphe III.), envoya des commissaires en Allemagne, chargés de la publier, et fit

brûler les livres du rebelle au pied du siège de St.-Pierre. Il invitait encore et le chef et les élèves à quitter leurs erreurs, annonçant sa clémence à quiconque abjurerait, pendant l'espace de deux mois, si non, les prélats avaient ordre de frapper d'excommunication les opiniâtres et de les livrer au bras séculier.

Les deux mois étaient écoulés depuis long-temps, puisque c'était l'année suivante. Léon, dans une autre bulle, déclara Luther hérétique et annonça à tous ceux qui l'avaient suivi ou favorisé de quelque manière que ce soit, qu'ils avaient encouru les censures et les peines fulminées contre les hérétiques. (Hermand t. I. c. 230.)

Aussitôt que Luther eut connaissance de la bulle de 1530 et du cas que l'on avait fait de ses livres à Rome, fit brûler à Wittemberg, en place publique, et la bulle et toutes les décrétales du droit canon, « Quoniam tu contrariasti Sanctum Domini, disait-il, idè te conturbet ignis æternus. » Puis il s'écria plein de fureur : « Lavons nos mains dans le sang du fils de perdition ; en avant ! — Invadamus omnibus armis filium perditionis , pontificem , cardinales , ac totam hanc sentinam romanam ; lavemus in sanguine ipsorum manus nostras. » (Gotti c. cviii. n. 13.)

Luther continua jusqu'à sa mort à déclamer contre le pape et l'Eglise romaine. En un mot depuis 1521 jusqu'en 1546, année qu'elle arriva, il réunit à son profit toutes les vieilles hérésies que couvraient la poussière et l'oubli. Cochiée, en parlant des écrits de Luther, a dit : « Il met en lambeaux les Ecritures-Saintes, prêche Jésus-Christ et foule aux pieds ses sacrements, exalte la grâce divine et détruit la liberté : élève la foi aux nues ; niant la nécessité des bonnes

œuvres, il donne libre carrière au vice; la miséricorde qu'il reconnaît en Dieu écrase sa justice, et rejette sur la Divinité la cause de tous les maux. En un mot, il abolit toutes les lois, enlève aux magistrats leur puissance, soulève les laïques contre les prêtres, les impies contre le pape, et les peuples contre le prince. (Cochlæus de act. et script. Luth. an. 1523.)

§. II.

Diètes et congrès principaux qui ont rapport à l'hérésie de Luther.

Diète de Worms, où paraissent l'empereur Charles-Quint et Luther; Obstination de ce dernier; Édit de l'empereur contre Luther, que cache dans son château l'électeur de Saxe; Diète de Spire; l'empereur y fait des réglemens contre lesquels les hérétiques protestent; Congrès des zuingliens; Mariage de Luther avec une religieuse; Diète d'Augsbourg, où Mélanchton rédige une profession de foi; Livret de Mélanchton en faveur de l'autorité du pape, rejeté par Luther; Nouvel édit de l'empereur en faveur de la religion, Ligue de Smalcalde anéantie par Charles-Quint; Le landgrave obtient des hérétiques la permission d'avoir deux femmes; Concile de Trente; Luther refuse d'y venir et meurt en blasphémant contre lui; Les luthériens se divisent en cinquante-six sectes; Autre diète à Augsbourg, où Charles-Quint promulgua la pernicieuse formule de l'interim; L'hérésie de Luther passe en Suisse, dans le Danemarck, la Norwége et d'autres royaumes.

XIII. Le premier congrès se fit à Worms, à la diète de l'empire. Luther continuait à faire des prosélytes et à couvrir le Saint-Siège d'injures et de calomnies.

Charles-Quint, d'après l'instigation du souverain pontife, écrivit à l'électeur de Saxe, qu'il eût à lui livrer le perturbateur ou à le chasser de ses états. L'électeur reçut la lettre et répondit que la diète de Worms déciderait du sort de Luther; qu'en attendant il ne pouvait le chasser. Le professeur de Wittemberg désirait vivement assister à cette entrevue, espérant par ses discours faire triompher sa doctrine. Son protecteur de Saxe obtint de Charles ce qu'il ambitionnait, et un sauf-conduit pour le tranquilliser. La convocation eut lieu en 1521 : Luther arriva le dix-sept d'avril. Eckius lui demanda au nom de l'empereur s'il reconnaissait pour siens les livres publiés sous son nom, et s'il était disposé à en prendre la défense. Luther répondit que ces livres étaient les siens, mais qu'il fallait du temps pour les défendre, attendu qu'il s'agissait de la parole de Dieu et du salut des âmes. L'empereur lui donna l'espace de vingt-quatre heures. A son retour, le moine rebelle dit qu'une partie de ses écrits contenaient les preuves de la religion, et qu'en bonne conscience il lui était impossible de les rejeter; l'autre sa propre défense, avouant toutefois qu'il avait été trop amer dans ses relations avec ses adversaires, les esclaves du pape; mais il avait été provoqué. Eckius le pria de s'expliquer plus clairement. Alors Luther se tourna du côté de l'empereur et dit la tête haute et d'une voix ferme : « Je ne rétracterai ce que j'ai dit dans mes leçons, mes discours et mes écrits, que lorsque l'Écriture ou la raison m'aura convaincu d'erreur. Les papes et les conciles n'ont pas le privilège d'être infaillibles. (Noel Alex. xiv. 4. — Varillas t. 1. l. 4. Van-Ranst p. 304.)

XIV. L'empereur adressa quelques mots à l'auda-

cieux et opiniâtre professeur et le fit sortir de l'assemblée. Charles aurait pu le faire arrêter, puisqu'il était sous sa puissance, mais il voulut respecter le sauf-conduit qu'il avait accordé. Le vingt-six de mai, du consentement de l'empire et des ordres de l'état, il publia un édit qui déclarait Luther hérétique opiniâtre, et défendait, sous des peines sévères, de le recevoir ou de prendre son parti. Il ordonna encore qu'après l'espace de vingt jours, alors que le sauf-conduit ne serait plus valide, il fût procédé contre Luther quelque part qu'il soit trouvé. (Noël Alex. l. cit. — Van-Ranst p. 205.) L'hérésiarque eût certainement été arrêté, si l'électeur Frédéric ne l'avait fait enlever et mettre en lieu sûr. Alors le bruit courut que Luther avait été mis en prison avant l'expiration de son sauf-conduit. L'électeur fit conduire son protégé dans le château de Watbourg, près de la ville d'Alstad dans la Thuringe. C'est cette retraite que Luther appelle sa chère Pathmos. Il y resta environ dix ans, rêvant de son hérésie et composant des livres, dans lesquels il engageait ses lecteurs à rejeter les théologiens scholastiques, et spécialement St.-Thomas, qu'il disait rempli d'hérésies, probablement parce que le saint avait réfuté ses erreurs dans celles des hérétiques des siècles précédents. (Hermant c. 230. — Van-Ranst l. cit.)

XV. En 1529 l'empereur convoqua une nouvelle diète à Spire. Il y fut dit que l'édit de Worms serait observé dans les lieux où il avait été reçu; que les choses resteraient dans l'état où elles se trouvaient jusqu'à la célébration du concile. Il fut encore décrété que la messe serait librement célébrée, même dans les lieux infectés du luthéranisme et que l'Évangile

serait expliqué d'après la doctrine des Pères approuvés par l'Eglise.

Les électeurs Frédéric de Saxe et Georges de Gradbourg, Ernest et François, ducs de Lunébourg, Philippe Landgrave, le prince Wolfgang et quatorze cités confédérées protestèrent contre le décret, comme étant contraire aux vérités évangéliques. Ils en appelèrent au futur concile, ou à un juge quelconque, pourvu qu'il ne fût pas suspect. Telle est l'origine du fameux nom des protestants. (Noel Alex. t. ix. 4. n. 9. ex Sleidan. l. 6. — Van-Ranst. — Hermant. t. 2. c. 244.)

XVI. La même année, le landgrave de Hesse ménagea une entrevue à Marpourg, aux luthériens et aux zuingliens ou sacramentaires, pour les réunir dans une seule et même doctrine. On se reunit donc dans la Basse-Hesse : Luther, Mélanchton, Jonas, Osian-dre, Brentzen et Agricola étaient d'un côté ; de l'autre on voyait Zuingle, OÉcolampade, Bucer et Eckius. Ils ne purent s'accorder sur le dogme de l'Eucharistie, les zuingliens niaient opiniâtrément la présence réelle ; mais ils se réuèrent sur tous les autres points. Il y eut encore entre eux plusieurs autres conférences, toutes destinées à mettre de l'unité dans leurs opinions ; mais il y eut toujours des variations, qui donnaient prise aux catholiques. La Providence a voulu que la discorde fût toujours dans le camp ennemi, et que l'unité de notre foi fût toujours pour les novateurs comme un rocher inébranlable. (Van-Ranst. p. cccvi. et Noel Alex. l. cit. n. 10.)

C'est à-peu-près dans ce temps que Luther épousa une religieuse, imitant l'exemple de son confrère l'hérésiarque et prêtre Zuingle, qui s'était donné une femme. Ce n'est pas que le premier eut moins d'incli-

nation pour le mariage que le second, mais Luther s'était fait violence, par respect pour l'électeur de Saxe, qui n'aimait pas à voir un religieux donner le bras à une femme. Partant, Luther était amoureux de Catherine de Bore, issue d'une noble mais pauvre famille. Elle se jeta de désespoir dans un monastère de Misnie, dont elle devint l'abbesse. Elle lut un jour un livre de Luther sur la nullité des vœux monastiques, et il lui prit envie de voir Luther. Le professeur ne se fit pas attendre ; il fit plusieurs visites à la religieuse, et vint à bout de lui faire quitter le monastère pour la ville de Wittemberg, qu'il habitait. Bientôt l'électeur mourut et le religieux épousa solennellement la belle religieuse, en 1526. Son exemple et ses insinuations triomphèrent du grand-maitre de l'ordre teutonique ; il choisit aussi une compagne. « On a beau vouloir, disait Erasme en plaisantant, que le luthéranisme soit chose tragique, pour moi je suis persuadé que rien n'est plus comique, car le dénouement de la pièce est toujours quelque mariage. »

XVII. En 1530, au mois de juin fut convoquée la célèbre diète d'Augsbourg. Charles-Quint s'y trouvait avec les princes de l'empire, qui tous devaient, selon l'usage, accompagner l'empereur à la procession de la Fête-Dieu, qui se trouvait alors. Les protestants ne voulurent pas y venir, alléguant pour raison que ces cérémonies étaient les bagatelles de l'Eglise romaine. Cependant l'électeur de Saxe, qui devait porter l'épée impériale, consulta ses théologiens, qui lui dirent que son office était purement humain, qu'il pouvait aller à la cérémonie. Naaman ne s'est-il pas courbé devant les idoles avec son roi, appuyé sur son bras ? (Noë! Alex. l. cit. — Van-Ranst p. 307.) Les catholi-

ques étaient représentés dans cette diète par Jean Eckius, Conrad et Jean Cochlée; les luthériens par Mélanchton, Brentzen et Schneps. Les princes luthériens présentèrent à l'empereur une profession de foi que leur avait composée Philippe Mélanchton, en cherchant à adoucir ce qui pouvait paraître trop dur à des oreilles catholiques. C'est la fameuse confession d'Augsbourg, qui a été reconnue par la majeure partie des luthériens. Ils y reconnaissaient que la foi seule ne nous justifie pas, mais bien la foi jointe à la grâce; que la grâce dans les bonnes œuvres n'exclut pas notre coopération; que l'Eglise n'est pas seulement composée de justes; que l'homme a le libre arbitre, bien que sans la grâce ses efforts soient impuissants pour parvenir à la justice; que les saints intercèdent pour nous, et que c'est une pieuse pensée que de vénérer leur mémoire à des jours désignés. Mais ils n'approuvaient ni ne condamnaient leur invocation. Ils s'accordèrent encore avec nous dans dix autres chapitres de moindre importance. Ils allèrent jusqu'à dire que Jésus-Christ est dans l'Eucharistie sous l'une et l'autre espèce, et ils ne condamnaient pas les laïques qui communiaient sous une seule. Ils reconnurent aussi la juridiction des évêques, l'obéissance qui leur est due par les curés, les prédicateurs et tous les prêtres dans les causes ecclésiastiques; et les censures par eux fulminées selon la justice des Ecritures sacrées. L'empereur désirait ardemment le rétablissement de la paix; pour l'assurer, il nomma deux habiles jurisconsultes, Mélanchton et Eckius: ils devaient représenter les deux partis. Mais cette réunion n'eut pas lieu; Luther, assure Sleidan, arrêta Mélanchton tout disposé à se réconcilier avec l'Eglise. Il écrivait au légat apostolique Campeggio: « Dogma

nullum habemus diversum à romanâ Ecclesiâ... parati sumus obedire ei, modo illa pro suâ clementiâ parva quædam dissimulet, vel relaxet..... Adhuc romani pontificis auctoritatem colimus, modò non abiciat nos..... » (Noel Alex. l. cit. n. xi.—Hermant, 244.) Il est bon de remarquer avec Varillas ce qu'écrivit Mélancthon à François I^{er}, qui l'invitait à venir à Paris, où il occuperait une chaire dans son Université. Les désirs du roi de France ne furent pas accomplis, et le célèbre professeur lui écrivit, en parlant de la religion, qu'il fallait établir pour principe la prééminence de l'autorité du pape, afin de maintenir l'unité de doctrine. Quand Luther connut la pensée de Mélancthon, il entra en fureur et fut sur le point de rompre avec lui. Quoi, lui disait-il, veux-tu donc renverser ma religion, que depuis vingt ans je cherche à établir sur les ruines de l'autorité du pape ?

XVIII. C'est dans cette diète encore que les zuingliens présentèrent leur confession de foi, au nom de quatre villes remarquables. Strasbourg, Costance, Memmingen et Lindaw. Elle ne différait de celle des luthériens que par l'article de l'Eucharistie. Enfin, avant de se retirer, l'empereur promulgua un édit, par lequel il fixait aux cités et aux princes luthériens le 15 avril de la même année 1530, époque à laquelle ils devaient avoir déclaré s'ils voulaient, jusqu'au futur concile, se réunir dans la foi du siège apostolique avec le reste de l'empire. Au reste, il leur était enjoint de ne pas permettre que dans leurs domaines il fût imprimé ou changé quelque chose en matière de religion, et tous devaient se déclarer contre les zuingliens et les anabaptistes. Les luthériens refusèrent d'accepter ces articles, et toute espérance de réunion étant perdue, ils demandèrent la permission de se re-

tirer. Pourtant avant de la leur donner, l'empereur donna un autre édit que souscrivit le reste des princes et des ordres de l'empire. Il y fut décrété que tous conserveraient l'ancienne religion, que les sectes des anabaptistes, des zuingliens et des luthériens restaient condamnées, et qu'ils assisteraient au concile que l'empereur se flattait d'obtenir du pape en six mois. (Noel. Alex. iv. 10. in fin. ex Cochläo. in act. Luth. et Sleidan. l. 7. — Van-Ranst.)

XIX. Les protestants déclarèrent qu'ils ne se soumettraient pas à l'édit, se réunirent à Smolkalde, en Franconie, et en 1531 y firent une ligue pour venger par les armes, comme ils disaient, la liberté de leur religion. Ils ne voulurent pas y admettre les Suisses, parce qu'ils étaient sacramentaires.

En 1547, une bataille sanglante eut lieu sur l'Elbe. Charles remporta la victoire sur les luthériens, et fit prisonniers Jean, électeur de Saxe, et le landgrave Philippe, les deux grands auteurs de l'hérésie et de tous les maux de l'Allemagne. La secte des protestants eût été étouffée, si Maurice de Saxe, neveu de Jean, l'électeur prisonnier, n'eût tourné ses armes contre l'empereur. Le landgrave obtint sa délivrance à condition qu'il se jetterait aux genoux de Charles, lui demandant pardon et lui abandonnant ses états. (Noel Alex. — Hermant, t. II. 245. — Van-Ranst. — Noel Alex. t. 19. c. 10.)

XX. Quelque temps après, Philippe obtint de Luther et de ses amis, fidèles ministres de l'Évangile, comme ils disaient, la fameuse dispense qui lui permettait d'avoir deux femmes à la fois. Varillas rapporte que le landgrave était d'une complexion (Varillas. t. I. l. 7. p. 530.) à ne pouvoir se contenter d'une seule femme. D'où vient donc qu'avant son

mariage il avait horreur de la fornication, et qu'après, une femme ne lui suffisait pas ? Alors il avait perdu la foi, et il crut que Luther et ses amis ne lui refuseraient pas la permission de prendre encore une nouvelle épouse. Il ne se trompait pas : il réunit son impie clergé à Wittemberg ; on examina l'épineuse question, on en vit les scandaleuses conséquences ; mais la crainte de déplaire au landgrave l'emporta sur la loi de Jésus-Christ et leur propre conscience, et les luthériens donnèrent leur consentement. Le même auteur cite les pièces de cette monstrueuse affaire. Voici quelques-unes des dispositions. Ils avouent d'abord qu'ils ne trouvent pas dans le Nouveau-Testament une loi qui autorise la bigamie, puisque le Seigneur dit : *Erunt duo in carne unâ*. Ils ajoutent que la loi évangélique admet des exceptions dans certains cas, que le landgrave a fait valoir. Mais pour éviter le scandale, ils veulent que le second mariage se fasse en secret, en présence de quelques personnes seulement. Viennent ensuite les signatures de Luther, de Mélanchton, de Bucer et de cinq docteurs de leur école. Le mariage eut lieu ; Bucer et Mélanchton formaient le quart des témoins. Philippe, dit M. de Thou, mourut en 1567.

XXI. Sous Paul III, en 1545, le treize de décembre, commença le concile œcuménique de Trente. Il fut continué sous Jules III, resta suspendu pendant plusieurs années pour différentes raisons et se termina enfin sous Paul IV, le quatre de décembre 1563. Luther avait plusieurs fois demandé au souverain pontife la convocation d'un concile, et quand il fut assemblé, il refusa d'y paraître, certain de la sentence qui serait prononcée contre lui. Il en appela d'abord du légat au pape, ensuite du pape mal informé au pape mieux

informé, puis du pape au concile, et enfin du concile à lui-même. Telle est la manœuvre des hérésiarques; ils refusent le jugement du souverain pontife pour s'en rapporter au concile, et rejettent ensuite l'un et l'autre. L'exemple de Luther fut suivi par ses sectateurs, qui, après la mort de leur chef, ne voulurent pas même recevoir le sauf-conduit qui leur était offert.

Les Pères du concile se préparaient à la quatrième session, quand ils apprirent la nouvelle de la mort de Luther. Il était alors à Eisleben, où il avait été appelé sur la fin de janvier par ses prosélytes, pour arranger je ne sais quelle affaire. Quand il apprit que le concile l'avait appelé, il entra en fureur : « J'irai au concile, dit-il, et je veux perdre la tête si je ne défends mes opinions envers et contre tous. Ce qui sort de ma bouche n'est pas ma propre colère, mais bien la colère de Dieu. » (Cochlæus. in actis Lutheri.) Le malheureux eut un plus long voyage à faire, celui de l'éternité : il mourut le dix-sept de février de l'année 1546, à l'âge de 63 ans. Il venait de faire un bon dîner, qu'il avait égayé par ses plaisanteries ordinaires; la nuit commençait, quand il se sentit déchiré par d'horribles douleurs, et il mourut presque aussitôt. Avant de mourir il disait encore dans son ressentiment à Juste Jonas, son admirateur : « Orate pro Domino Deo nostro et ejus Evangelio, ut ei benè succedat; quia concilium tridentinum et abominabilis papa graviter ei adversantur. » Il dit et expira. Il alla recevoir la récompense de ses mille blasphèmes et des peuples qu'il a perdus, en leur ouvrant le chemin de l'abîme. Son cadavre fut mis dans un cercueil de plomb, et conduit comme en triomphe à Wittemberg. Sa chère Catherine, ses trois fils, Jean, Martin et Paul, suivaient dans un char le convoi de Luther, avec une

foule de gens à pied et à cheval. Philippe Mélanchton fit une oraison funèbre en latin, et le poméranien une autre en langue allemande. Le même auteur se chargea de faire une épitaphe à la gloire du mort; elle est digne du maître et du disciple tout à la fois :

Pestis eram vivus, moriens ero mors tua papa.

(Gotti, c. cv. 5. — Van-Ranst, p. 308. — Bernin, t. 4. sec. 16. c. 5. — Varill. t. 2. l. 14.)

XXII. Plusieurs brefs du pape invitèrent au concile les sectateurs de Luther, mais ils refusèrent tous. L'empereur Ferdinand les y appela encore quand il fut r'ouvert, et les conditions qu'ils demandaient étaient si extraordinaires, qu'on ne put les accepter. Ils se divisèrent ensuite en luthériens rigides et luthériens relâchés, dont un auteur a compté cinquante-six rameaux. (Varillas, t. II. l. 24. p. 366; l. 25, 369; l. 17, 122; et l. 24, 364. — Lindan, epist. Reræm. in Luth.)

XXIII. En 1547, dans une autre diète d'Augsbourg, Charles-Quint rétablit dans cette ville la religion catholique; mais l'année suivante, dit Noel Alexandre, il ternit la gloire qu'il avait acquise, en promulguant la fameuse formule connue sous le nom d'*Intérim*. Il se mêla de questions de foi et de discipline ecclésiastique. (Noel Alex. t. XIX. c. 10. art. 5. 321.) L'intérim de l'empereur n'est pas moins digne d'exécration que l'hénotique de Zénon, l'ecthèse d'Héraclius et le type de Constant. Charles fit encore une autre faute en 1552. Vainqueur de Maurice de Saxe, il fit la paix avec lui et accorda liberté entière de religion dans ses états à ceux qui reconnaissaient la confession d'Augsbourg. Quatre ans après, il remit les rênes de l'empire à Ferdinand, son frère, roi des Romains, et se retira dans le monastère de Saint-Just, situé dans un agréa-

ble vallon, sur les frontières de Castille et de Portugal. Il crut qu'il était temps de penser à Dieu et à la mort. En effet, elle arriva pour lui en 1558. Charles-Quint était âgé de 58 ans. (Noel Alex. l. cit. c. x. art. 5.)

XXIV. L'hérésie de Luther fut portée par ses disciples du sein de la Germanie dans les royaumes voisins ; elle parut d'abord en Suède.

Ce pays fut long-temps idolâtre ; mais la foi catholique y pénétra en 1155. St.-Anogrit la fit fleurir en 1416, et elle y demeura jusqu'au règne de Gustave Ericson.

Alors un certain Olaus, qui avait puisé la doctrine hérétique dans l'université de Wittemberg, l'apporta dans la Suède. Cet élève de Luther et ses compagnons firent même la conquête du roi, qui donna aux prédicants de la secte toute liberté d'annoncer et d'embrasser la nouvelle doctrine, et permit aux religieux de se marier. Il voulut toutefois que les cérémonies de l'Eglise romaine fussent conservées, probablement pour tromper le peuple. Il fit brûler les anciens livres et adopter ceux qui étaient infectés de l'hérésie. Ainsi, en quatre ans, la Suède devint toute luthérienne. Gustave mourut et laissa la couronne à Henri XIV, qui conserva sur le trône l'hérésie de son père. Mais il n'y resta pas long-temps : Jean, son frère, lui déclara la guerre en 1569, et enleva sa couronne. Avant qu'il montât sur le trône, c'était un zélé catholique, qui ne désirait la puissance que pour rendre la Suède à la foi de l'Eglise romaine. Le pape lui avait envoyé un excellent missionnaire pour le soutenir dans la bonne voie. Aussi le nouveau roi commença-t-il par publier une liturgie opposée à celle de Luther, afin de faire tomber peu à peu les coutumes des hérétiques. Il fit ensuite espérer au pape qu'il ramènerait à la religion

véritable toute la Suède, s'il voulait consentir à ce que les seigneurs ne rendissent pas les biens ecclésiastiques qu'ils possédaient, que les évêques et les prêtres qui se trouvaient mariés gardassent leurs femmes, que la communion se fit sous les deux espèces, et que l'office se chantât en langue vulgaire.

Le souverain pontife réunit ses cardinaux, qu'il consulta, et répondit au suédois qu'il ne pouvait lui accorder ce qu'il avait refusé à tant d'autres princes. A cette nouvelle, le roi, dont les bonnes résolutions étaient déjà ébranlées par la crainte d'un soulèvement général, changea sur le champ ses projets et s'abandonna à la religion de ses états. La reine, sœur de Sigismond Auguste, roi de Pologne, catholique fervente, mourut de douleur quelque temps après cet acte de la faiblesse et de l'impiété de son époux. Il ne lui survécut que douze ans, après lesquels il laissa le trône à son fils Sigismond, qui était alors sur celui de Pologne. Pendant son absence, Charles Sunderman, viceroy du royaume, vint à bout de faire rejeter Sigismond, parce qu'il était catholique et de monter à sa place sur le trône de Suède. Le luthéranisme prit de profondes racines sous le gouvernement de l'usurpateur. Il eut pour successeur Gustave Adolphe, son fils, grand persécuteur des catholiques dans la Suède et la Germanie. Christine, sa fille, son héritière, préféra renoncer à la couronne qu'à sa religion, et mourut saintement dans la foi catholique. Elle laissa le royaume à son cousin Charles Gustave, qui le gouverna pendant six années et le laissa ensuite à son fils Charles V.

C'est encore aujourd'hui un Charles qui en tient les rênes : les maîtres ont changé, et le luthéranisme s'est conservé en dépit des révolutions,

XXV. Même malheur advint au Danemark et à la Norwége. La religion chrétienne fut introduite dans le premier de ces deux royaumes sur les ruines de l'idolâtrie, en 826, par Regnier I^{er}, et elle y fleurit jusqu'en 1523. Christiern II y appela le luthéranisme, mais il n'y régna pas long-temps ; il fut bientôt chassé par ses vassaux avec sa femme et ses enfants. Les Danois prirent pour roi son oncle Frédéric, qui voulant établir la nouvelle secte, permit aux protestants de la prêcher et à ses sujets de la reconnaître. Puis il persécuta les évêques et les autres catholiques, qui voulaient prendre la défense de l'Église romaine ; plusieurs moururent des tourments qu'il leur fit endurer. Ce roi impie mourut un vendredi-saint, au sortir d'un banquet.

Son successeur, Christiern III, acheva de séparer le Danemark de la religion catholique. Ainsi, dans un court espace de temps, la foi fut déracinée de ce royaume ; la zizanie apparaît partout. Il y a encore dans ce royaume des calvinistes, souvenirs des Ecosais qui y eurent leur église sous Christiern. Les catholiques y sont rares et cachés, comme en Angleterre, il y a quelques années.

La Norwége et l'Islande sont également infectées de la même hérésie. Pourtant le peuple des campagnes, sans culte et sans pasteurs, conserve encore le souvenir de la foi catholique. Il y a encore des idolâtres qui adorent le feu, les bois et les serpents, vivant et mourant dans l'ignorance, faute de prêtres.

Il fut cependant un temps où ces tristes royaumes renfermaient presque tous les ordres religieux : ceux de St.-Dominique, de St.-François, St.-Bruno de Cîteaux, de Ste.-Brigitte et d'autres encore. Il n'en

reste aujourd'hui plus aucun vestige. (Jovet, t. II. p. 343.)

§. III.

Doctrines de Luther.

Quarante et une propositions de Luther condamnées par Léon X; Autres erreurs extraites de ses ouvrages; Remords de conscience de l'hérésiarque; Ses indignes relations avec Henri VIII; Il traduit à sa façon le Nouveau-Testament; Livres qu'il rejette; Sa manière de célébrer la messe; Son livre contre les sacramentaires, qui niaient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

XXVI. Rapportons avant tout les quarante et une propositions luthériennes qui furent condamnées par Léon X, dans sa bulle *Exurge Domine*, faite en 1520. Elle se trouve dans le bullaire de ce pontife, et est rapportée par Berinien et Cochlée aux actes de Luther, année 1520. (Bernin, t. IV. sec. 16. c. 2. p. 285.)

• *Hæretica sententia est, sed usitata, sacramenta novæ legis justificantem gratiam illis dare, qui non possunt obicem. In puero post baptismum negare remanens peccatum, est per os Pauli Paulum et Christum simul conculcare. Fomes peccati, etiamsi nullum adsit actuale peccatum, moratur exeuntem à corpore animam ab ingressu cœli. Imperfecta charitas morituri fert secum necessariò magnum timorem, qui se solo satis est facere pœnam purgatorii et impedit introitum regni. Tres esse partes pœnitentiæ: contritionem, confessionem et satisfactionem, non est fundatum in sacrâ scripturâ, nec in antiquis sanctis*

christianis scriptoribus. Contritio, quæ paratur per discussionem, collectionem et detestationem peccatorum, quâ quis recogitat annos suos in amaritudine animæ suæ, ponderando peccatorum gravitatem, multitudinem foeditatem, amissionem æternæ beatitudinis ac æternæ damnationis acquisitionem, hæc contritio facit hypocritam, imò magis peccatorem. Verissimum est proverbium et omnium doctrina de conditionibus hucusque data præstantibus: de cætero non facere, summa pœnitentia; optima pœnitentia, nova vita. Nullo modo præsumas confiteri peccata venialia, sed nec omnia mortalia, quia impossibile est ut omnia mortalia agnoscas; undè in primitivâ Ecclesiâ solum manifesta mortalia confitebantur. Dùm volumus omnia purè confiteri, nihil aliud facimus quàm quod misericordiæ Dei, nihil volumus relinquere ignoscendum. Peccata non sunt ulli remissa, nisi, remittente sacerdote, credat sibi remitti; imò peccatum maneret, nisi remissum crederet; non enim sufficit remissio peccati et gratiæ donatio, sed oportet etiam credere esse remissum. Nullo modo confidas absolvi propter tuam contritionem, sed propter verbum Christi: *Quodcumque solveris* etc...; hinc, inquam, confide, si sacerdotis obtinueris absolutionem, et crede fortiter te absolutum et absolutus verè eris, quidquid sit de contritione. Si per impossibile confessus non esset contritus, aut sacerdos non seriò sed loco absolveret, si tamen credat se absolutum, verissimè est absolutus. In sacramento pœnitentiæ et remissione culpæ, non plus facit papa aut episcopus, quàm infimus sacerdos, æquè tantum quilibet christianus, etiam si mulier aut puer esset. Nullus debet sacerdoti respondere se esse contritum, sed sacerdos requirere. Magnus est error eorum qui ad sacramenta

Eucharistiæ accedant, huic inuixi quod sint confessi, quod non sint sibi conscii alicujus peccati mortalis quod præmiserint orationes suas et præparatoria; omnes illi iudicium sibi manducant et bibunt; sed si credant et confidant se gratiam ibi consecuturos, hæc sola fides facit eos puros et dignos. Consultum videtur, quod Ecclesia in communî concilio statueret laicos sub utraqûe specie communicandos, nec Bohemi communicantes sub utraque specie sunt hæretici, sed schismatici. Thesauri Ecclesiæ, undè papa dat indulgentias, non sunt merita Christi et sanctorum. Indulgentiæ sunt piæ fraudes fidelium et remissiones bonorum operum: et sunt de numero eorum quæ licent, et non de numero eorum quæ expediunt. Indulgentiæ his qui veraciter eas consequuntur, non valent ad remissionem pœnæ pro peccatis actualibus debitæ apud divinam justitiam. Seducuntur credentes indulgentias esse salutarès et ad fructum spiritus utiles. Indulgentiæ necessariæ sunt solùm publicis criminibus et propriè conceduntur duris solummodò et impatientibus. Sex generibus hominum indulgentiæ nec sunt necessariæ, nec utiles: videlicet mortuis, seu morituris, infirmis, legitimè impeditis, his qui non commiserunt crimina, his qui crimina commiserunt sed non publica, his qui meliora operantur. Excommunicationes sunt tantùm externæ pœnæ, nec privant hominem communibus spiritualibus Ecclesiæ orationibus. Docendî sunt christiani plûs diligere excommunicationem quàm timere. Romanus pontifex, Petri successor, non est Christi vicarius super omnes totius mundi Ecclesias ab ipso Christo in beato Petro institutus. Verbum Christi ad Petrum *quodcumque solveris super terram...* extenditur duntaxat ad ligata ab ipso Petro. Certum est, in manu Ecclesiæ aut

papæ, prorsus non esse statuere articulos fidei, imò neæ leges morum, seu honorum operum. Si papa cum magnâ parte Ecclesiæ sic vel sic sentiret, nec etiam erraret, aũhuc non est peccatum aut hæresis, contrarium sentire, præsertim in re non necessariâ ad salutem, donec fuerit per concilium universale alterum reprobatum, alterum approbatum. Via nobis facta est enervandi auctoritatem conciliorum et liberè contradicendi eorum gestis et judicandi eorum decreta, et confidenter confitendi quidquid verum videtur, sive probatum fuerit, sive reprobatum à quocumque concilio. Aliqui articuli Joannis Huss condemnati in concilio constantiensi, sunt christianissimi, verissimi et evangelici, quos nec universalis Ecclesia posset damnare. In omni opere bono justus peccat. Opus bonum optimè factum est veniale peccatum. Hæreticos comburi est contrà voluntatem Spiritûs. Præliari adversus Turcas est repugnare Deo visitanti iniquitates nostras per illos. Nemo est certus se non semper peccare mortaliter propter occultissimum superbiæ vitium. Liberum arbitrium post peccatum est res de solo titulo; et dùm facit quod in se est, peccat mortale. Purgatorium non potest probari ex sacrâ scripturâ, quæ sit in canone. Animæ in purgatorio non sunt securæ de eorum salutæ, saltem omnes; nec probatum est ullis aut rationibus aut scripturis ipsas esse extrâ statum merendi aut augendæ charitatis. Animæ in purgatorio peccant sine intermissione, quamdiũ quærunt requiem et horrent pœnas. Animæ ex purgatorio liberatæ suffragiis viventium, minùs beantur quàm si per se satisfecissent. Prælati ecclesiastici et principes sæculares, non malefacerent, si omnes saccos mendicitatis delerent. »

XXVII. Outre ces hérésies condamnées par la bulle,

il y en a encore d'autres rapportées par Noel Alexandre et tirées de différents ouvrages de Luther, tels que : De Indulgentiis, de Reformatione, Resp. ad lib. Catharini, De captivitate Babylonis, Contrà Lathomum, De missâ privatâ, Contrà episc. Ordinem, contrà Henricum VIII, regem, Novi Testamenti translatio, De formulâ missæ et communionis, Ad Waldenses etc.. Contrà Carlostadium, De servo arbitrio, Contrà Anabaptistas. — Plusieurs ont aussi été trouvées dans d'autres ouvrages imprimés à Wittemberg en plusieurs volumes. Voici les principales de ces dernières hérésies.

« Sacerdos etiã levitæ ac ludens, verè tamen baptisat et absolvit. Fœdus est error, quod quispiam de peccatis se putet satisfactorum, quæ Deus gratis remittit. Baptismus non totum tollit peccatum. Ab impiis DD. persuasi sentimus nos à baptismo seu contritione sine peccatis esse. Item quod bona opera ad cumulanda merita, et ad satisfaciendum pro peccatis valeant. Peccant graviter qui cogunt homines sub peccato mortali in paschatis festo sacramento uti. Confessionem auricularem, quæ fit coràm sacerdote, Deus non præcipit, sed papa; qui Sacramento (*Eucharistiæ*) uti valet aut integrum, id est in utràque specie, accipiat aut abstineat. Jus interpretandi scripturas æquè laicis concessum est atque doctis. Romana Ecclesia tempore B. Gregorii non erat super alias Ecclesias. Deus præcepit homini impossibilia. Deus exigit à quolibet christiano summam perfectionem. Nulla sunt concilia, sed omnia Evangelii præcepta. Laico habenti auctoritatem scripturæ plus est credendum quàm papæ, concilio imò Ecclesiæ. Petrus non erat princeps apostolorum. Papa solùm jure humano est vicarius Christi. Peccatum veniale non naturâ suâ,

sed Dei misericordiâ solum esse tale. Credo concilium et Ecclesiam nunquam errare in his quæ sunt fidei, in cæteris non esse, necesse non errare. Primatus romani pontificis non est jure divino. Non esse septem sacramenta, et tantum tria pro tempore ponenda, baptismum, pœnitentiam, panem. In altari verum panem absque hæresi credi posse. Evangelium non sinere, missam esse sacrificium. Missam nihil aliud esse, quàm verba Christi : *Accipite et manducate* etc... seu Christi promissionem. Periculosum errorem esse, quo pœnitentia secunda post naufragium tabula creditur et dicitur. Impiè asseri, quòd sacramenta sint signa efficacia gratiæ; nisi dicantur quod si adsit fides indubitata, gratiam conferant. Vota omnia tollenda, sive religionum sive quorumque operum. Sufficere ut frater fratri confiteatur; singulis christianis dictum est : *quodcumque ligaveritis...* Pontifices non habent jus reservandi sibi casus. Vera satisfactio est invocatio vitæ. Nulla est causa, ut confirmatio inter sacramenta numeretur. Matrimonium sacramentum non est. Impedimenta affinitatis spiritualis, criminis, ordinis sunt hominum commenta. Sacramentum ordinis inventum est ab Ecclesiâ papæ. Concilium constantiense erravit, multa perperam determinata sunt, quale est : « Essentiam divinam nec generare, nec generari; animam esse formam substantialem corporis humani. » Christiani omnes sunt sacerdotes, eademque in verbo et sacramento habent potestatem. Unctio extrema sacramentum non est. Duo tantum sunt sacramenta, baptismus et panis. Pœnitentiæ sacramentum aliud non est, quàm via et reditus ad baptismum. Gratia præveniens dicitur motus, qui fit in nobis sine nobis, non quidem sine nobis vitaliter et activè concurrentibus, instar lapidis se merè passivè

habentis ad physicum actus, sed sine nobis liberè et ex indifferentiâ operantibus. » — C'est ainsi que Luther expliquait la grâce efficace, et sur ce principe qu'il bâtit son système de la volonté de l'homme, faisant le bien et le mal par nécessité : « Per gratiam voluntati necessitatem inferri, non ex coactione, quia voluntas spontè agit, tametsi necessariò. » — Et ailleurs : « Per peccatum voluntas amisit libertatem, non à coactione, sed à necessitate; amisit indifferentiam. »

XXVIII. Dans son livre *De Missâ privatâ*, Luther a consigné les remords de conscience qui le déchiraient : « Quoties mihi palpitavit cor reprehendens : tu solus sapis? Tot ne errant universi? Tanta secula ignoraverunt? Quid si tu erres, et tot tecum trahas damnandos? Tandem, ajoute-t-il pour relever son courage, confirmavit me Christus. » N'aurait-il pas dû mettre *diabolus*?

XXIX. En 1522, Henri VIII, roi d'Angleterre, fit paraître un livre pour défendre les sept Sacrements. Luther traita de fou l'auteur couronné, et ajoutait : « Il me sera permis de mettre sous les pieds ce diadème, qui blasphème contre le Christ... Je suis sûr que je tiens du ciel les dogmes que j'annonce. » — Il fit imprimer la même année une traduction allemande du Nouveau-Testament, dans laquelle les catholiques érudits ont découvert une foule de fautes. Il rejeta l'épître de St.-Paul aux Hébreux, celles de St.-Jacques et de St.-Judes, ainsi que l'Apocalypse. Il changea plusieurs passages de sa première édition; on en a remarqué trente-trois seulement, dans l'évangile de St.-Matthieu. — Il avait dit par exemple : « Arbitramur enim justificari hominem per fidem, sine operibus legis. » (Rom. III. 28.) Il ajouta *solam* entre *per* et *fidem*. — Dans la diète d'Augsbourg, quelqu'un lui en fit un

reproche de la part d'un catholique. Luther répondit : Si ton papiste veut bavarder sur mon addition, dis-lui que maître Luther veut que cela soit ainsi :

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

XXX. En 1523, il composa son livre *De Formulâ missæ et communionis*. Il y réforme le canon, enlève les introïts des dimanches, retranche toutes les fêtes des saints et ne laisse que la Purification et l'Annonciation. Il admet le *Kyrie*, le *Gloria*, une seule collecte, l'épître, l'évangile et le symbole de Nicée, le tout en langue vulgaire. Il veut la préface sans aucune addition. Puis viennent ces paroles : « Qui pridie quàm pateretur, accepit panem, gratias agens, fregit et dixit discipulis suis, dicens : Accipite, comedite, hoc est corpus meum, quod pro vobis datur. » Et ensuite : « Similiter et calicem, postquàm cœnavit, dicens : Hic calix est novi testamenti in meo sanguine, qui pro vobis et pro multis effunditur in remissionem peccatorum. Hæc quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis. » Il est à remarquer que toutes ces lignes doivent être chantées sur le ton du *Pater* ; pour que le peuple puisse les entendre. Après la consécration vient le chant du *Sanctus*, et pendant que l'on dit : *Benedictus qui venit...* on fait l'élévation du pain et du calice ; et immédiatement après on commence le *Pater*, qui est suivi du *Pax Domini...* Pendant que l'on chante l'*Agnus Dei*, on fait la communion. Luther approuve la prière *Domine Jesu*, et les paroles ; *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat...* Il permet que l'on chante la communion, mais au lieu de la dernière collecte, il met l'oraison : *Quod ore sumpsimus...*, et l'*Ite missa est* est remplacé par *Benedicamus Dominus*. Il veut que le vin se donne à tous les fidèles, permet

aux prêtres l'usage des ornements en défendant de les bénir ; point de messes basses, et en parlant de la communion, il dit qu'il est inutile de la faire précéder de la confession, ce qui d'ailleurs n'est pas chose nécessaire. Il reçoit les matines avec trois leçons, les heures, vêpres et complies.

XXXI. Deux ans après la publication du livre sur la messe, Carlostad attaqua la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Il disait que le pronom *hoc* n'indique pas le pain, mais le corps du Sauveur qui allait être crucifié. Luther se déclara contre cette doctrine et lança son livre *contra prophetas seu fanaticos*, dans lequel il parle d'abord des images et dit que dans la loi de Moïse il n'y avait de défendues que celles de Dieu : il admet celles des saints et de la croix. Il vient ensuite à l'Eucharistie, et dit que par le pronom *hoc*, « demonstrari panem et Christum verè et carnaliter esse in cœnâ. Panis et corpus conjunguntur in panem. Sicut homo Deus est, (dans l'incarnation) ita etiam panis dicitur corpus, et è contrâ. » Ainsi Luther établit dans l'Eucharistie une union hypostatique entre le pain et le corps de Jésus-Christ. Hospinien rapporte un sermon de Martin contre les sacramentaires, qui demandaient dans un projet de réunion, qu'on leur accordât qu'il n'y a pas de présence réelle dans l'Eucharistie. Luther s'écrie : « Maledicta sit illa concordia, quæ Ecclesiam dilacerat et aspernatur ! » Ensuite il s'amuse de toutes les fausses interprétations de ses paroles : « Hoc est corpus meum : » Il arrête d'abord Zuingle et lui demande où il a vu dans l'Écriture que le verbe *est* fût traduit ou remplacé par *significat*. Nous avons : « *Hoc est corpus meum.* » qu'ils nous montre donc, vos sacramentaires : « *Hoc significat corpus meum.* » Il continue ensuite à plaisan-

ter : « Carlostadius detorquet pronomen hoc; Œcolampadius nomen corpus torturæ subjicit; alii invertunt vocabulum hoc, et dicunt : Corpus meum, quod pro vobis tradetur, est hoc. Alii dicunt : Quod pro vobis datur, hoc corpus meum est. Alii textum obruncant : Hoc est corpus meum ad mei commemorationem. Alii dicunt, non esse hoc articulum fidei. » Il revient ensuite à *Æcolampade*, qui croyait blasphémer en faisant profession de croire en un Dieu, *pétri, cuit et fait pain*. Luther qui soutenait cette doctrine lui demandait si c'était blasphémer que de dire que Dieu s'est fait homme : « Ad quid opus sit, disait-il, ut Deus sit homo ? Quomodo deceat tantam majestatem à scelcratissimis hominibus crucifigi? — Et ailleurs : « Sacramentarii aditum parant ad omnes articulos abnegandum; et quidem jam inceperunt nihil omnino credere. »

Luther disait ensuite, en parlant de la transsubstantiation : « Parùm referre, sive quis panem in eucharistiâ manere, sive non manere, et transsubstantiari credat. » Mais dans une entrevue qu'il eut avec Bucer à Wittemberg, en 1526, il laissa passer cette proposition que le corps et le sang de Jésus-Christ n'avaient pas d'union durable hors l'usage du sacrement avec le pain et le vin.

§. IV.

Des disciples de Luther.

Mélancton et ses qualités ; sa doctrine , confession de foi composée par lui à Augsbourg ; Matthias Flaccus , auteur des Centuries ; Jean Agricola , chef des Antinomiens ; André Osiandre , François Stancari , André Musculus ; Jean Brentzen , chef des ubiquitaires ; Gaspard Sekuencfeld , impie détesté même par Luther ; Martin Chemnitz , prince des théologiens protestants , grand ennemi du concile de Trente.

XXXII. Philippe Mélancton est le principal élève de Luther et celui qu'il aima le plus. Philippe était de Bretten , dans le palatinat du Rhin ; il y nâquit en 1497 , au sein de l'obscurité. Il se distingua dans l'étude des lettres , et à vingt-quatre ans , le duc de Saxe le nomma professeur dans l'Université de Vittemberg. Naturellement doux et ennemi des chicanes , il ne lui échappait jamais une parole de mépris ; tous ses désirs étaient de voir l'Allemagne fonder toutes les religions dans une unité religieuse. Aussi passa-t-il souvent la main sur les aspérités de la doctrine de Luther , pour ne pas épouvanter les catholiques. Quand il écrivait à ses amis , dit Bossuet dans son histoire des Variations protestantes , il se plaignait toujours de ce que Luther portait toutes choses à l'excès. Mélancton avait beaucoup d'esprit , mais il était toujours flottant dans l'irrésolution , et ne sut jamais dire franchement et d'une manière déterminée l'opinion à laquelle il adhérait. Il eut des disciples , comme lui chancelants et incertains , n'étant attachés à aucune confession de foi , n'eu condamnant aucune , et les regardant toutes

comme indifférentes. On les appelle indifférentistes , ou adiaphoristes. Pourtant c'est Mélanchton qui dressa la fameuse confession d'Ausgbourg, ce qui a fait donner encore à ses sectateurs le nom de confessionnistes. (Noël Alexandre t. XIX. 11. 3. 4. — Gotti, ver. rel. c. 109. — Van-Ranst p. 308. Hermant, c. 241.)

Cette confession , composée de vingt et un articles était tellement modérée , que Luther disait que Philippe détruirait sa doctrine à force de concessions. Il admit le libre arbitre, il ne voulait pas, comme Luther, que Dieu fut la cause du péché , approuva la messe toutes choses , opposées au système luthérien. On dit encore qu'en désespoir de cause et fatigué de sa secte, il pensait à se retirer en Pologne et à y attendre en paix les décisions du concile , résolu de les recevoir , les yeux fermés. (Hermant l. c.) Du reste ses variations dans ses dogmes sont désespérantes ; il voulait que la foi sans les œuvres fut capable de justifier , mais Osiandre a remarqué que sur cet article son opinion avait changé quatorze fois.

Philippe fut choisi pour traiter de la paix avec les sacramentaires. Il fit tous ses efforts pour la conclure, mais ils furent inutiles. (Varill. hist. t. II. l. 24.) Après tout, remarque Cochlée , cité par Gotti , Mélanchton au lieu d'éteindre l'incendie par ses concessions ne fit que jeter de l'huile pour le rendre plus terrible. Il mourut à Wittemberg en 1556, selon Van-Ranst, selon Gotti quatre ans plus tard. Il était âgé de soixante et un ans. Quelques auteurs disent que sa mère le voyant au lit de la mort, disait : « Mon fils , j'étais catholique et tu m'as fait changer de religion. Maintenant que tu es à la veille d'aller rendre compte à Dieu des jours qu'il t'a donnés , dis-moi quelle est la religion la plus sûre pour se sauver, de la

catholique, ou de la luthérienne. » Son fils lui répondit que la luthérienne était plus plausible, c'est-à-dire plus agréable aux sens, mais que celle de Rome était la plus sûre pour le salut : « *Hæc plausibilior, illa securior.* (Floremund. l. II. 9. — Van-Ranst, Gotti l. c. et Noel Alexandre) Berti rapporte qu'avant de mourir Philippe fit lui-même l'épithaphe de sa tombe :

*Iste brevis tumulus miseri tenet ossa Philippi ,
Qui qualis fuerit nescio , talis erat.*

Ces paroles montrent ses craintes aux portes de l'éternité.

XXXIV. Matthias Flaccus, illyrien, né à Albona en Istrie, fit malheureusement ses études à Wittemberg sous Luther, et devint le chef des luthériens rigides. Il eut beaucoup de part à la composition des *Centuries de Magdebourg*, ouvrage destiné à bouleverser toutes les notions de l'histoire ecclésiastique. Il parut en 1560. C'est pour le réfuter que Baronius composa ses célèbres annales. Flaccus Illyricus mourut à Francofort-sur-le-Mein, en 1575, âgé de cinquante-cinq ans. Sa doctrine est en tout conforme à celle de son maître. Strigelius soutenait que le péché originel est un léger accident, qui ne corrompt pas la substance du genre humain, doctrine qui se rapproche beaucoup de celle de Pélagé. Pour Flaccus, il renouvelait le blasphème des manichéens, disant que le péché originel est la substance même de l'homme, qui le prive du libre arbitre, lui enlève tout penchant au bien et le porte nécessairement au mal, dont il ne peut être délivré que par la seule foi en Jésus-Christ. Ainsi, il niait la nécessité des bonnes œuvres. Ses sectateurs furent appelés *substantiels*. (Gotti c. cix. 7. — Van-

Ranst p. 310. — Varill. t. 1. l. 17. et t. 2. l. 24. — Noel Alexandre t. 19. 11.)

XXXV. Jean Agricola était d'Eisleben, berceau de Luther. Il fut d'abord disciple de son compatriote, puis il forma une secte à part, connue sous le nom des artinomiens, ou gens sans foi. Agricola alla plus loin que son compagnon qui niait la nécessité des bonnes œuvres, il soutint que l'homme n'a pas besoin de la loi : soyez impudique, voleur, brigand et tout ce que vous voudrez, disait-il, faites un acte de foi et vous voilà sauvé. (Noel Alexandre t. XIX. 11. Gotti c. 109. 5. n. 7. Van-Ranst p. 310.)

Varillas rapporte que Luther fit examiner la doctrine d'Agricola dans l'Université de Wittemberg. L'auteur qui enlevait leur mérite aux bonnes œuvres, y fut condamné; mais après la mort de Luther, il alla à Berlin, recommença ses blasphèmes et mourut dans son opiniâtreté, à l'âge de soixante-quatorze ans. (Varill. t. 1. l. 11.) Florimond ajoute que les antinomiens étaient de véritables athées, puisqu'ils disaient qu'il n'y a pas plus de Dieu que de démons.

XXXVI. Osiander André, fils d'un maréchal ferlant, naquit dans le marquisat de Brandebourg. Cet autre disciple de la nouvelle doctrine, disait que Jésus-Christ est *notre justice*, selon la nature divine, abstraction faite de la nature humaine.

François Stancari combattit cette erreur et tomba dans une erreur opposée, soutenant que Jésus-Christ n'est notre médiateur que selon sa nature humaine. Ainsi Osiander se faisait eutychéen et son adversaire tombait dans le nestorianisme. (Remund. in synopsi l. II. c. 16. — Gotti l. cit. — Noel Alexandre et Van-Ranst l. c.) On répond au premier qu'à la vérité. Dieu justifie, mais qu'il s'est servi de l'humanité du

Christ , qui seul pouvait souffrir et satisfaire , comme d'un instrument pour sauver le genre humain : « Passio Christi , écrit S.-Thomas , causa est nostræ justificationis.... Non quidem per modum principalis agentis , sed per modum instrumenti , in quantum humanitas est estrumentum divinitatis ejus. » Voici ce que le concile de Trente a dit : « Hujus justificationis causæ sunt, efficiens, Deus, meritoria, Jesus Christus, qui in ligno crucis nobis justificationem meruit , et pro nobis Deo patri satisfacit. » (sess. vi. c. 7.)

La réponse a donner à Stancari est toute naturelle. Il voulait que Jésus-Christ eût sauvé l'homme par son humanité seule. Bien que le Christ ait , selon la chair, mérité la grâce du salut, il n'en est pas moins vrai , que c'est la divinité qui la donnée , cette grâce, et non la nature humaine.

André Musculus sortit de la Lorraine. Il se déclara contre les opinions différentes d'Osiander et de Stancari , soutenant que la nature divine et la nature humaine avaient contribué à la justification de l'homme. Mais de quelle manière ? Il fait mourir l'une et l'autre sur la croix : « Divinam Christi naturam unâ cum humanâ in cruce esse mortuam. » (Gotti vii. 8. Van-Ranst p. 310.) C'est de l'eutychéanisme pure ; son chef ne voulait-il pas aussi que la divinité eût souffert pour sauver le monde ?

En un mot de Rémond assure que du temps de Luther il surgissait , sur la terre de Germanie , une foule innombrable de sectes aussi peu constantes que la lune dans leur forme respective. Le duc Georges de Saxe disait que les hérétiques de Wittemberg ne savaient pas s'ils croiraient le lendemain ce qu'ils avaient confessé la veille : « Wittembergenses nesciunt , quid

cras sint credituri. » L'écrivain précédemment cité ajoute que les novateurs évangéliques étaient alors divisés en plus de deux-cents sectes différentes. (Remund. in synops. l. II. c. 14. n. 2.)

XXXVII. Jean Brentzen, né en Souabe , chanoine de Wittemberg était déjà prêtre, quand il embrassa le luthéranisme , et prit une femme , pour imiter encore mieux le chef de l'école. Il soutenait qu'après le baptême il reste un péché dans l'âme, c'est la concupiscence. Or le concile de Trente a déclaré que l'Eglise catholique « nunquam intellexit concupiscentiam peccatum appellari, sed quia ex peccato est et ad peccatum inclinat. » Il prétendait encore que le corps du Christ est en tout lieu par l'union personnelle avec le Verbe; d'où il concluait que Jésus-Christ était déjà dans l'hostie avant la consécration. Aussi expliquait-il dans ce sens les paroles : « Hoc est corpus meum. » Il voulait qu'elle signifiasse que Jésus était déjà présent , avant la consécration. Brentzen a donc été le chef de la secte des ubiquitaires, à laquelle adhéra Luther lui-même.

XXXVIII. Gaspard Sckuencfeld était un noble silésien, qui ne manquait pas de savoir. Pendant que Luther répandait ses erreurs , il entra dans la carrière et se déclara contre l'Eglise romaine et contre la secte de Luther. Il prêchait qu'il ne fallait pas s'attacher à l'Ecriture Sainte , attendu qu'elle n'est pas la parole de Dieu, mais une lettre morte , et il ajoutait que l'on ne devait obéir qu'aux seules inspirations privées de l'Esprit-Saint. Il rejetait les sermons et les lectures spirituelles , parce qu'on lit dans l'Évangile selon St.-Marthieu , que nous n'avons qu'un seul maître , qui est dans le ciel. Il enseignait à la fois la doctrine des manichéens , de Sabellius , de Photin , sans ex-

cepter celle de Zuingle, puisqu'il niait la présence de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Si Luther a écrit le premier mot de l'Évangile de Satan, dit Hosius, Sckuencfeld, ce monstre d'enfer, en a rédigé la dernière ligne; il a eu plus de disciples que Luther même en Germanie et en Suisse. (Gotti c. cix. 5. — Noel Alexandre t. 19. 3. 6. Van-Ranst p. 311.)

Le cardinal Gotti raconte que Gaspard envoya, par un messenger, ses ouvrages à Luther, afin qu'il y fit des corrections. Luther les lut, entra en fureur à la vue des hérésies qui fourmillaient de toutes parts et dit au messenger de Gaspard de dire à son maître : « *Sit spiritus tuus et omnes qui participant tibi sacramentarii et eutychiani tecum in perditionem.* »

Cette secte se fortifia quand Luther fut mort, mais Bucher, Mélanchton et consorts condamnèrent les livres de cet impie, à Naumbourg, en 1554.

XXXIX. Martin Chemnitz était du marquisat de Brandebourg; son père était un pauvre artisan, qui travaillait la laine. Martin naquit en 1522 et exerça le métier paternel jusqu'à l'âge de quinze ans. Alors il commença ses études et fut élève de théologie à Wittemberg. Il fit de rapides progrès et Melanchton son maître, avait coutume de l'appeler le prince des théologiens protestants. Il fit pendant trente ans des lectures de théologie dans l'accadémie de Brunswick, et mourut en 1586, à l'âge de soixante-quatre ans.

Comme Bucher, Chemnitz travailla vainement à la réunion des luthériens et des sacramentaires. Il fit paraître plusieurs ouvrages dont le principal est sans contredit l'*Examen concilii Tridentini*, dans lequel il a cherché à renverser la majeure partie des décrets du saint concile. Il disait en parlant de la Sainte-

Écriture, que les livres qui ne sont approuvés que des conciles ne sont pas canoniques ; mais seulement ceux qui ont eu l'approbation de toutes les Eglises ; il élevait aux nues les textes grecs et hébreux et rejetait la Vulgate quand il ne la trouvait pas en harmonie avec ses textes ; n'admettait pas la tradition mais reconnaissait le libre arbitre capable d'opérer le bien avec le secours de la grâce de Dieu. L'homme , selon lui , se justifie par la foi seule , qui lui applique les mérites de Jésus-Christ , les bonnes œuvres sont nécessaires au salut ; mais elles n'ont aucun mérite , le baptême et l'eucharistie sont de véritables sacrements, les autres ne sont que de pieuses cérémonies ; il ne reconnaît ni la transsubstantiation de l'Eglise romaine, ni l'impanation des luthériens, et quand à la présence réelle dans les espèces sacrées , il ne la définit pas , il se contente de dire qu'elle n'est pas charnelle et que le Christ n'est présent que dans l'usage actuel du sacrement , qui doit être par tous reçu sous les deux espèces.

Il consent que l'on appelle la messe un sacrifice ; mais il met des restrictions qui font voir qu'il ne la regardait pas comme un véritable sacrifice.

Pour ce qui regarde le sacrement de pénitence , il ne voit pas la nécessité de confesser tous ses péchés ; il admet l'absolution du prêtre non comme venant de lui , mais bien de Jésus-Christ qui l'a promise. Il dit que l'on ne peut prouver le purgatoire par les Ecritures-Saintes , consent que l'on honore les saints , admet leurs reliques et leurs images jusqu'à un certain point, ne nie pas leur intercession , admet les dimanches et abolit toutes les fêtes. (Apud Gotti c. cix. 7. n. 1.)

§. V.

Les anabaptistes.

Les anabaptistes refusaient le baptême aux enfants ; Leurs chefs ; Ils se révoltent , sont défaits ; Nouvelle défaite sous Muncer leur chef qui se donne la mort ; Nouvelle révolte sous Jean de Leide , qui se fait couronner roi ; Condamné à une mort cruelle , il meurt dans le repentir ; Erreurs des anabaptistes ; Ils se divisent en plusieurs sectes.

XL. La doctrine de Luther enfantait les anabaptistes. Leur maxime fondamentale, celle qui leur donna un nom, consistait à dire qu'on ne devait pas baptiser les enfants avant l'âge de raison, parce qu'alors ils ne peuvent avoir une croyance réelle et positive, celle qui donne la vie, et ils alléguaient ce passage de l'Évangile : « Qui crediderit et baptisatus fuerit, salvus erit. » (Marc. xvi. 16.) Ainsi il fallait rebaptiser tous ceux qui avaient reçu le baptême dans leur enfance.

Ce principe commença à être en vogue, quand Luther eut dit qu'il valait mieux laisser les enfants sans baptême que de les baptiser quand ils n'ont pas une foi propre et réellement à eux. (Gotti ver. rel. t. II. c. 110.) Mais tous ces mécréants auraient dû faire attention que, dans le passage dont ils prétendent s'étayer, il s'agit des adultes qui sont susceptibles d'avoir une foi actuelle ; or les enfants qui ne le sont pas reçoivent la grâce du sacrement par la foi de l'Église, dans laquelle ils sont baptisés. Comme les

enfants contractent le péché d'origine sans qu'ils commettent une faute actuelle ; ainsi il est juste qu'ils reçoivent la grâce de Jésus-Christ sans la foi actuelle : « Quoniam, dit St.-Augustin, quod ægri sunt alio peccato prægravantur, sic cùm hi sanè sunt alio pro eis confitente salvantur. » D'ailleurs le Christ n'a-t-il pas dit dans St.-Matthieu : « Sinite parvulos... ad me venire ; talium est enim regnum cœlorum. » Puisque les enfants vont au ciel, ils peuvent donc recevoir le baptême, qui ouvre seule les portes des cieux.

Le baptême des enfants est encore une tradition qui remonte jusqu'aux Apôtres, (Orig. t. II. p. 35. — St.-Iren. p. 147 n. 4. — Tertull. p. 231. — St.-Greg. Naz. t. 1. p. 658. — St.-Amb. t. 1. p. 349. — St.-Cypr. epist. ad fidum n. 59. — St.-Aug. serm. 10. de verb. apost. aliàs 177.) dit Origène : « Ecclesiâ traditionem ab apostolis suscepit, etiam parvulis dari baptismus. » C'est la doctrine de St.-Irénée, de Tertullien, de St.-Grégoire de Nazianze, de St.-Ambroise, de St.-Cyprien et de St.-Augustin. Enfin le concile de Trente (sess. VII. can. 3.) frappa d'anathème ceux qui disaient qu'il fallait redonner le baptême à ceux qui l'avaient reçu avant l'âge de raison : « Si quis dixerit parvulos, eò quòd actum credendi non habent, suscepto baptismo inter fideles computandos non esse, ac propterea cùm ad annos discretionis pervenerint, esse rebaptizandos ; aut præstare omittere eorum baptismum, quàm eos non actu proprio credentes baptizari in solâ fide Ecclesiæ ; anathema sit. » Ce canon condamne évidemment l'erreur de Luther et des anabaptistes.

XLI. Le chef des anabaptistes fut un disciple de Luther, Nicolas Storck, que l'on appelle en latin Pélargus, mais en 1522, il se mit à prêcher son hé-

résie, la donnant aux peuples, comme une révélation du ciel. Chassé de Wittemberg, il alla dans la Thuringe, où il ajouta de nouvelles erreurs à la première, disant que tous les hommes naissent libres, que tous les biens sont communs et doivent se partager également, que tous les évêques, princes et magistrats, qui s'opposaient à son Eglise, devaient être comme de mauvaises herbes, extirpés de ce monde. Neel Alexandre tom. xviii. 11. 12. — Gotti. loc. cit. n. 2.)

A Storck se joignit Thomas Muncer, fameux sectateur de Luther, prêtre, et affectant une vie mortifiée. Il laissa son maître, prit les airs d'un prophète, feignit d'avoir des visions et racontait avec enthousiasme les secrets que l'Esprit Saint lui avaient révélés. Il prêchait également contre le pape et contre Luther. Celui-ci avait introduit, disait-il un relâchement contraire à l'Évangile; l'autre avait accablé les consciences sous une foule de pratiques, au moins inutiles. Muncer se mit donc à déchirer Luther et à dévoiler ses mœurs : C'était un homme plongé dans la crapule et les impudicités; et il était impossible à croire que Dieu eût fait choix d'un tel monstre pour réformer son Eglise. Ainsi il disait : aussi Luther le fit chasser de la Saxe avec tous ses sectateurs (Varill. t. i. l. 6. p. 266.)

Muncer alla dans la Thuringe, resta spécialement à Munster, où il répandait les erreurs de Storck, persuadant aux peuples des campagnes qu'il ne fallait obéir ni aux évêques ni aux princes. Son parti devint nombreux et en peu de temps il réunit une armée de trois-cent mille hommes, tous pauvres et ignorants. Il les engageait à quitter la bêche pour les armes et les excitait au combat en leur disant que Dieu serait avec eux.

Ces insensés et misérables villageois commirent d'abord de grands désordres ; mais quand ils furent en face d'une armée, leur nombre céda à l'art militaire qu'ils ne connaissaient pas, et furent aussitôt mis en déroute. Les uns restèrent sur le champ de bataille, les autres qui avaient échappé au glaive des soldats, se dirigèrent sur la Lorraine, pour la saccager ; mais le comte Claude de Guise, frère du duc de Lorraine, remporta trois victoires sur eux : il en passa vingt mille au fil de l'épée. Sleindan rapporte que les pauvres campagnards, se voyant cernés par leurs ennemis, perdirent la tête, ne se défendaient plus, ne cherchaient pas même à fuir, mais restaient immobiles, chantant je ne sais quel hymne populaire, pour implorer le secours de l'Esprit-Saint, qui devait, d'après les promesses de Muncer, descendre du ciel pour combattre pour eux (Hermant l. cit Varillas p. cclxvii. — Apud Gotti ibid. n. 7. ex Sleindan. l. 5.)

XLII. Cependant tandis que Muncer et ses anabaptistes mettaient la Thuringe à feu et à sang, ils furent surpris par l'armée commandée par le duc Georges de Saxe, qui leur offrit la paix, s'ils voulaient déposer les armes. Muncer, se croyant perdu si les villageois ses sectateurs acceptaient les conditions du duc, anima tellement leur ardeur, qu'ils égorgèrent l'officier, qui leur avait été envoyé pour traiter. A cette nouvelle, l'armée marche sur les hérétiques avec une grande fureur de vengeance. Les anabaptistes se défendirent d'abord avec courage, animés par la persuasion que Muncer, recevait dans ses manches les boulets de canons : l'audacieux le leur avait fait accroire. Quelques uns tinrent donc fermes en face du feu ennemi ; mais enfin un grand nombre prit la fuite et tout le reste fut fait prisonniers.

Muncer prit aussi la fuite et se retira dans une maison de Frankenhauseu, gardant l'incognito et se faisant passer pour malade, mais il fût reconnu, arrêté et traduit à Mulhausen, où il périt sur l'échaud avec le moine Pseiffer, apostat de l'ordre des Prémontrés.

Cette guerre dura cinq mois, et l'on a calculé qu'il y était mort cent-trente mille de ces ignorants fanatiques. (Noel Alexandre tom. xix. l. cit. Gotti cit. cap. 110.) Pseiffer mourut dans son hérésie. Quelques autres prétendent que Muncer envisagea la mort sans trembler, en voyant ses juges mêmes et les princes lire la bible et y étudier la parole de Dieu. L'on croit assez communément qu'il fit abjuration avant de mourir, qu'il confessa ses fautes à un prêtre, reçut le saint viatique, offrit son âme à Dieu et présenta la tête au bourreau. Noel Alexandre regarde la conversion de Muncer comme une chose certaine. (Noel Alexandre l. c. — Gotti n. viii. Varill. p. 288. — Van-Ranst p. 313. Hermant. c. 239.)

XLIII. Après la mort de Muncer et tant de sang répandu, la secte des anabaptistes ne s'éteignit pas. En 1534, neuf ans depuis l'exécution de leur chef, une bande de Westphaliens se révolta contre le prince, se rendit maîtresse de la ville de Munster, où elle se donna pour chef Jean de Leyden, fils d'un tailleur hollandais. Cet orgueilleux hérétique fit chasser l'évêque et les catholiques et trompant ces imbéciles amis par de fausses révélations; il vint à bout de se faire couronner roi. « Je suis le roi de la justice de ce monde, disait-il, j'étais déjà élu par le ciel avant de monter sur le trône. » Il approuvait la polygamie, aussi avait-il un troupeau de seize femmes.

Il ne croyait pas au sacrement de l'eucharistie : tandis qu'il était à table avec ses disciples il leur distribuait de petits morceaux de pain , en disant : « Accipite et comedite , et mortem Domini annuntiabitis. » En même temps, la reine, une de ses femmes, faisait la distribution du vin et disait sur le ton de son digne époux : « Accipite , et bibite , et mortem Domini annuntiabitis. » Bientôt il fit choix de vingt d'entre eux pour nouveaux apôtres. Ils allèrent prêcher la doctrine de leur maître. Mais ces foux furent ensuite arrêtés avec leur chef et condamnés à mort, en 1535 (Noel Alexandre cit. ar. XII. n. 2. Varillas p. 417. — VanRanst p. 345. Hermant. c. 241.) Grace soit rendue à la miséricorde divine ! Jean de Leyden donna des preuves d'une véritable contrition et montra une patience admirable dans les souffrances qu'on lui fit endurer jusqu'à la mort. Trois fois, et pendant deux heures de suite, les bourreaux tenaillèrent son corps. Cependant au milieu de ces atroces douleurs , le malheureux ne laissa pas échapper une plainte, pas un soupir ; mais il répétait sans cesse qu'il était puni selon la grandeur de ses péchés, et il implorait la clémence du ciel ; ses sectateurs voulurent mourir en confessant leur doctrine et en protestant de leur innocence (Varillas p. 436.) Hermant ajoute que cette secte maudite n'a pas laissé de se soutenir dans plusieurs provinces chrétiennes.

LXIV. Voici les erreurs des anabaptistes : « Pueri non sunt baptisandi, sed tantum adulti rationis capaces. Non potest à christianis administrari magistratus politicus. Nunquam licet jurare christianis. Illicitum est christianis bellum gerere.

XLV. Ces hérétiques sanguinaires se divisèrent en plusieurs sectes ; les uns en comptent quatorze, les

autres soixante et dix. Ceux-ci s'appelèrent muncériens et reconnaissaient pour chef le fameux Thomas Muncer ; ceux-là Luttites, et se rengeaient autour de Jean Lutt, qui prêchait une pauvreté volontaire ; les uns prirent le nom du sacramentaire St.-Augustin de Bohême, qui soutenait que les âmes des saints n'entreront pas au ciel avant le jour du jugement, les autres celui de Jean de Buhold, le même que Jean de Leyden, l'homme au troupeau de femmes, qui voulait extirper la race des impies. Il y avait encore les Melchiorites, disciples de Melchior Hosman, qui prêchait entre autres erreurs qu'il n'y avait qu'une nature en Jésus-Christ, et qu'il n'était pas fils de Marie, les mennonites, qui partageaient les erreurs de Mennon sur la trinité, les davidiens, prosélytes d'un certain Georges, qui se disait le troisième David, le véritable messie, le fils bien-aimé de Dieu, né de l'Esprit et non de la chair, celui qui pardonne les péchés. Celui-ci mourut en 1556, annonçant qu'il ressusciterait dans trois années. Cette prophétie de l'insensé ne fut pas tout-à-fait fausse ; car en 1559, le sénat de Bâle le tira de son tombeau, et le fit brûler avec toutes ses écrits. Ce n'est pas tout, il y avait encore les clanculaires qui gardaient pour eux leur façon de penser et ne faisaient que secrètement leurs prosélites. Ces gens n'allaient pas aux Eglises, mais débitaient leurs rêveries à huis-clos dans les maisons, ou la solitude des bosquets. Les démoniaques soutenaient que les démons seraient sauvés à la fin du monde, erreurs qui leur était commune avec Origène. Les adamites allaient nus, pour faire croire qu'il étaient innocents comme notre premier père dans le paradis terrestre. Les servetiens avaient pour chef l'espagnol de Villanueva Michel Servet : aux erreurs des anabaptistes,

ils en ajoutaient d'autres contre la Trinité et Jésus-Christ. Les condormants trouvèrent une nouvelle turpitude : sous prétexte de charité évangélique , ils faisaient coucher ensemble plusieurs personnes de différents sexes. Les ejulants ou pleureurs disaient qu'il n'y avait pas de dévotion plus agréable à Dieu que les larmes et les gémissements. La liste en est fatigante, ceux qui veulent faire connaissance avec la bande de ces impies fanatiques, car il y en a encore bien d'autres , peuvent consulter Noel Alexandre et Van-Ranst (Noel Alex. tom. xix. ar. 12. n. 4. — Van-Ranst p. 315 et seq.)

Article 2.

Les sacramentaires.

Carlostad , père des sacramentaires ; Réduit à travailler à la terre, il se marie , compose une messe ; Sa mort subite ; Zuingle ; Commencements de son hérésie , ses erreurs ; Congrès en présence du sénat de Zurich ; Son décret rejeté par les autres cantons ; Il vend son canonicat et se marie ; Victoire des catholiques ; Mort de Zuingle ; Œcolampade ; Bucser et Pierre-Martyr.

§. I.

Carlostad.

XLVI. André Carlstad , dit Van-Ranst, est le père des sacramentaires. Il naquit en Franconie, à Carlstad, dont il prit le nom , car il s'appelait auparavant Bodenstein. Il fut chanoine et archidiacre de Wittemberg. Sa science le fit distinguer et l'on dit qu'il n'y avait personne en Saxe pour rivaliser avec lui. Il était estimé de l'électeur de Saxe et c'est lui qui donna

le bonnet de docteur à Martin Luther, dont il adopta ensuite l'hérésie. Mais bientôt, comme s'il eût rougi de n'être que disciple, il se fit chef des sacramentaires, et contre l'opinion de Martin, il enseigna que Jésus-Christ n'était pas réellement présent dans le sacrement de l'eucharistie. Il fallut donc donner une explication nouvelle au passage sacré : « Hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur. » Ce ne lui fut pas chose difficile : Il dit que le pronom *hoc*, ne se rapportait pas au pain, mais à Jésus-Christ même, qui devait sacrifier son corps pour nous. Comme s'il y avait : « Hoc est corpus meum quod sum vobis traditurus. »

XLVII. Il soutint encore contre la doctrine de Luther, l'hérésie des iconoclastes : il prêchait l'abolition de toutes les images de la croix et des saints. (Noel Alexandre tom. xix. — Gotti ver. rel. c. 109. — Van-Ranst — Hermant t. 1. c. 231. Varillas t. 1. l. 3. p. 148.) A Vittemberg, on le vit défendre la célébration de la messe, fouler aux pieds les hosties consacrées, renverser les autels et les images sacrées. A cette nouvelle Luther quitta le secret de sa Pathmos et se crut obligé de quitter sa solitude en dépit de l'électeur. Il vint à Vittemberg, où il releva les autels et rétablit le culte des images. Il fit ses efforts pour convertir Carlostad, mais ils furent inutiles, aidé de la puissance de l'électeur, il le dépouilla de sa dignité, de son bénéfice et le fit bannir de tous les états de son protecteur qu'il avait su captiver, et avec lui, la femme qu'il s'était donnée.

XLVIII. Carlostad se retira à Orlamunde, en Thuringe, où il composa ses odieux libelles *De cenâ Domini*, dans lesquels il soutint son hérésie. Pour se venger de l'affront que lui avait faite Luther, un jour que ce dernier était venu à Orlamunde, il souleva

contre lui la populace et le fit chasser à coups de pierres, c'est Berti qui le rapporte dans sa courte histoire.

Mais avant d'aller plus loin, il faut rapporter d'après Bossuet le commencement de la guerre que nous voyons engagée.

XLIX. En 1524, Luther prêcha à Iène, en présence de Carlostad, et ne manqua pas de le traiter de séditieux. C'est par là que commença la rupture. J'en veux ici raconter la mémorable histoire, comme elle se trouve parmi les œuvres de Luther, comme elle est avouée par les luthériens, et comme les historiens protestants l'ont rapportée. Au sortir du sermon de Luther, Carlostad le vint trouver à l'Ourse-Noire où il logeait; lieu remarquable dans cette histoire, pour avoir donné le commencement à la guerre sacramentaire parmi les nouveaux réformés. Là, parmi d'autres discours, et après s'être excusé le mieux qu'il put sur la sédition, Carlostad déclara à Luther qu'il ne pouvait souffrir son opinion de la présence réelle. Luther, avec un air dédaigneux, le défia d'écrire contre lui et lui promit un florin d'or s'il l'entreprenait. Il tire le florin de sa poche; Carlostad le met dans la sienne; ils touchèrent en la main l'un de l'autre, en se promettant mutuellement de se faire bonne guerre. Luther but à la santé de Carlostad et du bel ouvrage qu'il allait mettre au jour. Carlostad fit raison et avala le verre plein; ainsi la guerre fut déclarée à la mode du pays, le 22 d'août en 1524. L'adieu des combattants fut mémorable. — Puissé-je te voir sur la roue, dit Carlostad à Luther! Puisses-tu te rompre le cou avant que de sortir de la ville! — L'entrée n'avait pas été moins agréable. Par les soins de Carlostad, Luther entrant dans Orlamunde fut reçu à

coups de pierre et presque accablé de boue. » Nous l'avons déjà dit. — Voilà le nouvel Évangile; voilà les sectes des nouveaux apôtres.

Cependant les amis de Carlostad se mirent entre lui et Luther, qui se laissa fléchir et le laissa retourner à Wittemberg, à condition que par la suite il ne dirait et n'écrirait rien contre sa doctrine. Carlostad n'osa reparaitre à Wittemberg, il préféra demeurer dans une petite campagne, où la misère le contraignit d'abord à faire le métier de crocheteur avec sa femme, et à travailler ensuite à la terre. (Gotti c. cix. n. 3. ex Cochlæo ad an. 1525. — Van-Ranst p. 217. — Varill. p. 262.)

Il ne faut pas oublier que Carlostad est le premier des ministres de la nouvelle loi évangélique qui se maria. C'était en 1525. Son choix tomba sur une jeune personne de noble extraction, et pour solenniser ses noces sacrilèges, il composa tout exprès une messe et l'oraison que nous allons rapporter : « Deus, qui post tam longam et impiam sacerdotum tuorum cæcitatem, beatum Andream Carlostadium eâ gratiâ donare dignatus es, ut primus, nullâ habitâ papistici juris ratione, uxorem ducere ausus fuerit; Ja, quæsumus, ut omnes sacerdotes, recentâ sanâ mente, ejus vestigia sequentes, ejectis concubinis aut eisdem ductis ad legitimum consortium thori convertantur. Per Dominum nostrum.... » On trouve encore dans Raynald une autre oraison, composée pour la même cérémonie : « Oremus : Nos ergò concubinis nostris gravati, te Deus poscimus, ut illius qui patres nostros sectatus antiquos tibi placet, nos imitatione gaudeamus in æternum.... »

L. Malgré ses belles prières, Carlostad ne put fléchir la colère du ciel : il fut réduit à bêcher la terre

avec sa malheureuse femme, issue de noble famille. Elle eut plus d'une fois à rougir de tendre la main pour recevoir le pain dont elle n'avait pas toujours assez pour satisfaire ses besoins.

Carlostad alla ensuite en Helvétie, afin d'y voir Zuingle, persuadé que leur conformité d'opinion le ferait bien recevoir. Le sacramentaire se trompait. Zuingle voulait dominer seul, il dédaigna le voyageur. Carlostad quitta donc ce pays pour aller à Bâle, où il fut admis au nombre des ministres et chargé de faire le prêche aux hérétiques. C'est ici qu'il mourut subitement, obstinément attaché à ses erreurs. (Varillas l. VIII. p. 359.)

Varillas dit encore, en parlant des derniers moments de Carlostad, qu'en descendant de la chaire où il venait de prêcher contre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, il fut frappé d'apoplexie et il mourut presque aussitôt.

Un auteur ajoute, et Varillas semble l'indiquer, que tandis qu'il prêchait il vit un homme d'une figure épouvantable. Le fils de Carlostad lui dit ensuite qu'il avait vu le même personnage et qu'il avait prononcé ces paroles : « Va dire à ton père que dans trois jours il aura la tête cassée. »

Ce qui est certain, c'est qu'il mourut au bout de trois jours, aussi fortement que jamais attaché à ses opinions hérétiques.

§. II.

Zuinglie.

LI. Uldrick ou Ulrich Zuingle nâquit de pauvres parents, qui habitaient un petit village suisse, appelé Mildhausen ou des Moggs, selon d'autres historiens. Il desservit d'abord deux églises de campagne, puis il fut nommé à l'une des paroisses de Zurich. (Noel Alex. t. xix. sec. 16. a. 11. — Gotti ver. rel. 100. — Varill. t. 4. l. 4. p. 155.) Zuingle avait d'abord été militaire, mais espérant s'élever davantage par l'état ecclésiastique, il quitta l'épée pour le collet. Il monta en chaire, et comme il n'était pas sans talent, il devint un excellent prédicateur.

LII. En 1519, il apprit qu'on allait publier en Suisse les indulgences, comme elles l'étaient en Allemagne; il crut que l'occasion s'offrait d'élever sa réputation et de l'étendre jusque par-delà les Alpes; il espérait même que son nom irait de bouche en bouche jusqu'au trône du souverain pontife. Il se faisait illusion : un franciscain, le P. Samson, fut envoyé en Suisse par le pape, et personne autre que lui ne devait les annoncer, à moins d'être approuvé par la cour de Rome. Zuingle vit donc tous ses projets renversés, et comme Luther en Saxe se vengea par l'hérésie. Zuingle se fit hérésiarque et prêcha ses folies aux Suisses. Comme lui encore il commença par prêcher contre les indulgences, puis contre l'autorité du pape et publia ensuite des propositions contre la foi : (Apud Noel Alex. III. n. 2. — Gotti l. cit. n. 1.) « *Missæ non est sacrificium, sed sacrificii in cruce semel oblati*

commemoratio. Nobis intercessore præter Christum nullo opus est. Christus est nostra justitia. » Il concluait de là que nos œuvres ne sont pas bonnes comme nôtres, mais comme venant de Jésus-Christ. » Matrimonium omnibus convenit. Qui vovent castitatem, præsumptione tenentur. Potestas quam sibi papa et episcopi arrogant, ex sacris litteris firmamentum non habet. Confessio quæ sacerdoti fit, non pro remissione peccatorum, sed pro consultatione haberi debet. Scriptura sacra purgatorium nullum novit. Scriptura alios sacerdotes non novit, quàm eos qui verbum Dei annuntiant. » Il erra encore dans la doctrine du libre arbitre. Luther accordait tout à la grâce; Zuingle de son côté se fit pélagien, donna tout au libre arbitre et aux forces de la nature. Il divaguait aussi quand il parlait des sacrements, du péché originel et dans d'autres circonstances encore; mais son blasphème le plus atroce qui fit reculer Luther lui-même, était contre l'eucharistie. Le professeur de Wittemberg l'appelait auparavant le courageux athlète de Jésus-Christ : il changea de langage et ne voyait plus en lui qu'un hérétique.

Zuingle commença par dire que l'Eucharistie était un souvenir de la passion de Jésus-Christ. Mais ne sachant comment se tirer du passage où l'Apôtre parle de manger l'Eucharistie, puisqu'on ne mange pas la mémoire ou le souvenir, il se tourna d'un autre côté et changea cinq fois d'opinion. Il rejetait la transsubstantiation des catholiques, l'impanation des luthériens, et n'approuvait pas même l'explication de Carlostad, dont nous avons parlé un peu plus haut. Enfin il s'arrêta et dit que dans ces paroles : *Hoc est corpus meum*, le second *est* doit se prendre pour *significat* : — « Ce pain signifie le corps de Jésus-Christ. » Mais

bientôt se faisant à lui-même l'objection que jamais on n'enlève à l'expression *est* est son sens propre d'existence pour lui substituer celui de *significare*, il se met à faire un conte : Un matin, au lever de l'aurore, un fantôme, je ne sais plus s'il était noir ou blanc, « an albus, an aler fuerit non recordor », un fantôme, enfin, m'adressa la parole et me dit : « Ignorant que tu es ! lis le douzième chapitre de l'Exode, tu trouveras ces mots : « Est enim phases, id est transitus Domini. » Ne vois-tu pas le verbe *est* pris pour *signifier* ? Dès-lors Zuingle se mit à prêcher que, de même que la Pâque des Juifs était une simple figure du passage du Seigneur, l'Eucharistie est la figure du corps de Jésus immolé sur la croix. Pour donner du crédit à cette nouvelle invention, il traduisit le Nouveau Testament, et au lieu de mettre : « Hoc est corpus meum, » il écrivit : « Hoc significat corpus meum. »

Quelle bizarre comparaison ? Dans l'Exode, la copule *est* est expliquée par les paroles suivantes : « Id est transitus Domini ; » — mais dans l'Évangile est-il dit que ce verbe ne doit pas s'entendre du corps, mais de la figure de Jésus-Christ ? (Zuingle, l. de subsid. Euch. — Herm. t. 1. 237. — Gotti, l. cit. 4. — Varill. l. vii. 304. — Noel Alex. loco citato.)

LIII. En un mot, Zuingle émit soixante-sept propositions qu'il ne donnait que comme les doutes de son esprit, et il les fit imprimer et afficher dans toutes les villes de l'évêché de Constance. Les Pères Dominicains lurent ces propositions et prêchèrent que l'auteur était hérétique. Ils proposèrent une séance publique pour le convaincre de ses erreurs. Zuingle ne la refusa pas ; mais les religieux prétendaient que leur discussion devait avoir lieu devant des juges ecclésiastiques, nommés par l'évêque de Constance. Zuingle

voulait de son côté qu'elle se fit en présence du sénat de Zurich, composé de deux cents Suisses laïques, qui pour la plupart ne savaient ni lire ni écrire. Pourtant l'hérésiarque l'emporta; les membres du conseil ne voulurent pas céder, et siégèrent en qualité de juges dans ces discussions religieuses. L'évêque, ne pouvant faire mieux, envoya son vicaire-général pour s'opposer aux discussions autant qu'il lui serait possible; et le sénat convoqua tous les ecclésiastiques de Zurich. C'était pendant l'année 1524, au rapport de Varillas. (Varillas, t. I. l. 5. p. 214.)

Zuingle lut ses thèses, les expliqua, parlant toujours seul sans contradiction aucune. Puis il demanda si personne n'avait d'objection à faire. Le vicaire répondit qu'il avait exposé bien des absurdités. Zuingle se défendit, et son adversaire déclara que l'évêque ne l'avait pas chargé de discuter et de donner des décisions, qu'il fallait attendre le concile, et il se tut. On demanda ensuite aux autres ecclésiastiques s'ils n'avaient rien à opposer à ce que venait de dire Zuingle, et tous imitèrent le silence de l'envoyé de l'évêque. Ainsi le sénat crut la discussion terminée en faveur de Zuingle, et l'on fit un décret par lequel le pur Évangile, comme disait l'hérésiarque, sans avoir égard à la tradition, devait être prêché dans tout le canton de Zurich. Les autres cantons s'opposèrent aux injonctions du sénat, et en 1526 il y eut à Bade une nouvelle discussion publique. Zuingle et Oëcolampade étaient d'un côté, Eckius et ses amis de l'autre. Ce dernier parla avec tant de puissance et s'éleva si haut sur ses adversaires, que les Suisses confirmèrent par leur sentence la présence réelle de Jésus-Christ dans le Sacrement de l'Autel, approuvèrent l'invocation des saints, le culte des images, reconnurent l'existence du pur-

gatoire et condamnèrent la doctrine de Luther et de Zuingle.

LIV. Deux ans après, Zuingle vendit son canonicat pour avoir une femme, disant qu'il y avait de la présomption à combattre la chair. (Varill. l. vii. p. 304. — Hermant, c. 237. — Noel Alex. t. xix. 12. 3. n. 2.) La même année, le canton de Berne se joignit à Zurich et reçut la doctrine de Zuingle. Celui de Bâle ne tarda pas à en faire autant, ainsi que ceux de Schaffouse et de St.-Galle. Il ne restait donc au catholicisme que Lucerne, Schweiz, Zug, Uri et Unterwald, qui furent bientôt obligés de faire la guerre aux hérétiques. En voici la raison. Les catholiques avaient rejeté deux de leurs officiers qu'ils reconnurent partisans de la nouvelle doctrine. Les zuingliens les reçurent parmi eux, et défense fut faite aux marchands d'aller dans les cantons qui ne partageaient pas leurs opinions religieuses, et l'on ne devait pas leur faire passer le blé, que ne leur fournissait pas assez abondamment leurs terres ingrates. Les catholiques s'en plainquirent, comme d'une infraction au traité d'alliance qu'ils avaient fait. On leur répondit qu'ils méritaient ce traitement pour l'injure qu'ils avaient faite à la religion de Zuingle. Or, au mois d'octobre 1532, huit mille catholiques se mirent en marche et s'avancèrent contre leurs ennemis. Les zuricois étaient sortis de la ville au nombre de quinze cents, les catholiques brisèrent les retranchements derrière lesquels ils se défendaient et leur firent prendre la fuite. Honteux de leur échec, les zuingliens reparurent bientôt, mais leur armée s'élevait à vingt-mille hommes, et en dépit de ses amis, Zuingle voulut se mettre à leur tête. Les catholiques ne voulurent pas l'attendre en rase campagne, de peur d'être enveloppés par le nombre. Ils se retran-

chèrent dans un lieu resserré. Ils y furent attaqués, et la victoire resta long-temps indécise. Enfin Zuingle se jeta avec fureur aux premiers rangs. Son audace lui coûta cher; il fut frappé et roula à terre. Ses soldats, qui le croyaient mort, prennent la fuite; les catholiques fondent sur eux et en couchent sur le terrain cinq mille. La perte des catholiques fut légère. (Varillas, t. 1. l. 4. p. 355.) Zuingle fut trouvé parmi les cadavres, la face contre terre et respirant encore. Les deux catholiques, qui voyaient cet inconnu près de rendre le dernier soupir, lui demandèrent s'il voulait se confesser. Il ne répondit rien. Mais une troisième personne, qui reconnut l'hérésiarque, lui donna un dernier coup, et courut avertir les capitaines. Ils le firent mettre en quatre et jeter dans les flammes. Plus tard, quelques zuingliens recueillirent les cendres de leur chef et les portèrent dans leurs maisons, comme les reliques d'un saint. (Varill. t. 1. l. 4. p. 355.—Noel Alex. l. cit. — Gotti, n. 13, et Van-Ranst, p. 318.)

La mort de Zuingle arriva le onze d'octobre 1532. Hermant lui donne alors quarante-quatre ans, et Van-Ranst quarante-huit.

Toutefois la guerre ne fut pas terminée. Il y eut encore cinq combats, et toujours la victoire fut du côté des catholiques. Enfin la paix fut faite aux conditions que chaque canton conserverait sa religion particulière. Il en est encore de même aujourd'hui.

Avant de terminer ce paragraphe, je vais donner un fragment d'un épître ou sermon adressé par Zuingle à François I^{er}. Il lui parle de la gloire céleste qui est réservée aux sectateurs du pur Évangile : « Vous y verrez, dit-il, les deux Adam, le racheté et le rédempteur. Vous y verrez un Abel, un Enoch, un Noé, un Abraham, un Isaac, un Jacob.... Vous y verrez Her-

cule, Thésée, Socrate, Aristide, Antigonus, Numa, Camille, les Caton, les Scipion. Vous y verrez vos prédécesseurs et tous vos ancêtres, qui sont sortis de ce monde dans la foi... » Ainsi parlait ce nouveau réformateur de l'Église, après avoir apostasié. Il met Jésus-Christ pêle-mêle avec les patriarches, les idolâtres et les monstrueuses divinités du paganisme ! Et Bullinger nous donne cette profession de foi comme le chef-d'œuvre de son prédécesseur, comme le dernier chant de ce cygne mélodieux ! Ce beau discours se trouve plus au long dans l'histoire des Variations de Bossuet.

§. III.

OEcoulampade, Bucer et Pierre, martyr.

LV. OEcoulampade fut un fidèle disciple de Zuingle. Il était savant dans les langues, et entra chez le comte Palatin en qualité de précepteur. Bientôt, à la persuasion de ses amis, il quitta ses élèves pour se faire religieux de Ste-Brigitte, dans le monastère de Saint-Laurent, près d'Augsbourg. (Noel Alex. t. xix. 3. n. 3.) Mais quelle vocation ! Quand j'aurais fait mille vœux, disait-il, je n'en garderais pas un s'ils ne me paraissent pas bons. Ce qui a fait dire à Florimond : « Est-il donc étonnant que la pièce se soit terminée comme elle le fut, puisque tel avait été son commencement ? » Après quelques années, il quitta le capuce et prit une femme, lui aussi, d'après l'inspiration de l'Esprit-Saint. Puis il se rangea sous la bannière de Zuingle, qui le fit ministre de Bâle. (Gotti, loco cit. num. 15.)

Il adopta la doctrine de son maître sur l'Eucharistie, mais il ne voulut pas de son explication. Il rejeta donc le *significat*, qui remplaçait le véritable mot, comme nous l'avons fait observer; et au lieu de *hoc est corpus meum*, il mit : « Hoc est figura corporis mei. » Ainsi étaient les nouveaux apôtres de l'Évangile, toujours en opposition les uns avec les autres. (Id. n. xvi. et Noel. Alex. l. citato.)

Œcolampade ne survécut qu'un mois à Zuingle; la mort du maître lui avait causé une vive douleur. Il termina donc sa carrière en 1532, à l'âge de quarante-neuf ans. Luther disait qu'Œcolampade avait été trouvé dans son lit, étouffé par le diable. Des historiens rapportent qu'il mourut d'un ulcère à la base de la colonne vertébrale. Mais on croit généralement, avec Varillas, qu'après avoir plusieurs fois essayé de s'ôter la vie, il se détermina enfin à prendre du poison. Le cardinal Gotti ajoute que l'apostat tremblait à l'approche de la mort, et qu'il dit avant d'expirer : « Ego incertus in fide et fluctuans, habeo coràm Dei tribunali rationem redditurus atque experturus utrùm doctrina mea vera an falsa fuerit. » (Gotti, c. cix. 2. in fin.) Insensé! l'Église, la colonne de la vérité, ne condamnait-elle pas sa doctrine? Bien fou qui porte ses incertitudes au tribunal, où il n'y a plus d'appel si on est condamné, et court les risques de se perdre pour toujours!

LVI. Martin Bucer naquit à Strasbourg. Son père était un pauvre Juif, qui ne lui laissa rien en quittant ce monde. Il n'avait alors que sept ans; pauvre et abandonné, il fut recueilli par les religieux de St.-Dominique, qui l'élevèrent. Il servait à l'autel, servait encore au monastère; mais on crut découvrir qu'il avait des moyens, on lui donna l'habit de l'ordre; il

se mit à étudier et fit de rapides progrès dans les lettres et la théologie. (Varill. t. 1. l. 8. p. 363.) Bientôt il fut élevé aux ordres sacrés, et, dit le cardinal Gotti, il n'avait pas reçu le baptême.

Mais le temps lui durait trop sans femme; il jeta le froc. Apprenant que Luther désapprouvait le célibat, il embrassa cette doctrine chérie, et ne tarda pas à avoir aussi sa femme. Il en prit même trois successivement, disant que de même que le divorce fut permis aux Juifs à cause de leur dureté, ainsi l'est-il pour les chrétiens, dont le tempérament est extraordinaire. (Varill, l. cit.)

Il ajouta aux erreurs de Luther de nouvelles erreurs; il disait que le baptême est nécessaire de nécessité de précepte positif, mais non de nécessité de salut; qu'il n'y a aucune Église qui ne se trompe dans la discipline et la foi; qu'avant d'être justifiés par Dieu, nous péchons même dans nos meilleures actions, et qu'après avoir été justifiés nous faisons le bien nécessairement; que Dieu a créé des hommes si spécialement pour le mariage, que rien ne peut les empêcher de se marier; que l'usure n'est pas contraire aux préceptes divins; que la présence du Christ dans l'Eucharistie n'est pas réelle, mais qu'elle n'y était que par la foi.

Le voici donc sacramentaire. Il se brouilla avec Luther, et écrivit son *Arbogaste*, pour soutenir ses propositions. (Varillas, t. 1. l. 8. p. 364.) Le landgrave choisit Bucser comme l'homme le plus propre à réconcilier les luthériens et les zuingliens; mais toutes les conférences furent inutiles, parce que Luther ne voulut jamais consentir à rejeter la présence réelle dans l'Eucharistie. (Varillas, l. xi. p. 297.)

En 1549, Bucser quitta Strasbourg, où il avait long-

temps habité et où il avait une chaire. Il alla en Angleterre, c'était sous le règne d'Édouard IV, appelé par Pierre-Vermigli, martyr, qui depuis deux ans enseignait les saintes-lettres dans l'université d'Oxford. Il n'y avait pas encore trois ans que Bucer était en Angleterre, quand il mourut à Cantorbéry. Il avait soixante et un ans. De terribles remords de conscience le tourmentèrent sur le bord de la tombe, dit Gotti, ajoutant que pendant l'année 1556 la reine Marie fit exhumer ses restes pour les brûler.

LVII. Ce Vermigli dont nous venons de parler est un autre fameux disciple de Zuingle. Il travailla longtemps en Angleterre à répandre ses hérésies ; il était de Florence et il est connu sous le nom de Pietre-Martyr. Il naquit en 1509, d'une famille noble, mais peu riche. Sa mère, qui savait la langue latine, fut son précepteur ; et à seize ans, il quitta l'aile maternelle pour se faire chartreux, disent les uns, pour prendre, disent les autres, l'habit de chanoine régulier, dans le monastère de Fiésoli, qui était sous la règle de St.-Augustin. Pendant son noviciat, il fit preuve de grands moyens, et après sa profession il fut envoyé à Padoue, où il apprit le grec, l'hébreu et la philosophie. Puis il alla étudier la théologie dans la fameuse académie de Bologne. Il revint de ses voyages chargé de butin. Alors il monta en chaire, prêcha plusieurs carêmes dans les plus célèbres villes d'Italie, et spécialement dans la cathédrale de Naples. C'est dans cette ville qu'il trouva son écueil : il lia amitié avec un jurisconsulte espagnol, nommé Valdez, qui s'était laissé prendre à la lecture des livres de Zuingle et de Calvin. Il eut peur d'être découvert dans sa patrie et condamné aux flammes, il vint en Allemagne. Le climat étant contraire à sa santé, il quitta la froide Germanie pour

les délices de Naples, fit connaissance avec Pierre Vermigli, qu'il rendit sacramentaire.

Pierrè, qui avait bu à la coupe de l'erreur, voulut faire des prosélytes des fidèles qui venaient le trouver à l'église ; mais il fut découvert, cité devant le nonce et bientôt appelé à Rome. Mais comme il avait eu soin de se tenir sous le masque, on cria à l'injustice, ses religieux protestèrent de son innocence, et il fut pleinement absous.

Pendant il se rendit à Lucque, espérant courir moins de risque à établir une église zuinglienne. Il pervertit quatre professeurs de cette ville et bientôt maître et disciples furent découverts. Ceux-ci se réfugièrent dans les cantons hérétiques de la Suisse, où ils ne tardèrent pas à être reçus pasteurs. Pierre ne savait où se retirer ; enfin il prit la même route, dans l'espoir que ses disciples lui feraient avoir une chaire. Il arriva donc à Zurich, puis il alla à Bâle ; mais comme il voulait dominer sur tous, les deux cités hérétiques lui firent mauvais accueil. Le pauvre voyageur reprit son bâton et vint à Strasbourg, où il trouva Bucer, qui tendait les bras à tous les hérétiques. Il eut une chaire de théologie, qu'il conserva jusqu'à ce qu'il fût appelé en Angleterre. Il partit donc accompagné d'une religieuse, dont il avait fait son épouse, et arriva en 1547 à Londres, où il fut reçu avec de grands honneurs ; une chaire lui fut assignée dans l'académie d'Oxford, sans préjudice de ce qui lui avait été promis. Il y resta six ans, après lesquels il retourna à Strasbourg. Enfin il alla prêcher ses blasphèmes à Zurich, où il mourut en 1562, ayant bien mérité de l'enfer, puisqu'il ne se contenta pas de colporter ses erreurs par l'Europe, mais qu'il laissa encore de nombreux ouvrages pour les défendre. (Varill. l. xvii. p. 106. —

Berti, hist. sec. xvi. s. 3. — Van-Ranst, sec. 16. Dict. port.)

Article 3.

HÉRÉSIE DE CALVIN.

§. I.

Commencement et progrès de l'hérésie de Calvin.

Naissance de Calvin; Il commence à répandre son hérésie; On le cherche pour le mettre en prison; Il s'échappe par une fenêtre; Il commence à Angoulême ses impies institutions; Il va en Allemagne voir Bucer et Erasme, retourne en France où il trouve des sectateurs et introduit sa cène, puis fait un voyage à Bâle; où il termine ses institutions; Il paraît en Italie, d'où il s'échappe, arrive à Genève où il est fait professeur de théologie; Il y est tourmenté, prend la fuite, retourne en Allemagne où il épouse une veuve; Il revient à Genève où il domine la république; Productions impies de Calvin; Son affaire avec Bolsec; Il fait brûler Michel Servet; Mission malheureuse des calvinistes à Bâle; Séditions et maux occasionnés en France par Calvin; Colloque de Poissy; Mort funeste de Calvin; Ses qualités personnelles et ses mœurs indignes.

LVIII. Jean Calvin naquit en Picardie, le dix de juillet de l'année 1509, dans le village de Pont-l'Évêque, selon les uns, à Noyon, disent d'autres écrivains. La maison où il prit naissance, au rapport de Varillas, fut démolie par le peuple. Elle fut plus tard rebâtie, et l'on a remarqué que celui qui en releva les ruines fut pendu à la porte.

JEAN était le troisième fils de Gérard Cauvin, nom que l'hérésiarque latinisa pour en faire Calvinus ou Calvin. Gérard était un tounelier flammand, procureur fiscal de l'évêché de Noyon, et receveur du chapitre. Il obtint pour son fils, âgé de douze ans, une chapellenie, puis la cure du village de Marteville, à laquelle fut substituée celle de Pont-l'Évêque; et Jean n'a jamais été élevé au sacerdoce. (Varillas, hist. de la rel. t. 1. l. 12 etc. — Noel Alex. t. XIX. ar. 13. — Gotti, ver. rel. t. II. c. 3. — Hermant, hist. des conc. t. II. c. 271. — Van-Ranst, hist. hæ. p. 119. — Berti, hist. sec. XVI. c. 3. — Lancisi, hist. t. IV. sec. 16. c. 5.) Ces bénéfices donnèrent à Jean Calvin le moyen d'étudier dès ses jeunes années, et bientôt il montra que Dieu l'avait doué de beaucoup de facilité. Ce don du ciel, il l'employa à la ruine de son âme et à celle de bien d'autres encore. Ses humanités terminées, son père l'envoya faire son droit à Bourges, sous André Alciati, mais il lui prit envie d'étudier la langue grecque, et il se mit aussitôt à l'œuvre à l'école de Melchior Wolmar, qui donnait à Bourges des leçons de la langue d'Athènes. L'allemand, luthérien secret, s'aperçut facilement de l'esprit frondeur de son nouveau disciple; il lui fit peu à peu goûter la doctrine empoisonnée, lui persuada de laisser l'étude de la jurisprudence pour s'adonner à celle de la théologie; mais, avoue Théodore de Bèze, Calvin n'apprit et ne sut jamais la théologie.

LIX. Après la mort de son père, Calvin retourna à Noyon, où il vendit sans scrupule les deux bénéfices qu'il avait, et partit pour Paris, où il jeta les premières semences de son hérésie. Il n'avait alors que dix-huit ans. (Varill. t. 1. l. 10. p. 452.) Il fit alors paraître un livre intitulé : *De la Constance*, dans lequel il exci-

tait les hommes à souffrir pour la défense de la vérité, c'est-à-dire de la nouvelle doctrine, dont il se faisait l'apôtre. Ses amis portèrent au ciel l'œuvre du jeune homme; mais elle n'était digne que de mépris et de dérision; c'était un cahos d'érudition, un mélange confus d'injures contre l'Église catholique et d'éloges donnés aux hérétiques brûlés, qu'il honore du beau nom de martyrs de l'Église. Les erreurs y étaient jetées avec profusion. Cette production scélérate et plusieurs autres preuves de sa perversité attirèrent l'attention de l'autorité. Le lieutenant-criminel lui-même, Jean Morin, vint pour le faire prendre au collège du Cardinal-le-Moine, où il habitait alors. Calvin, qui savait ce qui pouvait lui advenir, entendit frapper. La porte était fermée. Il prit aussitôt le seul moyen qui lui restait de s'échapper : ses draps, coupés et attachés bout-à-bout, lui servirent à descendre par la fenêtre. (Van-Ranst, p. 330. — Gotti, l. cit. n. 5. — Noël Alex. l. cit. — Varill. l. 10.) Il se réfugia, dit Varillas, chez un vigneron, dont il prit les habits pour n'être pas reconnu; mais quand il sortit, la pioche et le *faiseur* sur l'épaule, il rencontra un chanoine de Noyon, qui le reconnut, et lui demanda la raison de son travestissement. Le vigneron prétendu lui confia qu'il souffrait persécution pour la nouvelle doctrine. Le chanoine voulut le ramener au giron de l'Église catholique, et le conjura de penser à l'éternité. — Si je n'avais pas quitté la religion de mes pères, répondit Calvin, certainement je ne l'abandonnerais pas; mais je m'en suis trop éloigné, je suis trop embarrassé dans les liens de la nouvelle doctrine; j'y suis pour toujours, je la défendrai tant qu'il me restera un souffle de vie. — Il tint parole; mais il faut le voir mourir au milieu d'horribles souffrances. Il faut pourtant remar-

quer ce que rapporté Varillas. Tandis que Calvin était à Genève, son neveu lui demanda s'il pouvait se sauver en restant dans l'Église romaine. Calvin ne put le nier.

LX. Retiré à Angoulême, il y enseigna pendant trois ans le grec, que lui avait appris Wolmar. Ses amis lui firent faire connaissance avec Louis du Tillet, curé de Ciaix, homme plein d'amour pour l'étude et qui possédait une bibliothèque de quatre mille volumes, la plupart manuscrits. C'est dans cette maison que Calvin composa les quatre livres de ses Institutions, ouvrage impie, ramas bien souvent des rêves de Mélanchton, d'Œcolampade et consors, le tout rédigé et expliqué avec une nouvelle méthode et des expressions plus élégantes et plus latines. (Noel Alex. t. xix. ar. 13. — Gotti, c. iii. — Van-Ranst, p. 330. — Varill. l. x. p. 454.) A mesure qu'il faisait et développait devant lui son indigne tissu, il le montrait à son curé du Tillet, qui détourna d'abord les yeux d'horreur, mais qui s'habitua peu à peu à envisager les nouveautés de l'auteur et adopta enfin ses opinions. Calvin proposa à son disciple un voyage en Allemagne, lui persuadant que sa foi deviendrait plus forte par ses conférences avec les docteurs germains. Les deux voyageurs se mirent en route. Arrivés à Genève, ils furent atteints par le frère du curé, excellent catholique, et secrétaire-général du parlement de Paris. Il le détourna du voyage d'Allemagne et l'arracha du sein de l'hérésie. De retour dans sa patrie, du Tillet devint l'ardent ennemi du calvinisme. (Varill. cit. 454. — Gotti, l. cit. n. 6.)

LXI. Calvin n'en continua pas moins sa marche vers le foyer de l'hérésie. Il quitta Genève et alla à Strasbourg, où il trouva Bucer qui travaillait à la

réunion des luthériens et des Zuingliens : le médiateur fit de vains efforts, car les deux parties ne voulurent se rien céder dans leur manière de voir sur la présence réelle de Jésus-Christ au sacrement de l'Eucharistie. Calvin voyant Buczer dans l'embarras, lui suggéra un terme-moyen, pour concilier les uns et les autres : il voulait que l'on dît que dans la communion l'on ne reçoit pas la chair, mais la substance ou la vertu de Jésus-Christ. Buczer refusa d'adopter la proposition de Calvin, parce qu'il pensait bien que Luther la rejeterait, ou plutôt parce qu'il ne voulait pas que Calvin eût la gloire de la réconciliation.

Alors Buczer envoya le picard à Erasme, qu'il priait, dans une lettre, d'entendre Calvin. Erasme l'entendit : il eut avec lui une longue conversation, et quand il fut sorti : « Je vois, dit Erasme à un de ses amis, que ce jeune homme sera le fléau et le malheur de l'Église. — *Video hoc in juvene magnam oriri pestem, plurimum Ecclesiæ nociturum.* » (Van-Ranst, sec. xvi. pag. 320. — Noel Alex. l. cit. n. 1. — Varill. p. 455.)

LXII. Calvin ne fit pas fortune en Allemagne. Voyant donc que la secte des sacramentaires n'y remporterait que de rares et difficiles victoires, en 1535, il revint en France et alla se fixer à Béziers, où il commença d'abord à prêcher dans l'enceinte du jardin. Quand il se vit entouré d'un grand nombre de prosélytes, il établit sa chaire de pestilence dans une salle académique, appelée *Ministrerie*, d'où le nom de *ministres* fut donné aux apôtres du calvinisme. On appela *prédicants* ceux des luthériens.

C'est là que Calvin donnait à ses ministres des missions pour les villes et les campagnes voisines, et grossit ainsi sa tourbe hérétique; (Varill. l. x. p. 457. — Hermant. l. 2. c. 271. — Noel Alex. l. 1. n. 1. —

Gotti c. 111. 2. n. 1.) c'est là qu'il rédigea les quarante articles de sa secte; c'est là encore qu'il établit sa cène ou sa manducation, comme il disait, cette nouvelle et sacrilège cérémonie, qu'il célébrait dans des lieux éloignés des regards de la foule. On commençait par faire dans le Nouveau Testament quelque lecture, ayant rapport à l'eucharistie. Le ministre faisait ensuite un petit discours sur le même sujet, assaisonné du commencement à la fin d'injures grossières contre le pape, contre le saint sacrifice de la messe, et Calvin répétait sans cesse que l'Écriture ne parlait pas d'autre sacrifice que de celui de la croix. On mettait sur une table du pain et du vin, et au lieu des paroles de la consécration, le ministre disait : « Mes frères, mangeons le pain et buvons le vin du Seigneur, en mémoire de sa passion et de sa mort. » Alors tous les conviés s'asseyaient autour de la table, et le ministre rompant le pain, en distribuait des morceaux, que chacun mangeait en silence. Puis se faisait la distribution du vin.

Quand la cène était terminée, que le ministre avait rendu à Dieu les actions de grâces, pour leur avoir fait connaître la vérité et les avoir délivrés des erreurs des papistes, on récitait le *Pater*, le *Credo*, et l'on jurait de garder sous le silence la cérémonie qui venait d'être faite.

Quellesque fussent leurs précautions, on découvrit qu'une nouvelle Eglise se formait à Poitiers. Calvin qui savait avec quelle sévérité l'on punissait les novateurs, ne se croyant plus en sûreté dans le Poitou, se retira à Nérac, dans l'Aquitaine, où se trouvait Marguerite, reine de Navarre, la sœur de François I^{er} et l'amie secrète des nouvelles opinions. Son séjour n'y fut pas long, les édits du roi de France se

renouvelaient : Calvin eut peur et partit pour Bâle. Il y mit la dernière main à ses quatre livres des Institutions chrétiennes, et, en 1535, à l'âge de vingt-six ans, il les publia avec cette épigraphe homicide : « Non veni pacem mittere, sed gladium ; » prophète de malheurs, il annonçait tous les maux qu'il devait causer à sa patrie en particulier, et à tous les royaumes où sa doctrine pénétra. (Noel Alex. t. XIX. ar. 13. n. 2. — Van-Ranst p. 321. — Gotti c. 111. 2. n. 4.)

LXIII. Pendant que Calvin était à Bâle, il lui prit envie de porter ses erreurs en Italie, où Luther n'avait pu établir les siennes. Apprenant donc que Renée, fille de Louis XII et femme du duc de Ferrare, Hercule d'Est, avait un esprit élevé, aimant la philosophie, les mathématiques, la théologie, il se rendit auprès d'elle, et vint à bout en quelque temps d'en faire une calviniste. Le docteur eut plusieurs conférences avec elle et d'autres personnes du parti, dans le secret des appartements de la duchesse. Hercule l'apprit : grande fut son indignation, et Renée fut obligée d'abandonner l'exercice de la nouvelle religion et Calvin reçut l'ordre de quitter sur le champ les états du duc. Il se hâta donc de profiter de la grâce qui lui était faite, quitta promptement Ferrare, craignant que le duc se repentît de lui avoir donné la liberté, le mit sous la puissance de l'inquisition, qui avait pris de la vigueur à l'aspect des hérésies qui surgissaient alors de toutes parts, et il revint en France. En 1536, Calvin se rendit à Genève, qui l'année précédente avait secoué le joug du duc de Turin, et par le moyen de Guillaume Farel renoncé à la religion catholique. Les Genevois ne voulurent pas laisser s'éteindre la mémoire de cette fameuse époque et gravèrent sur le bronze l'inscription suivante :

« Quam anno Domini MDXXXV, profligata romani Antichristi tyrannide, abrogatisque ejus superstitionibus, sacrosancta Christi religio hic in suam putitatem, Ecclesia in meliorem ordinem singulari beneficio reposita, et simul pulsis fugatisque hostibus, urbs ipsa in suam libertatem non sine insigni miraculo (il manque satanæ) restituta fuerit; S. P. Q. G. monumentum hoc loco erigi curavit, quo suam ergà Deum gratitudinem testatam faceret. »

Farel vit aussitôt que Calvin serait un puissant auxiliaire, et qu'avec lui la nouvelle doctrine ferait de rapides progrès. Il se l'attacha, lui fit avoir une chaire de théologie, et il fut choisi pour prédicateur à Genève. C'est sous l'influence de ce nouveau précepteur de la foi, que les hérétiques brûlèrent les saintes images dans la principale église, et qu'ils en renversèrent les autels. Il y avait sur le plus grand une table de haut prix, qui servait de pierre sacrée. Un impie, nommé Perrin, s'en empara, et la porta sur la place où se faisaient les exécutions, afin qu'elle servît aux condamnés. Or, par une juste punition du ciel et par l'œuvre de Calvin lui-même, ce même Perrin, l'on ne sait pourquoi, fut condamné quelque temps après, et il eut la tête tranchée sur la table. (Gotti c. cxi. 1. n. 6.)

LXIV. Calvin s'arrêta donc à Genève; mais en 1537 il fut accusé avec Farel d'avoir de fausses idées sur le mystère de la Trinité et la divinité de Jésus-Christ. Leur accusateur était Pierre de Charles, qui avait quitté la Sorbonne où il avait reçu le bonnet de docteur, pour se ranger parmi les sacramentaires et se faire ministre à Genève. Il reprochait à Calvin d'avoir dit que le nom de *Trinité* ne lui plaisait pas, à cause de sa barbarie, et il en concluait qu'il niait

l'unité en trois personnes. Et Calvin avait écrit dans son catéchisme que le Christ sur la croix, abandonné par son père, était tombé dans le désespoir; qu'il avait été condamné à souffrir les peines de l'enfer, mais que sa condamnation ne dura pas long-temps, différente de celle des damnés, qui ne doit pas finir. Cette doctrine faisait croire qu'il niait la divinité de Jésus-Christ. Mais Calvin et Farel furent déclarés innocents par un concile berrois, et leur accusateur Pierre fut banni de Genève. (Varillas l. xii. p. 512. — Noel Alex. ar. 13. 1. n. 2.) Il eut le bonheur de reconnaître la folie de la secte nouvelle. Dieu lui fit la grâce d'y renoncer, et il mourut à Rome, où il était allé chercher le pardon de ses péchés.

Sorti de ces entraves, Calvin se trouva engagé dans de plus grandes. Farel, selon l'usage de Berne, faisait la cène avec du pain azyme. Calvin de son côté soutenait qu'elle devait être faite avec du pain ordinaire, affirmant que l'usage de l'azyme était une innovation et un abus des papistes. Voulant donc s'éloigner des maximes zuingliennes, il gagna le peuple en sa faveur, et aux environs de pâques, les calvinistes disaient tout haut qu'ils n'iraient pas à la cène si l'on ne faisait pas usage de pain levé. Le magistrat crut qu'il ne devait pas souffrir pour l'honneur de sa dignité que le peuple se soumit aux décrets de Calvin. Il ordonna donc au ministre Marey de faire la communion de l'azyme dans l'église de St.-Pierre. Calvin fit peur au ministre, qui se cacha au lieu d'aller à St.-Pierre, et le magistrat voulut alors que la cène fût suspendue pour le moment. Calvin et Farel furent chassés de Genève. (Noel Alex. l. c. n. iii. — Varillas p. 513. — Van-Ranst p. 321. — Gottic. 111. 2. n. 8.)

LXV. Calvin alla défendre sa cause à Berne; mais

un nouveau contretemps l'y attendait. Pendant qu'il était en présence des juges, un catholique flamand nommé Zacharie, qui était alors en guerre ouverte avec Calvin, montra une lettre de l'hérétique et lui demanda s'il en connaissait l'écriture. Calvin avoua que c'était la sienne. On fit lecture de la lettre : c'étaient des attaques contre Zuingle. L'assemblée fut levée aussitôt. (Varillas l. xi. p. 514.) Calvin voyant alors qu'il ne pouvait plus rester à Berne, retourna à Strasbourg, où il fut reçu par son ami Bucer. Il y professa la théologie, fut ministre d'une nouvelle Eglise, dans laquelle il réunissait tous les Français et les Flamands qui avaient embrassé sa doctrine. En 1538, il y épousa la veuve d'un anabaptiste, Melette, avec laquelle il vécut sans lui donner d'enfants, dit le cardinal Gotti. Pourtant Varillas assure qu'il lui naquit un fils, qui mourut deux jours après sa naissance. (Gotti c. cxi. 2. n. 9. — Varillas l. cit. — Noel Alex. *ibid.*)

LXVI. Mais Calvin soupirait après sa chère Genève. Enfin, en 1541, il y fut rappelé, et quand il arriva, ce ne fut que fêtes et réjouissances; on combla d'honneurs l'exilé : il fut placé à la tête de la république. Alors Calvin put établir à son aise la secte de son cœur, et le sénat de Genève ordonna par un décret, que tous ministres et autres, observeraient à l'avenir dans tous ses points la doctrine et les réglemens de Calvin. Il mit au jour son grand catéchisme français, que ses sectateurs traduisirent ensuite en allemand, en anglais, en flamand, en espagnol, voire même en hébreu. Il publia encore d'autres productions saturées d'infectes vapeurs : « *Defensio sacræ doctrinæ*; — *De disciplinâ*; — *De necessitate reformandæ Ecclesiæ*; — un livre contre l'intérim de Charles-Quint, — un au-

tre contre le concile de Trente : *Antidotum adversus concilium tridentinum.* »

En 1542, la Sorbonne voulut opposer une digue au torrent qui débordait de toutes parts. Elle fit paraître vingt-cinq chapitres sur les vrais dogmes que le catholique devait croire. Calvin, voyant sa doctrine condamnée par la Sorbonne, s'arma de l'injure contre cette illustre société, qu'il osa nommer *Gregem porcorum*.

Deux ans après son retour à Genève, Calvin réussit à rapprocher sa secte et celle de Zuingle. Alors plus hardi que jamais, de Genève, où l'on veillait autour de lui, il animait ses prosélytes de France à souffrir et à donner même leur vie pour la vraie religion, comme il appelait son hérésie. Pendant que François I^{er} et Henri II poursuivaient vigoureusement les hérétiques, ces misérables, fanatisés par Calvin et ses ministres, qui parcouraient la France, méprisaient toutes les peines, se jouaient de la mort et se précipitaient d'eux-mêmes dans les flammes. Aussi Calvin appelle-t-il leurs restes du beau nom de cendres des martyrs. (Varillas, t. II. l. 20.)

Il eut à Genève de fortes contestations avec Jérôme Bolsec, religieux, défroqué il est vrai, et apostat du catholicisme, mais qui ne pouvait entendre dire à Luther et à Calvin que Dieu prédestine beaucoup d'hommes au péché et à l'enfer, comme il en prédestine quelques-uns à la grâce et au ciel, c'était détruire le libre arbitre. Or Jérôme ne pouvait se conformer à cette opinion de nouvelle foi. Calvin le fit arrêter, mettre en prison et puis chasser, comme pélagien, de la ville et de tout le territoire de la république, avec menaces de verges, s'il y reparaisait. Grâce à cette sentence, Bolsec revint de ses erreurs, se remit sous

l'aile maternelle, et combattit pour l'Église catholique contre la fausse doctrine de Calvin, qui, de son côté, répliqua par une nouvelle production : *De æternâ Dei prædestinatione*.

LXVII. Dans la dédicace de ses Institutions, il avait fait de grandes déclamations contre les magistrats catholiques qui faisaient brûler les hérétiques ; il ne trouvait pas de nom qui leur convint mieux que celui de Dioclétiens. Calvin se fit aussi Dioclétien de son aveu, puisqu'en 1553 environ il condamna aux flammes Michel Servet. Voici le récit de l'événement.

Calvin reçut de Francfort le livre des Dialogues de Servet, qui niait le mystère de la Trinité, et faisait d'autres erreurs dont nous parlerons plus tard. Calvin en fit la lecture, et dès-lors résolut de faire mourir l'auteur, s'il en trouvait l'occasion ; depuis long-temps déjà il avait rompu avec Servet, qui l'avait, dans une entrevue, convaincu de fausses citations. Servet passait par Genève, pour aller en Italie. Calvin devait prêcher ce jour-là, qui était un dimanche, et le voyageur eut la curiosité d'aller l'entendre, se promettant bien de se dérober aux regards de l'orateur. Mais Calvin, en descendant de chaire, apprit que Servet avait assisté à son discours. Il courut aussitôt chez le consul, afin de faire arrêter le curieux, pour cause d'hérésie ; et comme la loi exigeait que l'accusateur fût enfermé comme celui qu'il accusait, il donna cette fonction à un de ses domestiques, qui suivit Servet dans la prison, et bientôt l'homme de Calvin produisit quarante chefs d'accusation. Quand on examina l'affaire, Servet soutint que le Verbe divin n'était pas une personne réelle. Il suivait de là que Jésus-Christ n'était qu'un homme. Calvin fut rappelé, et voyant que l'accusé se laissait prendre par ses propres paro-

les, ne voulut pas qu'il fût condamné par la seule église de Genève, mais encore par celles de Bâle, de Zurich et de Berne. En effet, toutes ces églises condamnèrent Servet à être brûlé à petit feu, et la sentence fut exécutée le dix-sept d'octobre de l'année 1553. (Varillas, t. II l. 20. p. 219. — Gotti, c. III. 3. 1. — Noel Alex. lo. cit. I. n. 9.)

On rapporte que le malheureux, conduit au supplice, s'écriait : « Mon Dieu, sauvez mon âme ! Jésus, fils de Dieu éternel, ayez pitié de moi ! » Il faut remarquer qu'il ne disait pas fils éternel de Dieu ; ce qui suppose qu'il mourut dans son opinion.

Sa mort fut horrible : on l'attacha au poteau avec des chaînes de fer, le bûcher fut construit autour du malheureux ; on y mit le feu, et un vent impétueux qui s'éleva, au lieu de laisser la flamme dévorer sa victime, était chassée de tous côtés. Servet souffrit pendant deux ou trois heures, et on l'entendit s'écrier : « Malheureux que je suis ! Il m'est donc impossible de vivre, impossible de mourir ! » Enfin il rendit le dernier soupir, à l'âge de trente-six ans. L'année suivante, Calvin voulut justifier sa vengeance et prouver qu'il n'était pas un Dioclétien. Il publia un livre dans lequel il prouva par l'Écriture la tradition et l'usage des premiers siècles, qu'il était permis de faire mourir les hérétiques obstinés. On écrivit contre cette sorte d'apologie de Calvin, et Théodore s'en déclara le défenseur par une longue réponse à l'attaque. Les hérétiques ont donc mauvaise grâce de se plaindre de l'Église catholique, lorsqu'elle les livre au bras séculier quand ils s'attachent obstinément à l'hérésie.

LXVIII. Les calvinistes prétendirent à l'honneur de faire une mission en Amérique, qu'ils voulaient conquérir à leur doctrine. En 1555, un Français,

nommé Nicolas Durand, zélé calviniste, obtint du roi trois vaisseaux et s'embarqua avec quelques fameux de sa secte, sous prétexte d'aller au Brésil pour affaire de commerce, mais en réalité pour y établir la doctrine de Calvin. Ce beau projet vint aux oreilles du maître et il y envoya deux de ses ministres, Pierre Richer, carme défroqué, et un jeune homme appelé Guillaume, qui aspirait à la dignité de ministre. Cette embarcation des nouveaux missionnaires, chassée vers les Indes par l'esprit de Lucifer, arriva au Brésil au mois de novembre. Voyage inutile à la secte; la discorde se mit entre les deux ministres au sujet de l'Eucharistie. Richer prétendait que l'on ne devait pas même adorer le Verbe fait chair, donnant pour raison ce texte de St.-Jean : « Spiritus est qui vivificat, caro non prodest quidquam. » D'où il concluait que l'Eucharistie n'apporte aucune faveur à celui qui la reçoit. Ces blasphèmes dispersèrent les missionnaires calvinistes, et Durand fit, en 1558, une abjuration publique de ses erreurs, et professa la religion de ses pères, qu'il défendit encore par d'excellentes productions. (Noël Al. t. xix. ar. 13. 1. n. 10. — Varill. l. xxi. p. 256. — Gotti, l. cit. n. 6.)

LXIX. En 1557, on trouva pendant la nuit, à Paris, une réunion de calvinistes, qui célébraient leur cène dans le secret d'un appartement, en dépit de la défense formelle que le roi avait faite. On en prit cent-vingt environ, et on les eufurma. Et alors on raconta partout les histoires scandaleuses de leurs orgies nocturnes. Les uns furent punis d'une manière, les autres d'une autre : on dit même que quelques-uns furent brûlés vifs. (Gotti, l. cit. n. 6.)

En 1560, l'hérésie avait fait de grands progrès en France. On découvrit la conjuration d'Amboise, for-

mée contre les princes de Guise et François II, roi de France. Un des principaux chefs était Louis de Condé, frère du roi de Navarre. Calvin écrivit à ses amis Boulenger et Blauret qu'il savait la conjuration qui se tramait, et ajoutait, par précaution, qu'il avait fait ses efforts pour qu'elle n'eût pas lieu. Il n'est pas moins vrai que ses lettres trahissent la peine qu'il éprouva, quand il la vit échouer. Les historiens croient que c'est alors que l'on appela les calvinistes du nom bizarre de huguenots. (Varill. l. xxiii. n. 331.—Gotti, l. cit. n. 8.) Le colloque de Poissy eut lieu en 1561. Calvin croyait fermement que sa secte y triompherait, mais les calvinistes y furent confondus. Ils n'en furent pas moins ardents; bien plus, leur audace grandit, et ils se mirent à prêcher publiquement dans les rues de Paris. Un jour, un grand scandale eut lieu : un ministre prêchait à côté de l'église de St.-Médard, au moment où les cloches appelaient les fidèles à vêpres. Les hérétiques envoyèrent dire qu'ils ne voulaient pas que l'on sonnât, parce que le son des cloches les empêchait de faire leur prêche. Les cloches continuèrent à sonner. Alors les calvinistes, quittent le ministre prêchant, entrent dans l'église pleins de fureur, brisent les images, renversent les autels, mettent sous leurs pieds la sainte Eucharistie. Alors des prêtres furent battus, d'autres furent attachés, promenés par la ville et jetés en prison. Bèze, tout joyeux, écrivit à son cher Calvin, lui parlant de cette scène comme d'un triomphe de leur nouvelle religion.

LXX. Enfin le jour du Seigneur arriva ; Calvin mourut à Genève en 1564, le vingt-six du mois de mai, à l'âge de cinquante-quatre ans. Bèze dit que Calvin eut une mort tranquille ; mais Jérôme Bolsec, l'historien de sa vie, et un autre auteur, cité par Noël

Alexandre, rapportent avec le cardinal Gotti qu'il appelait les démons, maudissait sa vie, ses études, ses écrits et, que ses plaies répandaient autour de lui une affreuse odeur : *Dæmones invocantem* (ce sont les paroles que copie le cardinal), *dejerantem*, *exerantem*, *vitæ suæ diras imprecantem ac suis studiis, scriptis maledicentem, denique ex suis ulceribus intolerabilem fœtorem emittentem, in locum suum descendisse.* Ainsi mourut Calvin, chargé de ses œuvres infernales, ainsi il alla rendre au souverain juge compte de toutes les âmes qu'il a perdues, et de toutes celles qui se perdront encore au sein de l'hérésie.

LXXI. Qu'elles sont les qualités personnelles de notre héros ? Varillas dit qu'il reçut de Dieu une mémoire excellente, qu'il retenait tout ce qu'il lisait. Il avait un esprit pénétrant, qui saisissait au premier coup d'œil toutes les subtilités de la logique et de la théologie, et dans les doutes qu'on lui proposait, il touchait du coup le fond de la question. D'ailleurs infatigable à l'étude, il prêchait enseignait, écrivait prodigieusement, et l'on ne comprend pas que le temps de sa vie ait suffi pour écrire tant de productions hérétiques. Car il prêchait presque tous les jours il donnait pendant la semaine une leçon de théologie, faisait le vendredi, une longue conférence à ses disciples sur les doutes religieux, et le reste de son temps était presque tout employé à répondre aux difficultés que ses amis lui proposaient. Il mangeait peu et ne buvait pas davantage, mais c'était plutôt par régime que par vertu; il avait l'estomac excessivement faible et il passait quelque fois deux jours sans manger. (Spondan. ad an. MDLXIV. Noel Alex. ar. 13, 16. — Gotti loc. cit. III. 10. — Varill. I. XII. t. 1. l. 10. p. 450.) Il avait de fréquents maux de tête et étai

d'ailleurs hypocondriaque. Aussi était-il mélancolique, d'une maigreur extrême, et d'un visage hâve et annonçant les souffrances ; il aimait la solitude et parlait peu, n'avait point de dignité dans la chaire et entraînait souvent en transports furieux contre l'Église romaine et les catholiques. Prompt à donner des conseils ou des réponses, mais plein d'orgueil et de témérité, il était dans ses relations si féroce et si intraitable qu'il ne pouvait conserver long-temps un ami. Il avait beaucoup d'estime pour sa personne, affectant une gravité qu'il croyait convenir à son personnage. En un mot, il avait presque tous les vices et l'envie, la colère, la haine et la vengeance dominaient en lui. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un de ses admirateurs, Bucser, voulant lui faire la leçon, l'appela dans une lettre familière, *chien enragé, écrivain toujours disposé à dire du mal*. Sa jeunesse fut loin d'être innocente du vice impur. Spondanus (Spondanus ad an. 1534.) dit qu'il fut accusé de *crimine pessimo*, et Bolsec rapporte, dans la vie de Calvin, qu'à Noyon il fut condamné à mort pour le péché infâme, et que ce ne fut qu'à la prière de l'évêque qu'il ne fut que marqué du fer chaud. Varillas ajoute que dans le registre de la même ville cette condamnation a été indiquée, sans désigner toutefois l'espèce du crime. Mais Bolsec prétend (Noel Alex. cit. loc. p. 16. infini) que l'on conserve à Noyon et sa condamnation et l'exposition du crime et il ajoute que cette pièce fut lue par Bertelaire, secrétaire de la république de Genève, envoyé tout exprès pour s'assurer de la vérité du fait. On voit en outre dans le cardinal Gotti que pendant le séjour de Calvin à Angoulême, où il montra pendant trois ans le peu de grec qu'il savait, il fut accusé du même crime et voici comment il fut condamné : « Aiunt qui-

dam et à multis scriptum invenio, Calvinum magni et détestabilis flagitii à primario Boncurrrensii collegii sodali fuisse accusatum, et ad puerorum querelas contumaciæ damnatum (Remundus l. i. c. 9. n. 2.) »
 Telles sont les brillantes vertus des faux réformateurs de l'Église.

§. II.

Théodore de Bèze, les huguenots et autres calvinistes qui bouleversèrent la France, l'Écosse et l'Angleterre.

Théodore de Bèze, ses qualités, ses vices, sa doctrine, ses fonctions, sa mort; Entrevue avec St.-François de Sales; Maux causés en France par les huguenots; Ils sont massacrés et on chasse les autres; Nouveaux désastres en France; L'Écosse n'est pas épargnée; Marie Stuart, épouse de François II; Elle retourne en Écosse où elle épouse lord Dardnley, puis Bothwell; Elle est obligée de céder la couronne à son fils; Elle se réfugie en Angleterre, où Élisabeth la fait arrêter et mettre à mort; Marie Stuart meurt saintement; A Élisabeth succèdent Jacques I^{er}, fils de Marie, puis Charles I^{er}, fils de Jacques; Il meurt sur l'échafaud; A Charles I^{er}, succède son fils, Charles II, et à celui-ci Jacques, son frère, qui meurt en France dans la religion catholique.

LXXII. Calvin mort, la pauvre cité de Genève tomba sous la puissance de Théodore de Bèze, digne successeur du chef de l'école, et par la perversité de son cœur et l'impiété de la doctrine, dont il continua le règne. Théodore naquit à Vézelay, en Bourgogne, le vingt-quatre de juin, l'an 1519. Sa famille était distinguée. Il fut élevé par un de ses oncles, qui le fit

étudier à Paris, puis à Orléans sous Wolmar, qui avait déjà donné des leçons de grec à Calvin, et jeté en lui les premières semences de l'hérésie. Théodore de Bèze se fit rechercher par les agréments de sa figure et de son esprit. Il chanta la volupté avec la licence de Pétrone, et ses poésies étaient l'image de ses mœurs. On sait ses intrigues amoureuses avec Claudine, femme d'un tailleur, et son attachement pour un jeune homme, appelé Audebert.

Son oncle lui donna le prieuré qu'il avait, et le fit encore son héritier; mais les vices de son neveu étaient nombreux; il eut bientôt dissipé et les biens paternels et la succession de l'oncle. Bientôt, à Orléans, il s'empara des calices et des ornements de l'église de Bourgogne, dont il était procureur. Il fut accusé de vol, et quelque temps après libéré; mais il fit connaître à Paris une petite pièce de poésie, qui contenait ses monstrueuses affections pour son cher Audebert. La cour de Paris, qui soupçonnait déjà Théodore, prit connaissance des vers abominables, et ordonna que l'auteur fût arrêté. Théodore de Bèze, dont la conscience n'était pas tranquille, eut grand peur, car il ne s'agissait de rien moins que d'être brûlé vif, si son crime était prouvé. Alors il se trouvait dans une extrême pauvreté; avec le patrimoine de famille et l'héritage de l'oncle, il avait encore dissipé le prieuré de Long-Jumeau, qu'il avait vendu trois ou quatre mille francs; et après l'avoir vendu, il trompa le payeur du bénéfice, en se faisant donner les rentes avant l'époque fixée. Il eut enfin honte de lui-même, changea son nom et vint à Genève, où il épousa sa chère Claudine, bien que son mari vécut encore. Il alla trouver Calvin, qui reçut à bras ouverts un ancien élève de Wolmar, lui fit avoir une chaire de littérature grecque,

et bientôt, à l'académie de Lausanne, Bèze donnait des leçons de théologie. Les ministres de cette ville, quels qu'ils fussent, eurent horreur de la conduite du nouveau venu, et ne voulaient pas le recevoir parmi eux ; mais Calvin prit sa défense, et Théodore de Bèze fut ministre. Aussi, comme il vénérât son protecteur ! c'était à ses yeux une divinité ; il adorait ses ouvrages, sa parole, ses pensées, et faisait profession d'un culte si grand, qu'on l'appelait l'idolâtre de Calvin : *Calvinolatram*. (Gotti, c. cxiv. 4. 1. — Varillas, t. II. 1. 18. p. 137.)

LXXIII. Quant à la doctrine de Théodore, on peut dire qu'elle est plus impie que celle de Calvin. Calvin voyait le corps de Jésus-Christ à travers ses obscures et métaphoriques expressions ; Bèze dit au colloque de Poissy que le corps de Jésus est aussi éloigné de l'Eucharistie que le ciel de la terre. Il est vrai qu'il fut obligé de céder, mais il n'en garda pas moins son opinion, comme il le dit dans une de ses lettres. (Berti, brev. hist. t. II. sec. 16. c. 1.) Spondanus dit qu'à cette nouvelle un partisan de l'hérétique s'écria : Qu'y a-t-il d'étonnant que Bèze n'y croie pas, lui qui ne croit pas même en Dieu ! — Après l'émeute des calvinistes contre les prêtres de l'église de St.-Médard, Bèze écrivit à Calvin, comme nous l'avons rapporté, ne se glorifiant pas seulement de la profanation de l'église et des prêtres outragés, mais encore du mépris que l'on avait fait de la sainte Eucharistie. Il écrivit encore à la reine d'Angleterre qu'il avait établi la foi en France par le fer et le feu. Aussi, au congrès de Worms, où Calvin l'avait envoyé pour représenter sa secte, Mélanchton lui demanda pourquoi les Français bouleversaient leur pays par les séditions ? Il répondit qu'ils ne faisaient que ce que les apôtres avaient fait. — Et pour-

quoi, répliqua Mélancton, ne supportez-vous pas les injures comme ils les ont souffertes? — Théodore de Bèze tourna le dos et ne répondit rien.

Lorsque Claudine, sa chère épouse, fut morte, il prit, en dépit de ses soixante et douze ans, une jeune veuve, dont nous parlerons plus tard. Florimond rapporte qu'un Seigneur de l'Aquitaine, en revenant de Rome, vit l'hérétique vieillard : sa barbe était longue et blanche, il avait à la main un livre élégamment relié. Le Seigneur eut la curiosité de savoir ce qu'il contenait ; Bèze lui ouvrit le livre et lui montrant quelques vers, il lui dit ces deux mots : « Sic tempus fallo. » C'est ainsi, dit le voyageur français, que ce saint homme passe sa vieillesse! Un vieillard qui a déjà un pied dans la barque de Caron !

Toutefois Théodore de Bèze, après la mort de Calvin, gouverna pendant quarante et un an l'Eglise de la jeune Samarie ; disons mieux, pendant quarante et un ans, par sa doctrine et ses mœurs, il acheva de la ruiner. Enfin il mourut en 1605, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, laissant cette terre d'un moment pour commencer une éternité (Florimond Raymond l. viii. c. 17. n. 6. Gotti l. c. n. 7. ad 10.)

Si l'auteur s'est arrêté spécialement sur les infamies de Luther de Calvin et de Théodore de Bèze, il a voulu que son lecteur comprit que Dieu n'envoie pas de tels hommes pour reformer son Eglise ; ils sont plutôt les envoyés de l'enfer pour la déformer et la détruire. Mais il n'y a pas eu et il n'y aura jamais d'hérésiarque assez puissant pour vaincre le Seigneur et le Seigneur a dit qu'il ne permettrait pas aux puissances des ténèbres de prévaloir contre son Eglise : « Et portæ inferni non prævalerunt adversus eam. »

XLXXVI. Il n'est pas inutile de citer quelques entre-

tiens que St.-François de Sales eut avec Théodore de Bèze en 1597, je les extrais d'un historien de la vie du saint. (Vie de St.-François de Sales par P. Gall. l. II. c. 21. 22.)

St.-François de Sales, chargé par Clément VIII d'aller trouver Bèze, pour le convertir, vint à Genève au peril de ses jours, alla seul faire sa visite à l'hérétique et l'aborda en le priant de croire que ses ennemis lui avaient fait de faux rapports sur son compte. Bèze lui répondit qu'il le regardait comme un homme de mérite et d'une instruction profonde, mais qu'il voyait avec peine qu'il avait embrassé la défense d'une cause aussi mauvaise que celle de l'Eglise catholique. Alors St.-François de Sales lui demanda s'il croyait qu'il fût possible de se sauver au sein de l'Eglise romaine. Bèze demanda un moment de réflexion, se retira dans une pièce voisine qu'il se mit à parcourir en long et en large, et après un quart d'heure de réflexion, il sortit en disant : » Oui, je crois que dans l'Eglise romaine l'homme peut se sauver. » Et pourquoi donc, reprit le saint, avez-vous à force de sang et de ruines, planté l'étendard de votre prétendue réforme, puisque chacun de vous pouvait se sauver sans guerre civile et sans vous séparer de l'Eglise ? — L'hérétique répondit que les catholiques s'opposaient au salut des âmes en prêchant la nécessité des bonnes œuvres, tandis qu'eux avaient aplani le chemin du ciel en enseignant que la foi suffisait pour se sauver. — St.-François de Sales lui fit observer qu'en niant la nécessité des bonnes œuvres, il détruisait toutes les lois divines et humaines, qui, les unes et les autres, ont des peines pour ceux qui les transgressent et des récompenses pour ceux qui les observent. Jésus-

Christ ne dit-il pas dans l'Évangile que ceux qui font le mal n'iront pas seuls aux flammes éternelles, mais ceux qui omettent de faire le bien qui leur est commandé ? Puis il lui prouva qu'il fallait qu'il y eût dans une religion un juge, suprême au jugement duquel tous devaient se soumettre, au risque de laisser perdre la vérité dans d'éternelles discussions. Théodore de Bèze se rejeta sur le concile de Trente, et dit que l'Écriture étant la seule règle de foi, il ne s'y était pas conformé. St.-François répondit que l'Écriture offrait quelquefois différents sens, et qu'il fallait une autorité pour décider lequel est le véritable. L'Écriture est claire, dit Théodore, et l'Esprit saint souffle à chacun la véritable intelligence. — Mais s'il en est ainsi, répliqua François de Sales, d'où vient donc que Luther et Calvin, tous deux de votre aveu inspirés d'en haut, ont une opinion différente sur tant de passages des saintes Écritures ? Luther n'a-t-il pas dit que le véritable corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie ; et Calviu, de son côté, qu'il n'y a que la vertu de Jésus-Christ ? Comment donc trouver la vérité ? A qui l'Esprit saint l'a-t-il fait connaître ? Est-ce à Luther ou à Calvin ? De plus, ajouta le saint évêque, Luther reiranche du nombre des Écritures l'épître de St.-Jacques et d'autres livres encore ; et Calvin les admet. Quel est celui qui a raison ? Théodore de Bèze, poussé à bout, terrassé par les raisons de St.-François de Sales, qui venait de combattre pendant trois heures, ne put plus se retenir, et vomit de grossières injures. Le saint vit que ses paroles n'avaient produit aucun fruit. Il dit à son adversaire vaincu, avec sa douceur accoutumée, qu'il n'était pas venu pour lui faire de la peine, et il se retira.

LXXXV. Quelque temps après, excité par le pape,

le saint revint trouver Bèze. Leur entretien roula spécialement sur la liberté de l'homme, contre le blasphème calviniste, qui soutient que nous agissons par nécessité, que nous faisons le bien si nous sommes prédestinés, ou le mal si nous ne le sommes pas. St.-François de Sales soutint la liberté de l'homme avec toutes les armes de l'ancien et du Nouveau Testament. Son argumentation fut si claire et si précise que Bèze, convaincu, prit avec amitié la main de François, et lui dit, en la serrant, qu'il priait Dieu tous les jours de le mettre sur la bonne voie, s'il ne s'y trouvait pas; paroles qui montrent les doutes qui tourmentaient la conscience de Théodore, soutien de la nouvelle religion. Celui qui a la vraie foi ne prie pas Dieu de lui en donner un autre, mais, assuré de sa croyance, il ne demande au ciel que la persévérance, et le prie de le confirmer de plus en plus dans sa religion.

Enfin, St.-François de Sales lui parla en termes plus clairs : il lui dit que son âge avancé ne lui permettait plus de croire à une longue vie, que le temps de la miséricorde sera bientôt suivi de celui de la justice; qu'à l'approche de l'éternité, il ne devait plus attendre pour rentrer au sein de l'Église qu'il avait répudiée, et que s'il craignait les persécutions des calvinistes, il devait en triompher et tout souffrir pour le salut de son âme.

Mais Luther lui-même l'avait dit : Il est bien difficile qu'un chef de secte quitte les erreurs qu'il a enseignées aux autres pour revenir à la véritable religion. Bèze répondit donc au saint qu'il avait l'espoir de se sauver dans son Eglise. Alors le saint évêque, voyant que le cœur de Bèze était cuirassé de bronze, laissa son adversaire en repos, se promettant toute-

fois de lui faire encore une visite. Il y eut impossibilité ; les Gênois mirent des gardes à la porte de leur ministre et résolurent de faire périr St.-François, s'il revenait. On a dit que Théodore de Bèze voulait revoir l'évêque et abjurer ses erreurs, et que ses amis firent courir le bruit que la violence du mal lui avait enlevé ses facultés ; mais il n'y a rien de certain, et s'il est permis de porter un jugement d'après le caractère, l'opiniâtreté et les mœurs de Bèze, il conserva ses erreurs jusqu'à la mort.

On lit encore, dans la vie de St.-François de Sales, qu'un gouverneur de Montargis, le seigneur Deshaies, se trouvant un jour à Genève, alla voir le fameux successeur de Calvin. Il lui demanda familièrement, pendant leur conversation, quel était le plus puissant motif qui le retenait dans la nouvelle secte. Alors Bèze appela une jeune personne qu'il avait avec lui : « Voici, dit-il, le motif qui me retient dans ma religion. » On croit que c'est la seconde femme qu'il eut après ses soixante et dix ans.

LXXVI. Passons aux calvinistes huguenots, qui furent appelés ainsi, parce qu'ils se rassemblaient à Saint-Germain, près de la porte d'Hugon. Ce torrent finit par ravager la France. Il faudrait plusieurs volumes pour faire le tableau des ruines que firent, en France et ailleurs encore, Calvin et sa bande hérétique. Je n'en ferai donc qu'un croquis rapide, suffisant toutefois pour montrer tous les maux que peut produire un homme qui se fait le chef d'une secte.

François I^{er} et son fils Henri II poursuivirent avec zèle les partisans de la nouvelle doctrine, et les bûchers furent allumés. Cependant l'hérésie, loin de s'arrêter, fit d'effrayants progrès ; toutes les provinces furent infectées, et presque chaque ville avait son

temple et ses ministres hérétiques. En 1559, sous le règne suivant, celui de François II, qui avait seize ans à peine, l'incendie devint général, et tout le royaume fut en proie aux erreurs, aux sacrilèges et aux séditions. (Van-Ranst, sec. xvi. p. 322.) Jeanne, reine de Navarre, ne fut pas innocente de tout ce bouleversement; elle cherchait ouvertement à éteindre la foi de ses ancêtres, exhortait tous les sectaires à demeurer fermes dans leurs opinions, et si quelques-uns chancelaient, Jeanne ne les perdait pas de vue. C'est elle qui persuada à Louis de Bourbon, prince de Condé, de prendre les armes en faveur de la réforme, à la première occasion qui se présenterait. Aussi, Condé se mit à la tête de la conjuration d'Amboise, qui ne réussit pas selon leurs désirs. (Van-Ranst, l. cit. — Hermant, t. II. c. 271.) Mais bientôt François II mourut d'un abcès à l'oreille; il avait dix-sept ans. On dit qu'un chirurgien huguenot mêla le poison aux remèdes qu'il employa, et qu'il délivra ainsi ses coréligionnaires de la crainte que leur inspirait la sévérité des lois qu'on était obligé d'employer contre eux. (Spondanus, ad an. MDLX. n. 7.)

LXXVII. Après le colloque de Poissy, en 1562, lorsque Charles IX permit aux calvinistes de faire leurs réunions hors de la ville, la religion de Calvin prit de la puissance, et de plus grands bouleversements commencèrent. Les premiers coups furent portés à Vassy en Champagne : une soixantaine de calvinistes y furent tués. Dès-lors le prince de Condé leva l'étendard de la guerre civile, les calvinistes prirent les armes contre leur patrie et leur roi. Ils se rendirent maîtres de plusieurs cités, des églises furent renversées, les tombeaux des saints ouverts et leurs reliques jetées au feu. Viennent ensuite plusieurs batailles

que perdirent les rebelles, mais qui ne les domptèrent pas. Celle de Dreux, dans le Vexin, s'engagea le dix-neuf de décembre, en 1562. Condé fut pris par François de Guise, chef des catholiques, et Antoine de Navarre, qui commandait l'armée royale, y reçut une blessure, dont il mourut quelque temps après, laissant pour héritier son fils unique, qui fût dans la suite Henri IV, roi de France. L'année suivante, 1563, les calvinistes reprirent les armes et ils furent encore mis en déroute. Deux ans plus tard, les catholiques remportèrent encore une victoire plus signalée; le prince de Condé, chef des hérétiques, tomba sur le champ de bataille. En 1572 arriva la St.-Barthélemi, jour fameux dans les fastes de l'histoire de France : cent mille calvinistes périrent. Il est incroyable combien les huguenots commirent d'atrocités dans les églises, contre les prêtres, les images sacrées et surtout envers la sainte Eucharistie. On lit dans les annales françaises, année 1563 (apud Gotti, c. cxl. 4. n. 15.), qu'un calviniste, emporté par un zèle infernal, entra dans l'église de Ste-Geneviève, pendant qu'un prêtre y célébrait la messe, s'approche de lui et enlève l'hostie consacrée. Le coupable fut aussitôt arrêté, eut la main sacrilège coupée, il fut ensuite pendu, et son corps brûlé. En réparation du crime, on fit, torches allumées, une procession solennelle de la Sainte-Chapelle à l'église de Ste.-Geneviève; le roi y assistait avec sa mère, ses frères, les princes du sang et les grands du royaume.

LXXVIII. C'est encore à cette époque que les hérétiques brûlèrent le corps de St.-François de Paule, que l'on conservait intact depuis cinquante ans dans l'église de St.-Grégoire, à Tours. Gloire éternelle à Louis XIV, qui combattit d'abord les hérétiques par

les armes de la parole des savants de l'Eglise, les punit ensuite sévèrement, et revoqua enfin l'édit de Nantes, qui chassa du royaume tous les partisans de la nouvelle religion ! Innocent XI lui écrivit, en 1685, une lettre de félicitation. (Gotti, l. cit. n. xvi et 17.)

LXXIX. Puisse l'hydre de l'hérésie avoir été étouffée en France ! Elle en sortit pour aller infecter d'autres contrées. Elle passa d'abord dans les Pays-Bas, introduite par les troupes calvinistes et luthériennes que la maison d'Autriche employa contre les armes françaises. Ainsi les deux sectes rivalisèrent de zèle pour s'établir en Flandre ; mais Calvin y envoya des ministres de Genève, puissants auxiliaires pour les calvinistes.

D'autre part, les Flamands supportaient avec peine le joug espagnol, et les calvinistes eurent assez de crédit près de Philippe II, pour faire rappeler de Flandre le cardinal Granvelle, qui avait été donné pour conseiller à Marie de Hongrie, sœur de Charles V, laquelle gouvernait alors les Pays-Bas. Ce rappel fut la cause des maux immenses que la religion y souffrit. Ce grand prélat, par son zèle et la terreur de l'inquisition, empêchait l'hérésie de s'avancer ; mais quand il fut parti, en 1566, les hérétiques se soulevèrent avec plus de fureur ; ils saccagèrent les églises d'Anvers, renversèrent les autels, brisèrent les saintes images, ruinèrent les maisons religieuses, et le mouvement se prolongea dans le Brabant et les autres provinces, déjà infectées par l'hérésie. Marie fut obligée d'accorder provisoirement aux calvinistes l'exercice de leur fausse religion. Philippe ne voulut pas ratifier cette concession, et les hérétiques reprirent les armes. Le roi fit marcher contre eux le duc d'Albe à la tête d'une armée puissante, afin de châtier les

rebelles ; mais quand le prince d'Orange apprit ce projet, il oublia les bienfaits du roi d'Espagne, se mit à la tête des révoltés et des calvinistes, et parut en Flandre avec une armée de trente mille Allemands ; et après avoir alternativement perdu et gagné des batailles, il vit enfin toutes ces provinces libres de la domination espagnole et séparées de l'Église romaine. (Varillas, t. II. l. 27. dep. 441. jusqu'à la p. 450. — Jovet. hist. des relig. t. II. p. 50. etc.) Ceux qui voudront connaître les détails de la guerre des calvinistes en Flandre, peuvent lire l'histoire du cardinal Bentivoglio.

Les calvinistes, dans les commencements, eurent la plus grande majorité pour eux ; aujourd'hui, c'est un mélange de mille sectes : calvinistes, luthériens, indépendants, anabaptistes, sociniens, ariens et autres. Il y a aussi des catholiques, mais ils ne sont pas nombreux ; ils célèbrent les offices de leur religion dans des maisons particulières, à la ville, mais ils ont plus de liberté à la campagne. (Jovet. l. cit. p. 105.)

LXXX. Le calvinisme ne s'arrêta pas dans ces contrées, il parut encore jusque dans l'Écosse. Varillas a écrit l'histoire de ce royaume, embrassant l'hérésie ; nous ne pouvons qu'en donner un résumé. (Varillas, hist. des hérés. t. II. l. 28. — Hermant, hist. concil. t. II. c. 265.)

Un Écossais, prêtre apostat, nommé Knox, homme de mœurs infâmes, fût le principal boute-feu du calvinisme dans sa patrie. D'abord, partisan de Luther, il vint à Genève, où il fit la connaissance de Calvin, et lui fit le sacrifice de ses opinions pour penser et agir comme lui, promettant à Calvin qu'il ferait tout pour planter en Écosse l'étendard du calvinisme. Plein de son projet, Knox quitte Genève et revient dans son

pays, où il attend le moment favorable pour en commencer l'exécution. Il ne se fit pas long-temps attendre : Henri VIII, roi d'Angleterre, voulut obliger son neveu le roi d'Ecosse, Jacques V, à l'imiter dans son schisme, en se séparant de l'Église romaine, et il lui fit dire de venir le trouver pour traiter ensemble de cette affaire. Jacques s'en excusa sous différents prétextes et Henri en fut si furieux, qu'il lui déclara la guerre. Le roi d'Ecosse leva une armée, dont il donna le commandement à son favori, sir Olivier Singlair, homme d'une naissance obscure. La noblesse, piquée au vif, refusa d'obéir; les Anglais remportèrent la victoire, et Jacques en mourut de douleur. (Varill. p. 475.)

Le roi d'Ecosse ne laissait qu'une fille unique qui n'avait que huit jours, et cette jeune princesse fut Marie Stuart. Or, le moment était venu pour Knox, cette minorité était favorable pour exécuter son indigne projet. Il se mit donc à répandre la doctrine de Calvin, et ses progrès furent si malheureux pour la religion catholique, qu'il vint à bout de la chasser d'Ecosse. La jeune reine fut demandée par Henri VIII pour l'épouse future de son fils, le prince de Galles, connu plus tard sous le nom d'Edouard VI, mais qui n'avait alors pas plus de cinq ans.

Cette prétention fit naître deux partis en Ecosse. Jacques Hamilton, duc d'Aran, puissant personnage écossais, et gouverneur du royaume, fut gagné par Knox au parti anglais. Hamilton était partisan de la nouvelle secte, et opinait pour que l'on consentit à la demande du roi d'Angleterre, disant que la réunion des deux royaumes mettait fin à toutes les guerres. David Bethou, archevêque de St.-André, puis cardinal, combattit de toutes ses forces l'opinion du seigneur calviniste, montrant aux Ecossais leur chère

patrie, devenue par ce mariage une province anglaise. Mais son principal motif était le danger que courait l'église d'Ecosse, qui se trouvait ainsi absorbée par le schisme d'Angleterre.

LXXXI. Cependant le gouverneur, qui favorisait les hérétiques, permit aux calvinistes de prêcher publiquement leurs erreurs, et à tous de prier comme il leur ferait plaisir. C'était accorder à chacun la liberté de suivre la religion de sa tête. L'archevêque voulut s'opposer à cette concession ; mais les calvinistes se soulevèrent contre lui, le mirent en prison, et firent promettre la reine Marie au prince anglais. Toutefois cette promesse fut sans effet ; avant que la princesse fût partie pour l'Angleterre, l'archevêque, de concert avec la reine-mère, Marie de Lorraine, sœur des Guise, offrit la jeune Ecossoise à François I^{er}, pour le dauphin son petit-fils. Le roi de France accepta la proposition (Varillas, t. II. l. 28. p. 476.), fit aussitôt passer en Ecosse un corps de troupes, qui en imposa aux calvinistes et permit à la reine-mère d'envoyer sa fille en France, si elle le désirait. En effet, en 1558, Marie vint en France et fut élevée à la cour de Henri II, dont le fils, François II, devait l'épouser quand le temps serait venu.

Après la mort de François I^{er} et de Henri II, la jeune princesse épousa François ; mais bientôt il mourut sans laisser de postérité. Marie retourna dans les montagnes de sa première patrie, où elle trouva toutes les affaires de l'Eglise dans un état déplorable. Les calvinistes avaient assassiné l'archevêque dans sa chambre et avaient pendu son cadavre à une fenêtre.

LXXXII. C'est dans cette sédition que les rebelles démolirent les églises, et forcèrent la reine-mère de

leur accorder le libre exercice de leur religion. Tel est le tableau de l'Ecosse, au retour de Marie Stuart. Elle fit tous ses efforts pour rétablir le catholicisme. En 1568, elle épousa son cousin, Henri Stuart, plus connu sous le nom de lord Dardnley. Ce prince fut tué au palais royal par le comte de Bothwel, et laissa un fils unique, Jacques VI. Quelque temps après, la reine revenant de Sterling, où elle était allée voir son fils, fut arrêtée par des conjurés, emmenée dans un château, où elle fut obligée d'épouser le comte de Bothwel, le meurtrier de son époux, qui s'était épris d'amour pour elle. (Varill. p. cccclxxxii. 493-500.) A cette nouvelle, les calvinistes se soulevèrent contre la reine, qui avait leur secte en horreur. Ils l'accusèrent d'avoir été d'intelligence avec Bothwel pour faire mourir son mari. Pure calomnie; Bothwel, qui s'était sauvé dans le Danemark au moment de la sédition, déclara sur le bord de la tombe que la reine était tout-à-fait innocente de la mort de Dardnley, son époux. Les calvinistes, qui ne cherchaient qu'un prétexte pour persécuter la reine, firent peu de cas de cette déclaration. Leur audace devint encore plus grande; ils renfermèrent Marie Stuart dans un château, et cependant le perfide Knox, l'apostat dont nous avons parlé plus haut, criait partout qu'il fallait la faire mourir. Les rebelles firent savoir à la reine que si elle tenait à la vie, elle devait abandonner la couronne à son fils, et rester ignorée en France ou en Angleterre. Marie Stuart ne voulut pas consentir à la proposition. Alors on la conduisit sur le bord d'un lac, et on la menaça de l'y jeter. En même temps un homme furieux lui mit un poignard sur le cœur pour l'obliger à abdiquer. Alors, pour éviter un crime, Marie demanda une plume pour donner son nom. Ainsi, le trône d'Ecosse

fut occupé par un enfant, qui n'avait encore que treize mois. (Varillas, p. DII. 503.)

LXXXIII. Malgré cette abdication, la reine infortunée n'avait pas la liberté. Quelques hommes, touchés de compassion, firent en sorte de la lui procurer, et elle eut le pouvoir de prendre la fuite. Ne sachant où trouver un asile, elle alla en Angleterre se jeter dans les bras de la reine Elizabeth, et elles se promirent de s'aider mutuellement. Malheureuse Stuart ! elle se remettait au pouvoir d'une femme qui ne désirait rien tant que sa mort et sa couronne ! D'ailleurs, Elizabeth savait bien que sa rivale descendait d'Henri VIII, et qu'elle avait des droits au trône d'Angleterre, que le pape avait objectés quand elle monta sur le trône.

Quand Marie Stuart fut arrivée en Angleterre, Elizabeth la reçut avec de feintes démonstrations de tendresse et la fit enfermer dans une prison de Carlisle, puis à Bolton, où elle la fit garder sous le vain prétexte de la protéger contre ses ennemis, qui cherchaient à s'en rendre maîtres. Les Ecossois, apprenant que leur reine était en prison chez les Anglais, voulurent venger l'injure faite à leur nation. Ils entrèrent sur le territoire des Anglais au nombre de six mille. Elizabeth, pour éviter une guerre qui pouvait lui être fatale, puisqu'elle était presque sans forces, promit à Marie Stuart que si elle voulait appaiser les Ecossois et les renvoyer dans leurs montagnes, elle se chargeait de la faire remonter sur le trône d'Ecosse avec une armée capable d'écraser les rebelles. « Terminez la guerre, lui disait l'hypocrite anglaise, c'est le seul moyen que vous ayez de recouvrer la liberté. »

Marie Stuart ordonna donc aux Ecossois de retourner chez eux, au nom de la majesté royale. Les chefs

furent obligés d'obéir. L'armée écossaise se retira , mais leur reine n'en demeura pas moins en prison. Il fallait un nouveau prétexte : Elizabeth sut le trouver. Murray, frère naturel de la malheureuse Stuart , tuteur de l'enfant qui régnait sous le nom de Jacques VI, et la comtesse de Lenox, mère de Dardnley, prêtèrent l'oreille à la reine d'Angleterre et accusèrent Marie Stuart d'avoir fait périr son mari. Elizabeth aussitôt désigna des juges pour cette fameuse affaire , et plusieurs hauts personnages, amis du comte, prirent la défense de la reine d'Ecosse et répondirent courageusement à l'attaque dirigée contre elle. Enfin, après dix-neuf années de prison, dans seize châteaux différents, Marie Stuart fut condamnée à perdre la tête sur l'échafaud. Lorsqu'elle reçut la nouvelle de sa condamnation, cette sainte et intrépide princesse se conforma à la volonté du ciel, et, demandant une plume, elle écrivit à Elizabeth, pour la prier de donner la liberté à ses serviteurs, quand leur maîtresse n'existerait plus ; de lui donner la sépulture dans un lieu saint ; et de ne pas persécuter ceux qui voudraient suivre la religion catholique.

LXXXIV. L'exécution de la sentence fut différée de deux mois, jusqu'au dix-huit février de l'an 1587. L'aube du jour fatal commençait, les ministres de la justice se présentèrent à la reine infortunée pour la conduire au supplice. Elle demanda un confesseur, pour se reconcilier avec Dieu ; on le lui refusa, et au lieu de lui envoyer le prêtre qu'elle désirait, un hérétique se présenta pour lui donner les consolations dont elle avait tant besoin. Elle ne voulut pas recevoir le ministre de la secte de Calvin. On dit que dans cette extrémité elle se donna à elle-même la sainte communion ; car le pape Pie V lui avait permis, dans

ces temps de malheurs, de porter sur elle une hostie consacrée. (Vide p. Suar. t. III. in S. Th. q. 72. ar. 8. in fin.) Ensuite elle se para pompeusement, comme au jour de ses noces, se mit un moment en prière, et s'avança vers l'échafaud, que l'on avait dressé dans une salle du palais de Fotteringhai, sa dernière prison. Tout était tendu de noir, la salle, l'échafaud, le trône d'où la sentence allait être prononcée. Marie Stuart avait un long voile de deuil, qui descendait jusque sur ses pieds, une croix d'or au cou, et tenait d'une main un crucifix, de l'autre l'office de la Vierge. Elle marchait pleine de majesté. Appercevant Melvile, son conseiller privé, elle le salua, et lui dit d'un air presque riant : « Mon cher Melvile, quand je serai morte, allez dire à mon fils que j'ai toujours confessé la foi catholique. Dites-lui que s'il s'aime et aime sa mère, il n'ait pas d'autre religion que celle-ci ; qu'il mette en Dieu sa confiance et que Dieu l'aidera ; dites-lui qu'il pardonne ma mort à Elizabeth, puisque je meurs volontiers pour ma religion. » Elle pria ensuite l'officier de justice de ne pas faire retirer les gens de sa cour, afin qu'ils vissent leur reine mourir, et qu'ils pussent attester à la face des hommes qu'elle est restée fidèle à l'Église romaine jusqu'à la mort. Alors elle se mit à genoux sur un coussin noir ; on lut la sentence fatale qu'Elizabeth avait signée ; elle tendit la tête au bourreau, qui ne la fit tomber qu'au troisième coup ; et cette tête, qui avait porté deux couronnes, fût montrée comme celle d'un scélérat, aux quatre coins de l'échafaud.

Ses restes furent mis à côté de ceux de Catherine, femme de Henri VIII, et la pierre sépulcrale portait cette inscription : « Maria, Scotorum regina, virtutibus regiis, animoque regio ornata, tyrannicâ crudelitate

ornamentum nostri seculi extinguitur. » Cette épithèque fut enlevée par l'ordre d'Élisabeth.

La mort de Marie Stuart fit horreur et arracha des larmes à tout le monde. Élisabeth elle-même, au récit qu'elle en entendit faire, sentit un frisson la saisir, montra son indignation, disant que l'exécution avait été trop précipitée. Mais ses persécutions contre les catholiques continuèrent, elles devinrent plus cruelles et donnèrent à l'Église de nouveaux martyrs. (Vide Varillas l. cit. t. II. l. 28. passim. — Bernin t. 4. sec. 16. c. 11. — Jovet. hist. de relig. t. 2. p. 84. etc. Dict. port.

LXXXV. Jacques, VI roi d'Écosse et fils de Marie Stuart, ne suivit point les conseils de sa mère. Élevé au trône d'Écosse, puis à celui d'Angleterre, qu'Élisabeth lui donna en mourant, il porta le nom de Jacques I^{er}, avec le titre de roi de la Grande-Bretagne. L'année suivante, 1603, le jour de son couronnement, il ordonna, sous peine de mort, à tous les prêtres catholiques de sortir d'Angleterre. En 1606, il rédigea le fameux diplôme de l'indépendance du roi d'Angleterre, sa séparation de l'Église romaine, connue sous le nom de *serment de fidélité*. Jacques I^{er} mourut en 1625, à l'âge de cinquante-neuf ans, il en avait régné vingt-deux en Angleterre. Il posséda trois royaumes, puisque l'Irlande subissait ses lois; mais il vécut et mourut hérétique. Sa mère fut quarante-deux années dans les larmes et l'affliction; mais sa vie fut sainte et sa mort le commencement d'un règne qui durera toujours. Jacques goûta les douceurs d'une paix de vingt-deux ans, après lesquels la mort vint briser la couronne d'Angleterre, et jeter son monarque dans les abîmes de l'éternité.

Son fils Charles I^{er} fut son successeur. Il naquit en

1600, posséda comme son père les trois royaumes et hérita de ses erreurs : il envoya des secours aux calvinistes de France, pour les soutenir à la Rochelle, qu'allaient leur enlever les forces et l'adresse du ministre français. Presqu'en même temps, comme si le ciel l'eût voulu punir, les Écossais et le parlement d'Angleterre prirent les armes contre lui, et après une longue défense il fut dépouillé de son royaume.

Il se retira chez les Écossais, qui le livrèrent à l'Angleterre. Cromwel, qui voulait s'élever à la puissance suprême, usa de tous ses moyens pour faire tomber ce reste de ruines. Les Anglais condamnèrent à mort Charles I^{er}. Sa tête roula sur l'échafaud, le trente janvier 1648. Il avait quarante-huit ans, et en avait régné vingt-cinq.

LXXXVI. Son fils et successeur Charles II, naquit en 1630. Quand il apprit la mort de son père, il passa en Écosse, où il fut proclamé roi, non seulement de ce royaume, mais encore de l'Irlande et de l'Angleterre.

Cromwel, qui s'était rendu maître de l'autorité suprême, sous le nom de *protecteur* d'Angleterre, marcha contre le nouveau monarque avec une armée considérable, et remporta la victoire. Charles, forcé de prendre la fuite, erra de pays en pays, de France à Cologne et de Cologne en Hollande. Après la mort de Cromwel, arrivée en 1658, Charles fut rappelé en Angleterre et couronné en 1661. Il mourut vingt-quatre ans après, âgé de cinquante-cinq ans.

Son successeur fut son frère puîné, de trois ans plus jeune que lui. Jacques II fut proclamé roi d'Angleterre, le jour même de la mort de son frère, le quinze de février 1685. Il fut bientôt reconnu par

l'Écosse, bien qu'il eût fait profession de catholicisme et abandonné la communion de l'Eglise anglicane. Dans son zèle pour la véritable religion, il publia un édit par lequel il permettait aux catholiques le libre exercice de leur religion. Cet édit lui fit perdre la couronne; les Anglais appelèrent au trône Guillaume, prince d'Orange. Ainsi le gendre de Jacques prit les rênes du gouvernement. Le roi détrôné alla se réfugier en France en 1689, d'où il passa en Irlande, dans l'espoir d'en conserver au moins le sceptre; mais il fut encore vaincu; la France reçut encore le malheureux prince, qui mourut à St.-Germain, âgé de soixante-huit ans, content dans son exil d'être pour la religion dépourvu de la royauté anglaise. Nous devons pieusement croire qu'une autre plus belle lui a été donnée, par celui qui élève et renverse les rois.

Jacques II ne laissa qu'un seul fils, Jacques III, qui vécut en vrai catholique à Rome, et y rendit le dernier soupir. Aujourd'hui l'Angleterre est émancipée, le catholicisme y fait tous les jours de nouvelles conquêtes, la vieille religion qu'on y a cru long-temps éteinte, se ranime, et déjà sa littérature nous montre des productions qu'elle aurait autrefois écrasées de son mépris. La pauvre Irlande attend son jour, il ne peut tarder à luire.

§. III.

-1102-61 001

Erreurs de Calvin.

Il adopte celles de Luther ; Erreurs de Calvin sur l'Écriture ; La Trinité ; Jésus-Christ ; La loi divine ; La justification ; Les bonnes œuvres et le libre arbitre ; Il dit que Dieu prédestine au péché et à l'enfer, et que la seule foi en Jésus-Christ suffit pour sauver ; Erreurs sur les sacrements et spécialement sur le baptême ; Erreurs sur la pénitence ; L'eucharistie et la messe ; Il nie le purgatoire, les indulgences, etc.

LXXXVII. Calvin adopta presque toutes les principales erreurs de Luther, qui avait lui-même colligé presque toutes les vieilles hérésies, comme nous le ferons voir dans la réfutation des deux chefs du protestantisme. Gabriel du Préau attribue deux cent-sept hérésies à Calvin, (Prateolus hæc. 13.) et un autre écrivain en a compté jusqu'à quatorze cents. (Franciscus Forvandes in theomach. Calv.) Nous ne voulons énumérer que les plus grosses monstruosité calvinistes, nous réservant de les réfuter dans une dissertation spéciale.

LXXXVIII. Dans son livre contre le concile de Trente, Calvin enlève à l'Eglise le pouvoir d'interpréter les Écritures saintes et de juger du véritable sens. Il rejette le canon des livres sacrés, reçu par le concile ; dit que la Vulgate n'est pas authentique et nie la canonicité de l'Écclésiastique, de Tobie, de Judith et du livre des Machabées. Enfin il réproouve toutes les traditions apostoliques. (Calvin. antid. ad synod. trid. ad sess. 4.)

LXXXIX. Quant à la Trinité, Calvin n'aime pas les termes *consubstantiel* et *hypostase*, voire même celui de *Trinité*. « Utinam, dit-il, sepulta essent ! Constatret modò hæc inter omnes fides, Patrem et Filium et Spiritum sanctum esse unum Deum. » (Calv. Instit. l. I. c. 13. 5.) Mais l'Eglise catholique a mis dans le bréviaire le symbole que composèrent St.-Athanasè et un autre vieil auteur. Or il y est dit qu'il est nécessaire de savoir que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas seulement un Dieu, mais encore trois personnes distinctes. Autrement on pourrait tomber dans l'erreur de Sabellius, qui prétendait que ces différents noms n'étaient que des synonymes, et qu'il n'y a dans la Trinité qu'une seule nature et une seule personne. C'est pour cela que les SS. Pères et les conciles ont employé les expressions *consubstantiel* et *hypostase*, pour faire comprendre la distinction, et en même temps l'égalité des personnes divines.

Calvin voulait encore qu'il ne fût pas vrai que le Père éternel engendre son fils toujours et actuellement, c'est une ineptie selon lui : « Stultè fingitur continuus actus generandi. » (Calv. loc. cit.) Pourtant cette doctrine est généralement celle des théologiens (V. Tournely comp. theol. de Incar. par. II. p. 807.) et l'Écriture en donne une preuve dans ce passage d'un psaume : « Dixit Dominus ad me : Filius meus es tu, ego hodiè genui te. » St.-Augustin en donne l'explication : « Hodiè, id est semper ab omni æternitate et adhuc continuò omni instanti (car ce qui est *ab æterno* est toujours, est continuellement.) gignit me secundùm divinam naturam meam, tanquàm verbum suum et Filium naturalem. »

XC. Autre absurdité : Il dit qu'avant l'Incarnation et la chute d'Adam, Jésus-Christ était déjà le média-

teur des hommes auprès de son Père. C'est ce qu'il dit dans une de ses lettres (Calv. ep. à stancar.) : « Non modò post Adæ lapsum Christum fungi mediatoris officio, sed quatenus æternus Dei sermo est. » Erreur manifeste , puisque Jésus-Christ en s'incarnant dans le sein de Marie , s'est fait médiateur pour réconcilier les hommes avec Dieu. L'apôtre n'a-t-il pas dit : « Unus est mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus. » (1. Tim. 2. 5.) Calvin ne s'en tient pas là : Voici un grand blasphème contre le Fils de Dieu : il prétend qu'il est descendu dans l'abîme où souffrent les fils du démon , qu'il y a souffert les peines des réprouvés, peines qui furent , selon lui , le grand mérite devant le trône de la justice de son père , pour la réconciliation des hommes : « Majus pretium fuit, quòd diros in azimâ cruciatus damnati et perditì hominis pertulerit (Calv. Instit. l. II. c. 16.) » Le cardinal Gotti ajoute que Calvin croyait qu'en Jésus-Christ il y avait deux personnes. — N'est-ce pas l'hérésie de Nestorius ? (Gotti la verit. Eglise t. I. c. 8. 1. n. 9.)

XCI. L'opinion de notre chef de secte sur la loi de Dieu et les péchés des hommes était que Dieu nous a donné des commandements qu'il est impossible d'observer ; que la concupiscence originelle, c'est-à-dire ce penchant mauvais qui nous pousse au mal, est un péché , lors-même que nous ne l'approuvons pas, ou que nous n'y consentons pas : « Ipsam pravitatem, quæ hujusmodi cupiditates nobis generat, asserimus esse peccatum. » Il dit encore qu'il n'y a point de péchés véniels, mais qu'ils sont tous mortels ; que toutes les actions des hommes ; et par conséquent celles des justes sont des péchés : « Omnia hominum opera nihil nisi inquinamenta esse et sordes : » — Que toutes

nos bonnes œuvres n'ont aucun mérite devant Dieu ; et que l'opinion contraire est pleine d'orgueil et injurieuse à la grâce (Calv. Inst. loc. 1. cit. 13. 9. n. 23. 24. — Idem loc. 3. cit. 3. 10. — Idem loc. 2. cit. 8. 59. — Idem. loc. 3. cit. 41. 4. — Idem c. 15. 2.)

XCVI. Son système de justification n'est pas plus raisonnable. Il dit qu'elle ne consiste pas dans l'infusion de la grâce sanctifiante , mais dans l'imputation de la justice de Jésus-Christ, par laquelle le pécheur est réconcilié avec Dieu : « Hunc esse fidei sensum , per quem peccator in possessionem venit suæ salutis, dùm agnoscit Deo se reconciliatum , intercedente Christi justitiâ. » Il dit ailleurs : « Christi justitiam per fidem apprehendit , qua vestitus in Dei conspectu , non ut peccator, sed tanquàm justus apparet. » Ainsi le pécheur même justifié reste pécheur comme il était ; mais la justice du Sauveur, que la foi étend sur lui comme un manteau , le fait apparaître juste. L'homme dans le péché ne se justifie pas par la contrition, c'est la foi qui fait tout ; elle seule , cette foi par laquelle on croit que les mérites de Jésus-Christ nous ont obtenu le pardon. Merveilleuse doctrine des calvinistes français dans leur fameuse confession ! « Credimus nos solâ fide fieri hujus justitiæ participes... Hoc autem ideo fit, quod promissiones vitæ nobis in Christo oblatae tunc usui nostro applicantur. » Calvin veut encore que ceux qui sont justifiés croient avec certitude qu'ils sont dans la grâce. Il étend cette certitude et à la persévérance et même au salut éternel , de sorte que chacun doit croire qu'il sera sauvé, aussi certainement que si un ange le lui avait révélé de la part de Dieu. La foi et la justice une fois obtenue par les élus ne peut plus se

perdre et si quelqu'un paraît ne plus l'avoir, c'est qu'il ne l'a jamais eue (Toute cette doctrine est tirée des Instit. loc. III. ch. 2. et 11.) Cependant cette doctrine puisée dans les écrits de Calvin a été condamnée par les protestants à Dordrech, où leur assemblée prononça qu'il était possible de perdre la grâce dans des cas particuliers. — Chose commune parmi les hérétiques, dit Tertullien : les chefs se sont séparés de l'Eglise et leurs disciples se séparèrent d'eux : « *Dùm unusquisque proindè suo arbitrio modulatur, quæ accepit... Idem licuit Valentinianis, quod Valentino de arbitrio suo innovare.* » (Tertul. de scrip. hæret. c. 42.)

XCIII. Lorsque Calvin vint à parler des œuvres humaines, en tant qu'elles peuvent mériter ou non la vie éternelle, il proféra de nouveaux blasphèmes : — L'homme n'a pas de libre arbitre et ce nom de libre arbitre n'est qu'un vain titre sans réalité, « *est titulus sine re.* (Calvin Inst. l. II. c. 2.) Le premier homme seul eut cette prérogative avant sa chute, mais depuis elle fut perdue et pour lui et pour ses descendants. Ainsi tout ce que fait l'homme, il le fait nécessairement, parce que Dieu parce que le veut, que Dieu lui donne une impulsion à laquelle il lui est impossible de résister.

On répond à l'hérétique : Si tout homme agit sans liberté, par pure nécessité, comment peut-il mériter ou démériter ? Calvin, répond par un autre blasphème : Pour mériter ou démériter il suffit que l'homme agisse spontanément, sans être violenté par personne, bien que par nécessité et sans liberté. (Calvin. lib. II. c. 2.)

Mais si Dieu pousse la volonté de l'homme au péché, donc Dieu est l'auteur du péché ? — Non, ré-

pond Calvin, et pourquoi ? On n'appelle auteur du péché que celui qui le commet, mais non celui qui le commande ou pousse le pécheur à le commettre. Ainsi l'impie ne rougit pas de dire que tous les péchés se font par la volonté et l'autorité divine ; que ceux-là s'opposent à l'Écriture qui prétend que Dieu ne fait que permettre les péchés, mais qu'il ne les veut pas et ne pousse personne à les commettre ; « *Ea permittere fingunt, quæ scriptura non tantum eo volente, sed auctore fieri probuntiat.* » (*Idem de prædest. Dei æternâ.*) Il appuie son opinion de ce texte de David : « *Omnia quæcumque voluit fecit.* » et se garde bien de lire la page, où le même prophète a dit : « *Non Deus volens iniquitatem tu es ?* »

Si Dieu pousse l'homme au péché, demanderai-je à mon tour, comment lui-même peut-il n'être pas coupable ? Calvin ne sachant que répondre à cette difficulté disait que c'était un mystère trop profond pour être sondé par l'intelligence de l'homme charnel : « *Quomodo Deus in opere communi ab omni culpâ sit immunis, vix capit sensus carnis.* » (*Calvin Instit. l. iii. c. 23.*) L'auteur entend par *opere communi* le péché commis et par l'homme et par Dieu, œuvre de communauté, à laquelle pourtant Dieu à plus de part que sa créature dans le système de Calvin.

XCIV. Il suit de là que le pécheur, qui se perd, se perd par l'ordre de Dieu ; et Calvin ne fait pas difficulté de prononcer cet horrible blasphème : « *Nec probable esse, solâ Dei permissione, nullâ ordinatione, hominem sibi accersisse interitum.* » Et il ajoute que Dieu sait en vertu du décret qu'il a prononcé avant de créer l'homme, s'il se perdra ou s'il se sauvera : « *Præscivit Deus, quem exitum habiturus esset homo, antequam ipsum conderet, et ideò præ-*

civerit , quia decreto suo sic ordinavit. » D'où il conclut que les hommes sont prédestinés à l'enfer par la seule volonté de Dieu , et non par leur propre faute : « Nudo Dei arbitrio , citrà proprium meritum , homines in æternam mortem prædestinari. »

Telle est la merveilleuse théologie des nouveaux réformateurs , Luther et Calvin , qui font de Dieu un tyran et un trompeur , un injuste et un inique , un tyran qui créé les hommes pour les voir dans les flammes éternelles ; un trompeur qui leur impose des lois qu'il leur est absolument impossible d'observer , un injuste , qui condamne à des peines sans fin , des créatures qui n'étaient pas libres d'éviter le mal , mais qui le faisaient par nécessité , un inique qui fait commettre le crime pour le punir quand il est consommé. Enfin les protestants font de Dieu un être sans raison , qui donne sa grâce et ouvre les portes du ciel aux scélérats , parce qu'ils ont eu le mérite de croire qu'ils sont justifiés en dépit de leurs crimes et de la mauvaise disposition de leur cœur. C'est dit Calvin , le bienfait de la mort de Jésus-Christ. — C'est beau ; mais enfin je suppose , selon ce système , que les bonnes œuvres sont inutiles pour se sauver , Jésus-Christ est donc mort sur la croix pour détruire tous les préceptes de l'ancienne et de la nouvelle loi ? pour donner à tous les chrétiens la liberté et l'envie de faire tout ce qu'ils voudront , voire même les atrocités les plus révoltantes et les crimes les plus affreux ? Car telles sont les conséquences d'une semblable doctrine ; puisque la coopération est inutile et qu'il suffit pour se sauver de croire fermement que Dieu ne nous impute pas les fautes que nous commettons , qu'il veut nous sauver par les mérites de Jésus-Christ , quel effort que nous fassions pour nous perdre. — Cal-

vin dit ensuite que cette confiance, que cette assurance de vie n'est donnée qu'aux seuls élus.

XCV. Viennent les sacrements : il nous débite de nouvelles rêveries. Il nous dit qu'ils n'opèrent que sur les élus; de sorte que ceux qui ne sont pas prédestinés à la gloire, fussent-ils en état de grâce, ne reçoivent pas effectivement les sacrements. — Il prétend que les paroles du ministre ne sont pas *consécatoires*, mais *concionatoires*; c'est-à-dire seulement proférées pour nous faire savoir les promesses de Dieu; « Cum de verbo sacramentali fieri mentionem audimus, promissionem intelligamus, quæ à ministro prædicata plebem ducat quò signum tendit. (Calvin Inst. l. iv. c. 14. 4.)

Calvin dit donc que les sacrements n'ont pas la vertu de conférer la grâce, mais seulement celle d'exciter la foi, comme la prédication de la parole divine; et il se moque des termes de l'école *ex opere operato*, qu'il regarde comme le produit de l'ignorance monastique. Mais l'accusation retombe sur sa tête; il a cru que *opus operatum* indiquait l'action du ministre, tandis que les théologiens protestants l'entendent de la vertu que Dieu donne au sacrement, si le péché n'y met pas obstacle, d'opérer dans l'âme ce que ce sacrement signifie : le baptême lave, la pénitence délie, l'eucharistie nourrit. — Il prétend qu'il n'y a pas de différence entre les sacrements de l'ancienne et de la loi nouvelle. (Calv. Inst. l. iv. c. 14. parag. 4. 14. 26. 23.) Cependant St.-Paul a dit que ceux de l'ancienne n'étaient que d'infimes et pauvres éléments, les ombres des sacrements futurs : « Infima et egena elementa. (Gal. iv. 9.) quæ sunt umbra futurorum. » Coloss. II. 17.) — Il se moque du caractère indélé-

bile qu'impriment le Baptême, la Confirmation et l'Ordre (Calv. in antid. conc. trid. ad can. 9. sess. 7.) dit qu'il n'y a que trois sacrements d'institution divine, le Baptême, l'Eucharistie et l'Ordre. Il admet d'abord les deux premiers (Calv. l. iv. 18. parag. 19. 20.) et l'autre, il en fait mention plus tard : « *Impositio manuum, quam in veris legitimisque ordinationibus sacramentum esse concedo.* » Mais il rejette les quatre autres, la Confirmation, la Pénitence, l'Extrême-Onction et le Mariage. (Idem l. iv. c. 15. par. 20.) Au reste tout en admettant le Baptême, il ne le regarde pas comme nécessaire au salut, puisqu'il enseigne que les enfants morts sans baptême sont sauvés, et qu'ils naissent membres de l'Eglise. En voici la raison, disait-il, c'est que tous les enfants des chrétiens, naissant dans l'alliance de la nouvelle loi, naissent tous dans la grâce. (Bossuet varia. t. III. l. 14. n. 37.) Aussi ne voulait-il pas que les laïcs et les femmes pussent donner le Baptême, même à l'article de la mort, erreur presque aussi fatale aux enfants que celle qui les croit sauvés sans baptême. Enfin Calvin dit que le Baptême que donnait Jean-Baptiste avait la même vertu que celui de Jésus-Christ.

XCVI. Calvin ne se contente pas de nier le sacrement de pénitence, il commet encore plusieurs hérésies sur la même matière. Il dit que les péchés commis après le Baptême s'effacent par le simple souvenir de ce sacrement, sans l'intervention de la Pénitence, que l'absolution du prêtre n'a pas la force de remettre les péchés, mais ne fait qu'attester le pardon que Dieu a fait, selon la promesse qui nous a été donnée par Jésus-Christ, que la confession des péchés n'est pas de droit divin; mais de droit humain, comme ayant été ordonnée par Innocent III, dans

le concile de Latran. Il dit enfin que la satisfaction du pénitent n'est pas chose nécessaire; puisque Dieu ne s'occupe pas de nos œuvres; bien plus nos satisfactions sont un injure faite à celles que le Christ a faites pour nos péchés. (Calv. l. iv. 15. par. 3. 4. — l. 3. c. 4. par. 38. 39.)

XCVII. Quant au sacrement de l'Eucharistie, à la destruction duquel il a spécialement combattu, comme on le voit par le livre : « De cœna Domini, » il prétend que la transsubstantiation que croient les catholiques est une de leurs innovations; que l'on ne doit ni adorer, ni conserver l'Eucharistie, parce que, hors l'usage, elle n'est pas sacrement, assurant que l'essence de ce sacrement « non est alia quàm fidei manducationem. » Mais voici l'article de prédilection, celui pour la défense duquel il a combattu avec tant de fureur; il nie la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie, disant que les paroles de la consécration : « Hoc est corpus meum, hic est sanguis meus, » ne doivent s'entendre que d'une manière figurée et non littéralement et en vérité, selon le dogme catholique, en sorte que le pain et le vin signifient réellement leur sens, c'est-à-dire le changement des espèces au corps et au sang de Jésus-Christ. Il assure que le pain et le vin ne sont que les signes du corps et du sang : « Respondebimus panem et vinum signa esse visibilia, quæ corpus et sanguinem nobis representant. » Dans la communion, dit-il, nous recevons à la vérité la substance de Jésus-Christ, mais non sa propre chair : « Propriam in nos vitam diffundere, quamvis in nos non ingrediatur ipsa Christi caro. » Il veut bien que le fidèle reçoive Jésus-Christ; mais le pécheur ne le reçoit pas : ce qui prouve évidemment qu'il n'admet pas dans l'Eucha-

ristie la présence réelle du Sauveur. (Calv. l. c. de cœna Dom. — Inst. iv. c. 17. p. 32. 33. 34. 46. ad 48.)

C'est encore, selon Calvin, un grand désordre de diviser la cène, en ne donnant que le corps à celui qui communie. Au reste, il est fort étonnant de voir les calvinistes dans leur fameux synode de Charenton, en 1631, proposer leur réunion avec les luthériens, qu'ils savaient partisans de la présence réelle, attendu, disaient-ils, qu'ils étaient d'accord sur les articles fondamentaux. Dallœus en parlant de cette proposition, dit qu'il n'y a pas de mal, rien de contraire à la piété et à l'honneur de Dieu. « Huic opinioni nihil inest veneni, neque aliquid contrarium pietati vel honori Dei. » Comment? demanderons-nous à messieurs les calvinistes, il n'est pas contre l'honneur de Dieu de commettre une idolâtrie, en adorant avec les luthériens, au lieu de Dieu, de la farine pétrie et mise au four? — Pour la messe, Calvin n'y voit pas un sacrifice expiatoire institué par Jésus-Christ pour les vivants et les morts; cette doctrine est à ses yeux une injure faite au sacrifice de la croix, et il ajoute dans la même page que les messes basses sont directement opposées à l'institution de Jésus-Christ. (Dallœus apol. eccl. reform. p. XLIII. — Cal. Instit. l. 4. c. 18. — l. 3. c. 5. para. 6. et 10. — et 2. — c. 20. — l. 4. c. 11.)

XCVIII. Enfin Calvin nie le purgatoire, la vertu des indulgences, l'intercession des saints et le culte des saintes images. Il dit que St.-Pierre fut supérieur aux apôtres « honore ordinis, non potestatis. » Ainsi St.-Pierre et aucun des pontifes ne doit être regardé comme le chef de l'Église. Il refuse à l'Église et aux conciles généraux l'infailibilité même en matière de foi et le pouvoir d'interpréter les Écritures; rejete

toutes les lois ecclésiastiques et les rites qui ont rapport à la discipline, parce qu'ils sont impies et pernicious, réproûve le jeûne du carême et toutes espèces de vœux religieux qu'il regarde comme des superstitions. Il ose permettre l'usure, affirmant qu'elle n'est défendue par aucun texte de l'Écriture (Calv. Instit. l. III. c. 5. par 6. 10. 2. — c. 20. l. 1. 11. l. IV. c. 6. 9. 20. 12. par. 19. 20. 23. c. 13. par. 6. — Calv. resp. de usur. inter. ep. p. 223.)

Calvin a bien d'autres hérésies; Noël Alexandre et le cardinal Gotti les ont indiquées. (Noël Alexandre t. XIX. ar. 13. par. 2. — Gotti t. 2. c. 111. par. 5.) En un mot, après avoir dit et écrit tant de blasphèmes, Calvin en face de la mort maudissait la vie, ses études, ses écrits, priant le diable de l'emporter, comme nous l'avons déjà fait remarquer.

§. IV.

Sectes calvinistes.

Sectes calvinistes qui se divisent; Les puritains; les indépendants, les presbytériens; Différence des uns et des autres; Les quakers ou trembleurs; Les anglo-calvinistes; Les piscatoriens; les arminiens et les gomarites.

XCXIX. La secte de Calvin se divisa en plusieurs branches, ou plutôt de chaque secte il en sortit des milliers. En Angleterre spécialement, on trouverait difficilement deux familles dont les opinions religieuses fussent en harmonie. Nous ne parlerons que des principales sectes, et nos renseignements seront pris des ouvrages de Noël Alexandre et du cardinal Gotti. Ce

sont les reformés qui vivent en France, dans le Palatinat, la Suisse et la Flandre, sectateurs scrupuleux de la doctrine de Calvin. En Ecosse et en Angleterre on les appelle puritains ; et à côté d'eux l'on trouve les indépendants, les presbytériens, les anglo-calvinistes, les piscatoriens, les arminiens, les gomarites et d'autres sectes encore, dont nous parlerons plus tard.

C. Les puritains sont, comme nous l'avons dit, les rigides de la secte calvinistes; ils haïssent tous ceux qui ne suivent pas leur religion et détestent particulièrement les catholiques, se gardant bien de prier dans les temples qu'ils ont bénits. Ils rejettent l'ordre épiscopal, tous les rites des Eglises catholique et anglicane, voir même leur liturgie et l'oraison dominicale, mais ils observent le dimanche avec scrupule, comme les Juifs le jour du sabbat. Ils sont ennemis de la dignité royale; c'est cette secte, qui fit tomber sur l'échafaud la tête de Charles I^{er}, en 1649.

CI. Les indépendants et les presbytériens s'accordent avec les puritains pour les dogmes de leur croyance, mais ils diffèrent dans le gouvernement de l'Eglise. Oliyier Cromwel, qui se fit appeler protecteur, s'unit à eux et de toutes les sectes il préféra celle des indépendants; mais ensuite il permit à toutes les autres de croire tout ce qu'elle voudraient, les délivrant de la soumission à tout jugement supérieur. Ainsi il donna à chacune cette puissance suprême, qu'il refusait aux conciles de l'Eglise universelle.

Les indépendants ne permettent la prédication à personne qui n'ait la même doctrine qu'eux. Ils font la cène les dimanches et n'y admettent que les leurs. Il en est de même pour le baptême. Pendant leur cène, ils ont la tête couverte et elle se fait sans instruction aucune et l'on ne chante pas. Cette secte

est celle qui ouvrit l'Angleterre à la foule des autres, aux anabaptistes, aux antinomiens, qui secouent toute espèce de joug, et dont le chef est Jean Agricola, aux anti-scripturaires, qui méprisent tous les Écritures et se glorifient d'avoir l'esprit des prophète et des Apôtres.

CII. Les presbytériens, qui sont puissants en Angleterre, ne doivent pas être confondus avec les indépendants. Ils se gouvernent par des consistoires : les églises particulières sont soumises aux classes, les classes aux synodes provinciaux, ceux-ci au synode national, aux décrets duquel tous doivent obéir par le commandement de Dieu. Ils s'appellent presbytériens, parce que leurs consistoires sont composés de vieillards, en grec, *presbuteros*, pris parmi les laïcs, car il ne voyaient pas de différence entre un évêque et un *presbuteros* et prétendent qu'il en était ainsi du temps des Apôtres. Aussi choisissent-ils toujours des vieillards pour les gouverner; s'ils admettent quelque fois un homme dont la chevelure n'a pas encore blanchi, c'est une exception motivée par un don spécial qui le distingue.

CIII. Les quakers ou trembleurs se croient en tout élevés à la perfection. Ils croient bonnement qu'ils ont des extases; alors un frison les saisit, tous le corps est secoué par un tremblement, signe manifeste qu'ils ne peuvent supporter l'abondance de la lumière divine qui les éclaire. Ces fanatiques rejettent toutes les cérémonies religieuses, dédaignent toute marque de civilité et ne saluent personne. Ils ne prient pas, puisqu'ils disent que les prières sont inutiles et que d'ailleurs ils sont justifiés par leur propre justice. Ils prétendent que Jésus-Christ tomba dans le désespoir, lorsqu'ils était sur la croix. Les blasphémateurs. Ce n'est pas le seul crime dont ils accusent le fils de Dieu, ils nient la Sainte-Trinité et la venue

du Christ , prétendent qu'après cette vie il n'y a ni paradis ni enfer. Leur chef fut un anglais , nommé Jean Fox , qui avait été cordonnier.

On peut encore ranger sous la même bannière les randers et les revellers. Il n'y a rien de honteux aux yeux des premiers et ils se plongent en conséquence dans toutes les infamies que peut suggérer une nature corrompue. Les autres sont ennemis de tout ordre politique , ils disent que tous les hommes doivent être égaux en richesses et en honneurs. Aussi ont-ils souvent excité des séditions contre les magistrats.

CIV. Les anglo-calvinistes diffèrent des puritains , des indépendants et des presbytériens , dans le dogme et la discipline ; seuls de tous les autres hérétiques ils conservent la dignité épiscopale , non -seulement comme une fonction supérieure et distincte , mais encore comme établie de droit divin. Ils ont donc leur consécration d'évêque , une ordination pour les prêtres , une confirmation pour ceux qui ont reçu le baptême et ils honorent le signe de la croix ; toutes choses qu'ils méprisent les autres sectes. Leurs évêques ont des chanceliers , des archidiacres , des doyens et des pasteurs d'églises rurales. Ils ont aussi des cathédrales avec des chanoines prébendés , qui récitent en surplis les matines et les vêpres , le diaconat est un degré pour s'élever au sacerdoce , ils reconnaissent le roi pour chef suprême de l'Eglise , selon l'institution de Henri VIII et d'Elisabeth , et lui attribuent toute l'autorité ecclésiastique. Ils disent que le roi peut faire des lois nouvelles et de nouveaux rites de concert avec le métropolitain et les commissaires ecclésiastiques ; mais ils reconnaissent que c'est à lui seul qu'appartient le jugement des causes portées à son tribunal.

C'est encore lui qui délibère avec ses conseillers sur les dogmes de la religion , promulgue les édits qui y ont rapport et fulmine les censures. — Nous avons extrait ces détails du livre intitulé : « De politia Ecclesiæ anglicanæ, » publié à Londres , en 1683.

CV. Les piscatoriens sont issus de Jean Piscator , calviniste et professeur de théologie à l'école d'Herbon. C'était un homme arrogant et plein de lui-même. Sa doctrine n'est pas parfaitement conforme à celle de Calvin. Ils divisait la justice du Christ en *active*, celle de la sainteté de sa vie ; et en *passive*, celle de ses souffrances. Il prétendait que la première n'avait été utile qu'à lui seul et l'autre à tous les hommes , qui par elles sont justifiés. Mais les catholiques disent que Jésus-Christ par ses bonnes œuvres comme par ses souffrances a mérité pour lui et pour nous : « Humiliavit semetipsum factus obediens usque ad mortem... , propter quod Deus exaltavit illum. » (Phil. II. 7.) Dieu l'a donc glorifié pour la sainteté de sa vie et les souffrances qu'il a endurées. Il voulait que la fraction du pain dans la cène fut nécessaire et essentielle. Cette opinion fut embrassée par l'académie de Marpourg seulement, les autres calvinistes la rejetèrent. La loi mosaïque , selon Piscator, devait être suivie dans ce qui regarde la justice. Enfin il abandonna la doctrine calviniste sur la prédestination , la satisfaction de Jésus-Christ, la pénitence , en un mot il fit un nouveau catéchisme , et une nouvelle traduction de la Bible , remplie de mille erreurs. Les réformés condamnèrent généralement et l'auteur et ses opinions.

CVI. Deux autres sectes calvinistes parurent en Hollande , celles des arminiens et des gomarites. Arminius et Gomar étaient deux professeurs de théo-

logie à l'université de Leyden, qu'on appelle en latin *Lugdunum Batavorum*. Arminius, en 1609, fit paraître en Hollande un écrit appelé *Remontrant*, qui fit donner à ses sectateurs ce même nom. Dans cet ouvrage, espèce de catéchisme, qui se conformait en plusieurs endroits à la doctrine catholique, l'auteur réprouvait cinq erreurs de Calvin : celle qui voulait que Dieu donne aux seuls prédestinés la foi, la justification et la gloire, car il disait que Dieu veut le salut de tous les hommes et qu'il donne à tous les moyens suffisants d'y parvenir, s'ils veulent en faire usage. — Celle qui fait de Dieu un tyran abominable qui par un décret absolu condamne à l'enfer des hommes qu'il n'a pas encore créés. A cette erreur il opposait que la réprobation ne se fait qu'en vertu du péché dans lequel on meurt. Calvin avait dit que Jésus-Christ n'avait racheté que les élus, Arminius voulait que personne ne fût exclus de la participation aux mérites du Verbe fait chair pour nous racheter, si l'on se dispose, comme il faut, à en recevoir le fruit. — Le premier prétendait qu'il était impossible de résister à la grâce ; le second soutenait que par sa malice l'homme pouvait la rejeter. — Enfin l'on prêchait que l'on ne pouvait plus perdre la grâce quand une fois on l'avait reçue, l'autre affirmait qu'on pouvait encore la perdre, mais la retrouver par la pénitence, (Noël Alexandre tom. xix. c. 3. ar. 11. parag. 13. n. 6.)

Gomar, professeur dans la même académie de Leyden, adorateur passionné de tous les dogmes de Calvin, s'éleva hardiment contre Arminius et ses remontrants. Ses disciples s'appellèrent contre-remontrants, et accusaient les arminiens de pélagianisme. Cette controverse devint si chaude de part et d'autre

que les états généraux ordonnèrent , pour porter un jugement , un synode à Dordrech , en 1618. Les Anglais, les Ecossais , les Suisses, Genève et d'autres provinces encore y envoyèrent leurs députés. Ce conciliabule eut lieu ; mais comme la grande majeure partie était calviniste où à peu près , les arminiens furent condamnés , accablés , sous la puissance des gomarites. Jean d'Olden Barneveld avocat-général des états de Hollande et Hugues Grotius avaient courageusement défendu l'opinion d'Arminius ; le premier fut pris et eut la tête tranchée , l'autre enfermé sous bonne garde dans un château fort. Mais sa femme , ayant obtenu des gardes la permission de lui porter dans une malle quelques livres pour lui faire oublier sa prison ; fit mettre Grotius dans la malle qui s'échappa de la sorte des mains de ses ennemis. (Noel Alexandre loc. cit. — Gotti ver rel. c. cxii. par. 2. n. 10. vo. Dict. historique.)

Article 4.

SCHISME D'ANGLETERRE.

§. I.

Règne d'Henri VIII.

L'Angleterre religieuse avant le schisme ; Henri VIII, épouse Catherine d'Aragon, puis il aime Anne de Boulen ; L'impie Wolsey lui suggère la nullité de son mariage ; Infamie d'Anne de Boulen, on la croit fille d'Henri ; Catherine recuse les juges d'Angleterre ; Wolsey mis en prison, sa mort ; Henri s'empare des biens du clergé et épouse Anne de Boulen ; Il force le clergé à lui jurer fidélité et obéissance et Cranmer déclare nul le mariage de Catherine ; Le pape casse le mariage d'Anne, excommunie Henri, qui se déclare chef de l'Eglise ; Il persécute Renaud Pool et fait décapiter Fischer et Morus ; Le pape intime au roi la privation de son royaume ; Henri fait décapiter Anne de Boulen et épouse Jeanne de Seymour ; Six articles sur la religion du parlement ; On brûle les restes de St. Thomas de Cantorbéry ; Jeanne de Seymour meurt en couche d'Édouard VI ; Le pape cherche à convertir Henri qui se montre plus rebelle ; Il épouse Anne de Clèves et la répudie ensuite ; Mort de Cromwel ; Henri épouse Catherine Howard, qu'il fait ensuite mourir ; Enfin il épouse Catherine Parr ; Ses remords pendant sa maladie, il fait son testament et meurt.

CVII. On ne peut lire l'histoire d'Angleterre sans s'attrister jusqu'aux larmes : Une nation, qui l'emportait sur toute l'Europe par son zèle pour la religion catholique, est devenue la plus grande ennemie qu'elle ait jamais eue. Un royaume tellement attaché à sa foi, et si distingué par sa piété, qu'on l'appelait » la terre des Saints ! » L'auteur de la vie des saints

Anglais dit dans son prologue que quinze rois et onze reines renoncèrent à l'éclat du trône de la Grande-Bretagne pour s'enfoncer dans la solitude de quelque monastère ; que douze de ses monarques eurent la gloire du martyr et dix autres celle d'être mis au nombre des saints. On dit même qu'avant le schisme il n'y avait presque pas de bourgade qui ne fût le berceau d'un saint et sous la protection duquel il ne se glorifiât d'être. Or combien il est triste de voir à la place de si beaux modèles le cortège hideux de toutes les hérésies !

On a dit (Jov. et. hist. des relig. tom. II. Gotti ver. rel. c. cxiii. par. 1.) que l'Angleterre entendit prêcher la bonne nouvelle dès le temps de Tibère. Joseph d'Arimatee, au rapport de Sander (Sander de schism. angl. in præm.) fut le premier qui introduisit avec ses disciples la religion chrétienne dans ce royaume. Elle y prit plus de force du temps du pape Eleuthère qui, à la demande du roi Luce, y envoya Fugatius et Damien, qui baptisèrent le roi et un grand nombre de ses sujets. Après avoir renversé les idoles, ils élevèrent des Eglises et y mirent des évêques.

La foi se maintint en Angleterre jusqu'au règne de Dioclétien qui y fit couler le sang des martyrs. Mais sous Constantia le christianisme fit de grands progrès, et bien qu'Arius et Pélage y trouvèrent quelques partisans, des français, St.-Loup et St.-Germain eurent bientôt étouffé ces germes d'hérésie.

Le tumulte des armes et la marche des Anglo-Saxons avaient affligé l'Eglise d'Agleterre. En 596, le pape Grégoire y envoya St.-Augustin, avec quarante bénédictins, qui firent refleurir la religion dans ce royaume, qui conserva pendant l'espace de mille ans sa piété et sa soumission au Saint-Siège, qui dans

tout l'univers chrétien n'avait pas de rois plus dévoués que ceux de ce pays. Le roi Jean, entre autres, et tous les barons de son royaume, en 1212, se déclarèrent de leur volonté propre sujets de l'Eglise romaine, et lui firent hommages de leur propriété en Angleterre et en Irlande, promettant chaque année le jour de la St-Michel un tribut de mille marcs sterling, sans préjudice de la livre annuelle pour le feu, promise depuis 740 par le roi Ina, tribut qui fut augmenté plus tard par Etelf et payé jusqu'à la ving-cinquième année du règne d'Henri VIII, lorsqu'il se sépara de l'Eglise romaine.

L'Angleterre vit aussi la célébration de plusieurs conciles destinés à rétablir la discipline ecclésiastique qui se maintint exactement jusqu'à la fatale époque. Alors Henri se laissa entraîner par une honteuse passion pour une femme impudique, se précipita dans un abyme d'infamies et entraîna dans sa chute la nation toute entière. Ainsi ce royaume, qui avait été la gloire et les délices de l'Eglise, devint un cloaque de dissolution et d'impiétés.

CVIII. Voici comment arriva cette malheureuse séparation. Henri VII maria Arthur son fils aîné à Catherine d'Aragon, fille du roi catholique Ferdinand. C'était en 1501; mais ce prince mourut avant que le mariage fût consommé. Pour conserver la paix avec l'Espagne, son frère Henri VIII eut une dispense de Jules II et épousa la même princesse (Gotti cap. cxiii. par. 2. n. 1. et 2. — Hermant hist. des concil. cap. 166.) dont il eut sept enfants, parmi lesquels il y avait cinq fils. Mais avant d'aller plus, il faut dire qu'Henri fut d'abord un zélé catholique, qui voyant sa religion combattue par Luther, persécuta ses sectateurs jusqu'à les faire mourir. Un jour il fit brûler

sur la place publique tous les livres de l'hérésiarque , et Jean Fischer, évêque de Rochester prêchait par son ordre pour soutenir l'autorité du pape. Henri lui-même écrivit un livre (attribué par quelques personnes à Fischer son précepteur), De la vraie foi en matière de sacrement, contre les blasphèmes de Luther, et il le dédia au pape Léon X, qui l'honora du beau titre de défenseur de la religion. (Gotti l. c. n. 2.)

Mais après vingt-cinq ans de mariage (Bossuet hist. des variat. t. II. l. 7. n. 1.) avec la princesse d'Aragon , de cinq années plus âgée que lui , il commença à l'avoir en horreur et à aimer Anne de Boulen, femme jeune et belle. Elle s'aperçut de l'amour qu'elle avait inspiré au roi, et lui dit un jour d'une manière positive qu'il n'aurait pas ses faveurs, s'il ne l'épousait pas. Henri, qui désirait en raison des résistances qui lui étaient faites, infidèle amant d'ailleurs, voyant qu'il ne pouvait posséder la belle anglaise qu'en la prenant pour femme, résolut à tout prix de l'épouser. Telle est la résolution qui entraîna un abîme d'horreur et fut la perte d'une multitude innombrable de chrétiens.

CIX. Thomas Wolsey vivait alors, pour le malheur de l'Angleterre. Sorti de la lie du peuple, il s'éleva par son adresse jusqu'à l'amitié du roi, qui lui donna l'évêché d'York, le fit chancelier du royaume et cardinal de la sainte Eglise. Ce perfide adulateur voyant le roi épris d'Anne de Boulen, lui conseilla, pour le flatter encore, de répudier Catherine, son épouse, sous prétexte que son mariage était nul, attendu que la reine avait été d'abord mariée à Arthur dont il était le frère. Vaine objection, puisque Henri avait obtenu une dispense de la cour de Rome pour épouser Catherine (Noel Alex. hist. t. XIX. c. 13. ar. 3. n. 1.

— Gotti , c. cxiii. par. 2 n. 6. et n. 3.) L'empêchement n'était pas de loi divine , mais de pure loi humaine. Il est dit dans la Genèse que le patriarche Judas donna pour épouse à son second fils Thamar , qui avait d'abord été mariée à l'aîné , dont elle n'avait pas eu d'enfant. Bien plus il est ordonné par la loi de Moïse que le frère doit épouser la femme de son frère , s'il est mort sans enfant : « Quando habitaverint fratres simul , et unus ex iis absque liberis mortuus fuerit , uxor defuncti non nubuit alteri , sed accipiat eam frater ejus et suscitabit semen fratris sui. » (Deut. xxv. 5.) Ce qui n'est pas seulement permis , mais encore ordonné par la loi mosaïque ne pouvait donc pas être en opposition avec la loi naturelle. Ce que l'on trouve dans le Lévitique xviii. 16 : « Turpitudinem uxoris fratris tui non revelabis : » car il s'agit ici d'un frère qui a laissé des enfants , tandis que dans le passage précédemment cité , il n'en a pas , et il doit , selon le texte de la loi , épouser sa belle-sœur. « ad suscitandum semen fratris sui. » Ainsi il est certain que la dispense du pape est valide et le mariage sans empêchement. Bossuet dans son histoire des Variations (Bossuet hist. des Variat. l. vii. n. 61.) rapporte que Charles Dumoulin , ce célèbre jurisconsulte , dit , dans ses notes sur les conseils de Décius , qu'une délibération fut prise en Sorbonne , en faveur du roi d'Angleterre , que l'avis favorable au monarque anglais *passa de cinquante-trois contre quarante-deux* , ce sont ses expressions ; mais il fait peu de cas de cette délibération , à cause des *angelots d'Angleterre* , qu'on avait distribués pour les acheter. Henri écrivit encore aux docteurs luthériens de l'Allemagne , et Mélanchton , de l'avis de ses confrères , répondit que la loi qui s'opposait à ce qu'un frère épousât sa belle-sœur n'était

pas sans dispense et que par conséquent le mariage avec Catherine était valide. Cette réponse déplut au roi, qui s'attacha plus fortement à l'idée du vil cardinal, et voulut épouser Anne de Boulen, dont la mère avait été d'abord maîtresse d'Henri. Il y avait même de fortes probabilités qu'il était père d'Anne de Boulen. (Floremond. l. vi syn. c. 2. n. 2. — Gotti, c. cxiii. par. 2. n. 8, 9, 10. — Noel Alex. loc. cit. n. 1.) Thomas de Boulen, dont Anne passait pour fille, était ambassadeur en France, quand il apprit que le roi voulait l'épouser. Il revint en toute hâte avertir Henri VIII que sa femme, Lady de Boulen, lui avait assuré qu'Anne était fille du roi d'Angleterre, Henri répondit avec emportement : « Tais-toi, imbécille, *centum alii ex quo tuam uxorem compresserunt, cujuscumque illorum sit filia, certè erit uxor mea. Tu ad legationem tuam revertere, et si vis esse consultum vitæ rem scelentio preme.* » On ajoute qu'Anne de Boulen était loin d'être une jeune fille innocente ; qu'à quinze ans elle avait déjà cédé aux désirs d'un homme qui avait accès dans sa famille, et que c'est pour cette raison que son père l'envoya en France, où elle eut l'infâme dénomination de *jugement anglaise*.

CX. Toutefois Henri voulut l'avoir pour épouse, aucune considération ne fut capable de l'arrêter. Il pria donc le pape de nommer pour juges de la cause du divorce le cardinal Campegio et Wolsey (Jovet. t. II. p. 29. — Noel Alex. loc. cit. n. 1. — Varillas, hist. t. I. 9. p. 412.) La cour de Rome consentit d'abord ; mais la reine en appela au pape de ces juges qu'on pouvait suspecter d'être dévoués au roi. Cependant l'affaire se traitait en Angleterre à la hâte, et malgré l'appel, Henri voulait qu'elle fût terminée pendant que Wolsey était juge, espérant qu'elle le

serait en sa faveur. L'indigne parvenu était dévoué à tous les désirs de son maître, et le premier il avait parlé de la nullité du mariage. Mais déjà Wolsey se repentait d'avoir allumé un incendie qui pouvait causer la ruine de la religion, comme il la causa en effet. Les juges procédaient donc avec lenteur, redoutant à la fois et le scandale universel qu'ils allaient causer, s'ils décidaient en faveur du roi, et son indignation s'ils se déclaraient contre lui. Cependant vu la justice de l'appel de la reine, le pape voulut que la cause fût portée à son tribunal, et ordonna aux deux cardinaux de suspendre leurs délibérations. Henri envoya donc à Rome, pour soutenir ses prétentions, Thomas Cranmer, prêtre et à la fois luthérien à l'âme noire, qui s'était élevé jusqu'à la faveur royale par le moyen de celle d'Anne de Boulen. D'autre part, il faisait ses efforts pour gagner Renault Pool et Thomas Morus : or, c'étaient des hommes d'une probité reconnue ; ils furent inébranlables. Il voulut encore épouvanter le pape et le disposer en sa faveur, en défendant à tous ses sujets de rien demander à Rome sans sa permission. En même temps Dieu frappait l'infâme Wolsey par la main même du roi. Wolsey, qui ne s'était pas hâté de prononcer le jugement contre la reine, fut dépouillé du nouvel évêché qu'il venait de recevoir de la munificence royale, la dignité de chancelier lui fut enlevée, et Henri de plus le relégua dans son église d'Yorck. Apprenant ensuite qu'il y menait une vie somptueuse, il le fit arrêter et conduire dans les prisons de Londres. Mais les fatigues et les mauvais traitements qu'on lui fit éprouver pendant le voyage, joints aux souffrances de son esprit le firent mourir avant d'arriver à Londres. C'était au mois de décembre 1530. Le bruit courut qu'il

s'était empoisonné; mais on regarde comme certain qu'il s'écria au moment qu'il fut arrêté comme coupable de lèse-majesté : « Oh puissé-je n'avoir blessé d'autre majesté que celle de Henri ! J'ai offensé Dieu pour plaire au roi, et me voici maintenant à la fois reprouvé de l'un et poursuivi par l'autre. (Gotti c. cxiii. par. 2. n. 13. in fin. — Noel Alex. loc. cit. n. 2.)

CXI. Cependant Cranmer écrivit de Rome qu'il éprouvait de grandes difficultés de la part du pontife, qui s'opposait aux désirs du roi. Henri rappela son ministère en Angleterre. Il quitta donc la ville pontificale et passa en Allemagne, où il épousa la sœur d'Osiander (Bossuet I. vii. n. 9.) Alors mourut Guillaume, archevêque de Cantorbéry et le roi lui donna immédiatement pour successeur son cher Cranmer, à la condition expresse qu'il serait plus complaisant que le pape, et qu'il déclarerait, par une sentence, la nullité de son mariage avec Catherine d'Aragon. Le clergé anglais prit la défense de la reine. Aussitôt ses biens furent confisqués, sous prétexte qu'en cédant à l'autorité de Rome plutôt qu'à ses ordres, il avait contrevenu à la loi du pays, connue sous le titre de *Premunire*. Le clergé ne sachant où recourir dans cette situation critique, offrit au roi pour son prétendu crime quatre-cent-mille écus et le pria de lui pardonner au nom de son pouvoir qu'ils reconnaissait être dans son royaume sur laïcs et le clergé.

Thomas Morus, prévoyant la ruine de l'Angleterre, crut qu'il devait abandonner sa charge de chancelier. Henri reçut sa démission et mit à sa place Thomas Audlée. Clément VII, voyant que le roi, par son amour pour Anne de Boulen, entraînait la ruine de l'Angleterre, essaya de l'arrêter, (Noel Alex. t. xix. c. 13. ar. 3. n. 3.) et lui défendit sous peine d'excom-

raunion de contracter de nouveaux engagements, tant que le procès serait pendant devant ses juges. Henri n'en devint que plus (Gotti par. II. n. 16. — Varillas t. I. l. 9. n. 40.) audacieux, méprisa l'excommunication du pape, et au mois de décembre de 1532, avant le lever du soleil, il épousa en secret à Pembroke l'objet de sa passion, faisant accroire au prêtre Roland qu'il avait obtenu du pape la permission d'épouser Anne de Boulen.

CXII. Thomas Cromwel, luthérien aussi rusé qu'ambitieux, fut bientôt élevé aux dignités par la faveur de la nouvelle reine. (Gotti par. II. n. 17.) Henri le fit comte, lui donna les charges de grand camérier du royaume, de garde des sceaux privés, et de vicaire général dans les causes ecclésiastiques. Avec l'archevêque et le chancelier Audlée, Cromwel forma l'horrible trio qui dirigea le roi dans son gouvernement. Le clergé fut ensuite contraint de prêter serment d'obéissance au monarque et de reconnaître en lui la suprématie et l'autorité qu'il avait reconnues dans le pape, même dans les affaires spirituelles. Henri voulut faire jurer le respectable évêque de Rochester. Le vieillard refusa d'abord, mais consentit ensuite *autant que la loi de Dieu le permettait*. Le roi prit sur lui la responsabilité, et Fischer prêta le serment. Quand cette colonne du clergé d'Angleterre, fut tombée, le sanctuaire tomba en ruine de toutes parts. Cranmer, comme il l'avait promis, publia la sentence qui obligeait le roi, au nom de la loi de Dieu, à se séparer de la reine Catherine et lui donnait la liberté de prendre une autre femme. Alors Henri épousa solennellement Anne de Boulen, le 13 d'avril de l'année 1533. (Noel Alex. loc. cit. — Gotti c. cxiii. par. 2. n. 18. — Bossuet hist. des Variat. I. VII. n. 21.

CXIII. Clément VII voyant qu'il n'y avait pas d'autre remède qu'une extrême sévérité, déclara nul le mariage du roi avec Anne, illégitimes leurs enfants nés et à naître, et rendit à Catherine tous ses droits de reine et d'épouse. Henri fut excommunié *comme rébelle à la voix du souverain pontife et l'effet de la censure fut suspendu pour un mois, afin de laisser au coupable le temps du repentir* (Noel Alex. ar. III, n. 4. — Gotti par. II, n. 20.)

Temps inutilement donné; le roi de plus en plus irrité défendit sous des peines sévères de donner à Catherine le nom de reine et à sa fille Marie celui d'héritière du trône, bien qu'elle eût été considérée et déclarée comme telle par tous les ordres du royaume. Elle ne devait plus être regardée que comme illégitime. Il reléqua la fille au lieu qu'il avait assigné à la mère et leur donna, pour les servir, plutôt des gardes ou des espions que des serviteurs.

Pendant le sept de septembre, Anne de Boulen mit au monde Elizabeth, cinq mois après la célébration solennelle de son mariage. Henri bientôt organisa une persécution contre les catholiques; l'évêque Fischer et Thomas Morus furent mis en prison, avec deux cents franciscains, qui n'avaient pas voulu reconnaître le divorce du roi; et le trois de novembre 1534, dans une assemblée générale, il fit accepter par les nobles et les évêques un décret qui déclarait Marie, fille de Catherine, exclue de la succession, et Elizabeth, née d'Anne de Boulen, sa véritable héritière. En même temps il abolit la puissance du pape en Angleterre et en Irlande, et déclara rébelle quiconque la reconnaît encore. Alors il prit sur les évêques une autorité que n'avait pas même le successeur de St.-Pierre : il leur accorda qu'un pouvoir limité, révocable à sa

volonté, comme celui des magistrats civils, et c'était avec la même restriction qu'il leur permit de faire des ordinations et de fulminer les censures. En un mot, il se fit déclarer chef suprême de l'église d'Angleterre ; et disant qu'au roi appartenait le droit d'extirper les hérésies et les abus, il voulut qu'à lui encore on payât les dîmes et les annates ecclésiastiques. Il effaça le nom du pape de tous les livres sacrés et inséra dans les litanies ces paroles sacrilèges : « Ab episcopi romani tyrannide et detestandis enormitatibus, libera nos, Domine. » (Noel Alex. t. XIX. c. 13. ar. 3. n. 5. -- Gotti c. CXIII. par. 2. n. 21.)

CXIV. Henri s'aperçut que cette usurpation de la suprématie religieuse était non-seulement détestée des catholiques, mais encore des luthériens et des calvinistes. Il la fit soutenir par des écrits ; les uns suivirent leur propre mouvement et s'en firent les champions et les autres se virent forcés de combattre pour la même cause. Il voulait même que son parent, Renauld Pool, prit aussi la plume pour sa défense. Celui-ci fut inébranlable. Il écrivit pourtant, mais un traité en quatre livres. « *De unione ecclesiasticâ*, dirigé contre les prétentions du roi, qui, dans sa fureur le déclara traître à la patrie, coupable de lèse-majesté, et il chercha dès-lors plusieurs fois à l'assassiner. N'ayant pu venir à bout de son homicide projet, il fit mourir la mère, le frère et l'oncle de l'ennemi qu'il ne pouvait atteindre. Cette famille infortunée fut presque éteinte dans le sang. La rage royale chercha encore d'autres victimes. Il tomba sur les religieux franciscains spécialement, chartreux et brigidiens, qui eurent dans cette persécution la palme du martyre. Jean Fischer, évêque de Rochester, et Thomas Morus furent décapités : c'était en 1534 qu'il

exercéait tant de barbarie. (Gotti n. 22. — Noel Alex. loc. cit. n. 5. — Bossuet l. VII. n. 11.) Fischer avait reçu de Paul III, le chapeau de cardinal pendant qu'il était en prison : le roi le fit aussitôt condamner à mort. On rapporte qu'avant de sortir de prison pour aller au supplice, Fischer se revêtit de ses plus beaux habits, disant qu'il allait à ses noces. Ce vieillard, abattu par les douleurs de la captivité, appuyait ses quatre-vingts ans sur un bâton, mais quand il fut au pied de l'échafaud, il jeta son bâton à terre en disant ces paroles : « Eia, pedes, officium facete, parum jam restat itineris. » Monté sur l'échafaud, il regarda le ciel, entonna le *Te Deum*, pour remercier Dieu de le faire mourir pour la religion, puis offrit sa tête au tranchant de la hache. Elle tomba, et fut ensuite placée au bout d'une pique et exposée sur le pont de Londres, où elle conserva quelque temps un air de vie, qui fit peur au roi (Sanderus. l. 1. de schism. angl. p. 531. — Gotti par. II. n. 22.)

Le tour de Thomas Morus arriva. Quand il apprit que l'évêque de Rochester devait périr : « Mon Dieu, s'écria-t-il, je suis indigne de tant de gloire ; mais j'espère que vous m'en rendrez digne. » Il le fut en effet. Sa femme eut beau venir pleurer en sa prison et le supplier de se rendre aux désirs du roi : il fut inébranlable. Après quatorze mois de prison, il fut appelé en jugement : il répondit avec courage et fut condamné à perdre la tête.

Arrivé au lieu du supplice, s'adressant à un homme qui était à côté de lui : « Mon cher, lui dit-il en plaisantant, aidez-moi donc à monter sur l'échafaud, je n'aurai besoin de personne pour descendre. » Lorsqu'il y fut, il dit à haute voix qu'il mourait pour la religion catholique ; et après avoir récité le *miserere*, il fut

décapité aux grands regrets de l'Angleterre tout entière. (Sanderus et Gotti loc. citatis n. 23.)

CXV. Lorsque Paul III, successeur de Clément VII, apprit toutes les injustices du roi d'Angleterre, il l'appela en justice avec tous les ministres de ses atrocités et de ses vengeances, et, au cas de refus de comparution, il le déclara privé de la communion de l'Église; mais la publication de cette sentence fut différée, parce que l'on avait cru voir dans la conduite du roi quelque lueur d'espérance. Pure illusion, le repentir ne pouvait entrer dans un cœur comme le sien; chaque jour ses délits devenaient plus nombreux et plus révoltants.

Henri, pape de sa propre fabrique, fit visiter tous les monastères. Léon, espèce de sbire royal, passait en revue religieux et religieuses, rendait au monde ceux ou celles qui n'avaient pas encore atteint leur vingt-quatrième année, et laissait après cette âge la liberté de se retirer. On compte par milliers les religieux qui abandonnèrent de gré ou de force les cellules monastiques. (Gotti c. cxiii. par. 2. n. 24. — Noël Alex. t. xix. c. 13. a. 3. n. 6.)

C'est alors que mourut Catherine, la véritable reine. Elle montra dans ses malheurs une patience héroïque et quand elle sentit la vie lui échapper, elle écrivit au roi quelques lettres, qui eurent la force d'arracher des larmes à ce cœur de bronze. (Sander. l. i. p. 107, 112. — Gotti parag. ii. n. 25. — Noël Alex. loc. cit.)

Bientôt après la justice divine arrêta Anne de Boulen au milieu de ses iniquités. La passion d'Henri pour elle s'était refroidie à la vue de Jeanne de Seymour, dame d'honneur de la reine. Anne de Boulen, qu'i était grosse, se consolait en espérant regagner

l'affection du roi si elle lui donnait un fils. Mais elle eut une fausse couche.

Alors , pour se venger du roi , autant que dans le désir d'avoir un fils , elle voulut en avoir un à quelque prix que ce fût : elle s'abandonna d'abord à son propre frère , Georges de Boulen , puis à quatre gentilshommes de la cour ; enfin son infâme conduite fut découverte. Quand le roi l'apprit , il ne voulut d'abord pas ajouter foi au récit qu'on en faisait ; mais ensuite excité par les soupçons et poussé par le désir d'épouser Seymour , il commença l'enquête juridique , et les preuves des crimes furent si manifestes qu'Anne de Boulen fut aussitôt enfermée dans la tour de Londres. Bossuet ajoute que la reine Catherine était morte. Henri fit déclarer nul par Cranmer le mariage contracté avec Anne , et Elisabeth , sa fille , illégitime , sous prétexte qu'Anne de Boulen avait été mariée à milord Perci , qui vivait encore. Mais il était notoire en Angleterre que l'engagement d'Anne avec Perci , loin d'être un mariage conclu , comme on dit , par paroles de présent , n'était pas même une promesse d'un mariage à conclure , mais une simple proposition d'un mariage désiré par milord. Les lois condamnaient au feu Anne de Boulen. Elle voulut parler au roi , elle n'en eut pas la liberté , et la seule grâce qu'elle put obtenir fut d'avoir la tête coupée. L'exécution fut faite : elle laissa sa tête sur l'échafaud , où tombèrent aussi celles de son frère et des quatre seigneurs. Le jour de l'exécution , elle se consola sur ce qu'elle avait ouï dire que l'exécuteur était fort habile dans son métier : *d'ailleurs* , ajouta-t-elle , *j'ai le cou assez petit*. « Au même temps , dit le témoin de sa mort , elle y a porté la main , et s'est mise à rire de tout son cœur , » soit

par l'ostentation d'une intrépidité outrée, soit que la tête lui eût tourné aux approches de la mort. Henri, vaincu par la jeunesse et les charmes de Seymour, l'épousa le jour suivant (Varillas l. x. p. 423. — Gotti par. II. n. 26. — Hermant. II. 266. cit. n. 6. — Bossuet hist. des variat. l. VII. n. 21, 22, 23.)

CXVI. Le sept de juin 1536, il convoqua le parlement, révoqua ce qui avait été fixé en faveur d'Élisabeth, fille d'Anne de Boulen, sur les droits de Marie, fille de la respectable Catherine, et donna les articles de foi qu'il voulait qui fussent adoptés par l'Église d'Angleterre : — Foi à la transsubstantiation du pain au corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie : — Adoption de la communion sous une seule espèce ; — Conservation du célibat des prêtres, et du vœu de chasteté ; — Célébration de la messe conforme à la loi divine, les messes basses non-seulement utiles, mais encore nécessaires ; — Enfin la confession auriculaire conservée, forment les six articles, qui furent établis par le roi, le sénat et le peuple assemblés; et quiconque enseignerait ou croirait autre chose devait être puni par des peines réservées aux hérétiques. (Bossuet l. VII. n. 33. — Noel Alex. t. XIX. a. 3. n. 7. — Gotti par. II. n. 27.) Le roi reconnu chef de l'Église, nomma Cromwel son vicaire général pour toutes les affaires spirituelles ; et quoique cet homme ne fût qu'un simple laïc, il devait présider dans toutes les réunions d'évêques. (Varillas t. I. l. 12. p. 546.) Il avait encore rappelé la cause de St.-Thomas de Cantorbéry ; ses restes vénérés furent condamnés à être jetés dans les flammes et leurs cendres dans la Tamise. Thomas fut déclaré traître à la patrie. A tant de scélératesses et de sacrilèges, Paul III opposa, le premier de janvier 1538, une nouvelle bulle, et ordonna de publier

la sentence qui avait été prononcée contre Henri quelque temps auparavant. Mais la publication en fut encore retardée par la mort affreuse de la nouvelle reine, Jeanne de Seymour. Elle était enceinte; quand arrivèrent les douleurs de l'enfantement, la malheureuse souffrit d'inutiles travaux. Alors le roi, qui craignait pour la vie de l'enfant, ordonna qu'en ouvrit la mère, disant qu'il aurait des femmes tant qu'il voudrait, mais qu'il n'était pas sûr d'avoir d'autres enfants, si celui-ci mourait. Ainsi vint au monde cet Édouard, sous le règne de qui nous verrons toutes les hérésies infecter l'Angleterre. Jeanne, que le fer avait mutilée, succomba dans ses souffrances (Varillas p. 506.

Noel Alex. loc. cit. — Gotti par. II. n. 29.)

CXVII. Jeanne était à peine morte qu'Henri pensait déjà à un quatrième mariage. Paul III conçut de nouveau l'espoir de le réconcilier alors avec l'Église. Il lui écrivit et lui rappela la nouvelle sentence portée contre lui. Il ajoutait qu'elle était encore suspendue dans l'attente de son retour à la justice. En même temps il donna le chapeau de cardinal à Renauld Pool, et l'envoya à la cour de France pour proposer à François I^{er}, de donner sa fille Marguerite au roi d'Angleterre. Le légat réussit dans ses négociations; Henri ne les ratifia pas et écrivit à François que Pool était un rebelle, qu'il le priait d'envoyer en Angleterre. Le roi de France s'y refusa, et conseilla au député de quitter aussitôt son royaume, s'il voulait sauver sa vie. Pool quitta la France, et Henri ne pouvant faire mieux, promit cinquante mille écus à celui qui lui apporterait la tête de Pool. (Varillas. I. XI. p. 507. etc.)

CXVIII. Alors Thomas Cromwel, différent de celui qui fit mourir Charles I^{er}, voulut, lui aussi, donner une femme à Henri et lui faire partager ses opinions luthé-

riennes. Il lui proposa donc Anne, sœur du duc de Clèves, d'une des plus illustres familles d'Allemagne. Anne avait toutes les qualités qu'on peut désirer dans une princesse, mais elle était luthérienne, comme ses parents, les chefs de la ligue de Smalkalde. Henri désirait vivement d'être admis à en faire partie, mais les luthériens ne se faisaient pas beaucoup au roi d'Angleterre. Il consentit donc à épouser Anne de Clèves, dans l'espoir d'entrer dans la ligue. Le mariage fut célébré le trois de janvier 1540. Henri fut d'abord ravi de sa nouvelle épouse, et Cromwel qui la lui avait donnée, fut honoré de la charge de grand chambellan et fait comte d'Essex.

Il n'y avait pas encore six mois que la jeune allemande était en Angleterre qu'Henri déclara hautement son dégoût pour elle, disant qu'un bon catholique comme lui ne pouvait avoir pour femme une hérétique. Alors il laissait l'allemande pour converser avec ses femmes d'honneur, et devint amoureux de Catherine Howard, nièce du duc de Norfolk, grand maréchal d'Angleterre. Henri voulut donc en faire son épouse. Il dit à Cromwel de lui fabriquer un acte de divorce. Cromwel fut inflexible dans cette circonstance, parce que sa fortune était attachée à celle de la reine, et il craignait que sa chute n'entraînât la sienne.

Henri pensa dès lors à perdre un homme qu'il trouvait rebelle à ses désirs, et il en trouva bientôt l'occasion. Les chefs de la ligue avaient envoyé leurs députés à Londres, pour conclure l'alliance qu'il avait tant désirée. Le roi avec l'amour d'Anne de Clèves avait perdu le désir de se lier avec les luthériens, et quand les députés arrivèrent, il temporisa. Cependant Cromwel, qui croyait encore jouir de son ancienne faveur, signa, sans avertir Henri, le traité d'alliance entre les Au-

glais et les protestants d'Allemagne. Quelques historiens prétendent qu'il avait pris l'avis du roi. Au reste Henri VIII, apprenant le mécontentement de Charles-Quint, jura qu'il ne savait rien de ce qui s'était passé, et Cromwel dut voir que ses beaux jours étaient finis. En effet, le roi le fit venir dans son palais et en présence de la haute noblesse l'accusa d'avoir seul ratifié le projet d'alliance; et aussitôt des gardes conduisirent Cromwel à la tour de Londres. Il demanda que son procès fût fait en forme, espérant venir à bout de se justifier; mais il était encore convaincu d'hérésie, de concussion, d'avoir de son autorité privée établi des impositions nouvelles, il fut condamné sans être entendu à perdre la tête sur l'échafaud: juste punition d'un homme qui avait excité son roi à condamner les catholiques sans les entendre. La sentence fut exécutée et les biens de Cromwel confisqués. (Varillas t. 1. l. 7. p. 556, etc. — Noel Alex. c. xiii. ar. 3. n. 7. — Bossuet l. vii n. 34.)

Bientôt Henri fit savoir à la reine le parti qu'il avait pris de la faire condamner comme hérétique, si elle ne voulait pas consentir à une séparation. Anne de Clèves, pour fuir l'orage qui allait éclater sur sa tête et pour donner à la fois une couleur de justice à la volonté royale, fut obligée d'avouer qu'avant son mariage avec Henri elle avait été promise au marquis de Lorraine. Il n'en fallait pas davantage et le roi fut satisfait. Thomas Cranmer, qui faisait métier d'annuler les mariages du roi, vint encore déclarer la nullité de celui d'Anne de Clèves, bien qu'il fût valide; puisque le traité de son alliance avec le marquis n'était qu'une promesse simple, non ratifiée, de deux mineurs. Comment, pouvait-il être nul donc ce mariage célébré avec tant de pompes? Mais Cranmer l'avait

dit, ce grand Cranmer que le protestant Burnet met à côté des Athanase et des Cyrille. Et pourquoi l'avait-il dit ? Parce que c'était la volonté d'Henri, qui voulait voir Anne chez les Allemands ses compatriotes, afin de se donner une autre femme. (Varillas loc. cit. p. 575.)

CXIX. Huit jours après, Henri épousa Catherine Howard, qui ne fut pas plus heureuse qu'Anne de Boulen. Le roi ne fit nulle difficulté de l'accuser en plein parlement d'avoir connu deux hommes avant son mariage, et d'avoir depuis commis plusieurs infidélités. Catherine Howard eut la tête tranchée. (Varillas loc. cit. p. 575.) Alors Henri fit passer une loi des plus extraordinaires, par laquelle le prince pouvait faire mourir sa femme, s'il ne la trouvait pas vierge ; elle serait regardée comme coupable de lèse-majesté. (Idem t. II. l. 13. n. 575. — Noël Alex. ar. III. n. 7.) Pourtant il épousa Catherine Parr, veuve du baron Latimer, et sœur du comte Northampton. Le roi se disposait à la faire mourir, quand il mourut. Un mois après, elle épousa l'amiral, frère du duc de Sommerset. Le régent lui fit trancher la tête, et Catherine en mourut de douleur.

CXX. Enfin la mort vint mettre fin aux crimes de Henri VIII. Il avait cinquante sept ans accomplis et était devenu si gros qu'il ne montait ses escaliers qu'appuyé, porté sur les bras de ses serviteurs, et les portes allaient être trop étroites pour sa volumineuse capacité. Les infirmités n'étaient pas ses seuls tourments. On voyait sur sa figure une tristesse profonde, les remords de conscience lui faisaient une guerre cruelle. Il se rappelait sans cesse la multitude d'injustices qu'il avait commises, les sacrilèges qu'il avait regardés comme des bagatelles, les innombra-

bles scandales qu'il avait donnés, les deux cardinaux, les trois archevêques, les archidiacres et les cinquante prêtres qu'il avait fait mourir, les soixante supérieurs de monastères, les cinquante chanoines, les vingt-neuf barons, les trois-cent-soixante-six chevaliers, enfin tous les autres nobles et plébéiens dont il avait versé le sang, pour établir sa coupable primauté sur l'Église. Ce tableau l'épouvantait. Il lui vint alors un érysipèle à la cuisse, la fièvre se fit sentir : il comprit que sa fin approchait, et l'on prétend qu'il manifesta à quelques évêques le désir de se réconcilier avec l'Église. Mais il fallait des saints pour parler fortement à un prince, qui avait fait mourir tant de prélats, seulement pour avoir déclaré leur catholicisme. Il aurait fallu qu'un homme courageux se fût levé devant le roi et lui eût dit d'une voix puissante qu'il n'y avait pas d'autre moyen de calmer sa conscience, que par le repentir de ses fautes, l'humilité chrétienne et le retour à l'Église qu'il avait abandonnée. Cet homme courageux ne se trouva pas. A peine une voix tremblante osa dire que le parlement, qui avait fait le mal, devait se convoquer pour trouver le remède. Les conseillers d'état furent chargés de publier l'intention du roi ; mais ils refusèrent d'obéir, dans la crainte d'avoir à restituer les biens ecclésiastiques qui leur avaient été donnés. Ainsi Henri VIII laissa les choses dans leur déplorable situation, que nous verrons bientôt devenir encore plus affreuse.

CXXI. Cependant, avant de mourir, le roi ouvrit une église qu'il avait fait fermer et le saint sacrifice y fut célébré. Faible compensation à tant de calamités ! Il fit ensuite son testament. L'héritier de sa triple couronne fut Edgard son fils unique, alors âgé de neuf ans. Il ordonna à seize tuteurs et curateurs d'élever

son fils dans la religion catholique, et de lui conserver la suprématie ecclésiastique : belle disposition pour paraître devant Jésus-Christ. Au cas qu'Edouard mourût sans enfant mâle, Marie fille de Catherine devait lui succéder, puis Élisabeth, fille d'Anne de Boulen, si la première n'avait pas de fils, pour porter le sceptre d'Angleterre. Il fit ensuite célébrer plusieurs messes en sa présence, voulut recevoir le saint viatique sous une seule espèce, et les genoux en terre. On s'opposait à ce qu'il s'agenouillât : « Quand je m'abaisserais jusque sous terre, répondit-il, je ne respecterais pas encore assez le Dieu que je vais recevoir. » Mais comment le ciel pouvait-il agréer les hommages d'un homme qui avait foulé aux pieds l'Eglise catholique et qui était encore séparé d'elle ? Henri voulait par ces actes extérieurs calmer les grandes agitations de son âme, mais ils ne suffisaient pas pour lui rendre la paix et la grâce de Dieu. Il demanda à boire, et quand il eut bu, il dit à voix haute à ceux qui l'entouraient : « C'en est fait, tout est fini pour moi, » et il mourut. C'était le premier février de l'an 1545. Il avait cinquante-six ans selon Noël Alexandre, et cinquante-sept selon d'autres historiens. Son règne avait duré trente-huit ans. (Noël Alex. ar. iii. n. 9. — Varill. — Bart. hist. d'Angl. l. i. c. 4.)

§. II.

Règne d'Édouard VI.

Le duc de Sommerset , tuteur d'Édouard ; Il prend le gouvernement du royaume ; Se déclare hérétique , appelle Bucer , Vermigli et Okin ; Il abolit la religion de Rome ; Fait mourir sur l'échafaud l'amiral son frère ; Édouard meurt ; le comte de Warwick veut s'emparer du pouvoir et fut condamné à avoir la tête tranchée ; Il donne à sa mort des signes de conversion.

CXXII. Parmi les tuteurs qu'Édouard reçut de son père se trouvait un Seymour , comte d'Erford , oncle maternel du jeune roi , dont la mère était Jeanne Seymour. C'était un zuinglien qui s'était tenu caché sous le voile du catholicisme. Quand il vit que la grande partie des seigneurs qui entouraient l'enfance d'Édouard était attachée à la religion ancienne , il s'adressa aux grands du royaume et leur montra le péril qu'ils couraient si le gouvernement restait entre les mains des tuteurs catholiques. Il faudra rendre , disait-il , tous les biens ecclésiastiques qui ont été donnés par Henri VIII , rebâtir les églises , les monastères que l'on a renversés. Il faut mettre à la tête du gouvernement un homme dévoué au salut de la patrie. Tel était son langage , et cet homme dévoué au salut de la patrie était lui-même. En même temps il fit supprimer le véritable testament d'Henri et en fit lire un autre , dans lequel Édouard était déclaré chef de la religion anglicane , et lui-même régent du royaume. Il prit ensuite le titre de duc de Sommerset et celui de protecteur. (Varill. hist. t. II. p. 100. —

Noel Alex. t. XIX. c. 13. ar. 4.—Hermant. t. II. c. 267.
— Gotti ver. rel. 114.)

CXXIII. A peine fut-il régent du royaume qu'il fit prêcher la doctrine de sa secte. Il fut défendu aux évêques de donner les ordres et de prêcher sans la permission du roi, et elle n'était accordée qu'aux ministres zuingliens. L'impie Crannier, pseudo-archevêque de Cantorbéry, se mit à déclamer contre l'Eglise romaine et les dogmes de sa foi ; il fit imprimer un catéchisme de ses opinions empoisonnées, et n'eut pas honte de se marier, de l'approbation du régent, avec une femme dont il avait fait sa concubine dès le temps qu'il n'était qu'un simple prêtre. (Varill. Got. Herm.)

Il y avait encore en Angleterre, un homme appelé Hugues Latimer, qui avait été autrefois évêque de Wighorn, d'où il avait été chassé pour avoir parlé, dans plusieurs églises de Londres, contre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. C'est lui que le duc chargea de répandre l'hérésie zuinglienne. Il fit en même temps venir de Strasbourg des religieux apostats, les trois plus fameux ministres de satan qui fussent en Europe : Martin Bucer, le père d'une vingtaine d'enfants, Pierre Martyr et Bernardin Okir. Ils donnèrent des leçons publiques dans les Universités de Cambridge et d'Oxford, afin de conquérir à l'erreur la jeunesse anglaise, à qui on enleva ses professeurs catholiques. Pour continuer son œuvre, il mit auprès du jeune roi deux ministres zuingliens, Richard, prêtre marié, et je ne sais quel autre, de mœurs scandaleuses, qui devaient lui donner, avec des leçons d'erreurs, le modèle de tous les vices. Il voulut aussi pervertir Marie, sœur d'Edouard : il lui envoya les trois apostats allemands, pour l'engager à renoncer à la religion catholique ; mais la jeune princesse leur

répondit avec tant de courage, qu'ils n'osèrent plus revenir au combat. (Varillas, t. II. l. 17. p. 105. 116. — Noel. Alex. ar. 4.)

Il fit ensuite abolir les six articles qu'Henri VIII avait publiés, et le cinq de novembre 1547, ordonner par un décret du parlement l'abolition de la religion romaine, de la messe et de toutes les images sacrées. Tous les vases sacrés et les ornements des autels furent enlevés au profit du fisc. (Bossuet, n. 80. etc.)

Voici donc renversée, sous le protectorat de Sommerset, toute la religion qu'Henri VIII et le parlement avaient établie dans les six articles. Comment se fait-il que les dogmes admis par tant d'évêques et de théologiens sous Henri, aient été abolis quelque temps après ? Burnet nous répond positivement que tous ces premiers théologiens étaient de pauvres ignorants, qui n'avaient pas une conuaissance distincte de la vérité. Et parlant, Burnet appelle la réforme une œuvre de lumière ! Est-ce donc une œuvre de lumière, celle qui a rempli l'Angleterre de confusion et renversé d'un coup, foi, religion, lois divines et humaines ? Alors les trois quarts du clergé renoncèrent au célibat. (Bossuet, t. II. l. 7. n. 96.) Sommerset fit ensuite publier un édit qui ordonnait la communion sous les deux espèces, et l'usage de la langue vulgaire dans la lecture des livres saints. Tous les évêques furent obligés de se soumettre, au risque d'être traînés dans les cachots, dépouillés de leurs dignités, et de voir leurs chaires au pouvoir de la religion prétendue réformée. (Gotti, cit. par. I. n. 3. — Noel Alex. I. cit. — Bossuet, l. VII. n. 86.) Cette satanique manœuvre avait été suggérée par le pape de Genève, Calvin, qui avait écrit au *Protecteur* de livrer aux supplices le reste des catholiques anglais, afin qu'il n'en fût plus ques-

tion. Aussi, les prisons de Londres étaient-elles pleines de ceux que l'on soupçonnait d'être attachés à la religion de leurs pères. (Varillas, l. xvii. p. 126.)

CXXIV. Telles sont les promesses du duc de Somerset contre les ennemis de sa secte ; mais quand il eut comblé la mesure de ses crimes, le jour de la vengeance de Dieu vint le surprendre.

Il avait élevé Thomas Seymour, son frère, à la dignité d'amiral, première charge en Angleterre après celle de régent. Or l'amiral était en faveur auprès de la reine Catherine Parr, la dernière des six femmes d'Henri ; et voyant qu'il lui serait facile de la décider à un mariage, il en parla au duc son frère, qui donna son consentement et lui promit de l'aider. La duchesse de Somerset prétendit alors, en qualité de femme du régent, avoir droit de préséance sur la reine Catherine, puisqu'elle prenait pour mari le frère du sien, qui était l'aîné. De là, une haine implacable entre les deux frères.

Le comte de Warwick, Jean Dudley, qui ne les aimait ni l'un ni l'autre, et ne désirait rien plus que leur chute, feignit de se faire leur médiateur, et ne fit qu'augmenter la haine de l'un contre l'autre. Enfin, le duc régent devint si furieux contre son frère, qu'il le fit accuser par son satellite Latimer d'avoir attenté à la personne du roi. Quand on porta cette accusation devant l'indigne de Somerset, il feignit de s'attrister et d'en marquer son mécontentement ; puis il dit qu'après tout la vie de son frère ne valait pas celle du roi et son propre honneur, et il ordonna que le procès fût poursuivi. L'amiral fut condamné, et exécuté le vingt de mars 1549. Catherine, après avoir perdu son mari d'une manière aussi injuste que barbare,

mourut de douleur quelque temps après. (Varill. l. xvii. p. 129.)

CXXV Après la mort de l'amiral, le comte de Warwick resta maître de l'esprit du régent, qui croyait avoir triomphé par lui. Il en obtenait tout ce qu'il désirait, et il trouva ainsi le moyen de s'attacher un grand nombre de seigneurs, qu'il plaçait dans différents postes plus ou moins distingués, afin qu'ils lui fussent un secours pour le dessein qu'il méditait, la chute du régent. Le complot fut formé néanmoins avec plusieurs lords catholiques, auxquels il avait fait voir que l'ancienne religion ne se relèverait pas, tant que le duc vivrait pour la persécuter.

Ce parti comptait déjà de nombreux et puissants défenseurs, quand les Anglais perdirent la ville de Boulogne, en Picardie. Les Français s'en rendirent maîtres, et le régent fut accusé de cette perte irréparable, pour n'avoir pas envoyé à temps les secours nécessaires.

En même temps quelques barons s'emparèrent des propriétés qui appartenaient aux habitants de leurs fiefs. Le peuple opprimé disait, furieux, qu'il soupçonnait le régent d'avoir consenti aux usurpations des seigneurs. Des soulèvements se firent, et Warwick vint à bout de faire convoquer le parlement, presque tout composé de ses amis. Le duc fut arrêté, son procès fut fait, et par la sentence du parlement, au grand plaisir des catholiques et des protestants anglais, il fut enfermé dans la tour de Londres le quatorze d'octobre 1549, et il eut ensuite la tête tranchée. (Varill. t. II, l. 17 et l. 20.)

CXXVI. Après s'être défait des rivaux qui s'opposaient le plus à ses prétentions, le comte de Warwick s'empara de l'administration de l'état, prit le titre de

duc de Northumberland, et le jeune roi Edouard vivait encore. Puis, voulant fixer dans sa famille la puissance suprême, il obtint, par le testament d'Edouard, que Marie et Elisabeth ne pourraient monter sur le trône d'Angleterre, parce que la première, fille de la reine Catherine, avait été déclarée illégitime par Henri VIII, et que l'autre était le fruit de l'adultère Boulon; mais Jeanne Grey, l'épouse de son fils, devait jouir des droits des deux princesses.

Le sept de juillet 1553, le jeune Edouard rendait le dernier soupir. Le duc aussitôt envoya, dit-on, des gens arrêter Marie, mais un secrétaire catholique, voulut sauver l'excellente et vertueuse princesse, véritable héritière de la couronne. Il courut aussitôt chez elle, et y arriva deux heures avant les envoyés du duc ambitieux. Marie prit la fuite et se jeta dans le comté de Norfolk; quinze mille hommes y prirent les armes pour soutenir les justes prétentions de leur reine persécutée. Le duc vint à elle avec une armée de trente mille hommes; mais au moment d'engager la bataille ses soldats l'abandonnèrent, et il fut obligé de revenir à Londres avec la faible troupe qui lui restait, encore les portes de la ville lui furent-elles fermées, et la flotte lui tourna le dos.

Marie prit alors les rênes du gouvernement. On fit le procès au duc, et les juges le condamnèrent, comme rebelle, à mourir, traîné sur la claie, ainsi que ses enfants et la malheureuse Grey, mère d'Henri. Elle avait été couronnée en quelque sorte malgré elle, redoutant, pour de justes raisons, le sort qui l'attendait. En même temps Elisabeth fut arrêtée comme complice de la conjuration.

Le duc, qui s'était fait calviniste par pure politique, abjura ses erreurs avant de mourir et fit sa confession

à un prêtre catholique. Arrivé sur l'échafaud, il dit à haute voix qu'il avait pris le masque de l'hérésie pour faire passer le sceptre dans sa famille, et que le supplice qu'il allait endurer était une grâce de Dieu qui voulait le sauver. Les mêmes aveux furent aussi faits par ceux qui furent condamnés avec lui. (Varillas l. xx. p. 209. Noel Alexandre t. 19. c. 13. ar. 5. Gotti c. 114. Hermant. c. 268.)

L'histoire du schisme d'Angleterre est un tableau qui fait horreur. Une foule de hauts personnages ambitieux y apparaissent un moment, pour tomber ensuite de toute leur élévation ; ce malheureux pays , depuis son apostasie, est un théâtre où l'on ne voit qu'infâmies et tragédies sanglantes.

§. III.

Règne de Marie.

Marie refuse le titre de chef de l'Église ; Annule les décrets de son père et de son frère ; Condamne Cranmer et chasse tous les hérétiques ; Le cardinal Pool réconcilie l'Angleterre avec l'Église ; Marie épouse Philippe II et meurt.

CXXVII. Aussitôt que Marie eut pris le gouvernement du royaume, elle refusa le titre sacrilège qu'avait inventé Henri VIII ; elle ne voulut pas être papesse de l'Église anglicane, et envoya des ambassadeurs à Rome faire sa soumission au souverain pontife. Elle révoqua par des actes authentiques toutes les dispositions que son père et son frère avaient dressées contre la religion catholique, dont elle rétablit le culte sur tous les points du royaume. Elisabeth fut

mise en prison pour les conjurations qu'elle avait tramées, des gardes veillaient autour d'elle et elle ne dut la conservation de la vie qu'aux prières du roi Philippe. Marie fit sortir des cachots plusieurs évêques et d'autres catholiques, qui y avaient été jetés injustement. (Bartol. l. 1. c. 3. — Noél Alex. l. cit. — Hermant c. 269. — Varillas t. 2. l. 20. p. 212. — Gotti c. 114. parag. 2. n. 1.) Le premier jour du mois d'octobre, 1553, elle fit annuler par le parlement l'injuste sentence de Cranmer, archevêque de Cantorbéry, qui avait déclaré nul le mariage de sa mère Catherine, et l'impie fut, comme hérétique, condamné à être brûlé. Lorsque Cranmer apprit sa condamnation, les flammes lui firent peur et il abjura deux fois ses opinions hérétiques, et quand il vit que son repentir ne pouvait le sauver, il eut regret de l'avoir fait connaître et il mourut calviniste. (Varill. l. XXI. p. 252. — Gotti — Hermant — Bossuet l. 7. n. 103.) Par ordre de la reine on exhuma les restes hérétiques de Bucer et de son ami, et on les réduisit en cendres. Tous leurs sectateurs et autres hérétiques furent chassés du royaume, luthériens, calvinistes, anabaptistes, sociniens, chercheurs : (on appelait de ce dernier nom ceux qui cherchaient la véritable religion, comme ils disaient.) Jusqu'ici ils ne l'ont pas encore trouvée, et ils ne la trouveront pas hors de l'Eglise catholique. Partout ailleurs, ils ne trouveront pour chef que des imposteurs audacieux, qui ont élevé sur la fange un édifice qu'ils ont soutenu par les rêves sophistiques de leur orgueil.

CXXVIII. Marie déclara bientôt l'innocence du cardinal Pool, qui, à la demande de la reine, fut nommé par le pape Jules III, son légat *à latere* en Angleterre. Quand le cardinal y fut arrivé, la veille de

la fête de St.-André, il réconcilia le royaume avec le Saint-Siège et le déclara absous de son schisme. Le légat s'occupa ensuite de rétablir la discipline ecclésiastique, à réformer les universités et à organiser tous les exercices du culte religieux.

Quant aux possesseurs des biens ecclésiastiques, que le schisme avait fait passer aux mains séculières, il les délivra de toutes les censures qu'ils avaient encourues; et les dîmes et prémices anciennes retournèrent au trésor du clergé. Il confirma les évêques qui avaient été créés pendant le schisme, ainsi que les nouveaux évêchés de l'érection d'Henri VIII. Le tout fut approuvé par Paul IV, le quinze de novembre 1558, le jour de la mort de la reine. Marie avait quarante-quatre ans, et avait régné cinq années depuis son mariage avec le roi d'Espagne, Philippe II.

Une hydropisie, grossesse prétendue, la conduisit au tombeau pour le malheur de l'Angleterre, et les fidèles de toute l'Église lui accordèrent de bien justes regrets.

§. IV.

Règne d'Elisabeth.

Elisabeth reconnue reine ; Opposition du pape ; Elle se déclare hérétique ; Elle gagne le parlement au moyen de trois seigneurs et se fait déclarer gouvernante de l'Eglise , dont elle conserva les évêques , bien qu'elle fût calviniste ; Elle confisque les biens ecclésiastiques , abolit la messe , exige le serment et persécute les catholiques ; Edouard Campian meurt pour la religion ; Bulle du pape contre Elisabeth ; Elle mourut séparée de l'Eglise ; Successeurs d'Elisabeth au trône d'Angleterre ; Etat de l'église anglicane ; La réforme d'Angleterre se réfute d'elle-même.

CXXIX. Après la mort de la reine Marie, le treizième jour de janvier 1559, Elisabeth, fille d'Anne de Boulen, fut, conformément à l'injuste disposition d'Henri VIII, élevée sur le trône d'Angleterre. J'appelle injuste cette disposition, parce que la couronne appartenait de droit à Marie Stuart, reine d'Écosse, attendu que sa rivale était fille naturelle d'Henri et qu'elle vint au monde avant la mort de la reine Catherine, véritable épouse du roi. D'ailleurs Clément VII et Paul III avaient déclaré nul le mariage d'Henri avec Anne de Boulen. (Gotti c. cxiv. par. 3. n. 2. — Varill. t. 2. l. 22.)

Elisabeth avait alors vingt-cinq ans, son esprit était cultivé, les langues italienne, française, grecque et latine ne lui étaient point étrangères. La nature l'avait douée de toutes les qualités qui conviennent à une reine, mais tant d'avantages étaient obscurcis par l'hérésie luthérienne, qu'elle professait secrètement.

Tant que Marie vécut , elle se cacha sous l'apparence du catholicisme , et peut-être quand elle ne fut plus , aurait-elle encore consenti à garder le masque , si le pape avait voulu la reconnaître ; car dans le commencement elle accorda la liberté de religion à tous ses sujets et elle osa faire l'ancien serment des rois d'Angleterre : promettre de défendre la foi catholique et la liberté de l'Eglise. (Gotti c. cxiv. p. 3. n. 2. Varillas t. 2. l. 22. p. 284. — Noel Alexandre t. 19. c. 13. ar. 6. n. 1. Berti hist. sec. 16. c. 3.) Mais quand elle eut chargé Edouard , l'ambassadeur de Marie , qui était encore à Rome , de faire connaître à Paul IV qu'elle avait pris possession du trône , le pape lui refusa sa bénédiction , disant que le Saint-Siège ne reconnaîtrait jamais une illégitimité ; qu'il fallait avant tout examiner les droits que pouvait avoir à la couronne Marie Stuart , reine d'Ecosse. Elisabeth voyant qu'elle ne resterait que très-difficilement sur le trône , si elle ne se séparait pas de l'Eglise romaine , jeta le masque qu'elle gardait depuis long-temps , et professa hautement l'hérésie qu'elle nourrissait dans son cœur. (Noel Alexandre — Gotti loc. cit. — Varillas loc. cit. Hermant. c. 270.)

CXXX. Alors elle chercha les moyens d'établir le schisme en Angleterre par l'autorité du parlement. Elle gagna sans beaucoup de peine la chambre basse ; mais l'autre fit une forte résistance. La chambre haute était dominée par trois puissants seigneurs , le duc de Norfolk , milord Dudley et le comte d'Arondel. Elisabeth , femme rusée et adroite s'il en fut jamais , persuada à chacun des trois courageux opposants , qu'elle l'épouserait , s'il voulait travailler à faire renouveler par le parlement , le schisme de l'Angleterre. Quelque temps après la chambre fut convoquée , et les votes

des évêques furent en plus petit nombre que ceux des séculiers gagnés par la reine et ses prétendants. Ainsi le parlement déclara Elisabeth le chef suprême de l'Angleterre et de l'Eglise ; il fut ordonné que l'on remettrait en vigueur tout ce qui avait été établi par Edouard VI, son frère, et que l'on abolirait tout ce qu'avait fait la reine Marie. (Noel Alexandre art. vi. n. 2. Gotti pa. 3. n. 3.) Burnet dit que de seize mille ecclésiastiques qu'il y avait en Angleterre, les trois quarts embrassèrent la réforme et prirent des femmes. C'est toujours la fin de la comédie. Le même historien protestant avoue que ce fut le principal mobile de leur religion.

CXXXI. Elisabeth soutenue de l'autorité du parlement défendit par un ordre sévère à tous ses sujets d'obéir désormais à la cour de Rome, et tous devaient la reconnaître comme le principe de toutes les affaires temporelles et spirituelles. Elle déclara en même temps qu'à elle appartenait le droit de créer les évêques, de convoquer les conciles, de distinguer l'hérésie et les abus et de punir les transgresseurs de la loi. Elle établit encore la forme de la discipline ecclésiastique, et quoiqu'elle eût adopté en substance les opinions de Calvin, qui avait aboli l'ordre épiscopal, toutes les cérémonies de l'Eglise romaine, les autels, et les images, elle conserva les évêques, qui toutefois ne pouvaient avoir d'autre pouvoir que celui qu'ils recevraient immédiatement d'elle : « Nisi ad beneplacitum reginæ, » étaient les paroles du diplôme, « nec aliter, nisi per ipsam à regali majestate derivatam auctoritatem. » On vit donc alors une monstruosité dans l'Eglise, une femme, à qui St.-Paul défendait même d'ouvrir la bouche : « Mulieres in ecclesiis, taceant, non enim eis permittitur loqui; (1. Cor. 14. 34.) »

une femme, dis-je, s'arroger la puissance de chef de l'Église! Encore voulut-elle que prêtres, autels et cérémonies fussent conservées, disait-elle, pour l'amusement du peuple! Ainsi donc Elisabeth ne voyait dans nos Églises que des comédies faites tout exprès pour enchaîner la multitude! Cependant elle introduisit une nouvelle hiérarchie, de nouveaux rites et des martyrs nouveaux, au nombre desquels on voyait grimacer Wicléf et Cranmer, comme parmi les saints de son calendrier, Luther, Pierre-Martyr, Erasme, Edouard VI et surtout Henri VIII, de si chaste mémoire.

CXXXII. Cette femme mit ensuite la main sur les bénéfices et toutes les richesses des monastères, dont une partie fut adjugée au fisc et le reste donné à la noblesse. Elle établit des vicaires pour les choses spirituelles, fit enlever toutes les images, hors celles de la croix, car elle en avait une dans sa chambre, avec une bougie de chaque côté, messes et anciens rites qui avaient rapport à la prédication et à l'administration des sacrements, tout disparut, pour faire place à de nouvelles cérémonies et aux oraisons en langue vulgaire. C'était imiter la secte de Calviu, qu'elle ne prétendait pourtant pas copier, avec le droit d'y ajouter ses propres modifications. (Varillas. t. II. l. 22. n. 290.) Enfin le parlement ordonna que toutes choses ainsi nouvellement disposées seraient maintenues et observées par les évêques et tous autres ecclésiastiques. Ils furent obligés de jurer qu'ils y seraient fidèles. Partout la prison et la privation des bénéfices devaient punir ceux qui seraient surpris en contravention pour la première fois : on devait à la seconde avoir la tête tranchée. Voici la substance de la formule que chacun devait signer : « Ego N. declaro in

conscientiâ meâ , reginam esse solam supremam gubernatricem regni Angliæ et aliorum non minùs in spiritualibus ; quàm in temporalibus , et quod nemo externus prælatus aut princeps habet aliquam auctoritatem ecclesiasticam in hoc regno. Ideoque planè renuntio omnes externas potestates. » Élisabeth espérait que ses ordres et l'appareil des supplices soumettraient tous les esprits ; mais les évêques ne voulurent pas donner leur nom à ses caprices ; et ils furent dégradés , relégués quelque part , et mis en prison. La meilleure partie du clergé , des moines de différents ordres , plusieurs docteurs catholiques , de nobles séculiers suivirent l'exemple des évêques , ils ne voulurent jamais se séparer de l'Eglise romaine , et tous furent jetés dans les prisons ou envoyés en exil.

La persécution devint ensuite plus cruelle : des prêtres , des religieux , des prédicateurs et d'autres catholiques furent condamnés à mort , pour avoir osé défendre la foi de leurs pères. Ils eurent la gloire du martyre. (N. Al. ar. 6, n. 3. — Gotti c. 114. part. 3. n. 6. 7.) On peut lire les détails de cette malheureuse histoire dans le troisième livre de Sanderus sur le schisme anglican ; c'est un journal de tout ce qui est arrivé en Angleterre en 1580 , et plus haut encore.

CXXXIII. Je ne puis passer sous silence la mort d'Edmond Campian , un des prêtres qu'Élisabeth sacrifia à sa haine pour le catholicisme. Edmond était à Rome quand il apprit la persécution de la reine contre les catholiques et spécialement contre les missionnaires , qui venaient en Angleterre au secours de leurs frères malheureux. Il était lui-même anglais , jeune et instruit dans les sciences et différentes littératures , son zèle fut enflammé au souvenir de sa

patrie et il vint en Angleterre. Déjà on savait qu'il devait venir, des hommes l'attendaient avec son signalement et chargés de l'arrêter dès qu'ils le reconnaîtraient. Edmond échappa à toutes leurs recherches sous les habits empruntés d'un domestique. Il entra en Angleterre, prêchait jour et nuit, entendait les confessions et soutenait le courage des fidèles, allant de pays en pays, changeant sans cesse de costume et de nom. Toutes les recherches eussent été inutiles sans la perfidie d'un traître. Un prêtre apostat vit Edmond dire la messe et prêcher dans une maison catholique. Il sort avant le zélé missionnaire, court avertir les gardes qui viennent aussitôt et en un instant la maison fut cernée. Edmond, qui n'avait pas eu le temps de prendre la fuite, fut caché par le maître de la maison, dans le lieu le plus secret qu'il y connût. Les soldats cherchèrent partout, mais ils ne purent le découvrir. Déjà ils pensaient à se retirer, ils descendaient déjà l'escalier, furieux de voir leurs efforts inutiles, lorsqu'arrivés au bas, ils renversèrent par hasard un petit mur derrière lequel ils virent Edmond les genoux en terre, faisant à Dieu le sacrifice de sa vie. Ils le mirent en prison, lui firent éprouver les affreuses douleurs du chevalet, et quand le vertueux jeune homme voulut lever le bras pour confesser sa foi, il fallut qu'une personne lui prêtât son secours. On l'appelait le *traître de la patrie*. C'était le nom que l'on donnait aux prêtres catholiques quand on les faisait mourir, pour faire croire qu'ils n'étaient point martyrs de la religion, mais des conspirateurs qui avaient voulu renverser la reine de dessus son trône. Mais alors Edmond disait : « Comment se fait-il que nous soyons traîtres, puisqu'il suffit pour nous réconcilier avec vous d'assister à un

de vos prêches ? C'est donc pour notre religion que vous nous persécutez et non pour crime de rébellion.» Enfin il fut condamné à être traîné sur la claie et ensuite attaché au gibet. Il mourut en confessant sa religion. Quand il eut rendu le dernier soupir, on lui ouvrit la poitrine, on arracha son cœur encore palpitant, il fut jeté dans les flammes et son corps coupé en quatre parties. Ainsi mouraient pour la religion une foule de prêtres catholiques, que condamnait Elisabeth. (Bartoli hist. d'Angl. l. vi. c. 1.)

CXXXIV. Pie V, apprenant tous les actes d'injustice et de cruauté que commettait Elisabeth, le vingt-quatre de février 1570, lança contre elle une bulle qui ne fit qu'irriter encore davantage sa cruauté et sa haine contre les catholiques. (Noel. Al. t. xix. ar. 3. par. 6. n. 3. — Gotti, c. cxiv. par. 3. n. 8.) C'est alors qu'elle fit trancher la tête à l'innocente Marie Stuart, reine d'Ecosse, sous de faux et calomnieux prétextes. Comme si elle eût voulu substituer dans le monde chrétien l'hérésie à la vieille religion du Christ, elle fit alliance avec les Flamands, se ligua avec les calvinistes français, et cette sympathie dura tant qu'elle vécut ; dans la troisième guerre de ces rebelles, ses secours leur furent prodigués, et elle fit tous ses efforts pour amener l'Ecosse au calvinisme. (Varillas, t. II. l. 26. 28 et 29.)

CXXXV. Advient enfin le temps de la mort, qui enlève et le sceptre et la vie. Un historien prétendu réformé dit qu'Elisabeth fit une heureuse mort. — Une heureuse mort ! — Et je trouve dans l'histoire, que depuis la mort du comte d'Essex, qu'elle avait fait mourir, malgré l'attachement qu'elle avait pour lui, parce qu'il s'était trouvé dans je ne sais quelle affaire, Elisabeth eut un regret si cuisant qu'elle n'eut

plus un jour de joie , jusqu'au dernier de ses jours. A leur déclin , elle était assaillie de jalousies et de terreurs ; elle croyait que tous ses sujets étaient des ennemis. C'est alors qu'elle se retira à Richmond , lieu solitaire que la nature rendait enchanteur. Elle voulait , disait-elle , y penser uniquement à son âme ; accablée par la mélancolie , elle se plaignait qu'on abandonnait la reine , que tout était pour elle un sujet de tristesse , qu'elle n'avait personne au monde , dont elle pût attendre des consolations. Elle désigna pour lui succéder Jacques , roi d'Ecosse ; et quelque temps après , le vingt-quatre de mars 1602 , le quatre d'avril de l'année suivante , selon d'autres , deux heures avant minuit , à l'âge de soixante et dix ans , dont quarante-quatre composaient son règne , Elizabeth rendit le dernier soupir. Son corps et son âme souffraient des tourmens inexprimables. Ainsi mourut-elle , chargée d'iniquités , sans donner aucun signe de repentir , sans sacrements et sans prêtres , entourée seulement de ministres hérétiques , qui l'exhortaient à mourir dans leur religion , au lieu de lui montrer la véritable. — Mort heureuse , en vérité ! — Elizabeth disait , quand elle était jeune : « Que Dieu me donne quarante années de règne , et je lui fais grâce de son paradis. » (Noel Alex. ar. III. par. 6. n. 3. — Gotti , c. cxiv. par. 3. n. 10. — Bartoli , hist. d'Angl. l. vi. c. 1.) L'infornée ! sa prière fut exaucée au-delà de ses vœux , puisqu'elle régna plus de quarante ans. Elle se vit non seulement reine d'Angleterre , mais encore chef de l'Eglise ; l'Angleterre fut séparée du Saint-Siège , la religion catholique bannie de ses états , une multitude d'innocents fut exilée ou mise en prison , d'autres exécutés de la plus horrible manière. Ses

vœux, en un mot, furent accomplis ; mais je voudrais pouvoir lui demander, maintenant que son éternité commence, si les cruelles impiétés de sa vie lui sourient encore. O combien il eût été préférable qu'elle n'eût jamais porté la couronne !

CXXXVI. Avant de mourir, avons-nous dit, Elizabeth fit ses dispositions testamentaires, et Jacques VI, fils de Marie Stuart, fut déclaré son successeur au trône d'Angleterre. A peine y fut-il monté, qu'il oublia les derniers adieux de sa mère, abandonna la religion catholique, à laquelle elle lui avait recommandé de s'attacher, embrassa l'hérésie de Luther et se déclara contre le calvinisme. Il voulait (Jovet. hist. des relig. t. II. p. 50.) que ses sujets d'Ecosse suivissent les opinions de sa secte, mais ils résistèrent à sa volonté. Il mourut, et légua son projet impie à son fils et successeur Charles I^{er}. Ses efforts furent plus malheureux encore, il eût la tête tranchée.

Son successeur fut Charles II, son fils. Il mourut sans enfant, et le sceptre échut à son frère Jacques II, qui se déclara catholique et fut obligé de se sauver en France, où il mourut en 1701, laissant un fils unique Jacques, troisième du nom, qui finit ses jours à Rome, au sein de l'Église catholique.

Enfin, la malheureuse Angleterre est restée séparée de la véritable religion jusqu'à nos jours. Toutes les sectes lui rongent le sein. Pourtant, le catholicisme vient d'y être admis, et a reçu, comme l'erreur, le privilège de bourgeoisie. Nos prêtres peuvent, comme le juif et le protestant, prêcher en liberté ; ils peuvent dire la messe sans amende et sans craindre la prison ou l'exil ; et les catholiques ont, pour s'agenouiller, d'autres lieux que la chapelle d'un ambassadeur, et peuvent prier partout où bon leur semble, sans payer

cent livres sterling; l'ancienne terre des saints semble se réchauffer, et les Anglais, fatigués du doute, ne regardent plus le catholicisme comme une superstition.

CXXXVII Nous avons, à la fin de cette histoire, réfuté les principales hérésies qui ont tourmenté l'Église. Mais pourquoi prendre la peine de renverser les folies religieuses de l'Angleterre schismatique? Ce n'est pas un système de religion, mais un monstrueux assemblage de toutes sortes de croyances.

Belle œuvre vraiment, et toute brillante de lumière! C'est Burnet qui le dit dans son enthousiasme apologétique, en ajoutant qu'elle applanissait le chemin du ciel. Aveuglement, ou mieux, qu'elle impiété! Comment la réforme applanit-elle le chemin du ciel? En donnant à chacun la liberté de vivre selon son bon plaisir, sans lois et sans Sacrements! Un auteur protestant, qui n'est pas Anglais, plaisante sur Burnet, en disant : « Qu'au moyen de leur réforme, les Anglais sont devenus libres en tout, et qu'ils vont droit au ciel par la voie qu'il leur plaît de choisir. » La réforme n'a donc pas besoin que nous nous mesurions avec elle, puisqu'elle se réfute elle-même, qu'elle tombe en ruine sous sa faiblesse originelle.

Article 5.

Anti-trinitaires et sociniens.

§. I.

Michel Servet.

Michel Servet , ses études , ses voyages et sa mauvaise doctrine ; Il vient à Genève , où il discute avec Calvin , qui le fait brûler.

§. II.

Valentin Gentile ; Sa doctrine impie ; Il se rétracte , revient à ses erreurs et est décapité ; George Blandrata pervertit le prince ; Sa dispute avec les réformés ; Sa mort ; Bernardin Ochinus capucin ; Sa vie religieuse ; Son apostasie ; Sa fuite à Genève ; Il va à Strasbourg , puis en Angleterre avec Bucer ; Il meurt en Pologne ; Doctrine de Lélie Socin , de Faust Socin ; Ses voyages ; Ses livres ; Sa mort ; Erreurs des sociniens.

CXXXVIII. Michel Servet , (Jovet. hist. des relig. t. II. p. 287. — Varill. t. I. l. 8. — Noel Alex. t. XIX. ar. 14. par. 1. — Gotti ver. rel. l. II. c. 114. — Van-Ranst sec. XVI. p. 325.) chef des anti-trinitaires , né à Villanova en Aragon , était un homme d'esprit plein de bizarreries. Sa présomption était si grande qu'il croyait dominer le monde entier par sa science , et il n'avait pas encore vingt-cinq ans. Il alla d'abord à Paris étudier la médecine , et y fit la connaissance de quelques professeurs allemands , appelés par François I^{er} qui voulait donner de la célébrité à son université. Servet apprit à leur école les langues , grecque , latine ,

hébraïque et, avec elles, les erreurs luthériennes qu'il reçut avec la même avidité.

Tandis qu'il était dans le Dauphiné, où il commençait à les répandre, il fût arrêté comme hérétique; mais il s'échappa par un mensonge, disant qu'il rejetait loin cette doctrine impie. Il se rendit ensuite à Lyon, de là en Germanie, puis en Afrique, où il voulait prendre connaissance du Koran. Il quitta bientôt le pays des Bédouins pour la Pologne, où il s'arrêta. Gonflé de sa science, il se forma une religion à part, composée d'erreurs recueillies sur différentes branches hérétiques. Alors, dit Varillas, il changea en Revez le nom qu'il avait toujours porté.

Il condamnait avec Luther tout ce qu'il reprouvait dans l'Église catholique; rejetait avec les anabaptistes, le baptême des enfants; avec les sacramentaires il ne voyait dans l'eucharistie que la figure du corps et du sang de Jésus-Christ. Mais ses plus affreuses erreurs étaient contre la Sainte-Trinité, le Saint-Esprit et la divinité de notre Seigneur. Il niait, comme Sabellius, les trois personnes divines, comme Arius la divinité du Verbe; comme Macédonius, celle du Saint-Esprit, disant qu'il n'y avait en Dieu qu'une nature et qu'une seule personne, que le Fils et le Saint-Esprit ne sont que deux émanations de l'essence divine, qui ont commencé d'être avec la création du monde. Ainsi, comme le remarque Jovet, l'arianisme, qui était mort depuis plus de huit cents ans, fut tiré du tombeau, en 1530, par Servet. Alors comme l'Europe et spécialement les états qui sont de l'autre côté des Alpes étaient en proie au fléau de mille hérésies, qui mettaient la confusion partout en faisant de nombreux prosélytes, le présomptueux et savant voyageur fit aussi bailler les siens autour de ses tréteaux. Outre

les erreurs que nous avons indiquées, Servet avait encore introduit dans ses livres impies celles d'Apollinaire, de Nestorius et d'Eutichès, comme on peut s'en convaincre par la lecture de Noël Alexandre et du cardinal Gotti. Il prétendait de plus qu'on ne commet pas de péchés mortels avant l'âge de vingt ans ; que l'âme par le péché devient mortelle comme le corps ; que la polygamie n'était pas défendue et soutenait d'autres folies trop longues à énumérer pour notre histoire, mais que le lecteur pourra trouver dans les historiens que nous citons.

CXXXIX. Servet quitta l'Allemagne et la Pologne pour venir en Italie semer ses erreurs. Il passa par Genève, où était Calvin, qu'il avait accusé d'arianisme. Le pape de Genève, la petite Samarie, écrivit contre les livres de Servet, et plein de ressentiment, saisit l'occasion qui se présentait pour faire payer au voyageur son audacieuse attaque. Il le fit accuser, comme nous avons dit, par son domestique. Servet fut mis prison par l'autorité civile. Les deux champions se mesurèrent alors, Servet disait que les choses de foi devaient se décider l'Écriture à la main, sans l'aide des SS. Pères et des conciles. Calvin fut fort embarrassé de prouver sans eux le mystère de la Trinité ; quand Servet, se mit à expliquer à sa manière les passages de l'Écriture qui y ont rapport. D'ailleurs il avait assuré en expliquant ces paroles : « Ego et Pater unum sumus, (Joan. x. 30.) » que les Pères s'étaient trompés en disant qu'elles démontraient l'unité d'essence du Père et du Fils, tandis que, selon lui, elles n'indiquaient que la parfaite uniformité de leur vouloir.

Calvin, voyant donc que Servet persistait à nier les trois personnes divines, prit le moyen d'être le

plus fort. Il exposa aux universités des cantons suisses les propositions de Servet, et ils le condamnèrent; et le vingt-sept d'octobre 1553, le sénat de Genève prononça la sentence : il fut condamné à être brûlé vif.

Les sectateurs de Servet ne moururent pas avec lui; ses ouvrages et leurs efforts les répandirent en Russie dans la Valachie, la Moravie et la Silésie. Cette secte se divisa ensuite en trente-deux autres, et devint plus puissante dans ces contrées que celles des luthériens et des calvinistes.

§. II.

Valentin Gentile, Georges Blandrata et Bernardin Ochinus.

CXL. Valentin Gentile était de Cosenza, dans la Calabre. C'est un disciple de Servet. Il s'étonnait que les réformés eussent fait tant de chicanes aux catholiques pour les sacrements, le purgatoire, les jeûnes et autres semblables bagatelles, tandis qu'ils s'accordent avec eux sur la Trinité, le principal mystère de leur religion.

Valentin avait adopté les dogmes de Servet, mais il s'était réservé le droit de les expliquer à sa façon. Il disait que dans la Trinité il y avait l'Essence, le Fils et le Saint-Esprit. L'Essence est l'unique, le seul vrai Dieu, l'Ousiarque, qui a versé de son essence dans Jésus-Christ et l'Esprit-Saint. Il ne voulait pas que l'on donnât au Père le nom de père, parce que son essence est par elle-même le Dieu véritable, comme il disait; et il avançait que Calvin faisait une *quater-*

nité, en admettant une essence et les trois personnes comme si ces trois personnes n'étaient pas l'essence divine, ainsi que le savent et le disent tous les enfants des chrétiens. Ainsi encore, il niait les trois personnes, puisqu'il reconnaissait en Dieu trois esprits éternels, dont les deux derniers sont plus petits que le Père, qui leur a donné des divinités différentes de la sienne.

Dans le livre qu'il présenta à Sigismond, roi de Pologne, il se plaignait qu'on eût introduit dans le langage théologique une foule d'expressions monstrueuses, comme celles de *Personnes*, d'*Essence* et de *Trinité*, qui toutes, disait-il, pervertissent les divins mystères.

Il admettait quelques mots, du symbole de St.-Athanasie, le reste était à ses yeux quelque chose qu'on devait appeler *symbolum satanasium*. Nous saurons donc encore que Valentin ne savait pas résister au plaisir de faire un bon mot. (Jovet et Van-Ranst. loc. citatis.)

En 1558, (Gotti par. II. n. 2 et 3. — Noël Alex. par. 2.) il se trouvait à Genève avec ses amis les anti-trinitaires. On soupçonna la monstruosité de leur doctrine et ils furent obligés de donner une confession de foi sur la Trinité. Valentin souscrivit avec serment et n'en continua pas moins à répandre ses erreurs mais convaincu de parjure, l'anti-trinitaire fut mis en prison. Alors il présenta une profession nouvelle, marquée au coin de son hérésie, et Calvin le réfuta d'une terrible manière. Valentin eut peur, singea le repentir et envoya du fond de sa prison la formule suivante : « Confiteor Patrem, Filium, et Spiritum sanctum esse unum Deum, id est tres Personas distinctas in unâ essentiâ. Pater non est Filius nec Filius

Spiritus Sanctus, sed unaquæque illarum personarum est integra; illa essentiâ item Filius Spiritus, Sanctus, quantum ad divinam naturam, sunt unus Deus cum Patre, cui sunt coæquales et coæterni. Hoc sentio, et corde et ore profiteor. Hæreses autem contrarias damno et nominatim blasphemias quas descripsi etc.» Si Valentin avait observé sa profession de foi, il ne serait pas sorti de ce monde d'une manière si tragique.

CXLII. Le sénat de Genève ne se contenta pas de cette rétractation. En 1558, il le condamna à rester un jour entier en chemise, une bougie à la main et les genoux en terre, demandant pardon à Dieu et à la justice des blasphèmes qu'il avait proférés. On le promena sous cette livrée par toutes les rues de la ville, et il fut enfin forcé de jeter, de ses propres mains, ses ouvrages dans les flammes. Il eut de la peine encore à obtenir de quitter sa prison. Pourtant on lui en donna la permission avec défense de sortir de la ville. Il promit tout ce qu'on voulut et n'en prit pas moins la fuite. Il se retira d'abord chez Gribald, jurisconsulte padouan, anti-trinitaire, qui habitait alors la Savoie. Valentin se mit donc de nouveau à répandre son erreur. On le mit en prison; il vint à bout de s'échapper et arriva dans la ville de Lyon, où il publia son livre contre le symbole de St.-Athanasie. Il alla bientôt en Pologne, d'où le roi Sigismond le chassa. Valentin vint à Berne, où Musculus l'accusa en 1566. Il fut arrêté, mis en prison et condamné à mort pour son opiniâtreté. Il dit, avant de mettre la tête sous la hache: « D'autres ont été martyrs du Fils, moi, je meurs martyr pour le Père. (Spondan. ad. an. MDLXI. n. 34. — Van-Raust. sec. 16. — Gotti c. cxv. par. 3.

n. 5.) » Insensé! en mourant ennemi du Fils qu'avait-il à attendre du Père ?

CXLIII. George Blandrata, était un médecin piémontais. Il lut les livres de Servet et s'attacha à sa doctrine; mais comme il vit que l'inquisition qui était alors dans toute sa vigueur, ne le laisserait pas dogmatiser en paix dans sa patrie, il partit pour la Pologne; puis en 1553, il parut en Transilvanie, où il fut élevé à l'honneur d'être médecin du roi Jean Sigismond et de son premier ministre Pétrawitz, qui était luthérien. Blandrata profita de son entrée à la cour pour y faire paraître l'arianisme. Il trouva des luthériens et des calvinistes, qui firent hardiment contre lui une levée de boucliers. Le prince arriva au milieu de la mêlée, fit publier que les champions se mesureraient en plaine et qu'il se réservait le droit d'être juge. (Jovet hist. des relig. — Gotti par. II. n. 6. — Noel Alex. t. XIX. ar. 14. par. 3.) L'entrevue eut lieu à Waradin, en présence du roi. Les réformés se rangèrent d'un côté, et de l'autre Blandrata, flanqué de ses amis. Ceux-ci engagèrent l'action par jeter en avant les passages de l'Écriture qu'Arius employait pour combattre la divinité de Jésus-Christ. La troupe des réformés mit en avant le concile de Nicée et l'autorité des SS. Pères. Ils avaient raison; car si l'Église n'intervient pas pour expliquer, chacun se fait juge et la confusion est partout. Mais un des ariens s'avança et dit à haute voix : « Qu'est-ce à dire ? Lorsque vous opposez aux papistes des passages de l'Écriture pour soutenir votre doctrine, et qu'ils vous répondent que le véritable sens est celui des conciles et des SS. Pères, vous dites que les SS. Pères et les évêques des conciles étaient, comme tous les hommes, sujets à l'erreur, que la seule parole de Dieu, claire

par elle-même, suffit, sans qu'elle passe par la bouche des commentateurs, pour expliquer les dogmes de la foi; et voici que vous prenez contre nous des armes que vous ne permettez pas aux catholiques d'employer? Le prince et la majeure partie de l'assemblée applaudirent à cette réplique, et les prédicants honteux et confus ne surent que répondre; l'arianisme fit des partisans dans la Transilvanie. Ainsi, après neuf-cents ans environ la doctrine d'Arius reparut sur l'horizon. Mais il faut observer avec Jovet, que ceux qui l'embrassèrent quittaient l'école de Luther ou de Calvin. Les chefs de ce mouvement ont presque tous, dans le reste de leurs vies, une époque remarquable: Paul Alciat finit par se faire mahométan; Noel Alexandre nous dit que François David fut écrasé par la chute d'une maison; un autre se précipita dans un puits et Blandrata tomba sous le couteau d'un de ses parents, qui désirait sa fortune.

CXLIV. Bernardin Ochinus était aussi un anti-trinitaire, mais il avait commencé par être capucin; les hérétiques le font même le fondateur de son ordre. Ils se trompent; la chronique et plusieurs historiens disent qu'il n'en fut que quelque temps le général. C'est Matthieu de Basso qui en est le véritable fondateur, et quand Blandrata prit l'habit, en 1534, il y avait déjà neuf ans que l'ordre existait et trois cents hommes l'avaient déjà embrassé. Blandrata vécut huit ans sous cette règle, et jeta le capuce en 1552.

Il avait d'abord mené dans la cellule une vie exemplaire, son habit était pauvre, sa barbe longue et il jouait les mortifications et les infirmités. Lorsque dans ses voyages, il logeait dans les fastueuses maisons des riches, il ne mangeait jamais que d'un seul met, le plus simple de tous, buvait quelques gouttes de vin,

étendait son manteau à terre et le pénitent capucin en faisait son lit. Au reste plein de lui-même, il cherchait les applaudissements du haut de la chaire, d'où il jetait à foison mille fleurs des plus belles et des périodes des mieux arrondies. Les églises où il faisait ses beaux discours étaient toujours remplies d'auditeurs.

Le sacramentaire Valdez, qui fit prévariquer Pierre Vermigli ou martyr, fut encore la pierre d'achoppement du pauvre capucin. S'apercevant donc qu'Ochinus, gonflé de son mérite prétendu, se plaisait à se faire entendre aux foules qui accouraient, alla comme les autres attraper sa part de fleurs, puis revenait les jeter aux pieds du capucin, l'élevait jusqu'aux nues et il gagna ainsi son amitié pour le gagner ensuite lui-même à sa doctrine.

Quand Ochinus eut été élevé au généralat de son ordre, il espérait que le pape l'estimerait autant qu'il s'estimerait lui-même, et qu'il serait bientôt élevé aux plus hautes dignités de l'Eglise. Mais voyant que le chapeau de cardinal ne venait pas le trouver, pas même une simple crosse d'évêque; il commença à croire à l'injustice de la cour de Rome. C'est ce moment que l'adroit Valdez choisit pour lui faire avaler le breuvage empoisonné.

Ochinus, qui n'était déjà pas étranger à la doctrine de Zuingle et de Calvin, se mit à déclamer contre le pape et le Saint-Siège. A Naples il ne fit pas difficulté d'attaquer le purgatoire et les indulgences, allumant dès lors les premières étincelles qui firent le grand incendie de 1656.

Le pape apprit ce qui se passait et appela le prédicateur à Rome. Ses amis lui conseillèrent d'y aller, mais il ne voulut pas suivre leur avis; il resta quel-

que temps irrésolu et partit ensuite pour Bologne, où se trouvait le légat cardinal Contarini. Ce prélat était gravement malade puisqu'il mourut quelque temps après. Ochinus, le trouva donc accablé par la maladie, en proie à une fièvre violente. Il en reçut à peine un salut et fut ensuite congédié, quelque effort qu'il fit pour gagner sa bienveillance.

Ochinus s'imagina que le malade connaissait toute son affaire et, dans la crainte d'être arrêté, jeta le capuce et se décida, avec Vermigli, en passant par Florence, à se retirer à Genève, l'asyle commun de tous les apostats. Il y arriva en effet avant son compagnon, ayant avec lui une jeune fille, qu'il épousa, à soixante ans, pour qu'on ne pût se méprendre sur la résolution qu'il avait prise de ne pas mourir dans le sein de l'Eglise catholique. Il écrivit une apologie de sa fuite, et les franciscains et le Pape n'y étaient pas épargnés. C'est alors que Paul III, qui occupait le siège de St.-Pierre, fut sur le point de supprimer les capucins, mais il ne le fit pas; quand il sut qu'aucun d'eux n'était partisan de la doctrine d'Ochinus.

CXLV. Calvin reçut le voyageur avec amitié, mais quand il vit que le capucin ne lui prodiguait par les louanges et qu'il préférait la doctrine de Luther à la sienne, l'amitié fit place au mépris. Ochinus détestait autant le luthérianisme que la doctrine de Calvin, car il voulait, lui aussi, donner son nom à une secte. Partisan de l'hérésie arienne, il publia en italien plusieurs ouvrages, dans lesquels, au milieu d'une foule d'extravagances, il confondait les trois personnes divines et leurs propriétés. Calvin le fit chasser de Genève par une sentence du sénat. Ochinus alla à Bâle, puis, pour être plus en sûreté, à Strasbourg, où Bucer tendait les bras à tous les hérétiques. Ce

protecteur lui fit avoir une chaire de théologie et en fit plus tard son compagnon de voyage, lorsqu'il alla en Angleterre. Vermigli était de la partie. Chassé sous le règne de la reine Marie, avec toute la tourbe hérétique, Ochinus alla d'abord en Allemagne, puis en Pologne, d'où il fut encore chassé par le roi Sigismond. Alors accablé d'années, abandonné de tout le monde, il se retira en secret dans la maison d'une personne de connaissance qui lui restait. Il y mourut de la peste en 1564, laissant deux fils et une fille sa femme était déjà morte.

Le cardinal Gotti, Moreri et d'autres historiens encore, prétendent qu'il mourut dans son apostasie. Zacharie Boverius, dans ses annales des capucins, dit qu'il abjura ses erreurs et reçut le sacrement de pénitence. Il s'appuie de l'autorité de plusieurs écrivains et spécialement de Paul Grifald, et même de Théodore de Bèze. Menochius et un autre auteur sont du sentiment de Boverius. Pour nous, nous ne nous déclarerons ni pour ni contre la conversion d'Ochinus, le jugement serait trop difficile à porter. Mieux vaut suivre les traces de Spondanus et de Graveson; qui ont laissé la question telle qu'elle était dans les écrivains qui les ont précédés, (Gotti l. cit. par. II. n. 8. — Varillas p. 112. etc. — Noel Alex. t. 19. ar. 14. par. 3. — Van-Ranst sec. 16. — Bernin t. 4. sec. 16. c. 5. — Berti brev. hist. eccl. sec. 16. — Bover. in ann. capuc. 1543. — Menoch. — Cent. — Paul Grifald. decis. fid. cash. in ind. error. et hæc. — Simidei comp. hist. des hérés. sec. 16. — Graves. t. 4. hist. eccl. colloq. 3.)

§. III.

Les sociniens.

CXLVI. Lélie et Faust Socin nâquirent à Sienné, et donnèrent leur nom à la secte socinienne, ou furent, si l'on veut, les restaurateurs de celle d'Arius.

Lélie, fils de Marianus Socin, fameux jurisconsulte, nâquit en 1525. Il surpassait par ses facultés intellectuelles tous ses compagnons d'étude, mais il eut le malheur de faire connaissance avec quelques protestants, qui le gagnèrent à leur hérésie. Il quitta donc l'Italie, où l'inquisition avait l'œil ouvert sur les hérétiques, et alors il n'avait encore que vingt-un ans. Il voyagea pendant quatre années en France, en Angleterre, en Flandre, en Allemagne, en Pologne, en Suisse et il s'arrêta à Zurich. Il fut ami de Calvin, de Mélanchton, de Bèze et de quelques autres ministres de satan, comme le prouvent les lettres qu'ils lui adressèrent. Pourtant il avait une prédilection pour la doctrine de Servet contre la Trinité. Quand il apprit que son saint venait d'être brûlé à Genève, il ne réfléchit pas long-temps sur le parti qu'il devait prendre. On le vit en Pologne, en Bohême, puis il revint à Zurich, où il mourut à l'âge de trente-sept ans. (Noel Alex. t. xix. ar. 14. par. 4. n. 2. — Gotti c. 116. par. 3. n. 1. Van-Ranst sec. 16.)

CXLVII. Lélie avait un neveu, c'était Faust. Il nâquit en 1539, et fut le digne représentant de la doctrine de son oncle. Il vint à Zurich à l'âge de vingt-trois ans, recueillir l'héritage des manuscrits, qu'il publia pour le malheur de l'Eglise. Il vint ensuite en Italie,

sous le masque du catholicisme, resta pendant neuf ans au palais du grand duc de Toscane, qui l'admettait à sa table. Mais Socin ne pouvait répandre en Italie, comme il le désirait, sa monstrueuse doctrine. Il quitta donc la cour du duc, vint à Bâle où il demeura trois ans, pendant lesquels il expliqua son infâme théologie dans deux gros volumes, et la prêcha le reste de sa vie en Transylvanie et en Pologne, d'abord dans de simples conversations, puis par de nombreux écrits; car outre sa théologie il publia des commentaires sur le cinquième et le sixième chapitre de St.-Matthieu, sur le commencement de St.-Jean, le septième chapitre de son épître aux Romains, et plusieurs autres productions, toutes saturées du venin de sa doctrine. Noel Alexandre les énumère.

Mais en 1598, l'auteur, obligé de sortir de Cracovie, se retira dans un village où il prêchait et écrivait toujours. Il y mourut le trois de mars 1604, âgé de soixante-cinq ans, et ne laissant qu'une seule fille.

CXLVIII. Les erreurs des sociniens sont nombreuses, Noel Alexandre et le cardinal Gotti en font le récéusement. Il nous suffit d'en connaître les principales. Ils disent que les chrétiens n'ont pas besoin de lire l'Ancien Testament, puisque tout est dans le Nouveau; ils nient la tradition, affirmant que dans l'essence divine il n'y a qu'une seule personne; que le Fils de Dieu est improprement appelé Dieu, que le Saint-Esprit n'est pas une personne divine, ni même une vertu divine, que Jésus-Christ est vrai homme, mais non pas pur homme, puisqu'il a été honoré de la filiation de Dieu, ayant été engendré sans l'opération de l'homme; au reste ils disent que le Christ n'existait pas avant la bienheureuse vierge. Ils nient que Dieu ait pris la nature humaine dans l'unité de

personne. Jésus-Christ est notre Sauveur selon eux, seulement parce qu'il nous a montré la voie du salut. Ils prétendent qu'avant son péché l'homme ne fut pas immortel et n'eut pas la justice originelle; que le Christ ne consumma pas son sacrifice sur la croix, mais lorsqu'il entra au ciel; que le baptême n'est pas nécessaire au salut et qu'il ne donne pas la grâce; que dans l'eucharistie on ne reçoit que du pain et du vin, et que l'on ne doit y voir que des signes, qui ne servent qu'à nous rappeler la mort du Christ. Pour ce qui regarde la grâce, les sociniens sont de véritables disciples de Pélage : ils croient que les forces naturelles suffisent pour observer la loi. Ils disent encore que Dieu ne connaît pas d'une manière infaillible les événements futurs, qui dépendent de la liberté de l'homme; qu'après la mort il n'est plus question d'âme : ils pensent que les impies sont anéantis, et qu'il n'y aura de jetés aux feux éternels (et encore que pour un temps,) que ceux qui se trouveront sur la terre au jour du jugement. Comme les luthériens, ils disent que l'Eglise n'a pas toujours été et qu'elle a failli; que l'Antechrist a commencé son règne avec le commencement de la primauté de l'évêque de Rome.

Chose digne de remarque! tous les hérétiques ont attaqué le chef de l'Eglise.

Les sociniens prétendent que ces paroles « Tu es Petrus et super hanc petram... » furent aussi bien dites aux autres apôtres qu'à St.-Pierre; que celles-ci « et portæ inferi non prævalebunt adversus eam » ne signifient pas que l'Eglise ne tombera jamais. Ils ne voyaient dans les clefs données à St.-Pierre que la faculté de déclarer qu'on appartient ou non à l'état de ceux qui ont la grâce. Les conciles généraux n'ont point d'autorité pour eux. Ils prêchent qu'il n'est pas

permis aux chrétiens d'user de force pour défendre leur vie contre d'injustes agresseurs, parce qu'il est impossible que Dieu permette qu'un homme plein de piété et de religion se trouve dans une circonstance telle qu'il n'ait, pour se sauver, d'autre moyen que l'effusion du sang. Bien plus, la mort de l'agresseur est un crime plus grand que l'assassinat qu'il aurait commis. La raison qu'ils apportent est singulière : celui qui tue son ennemi tue une personne qui lui a fait quelque mal, tandis que celui qui tue son agresseur tue un homme qui ne lui a pas encore fait de mal, mais qui n'a que la volonté de lui en faire, bien plus, d'un homme qui n'est peut-être venu m'attaquer que pour me faire peur, afin de me voler plus en sûreté. Voici le texte de la doctrine tel que je le trouve dans Noël Alexandre : « Non licere christianis vitam suam suorumque contra latrones et invasores vi oppositâ defendere, si possint, quia fieri non potest ut Deus hominem verè pium ipsique ex animo confidentem, tali involvi patiatur periculo, in quo ipsum servatum velit, sed non aliter, quàm sanguinis humani effusione. Homicidium aggressoris pro graviore delicto habendum esse quàm ipsam vindictam. Vindicando enim retribuo injuriam jam acceptam; at hic occidit hominem, qui me forsàn nondùm læserat, nedùm occiderat, sed qui voluntatem tantùm habuit me lædendi, aut occidendi; imò de quo certò scire non possum an me animo occidendi et non potiùs terrendi tantùm, quo tutiùs me spoliare possit, aggrediatur. »

Les sociniens disent enfin que les prédicateurs n'ont pas besoin de la mission des supérieurs ecclésiastiques, et que le passage de St.-Paul : « Quomodò prædicabunt, nisi mittantur? » doit s'entendre des premiers prédicateurs d'une nouvelle doctrine : ainsi

les apôtres avaient besoin d'une mission pour prêcher aux Gentils.

Je passe sous le silence bien des propositions condamnées ; nous avons indiqué les principales , et l'on sait où trouver les autres. Mais cette secte maudite n'est pas éteinte , il y a beaucoup de sociniens en Angleterre, en Hollande et à Genève. Les déistes sont leurs voisins, leurs compagnons et se chargent de répandre leur doctrine dans une foule de livres qu'ils jettent aux passants.

Les sectateurs de Faust Socin ont coutume de citer deux vers à la louange de leur chef ; c'est un refrain infernal :

*Tota licet Babylon destruxit tecta Lutherus ,
Muros Calvinus , sed fundamanta Socinus.*

Il n'est que trop vrai , les sociniens ont altéré tous les dogmes de la religion du Christ (Gotti ccxv. par. 3. n. 15. — Van-Ranst. p. 308.)

CHAPITRE XII.

HÉRÉSIES DU DIX-SEPTIÈME ET DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Article premier.

Isaac de La Peyrère, chef des préadamites; Il abjure son hérésie; Marc-Antoine de Dominis; Ses erreurs et sa mort; Guillaume Postel; Ses erreurs; Sa conversion; Benoît Spinoza, auteur d'un nouvel athéisme; Plan de son impie système; Sa mort.

CXLIX. C'est dans ce siècle que l'Aquitaine vit naître Isaac de la Peyrère. D'abord calviniste, il composa plus tard la fable des préadamites, prétendant follement qu'il y avait eu des hommes avant Adam. Il dit que l'Ancien Testament ne fait mention que d'Adam et Eve et non de tous les autres hommes qui vivaient avant eux. Selon ce chimérique système, ils ne reçurent aucune atteinte, ni du péché d'Adam, ni du déluge universel. Isaac de la Peyrère tomba dans cette erreur parce qu'il méprisait la tradition : c'est ainsi que ses folies lui semblaient conformes à la raison et nullement opposées à l'Écriture. Il composa donc un traité des préadamites et le publia en Hollande en 1655. Mais convaincu d'erreur par les catholiques et les calvinistes, qui lui faisaient craindre une triste fin, de la Peyrère reconnut l'autorité de la tradition sous le pontificat d'Alexandre VII, et abjura le système des préadamites et l'hérésie qui rejette la tradition. (Berti brev. hist. t. II. sec. 17. c. 2. — Bernin hist. des Hérés. t. IV. sec. 17. c. 5.)

CL. Marc-Antoine de Dominis entra à Vérone dans la compagnie des Pères Jésuites. Il les quitta bientôt, fatigué de leur règle ou chassé pour cause de sa mauvaise conduite. Il fut ensuite, on ne sait comment, élevé à l'évêché de Segni, par Clément VIII, et plus tard à l'archevêché de Spalatre par Paul V. Il occupa ce dernier poste tant qu'il remplit les conditions que le pape avait fixées, en lui donnant cette chaire. Quand il ne l'eut plus, en 1616, il partit pour l'Angleterre, plein de haine et méditant la vengeance, contre le siège apostolique. Il publia un livre pour exhaler sa fureur; il l'intitula : *De republicâ christianâ*. C'est dans cette production qu'il eut l'audace de soutenir qu'on pouvait former un seul tout orthodoxe de la religion de Luther, de celle de Calvin et de l'Eglise romaine. Il proposait les moyens les plus bizarres pour effectuer cette union monstrueuse.

Après avoir passé six ans en Angleterre fatigué de la triste vie qu'il menait, il eut la pensée de revenir à foi catholique; mais fera-t-il un retour, désespérera-t-il du pardon, s'enfoncera-t-il plus profondément dans l'abîme? Marc-Antoine était dans l'agitation la plus violente. L'ambassadeur espagnol était alors en Angleterre, il lui découvrit la tempête de son âme, et l'espagnol décida Marc-Antoine à aller à Rome. Quand il y fut arrivé, il se jeta aux pieds du pape, et le pape, persuadé de la sincérité de son retour le reçut en grâce. Bientôt il publia une rétractation solennelle et claire de tout ce qu'il avait écrit contre la doctrine de l'Eglise. On le croyait donc réellement rentré au giron de l'Eglise catholique. On se trompait, il avait de secrètes liaisons avec les protestants, et il mourut quelque temps après, frappé d'une mort imprévue.

Ses écrits furent soumis à l'examen, et son hérésie

favorite en sortit avec toute sa noirceur. Un procès fut fait, le projet de sa nouvelle apostasie fut prouvé, il fut brûlé en effigie par la main du bourreau : emblème terrible de la vengeance de Dieu sur l'homme qui déserte sa bannières. (Van-Ranst. sec. xvii. p. 325. — Bermin, t. iv. sec. 17. c. 1, 2, 3. — Berti, t. II. s. 17.)

CLII. Guillaume Postel nâquit en 1510, à la Dolerie, hameau de la paroisse de Barenton en Normandie. Il étudia la philosophie, voyagea dans plusieurs parties de l'Orient où il apprit la connaissance des langues, et il tomba dans l'erreur en fait de religion.

Quelques auteurs lui reprochent d'avoir voulu prouver, dans un livre intitulé : *Virgo veneta*, qu'une vieille fille, qui s'était emparé de son cœur à Venise, la mère Jeanne, en un mot, avait achevé la rédemption des femmes. Mais Florimond prend sa défense et prétend que l'auteur n'avait voulu que marquer sa reconnaissance à une femme qui lui avait ouvert sa bourse, dans son infortune.

Guillaume vint à Rome et entra chez les jésuites, pour y faire un noviciat; mais il fut bientôt renvoyé pour l'extravagance des opinions qu'il répandait. Il fut accusé de plusieurs hérésies, et condamné par les inquisiteurs à une prison perpétuelle. Il s'échappa, vint chercher un asyle en France où Charles IX, le reçut et les savants du royaume lui firent un honorable accueil, car il était profondément versé dans l'étude des langues. Il se mit à écrire dans sa nouvelle position et l'on trouve ses folies dans tous ses ouvrages : « De Trinitate, De Matrice mundi; De omnibus sectis salvandis, De futurâ nativitate mediatoris. » Il a encore d'autres productions, mais celles-ci sont plus que suffisantes pour faire juger du reste.

Cette fécondité malheureuse lui attira l'animadversion des théologiens de Paris et de l'autorité civile ; mais il ne se corrigea pas. Il fut donc arrêté et mis dans le monastère de St.-Martin-des-Champs, où il reconnut ses erreurs. Il eut horreur de tout ce qu'il avait écrit et enseigné, se soumit à l'autorité de l'Église et mourut après quelques années de pénitence en homme vraiment religieux. C'était le sept de septembre 1581. Des écrivains assurent qu'il avait presque cent ans. C'est pendant les dernières années de sa vie qu'il fit paraître un excellent ouvrage. « De orbis concordia, » dans lequel la religion catholique est défendue contre les Gentils, les Juifs, les mahométans et les hérétiques. (Noel Alex. t. XIX. c. 2. art. 15. — Gotti ver. rel. c. cxvii. par. 1.)

CLII. Benoît Spinosa naquit en 1632 à Amsterdam. Ses parents étaient des marchands juifs, qui se réfugièrent en Hollande, quand le Portugal persécutait leur nation. Il fut juif d'abord, puis chrétien, au moins de nom, car il voulut recevoir le baptême et il finit par se faire athée. Spinosa apprit les langues latine et allemande, sous la direction d'un médecin, Van-Denedit qui avait été appelé en France, et y fut pendu, comme coupable d'avoir conspiré contre le roi. On croit que ce maître donna au juif converti les premières leçons d'athéisme.

Il étudia dans sa jeunesse la théologie rabbinique. Ses chimères et ses inepties la lui firent abandonner pour la philosophie. Les Juifs excommunièrent l'apostat et peu s'en fallut qu'ils ne le fissent mourir. Benoît se sépara donc entièrement d'eux et s'appliqua sérieusement à créer son athéisme. Il s'empara du système de Descartes, en posa les principes, qu'il voulut démontrer géométriquement dans un livre qu'il publia

en 1664. L'année suivante un autre parut, il avait pour titre : « De juribus ecclesiasticorum » par lequel il prétendit prouver, selon l'impie doctrine de Thomas Hobbes, que les prêtres ne doivent enseigner d'autre religion que celle du prince. Pour se livrer plus spécialement à ses études, il se retira à la campagne, où il composa l'infâme libelle. « Tractatus theologico-politicus. » Il fut imprimé à Amestardam ou à Hambourg en 1670. On y trouve les premiers germes de son athéisme.

CLIII. Spinosà y donne à Dieu les noms les plus magnifiques : il l'appelle Eternel, Infini, le Createur de tout l'univers, et en résumé ne croit pas en lui et combat son existence, car il dit que le monde n'est que l'ouvrage de la nature, qui de toute éternité a produit nécessairement toutes les choses que nous voyons, que ce que nous appelons Dieu n'est autre chose que la vertu de la nature répandue dans les objets, qui sont, après tout, matériels. Il dit que la nature de toutes les choses est une substance unique douée d'extension et d'esprit. Cette substance est *passive*, lorsqu'elle est étendue; *active*, lorsqu'elle est pensante.

Il suppose ensuite que toutes les créatures sont des modifications de la même substance. Les choses matérielles sont des modifications de la matière passive et étendue, les spirituelles, qui, dans son système ne le sont réellement pas, sont des modifications de la matière active et pensante. Ainsi selon Spinosà le même Dieu est à la fois createur et créature, actif et passif, cause et effet. Plusieurs auteurs, Durrius, Thomas, Morus, Belins et d'autres écrivains protestants, se sont déclarés contre cette impie système.

Bayle, athée de la trempe de Spinoza, la réfuté dans son dictionnaire.

Dans notre livre de la *Vérité de la foi*, nous avons montré l'insuffisance et la faiblesse des principes établis par Spinoza, il est donc inutile que nous en fassions ici une réfutation nouvelle.

Quelque monstrueux que soit ce système, Spinoza ne manqua pas d'admirateurs. Son livre fut traduit en plusieurs langues, mais les états de Hollande défendirent que la vente en fût faite.

Benoît Spinoza mourut à la Haye, le vingt-trois février 1677, âgé de cinquante-neuf ans. On dit qu'un dimanche, au retour de la messe que tous ses domestiques étaient allés entendre, ils le trouvèrent sans vie. D'autres prétendent que pendant sa maladie, lorsqu'il sentit la mort approcher, il défendit qu'on entrât dans sa chambre, dans la crainte que pendant le dernier et le plus terrible instant de sa vie on l'entendit appeler Dieu à son secours et déplorer ses égarements. On laissa l'athée seul et il mourut.

Article 2.

Michel de Baïus.

Il répand sa doctrine ; Oppositions ; Pie V condamne soixante-et-dix-neuf propositions de Baïus ; Baïus abjure , Rétractation de la main de Baïus et confirmée ensuite par Urbain VIII.

CLIV. Michel de Baïus naquit à Melen dans le territoire d'Ath, en 1513. Reçu docteur dans l'université de Louvain, en 1550, il fut ensuite chancelier de ce corps et conservateur de ses privilèges. C'était un homme instruit et recommandable, mais il aimait les opinions nouvelles et singulières. Il le fit voir par les livres qu'il publia en 1560. (Possevin t. II. in Michael. Bajum.) dans lesquels il jeta les premières semences des discordes que nous verrons agiter le siècle suivant. Des cordeliers de France en déférèrent dix-huit articles à la faculté de théologie de Paris qui les jugea dignes des censures. L'incendie devint alors plus grand : Les partisans de Baïus firent une apologie qu'ils opposèrent aux censures de la faculté parisienne. Le cardinal Commendon, que le pape avait chargé d'étouffer l'affaire, imposa silence aux deux parties. Mais ce fut en vain, car un supérieur franciscain ayant frappé de pénitences quelques frères qui voulaient défendre la doctrine de Baïus, les cris redoublèrent, et il fallut, en 1564, que le gouverneur de Flandre intervint pour arrêter l'orage. (Gotti ver. rel. t. II. c. 116. par. 1. Bernin, sec. 7. c. 9.)

CLV. Michel de Baïus fut ensuite chargé par Philippe II d'assister comme son théologien, au concile de Trente, avec Jean Hessels et Corneille Jansénius,

docteurs de Louvain. Il ne faut pas confondre ce dernier théologien avec l'évêque d'Ypres, qui portait le même nom. Avant de parler pour le concile, Baïus avait fait imprimer des traités sur le libre arbitre, la justification et le sacrifice. On n'examina pas ses opinions ; mais quand il fut de retour il publia de nouveaux ouvrages sur le mérite des bonnes œuvres, la justice de l'homme, les vertus des impies, les sacrements en général et la forme du baptême. Ses opinions se répandirent alors comme un torrent et les contestations prirent un caractère plus animé. Le Saint-Siège crut devoir y apporter remède : Pie V, dans la bulle *Ex omnibus affectionibus*, condamne soixante-et-dix-neuf propositions de Baïus. Elles furent condamnées *in globo*, comme l'on dit, comme hérétiques, erronées, suspectes, téméraires, scandaleuses et choquant les pieuses oreilles, sans les spécifier. Il y a ensuite un membre de phrase que les uns ont entendu d'une manière, les autres d'une autre, selon qu'ils ont mis ou non une virgule entre « possent, in rigore. » Ceux qui la retranchent disent que rigoureusement et dans le sens de l'auteur quelques-unes de ses propositions peuvent-être soutenues ; les autres que bien que quelques unes puissent-être soutenues ; elles sont toutes condamnées rigoureusement et dans le sens des expressions de l'auteur. Au reste voici le texte : « Quas quidem sententias, stricto coram nobis examine ponderatas, quanquam nonnullæ aliquo pacto sustineri possent, in rigore et proprio verborum sensu ab assertoribus intento, hæreticas, erroneas, suspectas, temerarias scandalosas et in pias aures offensionem immitentes, damnamus. »

Le nom de Baïus n'était point désigné dans la bulle de 1567, mais le papene voulut pas que, selon la coutume,

elle fût affichée dans les lieux publics; et pour user de clémence et de bonté, il chargea le cardinal Granvelle, archevêque de Malines, qui se trouvait alors à Rome, de la faire connaître à Baïus et à l'université de Louvain, et il avait le pouvoir de frapper les réfractaires. Le cardinal chargé de l'exécution de ce décret l'envoya à Morillon, son vicaire-général, qui la présenta à l'université de Louvain. La bulle fut reçue avec respect et l'université promit de ne plus combattre pour les articles condamnés. Baïus fit la même promesse, tout en se plaignant qu'on ait condamné comme siennes des opinions dont il n'était réellement pas l'auteur. Pourtant il ne céda pas aussitôt; en 1569, il écrivit au pape pour se défendre. Le pape lui répondit que sa cause avait été assez long-temps examinée et qu'il l'engageait à se soumettre au jugement qui avait été rendu. Ce bref fut présenté à Baïus par le même Morillon, qui le réprit d'avoir osé écrire à Rome pour se défendre après sa condamnation, et lui rappela qu'il avait encouru l'irrégularité. Alors Michel de Baïus s'humilia et demanda qu'il en fût libéré. Morillon répondit qu'il ne pouvait donner de dispense s'il n'abjurait ses erreurs. Baïus voulut voir la bulle, pour savoir les erreurs qu'il devait abjurer; mais Morillon ne l'avait point en ce moment, ce qui n'empêcha pas à l'auteur des propositions de les condamner. Cette abjuration ne fut pas écrite et ne se passait qu'entre Baïus et le vicaire-général. (Gott I. c. par. III. n. 1. et 2.)

CLVI. Pourtant la doctrine de Baïus eut encore des défenseurs, aussi Grégoire XIII le successeur de Pie V, confirma dans sa bulle *Provisionis nostræ* la condamnation qui avait été faite. Elle fut publiée à Rome, puis présentée à l'université de Louvain et à

Baïus lui-même par le Père François de Tolède, qui fut cardinal sous Clément VII. Baïus consentit enfin à rester en paix avec l'Eglise, il écrivit une rétractation privée, que le Père François transmit au souverain pontife. Le voici telle que je la trouve: «Ego Michael de Baïo, agnosco et profiteor me ex variis colloquiis cum rev. Patre Francisco Toledo, ita motum et eò perductum esse, ut plenè mihi habeam persuasum, earum sententiarum damnationem jure factam esse. Fateor insuper ex iisdem sententiis in nonnullis libellis à me in lucem editis contineri in eo sensu, in quo reprobatur. Denique declaro ab illis omnibus me recedere neque post hanc illas defendere velle. — Lovanii 24 mart. 158. »

La faculté de Louvain fit une loi par laquelle personne ne pouvait être admis dans son sein sans reconnaître et promettre d'observer les bulles que nous avons indiquées.

En 1641, Urbain VIII les confirma par la bulle *In eminenti* que reconnut la sorbonne (Gotti loc. cit. par III. n. 5. Bernin. I. c.)

Baïus mourut en 1590 à l'âge de soixante-et-dix-sept ans. Les erreurs et le système de Baïus se trouvent dans la douzième réfutation.



Article 3.
Corneille Jansénius.

Jansénius évêque de Gand ; Jansénius évêque d'Ypres ; Urbain VIII condamne le livre de Jansénius dans sa bulle *In eminenti* ; Les évêques de France présentent les cinq propositions à Innocent X ; Innocent les condamne dans la bulle *Cum occasione* ; Opposition des jansénistes ; Alexandre VIII déclare que les cinq propositions sont tirées du livre de Jansénius et condamnées dans le sens de l'auteur ; Propositions d'Arnauld condamnées ; Formule de condamnation dictée par le pape ; Silence religieux ; Cas de conscience condamné par Clément dans la bulle *Vineam Domini* ; Paul est égal à Pierre dans la hiérarchie religieuse ; Proposition condamnée.

CLVII. Il est bon d'avertir avant de commencer cet article que deux Corneilles Jansénius apparaissent à la foi sur le même théâtre , tous deux hommes distingués par leur science ; tous deux professeurs dans la célèbre université de Louvain.

Le premier naquit à Hulst , en Flandre , en 1510. Après avoir pendant douze ans donné des leçons de théologie aux chanoines Prémontrés , composé son fameux ouvrage intitulé « *Concordia Evangelica* » et ses savants, commentaires, il revint à Louvain , où il fut honoré du bonnet de docteur. Philippe II l'envoya ensuite au concile de Trente, avec Baius et lui donna à son retour l'évêché de Gand , qu'il gouverna avec sainteté et prudence , et mourut en 1576, à l'âge de soixante-six ans, laissant, outre sa Concorde, de bons

ouvrages sur l'Ancien Testament. (Gotti ver. rel. c. cxviii. par 1. n. 1.)

L'autre Jansénius naquit dans le village d'Accoy , près de Léerdam en Hollande, en 1585. Après avoir étudié à Utrecht , fait sa philosophie et sa théologie à Louvain , il vint en France , et se lia d'une étroite amitié avec Jean Duverger de Haurane , abbé de St.-Cyran. Il retourna ensuite à Louvain , où il professa la théologie , et fut choisi pour expliquer l'Écriture-Sainte. Ses commentaires sur le Pentateuque et les Evangiles n'ont occasionné aucune discussion. Il écrivit quelques livres de controverse contre les ministres de Bois-le-Duc, en faveur de l'Eglise catholique. Il alla deux fois en Espagne, pour les affaires de l'université de Louvain, et fut enfin, en 1635, nommé évêque d'Yprès. (Bernin, t. iv. sec. 17. c. 3, in fin.)

CLVIII. Jansénius ne publia pas pendant sa vie son *Augustinus*, qui lui avait coûté vingt ans de travail; mais il laissa à d'autres le soin de le faire imprimer. Dans cet ouvrage, à la fin du livre *De gratiâ Christi*, il déclare qu'il ne prétend pas donner tout ce qu'il dit sur la grâce comme la doctrine catholique, mais comme celle de St.-Augustin, dans les ouvrages duquel il l'avait puisée; que d'ailleurs étant homme, il a pu se tromper. Il ajoute que , si l'obscurité du saint évêque d'Hyppône l'a fait tomber dans l'erreur, il désire de connaître la vérité et se soumet au jugement du Saint-Siège : *ut illud teneam ce sont ses expressions, si tenendum, damnem esse si damnandum judicaverit.*

Jansénius mourut le six de mai, 1638, laissant à Raignan Lamée, son chapelain, le soin de publier son livre, et disant dans son testament qu'il croyait qu'il n'y avait rien à changer. Mais voulant mourir au sein

de l'Eglise catholique , il se montra fils soumis et obéissant, en reconnaissant son jugement : « Si sedes romana aliquid mutari velit , sum obediens filius , et illius Ecclesiæ in quâ semper vixi usque ad hunc lectum mortis , obediens sum. Ità mea suprema voluntas. » (Pallavic. hist. con. trid. l. xv. c. 7. n. 13. Tournely, Colet contin. de Tournely, de gratiâ t. 4. part. 1. p. 247.) Plût à Dieu que ses disciples eussent imité le maître dans sa soumission au Saint-Siège ! depuis long-temps l'on ne parlerait plus de jansénistes et il y aurait au moins de dissensions parmi les membres de l'Eglise.

CLIX. Il y a beaucoup de confusion dans les événements qui suivirent la mort de Jansénius. Nous ne parlerons que des principaux , sur lesquels les historiens sont généralement d'accord.

Jansénius avait déclaré, dans son testament et à la fin de son livre, qu'il le soumettait au jugement du Saint-Siège ; pourtant ses exécuteurs testamentaires livrèrent l'Augustinus à un imprimeur, et, en dépit de la volonté du testateur, de l'opposition de l'inter-nonce et de l'université de Louvain, l'ouvrage parut en Flandre pendant l'année 1640, puis à Rouen, trois ans plus tard.

L'œuvre fut dénoncée à l'inquisition de Rome, et il y eut des thèses publiques soutenues à l'université de Louvain pour renverser sa doctrine. Une apologie parut sous le nom du libraire, en faveur du livre de Jansénius, et en peu de temps une foule de brochures furent lancées des deux camps pour ou contre l'Augustinus, et il y eut de grandes contestations dans la Flandre. Alors l'inquisition fit un décret qui défendit la lecture de Jansénius et de tout ce qui avait été écrit par ses partisans et leurs adversaires. Urbain VIII,

voulant terminer une querelle qui renaissait toujours, confirma par une bulle les dispositions de Pie V et de Grégoire XIII. Elle interdisait le livre de Jansénius, comme renouvelant des propositions condamnées par les deux papes que nous venons de nommer.

Les jansénistes jetèrent les hauts cris, disant que la bulle était apocryphe ou au moins falsifiée. Ensuite plusieurs propositions, tirées du livre de Jansénius, furent présentées à la faculté de Sorbonne, en 1649. Elle remit le jugement de l'affaire aux évêques. Or les évêques, réunis au nom du clergé de France en 1653, ne voulurent pas prononcer et s'en rapporter à la décision de la cour de Rome. Quatre-vingt-cinq évêques écrivirent à Innocent X, successeur d'Urbain, les lignes suivantes : « Beatissime Pater, majores causas ad sedem apostolicam referre solemniter Ecclesia mos est, quem fides Petri nunquam deficiens perpetuo retineri pro jure suo postulat. » Ils exposèrent ensuite les cinq propositions du livre de Jansénius, qu'ils soumettaient au jugement du siège apostolique.

CLX. Innocent en confia l'examen à une réunion de cinq cardinaux et de trente théologiens. Ils tinrent pendant deux ans plus de trente-six conférences, et le pape lui-même assista aux dix dernières. Louis de Saint-Amour et les autres, qui étaient venus défendre le parti Janséniste, furent souvent entendus pendant le cours des deux années. Enfin, le trente et un de mai 1653, dans la bulle « *Cum occasione* » le pape déclara hérétiques les cinq propositions, de la manière suivante :

« *Primam prædictarum propositionum, aliqua Dei præcepta hominibus justis volentibus et conantibus, secundum præsentem quas habent vires, sunt impossibilia; deest quoque illis gratia, quâ possibilija fiant,*

temerariam, impiam, blasphemam, anathemate damnatam et hæreticam declaramus et uti talem damnamus.

Secundam, interiori gratiæ in statu naturæ lapsæ nunquam resistitur, hæreticam declaramus et uti talem damnamus.

Tertiam, ad merendum et demerendum in statu naturæ lapsæ non requiritur in homine libertas à necessitate, sed sufficit libertas à coactione, hæreticam declaramus et uti talem damnamus.

Quartam, semi-pelagiani admittebant, prævenientis gratiæ interioris necessitatem ad singulos actus, etiam ad initium fidei, et in hoc erant hæretici, quod velent eam gratiam talem esse, cui posset humana voluntas resistere, vel obtemperare : falsam et hæreticam declaramus et uti talem damnamus.

Quintam, semi-pelagianum est dicere Christum pro omnibus omninò hominibus mortuum esse aut sanguinem fudisse, falsam, temerariam, scandalosam et intellectam eo sensu, ut Christus pro salute duntaxat prædestinatorum mortuus sit, impiam, blasphemam, contumeliosam, divinæ pietati derogantem et hæreticam declaramus, et uti talem damnamus.

La bulle défend ensuite, sous les peines portées contre les hérétiques, d'enseigner ou d'admettre les cinq propositions jansénistes.

CLXI. Le décret d'Innocent fut reçu par toutes les Eglises; et les partisans de Jansénius, irrités de se voir confondus, dirent que les cinq propositions n'étaient pas de Jansénius, et ensuite qu'elles n'avaient pas été condamnées dans son sens. Ici naît la fameuse distinction du droit et du fait. On croit que les jansénistes la donnèrent pour éluder la juste et légitime condamnation des cinq propositions, tirées du livre de leur

chef. En effet, Clément XI, dans sa bulle de 1705, qui commence par « *Vineam Domini sabaoth*, porte qu'il n'y a pas d'autre motif pour en renouveler la condamnation. Voici le texte de la bulle : « *Inquieti homines docere non sunt veriti, ad obedientiam præfatis apostolicis constitutionibus debitam non requiri, ut quis prædicti janseniani libri sensum in antedictis quinque præpositionibus, sicut præmittitur, damnatum interiùs, ut hæreticum damnet, sed satis esse, ut eâ de re obsequiosum, ut ipsi vocant, silentium teneatur. Quæ quidem assertio quàm absurda sit et animabus fidelium perniciosa, satis apparet, dùm fallacis hujus doctrinæ pallio non deponitur error, sed absconditur, vulnus tegitur, non curatur, Ecclesiæ illuditur, non paretur, et lata demùm filiis inobedientiæ via sternitur ad fovendam silentio hæresim, dùm ipsam Jansenii doctrinam, quam ab apostolicâ sede damnatam Ecclesia universalis exhorruit, adhuc interiùs abjicere et corde improbare detrectent etc.* »

Pour revenir d'où nous sommes partis, les évêques français, dans leur assemblée de 1654, établirent d'un consentement unanime d'abord : « *Damnatas quinque propositiones reipsâ extare in libro Jansenii* » ; — et ensuite : « *In proprio et naturali ejusdem Jansenii sensu fuisse damnatas.* » Le même jugement fut confirmé les années suivantes par six nouvelles assemblées. Aussi Alexandre VII, dans la bulle publiée le seize d'octobre 1656, déclara expressément : « *Quinque propositiones ex libro Cornelii Jansenii excerptas ac in sensu ab eodem Cornelio intento damnatas fuisse.* » A la même époque la faculté de Paris censura cette proposition d'Arnauld : « *Duas propositiones nec esse in Jansenio, nec ejus sensu damnatas fuisse,*

ideòque circa partem illam apostolicæ constitutionis, sufficere silentium religiosum. »

CLXII. Dès l'an 1655, le clergé de France avait composé un formulaire, dans lequel il était dit : « *Quinque propositiones ex libro Jansenii extractas, tanquam hæreticas damnatas fuisse in eo ipso sensu quo illas docuit.* » Il était ordonné à tous les membres du clergé de donner leur souscription. Un nombre assez considérable refusa d'obéir, disant qu'une telle souscription ne pouvait être imposée sans l'autorité du pape. Alexandre VII l'ordonna dans sa bulle du quinze de février 1665, et fixa même les termes dont on devait se servir : « *Ego N. constitutioni Alexandri VII, datæ die XVI octobr. ann. 1656, me subjicio et quinque propositiones ex Jansenii libro, Augustinus, excerptas et in sensu ab eodem auctore intento, prout illas sancta sedes apostolica damnavit, sincero animo damno, ac rejicio, et ità juro, sic me Deus adjuvet et hæc sancta Evangelia.* » Le roi y joignit son autorité, et ordonna la souscription sous des peines sévères. (Tournely, p. 253.)

CLXIII. Alors les jansélistes se trouvèrent dans un grand embarras. Les uns disaient qu'on ne pouvait souscrire sans parjure, les autres qu'il n'y avait pas de parjure à craindre, que l'on pouvait signer, mais conserver intérieurement le sens de St.-Augustin, qu'ils croyaient être celui de Jansénius. Ainsi, selon eux, un *respectueux silence* suffisait, à l'imitation des quatre évêques d'Alès, de Beauvais, de Pamiers et d'Angers. Mais sous Clément XI, successeur d'Alexandre VII, ces prélats se rendirent et obligèrent leur clergé respectif à recevoir sans restriction aucune la condamnation des cinq proposition, et la paix fut conclue.

Toutefois les jansénistes ne restèrent pas tranquilles. Ils disaient que dans les procès verbaux des synodes diocésains on avait inséré la restriction du *religieux silence*, et ils voulaient que le pape l'approuvât. Mais leurs prétentions n'étaient pas raisonnables, puisque les quatre évêques n'avaient été admis à faire la paix qu'en donnant leur souscription purement et simplement, sans restriction aucune, *purè, sincerè, absque suâ limitatione subscripserint*.

En 1692, de nouvelles contestations s'élevèrent sur la souscription de la formule, et les évêques en Flandre ajoutèrent d'autres termes pour faire disparaître toute équivoque. L'université de Louvain les dénonça à Innocent XII, qui envoya deux brefs, l'un en 1694, l'autre en 1696, et il n'y eut plus de subterfuges.

CLXIV. En 1702, les jansénistes revinrent encore à leur *religieux silence*, à l'occasion d'une brochure, dans laquelle il était dit qu'on avait refusé l'absolution à un clerc qui condamnait les prépositions, quant au droit, c'est-à-dire quant à leur doctrine, mais qui prétendait que, quant au fait de les attribuer au livre de Jansénius, il suffisait de s'en tenir au *religieux silence*.

Tel est le fameux *cas de conscience* que quarante docteurs de Paris résolurent, en disant que l'on ne pouvait pas refuser l'absolution. Mais le pape condamna le *silence* en question par un décret formel : *Ad perpetuam rei memoriam*, le douze de janvier 1703. Un grand nombre d'évêques le condamnèrent aussi, principalement le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Il fit rétracter les quarante docteurs, un seul excepté, qui fut chassé de la Sorbonne, dont la faculté censura leur décision comme témé-

raire, scandaleuse et donnant le prétexte de renouveler la doctrine de Jansénius condamné. Enfin la bulle de Clément X, *Vineam Domini*, expédiée le seize de juillet 1705, condamna la doctrine du cas de conscience, en ajoutant différentes notes.

Tout ceci eut lieu, parce que l'on crut que la distinction du *droit* et du *fait* avait été émise pour éluder la juste et légitime condamnation des cinq propositions tirées du livre de Jansénius. Et en effet, comme nous l'avons déjà dit, Clément VII n'eut pas d'autre raison de renouveler la condamnation qui avait été faite par ses prédécesseurs. Or cette bulle fut reconnue par toutes les Églises et en particulier par l'assemblée du clergé de France. Ainsi se terminèrent toutes les chicanes des jansénistes contre la condamnation du livre de Jansénius. Dans notre réfutation de l'hérésie de cet évêque, nous répondrons à toutes les attaques de ses défenseurs.

CLXV. Il n'est pas inutile de remarquer qu'à cette époque, il parut un livre sans nom d'auteur, intitulé : « De SS. Petri et Pauli pontificatu. » On prétendait prouver que St.-Paul avait été, aussi bien que St.-Pierre, chef de l'Église. L'auteur n'a pas d'autre but que d'élever la dignité de St.-Paul, et d'abaisser la primauté de St.-Pierre. C'était directement attaquer celle du pape.

Innocent X soumit l'anonyme à l'examen, et un décret public en condamna la doctrine comme hérétique. (Gotti c. cxviii. par. 4.) L'auteur se fondait sur l'ancien usage des diplômes pontificaux, qui portaient à droite l'image de St.-Paul et celle de St.-Pierre à gauche. On ne pouvait pas raisonnablement en conclure l'égalité des deux apôtres dans le gouvernement de l'Église. C'est à St.-Pierre et non à St.-Paul que

Jésus-Christ a dit : « Pasce oves meas. » Aussi St.-Thomas a-t-il dit : « Apostolus fuit par Petro in executione auctoritatis, (en raison de son apostolat,) non in auctoritate regiminis. (St.-Thom. in cap. II. ad Galat. et in cap. I lect. 1.) »

Si la position respective signifiait quelque chose elle prouverait que St.-Paul n'est pas seulement égal mais supérieur à St.-Pierre. Des érudits prétendent que par un ancien usage des Romains, usage qui n'est pas inconnu maintenant encore en Orient, la gauche était plus honorable que la droite. D'autres auteurs apportent d'autres raisons avec St.-Thomas. On peut encore sur cet article consulter le cardinal Bellarmin (Bell. de rom. pontif. c. 27.)

L'anonyme s'appuyait encore sur les grands éloges que les Pères donnent à St.-Paul. On répond qu'à la vérité St.-Paul a été l'admiration des écrivains ecclésiastiques ; mais c'était en vue de son élection spéciale, des travaux et des souffrances qu'il a endurés en prêchant l'Évangile à l'univers tout entier comme dit St.-Thomas. Dans ce sens c'est le prince des apôtres ; mais jamais aucun Père ne l'a fait le chef de l'Église, supérieur ou égal à St.-Pierre. L'Église romaine ne fut pas fondée par St.-Paul, mais nous savons qu'elle le fut pas St.-Pierre.

Article 4.

Le Père Quesnel.

Quesnel chassé de la congrégation de l'Oratoire; Il publie à Bruxelles quelques mauvais livres; Il est mis en prison, s'échappe, s'enfuit à Amsterdam où il meurt excommunié; Du livre de Quesnel; Bulle *Unigenitus* qui le condamne; Elle est reçue par le roi, le clergé et la Sorbonne; Les quesnélites en appellent au concile; Quelques évêques et le cardinal de Noailles suivent leur exemple, mais le concile d'Embrun déclare vain leur appel; Consultation des avocats rejetée par l'assemblée des évêques; Le cardinal de Noailles se rétracte et reçoit la bulle, qui est ensuite déclarée dogmatique par la Sorbonne et les évêques; Les trois principes du système de Quesnel.

CLXVI. C'est sous le pontificat de Clément XI, que parut le livre de Quesnel, intitulé: « Le Nouveau Testament, avec des réflexions morales, » qui fut supprimé par le même pape par la bulle *Unigenitus*.

Quesnel naquit à Paris le quatorze de juillet 1634. En 1657, il fut reçu par le cardinal Bérulle dans la congrégation de l'Oratoire. Dans l'assemblée générale de l'Oratoire tenue à Paris en 1678, il fut décidé que tous les membres de la congrégation seraient obligés à signer une certaine formule contre la doctrine de de Baiüs et de Jansénius. Quesnel refusa de se soumettre, et fut obligé de quitter la société dont il faisait partie. Il quitta en effet Paris et se retira à Orléans. (Tourn. comp. theol. t. v. par. 1. disp. 9. ar. 1. par. 1. p. 396.)

CLXVII. Obligé de quitter la France, il alla se con-

soler à Bruxelles auprès d'Arnauld, qui, lui aussi, avait pris la fuite et s'y tenait caché. Alors les deux compagnons d'infortune répandirent divers écrits en faveur de la doctrine de Jansénius. Mais, en 1694, ils furent l'un et l'autre chassés de Bruxelles; ils allèrent à Delft, en Hollande, de là dans le pays de Liège, d'où ils retournèrent à Bruxelles.

Quand Arnauld fut mort, Quesnel, qui lui avait administré les Sacraments, resta caché dans cette ville sous un habit et un nom étranger. C'est alors qu'il fut élu chef de la troupe janséniste et qu'il fut appelé le *Père-Prieur*. Du fond de sa retraite, il lança continuellement les productions de sa plume pour se défendre et justifier sa conduite contre tous les décrets des souverains pontifes et des rois, auxquels s'opposaient les appelants, comme il paraît par la sentence de l'archevêque de Malines dans la cause de Quesnel. (Tourn. p. 397. — Gotti, c. cxiix. par. 1. n. 3 et n. 5.)

CLXVIII. En 1703, ce même prélat voulant étouffer la zizanie que semait les écrits de Quesnel, implora le secours du roi catholique, et il fut ordonné qu'on cherchât Quesnel et Gerberon, son fidèle ami. Le trente du mois de mai ils furent enfermés dans les prisons de l'archevêque, où, grâce au cardinal de Noailles, en 1710, le savant bénédictin Gerberon se rétracta et souscrivit la formule. Il fut mis en liberté. Mais Quesnel y était déjà; trois mois après son arrestation, en 1703, il s'était échappé par une ouverture que ses amis avaient pratiquée dans la muraille, et s'était retiré en Hollande, où il continua ses publications jansénistes. Ses compagnons l'appelaient le second Paul, qui avait brisé ses fers, et Quesnel lui-même écrivait au vicaire de Malines qu'un ange était venu le tirer de prison, comme un autre Pierre. Mais

St.-Pierre n'écrivit pas à ses amis sur des morceaux de plomb de venir la nuit percer les murs du palais archiépiscopal. Le procès fut fait à Bruxelles, et en 1704, le dix de novembre, l'archevêque le déclara excommunié, comme convaincu de jansénisme, de baïanisme, et il fut condamné à rester enfermé dans un monastère, jusqu'à ce que le pape lui fit grâce. Quesnel ne fit nul cas de cette sentence et se mit aussitôt à écrire avec profusion, pour se défendre contre l'archevêque, et en même temps il lança des écrits d'une grande liberté contre le pape, qui avait condamné son livre. Le malheureux mourut à Amsterdam, sous le poids des censures, le deux de décembre 1719, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

CLXIX. Il n'est pas inutile de connaître l'histoire du *Nouveau Testament, avec des réflexions morales*. Quesnel était encore en France en 1671. Il fit paraître un petit ouvrage in-douze, qui ne contenait que la traduction française des quatre Évangiles, avec quelques courtes réflexions, presque toutes tirées d'un livre du Père Jordan, supérieur de l'Oratoire. Ce petit ouvrage alla toujours croissant par les additions continuelles de l'auteur; de sorte que seize ans après la première édition, en 1687, il en fit une autre qui avait déjà trois volumes. Les réflexions sur le Nouveau Testament n'étaient pas encore à leur fin; en 1693 une nouvelle édition parut. Le livre avait élargi ses dimensions, le Père Quesnel avait huit volumes, qui furent réimprimés deux ans après, avec l'approbation du cardinal de Noailles, alors évêque de Châlons-sur-Marne, qui fit quelques légères corrections. Enfin, en 1699, la dernière édition parut, mais alors sans l'approbation du cardinal. Ainsi Quesnel, pendant vingt-deux ans, travailla à la perfection de son œu-

vre. Toutefois, c'était plus pour y accumuler erreurs sur erreurs que pour les faire disparaître. Dans l'édition de soixante et onze, cinq propositions furent condamnées, la douzième et la treizième avec la trentième, la soixante-deuxième et la soixante-cinquième. Dans la seconde édition, on en compta quarante-huit de plus, et dans les autres elles s'élèvent jusqu'à cent et une, que condamna la bulle *Unigenitus*.

On a remarqué que l'évêque de Châlons ne donna son approbation qu'à la première édition, celle de 1671. Celles qui parurent ensuite avaient besoin d'une nouvelle approbation, puisque le livre avait augmenté du double et du triple. Pourtant elles n'en ont pas d'autre que celle de soixante et onze. Les quesnélistes se vantent d'avoir eu pour leur livre l'approbation générale; mais Tournely démontre que les évêques et les théologiens français en découvrirent le poison. Ils n'ont pas même eu honte de mettre Bossuet de leur côté, Bossuet, qui les attaqua avec sa puissante dialectique: (Tournely, p. 419 etc.)

CLX. Au reste, en 1693, lorsque le livre parut dans sa maturité, il fut aussitôt frappé par les théologiens, prohibé par plusieurs évêques, et même condamné par un bref de Clément XI, en 1708. En 1711 trois évêques de France défendirent, dans leurs diocèses respectifs, la lecture du livre de Quesnel. Le cardinal de Noailles, piqué de voir répandus à Paris des édits contre un livre qu'il avait approuvé, condamna les édits des trois évêques, ce qui causa une grande rumeur en France; le roi, du consentement de plusieurs évêques et du cardinal de Noailles lui-même, supplia le pape Clément XI de soumettre à un nouvel examen l'ouvrage de Quesnel, et de censurer dans une bulle solennelle les erreurs que l'on y découvri-

rait. Pendant deux ans, cardinaux et théologiens examinèrent les *Réflexions morales*, et le huit de septembre 1713, le souverain pontife publia la bulle *Unigenitus*, et condamna cent et une propositions du livre, comme fausses, captieuses, téméraires, erronées, voisines de l'hérésie, voire même hérétiques et renouvelant les propositions de Jansénius, dans le sens où elles ont été condamnées. La bulle déclarait en outre qu'il ne prétendait pas toutefois approuver ce que contient le reste du livre, puisqu'après avoir noté cent et une propositions, il en avait trouvé d'autres de la même famille. D'ailleurs le texte du Nouveau Testament avait été altéré. (Tournely, p. 426. seq. et Gotti, par n. n. 3 et 4.)

CLXXI. Quand le nonce apporta la bulle de Clément, le roi convoqua une assemblée des évêques pour la recevoir solennellement et la promulguer ensuite. Après plusieurs conférences privées, l'assemblée eut lieu. C'était le ving-trois de janvier 1714 et la bulle fut reçue avec la condamnation des cent et une propositions. On écrivit à tous les évêques un modèle d'instruction qui devait être publiée par tous, conjointement avec la bulle et l'acceptation du clergé.

Les quesnélistes dirent que l'acceptation, avait été restreinte et conditionnelle; mais il suffit de la lire pour se convaincre qu'elle ne renferme ni condition ni restriction (Tourn. p. 431.)

Quarante prélats souscrivirent cette déclaration. Il n'y eut que sept évêques et le cardinal de Noailles qui refusèrent de se soumettre, alléguant que parmi les propositions condamnées il y en avait quelques unes sur lesquelles ils avaient quelques difficultés à présenter. Et ils voulaient que l'explication en fut demandée au pape. Louis XIV, apprenant que la bulle

avait été acceptée par les évêques assemblés , le quatorze du mois suivant, il en ordonna la promulgation par tout son royaume. Les évêques, au nom de l'assemblée , écrivirent au pape qu'ils avaient reçu la bulle avec des transports de joie et qu'ils veilleraient soigneusement à son exécution. Le pape répondit pour les féliciter de leur zèle , et se plaindre en même temps des évêques qui n'avaient pas voulu suivre l'exemple de leur vénérable assemblée.

La faculté de Paris reçut la bulle le cinq de mars et fixa une peine qu'encourrait *ipso facto* ceux de l'université qui ne l'accepteraient pas. Elle fut également reçue des autres facultés du royaumes , à Douai , à Gand , à Nantes et ailleurs. Par delà les frontières à Louvain , à Alcalá , Henarès et Salamanque. Cependant les quesnelistes répandirent mille libelles contre la bulle. Les deux principaux avaient pour titre : *Hexaples* , et le *Témoignage de la vérité de l'Église*. Ils furent atteints par les censures des évêques assemblés en 1715. Les opiniâtres défenseurs de Quesnel ne sachant plus que faire , en appelèrent de la bulle du pape au concile futur.

CLXXII. Quatre évêques , celui de Mirepoix , ceux de Sens , de Boulogne et de Montpellier , le premier de mars 1717 , en appelèrent de la bulle *Unigenitus* , au futur concile général. Quelque temps après se joignirent à eux douze nouveaux prélats et dix-huit autres dissidents. C'était la première fois que l'on voyait parmi les catholiques des évêques rejeter une bulle dogmatique. Aussi leur appel fut-il réprouvé par les deux pouvoirs. L'année suivante le cardinal voulut aussi former appel ; mais le souverain pontife les annula tous.

Sur la fin de l'année 1718 , cinquante évêques fran-

çais environ ordonnèrent à leurs diocésains de se soumettre sincèrement à la bulle : « C'est, disaient-ils, le jugement dogmatique de l'Église universelle , duquel on ne peut plus appeler etc. » Cependant les quesnélistes n'étaient pas encore tranquilles ; ils se lançaient avec plus de fureur contre les évêques, et leurs écrits se multipliaient. En 1727, on célébra un concile provincial à Embrun ; l'évêque de Sens, qui refusait de se soumettre à la bulle, fut suspendu, et la bulle *Unigenitus* fut déclarée *dogmaticum et ir retractabile judicium Ecclesiæ*. Quant à l'appel des quesnélistes on le déclara vain et schismatique, *ipso jure* Enfin le tout fut approuvé par le pape, alors Benoît XIII, et par le roi de France.

CLXXIII. Les appelants s'adressèrent aux avocats de Paris, qui leur donnèrent une consultation dans laquelle ils cherchaient à infirmer le jugement du concile, alléguant diverses irrégularités. Douze évêques se joignirent à eux et écrivirent au roi une lettre contre le concile. Mais le roi la rejeta dédaigneusement, et ordonna une assemblée extraordinaire de tous les évêques, qui devaient donner leur sentiment sur la consultation des avocats. Ils se réunirent à Paris le cinq du mois de mai 1728, et représentèrent au prince qu'elle était non-seulement impertinente, mais suspecte d'hérésie, dans différentes propositions insérées par les avocats : le roi abolit donc cette consultation par un édit spécial.

En 1728 Benoît XIII écrivit au cardinal de Noailles devenu vieux et obtint de lui qu'il retirerait son appel. Le cardinal accepta sincèrement la bulle et défendit à tous ses diocésains la lecture du livre de Quesnel. Il envoya sa retractation à Rome et mourut six mois après. L'année suivante la faculté de Sorbonne re-

connut encore solennellement la bulle et révoqua, *quantum est*, l'appel répandu sous le nom de la faculté et souscrit par plus de six-cents maîtres : le tout fut confirmé par les autres universités du royaume et l'assemblée du clergé de 1730. Enfin Clément XII approuva tout ce qui avait été fait, et le roi déclara par un édit que la bulle serait observée comme loi constante de l'Église et de l'état. Après la mort de Benoît XIII, qui arriva en 1730, ses successeurs Clément XII et Benoît XIV, confirmèrent encore la bulle, devenue fameuse.

CLXXXIV. Avant de terminer cette histoire de Quesnel, il n'est pas inutile d'exposer les principes de son système. A dire vrai, le système de Quesnel renferme trois systèmes condamnés, celui de Baius, et ceux de Jansénius et de Richer. — Les premières propositions condamnées de Quesnel se confondent avec le système janséniste des deux délectations indélébiles, l'une céleste, qui sollicite au bien, l'autre, terrestre qui porte au mal. La plus forte triomphe d'une nécessité relative. De ces faux principes découlent plusieurs fausses conséquences : la loi de Dieu, impossible à ceux qui n'ont pas la grâce efficace ; on ne peut résister à la grâce efficace ; la délectation triomphante nécessité, l'homme au consentement ; et autre semblables maximes condamnées dans les cinq propositions de Jansénius. Dans la seconde proposition de Quesnel, on lit : « *Jesus-Christi gratia, principium efficax boni cujusque generis necessaria est ad omne opus bonum, absque (voici le poison) non solum nihil fit, sed nec fieri potest.* » C'est précisément la première proposition de Jansénius renouvelée : « Il y a des préceptes divins qu'il est impossible de pratiquer sans la grâce efficace. » Arnauld,

tient le même langage quand il dit que Pierre pécha parce qu'il n'avait pas la grâce. Aussi fut-il condamné par la Sorbonae et son nom effacé du nombre des docteurs. Quesnel a dit la même chose dans sa neuvième proposition : « Gratia Christi est gratia suprema, sine qua confiteri Christum (remarquez bien) nunquam possumus, et cum qua nunquam illum abnegamus. » Il dit encore dans la proposition suivante : « Gratia est operatio manûs Omnipotentis Dei, quam nihil impedire potest aut retardare. » C'est la seconde de Jansénius : « Interiori gratiæ nunquam resistitur. » Il est facile de découvrir les autres erreurs analogues.

CLXXV. La seconde proposition de Quesnel se range sous le système de Baïus, qui veut qu'il n'y ait pas de moyen terme entre la concupiscence vitieuse et cette charité surnaturelle par laquelle nous aimons Dieu par-dessus toutes choses. Il suffit de rapporter la quarante-quatrième proposition de Quesnel pour y reconnaître cette doctrine : « Non sunt nisi duo amores, undè volitiones et actiones omnes nostræ nascentur : amor Dei, qui omne agit propter Deum, quemque Deus remuneratur ; et amor quo nos ipsos ac mundum diligimus, qui, quod ad Deum referendum est non refert, et propter hoc ipsum fit malos. » Le lecteur trouvera dans la partie des réfutations les impiés conséquences que Baïus tirait de ce système.

CLXXVI. Les autres propositions de Quesnel sont de la doctrine subversive de Richer, doctrine condamnée par les deux autres conciles de Sens et de Bagnères. Elle est conterue dans la quatre-vingt-dixième de Quesnel : « Ecclesia auctoritatem excommunicandi habet, at eam exerceat per primos pastores de consensu saltem præsumptio totius corporis, c'est-à-dire de tous les fidèles. »

On comprend très-bien, dirent les évêques assemblés en 1714, que les appelants aient exalté cette opinion ; se regardant comme la plus pure partie de l'Église, ils se croient en droit de ne pas consentir aux censures fulminées contre eux, et les méprisent.

Article 5.

Michel Molinos.

Livre trompeur de Michel Molinos, intitulé *Guide spirituel* ; Son impie doctrine et ses fausses conséquences ; Sainteté prétendue de l'auteur, il est découvert et mis en prison avec ses deux disciples ; Tous les ouvrages de Molinos condamnés, ainsi que sa personne ; Il abjure publiquement et meurt dans la pénitence ; Condamnation du livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints* ; Aux catholiques.

CLXXVII. Les béghards hérétiques, dont nous avons parlé au chapitre dixième, préludèrent à l'hérésie de Molinos. Michel Molinos était un prêtre espagnol du diocèse de Sarragosse. Cet imposteur publia un livre sous le beau titre de « *Guide spirituel, destiné à conduire l'âme par un chemin intérieur à la parfaite contemplation et au riche trésor de la paix du cœur.* » Cette production satanique parut d'abord à Rome, puis à Madrid, à Sarragosse et enfin à Séville ; de sorte qu'en peu de temps les maximes empoisonnées de Molinos se trouvèrent répandues en Espagne, à Rome et dans presque toute l'Italie. Le venin était donné avec tant d'adresse sous les expressions espagnoles, qu'il ne trompa pas seulement ceux qui étaient disposés à se laisser tromper, mais encore

les âmes pures adonnées à l'oraison ; car le perfide Molinos n'enseignait pas dans son livre des erreurs manifestes, mais il ouvrait la porte à toutes les erreurs que l'on vit sortir dans la suite. (Bernin, hist. des hérés. t. iv. sec. 17. c. 8. Gotti ver. rel. c. 120. par. 2. n. 1.)

CLXXVIII. Il arriva que ceux qui lisaient le Guide spirituel, restaient comme étouffés par une mortelle léthargie contemplative, absorbés dans un repos trompeur, qu'ils rompaient bientôt pour courir dans leurs conventicules, où se réunisaient et les hommes et les femmes, disciples de la nouvelle contemplation. Puis ils venaient aux pieds des autels se présenter à la sainte table, sans confession, sans préparation aucune, contents de l'état de leur âme. On les voyait dans les églises se tenant comme des stupides et ne voyant autour d'eux ni images sacrées ni sainte eucharistie; ils ne priaient pas et ne faisaient aucun acte de dévotion : c'était quelque chose de trop au-dessous d'un quiétiste (1). Plût à Dieu que les prosélytes de

(1) Ces opinions ne sont pas nouvelles : celui qui veut parvenir, est-il dit dans les doctrines religieuses de l'Inde, au plus haut degré de la perfection, laisse bien loin derrière lui les sentiers battus et le vain appareil des observances vulgaires. Renfermé dans une méditation profonde, il n'offre plus d'autre sacrifice que le sacrifice de soi-même; il ne lit plus d'autre livre que le mystérieux Veda. Il est au-dessus des atteintes de la corruption : « Quand même il aurait tué tous les habitants des trois mondes, son cœur serait sans tache » sa quiétude est absolue, son œil toujours fixé, il cherche dans les profondeurs de sa nature le grand Dieu qui s'y est caché; et pour mieux déchirer le voile qui l'en sépare, il renonce peu à peu aux fonctions animales,

Molinos n'eussent fait que se reposer dans la quiétude de leur esprit et de leur imaginaire contemplation ! Mais ils passaient de cet état léthargique aux actes de la plus dégoûtante turpitude, disant que tandis que l'âme est unie à Dieu, l'on ne pèche pas en se laissant aller aux désirs des sens ; parce qu'alors la malice des actes est attribuée à la violence du démon ou aux exigences du corps. Ils se fortifiaient des paroles de Job : *« Hæc passus sum absque iniquitate manûs meæ , cùm haberem mundas ad Deum preces. »* Et Molinos avait expliqué ce passage en disant dans son impiété : *Job ex violentiâ dæmonis se propriis manibus polluebat* etc. C'est sa quarante-neuvième proposition.

CLXXIX. Molinos, profondément hypocrite, vécut à Rome, pour le malheur de cette ville sainte, pendant l'espace de vingt-deux ans, depuis l'année 1665, jusqu'en 1687. Sa société était recherchée, spécialement par les grands de la cité, qui croyaient voir en lui un saint personnage et un excellent guide dans la vie spirituelle. Il affectait une grande dévotion, que sa figure cherchait à formuler ; son manteau descendait jusque sur ses pieds, sa barbe était épaisse et s'élargissait au menton, sa démarche était lente et annonçait un homme qui entre dans la vieillesse. Ces apparences, unies aux saintes paroles qui coulaient de ses lèvres, le faisaient considérer comme un personnage vénérable. Mais Dieu daigna venir au secours de son

il s'efforce de retenir sa respiration et d'anéantir l'influence des organes.

(Lois de Manou, liv. iv. st. 240 242.)

NOTE DU TRAD.

Eglise, en découvrant l'auteur des maux qu'elle souffrait. Le cardinal Caracciolo s'aperçut que le diocèse de Naples était infecté du quiétisme. Il écrivit à Rome, afin que le souverain pontife interposât sa suprême autorité pour arrêter le fléau qui dévorait en secret le troupeau de Jésus-Christ. Plusieurs évêques imitèrent son exemple, et de l'autre côté des monts, en France, des cris de détresse se firent aussi entendre. A cette nouvelle, le pape envoya en Italie une lettre circulaire, qui ne faisait guère que montrer le danger du torrent de la nouvelle hérésie. Bientôt les inquisiteurs romains prirent leurs informations, le procès fut fait et on ordonna l'arrestation de Molinos. Il le fut; le perfide séducteur est mis dans les prisons du Saint Office, avec ses deux premiers disciples, un prêtre nommé Simon Léon, et un laïc, Antoine Maria, l'un et l'autre natifs de Combieglio, dans le voisinage de Côme.

CLXXX. L'inquisition supprima le Guide spirituel de Molinos, le vingt-quatre de novembre 1685, et par un décret spécial du vingt-huit du mois d'août 1687, tous les autres ouvrages du même auteur, particulièrement les soixante-huit propositions tirées du Guide, que Molinos reconnut pour siennes, et que l'on peut lire dans Bernin. Quand la doctrine de l'espagnol eut été condamnée, l'on condamna sa personne. Après vingt-deux mois de prison, quand ses erreurs et ses délits eurent été mis au jour, il se montra disposé à faire son abjuration. Elle fut fixée et annoncée pour le trois de septembre 1687, dans l'église de Ste.-Marie-sous-Minerve. Molinos y parut à la vue de tout le peuple, et fut conduit par les officiers dans la tribune sacrée où il commença l'abjuration de sa doctrine. Tandis que l'on faisait la lecture du procès-verbal, à

chaque proposition hérétique, à chaque infamie qu'il entendait, le peuple s'écriait : « Aux flammes, au bûcher ! » Quand la lecture fut terminée, Molinos fut conduit aux pieds du commissaire du Saint-Office, et il abjura solennellement toutes les erreurs que l'on venait d'énumérer. Lorsque l'absolution lui eut été donnée, qu'il eut été couvert de l'habit de pénitence et qu'il eut reçu les coups de verge sur l'épaule, les gardes le reconduisirent dans les prisons du Saint-Office, où il vécut dans une petite cellule pendant l'espace de dix ans, donnant des signes d'un vrai repentir. Il mourut dans les sentiments d'un bon catholique. Après l'abjuration, le quatre de septembre 1687, Innocent XI donna sa bulle, qui confirmait le jugement porté par les inquisiteurs sur les propositions molinistes. Le lendemain les deux disciples de Molinos firent aussi leur abjuration et imitèrent le repentir de leur maître. (Bernin. tom. iv. c. 8. p. 716.)

CLXXXI. Il faut encore remarquer ce qui se passait en France à la fin du dix-septième siècle. Une femme, madame Guyon, qui avait une fausse idée de la vie spirituelle, publia différents ouvrages que Bossuet réfuta, pour s'opposer aux maux qu'ils pouvaient produire. C'est à cette occasion qu'il composa son beau traité *de Statibus Orationis*. M^{me} Guyon avait trouvé des admirateurs qui défendirent sa doctrine, parmi lesquels il faut distinguer Fénelon, archevêque de Cambrai. Il fit imprimer « l'Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure. » Cet ouvrage fut aussitôt condamné à Rome par Innocent XII, qui déclara que la doctrine qu'il contenait était voisine de celle de Michel Molinos. Quand l'archevêque apprit que son livre avait été condamné, il se

soumit avec humilité au jugement du pape et engagea, dans un mandement, tous ses diocésains à imiter son exemple.

Les propositions que le souverain pontife condamna dans le livre de l'archevêque étaient au nombre de vingt-trois. C'était le douze de mars 1699. Les propositions se trouvent dans le cardinal Gotti, au chapitre cinq. (Gotti ver. rel. c. 5. par. 4.)



AUX CATHOLIQUES.

CLXXXII. Ami lecteur, laissons donc les hérétiques dans leurs ténèbres volontaires. Je dis volontaires, parce qu'ils veulent vivre dans leur égarement. Et ne prêtons pas l'oreille aux subtilités par lesquelles ils voudraient nous attirer à eux. Attachons-nous fermement à l'ancre sûr et inébranlable de l'Eglise catholique, au sein de laquelle Dieu nous a promis de nous enseigner la véritable foi. Mettons encore tout l'espoir de notre salut éternel dans la miséricorde de Dieu et les mérites de Jésus, notre rédempteur ; mais sans oublier que nous devons y joindre notre coopération, par l'observance de la loi de Dieu et la pratique des vertus. Loir ces novateurs qui prétendent s'élever à la gloire sans qu'ils s'en occupent et par la seule foi aux mérites de Jésus-Christ. Arrière ces athées qui rejettent sur la divinité tout le bien et tout le mal que nous faisons, qui prétendent, que l'arrêt de notre condamnation ou de notre salut est gravé dans le ciel, depuis l'éternité et que nos œuvres ne peuvent changer ce qui a été écrit. Ami lecteur, Dieu nous a fait connaître qu'il veut sauver tous les hommes, et qu'à tous il donne les grâces nécessaires à leur salut. Il nous dit encore que si nous voulons nous sauver nous prenions les moyens qu'il nous a donnés, l'accomplissement de sa loi, les sacrements qui nous communiquent les mérites de Jésus-Christ, la prière qui

nous obtient toutes les grâces que nous désirons. C'est donc d'après nous que Dieu trace le décret de notre prédestination ou de notre réprobation : il nous sauve si nous correspondons à ses grâces, il nous frappe si nous les méprisons.

CLXXXIII. Tout l'artifice de l'esprit des ténèbres consiste à faire croire aux hérétiques qu'ils peuvent se sauver dans leur religion. C'est ce que Théodore de Bèze répondit à St.-François de Sales, qui le pressait sur l'importance du salut éternel : « J'espère aussi, lui dit-il, me sauver dans ma religion. » Illusion maudite, qui les fait vivre dans l'erreur et les jette dans l'abîme éternel, où il n'est plus temps de revenir de ses erreurs. Cette pensée de l'éternité devrait au moins rappeler au bercail les brebis égarées. Elle frappa Henri IV, roi de France; il laissa le calvinisme pour se faire catholique. Une conférence eut lieu entre les catholiques et les partisans de Calvin, et après de longues discussions entre les deux partis, Henri demanda aux calvinistes s'il pouvait se sauver dans la religion catholique ? Ils répondirent qu'il le pouvait. — Eh bien, répliqua le roi, si la religion de l'Église romaine est sûre, celle des réformés est au moins douteuse. Je laisse donc l'incertain pour m'attacher à ce qui ne l'est pas. »

CLXXXIV. Mais le mal naît de l'infection du cœur, obstinément attaché aux misérables biens de cette terre. Cette infirmité communique sa faiblesse à l'esprit, l'enveloppe de ténèbres, et chasse ainsi dans l'abîme des foules innombrables d'infortunés. S'ils commençaient par arracher de leur cœur les vices qui l'étreignent de leurs racines, ils reconnaîtraient bientôt la lumière qui leur ferait voir la nécessité de se réunir à cette Église, qui seule peut enfanter à la vie. Ami

lecteur, à la vue de la multitude des infidèles, remercions donc la bonté divine de nous avoir fait naître au sein de l'Église catholique romaine. C'est une grande faveur du ciel, ne soyons pas ingrats. Travaillons à correspondre à la grâce qui nous a été faite; car si quelqu'un de nous se perd, et Dieu ne peut le vouloir, cette grâce elle-même, ce bienfait de la foi qui nous est venu du ciel, sera pour nous la plus grande des douleurs éternelles.

FIN DE L'HISTOIRE.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES PONTIFES , DES EMPEREURS , DES CONCILES

ET DES PLUS FAMEUX HÉRÉSIAQUES

Dont il est parlé dans cette Histoire.

SOUVERAINS PONTIFES.

Saint Silvestre monta sur le Saint-Siège en	314
Libérius.	352
Saint Félix, environ	356
Saint Damas.	366
Saint Innocent I.	402
Saint Zozime.	417
Saint Célestin I.	423
Saint Léon-le-Grand.	440
Saint Gélase.	492
Saint Symmaque.	498
Saint Ormisdas.	514
Saint Jean I.	523
Vigile.	540
Saint Grégoire-le-Grand.	590
Honorius.	625
Saint Agathon.	678
Saint Léon II.	682
Adrien I.	772
Adrien II.	867

Formose.	en 891
Saint Grégoire.	1073
Alexandre III.	1179
Innocent III.	1199
Innocent IV.	1241
Grégoire X.	1274
Boniface VIII.	1294
Clément V.	1305
Jean XXII.	1316
Martin V.	1417
Eugène IV.	1431
Nicolas V.	1447
Léon X.	1513
Paul III.	1534
Paul IV.	1555
Pie IV.	1559
Saint Pie V.	1566
Paul V.	1605
Urbain VIII.	1623
Alexandre VII.	1655
Innocent XI.	1676
Innocent XII.	1691
Alexandre VIII.	1689
Clément XI.	1700
Benoît XIV.	1740

EMPEREURS.

Constantin-le-Grand.	en 337
Constance.	361
Julien.	363
Jovien.	364
Valentinien I.	355
Valens.	375
Gratien.	383
Valentinien II.	392
Théodose I.	395
Arcadius.	408
Honorius.	423
Théodose II.	450
Marcien.	457
Léon II.	474
Zénon.	491
Anastase.	518
Justin I.	527
Justinien.	565
Justin II.	568
Phocas.	610
Héraclius.	641
Léon III, iconoclaste.	741
Copronyme.	775
Léon IV.	780
Constantin VI.	797
Irène, sa mère.	802
Michel Curopalate.	820
Michel III.	867
Basile.	886

Michel Paléologue.	en 1280
Jean Paléologue.	1449
Charles-Quint.	1556
Ferdinand I.	564

CONCILES GÉNÉRAUX.

1. A Nicée,		l'an 325
2. — Constantinople, I.		381
3. — Éphèse.		431
4. — Chalcédoine.		451
5. — Constantinople II.		553
6. — Constantinople III.		680
7. — Nicée II.		787
8. — Constantinople IV.		869
9. Au palais de Latran	I.	1123
10. — <i>Ibidem.</i>	II.	1129
11. — <i>Ibidem</i>	III.	1179
12. — <i>Ibidem.</i>	IV.	1215
13. — Lyon I.		1245
14. — Lyon II.		1264
15. — Vienne.		1307
16. — Constance.		1414
17. — Bâle, puis à Florence.		1431
18. — Florence.		1441
19. Au palais de Latran V.		1511
20. — Trente, depuis 1545, jusqu'en		1563

LES PLUS FAMEUX HÉRÉSIAIRES.

- Dans le premier siècle. Simon-le-Magicien, Menand, Saturnin, Basilide, les nicolaïtes, Cérinthe, Ebion,
- Dans le II^e. Les gnostiques, Cerdon, Marcion, Apelle, Valentin, Quatuordécimants, Tatiem, Montanus, Cataphrygiens, Bardesam, Théodote, Théodote-le-bauquier, Proxée.
- Dans le III^e. Tertullien, Origène, Novat, Novatien, Sabellius, Paul de Samosate, les manichéens.
- Dans le IV^e. Les donatistes, Arius, Photin, les macédoniens, Apollinaire, les millenaires, Arius, messaliens, collyridiens, priscilliens, Elvidius, Jovienien.
- Dans le V^e. Vigilance, Théodore de Mopsueste, Pélagé et les célestins, Nestorius, Eutychès, les acéphales, les jacobites.
- Dans le VI^e. Les corruptibles et les incorruptibles, les trithéites.
- Dans le VII^e. Mahomet, les monothélites.
- Dans le VIII^e. Les iconoclastes, Félix et Elipand.
- Dans le IX^e. Gothescalque, Photius.
- Dans le X^e. Cérularius.
- Dans le XI^e Béranger, nouveaux nicolaïtes, incestueux.
- Dans le XII^e. Arnauld de Bresce, Gilbert Porrétau, les apostoliques et les vaudois.
- Dans le XIII^e. Les albigeois, Almarique, David de Dinand, Guillaume de Sainte-More, les fraticelles.
- Dans le XIV^e. Les béghards et les béguines, les flagellants et Wiclef.
- Dans le XV^e Jean Huss, Jérôme de Prague, les taborites et orebites, les adamites.

Dans le XVI^e. Luther , les anabaptistes , les sacramentaires , qui furent Carlostad , Zuingle , OEcoulampade , Bucer , Pierre , martyr , Calvin et les anglicans. Les anti-trinitaires , qui furent Servet , Valentin Gentil , Georges Blandrata , Bernardin Ochinus , les sociniens , etc.

Dans le XVII^e. Les gomoristes , les arminiens , Payrère , Marc-Antoine de Dominis , Postelle , Spinoso , Baïus , Jansénius , Quesnel et Molinos.

TABLE

Le chiffre romain indique le chapitre, le chiffre arabe le numéro des alinéa.

- Abélard, ses erreurs. X; sa condamnation, sa conversion et sa mort. 11.
Abbé Joachim, X. 16.
Acacius, patriarche de Constantinople, meurt excommunié. V. 77. 84.
Acéphales, hérétiques. VI. 1. et suiv.
Acémètes, moines. VI. 11 et 12.
Arius, arien. IV. 79.
Agnostes, hérétiques. VI. 15.
Agricola Jean, chef des antinomiens. XI. 35.
Albigeois. X. 19.
Alcoran de Mahomet. VII. 2.
Amauri, hérétique. X. 27.
Amiral (un) à qui son frère le duc de Sommerset fait trancher la tête. XI. 124.
Anabaptistes. XI; leurs erreurs, leurs séditions, Muncer, leur chef, Jean de Leyde, autre chef anabaptiste. 40 et 44, 41, 42, 43.
Anastase, empereur, persécute l'Eglise, sa mort. VI; 1. et 2.
Anathèmes de St.-Cyrille, V. 26.
Angéliques (les) hérétiques. III. 15

- Anglo calvinistes. XI. 104.
- Anne de Boulen , maîtresse d'Henri VIII. 108 ; ses infamies ; crue , fille d'Henri VIII. 109 , qui l'épouse du vivant de sa femme , la reine Catherine. 111.
- Anne meurt sur l'échafaud , XI. 115.
- Antinomicus , leur chef J. Agricola. XI. 35.
- Apelle , hérétique. II. 9.
- Appollinaire , hérésiarque. IV. 75. à 77.
- Apostoliques (les) , hérétiques. III. 15. et X. 16.
- Arius IV ; son origine 8 ; ses erreurs 9 ; concile contre lui.
- Concile d'Alexandrie , célébré par Ozius. 11 ; concile général de Nicée. 12. Condamnation d'Arius. 13. Formule de foi de Nicée. 14 , 15 et 16. Bannissement d'Arius. 18. Il rentre en grâce auprès de Constantin qu'il trompe. 33. Sa terrible mort. 27
- Arminiens , instruction qui leur est donnée par le concile de Florence. IX. 31.
- Arminiens , calviniste. XI. 106.
- Arnauld de Bresce , ses erreurs , sa condamnation. X. 13. Il meurt dans les flammes. 14.
- Arnauld , janséniste. Sa proposition condamnée. XII. 161.
- Artemon , hérétique. II. 13.
- Artotirites , hérétiques. II. 11.
- Ascodrogites , hérétiques. II. 12.
- Anastase (saint) au concile de Nicée , contre Arius. IV. 12. Il est condamné par le conciliabule de Tyr 24. Calomnies contre lui découvertes et son exil. 25. Constance le fait déposer. 30. Il est rendu à son siège. 31. puis encore chassé par Constance. 32.
- Audée , hérétique. IV. 84.

B

- Baïus Michel. XII. Ses commencements. 154. Sa condamnation. 165. Sa rétractation. 166.
- Bardesane, hérétique. II. 12.
- Basilide, hérétique. I. 5.
- Basilisque s'empare du trône et il est tué par Zenon. V. 69.
- Basnage cherche à justifier Nestorius de son hérésie, et prend la défense de Jovinien, qui nie la virginité de la Vierge. V. 40 à 43.
- Beghards, hérétiques. X. 31.
- Benoît Spinosa, athée. XII. 152. Son système, sa mort. 153.
- Bérenger, son hérésie. X. Ses condamnations, ses retractations, sa conversion et sa mort. 3, 4, 5.
- Bernardin Ochinus, XI. Sa mort. 144, 145.
- Bêze Théodore, sa vie sa mort. XI. Entretien avec St.-François de Sales. 72, 73 et 74.
- Blandrata Georges, hérétique. XI. 143.
- Boèce condamné à mort par le roi Théodoric. IV. 65.
- Bongémiles, hérétiques. X. 16.
- Boulen, voyez Anne. XI. 108.
- Brentz, Jean, chef des Ubiquistes. XI. 37.
- Brigandage d'Ephèse V.
- Bucer Martin. XI. 56.

C

- Calvinistes, maux qu'il firent en France. XI. 76. Ceux qu'ils firent en Flandre. 78 et 79. En Écosse 80, leurs sectes. Mission des Calvinistes dans le Brésil. 68. Colloque de Poissy. 69.

- Calvin, son hérésie. XI ; il commence à Angoulême, ses institutions, son entrevue avec Erasme, sa messe, ses succès à Genève. Il se marie. Ses différents ouvrages. Il fait brûler Servet. Sa mort, ses qualités et ses vices. Erreurs de Calvin. 58. et suiv.
- Charles I^{er}, roi d'Angleterre, monte sur l'échafaud. XI. Charles II. 85 et 86.
- Carlostad, chef des sacramentaires. XI ; oraisons composées par lui pour la messe de son mariage ; sa mort. 48 et suiv.
- Carpocrate, hérétique. II. 1.
- Cassien Jean, chef des sémi-pélagiens. V. 14.
- Cataphrygiens, hérétiques. II. 11.
- Catherine, épouse Henri VIII, avec dispense du pape, elle est répudiée. XI. 108 à 112.
- Cécilien, poursuivi. IV. 1.
- Célestius, pélagien ; sa condamnation. V. 7.
- Cerdon, hérétique. II. 7.
- Cérinthe, hérésiarque. I. 3.
- Cérularius, sectateur de Photius. IX, sa mort, 19 et 20.
- Chemnitz Martin, luthérien. XI. 39.
- Circoncelliens, hérétiques donatistes. IV. 5.
- Collyridiens. IV. 78.
- Conciliabule de Tyr. IV. 28. Conciliabule de Rimini, 45 et 48. Conciliabule d'Antioche. V. 31. Celui d'Ephèse, appelé le brigandage, approuvé par Théodose. 45 à 47. Celui de Copronyme l'iconoclaste. VIII. 12. Conciliabule de Photius. IX. 7.
- Concile I^{er} d'Ephèse contre Arius, sa condamnation ; formule de foi, où le Verbe est déclaré consubstantiel au Père. Décrets pour les quatuordécimants. Autres canons. 12 et suiv.
- Concile de Sardes. IV. 31.
- Concile de Constantinople contre Macédonius. IV. 37.

- Concile général d'Ephèse, contre Nestorius. V. 27.
 Troubles dans l'assemblée, calmés par St.-Dalmace.
 34 et 35. Condamnation de Nestorius. 29. Celle
 des pélagiens. 33.
- Concile général de Chalcedoine contre Eutychès.
 Définition. Eutychès condamné. V. 56 et 58.
- Concile de Chalcedoine général contre les monothélites.
 VII. Ecthèse d'Héraclius. Type de Constant. Con-
 damnation de l'hérésie des monothélites. Honorius
 condamné comme indifférent et non comme hé-
 rétique. 10 à 14.
- Concile de Nicée, général, contre les iconoclastes.
 VIII. 1. voyez iconoclastes.
- Concile de Lyon, contre les Grecs. IX. 21 à 24. v. Grecs.
- Concile général de Latran contre les albigeois. X. 26.
- Concile général de Constance, où l'on condamna les
 quarante-cinq articles de Wiclef. X. 35.
- Concile de Florence, où l'on définit la procession de
 l'Esprit saint. IX. La consécration de l'azyme. Du
 purgatoire. De la gloire des saints. De la primauté
 du pape. Instructions données aux arminiens, aux
 jacobites et aux Éthiopiens. 26 à 31.
- Concile de Trente. XI. 21.
- Confession d'Augsbourg. XI. 17.
- Comte de Warwick décapité. XI. 125.
- Copronyme, iconoclaste. VIII. 11.
- Cornélius, voyez Jansénius.
- Corruptibles, hérétiques. VI. 7.
- Constant, empereur, monothélite; son type VII. Sa
 cruauté, sa mort 10 et 13.
- Constantin-le-Grand cherche à calmer les donatistes.
 IV. 2. Il convoqua contre Arius le concile de
 Nicée. 12. Bannit Arius. 18. Baptême de l'empereur
 et sa mort. 28.

Constant persécute l'Eglise. IV. Il convoque un concile à Arles, un autre à Milan dans lequel il bannit le pape Libérius, et ensuite Ozius. Chute d'Ozius, celle de Libérius. L'empereur force les légats du concile de Rimini à prévariquer, sa mort. 30 et suivants.

Cranmer, envoyé à Rome par Henri VIII. XI. 100. Il épouse la sœur d'Osiander et annule le mariage de la reine Catherine. 112. Puis celle d'Anne de Boulen. 115. Puis encore celui d'Anne de Clèves. 118. Il est brûlé vif 127.

Cromwel fait décapiter le roi Charles I^{er} en Angleterre. XI. 85.

Autre Cromwel, luthérien, vicaire général d'Henri VIII. 118. il est condamné à mort. *Ib.*

D

Dannemarck, comment il se fait luthérien. XI. 25.

Décrétales, comment brûlées par Luther. XI. 12.

Diète tenue pour Luther, diète de Worms. XI; celle de Spire où les luthériens *protestèrent*; celle d'Augsbourg, où Mélancton fait sa profession de foi. 13. et suiv.

Dioscore, ses injustices contre St.-Flavien. V. 44. à 54. Il préside le brigandage d'Ephèse, dépose Flavien et est cause de sa mort. 48, 49 et 55, 56. Il meurt à son tour. 61.

Dominique (St.) chez les Albigeois. X. 23.

De Dominis, Marc-Antoine XII. 150.

Donatistes; leur schisme, IV. Leur hérésie, réfutée par St.-Augustin dans un concile. Circoncelliens,

mort de St.-Marcellin. Concile de Carthage qui met fin à la secte des donatistes. 1 et suiv.
 Duc de Sommerset, voy. Sommerset.

E

- Ebion, hérésiarque. I. 4.
 Ecolampade, zuinglien. XI. 55.
 Ethèse d'Héraclius monothélite. VII. 9.
 Edouard VI, fils d'Henri VIII et de Jeanne Seymour, qui fut ouverte en couche. Règne d'Edouard, sa mort XI; voy. Sommerset. 116. 125.
 Elipand et Félix. V. 39.
 Elisabeth. XI.
 Elvidius, hérésiarque qui prétendait que Marie avait eu d'autres fils que Jésus. Il est réfuté par St.-Jérôme. V. 1.
 Elure, voyez Timothée.
 Epiphane, hérétique. II. 3.
 Erasme, sa doctrine, ses erreurs qui ne sont pas des hérésies. XI. 1 et 2. Son entrevue avec Calvin. 62.
 Ermeugile (St.), martyr. IV. 67 et 68.
 Eusèbe de Nicomédie, fauteur d'Arius, exilé par Constantin, puis rappelé. Il fait ensuite exiler St.-Athanase. IV. 13, 23, 24 et 25.
 Eusèbe de Césarée, soupçonné d'arianisme. IV. 17.
 Eutychès, hérésiarque; son hérésie, il est accusé dans le concile par St.-Flavien, et il est condamné. V. Conciliabule d'Ephèse en faveur d'Eutychès. Il est condamné dans le concile de Chalcédoine et meurt dans son obstination. 37 à 58.

F

Félix (St.) pape, d'abord schismatique, puis glorieux martyr. IV. 43.

Félix et Elipand. V. 39.

Fiescher cardinal, décapité par ordre d'Henri VIII. r14.

Flaccus Matthias, luthérien auteur des centuries. 34.

Flagellants, hérétiques. X. 29.

Flavien (St.), son concile contre Eutychès. V. 41 à 48.
sa déposition au conciliabule d'Ephèse, sa mort.
55 et 56.

Forlmar, hérétique. X. 16.

Fratricelles, hérétiques. X. 30.

Foulon (Pierre-le-) voy. Pierre.

G

Gaëtan, cardinal, ses entrevues avec Luther. XI.
7 à 10.

Genserik, roi arien. Sa persécution contre les catho-
liques. IV. 59, 60 et 61.

Gilbert Porrétan, ses erreurs qu'il abjure ensuite.
X. 15.

Genève, inscription de l'an 1535, pour perpétuer le
souvenir de son apostasie. XI. 63.

George Blandrata, arien. XI. 143.

Gomaristes, calvinistes. XI. 106.

Gotescalque prédestination. V. 17 et 18.

Grecs, leur schisme, hérésie contre le Saint-Esprit.
Schisme de Photius, hérésie de Photius; Cénu-
larius renouvelle l'hérésie et meurt. Elle est con-

- damnée par le concile de Lyon puis par celui de Florence, IX. 1 à 24. voy. Photius.
- Guillaume de Sainte-More, écrit contre les frères mendiants, XI. 28.
- Guillaume Postelle, hérétique converti, XII. 157.

H

- Haward Catherine, cinquième femme d'Henri VIII, décapitée, XI. 120.
- Héraclius, empereur, son ecthèse, condamnée par Jean IV. — VII. 9.
- Hermogène, hérétique, II. 4.
- Henriciens, hérétiques X. leur condamnation 7 et 8.
- Henri VIII, devient amoureux d'Anne de Boulen etc., XI. 108 à 121.
- Honorius pape, VII. 7, 8 et 14.
- Huss Jean, ses erreurs, sa condamnation, X.
- Hussites, leur guerre, leur condamnation, X. 48.
- Huguenots, XI. 76 à 78.

I

- Iconoclastes etc. VIII. 2 et suiv.
- Incestueux, X. 2.
- Incorruptibles, hérétiques VI. 8.
- Indépendants, calvinistes, XI. 101.
- Irène, impératrice, fait condamner les iconoclastes, VIII. 16.
- Isaac de la Peyrère, chef des préadamites, XII. 149.

J

- Jésus-Christ , l'hérésie qui le fait fils adoptif de Dieu ;
 V. 39.
- Jacobites, hérétiques. VI. 4.
- Jacques I^{er}. XI. 85. Jacques II et Jacques III. 86.
- Jansénius. XII. 157 164.
- Jean IV.
- Saint-Jean Damascène. VIII.
- Jovinien. V. 2 et 3.
- Jérôme de Prague. X. 47.
- Julien l'Apostat. IV. 50 et 51.
- Julien , évêque pélagien. V. 13.
- Justinien , empereur. VI. 13.

L

- Landgrave , luthérien épouse deux femmes , est approuvé par Luther et Mélanchton. XI. 20.
- Ligue luthérienne de Smolcalde. XI. 19.
- Leyede Jean, anabaptiste XI. 43.
- Léon , pape (saint), etc. contre Eutychès. V. 55 à 60.
- Léon , empereur iconoclaste , VIII. 2 et suiv.
- Léovigilde , roi arien fait mourir son fils. IV. 67 et 68.
- Libérius , pape exilé par Constans , sa chute , tient ferme pour la formule de Sirmium , qui n'était pas hérétique. IV. 33 à 54.
- Lisois , hérétique brûlé. X. 1.
- Lucifer , évêque de Cagliari , son schisme. IV. 50.
- Lucius , évêque d'Alexandrie persécute les solitaires de l'Egypte. IV. 57.
- Luther , son hérésie , ses entretiens avec le diable. XI.

Il se fait moine, ses erreurs, ses vices. Il écrit contre les indulgences, etc. Il se marie etc. 3 à 30.

M

- Macédonius.** Il nie la divinité du Saint-Esprit. Il monte sur le siège de Constantinople, ses cruautés, il est condamné. IV. 69 à 74.
- Manès, hérésiarque, chef des manichéens.** III. 4 et 5.
- Mahomet, hérésiarque, son alcoran.** VII. 1, 2.
- Marcellin, (saint) martyr, conférence avec les donatistes.** IV. 6 et 7.
- Marcien, empereur, ses vertus.** V. 54.
- Marcion, hérésiarque.** II. 8.
- Marie Stuard, reine d'Écosse, épouse François II, roi de France, retourne en Écosse après la mort du roi; ses malheurs.** XI. 81 à 84.
- Marie, reine d'Angleterre, son règne; elle annule les décrets de son père, etc., chasse les hérétiques.** XI. 127 et 128.
- Maximes des Saints, livre condamné.** XII. 184.
- Mélancton etc.** X. 32 et 33.
- Meletius schismatique, sa condamnation.** IV. 8, 9.
- Menandre hérésiarque, disciple de Simon-le-magicien.** I. 2.
- Messaliens, hérétiques.** IV. 80 à 81.
- Michel Servet, antitrinitaire, sa vie, sa fausse doctrine et sa mort.** XI. 138. voy. num. 67 et 139.
- Molinos, hérésiarque. II. Il abjure.** 180 à 183.
- Mongos, voy. Pierre Mongos.**
- Monothélites.** VII. 4 à 15.
- Montanus, hérésiarque.** II. 10.

Morus , Thomas , décapité par l'ordre d'Henri VIII.
chap. XI. 114.

Muncer, chef des anabaptistes. XI. 42.

Musculus, luthérien. XI. 36.

N

Nestorius, ses erreurs, lettres de St.-Célestin, anathèmes de St.-Cyrille, exil de Nestorius, etc. V.
20 à 43.

Nicolaïtes, hérétiques I. 6. Nouveaux Nicolaïtes. X. 2.

Novat et Novatien hérésiarques. III. leurs erreurs. 12,
13 et 14.

O

Ochinus , capucin, se fait hérétique. XI. 144 et 145.

Origène, son mérite et sa piété, tourments qu'il a
souffert pour la religion etc. Ses erreurs. III. 7 à 10.

Origenistes condamnés. III. 11.

Osiander, luthérien, XI. 36.

Ozius, évêque de Cordoue. IV. 11, 34 et 35.

P

Paul de Samosate, ses hérésies. III. 3, 5.

Pattolorinchites. II. 11.

Pauvres de Lyon. X. 17 et 18.

Pélage , hérésiarque. V. 5, 6, 9, 10, 11, 12, 33.

Péputiens, hérétiques. II. 11.

- Pétrobrusiens , hérétiques. X. 6.
 Plilippon, hérétique. X. 16.
 Philippe Melanchton. voy. Mélanchton.
 Photius, chef du schisme de Grecs etc. IX. 2 et suiv.
 Pierre Mongos, eutychéen. V. 72, 74.
 Pierre-le-Foulon , eutychéen. V. 75, 76.
 Pierre-de-Bruys. X. 6.
 Pierre Waud, chef des Vaudois, X. 17.
 Poissy, (colloque de) XI. 69.
 Pool, cardinal. XI. 114.
 Postelle, hérétique. XII.
 Praxée hérésiarque. III. 1.
 Prédestinatiens. V. 16. De Gotescalque. 17 et 18.
 Presbytériens , calvinistes. XI. 101.
 Primauté du Pape, au concile de Florence. IX. 36.
 Priscillianistes, hérétiques. IV. 82.
 Prodicus, herétique. II. 4.
 Proterius, martyr. V. 66.
 Pulchérie (sainte) impératrice épouse Marcien. V.
 54, 55, 64.
 Purgatoire défini au concile de Constance. IX. 28.
 Puritains, calvinistes. XI. 100.
 Pyrrhus, monothélite, VII. 11.

Q

- Quakers , trembleurs anglais. XI. 103.
 Quatuordécimants, condamnés à Nicée. IV. 20.
 Quesnel. XII. etc. Trois principes de Quesnel. 166
 à 177.

R

Rimini (conciliabule de). IV. 45 à 48.

S

Sabellius, hérésiarque. III. 2.

Saintemore. X. 158.

Saturnin, hérétique. I. 5.

Schisme des donatistes. IV. 138. Celui de Lucifer. IX.

50; et celui d'Angleterre. XI. 107 et suiv.

Semi-pélagiens. V. 14 et 15.

Servet ses erreurs. Sa mort. XI. 69.

Sectes luthériennes. XI 32 et suiv.

Sectes calvinistes. XI. 99 et suiv.

Sevère, disciple de Tatien. II. 6.

Simon-le-magicien. I. 1.

St.-Simon Stylite. V. 70. Sa mort bienheureuse. 71.

Symmaque mis à mort par Théodoric. IV. 65.

Sirmium, ses formules. IV. 37, 38 et 39.

Sociniens, anti trinitaires. X. 146 à 148.

Sommerset, tuteur d'Edouard VI, en Angleterre. XI.

122 à 124.

Spinosa, athée. XII. Son système. 152, 153

Stancarus, luthérien, XI. 36.

Suisses, luthériens. XI. 24.

T

Tanchelin, hérétique, X. 16.

Tatie., hérétique, II. 5.

- Théodoret, son éloge, V. 50 à 56.
 Théodoric, arien fait mourir Boèce etc. IV. 63, 66.
 Théodore de Mopsueste. V. 48.
 Théodose. V. 34 et 35, 54.
 Théodose, eutychéen. V. 62, 63.
 Théodote (les deux), hérétiques. II. 13.
 Tertullien, sa science, ses erreurs. III. 6.
 Timothée Elure, eutychéen; il se donne la mort.
 V. 65, 69.
 Thomas de Cantorbéry. XI. 116.
 Thomas Morus. XI. 114.
 Trois chapitres (les) condamnés. VI
 Trithéites, hérétiques. VI. 6.

U

- Ubiquistes, XI. 37.
 Uneric, roi arien. IV. 62, 64.

V

- Valens, empereur arien, persécute l'Église. IV. 53,
 55, 56, 58.
 Valentin, hérétique. II. 2.
 Valentin Gentil, anti-trinitaire. XI. 140, 142.
 Vaudois. X. 17 et 18.
 Vermigli. voy. Pierre martyr. XI 57.
 Vigilance. V. 4.
 Vigile, pape. VI. 14 et 15.
 Volsey, cardinal. XI. 109, 110.

W

- Wicief, hérésiarque, X. ses erreurs, 33, 45, 35; 38.
 Warwick, (le comte de). XI. 115.

Z

Zénon, empereur. V. 69. Son impie énotique, 73.
Zuingle, ses erreurs etc. XI. 51 à 54.



TABLE
DES
CHAPITRES.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

	page.
<i>Dédicace de l'ouvrage.</i>	j
<i>But de l'ouvrage.</i>	3
<i>Histoire des Hérésies et leur réfutation, ou le triomphe de l'Église.</i>	15

CHAPITRE PREMIER.

<i>Hérésies du premier siècle de l'Église.</i>	15
--	----

CHAPITRE II.

<i>Hérésies du deuxième siècle.</i>	22
-------------------------------------	----

CHAPITRE III.

<i>Hérésies du troisième siècle.</i>	30
--------------------------------------	----

CHAPITRE IV.

Hérésies du quatrième siècle.

<i>Article premier. Du schisme et de l'hérésie des donatistes.</i>	43
<i>Article 2. De l'hérésie d'Arius.</i>	51

§. I.

<i>Principes d'Arius: il est condamné par le concile de Nicée.</i>	51
--	----

§. II.

<i>Événemens jusqu'à la mort de Constantin.</i>	65
---	----

§. III.

<i>Persécution de l'empereur Constance contre les catholiques.</i>	75
--	----

§. IV.

<i>Persécution de Valent, de Genserik, de Huneric et des autres princes ariens.</i>	94
<i>Article 3. De l'hérésie des Macédoniens et de plusieurs autres.</i>	101

CHA PITRE V.

<i>Des hérésies du cinquième siècle.</i>	126
<i>Article premier. Des hérésies d'Elvidius, de Jovinien et de Vigilanus.</i>	1b.
<i>Article 2. De l'hérésie de Péloge.</i>	132
<i>Article 3. De l'hérésie de Nestor.</i>	148
<i>Article 4. De l'hérésie d'Eutichès.</i>	172

§. I.

<i>Du synode convoqué par St.-Flavien et du conciliaire d'Ephèse appelé Latrocinium.</i>	1b.
--	-----

§. II.

<i>Du concile de Chalcédoine.</i>	191
-----------------------------------	-----

§. III.

<i>De l'Énotique ou édit d'union de l'empereur Zénon.</i>	211
---	-----

CHAPITRE VI.*Hérésies du sixième siècle.*

<i>Article premier. Les acéphales qui se divisent en plusieurs branches.</i>	271
<i>Article 2. Les trois chapitres.</i>	229

CHAPITRE VII.*Hérésies du septième siècle.*

<i>Article premier. De l'islamisme.</i>	234
<i>Article 2. Hérésie des manichéites.</i>	238

CHAPITRE VIII.*Hérésies du huitième siècle.*

<i>Les iconoclastes.</i>	264
--------------------------	-----

CHAPITRE IX.*Hérésies du neuvième siècle.*

<i>Article premier. Schisme des Grecs commencé par Photius.</i>	276
<i>Article 2. Condamnation des Grecs en trois conciles généraux.</i>	290

CHAPITRE X.

<i>Hérésies qui ont paru jusqu'au quinzième siècle.</i>	311
<i>Article premier. Hérésies du onzième siècle.</i>	312

	page.
<i>Article 2. Hérésies du douzième siècle.</i>	317
<i>Article 3. Hérésies du treizième siècle.</i>	330
<i>Article 4. Hérésies du quatorzième siècle.</i>	344
<i>Article 5. Hérésies du quinzième siècle. Hérésies de Jean Huss et de Jérôme de Prague.</i>	354

CHAPITRE XI.

Hérésies du seizième siècle.

<i>Article premier. Hérésies de Luther.</i>	365
§. I.	
<i>Commencement et progrès de l'hérésie de Luther.</i>	Ib.
§. II.	
<i>Diètes et congrès principaux qui ont rapport à l'hé- résie de Luther.</i>	381
§. III.	
<i>Doctrines de Luther.</i>	395
§. IV.	
<i>Des disciples de Luther.</i>	405
§. V.	
<i>Les anabaptistes.</i>	413
<i>Article 2. Les sacramentaires.</i>	420
§. I.	
<i>Carlostad.</i>	Ib.
§. II.	
<i>Zuingle.</i>	425
§. III.	
<i>Æcolampadé, Bucer et Pierre, martyr.</i>	431
<i>Article 3. Hérésie de Calvin.</i>	436

§. I.

Commencement et progrès de l'hérésie de Calvin. Ib.

§. II.

Théodore de Bèze ; les huguenots et les autres calvinistes qui bouleversèrent la France , l'Écosse et l'Angleterre. 453

§. III.

Erreurs de Calvin. 474

§. IV.

Sectes calvinistes. 485
Article 4. Schisme d'Angleterre. Ib.

§. I.

Règne d'Henri VIII. 492

§. II.

Règne d'Edouard VI. 515

§. III.

Règne de Marie. 519

§. IV.

Règne d'Elisabeth. 522
Article 5. Antitrinitaires et sociniens. Ib.

§. I.

Michel Servet. 532

§. II.

Valentin, Gentile, Georges Blandrata et Bernardin Ochinus. 535

§. III.

Les sociniens. 543

CHAPITRE XII.

<i>Article premier.</i>	548
<i>Article 2. Michel Baius.</i>	554
<i>Article 3. Corneille Jansénius.</i>	558
<i>Article 4. Le Père Quesnel.</i>	568
<i>Article 5. Michel Molinos.</i>	577
<i>Avis aux catholiques.</i>	583
<i>Table chronologique des souverains Pontifes.</i>	585
— — — — <i>Des Empereurs.</i>	587
— — — — <i>Conciles généraux.</i>	588
— — — — <i>Des plus fameux hérésiarques.</i>	589
— — <i>Alphabétique de l'ouvrage.</i>	593

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.